UNIV. OF
TORONTO

REVUE

HISTORIQUE

REVUE

HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.* II, 15.

SIXIÈME ANNÉE.

TOME QUINZIÈME

Janvier-Avril 1881.

PARIS
LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1881

D
1
86
t. 15

26692

LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE

SOUS LOUIS XVI.

(*Suite et fin*[1].)

X.

La conduite de Vergennes en temps de calme.

Les succès de Catherine étaient d'autant plus brillants qu'ils ne lui avaient rien coûté. Elle n'avait même pas permis à son nouvel allié de s'agrandir. Joseph n'avait pas gagné un seul pouce du territoire turc. C'est pourquoi il tourna de nouveau toute son attention vers l'Allemagne, persuadé que de ce côté Catherine s'acquitterait des services qu'il lui avait rendus en Crimée.

C'est là la cause du tableau intéressant que présentait l'Europe au commencement de 1784. La surface était tranquille et le dessous agité. Un calme général régnait en apparence. La lutte acharnée entre les puissances maritimes était terminée; son écho même, la guerre entre l'Angleterre et la Hollande, s'éteignait. Sur toutes les mers flottait l'œuvre de Catherine, le pavillon de la « neutralité armée », le symbole des principes nouveaux et charitables du droit des gens. Sur le continent, la puissance la plus ambitieuse, la Russie, se réjouissait de sa pacifique victoire. Mais la diplomatie était en agitation, surtout en Allemagne. Les princes allemands redoutaient la chute immédiate de la constitution de l'empire. Leurs craintes étaient d'autant plus fondées, que les agents diplomatiques autrichiens et russes, prussiens et fran-

1. Voir *Rev. hist.*, XIV, 2e fasc.

çais passaient et repassaient en Allemagne, surtout en Bavière et dans le Palatinat. Tout le monde savait que Charles-Théodore était sans postérité et d'une santé débile, et que son successeur, Charles de Deux-Ponts, était faible d'esprit et couvert de dettes. Les petites cours d'Allemagne étaient dans un vrai chaos. Elles étaient ainsi dépeintes par Roumiantsev, ambassadeur russe auprès des princes allemands : « En Allemagne, sur ces petits théâtres où il ne se débat jamais aucune affaire importante et où il règne cependant un esprit d'agitation continuel, la politique doit nécessairement se convertir en commérages, et les redites et caquets prendre la place de la raison et des arguments[1]. » Sous l'influence des intrigues étrangères régnait une perturbation indescriptible entre les diplomates et les courtisans des principicules. On ne se fiait même pas aux dépêches chiffrées. Les courriers se multipliaient, on les changeait tous les jours ; c'était une véritable mascarade : tantôt c'était un laquais, tantôt un peintre, aucun n'allait droit à sa destination, tous prenaient des détours en s'arrêtant dans quelque auberge isolée. Les agents de la France et de la Prusse commençaient déjà à se quereller avec ceux de l'Autriche et de la Russie.

Mais les chefs des grandes puissances s'efforçaient de sortir des détails pour embrasser d'un coup d'œil plus vaste tout l'horizon politique. Dans ces circonstances, aux deux extrémités, les ministres des deux grands États présentaient, sans motifs directs, des mémoires où était résumée la politique générale de l'Europe. Ces programmes des ministres russe et français s'expliquent l'un par l'autre. Ostermann développait les idées suivantes au mois de mai 1784 : « La physionomie de l'Europe, disait-il, est complètement changée. De nouvelles relations sont établies entre les États. Pour atteindre leur but, la Russie et l'Autriche doivent se conformer au nouvel ordre de choses. Le problème est clair : il faut, par tous les moyens, rabaisser l'esprit inquiet et jaloux du roi de Prusse, qui ne pense qu'à faire échouer les plans des cours impériales. On peut, sans se tromper, affirmer que maintenant Frédéric travaille à rallumer l'ancienne jalousie de Versailles contre Vienne. Mais le succès des alliés est assuré, s'ils s'entendent bien entre eux. Deux monarchies telles que la Russie et l'Autriche,

1. Roumiantsev à Ostermann, 1785. Arch. de Moscou.

dont les forces s'accroissent chaque jour, sont forcées d'avoir le dessus sur une puissance factice comme la Prusse. Les ressources de cette dernière sont trop épuisées, d'autant plus qu'elle ne se soutient que grâce au génie de son souverain, déjà en décadence[1]. »

Six semaines auparavant, Vergennes avait envoyé au roi un mémoire en le priant d'en excuser la longueur : « L'Europe, en apparence tranquille, disait-il, éprouve une fermentation sourde qui peut aboutir à une grande crise[2]. » L'idée du mémoire était qu'il fallait, par tous les moyens, soutenir la Prusse contre l'empereur, « qui ne tient pas moins à l'argent qu'à l'envie de s'agrandir ». Les succès de la Russie ne sont en aucune façon dangereux pour la France ; son unique et redoutable ennemi c'est l'Autriche, à laquelle Versailles ne doit faire aucune concession. La France est sur ses gardes, elle a déjà empêché Joseph d'acquérir la Moldo-Valachie. Mais maintenant l'empereur se fiant à Catherine médite quelque chose d'important ; sans doute il convoite ou la Sardaigne ou la Sicile. Cependant il n'est pas à redouter pour la France que Joseph s'empare de quelque partie de l'Italie. Mais en tout cas on ne peut le laisser s'agrandir aux dépens de la Prusse. Ici le mémoire se livre à une longue « plaidoirie de la cause de la conservation de la puissance prussienne ». De nouveau nous retrouvons la « conséquence qui peut paraître paradoxale à des esprits peu exercés aux combinaisons politiques », c'est : « plus Votre Majesté attache de prix au maintien de son alliance avec la cour de Vienne, plus son intérêt essentiel la convie à veiller soigneusement à ce que la puissance prussienne ne soit pas enta-

1. Ostermann à Golitsyne, 5/16 mai 1784. Arch. de Moscou.

2. Vergennes à Louis, 29 mars 1784. L'original, ajouté au mémoire, se trouve aux Arch. nat., K 161. La minute de la main de Vergennes se trouve aux Arch. dans la « Correspondance » de ce ministre. Cette lettre n'étant pas publiée, nous la donnons *in-extenso*.

« Sire! le travail ci-joint que j'ai l'honneur d'offrir à V. M. lui paraîtra bien long, mais je la supplie de ne pas le juger avant de l'avoir lu. Je rapproche le passé du présent, afin que V. M. distingue plus aisément ce que l'avenir peut désirer de sa prévoyance. L'Europe, en apparence tranquille, éprouve une fermentation sourde qui peut aboutir à une grande crise. V. M. ne peut donc se prémunir trop tôt contre ses effets, qui l'intéresseront nécessairement et l'impliqueront plus ou moins directement. »

mée et diminuée. » La conclusion est exprimée avec une énergie inusitée chez Vergennes :

« On ne craindra pas de le dire : s'il fallait opter entre la conservation des branches de la maison de Bourbon en Italie et celle de la puissance prussienne en Allemagne, il n'y aurait pas à hésiter entre l'abandon des premières et le maintien de l'autre... Les Bourbons d'Italie, relativement à nous, ne peuvent être considérés que comme un objet de luxe politique. Il n'en est pas de même de la Prusse. Sa puissance, consolidée surtout depuis l'acquisition de la Prusse occidentale, lui donne un poids considérable dans la balance intérieure de l'empire et par suite dans celle de l'Europe. »

Cependant Vergennes se hâte d'ajouter qu'il tient à l'alliance autrichienne et qu'on ne doit en aucun cas déclarer la guerre. La France n'a qu'à suivre attentivement les démarches de Vienne et de Londres, ses redoutables ennemis. Si elle a une bonne armée et surtout une marine puissante, alors régnera assurément en Europe la paix universelle[1].

Les prévisions de Vergennes se réalisèrent moins de six mois après, et dans des conditions telles que les ministres de Versailles ne pouvaient s'y attendre. Joseph souleva un orage, non pas en Sardaigne et en Sicile, mais sur les frontières mêmes de la France : la question allemande se lia pour un moment à la question hollandaise.

XI.

La lutte franco-autrichienne en Hollande.

La question hollandaise, liée aux destinées des Pays-Bas, était la préoccupation permanente de la France. Les Pays-Bas autrichiens avaient même été créés pour servir de « barrière » à la France de Louis XIV. Mais vers le milieu du siècle précédent,

1. Voy. l'original aux Arch. nat., K 161. Il est reproduit dans *Politique de tous les cab.*, II, 420-445. Ce mémoire caractérise bien la manière d'écrire de Vergennes. Si on le compare au premier mémoire (1774) et surtout à celui du 12 avril 1777, on verra que ces trois mémoires sont calqués l'un sur l'autre, non pas seulement quant aux idées, à l'arrangement et à l'argumentation, mais même quant aux phrases, surtout dans les passages de rhétorique pure qui constituent presque la moitié du travail.

la révolution politique se fit sentir aussi dans cette question. L'Autriche se sentit gênée par sa barrière et fut sur le point de la céder à la France. Seulement avant de faire un échange, l'impatient Joseph voulut supprimer quelques privilèges que la paix d'Utrecht avait accordés aux Hollandais. La république hollandaise avait le droit de tenir garnison dans certaines forteresses des Pays-Bas et était en possession des embouchures de l'Escaut. Joseph comptait sur la France dont les amis, « les patriotes », l'emportaient en Hollande sur les « orangistes », partisans de l'Angleterre et du stathouder Guillaume V, parent de Georges III et de Frédéric II. Mais Joseph eut tout le monde contre lui, parce que, à l'exemple de Fritz, il chassa subitement les garnisons hollandaises des Pays-Bas et lança ses troupes contre la république, sous prétexte « d'ouvrir l'Escaut ».

Joseph rencontra une telle opposition que l'affaire devint bientôt une question européenne, surtout grâce à l'influence française, dont l'action fut remarquée d'abord par Catherine. C'est à ce moment que Léopold, dans une lettre à son frère, blâmait Versailles de vouloir tout mettre sous sa tutelle et de donner des ordres à tout le monde. En même temps Marie-Antoinette se plaint à Joseph qu'on lui cache tout et qu'on la traite presque avec mépris[1]. A Paris les jeunes gens criaient déjà qu'il fallait défendre « la libre république » et ne pas la sacrifier, comme la Pologne, à une Autrichienne.

L'âme du parti hollandais à Versailles était Vergennes. D'après Dohm, « jamais Vergennes n'avait parlé si éloquemment et si énergiquement au conseil du roi[2] ». Jamais il n'avait présenté autant de longs mémoires. Le premier de ces mémoires, présenté en octobre 1784, développait la thèse suivante[3]. La France doit « arrêter le torrent de l'ambition de l'empereur ». Mais comment soutenir les Provinces-Unies ? En aucune manière on ne doit « se livrer à une précipitation toujours dangereuse ».

1. Voy. la *Correspondance entre Joseph, Catherine, Léopold et Marie-Antoinette*, publiée par Arneth, *passim*.

2. Dohm, II, 223.

3. Mémoire de Vergennes, 14 octobre 1784. Arch. nationales, K 164. On le trouve dans la *Politique de tous les cab.*, II, 445-446; Flassan (VII, 401-403). Flassan n'en donne que des extraits et, selon son habitude, il en corrige le style.

La France n'ayant pas d'alliés ne peut faire la guerre. Frédéric est perfide : « ses variations antérieures n'ont que trop appris à la France que ses engagements ne sont rien moins qu'inviolables. » A la cour de Turin il y aurait beaucoup d'argent à dépenser. L'Espagne ne voudra pas faire la guerre à cause de la vieillesse de son roi ; la Suède est « disetteuse » ; la Turquie « faible et lâche ». La France devrait donc payer pour tout le monde et entretenir au moins trois armées. Et la guerre s'étendrait sans doute encore sur mer. Par conséquent, il faut bien se garder de « s'embarquer précipitamment », il faut « mûrement réfléchir la résolution et balancer avec la plus scrupuleuse exactitude les moyens de la soutenir ». La marche la plus simple et la meilleure serait donc que le roi « continuât le rôle pacificateur ». Que le roi écrive à l'empereur « dans le sein de la confiance fraternelle » pour l'inviter à la modération. Vergennes prévoyait que ses observations « paraîtront sans doute timides », mais il croyait qu'il vaut mieux « négliger des intérêts de quelque considération » que de perdre tout.

Louis XVI écouta son ministre. Il proposa sa médiation à Joseph[1]. Mais les événements marchaient, la guerre entre la Hollande et l'Autriche était sur le point d'éclater. Vergennes, très agité, présentait un nouveau mémoire, double du précédent[2], sans attendre la réponse de Joseph. Ce nouveau travail était, pour ainsi dire, destiné à la réfutation du premier mémoire. Ici, il démontre « qu'une conduite incertaine et timide » n'est pas le moyen d'éviter la guerre : « elle l'encourage plutôt, car on croit pouvoir tout oser avec une puissance qui se montre faible. » Cependant Vergennes ne cesse de conseiller d'avoir recours à des moyens « plus doux » que les armes et « peut-être aussi efficaces ». Le roi devrait de nouveau proposer à l'empereur sa médiation avec son « sentiment d'amitié », en le menaçant seulement de faire avancer des troupes sur la frontière si l'Autriche menace la Hollande. Le roi peut choisir « le parti le plus ferme, ce qui serait vraisemblablement plus décisif ». En tout cas, il

1. Louis à Joseph, 26 octobre 1784. Feuillet de Conches, I, 157. Cette lettre est mentionnée dans la lettre de Vergennes à Louis, du 5 novembre de la même année. Voy. Correspondance de Vergennes.

2. Ce mémoire du 5 novembre n'est pas publié et se trouve aux Archives nationales.

faudrait demander à Frédéric de se joindre à la France, il faudrait aussi faire part de ces décisions à Turin, à Madrid et même à Londres. Comme conclusion, Vergennes attaquait vivement l'Autriche et se déclarait persuadé que Joseph avait soulevé la question hollandaise pour embarrasser la France. Il allait jusqu'à dire que l'empereur s'emparerait de l'Alsace à la première occasion.

A ce mémoire était jointe une lettre dans laquelle Vergennes priait le roi de demander les conseils de tous ses ministres[1]. Une réunion des ministres eut lieu et on y discuta les mémoires de chacun[2]. Trois de ces mémoires réunis étaient moins longs qu'un seul de Vergennes. Le plus étendu était celui de Castries, le plus court celui d'Ossun. Tous sont écrits simplement, sans phraséologie inutile, sauf celui de Breteuil, qui tombe un peu dans ce défaut. Le mémoire de Calonne l'emporte sur les autres par le style, la clarté et la force de persuasion. Quant au contenu, à part de légères différences, il était le même dans tous les mémoires. Tous trouvaient Joseph injuste, avide et même dangereux pour l'Alsace. Presque tous constatent que l'empereur avait soulevé la question hollandaise uniquement pour faire avorter l'alliance franco-hollandaise, dont on s'occupait alors. Selon les ministres, le but de Joseph était de pousser la république dans les bras de l'Angleterre, et de faire périr ainsi la France en lui enlevant « tout espoir pour l'Inde ». Tous les mémoires conseillaient de défendre la Hollande le plus tôt possible et alors qu'il en était encore temps ; tous conseillaient de « prendre le parti nerveux », d'agir « avec fermeté, dignité et énergie ». Dans ce but, il faut faire une déclaration immédiate et décisive à Joseph, et en faire part à toutes les cours « qui ont intérêt à arrêter l'accroissement de la puissance impériale », et surtout à la cour de Berlin. Mais il est nécessaire que les actes soutiennent les paroles, les troupes doivent s'avancer sur la frontière, et cela sans aucun délai, parce que, d'après les calculs, « la tête des colonnes autrichiennes s'approcherait des Pays-Bas vers le 1er décembre ». Cette dernière question était subordonnée à

1. Vergennes à Louis, 5 nov. 1784.
2. Ces six mémoires inédits, datés du 11 nov. 1784, se trouvent aux Arch. nat., K 164.

l'opinion des ministres de la guerre et des finances. Calonne déclare que « l'administrateur des finances ne peut former de vœux que pour la paix », surtout dans l'épuisement actuel de la France ; mais, sans hésitations, il demande qu'on mette les troupes en mouvement, d'autant plus que cela seul peut détourner la guerre. Le ministre de la guerre, Ségur, insistait sur la nécessité de faire envoyer par Frédéric une déclaration menaçante à Joseph. Il promit encore de remettre sous peu à Calonne le compte des dépenses pour envoyer en Flandre la première armée, forte de 60,000 hommes. Ségur demandait au roi de lui donner l'ordre de faire sur-le-champ ce mouvement, nécessaire « dans tous les cas ».

Les ennemis les plus acharnés de l'Autriche étaient Castries, ministre de la marine, et Breteuil, précédemment ambassadeur à Vienne. Leurs mémoires étaient comme un écho de la « correspondance secrète ». Ils attaquaient avec énergie tout le système de l'alliance de 1756, « cet aveuglement funeste, cet oubli de nos intérêts », qui avait rabaissé la France presqu'au niveau des puissances de second ordre. Ils demandaient la rupture avec l'Autriche, « droit et devoir de la monarchie française », d'après la phrase de Breteuil. Castries demandait l'envoi immédiat à Berlin d'un ministre français, ce qui causerait plus d'effet sur Joseph que toutes les déclarations diplomatiques. C'est aussi lui qui demandait plus que tous les autres les mouvements de troupes ; il voulait en remplir non seulement toutes les forteresses de la Moselle et de la Meuse, mais encore l'Alsace et la Franche-Comté.

Les ministres de Versailles était évidemment d'accord et leur manière de voir était soutenue, comme disait Calonne, par « le cri national ». Vergennes lui-même était si enthousiasmé que, sur l'ordre du conseil du roi, il prépara une déclaration qui effraya Louis XVI. Celui-ci y fit faire quelques changements, afin de se laisser « plus de latitude pour ses déterminations ultérieures ». Vergennes avait complètement perdu la tête, d'autant plus que Mercy lui remit une note en termes assez durs, où les Hollandais étaient présentés comme les agresseurs. Vergennes répondit qu'il en ferait part au roi, lequel sans doute « verra avec déplaisir les progrès de l'inquiétude et de la défiance ». En même temps il insinuait au roi « qu'il est urgent de rassurer la République, qui

trouve dans le langage de Sa Majesté à la cour de Vienne l'aperçu d'une protection ». D'un autre côté, il est nécessaire de conclure avec la Hollande une alliance dont on cherche à détourner la France. On comprend que dans une telle confusion Vergennes ait demandé la permission de consulter séparément les ministres avant la réunion du conseil[1].

1. Vergennes à Louis, 12 et 15 nov. 1784. Arch. nat. L'histoire de cette déclaration n'étant pas faite jusqu'à présent, nous donnons ces deux lettres *in-extenso*.

« Sire ! j'ai l'honneur de remettre à V. M. le projet de déclaration à faire à l'empereur qui a été rédigé hier dans un comité auquel tous les membres de son conseil ont assisté. Je supplie très humblement V. M. de vouloir bien l'examiner. Si elle daigne l'approuver, j'aurai l'honneur de lui en rendre compte dimanche dans son conseil, et elle déterminera l'époque à laquelle cette représentation devra être envoyée à Vienne et communiquée à différentes cours.

J'ai l'honneur de joindre ici une lettre que j'ai reçue ce matin de M. le comte de Mercy. Il voudrait faire passer pour une agression le parti que les Hollandais ont pris d'ouvrir leurs digues et d'inonder une grande étendue de pays. Je lui réponds que je mettrai sous les yeux de V. M. les particularités dont il m'instruit, et qu'elle verra avec déplaisir le progrès de l'inquiétude et de la défiance.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

De Votre Majesté,

Le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur et sujet,

De Vergennes.

Versailles, le 12 novembre 1784.

Sire! j'ai l'honneur de soumettre à V. M. le projet de déclaration corrigé d'après ses ordres. Cette nouvelle rédaction semble plus conforme à ses vues, parce qu'elle lui donne plus de latitude pour les déterminations ultérieures qu'elle pourra se trouver par la suite dans la nécessité de prendre.

Ce qui est très instant, sire, et à quoi j'ai tâché de pourvoir, est que la république des Provinces-Unies trouve dans le langage de V. M. à la cour de Vienne l'aperçu d'une protection qui fixe sa confiance et la préserve du désespoir. Il est urgent de la rassurer. V. M. n'ignore pas ce qui se fait pour détourner la république de son alliance. Si ce point était obtenu, toutes les difficultés qui semblent compromettre la sûreté de la Hollande s'aplaniraient bien vite.

Je ne rappellerai pas ici les considérations que j'ai eu l'honneur d'ex-

Malgré les changements, la déclaration du 20 novembre était si énergique qu'elle fit beaucoup de bruit dans le monde diplomatique[1]. Il y était dit « que le roi dans aucune hypothèse ne pouvait être indifférent au sort des Provinces-Unies », surtout au moment où il s'apprêtait à s'allier avec elles. Le roi « ne pourra même se dispenser d'assembler des troupes sur ses frontières ». Mais il donne à l'empereur la possibilité de sortir de cet embarras en lui proposant sa médiation. En effet, la montre de Vergennes était en retard. Cette déclaration menaçante fut signée le jour même où Joseph envoyait à Louis son assentiment à une paix avec la Hollande, moyennant le remboursement de certaines sommes[2].

A vrai dire, la déclaration ne pouvait effrayer Kaunitz, qui connaissait bien Versailles et surtout Vergennes ; mais les circonstances étaient graves. En France, on rassemblait deux armées et la nation était pleine d'enthousiasme pour la Hollande. Frédéric soutenait la République par sa diplomatie. Il y avait alors à Berlin un colonel hollandais qui achetait des munitions et levait des soldats chez des princes allemands avec le concours des officiers prussiens. En même temps le prince Henri se trouvait à Paris et s'occupait, d'après l'expression de Marie-Antoinette, « d'intrigues et d'agitation des esprits[3] ». A Pétersbourg, il y avait lutte entre le ministre et l'ambassadeur de la Prusse, mais Catherine donnait à entendre qu'elle réprouvait la conduite de

poser à V. M. dans mon dernier mémoire : je la supplie très humblement de ne les pas perdre de vue. A Dieu ne plaise que je cherche à troubler la tranquillité de V. M. ! mais mon devoir me prescrit de ne lui dissimuler aucune des vérités qui peuvent intéresser la dignité de sa couronne, la gloire de son règne et le bien de son service.

Je prie V. M. de daigner me faire connaître ses intentions touchant le projet corrigé de la déclaration. L'objet est si important, que je demande à V. M. la permission de le consulter de nouveau avec ses ministres, mercredi, avant l'heure du conseil.

Je suis, etc.

15 novembre 1784. »

1. Voy. Flassan, VII, 403-406. La copie envoyée par Galitsine se trouve aux Archives de Moscou.

2. Cette lettre est rentrée en partie dans le mémoire de Vergennes du 1er février 1785.

3. Voyez les dépêches de l'ambassadeur russe à Berlin Dolgorouki, nov. 1784. Arch. de Moscou.

Joseph et qu'elle ne l'aiderait que de dépêches. Ostermann se contenta d'exprimer doucement son regret, quand l'ambassadeur prussien lui fit part de la déclaration du 20 novembre, en ajoutant que Frédéric avait l'intention d'en envoyer une semblable à Vienne[1].

Joseph se décida brusquement à supporter l'humeur de la cour de Versailles. Dans les derniers jours de 1784, Vergennes pouvait annoncer à son roi que « ses derniers offices à Vienne ne seront pas sans effet », à en juger par la dépêche autrichienne la plus récente[2]. Bientôt l'empereur consentit à se contenter des excuses de la Hollande : il ne demandait plus que la cession de Maestricht. Léopold nommait cette forteresse « une clef nécessaire pour les Pays-Bas et un rempart contre la France ». Mais Joseph comptait vendre Maestricht trois millions, il avait besoin de cette somme pour acheter la Bavière[3].

Vergennes ne s'opposait pas à la cession de Maestricht. Il composa seulement un nouveau mémoire au roi pour exposer « différentes réflexions et considérations » nées de « la gravité et l'urgence des circonstances ».

Le mémoire n'était pas encore achevé que Mercy lui annonçait qu'il n'y avait « aucune espérance que l'empereur transige sur Maestricht ». De leur côté les Hollandais, d'après les renseignements reçus par Vergennes lui-même, « ne céderont sur ce point à moins qu'ils n'aient le couteau sur la gorge ». Vergennes répondit à Mercy que le roi lui ordonnait d'insinuer aux Hollandais de faire leur possible pour que la députation sur le point de partir pour Vienne portât des propositions réellement pacifiques.

1. Voy. le procès-verbal des conférences des ministres russes à la fin de 1784. Arch. de Moscou. Cf. Gœrtz, I, p. 334-344.

2. Vergennes à Louis, 26 décembre 1784. Arch. nat. Voici cette lettre *in-extenso*.

« Sire ! j'ai l'honneur de remettre à V. M. des dépêches de M. le marquis de Noailles qui me sont arrivées cette nuit. Quoiqu'elles ne soient pas très explicites, elles donnent l'espérance que les derniers offices de V. M. ne seront pas sans effet. V. M. en jugera plus sûrement par la réponse de l'empereur qu'elle recevra sans doute par M. le comte de Mercy. »

3. Cela ressort clairement de la correspondance de Joseph avec son frère et avec Kaunitz.

Mais Mercy ne fut pas content de cette réponse. Cet ambassadeur, « toujours empressé à tourner tout à son avantage », selon l'expression de Vergennes, jouait sur les mots. Il prétendait que la France devait l'appuyer plus décidément et ordonner à la République « de se soumettre à la cession de Maestricht », car le ministère de Versailles « a déjà articulé cette cession ». La réponse de Vergennes fut « que les ordres du roi ne l'autorisaient pas à aller aussi loin ». Il promettait seulement « de rappeler aux Hollandais que l'empereur insiste sur Maestricht » ; mais « il ne pensait pas que le roi voulût prononcer la nécessité de cette cession ». En outre Vergennes faisait remarquer avec intention « qu'un pareil prononcé éloignait sans retour les Hollandais de la France », ce que recherchaient certains diplomates.

Dans ces circonstances, Vergennes crut nécessaire d'envoyer au roi une nouvelle lettre contenant des conseils. « Le ton plus ou moins ferme de Votre Majesté, écrivait-il, en évitant cependant de le rendre menaçant, peut rendre l'empereur plus ou moins facile à se prêter aux expédients pour écarter cette pierre d'achoppement[1]. »

1. Vergennes à Louis, 1er février 1785. Arch. nat. Voici cette lettre *in-extenso*.

« Sire! j'ai l'honneur de mettre aux pieds de V. M. différentes réflexions et considérations que la gravité et l'urgence des circonstances m'ont donné lieu de former. Je les avais rédigées, Sire, avant la conférence que j'ai eue ce matin avec M. le comte de Mercy. Celle-ci ajouta à la persuasion où je suis qu'il est instant que V. M. veuille bien envisager dans sa sagesse les suites que la contestation subsistante entre l'empereur et la Hollande peut amener, et par conséquent déterminer éventuellement le parti définitif auquel elle voudra se fixer, si les choses venaient à un terme où il n'y aurait plus de milieu entre abandonner les Hollandais ou les soutenir.

M. de Mercy ne laisse aucune espérance que l'empereur transige sur Mastricht, et j'en vois bien peu que les Hollandais, à moins qu'ils n'aient le couteau sur la gorge, cèdent sur ce point. Si l'empereur ne veut pas la guerre, comme il est raisonnable de le supposer, le ton plus ou moins ferme de V. M., en évitant cependant de le rendre menaçant, peut le rendre plus ou moins facile à se prêter aux expédients propres à écarter cette pierre d'achoppement. Je n'ai pas laissé ignorer à M. le comte de Mercy que V. M. m'a ordonné de dépêcher un courrier en Hollande pour engager les États généraux à se prêter aux moyens d'arrêter le progrès des inondations et les plaintes qui en résultent de la part des habitants de cette malheureuse contrée. Je lui ai ajouté que

Vergennes remit cette lettre à Louis en même temps que son mémoire, interrompu par l'entretien avec Mercy, en lui disant qu'il n'en ferait mention au conseil du roi, « qu'autant que Sa Majesté le lui prescrirait ».

Ce mémoire, plein de phrases inutiles[1], un des plus longs de Vergennes, était consacré à l'appréciation de la conduite de Joseph dans l'affaire de la déclaration du 20 novembre. En effet, cette déclaration menaçante embarrassait beaucoup Versailles. Joseph continua sa politique avec la Hollande comme s'il n'avait pas reçu la déclaration. Il faisait grand étalage de ses forces et demandait de l'argent, outre Maestricht. Vergennes comprenait que la crise était arrivée et qu'elle « exigeait

V. M. m'avait également prescrit de faire insinuer aux États généraux qu'ayant résolu d'envoyer deux députés à Vienne chargés de renouer la négociation et de faire une satisfaction à l'empereur, il conviendrait qu'ils fussent chargés de propositions calculées de manière à prouver l'intérêt qu'ils mettent au succès de la négociation. Cet ambassadeur, toujours empressé à tourner tout à son avantage, prétendait qu'ayant déjà articulé la cession de Mastricht en énonçant les demandes de l'empereur, je devais l'appuyer plus décidément et faire sentir à la République qu'il lui importe d'autant plus de se soumettre à la cession proposée, que c'est le seul moyen de terminer, et que V. M. n'est point dans l'intention de se brouiller et de rompre avec son beau-frère, un allié de trente ans, dont elle n'a reçu que des services utiles, et qui l'a assistée de ses vœux lorsqu'il n'a pu le faire de ses efforts. J'abrège, Sire, tous les raisonnements analogues à cette esquisse. Ma réponse à cet ambassadeur a été que les ordres de V. M. ne m'autorisaient pas à aller aussi loin; que je me conformerais toujours à ceux qu'il lui plairait de me donner; qu'en attendant, je rappellerais volontiers aux Hollandais que l'empereur insiste sur Mastricht, mais que je ne pensais pas que V. M. voulût prononcer la nécessité de cette cession. Je crois en effet, Sire, et je ne l'ai pas caché à M. de Mercy, qu'un pareil prononcé ne ferait qu'égarer la confiance des Hollandais et les éloigner de vous sans retour. Ce peut bien être le but auquel on tend, quoique l'ambassadeur impérial proteste que tout ce que sa cour désire est de voir l'accomplissement de l'alliance projetée entre V. M. et les États généraux. A moins d'ordres contraires de V. M., je porterai demain au conseil la dernière lettre de l'empereur; mais je ne ferai mention du mémoire que j'ai l'honneur de remettre à V. M., qu'autant qu'elle me le prescrira. »

1. Il allait jusqu'à dire que l'un des deux partis bien connus qui divisaient la Hollande « se régit par des principes et des vues absolument contraires à ceux de ses antagonistes. »

une résolution immédiate de la part de la France. » Fallait-il, oui ou non, abandonner les Hollandais ? L'abandon sera attribué à la faiblesse ou plutôt « à l'ascendant du cabinet impérial sur celui de Versailles, opinion déjà fort répandue et qu'une politique insidieuse cherche à accréditer ».

Il faut absolument défendre les Hollandais, d'autant plus que chacun connaît « les menées qui se pratiquent à La Haye et ailleurs, même à Paris, pour détacher les Hollandais de leur dévouement à la France ». Toutefois, se hâte d'ajouter Vergennes, « à Dieu ne plaise que ces considérations puissent paraître dirigées à des vues de guerre ! rien n'est plus éloigné de la pensée de celui qui les produit. » Il n'y a qu'à choisir entre l'argent et Maestricht pour calmer l'empereur. Mais « les Hollandais ne pourraient sans opprobre consentir à tenir compte à l'empereur des frais de la guerre ; ce serait s'avouer les agresseurs dans une occasion où ils n'ont opposé que la défense la plus légitime ; cette condition serait si inique, qu'on ne pense pas que dans aucun cas le roi puisse et doive se charger de la proposer. » Quant à la ville de Maestricht on pouvait la céder, car l'empereur pouvait prétendre avoir des droits sur elle en vertu du traité de 1673, bien que cela fût une injustice. Seulement depuis on a beaucoup agrandi la forteresse, et l'empereur doit en payer les agrandissements ou la raser. Pourtant « il ne faut pas se déguiser que ce ne sera qu'à la dernière nécessité que les Hollandais se résoudront à la cession d'une place qui fait la clef de leur État. » Dans sa conclusion, Vergennes revient sur Maestricht comme sur « le vrai point de la difficulté ». Mais que faire ? Cela regarde le roi : « le devoir de ses ministres est d'attendre dans un respectueux silence les ordres qu'il plaira à sa sagesse de leur donner[1]. » Le surlendemain, 3 février, Vergennes composa une réponse à l'empereur dans le sens de ce mémoire[2].

1. Mémoire de Vergennes (sans signature) du 1er février 1785. Arch. nat.

2. Voy. la lettre de Vergennes à Louis du 3 février 1785. Arch. nat. Voici cette lettre *in-extenso*.

« Sire ! j'ai l'honneur de présenter à V. M. un projet de réponse à la lettre de l'empereur. Je la soumets à ses lumières. Elle ne renferme rien qui puisse en aucune manière déplaire à ce prince. Pour peu qu'il soit juste et sensible, il doit apprécier le zèle de V. M. pour le tirer sans déchet de sa dignité du mauvais pas où trop de précipitation, si ce ne sont pas des vues suspectes, l'a engagé. J'attendrai les ordres de V. M. pour expédier un courrier à Vienne. »

Cette conduite souleva, bien entendu, le mécontentement général. On s'indigna contre Vergennes en Hollande, en Autriche et en Prusse. On répandait sur son compte des bruits malveillants. A Berlin, on parlait ouvertement de sa démission[1]. En France, on redoutait de plus en plus la guerre, car Joseph insistait sur la cession de Maestricht, et Kaunitz semblait être mécontent de la députation hollandaise, qu'on regardait comme « l'ouvrage des conseils et de l'influence du roi de France[2] ».

Le ministère de Versailles, s'égarant dans ses propres contradictions, était prêt à sacrifier Maestricht, « le pot de vin du marché », comme disait Vergennes[3]. Mais alors Vergennes présenta au roi, en les lui recommandant vivement, les mémoires[4] de deux officiers dont l'un, Grimoard, était ami du ministre de la marine. Dans un de ces mémoires on démontrait que, dans l'intérêt de la France, on ne pouvait pas céder à Joseph Maestricht, même rasée[5]. L'effet de ces mémoires fut que le conseil du roi refusa à Joseph la cession de Maestricht; seulement on s'efforça en même temps de rendre à l'empereur de petits services. Quand le ton des

1. Vergennes à Louis, 6 février 1785. Arch. nat.

2. Vergennes à Louis, 18 février 1785. Voici cette lettre *in-extenso*.

« Sire ! j'ai l'honneur de mettre aux pieds de V. M. les dépêches qu'un courrier de M. le marquis de Noailles, arrivé hier à dix heures du soir, m'a apportées. S'il faut juger des dispositions de l'empereur par celles que M. le prince de Kaunitz a montrées, la négociation pour les affaires de Hollande est bien loin encore de prendre une tournure favorable. J'avoue que je ne vois pas ce que ce ministre impérial trouve de désobligeant dans la résolution des États généraux. Elle est conçue en termes très convenables. On aurait voulu sans doute qu'ils eussent souscrit aux sacrifices qu'on prétend exiger de leur faiblesse; mais l'offre d'envoyer des députés, condition sur laquelle l'empereur insistait avant de consentir à la reprise des négociations, semblait devoir être accueillie différemment, d'autant mieux qu'elle est l'ouvrage des conseils et de l'influence de V. M. Il faut espérer, Sire, que la réponse de l'empereur, que V. M. ne tardera pas à recevoir, n'interceptera pas toute voie de conciliation. Jusqu'à son arrivée, il n'est pas possible d'établir sur rien de certain. »

3. Mémoire de Vergennes sur la Hollande, 1er févr. 1785. Arch. nat.

4. Vergennes à Louis, 21 févr. 1785. Arch. nat.

5. Ces deux mémoires non signés, du 21 févr. 1785, se trouvent aux Archives nat., K 164. L'un se trouve dans la *Pol. de tous les cab.* (II, 456-462); l'autre dans Soulavie (IV, 346-360), mais avec des dates fausses (janvier au lieu de février).

gazettes hollandaises devint agressif pour l'Autriche, Louis, bien que Vergennes ne fût pas de cet avis, défendit l'entrée en France d'une de ces gazettes[1]. Vergennes, toujours prêt à concilier les ennemis, proposa à Joseph un « pourboire », comme disait Frédéric. Il se chargea de faire rembourser à l'empereur ses frais de guerre et tout d'abord il lui promit de la part de la France dix millions.

En même temps Catherine conseillait à Joseph de « ne pas aller trop loin » dans cette affaire de Hollande et « d'accepter la conciliation ». Elle se conduisit à la Haye de telle sorte, que Léopold blâma de nouveau la cour de Pétersbourg. Joseph consentit à la proposition de la France d'entrer en pourparlers avec la Hollande ; il accorda un armistice jusqu'au 1er mai, à condition que la République lui envoyât une députation avec des excuses. De la Haye on recevait aussi des nouvelles pacifiques. Vergennes félicitait les républicains en les voyant suivre les conseils du roi[2]. Mais six mois se passèrent sans que l'affaire fût terminée, bien que la députation hollandaise se fût rendue à Vienne. On ne pouvait toujours pas s'entendre quant à la question d'argent. Les Hollandais, se sentant dans leur droit, se refusaient à payer et rappelaient à Vergennes sa promesse. Vergennes répondait évasivement et leur ordonnait encore de se réconcilier avec l'empereur. Il irrita tellement la République que son ministre s'exprima ainsi : « Depuis quelque temps nous craignons que Vergennes n'ait ni caractère moral, ni caractère politique. » La guerre était de nouveau imminente et menaçait cette fois d'être plus sérieuse. Vergennes était très tourmenté « par l'extrême agitation qui occupe les têtes des chefs de la République ». D'un autre côté, il s'indignait contre « toute la conduite de l'empereur », contre « son peu d'égards pour la médiation du roi », et on peut dire contre « son défaut de ménagements pour la considération qu'il lui doit ». Vergennes demandait à Louis la permission de montrer à Mercy les dépêches alarmantes de la Haye et « de lui tenir un langage aussi ferme qu'onctueux[3] ».

1. Vergennes à Louis, 15 mars 1785.
2. Vergennes à Louis, 22 mars 1785. Arch. nat.
3. Vergennes à Louis, 13 septembre 1785. Archives nat. Voici cette lettre *in-extenso*.

« Sire ! j'ai l'honneur de remettre à V. M. une expédition que je reçois dans ce moment de M. le marquis de Verac. Elle me causerait

Le roi lui répondit de conseiller à l'empereur la modération et d'accorder un nouveau délai à la République. Il trouvait que des deux côtés il y avait des torts[1]. Les nouvelles de Vienne n'annonçaient pas encore la fin prochaine de cette « fastidieuse discussion ». Vergennes craignait fort que le but ne fût manqué[2]. Dans

les plus vives alarmes, si le courrier que j'ai adressé dimanche dernier à cet ambassadeur et dont V. M. a daigné approuver l'envoi, ne me donnait lieu d'espérer que le délai obtenu de M. le comte de Mercy calmera l'extrême agitation qui occupe les têtes des chefs de la République et préviendra l'extrémité des maux qui ne sont que trop à craindre. Il y aurait, Sire, de grandes réflexions à faire sur toute la conduite de l'empereur, sur son peu d'égards pour la médiation de V. M., et je ne crains pas d'ajouter sur son défaut de ménagement pour la considération qu'il lui doit. Abandonner l'empereur à lui-même, ce serait peut-être le laisser se jeter dans un précipice, car la guerre commencée, qui peut en prévoir l'issue et le terme ? Mais les vues de V. M. embrassent l'universalité du bien public. Ce que j'ose proposer à V. M. est qu'elle veuille bien me permettre de faire communiquer demain à M. de Mercy les dépêches que j'ai l'honneur de mettre sous ses yeux. Pour cet effet, je supplie V. M. de vouloir bien me les faire renvoyer après qu'elle en aura pris lecture. Le temps presse et il n'y en a point à perdre pour conjurer un mal aussi imminent. Il n'est pas un honnête homme qui ne doive frémir, lorsqu'il voit le sort de l'humanité livré à la légèreté du prince de Ligne.

Je prie V. M. de m'autoriser à faire tenir à M. le comte de Mercy un langage aussi ferme qu'onctueux. Les dispositions des patriotes sont bonnes ; il faut en attendre l'effet. Un court délai ne nuira pas aux intérêts de l'empereur, qui sont même déjà assurés par les offres des États généraux. »

1. Louis à Vergennes, 14 septembre 1785. Archives nat. Voici cette lettre *in-extenso.*

« Arrivé trop tard hier de la chasse, je ne peux vous renvoier que ce matin les depesches de M. de Vérac, j'espert (*sic*) que le courier que vous avez envoié dimanche calmera l'effervescence en Hollande. Vous pouvez faire communiquer à M. de Mercy les depesches en lui faisant sentir que, les dispositions des patriotes étant ce qu'il peut desirer, c'est la guerre qu'il faut absolument eviter, et qu'un delai ne peut nuire a rien. Il est vrai que l'Empereur va bien vite, mais les Hollandois jusqu'a present avoient alés (*sic*) bien lentement aussi. Je joins une interception d'Hollande qui dit a peu pres les memes choses que vous scavez.

Louis.

St Clou, 14 septembre 1785. »

2. Vergennes à Louis, 16 sept. 1785. Arch. nat.

« Sire ! j'ai l'honneur de remettre à V. M. une expédition de M. le

le conseil, égaré par les contradictions de Vergennes, on ne s'entendait pas non plus. La dernière conférence avait duré plus de sept heures, tous appréhendaient une guerre inévitable. Enfin, le conseil décida qu'il fallait donner à Joseph dix millions de florins, dont presque la moitié serait payée par la France[1]. A partir de ce moment, l'affaire fut réglée. La conférence des plénipotentiaires de la France, de l'Autriche et de la Hollande se passa, d'après les termes de Vergennes, « avec la plus grande décence : soit de la part de Mercy, soit de celle des ambassadeurs de la Hollande, on ne s'est réciproquement occupé qu'à faciliter la conciliation[2] ». Le 20 septembre, Vergennes put présenter à Louis le projet de traité entre l'empereur et la Hollande.

Ainsi se termina l'épineuse question hollandaise. Six mois après l'alliance entre la France et la Hollande était conclue.

XII.

L'alliance franco-hollandaise.

L'alliance franco-hollandaise avait assez d'importance politique, mais elle n'était pas l'œuvre de Vergennes. Les événements l'exigeaient : des entreprises semblables à celle de Joseph pouvaient se reproduire. Pour l'avenir de la France, l'influence anglaise était encore plus inquiétante. Cette puissance s'efforçait de s'emparer de la Hollande, pour diriger ses forces navales contre le commerce maritime de la France. L'Angleterre avait pour instrument dans cette affaire le parti orangiste et le stathouder, qu'on appelait « vrai vice-roi de l'Angleterre en Hollande ». C'était en faveur du stathouder que l'Angleterre avait fait la

marquis de Noailles que j'ai reçue hier après dix heures du soir. Elle répond à celle que j'avais faite à cet ambassadeur le 31 août. Si nous n'avions à attendre des facilités que de la cour de Vienne pour l'arrangement de l'affaire qui intéresse la prévoyance et les soins de V. M., je craindrais fort que nous ne manquassions le but; mais il y a lieu d'espérer que les instructions qui ne doivent pas tarder à arriver de Hollande, donneront assez de latitude pour terminer cette fastidieuse discussion. »

1. Dohm, II, 240; Soulavie, V, 35 et suiv. Flassan, VII, 406.
2. Vergennes à Louis, 20 sept. 1785. Arch. nat.

guerre contre la République, et, grâce à la timidité de Vergennes, elle avait contraint les Hollandais à une paix désavantageuse. Il était maintenant de l'intérêt de la France de soutenir sérieusement le parti des patriotes, affaibli par ces événements. Cela était si évident, qu'au temps de la crise hollandaise on parlait déjà à Versailles d'un rapprochement avec la République. On avait même préparé le projet d'une union, regardée par tous les ministres comme étant « de toutes les alliances possibles la plus avantageuse et la moins sujette à inconvénients[1] ». Vergennes disait lui-même de cette union : « Elle est universellement considérée comme un des événements des plus importants du règne de Louis XVI[2]. »

Quand le danger de guerre fut passé, Vergennes changea d'opinion. La République l'intéressait peu. La crainte de l'Angleterre l'absorbait. Il était prêt à tout faire pour ne pas mécontenter cette puissance. Il feignait de ne pas avoir connaissance des injures que lui prodiguait le cabinet de Saint-James. C'est pourquoi, quand la République lui proposa de conclure l'alliance le plus tôt possible, Vergennes répondit : « Je ne crois pas convenable de faire épouser au roi un procès. » Mais alors Castries s'interposa, il tenait beaucoup à cette alliance, comme ministre de la marine. Il présenta au conseil du roi un mémoire fort bien fait sur la question[3]. Voici les très intéressantes idées développées dans ce mémoire.

Sans doute, « le traité projeté entre la Hollande et la France n'éprouvera plus de retards», car rien n'en saurait empêcher la conclusion. Seulement il faut que ce traité soit la base d'une « convention particulière ». Cette convention secrète doit s'appliquer à la politique coloniale et particulièrement aux « établissements français de l'Inde ». En effet, « le siège de la puissance anglaise est en Asie », et personne ne peut nier qu'il est de première nécessité pour la France « d'abaisser cette puissance ». La France ne peut résoudre ce problème qu'avec le concours de la Hollande. Mais il n'y faut pas compter avec la constitution actuelle de cette république. Le stathouder a en Hollande une influence prépondérante, et chacun sait avec quelle énergie, dans la dernière

1. Mémoire de Vergennes, 1er février 1785. Arch. nat.

2. Vergennes à Louis, 15 mars 1785. Arch. nat.

3. Observations relatives à la Hollande par de Castries, 8 octobre 1785. Arch. nat.

guerre, il soutenait les ennemis de son pays, les Anglais. Donc, « de toutes les stipulations de la convention secrète, la plus importante » est celle où l'on s'occupera des pouvoirs du stathouder. Il est nécessaire de soutenir les « patriotes » et de les déterminer « à créer une commission pour la direction des affaires maritimes et coloniales, telle qu'il en a été créé une pour les affaires de la guerre de terre ». A la tête de cette commission il est nécessaire de placer « un officier assez éclairé pour préparer et diriger les opérations qu'il faudra développer à la première guerre, et capable d'inspirer une confiance égale au roi, ainsi qu'aux États généraux ». C'est à cette commission que la République confiera « la protection des établissements coloniaux du Nouveau Monde », en la retirant à la compagnie du commerce, incapable de lutter avec la compagnie anglaise, et qui ne fait que gâter l'affaire. Ensuite, la convention devra préciser les mesures militaires, afin que tout soit prêt à l'avance. La République devra garder en Europe le moins de troupes possible : « moins il y aura de troupes en Europe, moins le stathouder aura de puissance ». En outre, la France protège suffisamment les frontières de la République sur le continent. Les Hollandais concentreront leurs forces militaires dans l'île de Ceylan, de manière à pouvoir agir de concert avec les troupes françaises en Asie. Les alliés opposeront ainsi 10,000 hommes à 7 ou 8,000 Anglais. Les forces alliées « agiront avec d'autant plus d'avantage que de Ceylan elles pourront se porter dans les points les plus faibles de l'Indoustan ». Le concours maritime de la République est encore plus important. L'Angleterre et la France sont tenues par le traité « de ne pas entretenir de vaisseaux dans les mers des Indes pendant la paix, mais la Hollande n'ayant pris aucun engagement doit rester la maîtresse d'y entretenir une escadre ». En cas de guerre, la France joindra ses vaisseaux à ceux de la République, et cela constituera des forces maritimes égales à celles des Anglais. Il faut seulement « que six vaisseaux français et six hollandais soient assignés d'avance pour l'Inde et qu'il soit dit que, si ce nombre ne suffisait pas à la sûreté des possessions hollandaises, les deux escadres seraient doublées, et qu'un plus grand nombre de vaisseaux y serait ajouté, si les circonstances l'exigeaient ».

Tel était le plan de Castries : il n'était pas l'œuvre d'un jour. On voit, d'après ce mémoire, que depuis une année déjà le

ministre de la marine s'était entendu avec l'ambassadeur hollandais. On trouvera peut-être que ce plan était plus sérieux que l'entreprise fantastique d'une descente à Londres, ce rêve continuel entretenu depuis Louis XV jusqu'à Napoléon Ier[1].

Le plan de Castries était réalisable, mais à la condition que la France protégeât les frontières de la République sur le continent. La question allemande revenait donc sur l'eau. Il était évident que le danger pour la Hollande, et par suite pour la France, viendrait non de l'Autriche, mais de la Prusse. Nous avons déjà vu que Frédéric, de concert avec l'Angleterre, se mêlait des affaires intérieures de la Hollande au profit du stathouder et du parti orangiste. Un diplomate hollandais disait alors à l'agent français Grimoard : « La cour de Versailles agit bien mollement, quoique son principal intérêt est de ne pas laisser la Prusse se mêler des affaires intérieures de la Hollande ; si elle continue d'agir ainsi, la République sera obligée, quoique à regret, de recourir à l'empereur pour empêcher la Prusse de la vexer[2]. » Castries comprenait bien la situation. C'est lui qui avait conseillé au roi d'envoyer à la Haye Grimoard, son collaborateur dans le mémoire que nous venons d'exposer. Louis donna l'ordre à Vergennes de faire part au ministre de la marine des dépêches de Grimoard. Nous connaissons bien les opinions politiques de Grimoard d'après son propre mémoire sur la Hollande. Il conseillait de se rapprocher le plus promptement possible de l'Autriche pour détruire l'influence de la Prusse et de l'Angleterre en Hollande[3].

On comprend facilement l'opposition de Vergennes aux plans belliqueux, antiprussiens et antimonarchiques de son ancien ennemi. Vergennes faisait traîner en longueur les pourparlers avec les Hollandais et irritait ceux-ci par son ton arrogant. Le traité d'alliance fut conclu sans aucune convention secrète. Ce

1. Dans la « Correspondance secrète » on trouve un plan d'une descente en Angleterre, plan qu'on ne put se décider à brûler avec le reste de la correspondance. Vergennes pria le roi de ne pas détruire ce plan, « bien combiné, qui dans le besoin pourrait être d'une grande utilité » (Vergennes à Louis, 3 févr. 1775. Arch. nat.; dans la *Politique de tous les cabinets*, I, 76-78, cette lettre est imprimée sans date). Pourtant Ségur ne le trouva pas au « Cabinet du roi ». Il fait remarquer qu'il ne l'aurait pas publié, s'il l'avait trouvé, pour que les Anglais n'en eussent pas connaissance.

2. Soulavie, V, 414-415.

3. Voyez les pièces justificatives dans Soulavie.

n'était qu'une vague promesse de s'aider mutuellement en cas de danger ; en d'autres termes, ce n'était qu'une garantie des traités de Westphalie et d'Aix-la-Chapelle. En ce qui concerne la mission de Grimoard, Vergennes se contenta de ne pas montrer les dépêches à Castries, et quand on s'en plaignit au roi, Grimoard était révoqué.

XIII.

Les cours de Versailles et de Deux-Ponts.

Nous avons indiqué l'étroite connexité de l'affaire hollandaise avec la question allemande. Joseph trouva dans cette dernière une issue pour sortir de « l'épineuse et dégoûtante » affaire hollandaise, comme il disait. Il croyait qu'en faisant des concessions à la République, la France ne devait plus combattre son plan d'échange des Pays-Bas contre la Bavière. En réponse à la déclaration menaçante de Versailles du 20 novembre 1784, il exposa son nouveau plan (30 novembre).

Déjà en 1715 il était question du fameux « échange de territoires ». Après la guerre de succession de Bavière, c'était là le rêve favori de la cour de Vienne, surtout depuis la mort de Marie-Thérèse, car l'impératrice, pour son compte, ne voulait pas échanger ses chers sujets des Pays-Bas contre les Bavarois, « ces rustres ». L'attention de Joseph, d'après son propre aveu, était concentrée sur cette question, principalement depuis son entrevue avec Catherine II à Mohilev. Au printemps de 1784, l'échange de territoires fut proposé à Munich, avec l'assurance qu'il serait garanti par la Russie et la France. Il n'est pas nécessaire de dire que Charles-Théodore, l'électeur de Bavière, consentait « facilement » à cet arrangement *spontané*.

Joseph comptait plus sur la Russie que sur la France. En faisant part à Catherine de son plan, il la priait de le soutenir en cas d'attaques de la part de la Prusse ou de la France. Il assurait l'impératrice que cet échange le « délivrerait de la dépendance de Versailles ». Catherine approuva ce plan, mais elle le prévint tout de suite qu'elle ne pourrait le soutenir « qu'autant que la situation de la Russie le permettrait », et si Joseph « s'affranchit de la dépendance de Versailles[1] ».

1. Voy. les instructions à Galitsine aux Arch. de Moscou.

Joseph pouvait d'autant moins se fier à la France, que l'animosité de Versailles se manifesta en Allemagne plus qu'ailleurs, surtout à la cour de Deux-Ponts, centre de la question bavaroise. Roumiantsev nous la montre dans les moindres détails. Les Français avaient fait du duc Charles leur général ; il se hâta de se revêtir de son nouvel uniforme. Louis XVI avait bien voulu être le parrain du fils du duc, et lui avait conféré le brevet de colonel, en y ajoutant le traitement depuis sa naissance et une somme de 100,000 écus le jour de son mariage. « Tant de bienfaits, dit Roumiantsev, suffisaient peut-être pour attacher à Louis XVI la maison palatine, mais il y a ajouté une distinction flatteuse pour elle : c'est qu'au jour du baptême de cet enfant la garnison de Strasbourg a été sous les armes, et il a reçu les honneurs que l'on rend à un enfant de France. » Versailles dépensait de fortes sommes pour entretenir ce potentat. Frédéric disait que Charles n'osait changer son ministre à Londres, malgré le mécontentement des Anglais, qui regardaient cet ambassadeur comme un Français soudoyé par la cour de Versailles[1]. Le chef de la politique de Deux-Ponts, Hohenfels, recevait l'argent de Versailles, ce qui lui permettait de voyager à Paris et à Berlin. La France n'oubliait pas le frère héritier de Charles, Maximilien. Outre le subside ordinaire, on lui avait promis la survivance du gouvernement de l'Alsace et une forte pension, s'il se mariait avec Mlle de Condé[2]. C'est pourquoi Roumiantsev, chargé de préparer Charles à l'idée de l'échange, ne rencontra que de la froideur. Et immédiatement tout fut connu à Versailles, d'où on envoya à la hâte un nouvel agent, qui fut bientôt suivi d'un envoyé de Postdam.

Dès ce moment, le ministre français ne quitta plus le duc et fit tous ses efforts pour écarter Roumiantsev. Ségur à cette époque traversa la principauté de Deux-Ponts, se rendant à Pétersbourg. Il se battit presque avec Roumiantsev à propos du rang de préséance dans le cérémonial du dîner. Ségur prodigua les encouragements à Charles, qui lui fit de nombreuses questions au sujet de la conduite future de Versailles dans l'affaire de l'échange. Le résultat est bien connu. Le violent Roumiantsev prononça

1. Dépêches de Roumiantsev, 1784-1786. Arch. de Moscou. Schmidt, *Geschichte der Preussisch-deutschen Unionsbestrebungen* (1851), I, 163.
2. Roumiantsev à Galitsine, 12/23 août 1784. Arch. de Moscou.

devant le duc une phrase audacieuse, qui est restée célèbre. Charles, prenant le ton d'une grande puissance, répondit par un refus non moins énergique, qui, au dire de Roumiantsev, « n'appartenait au duc ni pour le fonds, ni pour la forme ».

Cette réponse de Charles fit complètement échouer le plan d'échange de territoires.

Joseph ne s'attendait pas à une pareille influence de Versailles sur Charles de Deux-Ponts.

XIV.

« L'échange de territoires » et Vergennes.

Dans la question d'échange de territoires, la conduite de Vergennes était pleine de contradictions. Mercy annonçait officiellement cet échange en novembre 1784. Pris à l'improviste, Vergennes « n'osa se permettre une opinion avant de connaître celle de Sa Majesté ». Il pria le roi « de lui permettre de lui en rendre compte avant d'en faire le rapport à son conseil d'État[1] ». Dans l'audience, on conclut que les projets de l'empereur *n'étaient en rien contraires aux « intérêts » de la France.* Vergennes cherchait maintenant à lier conversation avec Marie-Antoinette[2]. On réunit le conseil d'État et on envoya immédiatement à Joseph le consentement de la France ; on fit seulement remarquer à l'empereur qu'on trouverait de l'opposition chez

1. Vergennes à Louis, 30 nov. 1784. Arch. nat., K 164.

2. C'est ce qui nous montre que Flassan se trompait en prétendant, même dans sa deuxième édition, que tout le monde à Versailles était opposé à l'échange. Dohm fait remarquer justement que Catherine et Joseph annonçaient partout le consentement de la cour de Versailles, qui elle-même ne contredisait pas ce bruit. Vergennes cherchait seulement à se justifier et ne réfutait pas cette assertion, soit auprès du duc de Deux-Ponts, soit auprès de l'ambassadeur prussien. Pour éclaircir ce point, nous n'avons encore rien de mieux que le passage suivant de Dohm (III, 34-36) : « Nous ne savons pas pourquoi la France favorisait le plan autrichien; peut-être était-ce là l'influence de la reine ou la promesse de céder Namur à la France. On disait même que Versailles était entraîné non seulement par la promesse d'une partie des Pays-Bas, mais encore par l'espoir de prendre part au pillage de la Turquie. On disait que la France devait avoir l'Égypte et quelques îles de l'Archipel. Mais nous ne savons rien de précis. Il est très probable que Vergennes garda dans cette question un rôle passif, plutôt par peur de s'attirer la colère de la reine et de perdre sa place, que poussé par les intérêts politiques de la France. »

Frédéric et chez les princes allemands, mais que c'était lui qui devait vaincre cet obstacle.

Ici nous voyons un brusque changement dans la politique de Versailles. Grâce aux documents des Archives nationales de Paris, il nous est permis de montrer comment s'était produit cet événement, qui avait consterné tous les diplomates de l'Europe. Le nouveau point de vue du cabinet de Versailles était le résultat des nouvelles réunions du conseil d'État, qui ne discutait plus à la hâte, mais traitait la question comme elle le méritait, comme on avait traité la question hollandaise. Nous voyons maintenant tous les ministres, en commençant par Vergennes, apporter des mémoires longuement réfléchis. De tous les mémoires composés par Vergennes, celui du 29 décembre 1784[1] est un des meilleurs. Il expose d'abord le pour et le contre au sujet de l'échange de territoires. Puis, contrairement à ses habitudes, il prend à l'égard de l'Autriche une décision assez tranchée. Voici les points essentiels du mémoire.

La Bavière est envisagée comme la « barrière naturelle » de la France contre l'Autriche, mais l'électeur palatin est en dehors de la portée de la France ; « dans le moment actuel il a l'éloignement le plus décidé pour la France, et ce qui existe aujourd'hui peut exister dans d'autres temps. » Si même il était l'ami de Versailles, on ne pourrait le défendre : « la Bavière doit être envahie par l'Autriche avant que les troupes françaises aient passé le Rhin. » On prétend que la Bavière serait un obstacle pour les troupes autrichiennes qui se dirigeraient sur la Haute-Italie ; mais elle est trop faible pour cela. Il est vrai que l'Autriche en recevant la Bavière deviendra maîtresse de la Franconie, de la Souabe et du Haut-Rhin ; mais elle les tient déjà par la Bohême, Brisach et autres lieux. L'objection contraire a plus d'importance. Les Pays-Bas, possession autrichienne, sont comme un « gage sous la main du roi de France, un objet de conquête en cas de guerre avec l'empereur. » Toutefois, « quant à l'espoir de conquérir ou d'acquérir tôt ou tard les Pays-Bas, il ne pourra en aucun temps se réaliser qu'à la suite d'une guerre très longue et

1. *Mémoire sur la question de savoir : s'il convient au roi de favoriser l'échange des Pays-Bas autrichiens contre le duché de Bavière.* Arch. nat., K 163. Il est sans signature et sans date, mais il y a des preuves indubitables quant à son auteur et à sa date.

par conséquent désastreuse pour la France, comme pour le reste de l'Europe, parce que la Hollande et l'Angleterre se réuniraient pour s'opposer à cette acquisition. » Voici maintenant les avantages que présente cet échange. La France n'aura à défendre qu'une « seule frontière », en d'autres termes on n'aura pas toujours à « tenir la principale partie des troupes françaises depuis Metz jusqu'à Dunkerque ». Il ne faut pas oublier qu'en cas de guerre, les Pays-Bas autrichiens serviront toujours de pied-à-terre aux armées anglaises, tandis que l'Alsace sera menacée par les Autrichiens. Mais en plaçant la maison palatine dans les Pays-Bas, Versailles serait complètement rassurée de ce côté, parce que cette maison « serait entièrement sous la main du roi de France ». La Hollande tiendra d'autant plus à l'alliance de la France, que les troupes de celle-ci pourront toujours pénétrer dans la République à travers les Pays-Bas. Il n'y a qu'un danger, c'est l'extinction probable de la maison palatine, mais le danger serait pire si cette maison s'éteignait en Bavière ; dans ce cas, l'Autriche conserverait les Pays-Bas et s'emparerait de la Bavière.

Voici la conclusion que tirait Vergennes, conclusion complètement opposée à son précédent point de vue[1] : « Le roi peut non seulement sans inconvénients favoriser l'échange de la Bavière contre les Pays-Bas, mais il trouvera à cet échange des avantages réels, soit pour le présent, soit pour l'avenir. » Cependant, avant de se décider « purement et simplement », Vergennes priait le roi d'attendre un mémoire spécial. Dans un autre endroit, Vergennes promettait encore un mémoire au sujet de la Prusse. En effet, la question prussienne méritait bien un nouveau mémoire, car elle avait été étrangement posée dans le travail que nous venons d'analyser. Elle avait été traitée de la même manière dans les deux parties contradictoires du mémoire, et dans les deux cas elle était en opposition avec l'idée fondamentale. Dans l'argumentation contre l'échange, nous lisons que l'acquisition de la Bavière, en donnant « un ensemble et une consistance » aux possessions de Joseph, placera l'Autriche au-dessus de la Prusse. Cela « détruira l'espèce d'équilibre qui subsiste entre la maison d'Autriche et le Brandebourg et qu'il est si important de maintenir », et dans ce cas « la France se trouvera plus que jamais

1. Le lecteur doit se souvenir du mémoire de Vergennes au sujet du voyage de Joseph à Paris, mémoire analysé au chapitre VII.

à la merci de la cour de Vienne ». A l'article 4 de l'argumentation en faveur de l'échange, nous rencontrons de nouveau l'exposition du danger qui résulte pour la France de cette supériorité de l'Autriche sur la Prusse. Cet article se termine ainsi : « Le plan de l'empereur ne saurait être poursuivi sans le concours du roi de Prusse, et il devra de toute nécessité être pris des mesures pour assurer la tranquillité de Sa Majesté prussienne. »

XV.

« L'échange de territoires » et le conseil du roi.

Dans les six mémoires[1] lus au conseil du roi le 2 janvier 1785, on retrouvait les mêmes qualités que dans ceux des mêmes auteurs au sujet de la question hollandaise. Comme précédemment, le mémoire de Calonne se distingue par la beauté du style, et les plus longs et les plus énergiques appartiennent à Castries et à Breteuil. Comme précédemment, le mémoire de Breteuil contenait le portrait de Joseph tracé d'une main ennemie. Breteuil ne pouvait également s'empêcher de faire des allusions blessantes pour Vergennes. En donnant à entendre qu'il n'est animé que par l'intérêt de l'État, il dit : « Toutes les raisons présentées contre cet échange me paraissent fondées sur des choses invariables tenant à la nature même, telles que les positions géographiques et la situation permanente des peuples et des États ; au contraire, on peut dire que presque toutes les raisons en faveur de l'échange tiennent au caractère de l'empereur et de quelques princes de l'empire actuellement vivants. » Mais pour les idées tous les mémoires se ressemblent et emploient presque la même argumentation. Tous manifestent l'inquiétude de leurs auteurs. Breteuil dit que le Conseil du roi n'a jamais eu à discuter « des questions plus importantes et dignes de réflexions plus sérieuses ». Castries trouve que c'est une question dans les conséquences de laquelle on craint de s'égarer.

1. *Cinq mémoires lus au Conseil par les ministres en janvier* 1785 *sur les avantages que la France peut tirer de l'échange des Pays-Bas et de la Bavière.* Arch. nat., K 164. Le sixième mémoire, appartenant à Soubise, est placé accidentellement dans un autre carton, K 163.

Aucun mémoire ne considère comme avantageux l'échange de territoires. Tous combattent le principal argument de Vergennes, « la seule frontière », c'est-à-dire une diminution de dépenses militaires pour la France quand la maison palatine régnera aux Pays-Bas. On ne peut diminuer le budget de la guerre : « ce serait, dit Breteuil, un funeste calcul pour la France, si elle se laissait aller à cette économie. » Au contraire, en vue du renforcement de l'Autriche par la Bavière, la France doit augmenter son armée. La frontière flamande ne peut jamais être désarmée à cause du rapprochement de la capitale. L'échange ne rendra pas cette frontière moins dangereuse, car l'Autriche peut contraindre les faibles Pays-Bas à entrer en campagne contre la France. En même temps l'empereur se rapprocherait de l'Alsace, chose beaucoup plus dangereuse. En cas de guerre, l'empereur sera sûrement allié avec l'Angleterre ; il faut craindre plutôt pour l'Alsace que pour la Flandre. Attaquer la Flandre serait pour lui trop coûteux, et l'Angleterre ne peut lui faire passer des subsides, parce qu'elle s'affaiblirait d'autant dans ses entreprises maritimes. En outre, si la France perd l'Alsace, elle pourra toujours facilement s'emparer des Pays-Bas, « qui formeraient un dédommagement qui n'existerait plus s'ils appartenaient à un autre souverain. » Il est encore à considérer que si la maison palatine règne aux Pays-Bas, la France doit défrayer ses troupes ; mais, dans le cas contraire, les contributions dans un pays aussi riche balanceraient et au delà les dépenses. Tous les mémoires insistaient principalement sur l'idée entièrement rejetée par Vergennes, que les Pays-Bas appartenant à l'Autriche sont un gage de tranquillité pour la France. Il faut les regarder comme un dédommagement sous la main dans le cas où l'Autriche s'emparerait de quelque territoire en Allemagne ou en Italie. « C'est, dit Breteuil, une vérité qu'on ne saurait trop répéter. » « Les Anglais, ajoutait Calonne, seraient charmés que la France ne fût plus désormais à portée de pouvoir facilement trouver dans les Pays-Bas un moyen sûr de se faire restituer tout ce qu'elle perdrait dans ses colonies. » D'un autre côté, la maison palatine est nécessaire en Bavière. Le seul danger pour la France, c'est l'extinction de cette maison. Mais, remarque Breteuil, la France peut « employer l'autorité de ses bienfaits pour faire contracter au prince Maximilien un mariage convenable et le soumettre à tous les devoirs de sa position ». En supposant l'extinction de la

maison palatine, il est plus avantageux qu'elle ait lieu en Bavière que dans les Pays-Bas. D'après les mots de Breteuil, « ce serait alors contre la maison d'Autriche que les autres puissances auraient à se liguer, au lieu que, si la maison palatine s'éteignait en possédant les Pays-Bas, ce serait alors contre la France que les autres puissances croiraient devoir se liguer, car la France voudrait dans ce cas, avec raison, avoir la plus grande influence sur la disposition de cet État. »

Mais l'idée fondamentale de tous, c'est la peur de la puissance des Habsbourg. Tous sont d'accord pour reconnaître que la Bavière donnera à l'empereur « l'ensemble », « la masse réunie des parties ». « La France, dit Castries, jouit de cet avantage; la Prusse travaille sans cesse à rassembler les siennes et ne peut y parvenir ; or, par l'échange projeté la cour de Vienne acquerrait la faculté de remplir cette vue principale. » Dans le cas où l'échange aurait lieu, les ministres de Louis voyaient déjà Joseph maître de la Franconie, de la Souabe, du Haut-Rhin, puis de Venise, de la Sardaigne et de la Suisse; ils le voyaient déjà attaquer la Porte, conformément « au plan de conquête qui avait été concerté avec la Russie en 1783 ». En même temps la France tremblait devant l'Autriche, « cette seule puissance sur terre qui puisse lui faire la guerre ». Elle employait toutes ses forces à la défense de l'Alsace et perdait ses colonies, objet d'une lutte constante avec Joseph, d'après l'avis du ministre de la marine lui-même. Quant à son influence en Europe, il ne fallait plus en parler. « Il est bien constant, dit Breteuil, que la puissance autrichienne accrue de la réunion de la Bavière maîtriserait tellement toute l'Allemagne, qu'il serait impossible aux souverains qui composent cette importante et singulière république de s'écarter jamais des volontés impériales. L'influence du roi deviendrait absolument nulle dans l'empire, et Sa Majesté aurait bientôt la douleur de voir l'asservissement du corps germanique enlever à sa couronne l'éclat qu'elle retire de la défense et du repos que les souverains de l'Allemagne attendent toujours de la protection du roi. » Telle serait la puissance de l'Autriche, tandis que l'équilibre des forces européennes doit être l'unique pensée de la France. « C'est contre la France, dit Castries, que cet équilibre a été créé, c'est pour en former un contre la puissance autrichienne que le royaume a fait de grands efforts en 1741 et qu'il a élevé une nouvelle puissance en Allemagne contre la

maison d'Autriche, c'est enfin en maintenant l'équilibre que la politique peut prévenir la guerre à venir. »

Les ministres de Louis sont d'avis que la France et la Prusse sont les deux puissances les plus intéressées au maintien de cet équilibre. C'est pourquoi tous les mémoires avaient parlé de la Prusse en termes favorables, les uns avec modération, les autres avec chaleur. « La France, disait d'Ossun, a les plus puissants motifs de ménager le roi de Prusse, et il me semble qu'elle perdrait de vue ses intérêts essentiels, si elle appuyait sans son consentement l'échange proposé par l'empereur. » Breteuil s'exprimait ainsi : « Le roi de Prusse est sans doute le prince qu'il nous importe le plus de ménager, de consulter, d'écouter. » Les ministres demandaient à l'unanimité d'avertir Frédéric, et cela immédiatement, parce que le roi de Prusse semble déjà mécontent de Versailles, qu'il croit acheté au prix du Luxembourg et de Namur. Il faut craindre encore que Joseph, grâce à la première déclaration de Versailles, avertisse Frédéric du consentement de la France à l'échange de territoires. « Il ne faut pas oublier, disait Castries, que c'est de concert avec la cour de Berlin que nous avons arrêté il y a dix-huit mois le plan formé contre la Turquie, et que le roi s'est cru obligé de lui communiquer dans l'affaire de l'Escaut la conduite qu'il était dans le cas de tenir avec la cour de Vienne. »

La conduite à suivre, concluaient les mémoires, c'est qu'il faut attendre la réponse de Frédéric et ne rien préciser à Joseph, en l'avertissant seulement que l'on a écrit à Berlin au sujet de l'échange.

Après le conseil du roi, la situation de Vergennes était difficile. Il devait déclarer officiellement le contraire de ses opinions précédentes. Nous avons vu qu'il avait déclaré à Mercy que l'échange de territoires n'était en rien contraire aux « intérêts » de la France. Il proposa de changer le mot « intérêts » par le mot « convenances ». En outre, avec son habituelle prévoyance, Vergennes fit remarquer que, si le plan de Joseph aboutissait, la France devait aussi recevoir quelque chose. Enfin, à l'exemple des autres ministres, il commença à parler énergiquement dans l'intérêt de la Prusse. En indiquant la nécessité d'agir de concert avec Frédéric, Vergennes fit remarquer que « la considération de ce prince souffrirait prodigieusement, si l'échange avait lieu à son insu. Combien celle de la France n'avait-elle pas perdu par le par-

tage de la Pologne, dont elle n'avait eu aucune connaissance[1] ! »

Louis XVI envoya à Joseph une lettre qui fit dire au flegmatique Léopold que le roi de France était un « homme sans caractère ni tête ». En justifiant le refus de Charles de Deux-Ponts par la violente conduite de Roumiantsev, Louis déclarait que l'échange de territoires ébranlait l'équilibre européen et la constitution germanique. De plus il demandait à Joseph s'il voulait avertir lui-même la cour de Berlin, ou si Versailles devait s'en charger. Joseph répondit sans réticences et avec amertume. Il démontrait que l'échange serait le rétablissement de l'équilibre ébranlé par l'élévation de la maison de Brandebourg aux dépens de celle des Habsbourgs. Il ajoutait que la France est la cause de l'opposition de Frédéric et surtout du duc de Deux-Ponts.

L'année 1785 commençait dans une agitation générale. On voyait deux camps armés, d'un côté la France et la Prusse, de

1. Vergennes à Louis, 5 janvier 1785. Arch. nat. Voici cette lettre, qui caractérise très bien Vergennes :

« Sire ! j'ai l'honneur de remettre à V. M. le projet de sa lettre à l'empereur, avec les changements qu'elle m'a ordonné d'y faire. V. M. a remarqué très à propos qu'ayant été fait mention dans une note verbale, dont M. de Mercy a pris copie, qu'elle n'entrevoyait rien au premier aperçu dans l'échange de la Bavière contre les Pays-Bas qui parût blesser ses intérêts, il était inutile et en quelque sorte contradictoire de dire que V. M. s'abstienne dans ce moment-ci de considérer le projet dans le rapport qu'il peut avoir avec *ses intérêts directs*. J'ai retranché ces mots soulignés, et j'y ai substitué *ses convenances*. Je prie V. M. d'adopter cette dernière expression. Elle restera toujours en liberté d'en mesurer l'étendue sur son désintéressement ; mais il ne serait pas juste, si le projet réussit, que la cour de Vienne acquérant une convenance d'une si grande importance, V. M. négligeât totalement la sienne.

Le mot *dignité* que V. M. trouve déplacé à l'article où il est question du roi de Prusse, est remplacé par celui de *considération*. Celle de ce prince souffrirait prodigieusement, si l'échange avait lieu à son insu. Combien celle de la France avait perdu par le partage de la Pologne, dont on ne lui avait donné aucune connaissance !

C'était dans la vue de lier plus étroitement l'empereur, qu'en applaudissant à l'intention où il est de se prêter à une suspension d'armes, j'avais mis *dès à présent ;* mais cet adverbe ne se trouvant point dans la lettre de l'empereur, il peut en être retranché sans inconvenience.

Je souhaite que ces corrections méritent l'approbation de Votre Majesté. »

l'autre l'Autriche et la Russie. Une guerre européenne était possible. Et comme on était à la veille de la Révolution, cette guerre aurait été un des événements les plus considérables de l'histoire, peut-être plus par ses résultats politiques et sociaux que par le sang qui aurait été versé. Nous pensons même que la guerre aurait été inévitable, si la Russie n'avait pas abandonné son allié.

Catherine comprit que l'échange de territoires détruisait toute sa politique allemande en ébranlant son idée favorite, l'équilibre en Allemagne, ainsi que son influence parmi les princes de l'empire. En outre, elle projetait une nouvelle guerre avec la Turquie. C'est pourquoi elle déclare ne voir aucun inconvénient à l'échange, si les deux partis consentent spontanément ; mais, tant que le duc de Deux-Ponts n'a pas donné son consentement, il faut regarder l'affaire comme non avenue[1].

Bientôt après une circulaire fut envoyée aux ministres russes en Allemagne; il y était dit : « l'impératrice confesse sans peine et nettement qu'elle tient le traité de Teschen pour aussi sacré que celui de Westphalie, et qu'une collision entre ses obligations résultant des traités et son alliance avec l'empereur ne peut avoir lieu[2]. » Joseph n'avait plus qu'à reconnaître que « l'échange était devenu impossible » et à remercier Catherine « pour ses bonnes intentions comme pour l'affaire elle-même[3] ». Il envoya une lettre semblable à Louis XVI ; mais dans celle-là, d'après le mot de Vergennes, « l'humeur perce partout ». Le ministre de Louis ajoutait : « Le regret d'avoir manqué l'affaire de la Bavière se montre bien à découvert ; l'empereur voudrait y revenir[4]. »

En effet, Joseph disait à Catherine qu'il ne renonçait à la Bavière que pour le moment, et qu'il était tout disposé, en attendant, à attaquer, de concert avec elle, l'empire ottoman. Catherine répondait qu'il fallait remettre la décision finale jusqu'au temps où l'effervescence des esprits serait calmée en Allemagne. Hertzberg écrivait alors à un des princes d'Allemagne à Paris : « Bien que les affaires hollandaises et bavaroises se soient heureusement terminées, il

1. Voy. le mémoire d'Ostermann et ses dépêches à Dolgorouki (30 janvier-10 février 1785). Archives de Moscou.

2. Cette circulaire se trouve aux Arch. de Moscou. Cf. Schmidt, *Unionsbestrebungen*, I, 240-242.

3. Voy. l'avis d'Ostermann aux Arch. de Moscou.

4. Vergennes à Louis, 1er mars 1785. Arch. nat.

se prépare un autre grand orage, dont il n'est pas encore temps de parler[1]. »

Cet orage était l'alliance des princes d'Allemagne, le « Fürstenbund ».

XVI.

« *L'alliance des princes.* »

C'est depuis peu que la science historique a apprécié l'alliance des princes. Ce n'est que depuis la fondation de l'unité allemande par la Prusse que les historiens ont commencé à tenir compte de cette alliance. Aujourd'hui on reconnaît qu'elle fut un événement important pour les destinées de l'Allemagne.

Bien que le développement politique fût retardé en Allemagne, l'idée d'unité nationale s'était fait jour depuis longtemps. Les circonstances firent que cette idée se manifesta pour la première fois sous la forme de la fédération : c'était la célèbre constitution de l'empire. On comprend facilement que cette constitution devenant l'asile de la féodalité, les patriotes s'efforcèrent de la changer, conformément à l'esprit nouveau. De là leurs violentes attaques contre la forme politique de l'empire.

Cette opposition politique en Allemagne se manifesta surtout dans la seconde moitié du XVIIIe siècle ; la cause en fut le mouvement intellectuel de l'époque. On ne peut nier que ce mouvement n'ait contribué dans une mesure importante au développement de l'idée nationale en Allemagne. Il unissait les Allemands par le lien intellectuel en créant une littérature commune à toute l'Allemagne, sans distinction de pays et de confessions. Il semait la haine contre la vieille féodalité, basée sur le principe de démembrement. Enfin, en prêchant la tolérance, il rapprochait les deux Germanies catholique et protestante.

Mais les Allemands ne pouvaient pas alors mettre en pratique leur idée nationale. Ils n'étaient pas assez développés pour cela, et les circonstances étaient trop difficiles. Le démembrement politique, la fameuse « Kleinstaaterei », était le principal obstacle. Chaque prince s'efforçait non seulement de conserver son indépendance, mais encore d'augmenter son pouvoir. Ces petits sou-

1. Roumiantsev à Ostermann. 7/18 mars 1785. Arch. de Moscou.

verains rêvaient de s'affranchir de la dépendance, bien faible pourtant, qui les rattachait à l'empereur. Entendant « la liberté » d'alors à leur manière, ils proclamaient qu'il fallait lutter contre le chef de l'empire. Ils se comparaient aux Américains ligués pour leur indépendance[1]. Les princes songeaient à former une confédération indépendante pour se défendre de l'Autriche et de la Prusse. On atteindrait ce but, pensaient-ils, en transformant la constitution de l'empire en un gouvernement réel et puissant. C'est en grand nombre qu'on rencontre de pareils projets en Allemagne à partir de la guerre de Sept-Ans. « Une fermentation générale », comme disait Hohenfels, régnait parmi les princes surtout depuis 1783; elle était causée par les violences de Joseph et par sa menaçante alliance avec Catherine. Nous voyons alors une quantité de projets politiques, sous le nom de « coalitions, concordats, unions, ligues, confédérations, associations ». Les principaux princes « patriotes » et leurs ministres se réunissaient dans des endroits écartés, et là, les portes soigneusement closes, ils s'absorbaient dans le dédale de leurs rêves patriotiques[2]. Cette fermentation était aussi forte chez les catholiques que chez les protestants. Les princes ecclésiastiques entraient en relations avec les princes séculiers.

Sans doute il ne sortait rien de ces pourparlers trop nombreux et trop timides, et pourtant les circonstances ne souffraient pas de retards. Tout le monde redoutait Joseph, il fallait avoir des armées prêtes à s'opposer à ses desseins. Redoutant Berlin autant que Vienne, les princes tournaient les yeux vers la France, leur défenseur ordinaire. Le diplomate badois, Schlosser, s'adressa à Pfeffel, l'agent français pour les affaires allemandes. Ce dernier l'envoya au préteur de Strasbourg, Gérard, qui avait la confiance de Vergennes. Mais Gérard fut d'avis que l'un des princes s'adressât directement à Versailles. Cette réponse les effraya tous et on décida de « s'arrêter et d'attendre que la France elle-même proposât d'entrer en arrangement avec les princes[3] ». Vergennes voulait évidemment conduire le mouvement des princes. Mais il avait peur et ne savait comment s'y prendre. La France avait bien, auprès des petits princes allemands, des agents qui lui coûtaient

1. Voy. l'intéressante lettre d'Ernest de Saxe-Gotha à Charles-Auguste de Weimar, 24 février 1785. Ranke, *Die deutschen Mæchte*, II, 278-280.
2. Ranke, *ubi suprà*, I, 98 sqq., 239 sqq.
3. Ranke, *ubi suprà*, II, 257-261.

assez cher ; mais ces agents n'étaient pas d'une grande utilité et ne connaissaient même pas la marche des intrigues[1]. Vergennes, n'ayant pas d'influence sur les princes les plus puissants, reportait toutes ses espérances sur Charles de Deux-Ponts. C'est à ce principicule qu'il posait maintenant cette étrange question : Pourquoi Charles ne se met-il pas à la tête du mouvement et ne demande-t-il pas l'aide de la France? Mais il put bientôt se persuader qu'il y avait en Allemagne une influence plus sérieuse que celle de la France.

A ce moment la Prusse commençait à faire étalage de patriotisme. Mais le rôle de patriote allemand ne convenait guère à Frédéric. C'était la jeune cour de Potsdam qui conduisait l'affaire, sous la direction de l'énergique ministre Hertzberg. L'héritier au trône, Frédéric-Guillaume, manifestait un violent amour pour l'empire, il déclarait qu'il était prêt à sacrifier pour lui les intérêts de la Prusse. Il entretenait une correspondance suivie avec les princes, il les flattait, il prodiguait les phrases patriotiques, il donnait de nombreuses promesses et quelquefois même de l'argent. Mais l'important fut que la jeune cour réussit à gagner à sa cause le duc de Weimar, l'âme du parti patriote; le duc était si enthousiasmé de l'idée de la confédération des princes, qu'on le surnommait le champion de « l'unionomanie », « le courrier de l'alliance des princes ».

Hertzberg disait : « Ce ne sera que la cour de Prusse qui devra et qui pourra donner le branle ; » par conséquent l'influence de la France dans cette affaire n'était plus recherchée. C'est pourquoi Hohenfels, le principal instrument de Frédéric-Guillaume parmi les ministres allemands, disait aux princes : Faites l'union avec le seul concours de la Prusse, votre co-État ; surtout ne vous adressez pas à la France, qui est bien plus dangereuse que l'empereur, parce que son but perpétuel est de reporter ses frontières jusqu'au Rhin[2].

Hertzberg et son dévoué partisan, le duc de Brunswick, répan-

1. L'inutilité et l'incapacité des agents français en Allemagne ressortent de ce fait que l'ambassadeur à Cologne, Maulevrier, n'apprit l'échange des territoires que trop tard. Voyez sa dépêche du 31 mars 1785, aux Arch. nat., F 60 9. Comparez l'opinion de Savary sur les agents diplomatiques de Versailles à Pétersbourg, ci-dessus, ch. IX.

2. Voy. Projet de Hohenfels sur l'union allemande dans Schmidt, I, 34-39.

daient même des insinuations au nom de Frédéric-Guillaume[1]. Les agents de Potsdam se heurtaient contre ceux de Versailles à la cour des princes allemands. A la cour de Deux-Ponts, les agents prussiens, avec leurs pauvres subsides de 100,000 ducats tirés on ne sait d'où, ne pouvaient lutter contre les six millions de francs proposés par Pfeffel au nom de la cour de Versailles. L'archevêque de Mayence disait à Charles-Auguste de Weimar que s'il s'adressait à Berlin, lui, de son côté, devrait sonder Versailles. L'archevêque de Cologne reçut, sans attendre, une somme considérable. En général, d'après le mot de Roumiantsev, « la France commença spontanément à payer sous main à différents princes allemands les comptes de la dernière guerre qu'elle n'avait pas songé à régler jusqu'à présent[2]. »

Telle était l'agitation des princes allemands en 1783 et 1784. On peut croire que l'affaire en serait restée là si les grandes puissances de l'Allemagne n'étaient pas entrées en scène, ce qui arriva en 1785. L'Autriche, par sa proposition d'échange, hâta l'affaire sans le vouloir. La Prusse s'en mêla ouvertement. Frédéric lui-même se mit à la tête du mouvement.

Frédéric, dans cette affaire à laquelle il avait rêvé toute sa vie, étonna l'Europe entière par son énergie. Il était redevenu le jeune Fritz ; il ne craignait rien, il était infatigable. Presque tous les jours, il excitait ses ministres, qui faisaient traîner les négociations en longueur. L'affaire allait bon train. Mais au début il y eut des difficultés, car Frédéric avait compromis fortement lui-même le rôle national des Hohenzollern. En outre, il était manifeste qu'il ne pouvait compter dans cette affaire sur deux de ses amis étrangers. L'Angleterre ne voyait dans l'idée de Frédéric aucun avantage et beaucoup d'inconvénients. Elle détestait les prédilections allemandes de son roi, se souciant peu de sa qualité d'électeur de Hanovre. Quant à la France, elle manifestait déjà de l'irritation contre la cour de Berlin, qui ébranlait par son initiative l'influence française dans l'empire. On annonçait déjà de Ratisbonne à Potsdam que Vergennes s'opposait nettement à la ligue prussienne. Le ministre français soutenait le désir des princes allemands d'être indépendants de Berlin comme de

1. Voy. la correspondance entre Hertzberg et le duc de Brunswick, ibid., 24-29, 101.

2. Roumiantsev à Ostermann. Août 1784. Arch. de Moscou.

Vienne. Il leur conseillait de former une « partie tierce » dans l'empire, avec les trois principautés les plus puissantes, celles de Saxe, de Hanovre et de Bavière. Vergennes assurait même « que la France, comme garant de la paix de Westphalie, serait charmée de soutenir cette partie, qui donnerait plus de cent mille hommes pour faire équilibre à la puissance prépondérante de l'empereur. » Frédéric croyait même que le but de la France était de l'entraîner dans l'affaire hollandaise pour lui faire supporter tout le fardeau de la guerre. Il disait alors que la cour de Versailles était « capable de toutes les bassesses ». Il l'appelait même un jouet dans les mains de Mercy, ce « vice-roi » de la France.

Vergennes, assurément, s'en tenait aux paroles. Catherine, occupée des préparatifs de la guerre contre la Turquie, agissait mollement en Allemagne. Joseph irritait toujours les princes par ses instructions conçues en termes menaçants. C'est pourquoi Frédéric triompha des deux obstacles qu'il rencontra au début de l'affaire. Le traité de l'alliance des princes fut signé le 23 juillet 1785. Ce n'était pas une chose bien importante : trois électeurs seulement y avait accédé, ceux de Brandebourg, de Saxe et de Hanovre. Le traité n'était que la simple déclaration du désir de conserver les territoires entre les mains des princes de l'empire, une vague promesse de recourir à des moyens « plus forts et plus efficaces » en cas de danger. Frédéric lui-même ne se faisait pas d'illusions. Il nommait son alliance « l'unique moyen de salut à défaut de mieux ». Il avait fait tout ce qu'il était possible de faire. Il ne faut pas oublier que les princes n'avaient aucune confiance dans la Prusse. La Saxe et le Hanovre s'étaient même trouvés en opposition avec elle pendant les pourparlers. Voici comment Dohm nous dépeint les doutes qui assiégeaient les princes allemands, ceux mêmes qui étaient le plus amis de la Prusse : « Ces doutes furent vaincus par la considération qu'il n'y avait rien de mieux et qu'il ne pouvait être fait rien de mieux (*was allerdings das Bessere gewesen wære*) vu la situation actuelle. On comprenait qu'il fallait se contenter alors de ce qui était réalisable. On ne voyait d'autre protecteur que la Prusse. On croyait que ce ne serait pas acheter trop cher l'indépendance de l'Allemagne que de l'acquérir au prix de quelques dangers qui effectivement menaçaient l'union avec la Prusse. En outre, grâce aux intérêts propres de la Prusse, le danger n'était pas *imminent*. Il fallait laisser à la postérité le

soin de se défendre *plus tard.* » Dohm nous dépeint le mécontentement causé par l'alliance même dans le camp prussien. Les politiques prussiens disaient : « Est-ce que le titre de défenseur de la liberté allemande peut servir de compensation à la conduite de la Prusse, qui se lie les mains et prend l'obligation de ne pas profiter des circonstances pour agrandir son territoire? On doit déplorer que Frédéric fasse une offense à la France, qui a l'honneur du titre de garant de la constitution germanique. Cela rend impossible le renouvellement des bonnes relations qui se nouaient alors avec cette alliée naturelle. Cela serait une faute d'autant plus grave, qu'alors la Prusse s'éloignait de la Russie. Il est de l'intérêt de la Prusse de faire alliance avec une de ces deux puissances. Car autrement elle ne peut continuer à vivre dans le système des États européens. Frédéric doit voir d'un œil indifférent l'empereur s'agrandir aux dépens des princes allemands et détruire la constitution germanique, il ne doit chercher qu'à agir de même dans le moment favorable. Voilà la conduite prescrite par les raisons d'État, et l'alliance des princes y met obstacle. » Dohm prétend que ces opinions étaient celles de toute la jeune cour, c'est-à-dire du parti de l'action. Ce parti nommait l'alliance des princes « un fusil non chargé ». Il se consolait par l'assurance dans laquelle il était « qu'il ne faudra pas beaucoup de temps pour le charger[1] ».

La difficulté éprouvée pour conclure l'alliance des princes en indique bien l'importance. Frédéric consacra plus d'une année, le reste de sa vie, à cette pénible affaire. Il lui fallut dépenser beaucoup de soins et d'argent pour attirer les autres princes dans cette alliance. C'est alors que sortirent de la chancellerie de Potsdam de nombreux écrits en faveur de la Prusse. Ils s'efforçaient de prouver que la Prusse n'était pas dangereuse pour la liberté des princes allemands, « qu'il n'y aura jamais de collision entre les intérêts prussiens et allemands », « que tant que le cabinet prussien conservera un grain de bon sens politique, il faut regarder comme impossible toute idée hostile à l'empire ». Il va sans dire que ces écrits représentaient l'Autriche comme un épouvantail pour les princes. Ils allaient jusqu'à dire qu'il fallait attirer la France en Allemagne pour combattre l'Autriche, qu'elle devait toujours « avoir la possibilité de pénétrer

1. Dohm, III, *passim.*

jusqu'au cœur des possessions de l'empereur[1] ». Malgré tous les efforts de Frédéric, les princes n'étaient guère disposés à entrer dans l'alliance. Au lieu de « rassembler toutes les têtes sous un seul chapeau », Frédéric n'obtint l'adhésion que de la moitié des électeurs et d'une douzaine des princes des moins influents. Les importantes principautés de Bavière, Wurtemberg, Oldenbourg et Darmstadt étaient restées en dehors. De princes ecclésiastiques on ne voyait que ceux de Mayence et d'Osnabruck.

Il n'était pas moins difficile d'annoncer l'alliance des princes aux cours étrangères. Toutes les puissances étaient troublées par cet événement. Assurées qu'il y avait un article secret, sans lequel ne se concluait aucun traité, mais ne le connaissant pas, elles redoutaient une prépondérance sérieuse de la Prusse en Allemagne. Le bruit courait que les troupes des princes alliés étaient déjà soumises à Frédéric ; il avait en effet, mais en vain, désiré cette soumission. Il était bien naturel que l'imagination devançât les événements. Au reste, l'alliance des princes avait une influence immédiate sur la politique de l'Europe. Par le Hanovre, elle attira l'Angleterre aux affaires de l'Allemagne et détruisit les influences française et russe dans l'empire. Elle repoussa Joseph du cercle des intérêts germaniques, et lui fit concentrer son attention sur la Turquie, en le rapprochant de plus en plus de la Russie.

La conduite de la Russie et de la France à l'égard de l'alliance des princes était la chose la plus importante. La Russie, qui redoutait toujours la Prusse, était très agitée par cet événement. Catherine reçut cette nouvelle dans un voyage entièrement consacré à l'amusement et à la gaîté. Ségur, qui accompagnait l'impératrice, remarqua un brusque changement dans sa manière d'être. L'impératrice et son favori Potemkin étaient devenus sombres et avec eux toute la suite. Ségur demanda la cause de ce changement, et le favori se laissa aller à un torrent de mots acerbes. Il disait que c'étaient la Prusse et l'Angleterre, les auteurs d'une confédération dangereuse pour l'Autriche, qui manifestaient leur animosité contre la Russie et dérangeaient tous les plans de la tsarine. Le gouvernement russe répondit officiellement à Frédéric que « en général les traités dont le contenu

1. Dohm, *Ueber den deutschen Fürstenbund*, 1785. Johann Müller, *Darstellung des Fürstenbundes*, 1787.

est inconnu engendrent de l'inquiétude[1] ». Frédéric redoutait tellement une réponse menaçante, qu'il s'estima content et dit : « Elle est plus douce que je ne m'y attendais. » Catherine envoya peu après à ses ambassadeurs de Vienne et de Berlin, au sujet de l'alliance, des lettres remplies de la même idée. Elle démontrait le danger que présentait la puissance toujours croissante de la Prusse et la nécessité de l'arrêter. « La situation naturelle des terres du roi de Prusse doit nécessairement suggérer, à lui et à ses successeurs, l'envie, le désir de s'agrandir et la méfiance à l'égard de la Russie, qui peut toujours facilement et rapidement s'armer contre la Prusse. » Catherine même faisait remarquer que « Frédéric s'est déjà permis d'étendre sa puissance au-delà des limites supportables pour ses voisins[2] ». Cependant, en vue de la guerre avec la Turquie, elle se contenta de suivre attentivement le développement de l'alliance des princes. En même temps, elle commençait à songer sérieusement à conclure une alliance avec l'Angleterre; elle voulait même y faire entrer Joseph.

Cette nouvelle et importante idée était liée à la conduite de Versailles. La France irritait la Russie par ses démarches dans l'alliance des princes. Elle ne luttait avec la Prusse dans cette affaire que pour avoir le premier rôle, mais le but était le même. Poussé par sa haine contre l'Autriche, Vergennes aidait la formation de l'alliance[3]. La conduite de Vergennes n'irrita pas seulement la Russie, elle eut un résultat inattendu en Prusse. A l'époque de la mort de Vergennes, on parlait à Potsdam d'une alliance avec l'Angleterre. Frédéric, toujours l'ami de la France, eut de la peine à empêcher ses ministres de faire une pareille offense à cette puissance. Peu après la mort de Frédéric fut conclue l'alliance anglo-prussienne de 1788.

XVII.

La mort de Vergennes.

L'alliance des princes fut la dernière épreuve de Vergennes.

1. Ostermann à Dolgorouki, 1er sept. 1785. Arch. de Moscou. Gœrtz, I, 289.
2. Cette lettre se trouve aux Archives de Moscou.
3. En démontrant que l'alliance des princes était « bien mieux organisée pour nuire à la France qu'à l'empereur », Rulhière dit : « Les vrais politiques allemands même n'ont pas compris pourquoi le cabinet de Versailles avait favorisé cette démarche mal vue, mal calculée et vicieuse jusque dans son exécution. » *Le comte de Vergennes, première cause*, etc., p. 33 sq.

Jusqu'à sa mort, qui arriva deux ans après, il n'y eut plus aucune affaire politique importante.

La question allemande l'acheva et détruisit de plus en plus son autorité. Le nombre de ses ennemis augmentait de jour en jour. Deux ans avant sa mort, sa carrière s'assombrit : les cours hostiles accumulaient les reproches sur sa tête, et ses ennemis à Versailles s'en servaient contre lui. A leur tête se trouvaient Castries et Choiseul. Vergennes supporta tout pendant longtemps sans rien dire, mais enfin il fut contraint de se plaindre directement au roi. Au commencement de 1785 il lui envoya une lettre qui le concernait particulièrement[1]. Vergennes dévoilait l'existence « d'une cabale, d'une conspiration contre le ministère », surtout les « moyens coupables pour altérer le crédit des finances ». Le ministre effrayé faisait même allusion au chef de la conspiration. Il disait que ce n'était plus lui seul qui souffrait : « Tous les départements, *un seul excepté*, sont en butte à la censure la plus irrévérente. » Une autre fois Vergennes, se plai-

1. Vergennes à Louis, 6 févr. 1785, Arch. nat. Voici cette lettre *in-extenso*.

« Sire ! Il est fâcheux pour un ministre d'avoir à importuner V. M. de détails qui semblent tenir à l'individu plus qu'au service. Si les efforts sans cesse renaissants de la cabale n'attaquaient que les personnes de vos ministres et moi particulièrement, l'orage n'ébranlerait pas ma constance. Qu'un Linguet soit soudoyé par une cour étrangère pour dire du mal de moi, qu'il m'attaque dans ma conduite personnelle, la chose est très indifférente; mais elle cesse de l'être lorsque, censurant la direction des affaires politiques, ce n'est plus moi qu'il attaque, mais bien les principes que V. M. s'est proposés. La même observation est applicable à tous les départements, car tous, un seul excepté, sont en butte à la censure la plus irrévérente. Je ne m'étonne pas plus, Sire, mais je ne crains pas de lui dire avec assurance qu'il existe une conspiration contre son ministère, et que peu importe de ruiner les affaires de V. M. pour arriver à ses fins. Elle ne peut ignorer les moyens coupables qu'on met en œuvre pour altérer le crédit de ses finances. Si le succès couronne l'audace, quel avantage pour les puissances, qui ne désirent et ne s'occupent que d'entamer votre considération et votre puissance! Il me suffit d'exposer à V. M. le mal qui existe; sa sagesse ne sera pas embarrassée à y appliquer le remède le plus effectif. Je ne me serais pas même permis de l'entretenir de cet objet, si une dépêche de Berlin ne faisait connaître combien les bruits artificieusement répandus de changement dans son ministère embarrassent la marche des affaires et peuvent produire de tristes conséquences. »

gnant de nouveau au roi, nomma Choiseul. Dans cette lettre se glissait une phrase amère au sujet de sa disgrâce. On peut voir, en effet, que Louis ne défendait plus aussi énergiquement son ministre. Les ennemis de Vergennes gardaient leur place et redoublaient leurs attaques. Encouragés par le silence du roi, ils s'étaient ouvertement mis, à la fin de 1786, à faire le procès de Vergennes. Au conseil du roi tenu à Fontainebleau en novembre, Castries lut l'acte d'accusation, composé, pense-t-on, par son collaborateur ordinaire Grimoard[1]. Ce document, d'après sa forme, s'appliquait à tout le ministère en général, mais au fond il n'était dirigé que contre « un de nous[2] », comme disait le mémoire. C'était la critique détaillée et acerbe de toute la politique extérieure de la France au temps de Vergennes. Les défauts essentiels de Vergennes y sont parfaitement saisis. Le document aboutissait à cette conclusion : Vergennes « a de fausses vues » ; il se sert de « moyens trop peu énergiques » et par conséquent « avilissants pour la France » ; il « a trop négligé la dignité de la France » ; à toutes les observations il répond que « l'expérience, l'avenir démontreraient la justesse de ses calculs ».

On ne peut savoir ce qui serait advenu de Vergennes, la lutte prenant de telles proportions, d'autant plus que Castries était certainement assuré de l'appui de ses collègues, sans quoi il n'aurait pas attaqué Vergennes aussi ouvertement. Mais Vergennes tomba malade et, moins de trois mois après, il s'éteignit.

Le roi fut seul à pleurer Vergennes et lui éleva un cénotaphe, qu'on voit maintenant dans l'église de N.-D. à Versailles. Tous étaient mécontents contre lui. Les uns haïssaient, les autres méprisaient le dernier des ministres de la vieille monarchie. Tout le monde était d'accord pour trouver la politique extérieure d'alors le côté faible de la France. En effet, on ne peut mieux caractériser la situation dans laquelle il laissait la politique française que par ses propres paroles à son entrée au ministère : « Avons-nous la sûreté, disait-il en 1774, que l'ouverture à la succession de Berg et de Juliers, et à celle de Bavière, ne devancera pas le cours de la nature? Ce sont là des événements dont on n'envisage la possibilité qu'avec peine, parce qu'il est difficile de se dissimuler qu'ils peuvent être

1. Voy. l'*Examen de la situation politique de la France en octobre* 1786, dans Soulavie, V, 9-96. Soulavie dit qu'il a trouvé ces papiers couverts de remarques du roi.

2. Louis XVI mit en regard de cette expression : « Vergennes ».

un sujet de guerre. Combien d'autres peuvent survenir, auxquels la prévoyance ne saurait atteindre ! Les puissances de deuxième et de troisième ordre sont sans appui et exposées à se voir englouties par les puissances aujourd'hui prédominantes, lorsqu'il leur conviendra de se les partager. L'Allemagne peut-elle être sans inquiétudes et le Nord sans alarmes ? Dira-t-on que la France pourra se dispenser de prendre part aux troubles qui viendraient à se produire? Mais si elle s'isole, si elle renonce à ses anciennes maximes, si sans égard pour ses obligations les plus sacrées, les traités les plus solennels, et nommément celui de Westphalie, elle se montre indifférente au sort des ses alliés et des princes dont elle a garanti l'existence, elle devra nécessairement rester sans appui. Inutile à tout le monde, abandonnée de tout le monde, cette manière d'être ne peut être le garant d'une tranquillité solide et permanente[1]. »

La France était restée inutile à tout le monde et abandonnée de tout le monde, grâce à son indifférence dans la question allemande, le centre de la politique extérieure de la France, comme l'avait remarqué Vergennes lui-même. Nous avons vu que cette question allemande avait été la base de toute la politique à la veille de la révolution. Cette question si difficile et si importante était au-dessus des forces de Vergennes, elle l'accablait, elle le faisait se contredire lui-même, elle renversait son autorité, elle lui faisait même subir des injures. Les Français voyaient que Vergennes par son inertie et son incapacité venait en aide plutôt qu'il ne mettait obstacle au développement de cette question. C'est pourquoi sa mort ne mit pas fin aux récriminations dirigées contre sa politique.

XVIII.

Résultats historiques.

Nous avons déjà démontré que les vives attaques dirigées contre Vergennes étaient quelque peu injustes. Son défaut principal ne fut pas le manque de bonne volonté, ce fut l'incapacité et la faiblesse de caractère. Mais ne rencontrons-nous pas les mêmes défauts partout sous l'ancien régime ? La politique était-elle meil-

1. Mémoire de Vergennes, 1774. Arch. nat.

leure alors à l'intérieur qu'à l'extérieur? Il y a plus, les faits nous permettent de dire que les détracteurs les plus passionnés de Vergennes auraient eu à sa place la même politique que lui. Chez Vergennes et chez ses ennemis, l'idée politique fondamentale était la même. Dans les mémoires de Castries nous avons vu quelle haine il y avait contre l'Autriche, quelle indulgence à l'égard de la Prusse. Cette manière de voir subsista dans la politique française, elle survécut à la Révolution. En France elle dura encore pendant deux générations, tandis qu'à l'autre bout de l'Europe régnait une idée opposée.

Les documents nouveaux montrent de jour en jour dans la politique allemande de la France et de la Russie une divergence née des différentes appréciations du rôle des deux grandes puissances en Allemagne. Sans nous appesantir sur la France, nous dirons seulement quelques mots sur la politique allemande de la Russie.

Les traditions de Pierre le Grand et de Catherine II subsistèrent en Russie à peu près jusqu'au milieu de notre siècle. A l'époque de Catherine II, on espérait en vain à Berlin que le règne suivant serait prussophile, parce que l'héritier au trône était l'ami de Frédéric[1]. Devenu tsar, Paul devint l'ami de l'Autriche. Après la guerre entreprise pour la défense de l'Autriche, il suggérait à Napoléon l'idée de « l'équilibre en Allemagne ». Il disait au premier consul, pour affaiblir sa haine contre l'Autriche : « La Prusse annonce des demandes qui n'ont aucun caractère de modération ; elles sont trop exagérées pour pouvoir être admissibles... Les motifs qui s'opposent aux vues ambitieuses de l'Autriche sont également applicables à celles de la Prusse, et c'est à contenir et à rejeter cette lutte de cupidité que doit servir le plus efficacement notre concert avec la France[2]. »

Alexandre Ier montra, dès les commencements de son règne, sa

1. Le duc héritier Paul disait alors à Gœrtz qu'il « désire ardemment *l'alliance des princes*, qu'il croit être d'une très grande importance pour les intérêts du roi de Prusse. » (Gœrtz, I, 265, sqq. et *passim*.) Catherine même, prévoyant le danger, s'efforçait de resserrer tellement les liens avec l'Autriche, « que son successeur ne pourrait les rompre. » Elle disait : « Je serais affligée si je prévoyais que ma mort, à l'instar de celle d'Élisabeth, eût donné le signal du changement de tout le système de la politique russe. » (Raumer, V, 476-477.)

2. Rescrit de Paul à Kolitschev, 6/18 avril 1801. Arch. des aff. étr. à Paris. Russie. Vol. 140.

manière de voir sur l'équilibre allemand. Duroc écrivait de Pétersbourg le 13 messidor an IX : « En accordant de justes indemnités à l'Autriche et à la Prusse, S. M. I. ne veut pas permettre que la première, qu'elle regarde comme notre ennemie naturelle, s'agrandisse trop, comme elle espère que vous n'augmenterez pas trop la puissance de la seconde, regardée comme l'ennemie de la Russie[1]. » A la fin de 1804, quand fut connue la duplicité de l'Autriche à l'égard de la Russie, on écrivait de Pétersbourg à Napoléon : « On persistera encore longtemps dans ce système d'amitié et de liaison intime qui s'est établi avec cette puissance ; il est fondé en grande partie sur l'ancienne habitude, sur la jalousie qu'on a contre la Prusse et contre nous, et sur la persuasion que l'Autriche seule serait disposée à servir et partager les projets de la Russie[2]. »

Après Eylau et Friedland, le chargé d'affaires à Pétersbourg, Lesseps, écrivait à Talleyrand : « En traversant la Prusse, où les malheurs inévitables de la guerre n'offrent que le tableau de la désolation, j'ai vu d'une manière très claire que le peuple était moins aigri contre les Français que contre les Russes, ses alliés. Partout on me répétait en me montrant de tristes résultats : « Il vaut mieux avoir les premiers pour ennemis que les autres pour amis ; ceux-ci, disait-on, nous ont traités de la manière la plus cruelle, et leur secours fatal est devenu pour nous la source d'une longue série de maux... » Si les Prussiens se plaignaient des Russes, ces derniers, à leur tour, leur rendaient bien la pareille. C'est ce dont j'ai pu m'apercevoir dès mon entrée en Russie. Le mépris qu'ils ont pour eux est à son comble et provient essentiellement de la conduite peu franche et peu prononcée qu'ils accusent le cabinet de Berlin d'avoir tenue depuis plusieurs années. Loin de compatir, même en apparence, aux maux que cette puissance a soufferts, ils affichent publiquement leur insouciance à ce sujet et disent hautement qu'elle n'a que ce qu'elle a mérité[3]. » L'avenir était clair. Le duc héritier disait à l'ambassadeur français avant Austerlitz : « Qu'il détestait les Prussiens, *qu'il était en cela bon Russe*, et qu'il se battrait bien volontiers contre eux[4]. » Mais ce ne fut pas lui qui succéda à Alexandre. Quant à la politique allemande de Nicolas Ier, nous nous borne-

1. Ibid.
2. Reynwald à Talleyrand, 24 fructidor an XII. Ibid. Vol. 143.
3. Lesseps à Talleyrand, 18 août 1807. Ibid. Vol. 144.
4. Hédouville à Talleyrand, 19 frimaire an XI. Ibid. Vol. 142.

rons à remarquer qu'on ne peut pas expliquer la campagne hongroise seulement par la manière dont ce souverain envisageait les affaires intérieures de son empire. A ce moment, Frédéric-Guillaume IV réclamait de Nicolas, à titre de parent, des secours contre les Habsbourg. Mais le tsar, regardant l'Autriche comme un État aussi conservateur que la Prusse était révolutionnaire, prit parti pour Vienne : cette appréciation des deux puissances allemandes était fausse ; néanmoins, elle était avantageuse pour la Russie, car elle rentrait dans la politique de Pierre Ier et de Catherine II.

Du reste la Russie, ce colosse par le territoire, était faible en réalité. Elle se sentait en retard, et les difficultés de son développement la préoccupaient. Elle devait remplir la pénible tâche de porter la civilisation en Orient. Voilà pourquoi elle ne pouvait avoir une influence sérieuse et stable au centre de l'Europe. Ici tout dépendait de la France, en opposition avec elle dans la question allemande. Et quand, vers la moitié de notre siècle, la France changea de politique, celle de la Russie prit une autre direction. C'est ainsi que la question allemande continua à se développer dans le sens indiqué par « l'alliance des princes ».

En étudiant l'histoire par fragments, par questions, par étapes chronologiques, on se noie facilement dans les détails. Au lieu d'apprécier scientifiquement le sujet, on laisse prédominer le côté anecdotique et sentimental. Mais l'histoire, dans son ensemble, est le vaste théâtre des lois éternelles auxquelles obéit l'univers. Parmi ces lois, une des principales est l'intégration. L'intégration des corps politiques est aussi inévitable, aussi universelle que l'intégration des corps organiques et inorganiques. Seulement, cette loi est plus difficile à saisir en histoire.

L'intégration politique de l'Allemagne devait s'accomplir et tout s'y prêtait ; la monarchie française d'avant et d'après la Révolution fut d'abord son instrument, puis, dans les derniers temps, ce fut la monarchie russe.

Alexandre TRATCHEVSKY.

Note de la Rédaction. — Le point de vue développé par l'auteur de cet article nous ayant paru nouveau pour les lecteurs français, nous n'avons pas hésité à l'accepter bien qu'il nous semblât méconnaître le caractère et les talents de Vergennes ; mais nous nous réservons de signaler prochainement les points sur lesquels nous sommes en désaccord avec M. Tratchevsky.

GRÉGOIRE

ET L'ÉGLISE DE FRANCE

(1792-1802)

Débuts de la Convention ; Grégoire en mission à Chambéry et à Nice.

On a vu, dans une étude précédente[1], quel fut le rôle religieux de Grégoire à l'Assemblée constituante jusqu'en septembre 1791, et dans son diocèse du Loir-et-Cher jusqu'à l'entière conclusion du concordat ; mais la force des choses avait fait du curé d'Embermesnil beaucoup plus qu'un simple législateur et un évêque de département ; il était devenu en 1791, grâce à son indomptable énergie, à l'étendue de son savoir et à la sincérité de ses convictions, le patriarche de l'Église constitutionnelle. Amis et ennemis reconnurent en lui, dès le premier jour[2], ceux-ci le coryphée de la nouvelle secte[3], ceux-là au contraire l'apôtre d'un catholicisme épuré qui devait, pensaient-ils, ramener les beaux jours de la primitive Église. Mais c'est surtout à dater du 21 septembre 1792, lorsqu'il entre à la Convention comme député du Loir-et-Cher, que Grégoire appartient d'une manière toute particulière à l'histoire religieuse de la Révolution française : sa parole et ses exemples guident à travers les difficultés les plus inextricables cinquante évêques et des milliers de prêtres soumis aux lois ; il arrête les défections et détruit l'effet des plus grands scandales ; il

1. Voyez *Rev. hist.*, t. IX, fasc. 1er.

2. Déjà, au mois d'août 1789, le cardinal de Rohan, écrivant à Grégoire, lui parlait de sa réputation, de ses ouvrages, de ses qualités personnelles, et il finissait en disant : « Rendez toute justice, Monsieur, aux sentiments d'attachement et de haute considération que vous m'avez inspirés. » (Lettre ms., Saverne, 1er août 1789.)

3. « Récitez le *Confiteor*. — Je me confesse à l'Assemblée toute puissante... aux apôtres saint Grégoire et saint Camus, à tous les saints de la Constitution, etc... » (*Livre de prières dédié aux vrais patriotes*, pamphlet royaliste, 1792, 73 p. in-8°.)

montre aux adversaires du christianisme qu'une foi très vive s'allie parfois même avec un républicanisme exalté ; il « empêche des Vendées », comme il a pu le dire avec un légitime orgueil, et c'est grâce à lui surtout que le sentiment chrétien, conservé en France durant la Terreur, se ranime avec une force étonnante dès la fin de 1794. Telle est la très curieuse histoire qu'il nous faut étudier maintenant, non plus seulement comme l'a fait Bordas Demoulin[1] d'après les mémoires imprimés de Grégoire lui-même, mais en remontant pour la première fois aux véritables sources, en compulsant les nombreuses brochures du temps, les procès-verbaux de conciles et de synodes, les registres et minutes de toute sorte, et finalement les milliers de lettres autographes qui constituaient dans la bibliothèque de Grégoire les *Archives de l'Eglise constitutionnelle.*

Personne n'ignore dans quelles conditions se réunit la Convention nationale au mois de septembre 1792 : le sang des nobles et des prêtres massacrés par centaines fumait encore dans les prisons ; tout présageait une lutte acharnée entre les mandataires du peuple souverain et les partisans de l'ancien régime. Les esprits froids, comme Siéyès, ne se faisaient aucune illusion et désespéraient de la chose publique[2] ; les exaltés, et Grégoire était alors du nombre, attendaient tout de la nouvelle Assemblée qui allait abolir enfin la royauté. La joie de se sentir en république leur ôtait le sommeil[3] et ils s'imaginaient que l'âge d'or devait renaître comme par enchantement ; ils ne tardèrent pas à être détrompés. Loin de châtier les septembriseurs qui avaient assassiné surtout des prêtres, la Convention n'osa même pas flétrir cet épouvantable forfait ; Grégoire put entendre lire à la tribune le rapport de Tallien sur les « événements », sur « l'expédition » du 2 septembre ; il put lire lui-même dans ce rapport imprimé[4] que c'étaient des « événements terribles sans doute, qui dans un temps de calme eussent dû provoquer toute la vengeance des lois, mais sur

1. *Essais sur la Réforme catholique*, p. 261, 394 et sq.
2. *Mémoires de Grégoire*, I, 410.
3. *Ibid.*
4. *Convention nationale.* Impr. nationale, 6 p. in-8°. — On y lit entre autres cette phrase horrible relative à la princesse de Lamballe : « Une seule femme périt dans cette circonstance ; mais, nous devons le dire, ses liaisons avec l'ennemie la plus acharnée de la Nation, avec Marie-Antoinette (*sic*), dont elle a toujours été la compagne de débauche, justifient en quelque sorte les excès auxquels on s'est porté à son égard. »

lesquels, dans un temps de révolution et d'agitation, il faut tirer un voile et laisser à l'histoire le soin de consacrer et d'apprécier cette époque de la Révolution, *qui a été beaucoup plus utile qu'on ne pense.* »

C'était une déclaration de guerre au catholicisme, et cependant six mois s'écoulèrent sans que la Convention rendît un seul décret contre les prêtres : elle se contenta d'appliquer dans toute sa rigueur la loi du 26 août 1792, qui contraignait les ecclésiastiques insermentés ou rétractés à sortir du royaume dans la quinzaine. Les insermentés n'exerçaient plus leur culte dans aucune église ou chapelle publique ; ceux qui n'avaient pas émigré se tenaient soigneusement cachés, et il ne restait plus en France que trente ou quarante mille curés ou vicaires [1] prêchant la soumission la plus entière au gouvernement républicain. Il semble donc que la Convention avait intérêt à conserver de tels auxiliaires et même à leur prodiguer les encouragements ; loin de là, elle se retourna contre eux avec fureur. Montagnards et Girondins rivalisèrent de zèle pour les persécuter, et l'on put voir que les philosophes triomphants se proposaient bien, comme l'avait souhaité Voltaire, « d'écraser l'infâme », d'anéantir le christianisme. La guerre commença, suivant la coutume, par des escarmouches, par des pamphlets ou par des discours de toute sorte. Ainsi l'on publia le 20 septembre 1792, avant même que la République eût été proclamée, une *Messe nationale des Français* [2] où se lisait l'*Evangile* suivant : « En ce temps-là la stupidité des peuples engendra les rois ; la mollesse des rois engendra le luxe des cours ; le luxe des cours engendra le déficit ; le déficit engendra l'Assemblée nationale ; l'Assemblée nationale engendra la prise de la Bastille ; la prise de la Bastille engendra la liberté ; la liberté engendra l'abolition de la royauté ; l'abolition de la royauté engendra la République, de laquelle naîtra la félicité du peuple français. » Neuf jours plus tard, la Commune de Paris, la même qui le 3 ou le 4 septembre avait payé « des ouvriers pour

1. L'abbé de Pradt estime que le nombre des assermentés, en 1791, s'éleva à 60,000. *Les quatre concordats*, II, 34.

2. *Messe nationale des Français, dédiée à Pie VI par Grandidier de Moyenvic*, in-4°. Grégoire a écrit en marge : *pièce impie.* Le dernier évangile de la messe était parodié de la manière suivante : « Il a été un homme envoyé par le Seigneur, cet homme s'appelait Voltaire ; il n'était pas la liberté, mais il en était le précurseur et l'apôtre, etc. »

avoir travaillé dans une prison », déclara qu'à partir du 1er janvier 1793 les gens d'église ne seraient plus rétribués, qu'ils auraient par conséquent à se pourvoir ailleurs d'une profession plus utile. « La religion est aussi mûre que la royauté, dit alors même je ne sais plus quel conventionnel à la tribune, l'une doit être abolie et proscrite comme l'autre. »

Mais ce n'étaient encore que des attaques isolées, sur le caractère desquelles bien des gens se méprirent, car en novembre 1792 le ministre de l'intérieur, Roland, adressait « aux pasteurs des villes et des campagnes » une circulaire (on serait tenté de dire un mandement, car cette pièce étrange a pour épigraphe un verset du psaume XIX[1]) pour les exhorter à entretenir et à propager autour d'eux « l'esprit public, le respect et le maintien des principes, du sein desquels doit sortir un gouvernement sage et durable, et avec lui l'amour et la nécessité de l'ordre, la religion des lois. » Il avait surtout pour but de demander aux curés la suppression du *Domine salvum fac regem,* et il ajoutait : « Ministres de l'Evangile, votre mission est sublime, si vous l'amalgamez en quelque sorte avec celle de nos infatigables législateurs. »

Vers la même époque, et sans doute pour faciliter cet amalgame, le député Cambon reprit la motion faite naguère à la Législative par Ramond, Jean Debry et Torné ; il proposa, au nom du Comité des finances, de « décharger la nation des frais du culte catholique et de l'entretien de ses ministres. » Ce projet de loi fut déposé seulement le 16 novembre, mais on en parlait depuis quelque temps déjà, et il se trouva des orateurs et des écrivains pour défendre à la Convention, aux Jacobins et dans les journaux le clergé patriote que Cambon et ses amis voulaient réduire au désespoir. Daubermesnil, député du Tarn, homme « indépendant », dont le culte était « l'adoration pratique d'un Dieu, » et qui proposait à la nation d'honorer ce Dieu avec quelques grains d'encens, des libations et des hymnes, Daubermesnil intervint dans la discussion et prouva que les prêtres étaient utiles à la République. « Ils ont, disait-il, prêché l'amour des lois, l'obéissance aux auto-

1. *Reges obligati sunt*, etc. Imprimé 3 p. in-4°. — C'est un chef-d'œuvre de pédantisme ; Roland parle de « l'imperturbable viation du pouvoir exécutif sur la ligne de la loi » ; il veut qu'on *incite* le peuple ; il espère enfin qu'on ne tardera pas à faire l'office en français dans les paroisses, et que l'influence de la religion sur les mœurs deviendra, sous la sanction de la philosophie, une vérité pratique, etc.

rités ; ils ont embrasé les cœurs de leurs concitoyens du feu de la liberté ; nous leur devrions par reconnaissance ce que nous ne devons pas leur ôter sans injustice[1]. » Le 18 novembre, c'étaient des « citoyens catholiques de la ville de Paris » qui adressaient une pétition à la Convention nationale pour demander contre Cambon le maintien du budget des cultes[2]. La discussion publique fut renvoyée au 19 novembre, puis à une date ultérieure, puis enfin au 30 novembre, le jour même où Grégoire devait occuper pour la quinzième et dernière fois le fauteuil de la présidence. Cette discussion fut intéressante, et l'on vit des hommes comme Bazire, qui aimait mieux « l'enfer avec Voltaire que le paradis avec saint Labre[3] », comme La Planche, qui se vantait de n'être pas un Maury subalterne, déclarer que le projet de Cambon était impolitique, injuste et immoral. « Après les rois, disait le prêtre apostat La Planche, les mauvais prêtres sont, selon moi, les plus terribles fléaux du genre humain. » Il faisait ensuite un grand éloge des constitutionnels et se plaisait à reconnaître que « les succès si difficiles de cette étonnante révolution étaient en partie leur ouvrage, parce qu'ils avaient appris aux peuples séduits ou chancelants à chérir la patrie et à respecter la loi ; » il concluait en demandant la question préalable[4]. Philippe Drulhe, enfin, se plaçant au cœur même du sujet, se déclarait partisan, « non pas de la tolérance, car ce mot est un reste d'esclavage qui doit disparaître de notre langue[5], mais du libre exercice de tout culte qui prêche la soumission aux lois, la pratique des vertus morales et l'amour des devoirs. « Supprimer le budget des cultes, disait-il ensuite, ce serait, après avoir aboli la royauté, en garder le plus odieux apanage, celui de manquer impunément à sa parole... Les prêtres ont, dans l'ascendant de leur ministère, un moyen puissant de faire aimer notre Révolution ; faisons qu'ils l'aiment eux-mêmes ; plaçons-les dans la loi pour ne pas avoir hors de la loi

1. Imprimerie nationale, 1792. 11 p. in-8°. Daubermesnil évaluait le budget des cultes à environ 60,000,000 pour 84 évêchés et 44.000 cures ; mais, disait-il, la moitié seulement des paroisses a des prêtres salariés, et la somme à répartir ne dépasserait pas 33,000,000. Il constatait que dans les campagnes les riches seuls étaient dissidents.

2. 4 p. in-4° ; chez la veuve Hérissant, rue Neuve-Notre-Dame.

3. « Assimilez si vous voulez les dévots à des fous, disait Bazire, la législation n'a jamais détruit les fous. »

4. *Opinion...* impr. 28 novembre, an Ier de la Rép.

5. On ne tolère en effet que ce qu'on aurait le droit d'empêcher.

des agents dangereux et cachés[1]. » Comme les précédents, Druhle concluait au maintien du budget des cultes ; Robespierre fut de cet avis[2], et, malgré les démarches de la Commune, malgré les déclamations de quelques feuilles révolutionnaires, la Convention fit preuve de sagesse ; elle déclara, le 30 novembre 1792, qu'elle ne supprimerait pas le traitement des ecclésiastiques. Un certain nombre de députés avaient, comme Danton, apporté quelques restrictions à leur vote : ils demandaient que l'on conservât les prêtres jusqu'au jour où l'on aurait, pour instruire le peuple, « des officiers de morale. »

Mais le peuple, qui ne peut saisir ces distinctions par trop subtiles, tenait à son culte et à ses prêtres. Quelques mois auparavant, il avait suivi dévotement les processions de la Fête-Dieu : malgré le mauvais temps et les excitations perfides de la Commune, on avait tendu beaucoup de maisons et interrompu de tous côtés les travaux ; les voituriers avaient laissé le passage libre et l'on avait pu voir des protestants, comme l'ambassadeur de Hollande, tapisser à leurs frais les murs de leur hôtel ou payer spontanément leur part de la musique militaire qui accompagnait le cortège. Le 24 décembre de cette même année, Manuel et la Commune ayant notifié vers sept heures du soir, lorsque les cierges étaient allumés et l'office déjà sonné, l'ordre de fermer toutes les églises durant la nuit de Noël, il y eut dans Paris une sédition vraiment populaire : la foule assiégea les édifices du culte et exigea des curés la célébration solennelle de la messe de minuit[3]. On sait enfin que Manuel, traîné à l'échafaud l'année suivante comme fédéraliste, fut insulté par des fruitières et par des blanchisseuses qui criaient : « C'est bien fait, c'est lui qui voulait nous empêcher d'aller à la messe[4]. » La Convention, de complicité avec la Commune, se proposait d'anéantir le christianisme ;

1. *Opinion...*, 4 décembre 1792, an Ier de la Rép., 11 p. in-8°.

2. Cf. de Pressensé : *l'Église et la Révolution française*, p. 262. — Buchez et Roux : XV. — *Moniteur*, 1792, 337. Robespierre, comme plus tard Napoléon, avait ses raisons pour ne pas admettre l'émancipation du clergé, qu'il considérait comme un *instrumentum regni*.

3. Ce fait est rapporté partout, notamment dans les *Nouvelles ecclésiastiques* ou *Mémoires pour servir à l'histoire de la Constitution Unigenitus*, numéro du 20 mars 1793. Cette feuille, très suspecte de partialité, contient quelques renseignements qu'on ne trouverait pas ailleurs.

4. *Du fanatisme et des cultes*, par Baudin, représentant du peuple. Paris, an III, 80 p. in-8°. « Je l'ai entendu », dit en propres termes l'auteur de ce charmant opuscule.

mais en cela elle agissait contre la volonté formelle de la nation[1], et les conventionnels sensés espéraient qu'elle n'oserait pas commettre un pareil crime et une si grande faute.

Telle était la situation lorsque Grégoire, après avoir présidé la redoutable Assemblée durant quinze jours et contribué peut-être, au moins par sa présence en costume d'évêque, au maintien des traitements ecclésiastiques, partit pour Chambéry avec ses trois collègues : Hérault-Séchelles, Jagot et Simond. Ils étaient chargés d'organiser les départements du Mont-Blanc et des Alpes-Maritimes, nouvellement réunis à la France, et ils s'acquittèrent de cette mission difficile avec zèle et avec intégrité[2]. C'est de Chambéry, comme l'on sait, que ces quatre députés écrivirent à la Convention, le 20 janvier 1793, la lettre malencontreuse qui a donné lieu à cette accusation de régicide souvent réduite à néant par Grégoire et par ses amis, mais toujours reprise avec une insigne mauvaise foi par ses ennemis politiques ou par ses adversaires religieux. Grégoire s'était montré en plusieurs circonstances, et nous avons saisi l'occasion de l'en blâmer, bien dur et bien injuste pour l'infortuné Louis XVI ; à la Convention même, en novembre 1792, il avait réclamé la mise en accusation du « parjure » ; mais il demandait en même temps que la peine de mort disparût à jamais de nos lois, et que Louis fût le premier à bénéficier de cette abolition. Comme prêtre et comme législateur, il ne se croyait pas le droit d'ôter la vie à son semblable, et, dans le cas particulier dont il s'agit, il voulait condamner le roi, « ce grand coupable », comme il ne craignait pas de l'appeler, à contempler longtemps le bonheur d'un peuple libre[3]. Grégoire a signé, lui quatrième, la lettre que son collègue Hérault *de* Séchelles avait rédigée pour faire oublier sa naissance aristocratique, mais il ne l'a signée qu'après avoir exigé la radiation des mots *à mort*. Pourquoi donc employer si légèrement les grands

1. « Sur l'objet de la religion, la Convention fut en révolte ouverte contre la volonté du peuple. » Grégoire, *Compte-rendu au Concile...*, p. 1.

2. Grégoire et Jagot ont publié le compte-rendu de leur mission ; ils avaient dû emporter beaucoup plus de numéraire que d'assignats ; ils économisèrent l'argent de la patrie avec une parcimonie toute républicaine ; souvent les déjeuners de Grégoire coûtaient juste deux sous à la République.

3. L'évêque Fauchet disait en pleine Convention : « Le ci-devant roi est jugé. Il a mérité plus que la mort. Les vrais principes et l'éternelle justice condamnent le tyran déchu au long supplice de la vie au milieu d'un peuple libre. » Grégoire ne se serait pas exprimé autrement.

mots de « prélat régicide », au lieu d'ouvrir les yeux à l'évidence et de s'en rapporter au moins suspect de tous les juges, au roi Louis XVIII en personne? La seconde Restauration a exilé tous les régicides, à l'exception du ministre Fouché; elle n'a jamais inquiété Grégoire, qui s'est vu seulement exclure de l'Institut comme indigne, et repousser au même titre de la Chambre des députés en 1819.

Mais il faut laisser une fois pour toutes ces discussions inutiles et revenir à ce qui fait uniquement l'objet de ces études, au rôle religieux de Grégoire après 1792. Il n'oublia pas, lors de son voyage à Chambéry et à Nice, ce qu'il considérait comme la partie la plus importante et la plus délicate de sa mission; il mêla du religieux aux affaires politiques, de même que Louvois mêlait jadis du militaire aux affaires de religion, et il se conduisit en commissaire de la Convention nationale, mais aussi en prêtre et en missionnaire[1]. Sa tâche, à ce dernier point de vue, pouvait être particulièrement embarrassante, puisque la Savoie était encore soumise à l'ancien régime ecclésiastique; mais Grégoire ne rencontra pas de difficultés insurmontables. La presque unanimité des Savoisiens s'étaient jetés librement dans les bras de la République française, et la petite *Assemblée nationale des Allobroges* adoptait par avance toutes les parties de la Constitution de 1791[2]. Elle avait, relativement au clergé, les mêmes idées que la plupart des philosophes français, et voici en quels termes les « députés des Allobroges auprès de la Convention nationale de France, » les citoyens Doppet, Favres, Dessaix et

1. Les exaltés de la Savoie se plaignaient qu'on leur eût envoyé « deux calotins (Grégoire et Simond), un ci-devant (Hérault) et un individu que personne ne connaît (Jagot). » *Réponse du citoyen Simond à un imprimé*, etc. Anneci, 20 p. in-8°.

2. *Adresse de la Société allobroge des amis de la liberté et de l'égalité séante à Chambéry aux Savoisiens*, 20 p. in-8°. — *Les députés de Savoie à l'Assemblée nationale des Belges*, 4 p. in-8°. — *Procès-verbaux de l'Assemblée nationale des Allobroges*, 78 p. in-8°. Le 3 décembre 1792, on lut à la Commission provisoire d'administration du département du Mont-Blanc une pétition du citoyen Arnaud, ci-devant capucin, « qui demande qu'il soit offert le jour suivant un sacrifice à l'Être suprême en action de grâces de l'incorporation à la République française, et d'être en même temps admis à jurer le premier, dans le département du Mont-Blanc, qu'il gardera et défendra au péril de sa vie, s'il le faut, la constitution civile du clergé. Cette pétition, convertie en motion par plusieurs membres, est adoptée *à l'unanimité*, avec mention civique de l'offre du pétitionnaire quant au serment. — *Procès-verbal de la séance de ce jour*, 31 p. in-8°.

Villar, s'adressaient en octobre 1792 à l'Assemblée nationale des Belges : « ... Vos prêtres, les nôtres, ceux du monde entier, en couvrant leur ignorance du voile absurde de la superstition, ont su prendre sur la faiblesse des hommes un tyrannique empire ; les fastes les plus reculés dans la nuit du temps nous présentent une longue énumération des scènes sanglantes causées par la fureur et l'ambition de la gent sacerdotale ; il est temps de détruire le prestige vain qui fascinait les yeux de nos crédules ancêtres ; comme tous les peuples qui veulent devenir libres, renfermez dans les bornes étroites de leur ministère ceux entre les mains de qui une imbécile crédulité plaçait le destin général ; qu'ils apprennent, par une longue étude des vertus civiques, à mériter le titre de citoyen; alors la confiance que vous accorderez ne deviendra plus dangereuse ; alors seulement vous serez sans troubles et pourrez penser qu'un prêtre peut être utile dans un État. » C'était demander en termes peu courtois une constitution civile du clergé savoisien, et les actes suivirent de près les paroles. Un membre de l'Assemblée demanda, le 25 octobre, que les biens du clergé fussent déclarés nationaux, que la subsistance des prêtres fût assurée par la sagesse de ses confrères et qu'enfin la dîme fût supprimée. On renvoya ces différentes motions au Comité de législation. Le lendemain, 26, l'évêque de Chambéry, accompagné de son chapitre et de plusieurs ecclésiastiques, fut admis à la barre de l'Assemblée et prononça le discours suivant :

Citoyens,

Le clergé de cette ville vient offrir ses hommages à la Nation et l'assurer de son zèle à maintenir les vrais principes de la religion ; il n'emploiera la confiance que les peuples pourraient lui accorder que pour leur inspirer la soumission aux lois qui caractérisera toujours le vrai citoyen. Nous sommes persuadés que cette glorieuse époque sera celle du bonheur et de la félicité de la nation Allobroge, et que la postérité la plus reculée sera pénétrée de la plus vive reconnaissance pour le bienfait signalé que la République française vient de lui procurer.

En s'exprimant ainsi, l'évêque de Chambéry souscrivait par avance à tous les changements, ou prenait du moins l'engagement de se retirer sans faire d'opposition ; le vice-président Doppet prit acte de cette déclaration dans sa réponse au clergé :

... Si, dans la révolution à laquelle la France doit sa liberté, tous

les ecclésiastiques se fussent, comme vous, rappelé les vérités de l'Évangile, les presses de Coblentz n'eussent pas vomi tant de mandements incendiaires et ridicules... Si le peuple souverain vient à réclamer ce que des usages mal entendus lui ravirent, croyez que l'homme vertueux, qui sait distinguer la religion du religieux, est bien payé de quelques sacrifices qu'il lui en coûte par l'estime, la confiance et l'amitié de tous ses concitoyens.

Aussi, la petite assemblée des Allobroges rendit-elle le 26 octobre un certain nombre de décrets relatifs à la sécularisation des biens du clergé. Voici les principaux :

Art. XVII. — Les nominations aux bénéfices qui appartenaient au ci-devant duc de Savoie, aux ci-devant seigneurs, patrons laïques, ou autres que l'évêque diocésain, sont dévolues à la Nation.

Art. XVIII. — La commission provisoire d'administration en reste seule chargée, et ne pourra y procéder qu'en cas d'urgence.

Art. XIX. — Lorsqu'il s'agira d'une cure vacante à laquelle l'évêque est en coutume de nommer, les communes pourront lui présenter trois individus ecclésiastiques domiciliés dans le diocèse, entre lesquels il sera tenu de choisir pour faire le remplacement.

Art. XX. — Les curés des communes au-dessous de 500 individus ne pourront être remplacés que sur l'avis de la Commission d'administration provisoire, etc.

C'était, comme on le voit, une petite constitution civile à l'image de celle qui troublait la France depuis deux ans. Aussi les quatre commissaires de la Convention n'étonnèrent-ils personne quand ils firent afficher, le 8 février 1793, près de deux mois après leur arrivée à Chambéry, l'Instruction de l'Assemblée constituante sur la constitution civile du clergé[1]. L'évêque de Chambéry lui-même, le vénérable Conseil, subit sans murmurer la loi du plus fort ; il se considéra comme destitué, et M. H. Carnot nous apprend que Grégoire et lui, deux hommes du monde en définitive, vécurent en fort bonne intelligence[2]. Etant donné le petit discours qu'on vient de lire, la chose ne paraît pas douteuse ; Conseil peut très bien avoir dit qu'il était « trop vieux pour changer de religion[3] » et avoir néanmoins autorisé Grégoire à célébrer la messe dans sa

1. Un placard. Bibl. nat. Lb[11], 443. On trouve sous la même cote presque tous les documents relatifs à l'annexion de la Savoie et de Nice.

2. *Mémoires de Grégoire*, I, 62.

3. Ce mot est rapporté, d'après un article de journal très hostile à Grégoire, par M. H. Carnot. — *Mémoires de Grégoire*, ibid.

cathédrale. Mais en Savoie, comme partout ailleurs, le mauvais arbre porta de mauvais fruits ; la constitution civile suscita des oppositions très vives, et beaucoup de Savoisiens, par scrupule de conscience ou par calcul intéressé, ne voulurent point accepter cette partie de la constitution française. Il y eut çà et là de graves désordres ; un grand nombre d'ecclésiastiques, entraînés par des émigrés français et notamment par Juigné, archevêque de Paris, et par Thémines, ancien évêque de Blois, émigrèrent à leur tour, emportant les objets du culte et les ornements sacerdotaux. Des femmes ameutées arrachèrent les proclamations et « égratignèrent avec rage les arbres de la liberté. » Il fallut employer la persuasion pour les calmer et parfois même recourir à la force. Grégoire fit venir des départements voisins quelques assermentés connus pour leur éloquence, et répandit à profusion les apologies imprimées de la constitution civile ; son collègue Simond, Savoisien et jadis prêtre, fit une propagande très active ; Hérault-Séchelles, enfin, ne dédaigna pas d'intervenir et publia un joli *Dialogue entre un électeur du département du Mont-Blanc et un des commissaires de la Convention sur le serment civique*[1]. Il est vrai qu'en venant ainsi au secours de la constitution, Hérault lui décochait une flèche de Parthe, car il disait en finissant, et cela aux applaudissements de son interlocuteur : « Citoyens, voulez-vous des prêtres ? payez-les. Les spiritualisations ne sont pas de notre compétence, nous ne connaissons que des hommes et des citoyens ; » et il concluait en exhortant les Savoisiens à élire un évêque.

Ces différents moyens ne suffisant pas, les commissaires se virent contraints de requérir la force armée pour expulser les perturbateurs, et la constitution civile fut établie. On réduisit à un seul les quatre diocèses de l'ancienne Savoie, et, comme les titulaires se refusaient à prêter serment, l'assemblée des électeurs nomma d'office, mais seulement en avril après le départ de Grégoire, un évêque du Mont-Blanc : ce fut le citoyen François-Thérèse Panisset, homme sans consistance, qui devait apostasier l'année suivante sous le proconsulat d'Albitte, et rétracter ensuite son serment lorsque les constitutionnels de France prétendirent lui imposer une pénitence canonique en expiation de ses scandales[2].

1. 47 p. in-8°. Bibl. nationale. Imprimerie de l'armée des Alpes.
2. Il avait un fond de piété, de vertu, et même d'érudition, mais il était

Les choses se passèrent de la même manière dans les Alpes-Maritimes, où Grégoire et Jagot se rendirent au commencement de mars 1793. Là encore la révolution religieuse avait été adoptée en principe bien avant l'arrivée des commissaires français, car *la ville et le ci-devant comté de Nice* disaient dans leur *Adresse à la Convention nationale*[1] : « On nous a demandé au nom de la nation les trésors qui lui appartenaient, les richesses des églises, les biens des couvents, ces dépôts sacrés des peuples, ces ressources fécondes dans les calamités ; nous les avons fidèlement consignées à la nation qui nous avait adoptés. » La constitution civile du clergé fut donc implantée, en mars 1793, sur le littoral de la Méditerranée, avec moins de difficultés qu'elle ne l'avait été dans les montagnes de la Savoie. L'évêque de Nice, Valperga de Maglion[2], refusa le serment prescrit et quitta la France ; mais la guerre et la Terreur empêchèrent de lui donner un successeur, et, comme la constitution de 1793, la constitution civile ne fut jamais appliquée dans le département des Alpes-Maritimes. Le diocèse fut administré tant bien que mal, jusqu'au concordat, par un vicaire général, plus italien que français, dont il existe quelques lettres affectueuses dans les papiers de Grégoire[3].

Ainsi se termina la mission politico-religieuse de l'évêque de Blois ; il en a publié un compte-rendu en 1793, mais on conçoit qu'il ne pouvait s'étendre comme il l'aurait voulu sur la manière dont il avait traité les questions religieuses. Ce qu'il n'osa pas dire à la Convention, ses mémoires posthumes nous l'apprennent : Grégoire ne négligea rien pour « faire aimer la religion ; » missionnaire convaincu autant que patriote fougueux, il glorifia la République et prêcha l'Evangile, sa parole et ses exemples entraînèrent les populations et il fit partout de nombreux adeptes. Dix mois plus tard, le misérable Albitte parcourut à son tour le département du Mont-Blanc, détruisant les églises, incarcérant les prêtres, provoquant des apostasies ; l'œuvre de Grégoire fut anéantie.

d'une simplicité inouïe. — *Lettre ms. d'un prêtre d'Annecy à Grégoire* (7 messidor an III).

1. 4 novembre 1792, 10 p. in-8°, impr. par ordre de la Convention. Le passage cité a été souligné par Grégoire.

2. Grégoire a conservé la *Traduction française de la lettre pastorale de Mgr l'évêque de Nice*, du 22 août 1793. C'est un mandement très vif contre la France et contre l'église constitutionnelle. 16 p. in-8°.

3. Il se nommait Garidely, et ses lettres sont d'un français très chargé d'italianismes.

Persécution religieuse ; interdiction du culte ; la Terreur.

Revenu de Nice à Paris le 21 mai 1793, Grégoire trouva la Convention tout autre qu'il ne l'avait laissée six mois auparavant. Ce n'était plus, dit-il dans ses Mémoires, cette assemblée majestueuse qui fondait la République sous le feu des batteries prussiennes ; c'était une sorte de club, une succursale des Jacobins où régnaient « deux ou trois cents individus qu'il faut bien n'appeler que *scélérats,* puisque la langue n'offre pas d'épithète plus énergique. » Déjà, lors du procès de Louis XVI, on avait pu voir ces forcenés à l'œuvre : « On courait risque de la vie, si l'on ne votait pas la mort du roi, dit le courageux évêque Wandelaincourt ; un nommé Robert, mon voisin, tenait un pistolet, et me menaça de me tuer si je ne votais la mort[1]. » Ce fut bien pis encore après le 21 janvier, et surtout après les néfastes journées du 31 mai et du 2 juin. A dater de ce dernier jour jusqu'au 9 thermidor, la Convention cessa d'avoir même l'apparence de la liberté, et tous les maux de cette année vraiment terrible doivent être imputés aux assassins de la Gironde. Désespéré, le républicain Grégoire abandonna le Comité diplomatique dont il faisait partie, et après avoir protesté courageusement contre les insultes dont la représentation nationale avait été abreuvée, après avoir demandé vainement qu'on en fît mention au procès-verbal pour bien montrer à toute la France que la Convention n'était pas libre[2], Grégoire se réfugia pour ainsi dire au Comité d'instruction publique, le seul qui eût conservé, dit-il, quelques lueurs de bon sens.

Durant son absence le caractère anti-chrétien de la Révolution s'était révélé chaque jour par des indices nouveaux. Le 14 décembre 1792, le député Jacob Dupont, un malheureux qui mourut fou, se vanta en pleine Convention de professer l'athéisme, et cette déclaration souleva des applaudissements. Le 1er mars 1793, on rendit contre les prêtres émigrés qui rentreraient un décret rigoureux. Les 21 et 23 avril, il fut décidé que l'on déporterait à la

1. *Le citoyen Wandelaincourt au citoyen Sicard ;* impr. 56 p. in-8°.

2. *Souvenirs de Dulaure.* Le *Moniteur* et les procès-verbaux imprimés de la Convention ne relatent point ce fait ; mais le *Moniteur* est plus que suspect, et les procès-verbaux de ces fameuses séances ont été rédigés après coup par le Comité des décrets et adoptés seulement le 1er septembre 1793, c'est-à-dire trois mois après.

Guyane tous les ecclésiastiques qui n'auraient pas prêté le serment de liberté et d'égalité, ainsi que tous les prêtres dénoncés pour incivisme par six citoyens de leur canton[1]. Plus tard enfin, le 17 septembre 1793, et le mois suivant, le 29 vendémiaire an II, la Convention décréta que tout ecclésiastique, même assermenté, qui serait dénoncé pour incivisme par six citoyens, serait déporté sur la côte d'Afrique, entre le 23e et le 28e degré de latitude (article 12). Les prêtres cachés qui ne se livreraient pas dans le délai d'une décade devaient être punis de mort dans les vingt-quatre heures (art. 15) ; on promettait cent livres de récompense à quiconque dénoncerait et ferait arrêter un de ces malheureux (art. 18); enfin ceux qui les auraient cachés étaient, en vertu de l'article 19, passibles de la déportation.

Dans un autre ordre d'idées la marche avait été la même ; la Convention ne s'attaquait plus seulement à la personne des ministres du culte, elle prétendait détruire toute manifestation religieuse. Le 30 décembre 1792, Manuel avait demandé qu'on supprimât la fête des Rois; il n'avait pas obtenu de réponse, mais le même jour, sur la proposition de Chaumette, la Commune institua la fête des Sans-Culottes. Le 28 janvier 1793, Réal dénonça le principal du collège des Quatre-Nations, parce que ses élèves avaient célébré la Saint-Charlemagne. Ce principal, nommé Forestier, se retrancha derrière les ordres du vice-recteur Binet, et l'affaire s'arrangea ; on décida qu'à l'avenir la ci-devant Saint-Charlemagne serait la fête de l'Émulation. Quelques semaines plus tard, l'évêque constitutionnel des Ardennes, le citoyen Philbert, fut mandé à la barre de la Convention pour avoir fait un mandement contre le mariage des prêtres ; mais Brissot le sauva en demandant à ses collègues s'ils voulaient transformer une assemblée politique en concile[2]. Lors des grandes discussions qui

1. *Pièce du temps,* 3 p. in-4°. Il y est dit que le serment prêté par des ecclésiastiques postérieurement au 23 mars sera considéré comme nul. Détail curieux à noter, les *aumôniers de régiments et de bataillons* sont exceptés de cette mesure générale : « Art. VI. Les évêques, curés et vicaires élus par le peuple ou conservés dans leurs places au moyen de la prestation du serment exigé par la loi ; les professeurs, les ecclésiastiques appelés aux fonctions administratives et les aumôniers de régiments et bataillons actuellement aux armées ou casernés ne sont pas compris dans le présent décret. »

2. *Nouvelles ecclésiastiques* de 1793, passim. Jusqu'au 1er janvier 1794 cette feuille s'imprima librement à Paris, et l'on put lire à la quatrième page : « On souscrit à Paris, chez Leclère, libraire, rue Saint-Martin. » A dater du 1er jan-

eurent lieu relativement à la Constitution de 1793, les philosophes ne voulurent point qu'on fît mention du christianisme, le conventionnel Audrein, prêtre régicide, soutint avec vigueur les droits imprescriptibles de la conscience, et son *Opinion* fut imprimée par ordre de la Convention ; le fait est curieux à noter, car il se produisit alors pour la dernière fois[1]. Le 18 juin, quarante jours après que Gobel eut installé solennellement à Saint-Augustin le curé marié Aubert, Fonfrède et Barrère demandèrent à la Convention de proclamer la liberté des cultes ; Robespierre s'y opposa de tout son pouvoir. Il jugeait que ces simples mots : « Tout homme est libre dans l'exercice de son culte, » constituaient un effroyable danger pour la république ; il redoutait, disait-il, les funestes effets de la superstition combinée avec le despotisme[2]. Danton intervint à son tour, et traita les prêtres, sans distinction aucune, de charlatans et d'imposteurs dont on réclamait partout la déportation ; la liberté des cultes fut néanmoins reconnue.

Les églises de Paris étaient encore ouvertes à cette époque et desservies régulièrement par leurs trente-deux curés constitutionnels[3] ; si les processions ne sortaient pas dans les rues pour les Rogations, parce que Gobel s'y était opposé, elles se déroulaient librement, malgré sa défense, le jour de la Fête-Dieu et le jour de l'octave ; on conservait enfin l'antique usage de porter le viatique aux mourants sous un dais, avec une clochette et des flambeaux, et les gardes nationaux que l'on rencontrait suivaient dévotement le cortège[4]. Toutefois l'orage commençait à gronder ; ce n'était plus seulement les réfractaires que la Révolution persécutait sans relâche, les constitutionnels eux-mêmes étaient en butte à ses coups, et elle considérait ces patriotes si dévoués comme ses pires ennemis. On dénonçait à la Convention les évêques Fauchet,

vier 1794, il fallut souscrire à Utrecht, et les *Nouvelles* ne parurent plus qu'à de longs intervalles.

1. Avril 1793.

2. Vergniaud avait dit la même chose au mois d'avril, et Audrein l'avait réfuté dans plusieurs factums imprimés.

3. Non compris l'évêque, curé de Notre-Dame, qui avait un conseil épiscopal de vingt-deux vicaires, fort mal choisis pour la plupart. — *Almanach national* de 1793, p. 179 et sq.

4. *Nouvelles ecclés.* N° postdaté du 26 septembre 1794. Les prêtres, dans ces circonstances, se montraient dans les rues en soutane ou même en surplis. Tout cela fut interdit par un arrêté de la Commune le 14 octobre 1793.

Philbert et Thuin qui interdisaient le mariage à leurs prêtres au moment où des prévaricateurs comme Lindet, Gobel et Torné mariaient des curés ou des vicaires ; Thuin, évêque de Seine-et-Marne, ayant privé de son traitement un prêtre marié, Danton ne dédaigna pas de faire entendre sa grosse voix, et de transformer ainsi la Convention, non plus en concile, mais en consulte du saint office ou en tribunal de l'Inquisition. « Il devrait être rayé du livre des vivants, s'écria-t-il, celui qui ne veut pas que le genre humain prospère, et c'est faire grâce à cet impie (c'est-à-dire à l'évêque) que de se borner à le punir par la destitution. Apprenons aux prêtres à nous respecter ; un temps viendra où le seul culte des Français sera celui de la liberté[1]. » Telles étaient les bases du nouveau droit canon que la Convention nationale prétendait substituer aux anciens règlements sur l'appel comme d'abus et autres du même genre. Destituer ou rayer du livre des vivants un homme qui croyait faire son devoir, voilà quels étaient les procédés en usage l'an second de la République française !

Si tel était, à la tribune, le langage des représentants, on n'aura nulle peine à se figurer ce que pouvaient dire les déclamateurs de clubs ; jamais peut-être la religion chrétienne et ses ministres ne furent outragés de la sorte. J'en citerai seulement un exemple choisi entre dix mille pour montrer en quelle estime étaient aux yeux des révolutionnaires les constitutionnels, les prêtres soumis aux lois qui prêchaient l'amour de la République. En mai 1793, un clubiste de province, le citoyen Lonqueue, s'exprimait de la manière suivante dans un *Discours familier et préparatoire à des instructions contre la religion des prêtres prononcé dans le club révolutionnaire des vrais sans-culottes séant à Chartres, et réimprimé le* 25 *brumaire par ordre du ministre de l'intérieur*[2] :

... Supprimez vos prêtres, et ne m'objectez plus que ceux qui ont fait le serment sont patriotes ; car je vous répliquerai qu'ils ne valent pas mieux les uns que les autres... Dans la chaire, ils ne rabâchent que des prônes insipides, ils ne lamentent que de misérables capucinades... Je passe à leur serment, auquel la malveillance, de concert avec la sottise, a donné une importance ridicule et funeste ; mais au lieu de discuter sur cet article, je me bornerai aux questions sui-

1. *Journal du soir*, 19 juillet 1793.
2. 27 pages in-8°.

vantes : Combien l'ont prêté pour narguer ceux de leurs confrères qui les méprisaient dans le régime précédent? Combien l'ont prêté parce qu'ils espéraient, sinon d'être évêques, au moins de remplacer les chanoines? Combien l'ont prêté en lui donnant une interprétation mentale dans un sens particulier? Combien l'ont prêté pour conserver la confiance du peuple, et manigancer plus efficacement contre la Révolution?... Ils ont sauvé la France? Ils ont au contraire entravé la marche de la Révolution. Qu'ils eussent tous refusé ce serment, que serait-il arrivé?... Ils n'auraient pas eu le temps de séduire et de fanatiser leurs paroissiens crédules... Si tous les prêtres avaient refusé le serment, jamais la superstition n'aurait causé tant de maux à la France. Leur serment, au lieu de la sauver, lui a donc été funeste. Quant à leur patriotisme, je ne sais de quelle couleur il est... Supprimez donc vos prêtres... Les prêtres sont dangereux, leur religion est absurde, le peuple doit l'abandonner, la Convention doit supprimer tous les prêtres[1]...

A Paris, au mois de juin, le citoyen Tobie, qui réprouvait les « dragonnades », voulait au lieu de prêtres des « missionnaires de la raison », c'est-à-dire des acteurs et des auteurs dramatiques. « Il faut, disait-il, opposer Molière à Tartufe ; il faut se travestir en saltimbanques de tout genre pour semer la tolérance et la morale[2]. » Le citoyen Tobie n'était que grotesque, les autres faiseurs de motions contre les prêtres étaient odieux. C'était de tous côtés comme une folie contagieuse, et rien ne saurait justifier les révolutionnaires qui foulaient ainsi aux pieds les droits les plus sacrés de l'homme et du citoyen. Mais l'histoire qui veut expliquer tout, et qui recherche, à défaut de circonstances atténuantes, les mobiles du crime, doit ajouter que les dangers de la patrie exaltaient alors toutes les têtes. La guerre sévissait avec

1. Dans une motion d'ordre faite à la Convention, Turreau (de l'Yonne) prononça la phrase suivante, qui fait songer à celle de Grégoire sur Louis XVI : « Le prêtre est au moral ce qu'est le poison au physique, ses actions tuent sans être aperçues... Ne croyons pas à leurs serments, l'hypocrisie, comme le crime, est un besoin chez eux. » Turreau accusait les prêtres de tous les crimes : « Ils se glissent, disait-il, dans les tribunaux révolutionnaires pour faire périr les patriotes et acquitter les aristocrates. »

2. *Essai sur l'extirpation du fanatisme, par le citoyen Tobie,* 10 p. in-4°. Fabre d'Églantine proposa de même à la Convention de considérer les comédiens, acteurs et auteurs dramatiques comme les organes, les magistrats, les *prêtres* de la morale publique. Le Comité d'instruction publique eut à s'occuper de cette proposition, mais Anacharsis Clootz la fit rejeter. *Annales de la religion,* I, 29.

une violence inouïe aux quatre coins de la France, sur les frontières du Nord et de l'Est, aux Pyrénées, en Vendée, à Lyon, à Toulon ; partout la Convention trouvait parmi ses ennemis des nobles et des prêtres bien résolus à faire contre elle, si les chances de la lutte devenaient favorables, autant et plus qu'elle ne faisait contre eux. Les Vendéens et les Chouans ont assassiné plus de républicains sans défense que la Terreur n'a immolé de royalistes innocents[1]. Qu'on lise d'ailleurs le singulier *mémoire* que Maury adressait au pape le 23 juin 1793, et l'on jugera si la Terreur blanche eût été moins sanguinaire que l'autre. « Les progrès de la contre-révolution, disait Maury, s'accélèrent de jour en jour avec une rapidité qui peut bientôt devenir incalculable... Il ne faut plus compter désormais par mois ; on peut heureusement compter par jours la durée du règne expirant de cette longue et désastreuse anarchie. » La victoire étant si proche, Maury songeait aux réformes à opérer immédiatement ; il fallait d'après lui rétablir la royauté, persécuter sans relâche les protestants, les jansénistes et les francs maçons, faire rendre gorge aux acquéreurs de biens nationaux, restituer Avignon au saint-siège, et rétablir dans son antique splendeur « l'éducation sacerdotale ». La Convention et tous ses agents pouvaient s'attendre à un châtiment exemplaire, et Maury, qui n'oubliait personne, se demandait quelle devrait être la punition du clergé constitutionnel, de ce clergé que la Révolution protégeait et aimait comme on vient de le voir. Ici nous citerons, au lieu d'analyser, la chose en vaut la peine :

Il me semble, dit l'archevêque de Nicée, qu'on ne peut pas laisser [les évêques jureurs, ou consécrateurs, ou intrus] cabaler en liberté dans le royaume, et qu'il y aurait même du danger à leur permettre d'en sortir... Il est très possible que les Parlements obligés de signaler le retour de la justice par de terribles exemples de sévérité et que le plus grand nombre des évêques intrus ayant participé à des complots criminels, et commis ou conseillé des délits capitaux, indépendamment du crime de leur intrusion; il est, dis-je, très possible que les Parlements les condamnent presque tous à mort; et cette voie de proscription générale pourrait être approuvée, si on les jugeait

1. Nous en fournirons, s'il le faut, la preuve, en citant plus de cinq cents lettres où l'on peut voir le détail de ces horreurs, femmes assommées, curés constitutionnels crucifiés, prisonniers fusillés après qu'on leur a fait creuser leur fosse, etc., etc.

par contumace. Je ne voterais pas, je l'avoue, pour toutes ces exécutions effectives. Je craindrais qu'elles ne rendissent odieux le clergé catholique. Je craindrais que l'apparence du martyre n'excitât de l'intérêt en faveur de ces apostats. L'expédient le plus désirable, à mon gré, serait de les renfermer dans des monastères, etc.[1].

Ainsi, la contre-révolution triomphante eût couvert la France de ruines; est-il étonnant que la Révolution menacée se soit défendue en 1793 d'une manière si terrible? Mais les gens qui sont affolés par la peur frappent en aveugles autour d'eux, comme Charles VI, dans la forêt du Mans, courait sus aux hommes de son escorte ; durant la Terreur, les innocents payèrent pour les coupables, les plus fidèles soutiens de la Révolution furent traités par elle en ennemis. Les nobles qui n'avaient pas émigré, les insermentés que l'on tenait depuis deux années entières entassés dans les cachots, enfin les assermentés paisibles que le gouvernement affectait de confondre avec d'abominables charlatans ou avec de francs scélérats qui avaient accepté la Constitution civile, telles furent les victimes que frappa sans pitié la fureur révolutionnaire.

Mais, dira-t-on, que faisaient alors les quarante-deux constitutionnels, évêques ou prêtres, qui siégeaient à la Convention, et qui avaient le devoir de défendre leur foi jusqu'à la mort? Que faisait leur chef Henri Grégoire, dont on vante l'intrépidité? Grégoire et ceux de ses collègues qui étaient encore chrétiens gardaient alors un profond silence. Surveillés de très près par les Terroristes qui cherchaient une occasion de les faire périr, ils ne pouvaient aborder la tribune, et tous les autres moyens de parler à la France leur étaient interdits. Fauchet, l'un d'entre eux, s'était élevé avec une grande véhémence contre les persécutions odieuses dont le catholicisme était l'objet, mais son discours avait été plus nuisible qu'utile à sa cause.

Le fanatisme, s'était-il écrié en pleine Convention, le 20 avril 1793, je le vois du côté des persécuteurs... Nous avons entendu, nous

1. *Mémoires de Mgr Maury...* Rome, 23 juin 1793. Theiner, I, 381. Déjà, en 1792, on pouvait lire dans un pamphlet royaliste intitulé : *Livre de prières dédié aux patriotes,* les quelques lignes que voici : « Nous nous adressons aussi au vertueux Grégoire et au petit papa Voidel, ainsi qu'au respectable Target et au vénérable Barnave pour qu'ils vous engagent à prendre comme eux la fuite, si vous ne voulez pas être redressés à la lanterne, ce qui, comme nous l'espérons, ne tardera pas. Amen. »

entendons continuellement des hommes qui ne savent ce que c'est que la philosophie législative, déclamer sans restriction contre les ministres de tous les cultes, les vouer à la proscription, déclarer que les prêtres sont mûrs comme les tyrans, que prêtre et république sont incompatibles. Citoyens, ces hommes-là servent l'anarchie et le royalisme; ils veulent rendre la république impossible : car l'anéantissement de toute religion est, heureusement pour la société, d'une impossibilité absolue[1]...

La réponse à cette courageuse exposition de principes ne s'était pas fait attendre ; proscrit avec les Girondins, Fauchet monta sur l'échafaud le 31 octobre 1793. Royer, Lamourette et quelques autres furent incarcérés comme suspects vers le milieu de 1793, et Grégoire demeura seul. Durant plus de quinze mois, ce vrai républicain eut à redouter, comme son ami Carnot, les fureurs de Robespierre, et l'histoire se demande encore aujourd'hui pourquoi ces deux hommes furent épargnés par le tyran. Grégoire ne cessa jamais de porter la tonsure ecclésiastique, et la couleur de ses vêtements montrait à tous qu'il se considérait toujours comme évêque ; mais il jugeait inutile d'irriter par des réclamations intempestives ou par de vaines bravades les ennemis du catholicisme. Vienne le moment de protester contre une apostasie presque générale et de braver le martyre, on verra Grégoire prouver qu'il ne craint personne et acquérir en pleine Convention, comme le dit un témoin oculaire, « le titre de confesseur de Jésus-Christ[2] ».

La fameuse journée du 17 brumaire an II est trop connue pour qu'il soit nécessaire de la raconter à nouveau. Tout le monde sait comment la Commune de Paris[3], de connivence avec plusieurs conventionnels qui n'avaient pas consulté Robespierre

1. *Claude Fauchet à la Convention nationale...* 16 p. in-8°.

2. Durand de Maillane : *Histoire de la Convention,* I, 9. On lit dans une lettre autographe et inédite de Durand de Maillane (Aix, 6 messidor an IX) : « Ce qui vous assure pour toujours mon estime et mon attachement, c'est votre fermeté pour la défense de notre sainte religion ; vous avez résisté pour elle aux caresses et aux menaces, je le sais, je l'ai vu... »

3. La Commune de Paris prétendit l'année suivante que c'étaient les prêtres qui avaient élevé des temples à la Raison et travaillé à créer une religion sans Dieu, et cela pour réveiller le fanatisme, parce qu'ils ne trouvaient plus de dupes pour les payer et de spectateurs pour les entendre. *Adresse de la municipalité de Paris à la Convention;* impr. par ordre de la Convention, 27 floréal an II. 8 p. in-8°.

et qui payèrent de leur tête cette audacieuse équipée, traîna le lâche Gobel à la tribune de la Convention, et lui fit faire une abdication que la perfidie transforma aussitôt en apostasie. Mais presque tous les historiens de la Révolution ont dénaturé ces faits, sciemment ou non, et M. Thiers lui-même s'est mépris sur le caractère de cet événement ; il est donc nécessaire de mettre la vérité dans tout son jour. Aux yeux de M. Thiers, historien philosophe qui accepte si volontiers les faits accomplis, la révolution religieuse du 17 brumaire, « la plus difficile, la plus accusée de tyrannie, » a été la conséquence nécessaire de toutes celles qui l'avaient précédée :

L'emportement des esprits augmentant chaque jour, dit-il en propres termes, on se demandait pourquoi, en abolissant toutes les anciennes superstitions monarchiques, on conservait encore un fantôme de religion à laquelle presque personne ne croyait plus, et qui formait le contraste le plus tranchant avec les nouvelles institutions, les nouvelles mœurs de la France républicaine. Déjà on avait demandé des lois pour favoriser les prêtres mariés et les protéger contre certaines administrations locales qui voulaient les priver de leurs fonctions. La Convention, très réservée en cette matière, n'avait rien voulu statuer à leur égard, mais par son silence même elle les avait autorisés à conserver leurs fonctions et leurs traitements. Il s'agissait en outre, dans certaines pétitions, de ne plus salarier aucun culte, de laisser chaque secte salarier ses ministres, d'interdire les cérémonies extérieures, et d'obliger toutes les religions à se renfermer dans leurs temples. La Convention se borna à réduire le revenu des évêques au maximum de 6000 francs, vu qu'il y en avait dont le revenu s'élevait à 70,000[1]. Quant à tout le reste, elle ne voulut rien prendre sur elle, et garda le silence, laissant la France prendre l'initiative de l'abolition des cultes. Elle craignait, en touchant elle-même aux croyances, d'indisposer une partie de la population, encore attachée à la religion catholique. La commune de Paris, moins réservée, saisit cette occasion importante d'une grande réforme, et s'empressa de donner le premier exemple de l'abjuration du catholicisme[2].

1. Cambon demanda et obtint, le 18 septembre 1793, la réduction à 6000 liv. des traitements d'évêques ; il fit supprimer, en accordant à chacun d'eux une pension de 1200 liv., tous les vicaires épiscopaux ; enfin il opposa la question préalable à toute demande de réduction du traitement des curés. *Journal des débats*, n° 365.

2. *Histoire de la Révolution*. Il y a dans ce passage quelques contradictions

On ne saurait croire combien il y a d'erreurs dans cette simple page d'histoire. La suite de ces études montrera s'il est permis de dire que presque personne, en 1793, ne croyait à la religion, et si 36,000 paroisses ont été rouvertes en quelques mois par des populations indifférentes. Mais en outre, il est faux que la Convention ait dû protéger les prêtres mariés contre certaines administrations locales ; c'est contre certains prélats constitutionnels que Danton et ses amis protégèrent ces individus. Il est faux que la Convention ait voulu ne rien statuer sur cette matière, car nous l'avons vue accueillir avec une faveur marquée les dénonciations faites contre les évêques, et encourager les prêtres à violer le premier de leurs vœux. Il est faux que la suppression du budget des cultes ait été simplement demandée par de certaines pétitions, puisque le conventionnel Cambon en fit l'objet d'une motion, et que Robespierre intervint pour conserver aux ecclésiastiques leurs traitements. Enfin, et ceci est important à signaler, il est faux que la Convention ait laissé la France prendre l'initiative de l'abolition des cultes. Si l'on eût procédé ainsi, comme devait le faire une représentation vraiment nationale, les cultes n'auraient pas été détruits en 1793. La France voulait garder et son culte et ceux d'entre ses prêtres qui aimaient la révolution ; mais il y eut comme une vaste conspiration contre le catholicisme français ; les administrateurs de la Commune, beaucoup de représentants en mission et quelques députés montagnards étaient du complot ; la preuve en est qu'il éclata simultanément à Paris et sur tous les points de la République. Déjà, au mois de septembre 1793, le député La Planche et son digne acolyte Parmentier avaient défendu aux Orléanais tout culte extérieur ; avant même que Chaumette ne l'eût fait à Paris, ils avaient interdit les processions, abattu les croix, ordonné à tous les curés de se marier sous peine d'encourir la disgrâce de la

choquantes ; après avoir dit que presque personne ne croyait plus à la religion, M. Thiers affirme que la Convention craignait d'indisposer une partie de la population, encore attachée à la religion. C'est la même chose dans la suite du récit : M. Thiers parle, à propos des bustes de Marat et de Le Pelletier, de « scènes de recueillement » ; tournons la page, et nous verrons ces propres mots : « On voit sans doute avec dégoût ces scènes sans recueillement. » M. Thiers écrivait de verve, sous la Restauration, et ses premiers volumes sont plutôt des œuvres de polémique courageuse que des œuvres historiques dans toute l'acception de ce mot.

nation entière[1]. A Moulins, lors du passage de Fouché dans cette ville, c'est-à-dire le 26 septembre, le club éloigne pour jamais des fonctions publiques « tout prêtre qui ne sera pas marié, ou qui n'aura pas adopté un enfant, ou enfin qui ne nourrira pas un vieillard à sa table d'ici au 1er novembre prochain. »

A Reims, le 7 octobre, on vit le conventionnel Ruhl, qui avait témoigné peu de jours auparavant son respect pour la religion[1], briser sur le piédestal de la statue de Louis le Fainéant la sainte ampoule « hochet sacré des sots ». A Luneville, le 14e jour du second mois de l'an II, on célébra une fête civique en l'honneur du calendrier républicain inauguré comme l'on sait le 6 octobre, et cette fête consista principalement en une « procession » où l'on remarquait un garçon de douze ans représentant le génie de la France, des jeunes filles qui portaient « le feu sacré du patriotisme » et un « bramine » sur la poitrine duquel se lisait une « prière philanthropique[2] ».

A Metz, le 15 brumaire, le citoyen Geib déclamait au club contre les prêtres, « ces êtres de sang, ces monstres formés de tous les vices. On vous a proposé, ajoutait-il, de consacrer dans cette cité le plus beau temple à l'Etre suprême, d'y élever une statue à la liberté entourée des emblèmes de toutes les vertus. Gardons-nous de donner dans cette erreur... Il faut laisser l'Être suprême dans le vague ; on ne le connaît pas, on sait seulement qu'il existe[3]. » A Nancy, le lendemain, le procureur-syndic Jeandel s'exprima publiquement en ces termes : « Ce fanatisme qui depuis tant de siècles a été la plate-forme et la cuirasse d'un clergé despote, tyrannique, scandaleux, hypocrite, charlatan, turbulent, enfin ce foyer de toutes les atrocités ne distillera plus son venin pestilentiel dans les âmes faibles... Le peuple n'hésitera

1. « Une vingtaine m'ont promis de se marier avant deux mois, et j'ai des procurations pour leur chercher des femmes, » disait Parmentier qui se vantait d'avoir incarcéré sept prêtres dont « un faux sans culotte », plus un enfant de dix ans. — La Planche lui déclara gravement qu'il avait bien mérité de la patrie. *Suite du procès-verbal des séances tenues dans l'église de Saint-Paterne d'Orléans...*, impr. 84 p. in-4°, 1793.

2. Question 59. Le service divin se fait-il partout régulièrement avec exactitude et décence à l'édification et à l'instruction du peuple ? — 60. La liberté des opinions religieuses est-elle soigneusement respectée et contenue dans ses justes bornes ? — Append. 13. Qu'est devenue la sainte ampoule ? (*Questions posées par Ruhl, en septembre* 1793, *au directoire du district de Reims.*) Évidemment Ruhl avait eu ensuite communication du mot d'ordre.

3. Imprimé du temps.

pas un instant à accepter la religion nationale que lui offre la *raison* et nos lois nouvelles[1]. »

A Strasbourg enfin, le 17 brumaire, c'est-à-dire le jour même où la Commune de Paris traînait Gobel à la Convention, les « représentants du peuple près l'armée du Rhin » rendirent un arrêté dont voici les principaux articles :

Art. I. — L'exercice du culte est restreint dans les bâtiments particuliers qui lui sont destinés.

Art. II. — Tout signe extérieur d'opinion religieuse quelconque disparaîtra des rues, des places et chemins publics.

Art. III. — Les ornements scandaleux d'or et d'argent qui ont trop longtemps insulté à la misère du peuple et déshonoré la simplicité de la véritable religion seront enlevés de tous les temples et de tous les édifices où ils pourraient se trouver, et portés aux départements pour être ensuite déposés sur l'autel de la patrie.

Art. VI. — Les ministres du culte qui par l'acte sublime du mariage et par le concours de leurs lumières briseront le bandeau de l'erreur, apprendront au peuple la sainte vérité, et tâcheront de réparer les maux affreux que l'hypocrisie de leurs prédécesseurs a vomis sur la surface de la terre, seront regardés comme apôtres de l'humanité et recommandés à la générosité nationale.

Art. VII. — Ceux qui, soit par leurs discours, soit par leurs actions, retarderont le triomphe de la *Raison* et la destruction des préjugés, seront traités comme ennemis du genre humain et déportés dans les déserts destinés aux prêtres réfractaires[3].

C'était la même chose dans le nord et dans le centre de la France, à Lille, à Bourges, à Marseille, à Montpellier, à Toulouse, à Bordeaux, à Nantes, à Brest et à Rouen, partout enfin où se trouvaient alors des représentants en mission, et à leur suite des armées révolutionnaires. Peut-on dire, en présence de pareils faits, attestés par cent cinquante procès-verbaux imprimés, que la Convention laissa la France abolir elle-même son ancien culte ? Toutefois, Robespierre et ses amis n'étaient pas du complot, car ils se proposaient d'asservir le catholicisme, comme fera plus tard Napoléon, et non pas de le détruire ; les véritables chefs du mouvement furent les Hébertistes. Robespierre vit avec colère ces « mascarades », le mot est de lui, et ce n'était pas, comme le

1. Impr. in-8°.
2. Ibid.
3. Impr. Strasbourg, 17 brumaire, an second.

dit encore M. Thiers, le peuple français qui les faisait, c'était la lie du peuple, les massacreurs de septembre, les hommes à grandes moustaches que l'on retrouvait chaque jour aux Jacobins, dans les tribunes de la Convention et aux abords de la guillotine. Robespierre s'efforça quelques mois plus tard de réparer la faute commise, et plusieurs de ses contemporains ont cru qu'il avait l'intention de rétablir peu à peu non seulement le catholicisme, mais même l'ancien régime ecclésiastique[1].

Quoi qu'il en soit, la grande comédie que Chaumette, Anacharsis Clootz, Vincent et leurs amis avaient préparée de longue main, fut jouée le 17 brumaire (7 novembre) en pleine Convention. L'évêque Gobel, prélat de l'ancien régime que la Révolution avait porté sur le siège métropolitain de Paris, et qui avait déclaré la veille au soir « qu'il ne connaissait point d'erreurs dans sa religion, qu'il n'en avait point à abjurer, et qu'il s'y tiendrait collé[2] », parut à la tribune et prononça le discours suivant que nous rapporterons pour la première fois d'après le *Procès-verbal officiel* imprimé par ordre de la Convention pour être envoyé aux autorités constituées et aux armées[3].

Gobet (*sic*), évêque de Paris, prie les Représentants du peuple d'entendre sa déclaration. Né plébéien, j'eus de bonne heure dans l'âme les principes de la liberté et de l'égalité. Appelé à l'Assemblée constituante par le vœu de mes concitoyens, je n'attendis pas la déclaration des droits de l'homme pour reconnaître la souveraineté du peuple. J'eus plus d'une occasion de faire publiquement ma profession de foi politique à cet égard, et depuis ce moment toutes mes opinions ont été rangées sous ce grand régulateur. Depuis ce moment la volonté du peuple souverain est devenue ma loi suprême; mon premier devoir, la soumission à ses ordres. C'est cette volonté qui m'avait élevé au siège de l'évêché de Paris, et qui m'avait appelé en même temps à trois autres. J'ai obéi en acceptant celui de cette grande cité, et ma conscience me dit qu'en me rendant au vœu du peuple du département de Paris, je ne l'ai pas trompé; que je n'ai employé l'ascendant que pouvait me donner mon titre et ma place qu'à augmenter en lui son attachement aux principes éternels de la

1. *Journal ms.* de Claude Lecoz, évêque constitutionnel de Rennes, cité dans une Vie ms. de cet évêque par dom Grappin.

2. *Nouvelles ecclésiastiques* de 1794, p. 132, d'après le *Bulletin du tribunal révolutionnaire.*

3. Paris, Impr. nationale, 34 p. in-8°.

liberté, de l'égalité et de la morale, bases nécessaires de toute constitution vraiment républicaine. Aujourd'hui que la Révolution marche à grands pas vers une fin heureuse, puisqu'elle emmène toutes les opinions à un seul centre politique, aujourd'hui qu'il ne doit plus y avoir d'autre culte public et national que celui de la liberté et de la sainte égalité, parce que le souverain le veut ainsi; conséquent à mes principes, je me soumets à sa volonté, et je viens vous déclarer ici hautement que dès aujourd'hui je renonce à exercer mes fonctions de ministre du culte catholique; les citoyens mes vicaires ici présents se réunissent à moi, en conséquence nous vous remettons tous nos titres.

Signé: Gobet, Denoux, Laborey, Delacroix, Lambert, Priqueler, Voisard, Boulliot, Genais, Deslandes, Dhabès, Martin *dit* Saint-Martin[1].

Je déclare que mes lettres de prêtrise n'étant pas en mon pouvoir, je les remettrai dès que je les aurai reçues. Telmon.

Je fais la même déclaration, et je signe, Nourmaire[2].

Les mots de Vive la République! ont été répétés par tous les spectateurs et les membres de la Convention au milieu des plus vifs applaudissements[3].

1. Ce discours de Gobel, ou, pour mieux dire, ceux de Lindet, Gay-Vernon, Torné et autres apostats, furent mis en vers, avec une certaine verve, par Léonard Bourdon : le *Tombeau des imposteurs et l'inauguration du temple de la vérité,* sans-culottide dramatique, acte III, sc. 5.

L'évêque aux citoyens :

... Asservis trop longtemps, apôtres de l'erreur,
Nous courbâmes nos fronts sous un culte imposteur.
Trompés dès le berceau par des sots ou des traîtres,
L'ordre de nos parents nous fit devenir prêtres.
Au nom d'un dieu vengeur nos mains rivaient vos fers,
Et pour mieux l'asservir nous trompions l'univers.
Dieu, c'est la vérité, la raison, la nature.
Jésus ne fut qu'un homme, il fut législateur,
Mais n'enseigna jamais un dogme destructeur.
Il fut ami du peuple, ennemi du despote,
Il fut peut-être aussi le premier sans-culotte;
Mais il ne fut pas Dieu... Raison, Égalité,
Liberté, citoyens, voilà la Trinité. Etc.

Cette pièce, dont les auteurs étaient Léonard Bourdon, Moline et Valcour, avec musique de Foignet et Porta, fut imprimée à Paris en l'an II. 100 p. in-8°.

2. C'est Tournaire qu'il faut lire. Les vicaires Girard, Baudin, Lothringer, Mille, Blondeau, Daunou et Mévolhon ne s'étaient pas joints à leurs collègues, mais il paraît que trois seulement s'y refusèrent; les autres s'étaient sans doute déjà *déprêtrisés.*

3. *Procès-verbal,* p. 21.

Telle fut la véritable déclaration de Gobel, et l'on peut voir que ce malheureux avait pris la peine de l'écrire, de la faire signer à ses vicaires ; qu'on relise ce chef-d'œuvre de platitude, et l'on se persuadera, comme l'a très bien fait observer Grégoire, que l'ancien évêque de Lydda avait simplement *abdiqué*, sans ajouter un seul mot qui pût froisser le dogme ni la morale[1].

Néanmoins Chaumette demanda que, pour fêter le jour où la Raison reprenait son empire, on donnât dans le nouveau calendrier une place au jour de la Raison. Ensuite le curé de Vaugirard, « revenu des préjugés que le fanatisme avait mis dans son cœur et dans son esprit, » déposa ses lettres de prêtrise, et le président Laloi fit un petit discours qui se terminait par ces mots : « ... L'Être suprême ne veut de culte que celui de la Raison, il n'en prescrit pas d'autre, et ce sera désormais la religion nationale. » Gobel aurait dû bondir en entendant ces derniers mots ; mais la peur s'était rendue maîtresse de ce lâche, il garda le silence et déposa sur l'autel de la patrie sa croix et son anneau. Plusieurs membres demandèrent au président de donner l'accolade à l'évêque de Paris, mais Laloi observa qu'après l'abjuration qui venait d'être faite, l'évêque de Paris était un être de raison ; il embrassa le citoyen Gobel, et ce nouveau Judas quitta la salle au milieu d'un tumulte indescriptible, d'un tapage épouvantable, comme dit Grégoire.

Coupé (de l'Oise), Lindet, ci-devant évêque du département de l'Eure, Julien de Toulouse, ministre protestant, Gay-Vernon, ci-devant évêque, Villers, curé, et enfin l'ex-vicaire épiscopal Gomers firent la même déclaration aux cris répétés de vive la République ! vive la liberté ! comme si la République et surtout la liberté devaient recueillir quelque avantage de ces honteuses palinodies. Le procès-verbal officiel ajoute ces simples mots : « Plusieurs membres ont observé que cette journée, marquée par le triomphe de la raison sur le fanatisme, était trop mémorable pour n'en pas consacrer le souvenir dans les fastes de la République, et, en conséquence, la Convention nationale a décrété l'impression du procès-verbal de ce jour et l'envoi aux autorités constituées et à l'armée. — La séance est levée. »

Voilà tout ce qu'on peut lire dans cet important document, et cependant les journaux de l'époque, le *Moniteur* entre autres,

1. *Histoire des sectes*, 1828, tome Ier, p. 71.

ont raconté la suite de cette fameuse séance. « Cette apostasie éclatante, dit un historien récent de la Terreur [1], devait avoir des imitateurs dans la Convention. Grégoire, *évêque de Blois*, comme dit avec une intention marquée le compte-rendu de la séance, survenant après la sortie de Gobel, dit :

J'arrive en ce moment dans l'assemblée. On vient de m'apprendre que plusieurs évêques avaient abdiqué. S'agit-il de renoncer au fanatisme? Cela ne peut me regarder. Je l'ai toujours combattu; les preuves en sont dans mes écrits, qui respirent tous la haine des rois et de la superstition. Parle-t-on des fonctions d'évêque? Je les ai acceptées dans des temps difficiles, et je suis disposé à les abandonner quand on le voudra.

Plusieurs voix : On ne veut forcer personne.

Thuriot : Que Grégoire consulte sa conscience pour savoir si la superstition est utile aux progrès de la liberté et de l'égalité. (Séance du 17 brumaire. *Moniteur* du 19.)

Grégoire se tut, et ce silence lui fut imputé à courage. C'était un évêque constitutionnel. »

Un évêque constitutionnel ! ce simple mot ne dit-il pas tout? Ne suffit-il pas de le prononcer au risque de calomnier un honnête homme? et faut-il prendre la peine d'aller chercher la vérité autre part que dans le *Moniteur* [2]? La vérité, c'est que Grégoire a bravé l'échafaud ce jour-là, c'est qu'il a résisté aux caresses et aux menaces de ses collègues qui se flattaient de voir le coryphée du clergé patriote donner l'exemple de la « déprêtrisation », c'est qu'il a fait à la tribune un très beau discours pour déclarer qu'il entendait demeurer prêtre, c'est enfin que la Convention n'a point osé faire mention de ce discours dans le procès-verbal, et que le *Moniteur,* moins scrupuleux, l'a reproduit en le dénaturant de la manière la plus perfide. Grégoire a protesté contre cette odieuse falsification dans son *Histoire des sectes* [3], et ensuite dans ses *Mémoires* [4] ; les témoignages multi-

1. H. Wallon : *La Terreur, études critiques sur l'histoire de la Révolution française,* tome Ier, p. 260.

2. Le *Moniteur* n'était point alors ce qu'il est devenu sous Bonaparte, un journal officiel. C'était assurément le mieux renseigné de tous les journaux, mais il flattait les puissances du moment, et, dans les circonstances délicates, on doit le consulter avec les plus grandes précautions.

3. Édit. de 1828, tome I, p. 71.

4. Tome II, p. 32.

pliés de ses contemporains, amis ou ennemis, ont prouvé surabondamment qu'il avait raison, et il semble qu'on devait tenir compte de sa réclamation. Voici d'ailleurs le véritable discours de Grégoire, tel qu'il déclare l'avoir transcrit de souvenir au sortir de la séance :

J'entre ici n'ayant que des notions très vagues de ce qui s'est passé avant mon arrivée. On me parle de sacrifices à la patrie, j'y suis habitué; s'agit-il d'attachement à la cause de la liberté? j'ai fait mes preuves; s'agit-il du revenu attaché à la qualité d'évêque? je vous l'abandonne sans regret. S'agit-il de religion? cet article est hors de votre domaine et vous n'avez pas droit de l'attaquer. J'entends parler de fanatisme et de superstition... je les ai toujours combattus : mais qu'on définisse ces mots, et l'on verra que la superstition et le fanatisme sont diamétralement opposés à la religion. Quant à moi, catholique par conviction et par sentiment, prêtre par choix, j'ai été désigné par le peuple pour être évêque; mais ce n'est ni de lui ni de vous que je tiens ma mission. J'ai consenti à porter le fardeau de l'épiscopat dans un temps où il était entouré de peines : on m'a tourmenté pour l'accepter; on me tourmente aujourd'hui pour faire une abdication qu'on ne m'arrachera pas. J'ai tâché de faire du bien dans mon diocèse; agissant d'après les principes sacrés qui me sont chers et que je vous défie de me ravir, je reste évêque pour en faire encore. J'invoque la liberté des cultes.

Il est donc vrai de dire, après avoir lu ce discours, que Grégoire a fait preuve d'héroïsme le 17 brumaire[1], et qu'il a mérité ce jour-là le bel éloge que lui adressait en 1801 l'un de ses adversaires religieux, l'abbé de Siran : « Grégoire, évêque de Blois, eut seul alors le courage de résister au torrent ; il exposa sa tête pour ne point compromettre les principes ; et quand on est si pur dans la cause de Dieu, on devrait bien lui pardonner de s'être montré si indiscret dans la cause des rois[2]. » Grégoire exposait véritablement sa tête, comme dit l'abbé de Siran, car il ignorait alors que les saturnales du 17 brumaire déplaisaient fort à Robespierre et devaient amener la proscription de Chaumette, de Clootz et de Gobel, accusés d'athéisme[3]; les avertissements, les reproches,

1. En 1815, l'ex-conventionnel Rouyer écrivant à Grégoire lui disait : « D'après les principes ou les préjugés dont on a imbu votre enfance, et qu'en 1793 vous avez eu le courage ou plutôt l'héroïsme de professer à la tribune au péril de vos jours... »

2. Lettre autographe, 16 décembre 1801.

3. On lit dans le *Grand Dictionnaire du XIXe siècle* (Fêtes de la Raison,

les menaces et les injures que lui prodiguèrent le jour même et les jours suivants ses collègues de la Convention et du Comité d'instruction publique, sans compter les clubistes et les folliculaires que sa résistance exaspérait, n'étaient nullement pour le rassurer. Il fut interpellé vivement par Fourcroy, dénoncé aux Jacobins et admonesté publiquement par le *Sans-Culotte observateur*[1]; trois individus se rendirent même chez lui pour lui faire sentir la nécessité d'une abjuration, et l'un de ces énergumènes alla jusqu'à lui dire en propres termes : « Tu viens de monter deux degrés de l'échafaud, tu monteras le dernier[2]. » Grégoire répondit sans se troubler qu'il était prêt, et au lieu de fuir comme tant d'autres, il resta courageusement à son poste. On le vit assister aux séances du Comité d'instruction publique et prendre une part active aux magnifiques travaux qui seront toujours l'honneur de ce comité. C'est au plus fort de la Terreur qu'il prépara, de concert avec ses collègues, les projets de loi qui donnèrent naissance à l'École polytechnique, aux Écoles normales, au Conservatoire des arts et métiers, au Bureau des longitudes, au Conservatoire de musique et à tant d'autres établissements du même genre[3]. Mais là encore, comme il le dit dans ses Mémoires, Grégoire était réduit à lutter sans cesse contre le fanatisme antichrétien des philosophes, et il s'estimait heureux quand il avait pu « empêcher le mal », car c'était déjà « faire quelque bien[4] ». Ses collègues du Comité d'instruction publique savaient tous que cet homme aux bas violets récitait chaque jour son bréviaire et disait la messe dans son oratoire domestique ; mais il faut dire à leur louange qu'ils ne l'en estimaient que plus et ne l'en chérissaient pas moins. Ils évitaient même de le contrister à ce sujet, et c'était pendant son absence, lorsqu'il était malade ou en instance auprès du Comité de sûreté générale pour obtenir l'élargissement d'un savant ou d'un prêtre, que le Comité d'instruction publique manifestait par des actes son opposition au catholicisme.

tome XIII, p. 654) : « Grégoire, évêque de Blois, *poussé peut-être par le parti de Robespierre*, vint à la tribune déclarer nettement qu'il était chrétien et qu'il refusait de se démettre. Sa fermeté ne souleva aucune objection. » Il y a dans ces quelques lignes une grosse erreur et une insinuation calomnieuse, il suffit de les mentionner.

1. Cf. *Mémoires de Grégoire*, II, 132.
2. *Ibid.*, I, 90.
3. Cf. Despois : *le Vandalisme révolutionnaire*, passim.
4. *Mémoires de Grégoire*, I, 342.

S'il était assidu aux séances de son comité, en revanche Grégoire se montrait le moins possible à la Convention, et beaucoup de ses collègues faisaient de même : ils rougissaient d'appartenir à une assemblée d'esclaves. Il y reparut, et même avec éclat, le 9 pluviôse an II (28 janvier 1794), pour lire un très remarquable rapport au sujet des livres élémentaires ; mais on ne le vit ni dans le temple de la Raison, le 20 brumaire, ni au Champ de Mars, le 20 prairial suivant, lors des fêtes absurdes que Robespierre daigna consacrer à l'Être suprême[1]. Le dictateur fut informé de cette façon d'agir, et cependant, pour des raisons que l'histoire n'a pas encore pénétrées, Grégoire, qui avait Robespierre en horreur et qui affecta toujours de le nommer Robertspierre, pour insinuer qu'un tel monstre ne pouvait pas être d'origine française, Grégoire demeura libre en 1793 et en 1794[2]. Et pourtant la Terreur était alors plus violente que jamais ; on avait enlevé aux accusés leurs derniers moyens de défense, et les Comités de salut public et de sûreté générale pouvaient faire jeter en prison tous les députés qu'ils jugeraient suspects. Robespierre envoyait les athées à la guillotine et se déclarait partisan convaincu du déisme tel que le comprenait Rousseau ; il disait à tout propos que la Convention reconnaissait la liberté des cultes, et il forçait Chaumette lui-même à proclamer en plein conseil de la Commune ces beaux principes de tolérance ; mais ce n'était de sa part qu'une comédie. Les cultes étaient si peu libres que toutes les églises de Paris furent fermées en moins de quinze jours, sans que Robespierre en fît rouvrir une seule, et qu'au mois d'avril 1794 il ne restait pas en France cinquante paroisses où l'on dît publiquement la messe.

1. On connaît cette fameuse fête du 20 prairial dont le plan, proposé par David, commence ainsi :

« L'aurore annonce à peine le jour, et déjà les sons d'une musique guerrière retentissent de toutes parts et font succéder au calme du sommeil un réveil enchanteur.

« A l'aspect de l'astre bienfaisant qui vivifie et colore la nature, amis, frères, époux, enfants, vieillards et mères s'embrassent et s'empressent à l'envi d'orner et de célébrer la fête de la Divinité... »

Rapport fait au nom du Comité de salut public par Max. Robespierre, etc. 45 p. in-8°.

2. Il dit même dans ses Mémoires (II, 52) : « qu'en 1794 il confessa quelques-uns des terroristes les plus acharnés, que d'autres le prièrent de confesser leurs femmes ou de baptiser leurs enfants. » N'a-t-on pas vu, en 1871, tel membre de la Commune assister dévotement à la première communion de son fils ?

Sur les 2700 victimes que la guillotine fit à Paris seulement jusqu'au 9 thermidor, on compte environ 200 prêtres, dont la moitié, ou peu s'en faut, étaient des constitutionnels accusés « de propos fanatiques », comme dit en plusieurs endroits l'horrible *Liste des Guillotinés*[1]. Il était permis, disait Chaumette, de louer des maisons pour les transformer en chapelles, et de payer des ministres pour y célébrer sans désordre n'importe quel culte ; mais il arrivait toujours malheur à ceux qui prétendaient arguer de cette permission. A Paris, au dire d'un journal très bien informé[2], deux ou trois chapelles s'ouvrirent en décembre 1793, et l'on y vit durant tout l'hiver une foule considérable.

La chapelle de l'Institution de l'Oratoire, située à l'extrémité méridionale de Paris, ne désemplissait pas les jours de fêtes d'obligation, qui étaient les seuls où on y fit l'office. Pendant qu'une messe se disait, il y avait dehors à peu près autant de monde que dedans, attendant que cette messe fût finie pour en entendre la suivante. Des gens de la campagne, qui s'en retournaient après avoir vendu leurs denrées, profitaient avec joie et attendrissement de cette occasion d'assister au saint sacrifice dont ils étaient privés dans le lieu de leur domicile. D'autres y venaient exprès de deux ou trois lieues, comme on allait, pour le même sujet, du faubourg Saint-Antoine à Bercy, à Charenton, à Saint-Maur, à Chelles, distant de quelques lieues, et jusqu'à Lagny, qui est au moins à six lieues. L'après-midi, à vêpres, il y avait autant de monde que la chapelle pouvait en contenir.

Qu'arriva-t-il ? Après des vexations de tout genre, les persécuteurs du catholicisme en vinrent aux voies de fait.

Le comité révolutionnaire de l'Observatoire, excité par d'autres, ferma cette chapelle dans la semaine de la Sexagésime (23 fév. 1794), et mit en arrestation à Saint-Lazare celui des deux prêtres qui la desservaient dont on redoutait davantage le zèle et l'activité, le

1. Cette feuille parut régulièrement jusqu'après le 9 thermidor. La guillotine fit périr à Paris environ 600 nobles, moins du quart du nombre total; 200 marchands, dont 15 imprimeurs, 30 brocanteurs, 22 marchands de vin et 16 épiciers, 112 magistrats, 100 officiers, 70 soldats, 25 médecins, 50 hommes de loi, 16 hommes de lettres, 130 ouvriers, 76 domestiques, 23 perruquiers, 29 tailleurs ou couturières, 2 femmes publiques, etc., etc. D'après une note ms. de Grégoire, les frais d'inhumation s'élevèrent à 17,000 liv., et l'on acheta pour 6 ou 7000 liv. de chaux vive.

2. *Nouvelles ecclésiastiques* de 1794, p. 134.

citoyen Durand avec le citoyen Éloy, marchand mercier, plein de religion, de courage et de patriotisme. C'était ce vertueux laïc qui avait loué la chapelle, en observant les formalités nécessaires pour pouvoir y exercer le culte divin en toute sûreté[1]...

Avant qu'on eût fermé la chapelle de l'Institution, un pieux laïc avait entrepris, à l'exemple d'Éloy, de rétablir le culte catholique dans la ci-devant chapelle des religieuses de la Conception, à l'extrémité de la rue Saint-Honoré. Le comité de la section y envoya des gens qui prirent les noms, qualités et demeures de toutes les personnes qui s'y trouvèrent, ce qui les intimida assez pour qu'elles n'y revinssent plus. Peu de jours après, le bon citoyen qui avait loué cette chapelle fut emprisonné. Le comité de la section du Finistère en usa de même à l'égard d'un autre honnête laïc qui avait tenté de rétablir le culte dans la chapelle des religieuses anglaises de la rue de Lourcine... Il manda celui à qui la chapelle avait été cédée, le força de résilier le bail, et finit par l'envoyer en prison pour avoir voulu profiter de la liberté des cultes.

La Convention tolérait ces attentats, bien qu'elle eût à plusieurs reprises décrété la liberté des cultes ; mais il suffira de citer quelques-uns de ces décrets pour montrer l'hypocrisie de Robespierre et la manière dont il comprenait la liberté.

1° *Décret relatif à la liberté des cultes.*

1. Toutes violences et mesures contraires à la liberté des cultes sont défendues.

2. La surveillance des autorités constituées et l'action de la force publique se renfermeront à cet égard, chacun pour ce qui le concerne, dans les mesures de police et de sûreté publiques.

3. La Convention par les dispositions précédentes n'entend déroger en aucune manière aux lois ni aux précautions de salut public contre les prêtres réfractaires ou turbulents, ou contre tous ceux qui tenteraient d'abuser du prétexte de religion pour compromettre la cause de la liberté[2].

2° *Le Comité de Salut public aux autorités constituées :*

... Les représentants en mission ont l'initiative de la solution de toutes les questions concernant le gouvernement révolutionnaire.

1. Éloy montrait aux gens qui venaient le tracasser la lettre du département qui notifiait à toutes les autorités constituées le décret de la Convention du 16 frimaire qui défendait de mettre aucun obstacle à la liberté des cultes.

2. Convention nationale, décret n° 432 (16-18 frimaire an II), 14 p. in-8°.

... La liberté des cultes doit être l'objet de votre sollicitude; le fonctionnaire public n'appartient à aucune secte, mais il sait qu'on ne commande point aux consciences, il sait que l'intolérance et l'oppression font des martyrs; que la voix seule de la raison fait des prosélytes... Ménageons les consciences faibles; ne caressons point les préjugés, mais loin de les attaquer de front, qu'ils s'évanouissent devant le flambeau de la raison; laissez-le luire aux yeux de tous... Il ne reste plus qu'à laisser grossir ce torrent de lumière; bientôt il balaiera les préjugés; bientôt le fanatisme n'aura plus d'aliment. A le bien prendre, ce n'est déjà plus qu'un squelette qui, réduit chaque jour en poussière, doit insensiblement tomber sans effort et sans bruit, si, assez sages pour ne pas remuer ces restes impurs, on évite tout ce qui peut lui permettre d'exhaler tout à coup des miasmes pestilentiels et orageux qui, inondant l'atmosphère politique, porteraient en tous lieux la contagion et la mort.

Signé : Robespierre, Billaud-Varennes, Carnot, Prieur, Lindet, Saint-Just, Barère, Couthon[1].

3° *Le Comité de Salut public aux sociétés populaires.*

... Plus les convulsions du fanatisme expirant sont violentes, plus nous avons de ménagements à garder. Ne lui redonnons pas des armes en substituant la violence à l'instruction. Pénétrez-vous bien de cette vérité qu'on ne commande point aux consciences. Il est des superstitieux de bonne foi, parce qu'il existe des esprits faibles...; ce sont des malades qu'il faut préparer à la guérison en les rassurant, et qu'on rendrait frénétiques par une cure forcée.

Sociétés populaires, voulez-vous anéantir le fanatisme, opposez aux miracles de la légende les prodiges de la liberté, aux victimes de l'aveuglement les martyrs de la raison; aux mômeries du cagotisme la conduite sublime des Marat, des Pelletier, des Châlier; aux mascarades églisières, la pompe de nos fêtes nationales; au chant lugubre des prêtres, les hymnes de la liberté; aux oremus insignifiants, l'amour du travail, les belles actions et les actes de bienfaisance... Jetez l'épouvante dans l'âme des fanatiseurs, versez le baume dans l'âme des fanatisés. Surtout, dans vos discussions, attachez-vous moins aux individus qu'aux principes... Ne développez point d'autre pouvoir que celui de l'instruction; le raisonnement est l'arme la plus forte de l'homme de bien... Bientôt les tempêtes et les nuages du fanatisme disparaîtront devant le soleil de la raison.

Signé : Robespierre, Carnot, Couthon, Lindet, etc.[2].

1. Impr. 4 p. in-4°, 28 nivôse an II.
2. Impr. 4 p. in-4°, ventôse an II (mars 1794). A Chaalons, chez Pinteville-

Ainsi parlaient à la France les membres du gouvernement révolutionnaire, et si l'on prend la peine de creuser, que trouve-t-on sous cette mauvaise phraséologie de rhéteur ? L'hypocrisie et le mensonge. La Convention proclame la liberté des cultes, mais ses émissaires ferment toutes les églises et chapelles ; les représentants en mission emprisonnent, guillotinent, noient ou mitraillent sur tous les points du territoire les prêtres qui refusent de se marier et d'apostasier ; quiconque se permet de réclamer l'exécution de la loi est immédiatement traité comme un suspect, comme un agent de Pitt et Cobourg, ou comme un complice de la Vendée [1]. Dix prêtres assermentés de Lorient, sommés par le club de cette ville de déposer leurs lettres de prêtrise et d'abjurer leurs erreurs, écrivent au conseil de la Commune la belle lettre que voici :

Prêtres pour le peuple qui nous a appelés, son refus unanime seul peut nous faire retirer. Quant aux erreurs qu'on nous impute, nous n'en reconnaissons ni dans le culte que nous exerçons, ni dans la morale que nous prêchons, ni dans la conduite que nous tenons, dont la base fut et sera toujours la paix, l'union et l'obéissance aux lois. Le peuple ne peut nous en refuser son témoignage, n'ayant jamais trompé sa confiance, ni trahi nos serments. Veuillez, citoyens, prendre en considération notre adresse, nous en délivrer acte, agréer notre refus de comparaître à la société populaire pour nous épargner les huées qu'on nous y prépare, et être assurés que nous serons toujours, comme nous l'avons été jusqu'à présent, dévoués à la République française [2].

Bouchard. — La liberté des cultes était si grande en ventôse que dans le seul département du Gard la présence du constitutionnel Borie amena 169 abdications de prêtres ou de ministres ; il y en avait eu 1 en brumaire, 9 en frimaire, 5 en nivôse et 20 en pluviôse. — Arrêtés des 16 et 17 prairial... par Jean Borie, 22 p. in-8°. Sur les 2000 prêtres qui se marièrent pendant la Révolution, 1750 environ prirent femme en 1794 pour éviter la guillotine ; il y a dans les papiers de Grégoire un certain nombre de lettres touchantes écrites par ces malheureux ; l'un d'entre eux, âgé de 70 ans, avait épousé sa gouvernante, qui en avait 65, etc. — *Histoire du mariage des prêtres,* par Grégoire. Lettres mss.

1. Le discours de Robespierre sur les idées religieuses et sur les fêtes nationales montre mieux que tout autre document l'hypocrisie du dictateur. « Les prêtres sont à la morale ce que les charlatans sont à la médecine, etc. » L'article X du projet de décret qui suit ce rapport est ainsi conçu : « La liberté des cultes est maintenue conformément au décret du 18 frimaire. — Art. XI. Tout rassemblement aristocratique et contraire à l'ordre public sera réprimé. » Rapport et projet de décret du 18 floréal an II.

2. Signé : Brossière, curé ; La Salle, curé ; Halley, Launay, Gautier, vic. ; Even, pr. ; Plaudrain, pr. ; Riguidel, vic. ; Piron, pr. ; Besancenet, vic. — *Lettre ms. de Besancenet à Grégoire.*

Ces dix prêtres sont aussitôt décrétés d'accusation et « traînés de prisons en prisons comme des scélérats jusqu'à Paris. » Ce fut partout la même chose en 1793 et en 1794 ; nous en fournirions, s'il le fallait, mille preuves au lieu d'une[1], et dès lors on ne peut plus dire avec M. de Pressensé :

La liberté des cultes votée par la Convention se réduisait au maintien de l'ordre de choses qui existait avant le carnaval inauguré par Chaumette et Hébert; elle souffrait, même dans ce cadre restreint, de nombreuses exceptions. Cependant ce pas en arrière avait de l'importance. La proscription de la religion ne pouvait plus s'étendre indéfiniment, mais ce n'en était pas moins la liberté comme en 1793[2].

Au contraire, la proscription s'étendit indéfiniment, et nous aurons plus d'une occasion de montrer les plaies horribles qu'elle fit à la France.

Que pouvaient faire en de telles circonstances les hommes qui chérissaient à la fois, comme le dira en 1795 un vénérable prélat constitutionnel[3], la religion et la Révolution, la religion simple « qui croit, aime, pardonne, soulage et récompense », et la révolution bienfaisante et sage « qui rend à l'homme ses droits, sa dignité, qui brise le sceptre de l'arbitraire, les liens de la féodalité, qui ne reconnaît de distinctions que les vertus, les talents, le mérite, qui ne respire, qui n'inspire que la tendre fraternité, etc. » que pouvaient-ils faire ces chrétiens patriotes dont Grégoire était le chef? Ils voyaient, suivant l'expression du bon évêque de l'Orne, « la religion refoulée au fond des consciences, et la sublime Révolution de 1789 déshonorée, anéantie pour « un temps ». Élever la voix, c'eût été courir inutilement au-devant du martyre, ce que l'Évangile leur défendait, et redoubler la rage des persécuteurs. Ils ne pouvaient donc que donner l'exemple de la constance et attendre patiemment l'heure marquée par la Providence : c'est ce que fit Grégoire depuis le 17 brumaire jusqu'au 9 thermidor.

A. GAZIER.

(*Sera continué.*)

1. Les papiers de Grégoire contiennent par centaines des rapports sur les persécutions locales. A Saint-Brieuc le culte ne fut aboli que le 10 mars 1794. A Dax, en 1794, le carnaval fut interdit comme servant à alimenter le fanatisme ; les bœufs gras furent confisqués et les bouchers punis, etc.

2. *L'Église et la Révolution française*, p. 289.

3. Lefessier, évêque de l'Orne, ex-constituant : *Lettre pastorale* du 1er mai 1795 (vieux style), 12 floréal an III. 14 p. in-4°.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LES NOUVELLES CONTROVERSES

SUR LA SAINT-BARTHÉLEMY

I.

Sous ce titre : *La Saint-Barthélemy et la critique moderne*, M. Henri Bordier a publié à Genève, en 1879, une étude qui mérite l'attention autant par l'ardeur passionnée mise par l'auteur au service de ses idées que par sa thèse elle-même. Cette thèse, assurément fort ancienne, est en opposition avec l'opinion que, depuis trente ans, nombre d'historiens français, anglais et allemands professent sur les causes et les préliminaires de la Saint-Barthélemy.

Il s'agit de savoir si ce grand forfait fut prémédité, s'il fut précédé d'un plan tramé et arrêté longtemps à l'avance. Peu de questions historiques ont été plus débattues. M. Henri Bordier s'était déjà prononcé pour l'affirmative dans le second volume de l'Histoire de France qu'il a écrite en collaboration avec M. Édouard Charton, ouvrage des plus recommandables et où l'histoire est puisée non seulement dans les documents originaux, mais aussi dans les monuments de l'art de chaque époque. Il y revient aujourd'hui avec des développements empruntés à l'étude des mémoires et des pamphlets du temps, ainsi qu'à l'examen d'un tableau du Musée de Lausanne, dû au pinceau d'un contemporain de l'événement. C'est un procès en règle instruit contre la critique moderne, contre ce que l'auteur appelle notre école de l'histoire anodine et lénitive. « Un revirement s'est opéré, dit-il, les écrivains les plus détachés de la monarchie, voire les plus protestants, refusent maintenant de croire à la préméditation, de même que les plus dévoués aux vieux principes de la religion romaine, non moins débilités à leur manière, s'empressent d'appeler crime et détestable action cette vigoureuse exécution de l'hérésie dont leurs pères jubilaient et se glorifiaient. C'est un concert de pudeur nationale. »

Je suis de ceux qui font leur partie dans ce concert, car cette vieille explication de la Saint-Barthélemy, ce roman, comme l'appelle M. Henri Martin, je l'ai discutée et combattue, il y a déjà sept ans, dans un journal peu suspect de complaisance pour les vieilles théories religieuses et absolutistes [1], et comme j'ai résumé dans ce travail les opinions de mes devanciers les plus illustres, de MM. Henri Martin, Abel Desjardins, Alfred Maury, Boutaric, Léopold Ranke, Soldan, Henri White, c'est sur ma tête principalement que la foudre éclate. Je n'en continue pas moins à croire que la préméditation de la Saint-Barthélemy n'est article de foi obligatoire pour personne; qu'on peut parler de ce grand forfait politique avec sang-froid et mesure, en discuter même la pensée inspiratrice, sans être soupçonné de vouloir en atténuer l'horreur, surtout sans mériter l'accusation de pactiser avec les vieux partis et d'être hostile aux libres évolutions de l'idée religieuse.

M. Bordier a déjà trouvé des contradicteurs. M. Gustave Baguenault de Puchesse l'a combattu avec beaucoup de tact et de modération dans la *Revue des Questions historiques*. Mais par contre un homme considérable dans la science historique, le directeur de nos Archives nationales, touché par les arguments de deux écrivains étrangers, lord Acton et feu H. Wuttke, professeur à Leipzig, entraîné surtout par l'ardente conviction de M. Henri Bordier, n'avait abandonné à peu près complètement l'opinion qu'il défendait en 1871 dans le *Journal des Savants* et ne s'était converti à l'idée de la préméditation dans un article récemment publié par le même journal (n° de mars 1880).

Quelles sont donc ces raisons péremptoires, quelles sont ces considérations tout à fait neuves dont parle l'honorable directeur des Archives et qui ont déterminé un esprit aussi libre, aussi dégagé de tout parti pris que l'est le sien, à embrasser en fin de compte, et malgré quelques prudentes réserves, une opinion qu'il avait naguère combattue.

Je laisse de côté les arguments sur lesquels ont coutume de s'appuyer ceux qui croient à une machination combinée longtemps à l'avance : l'appel de Coligny à Blois, le mariage à Paris de Henri de Navarre avec Marguerite de Valois, les logements assignés aux principaux chefs protestants, le quartier où résidait Coligny converti en une sorte de vaste souricière. Tous ces événements, où certains écrivains s'obtinent à voir d'infernales perfidies destinées soit à abuser les protestants, soit à les mettre au pouvoir de leurs assassins, ont

1. *Le Temps*, n°s du 14 au 24 août 1873.

été vingt fois discutés et interprétés en sens opposés. De quelque façon qu'on les traite, on ne saurait en tirer aujourd'hui des raisons neuves et péremptoires.

Je ne crois pas même que les deux faits sur lesquels appuie particulièrement M. Maury présentent réellement, malgré toutes les considérations dont on les étaye, ce caractère de nouveauté et de certitude; mais enfin, puisque ce sont ceux qui l'ont surtout frappé dans la dissertation de M. Bordier, je crois utile de m'y arrêter. J'espère montrer que si quelques-uns des étais sont neufs, le bâtiment qu'ils soutiennent n'en est pas pour cela beaucoup plus solide.

Le roi aurait pris part au massacre et tiré lui-même sur ses sujets protestants. Ce petit problème historique qui, selon moi, ne présente pas autant d'importance qu'on le suppose, a déjà fait couler beaucoup d'encre. Rien que dans une seule revue, consacrée, il est vrai, à l'histoire du protestantisme français, je compte sur ce mince sujet sept ou huit articles : leur conclusion est toujours uniformément affirmative; mais l'obligation où l'on est de défendre sans cesse un terrain qu'on prétend acquis prouve assez que sa conquête n'est pas jugée définitive pour tout le monde. On essaie aujourd'hui de rajeunir la question en alléguant ce tableau du musée de Lausanne dont j'ai déjà dit un mot et qui serait une preuve contemporaine et irrécusable de la participation de Charles IX au massacre. On conclut qu'une haine qui se traduisait par de tels actes devait être enracinée et ancienne, et l'on tire de là un argument en faveur de la préméditation.

Le second fait a plus de gravité encore. Une lettre secrète de Catherine de Médicis à Strozzi, qui commandait une flotte au Brouage, prouverait que l'extermination de l'amiral et de ses coreligionnaires était arrêtée longtemps à l'avance et fixée au 24 août 1572.

Avant d'entrer dans l'examen de ces deux faits, je parlerai d'abord d'une question qui s'y relie et à laquelle MM. Bordier et Maury paraissent attacher un grand intérêt.

II.

Tous les lecteurs instruits connaissent ce récit de la Saint-Barthélemy que le duc d'Anjou, alors à Cracovie, aurait fait, pendant une nuit de fiévreuse insomnie, « à un personnage d'honneur et de qualité », que l'on croit être son médecin. Ce document a longtemps pesé d'un grand poids dans l'appréciation des circonstances de la Saint-Barthélemy, et ceux qui croient à la spontanéité de la décision chez les auteurs de cet acte abominable ont coutume d'invoquer les

confidences faites à Marc Miron par le futur Henri III, dans un moment où les affronts dont l'Allemagne venait de l'abreuver en souvenir de sa participation au massacre lui inspiraient le besoin de rétablir aux yeux de son entourage la vérité des faits dénaturés par l'esprit de parti.

M. Bordier, et c'est là la partie la plus originale de son travail, a montré qu'aucune mention de ce récit ne se rencontre chez des auteurs antérieurs au XVIIe siècle. L'original n'existe plus, et le texte indiqué comme tel par M. Soldan, dans sa célèbre brochure *la France et la Saint-Barthélemy*, n'est qu'une copie du temps de Louis XIII. « A peine si elle est, dit le critique, antérieure à l'impression qui en a été faite par Pierre Mathieu dans son *Histoire de France* (1631). Elle pourrait aussi bien avoir été copiée sur l'imprimé qu'avoir servi à l'imprimeur. » Il incline à admettre que ce fut cet historien qui rédigea lui-même ce morceau pour plaire à quelque membre de la puissante maison de Gondi. C'est en effet un membre de cette famille, le maréchal de Retz, qui y joue le plus beau rôle, et c'est lui surtout que l'auteur de la narration semble avoir à cœur d'innocenter. M. Alfred Maury, tout en admettant que le fameux discours a perdu presque toute sa valeur depuis le travail de M. Bordier, pense toutefois qu'il a pu être réellement tenu par Henri III à son médecin Marc Miron, transmis par ce dernier à son fils Charles Miron, lequel l'aurait mis par écrit, puis communiqué à Pierre Mathieu, à l'époque où ce dernier était avocat à Lyon, et où Charles Miron était archevêque de cette ville.

« Cette supposition serait excellente, dit M. Gustave Baguenault, si elle ne venait se heurter à un petit obstacle qui semble insurmontable : c'est que la publication du récit de Cracovie, faite dans les Mémoires d'État de Villeroy (1623, t. II, p. 68 à 69), est antérieure de quelques années à la première édition de l'Histoire de P. Mathieu[1]. » Ajoutons que l'élection de Charles Miron comme archevêque de Lyon date du 2 décembre 1626, et qu'à cette époque Mathieu était mort depuis cinq ans.

Je ne saurais donc accepter l'explication de M. Alfred Maury, tout ingénieuse qu'elle est, et de ses raisonnements je ne retiens que la conclusion et le point de vue général : « Au demeurant, dit-il, Henri III pouvait fort bien avoir causé de la Saint-Barthélemy à Cracovie, avec son médecin Marc Miron, sous l'émotion qu'il avait ressentie des avanies qu'on lui avait faites, et la tradition orale qu'il

1. *Revue des questions historiques*, juillet 1880, p. 278.

en avait été ainsi put suggérer à une plume intéressée l'idée de composer le discours[1]. »

Voici, à mon sens, comment les choses peuvent s'expliquer :

Pierre Mathieu, mort le 12 octobre 1621, avait dû à l'amitié du président Jeannin le poste d'historiographe de France, qu'il occupa dès avant la fin du XVIe siècle ; il jouissait de l'estime de Henri IV, avec lequel il s'entretenait familièrement et qui le mettait au courant des particularités de son règne. Chargé d'écrire l'histoire de France depuis François Ier, il s'était mis en relation avec les personnages qui pouvaient lui fournir quelques lumières sur les règnes dont il avait à retracer les événements. C'est ainsi qu'il dut connaître Marc Miron, lequel, après avoir joué un certain rôle politique (il siégea aux États de Blois en 1576 et 1579 comme député de la faculté de Paris), était venu habiter Paris, où il mourut le 1er novembre 1608. A cette date, Mathieu devait avoir déjà terminé ce qui, dans son *Histoire de France*, concerne les règnes de Charles IX et de Henri III : ces règnes en effet, ainsi que le fameux *Discours,* figurent dans le premier volume : le second, qui est considérable par son étendue et recommandable, autant que le premier, par l'honnêteté scrupuleuse de son auteur, ne contient que le règne de Henri IV et celui de Louis XIII jusqu'en 1621, date de la mort du narrateur.

On peut donc croire à sa parole lorsqu'il affirme que le personnage auquel le discours est adressé est Marc Miron, le propre médecin de Henri III ; sur ce point il avait pu et dû se renseigner auprès de ce médecin lui-même.

La liaison qui existait entre Mathieu et Jeannin autorise à penser qu'il communiqua ce document au célèbre président, chargé, lui aussi, par Henri IV, d'écrire l'histoire de son règne. On sait que Jeannin occupa les loisirs de sa vieillesse à préparer cette histoire dont la préface a été imprimée dans ses œuvres et pour laquelle il avait recueilli de nombreux matériaux. Villeroy, son ancien collègue, lui avait remis une copie de ses mémoires qu'il ne destinait point à la publicité et qui parurent en 1622 par les soins de du Mesnil-Basire, avocat à la chambre des comptes de Rouen ; cet éditeur les tenait-il de Jeannin ? Cela est probable, puisqu'il les publia l'année même de la mort de ce dernier.

L'année suivante, il joignit à la nouvelle édition qu'il en donna de nombreux documents provenant soit de Villeroy, soit de Jeannin, soit de sa propre collection, et parmi lesquels figure le discours de

1. *Journal des Savants,* mars 1880, p. 161.

Henri III. Il est digne de remarque que le préambule de ce récit est beaucoup plus long dans les mémoires de Villeroy que dans le texte de Mathieu, dont il paraît être une amplification faite par une personne bien instruite des affronts dont Henri III avait été abreuvé en Allemagne. Est-ce Jeannin qui est l'auteur de ce préambule? Est-ce lui aussi qui, plus circonspect que Mathieu, n'a pas voulu nommer l'interlocuteur du monarque et s'est contenté de l'appeler *Monsieur tel?* Cela est assez vraisemblable.

On a dit que la prétendue relation d'Henri III était conçue bien moins pour la justification de ce prince que pour celle du maréchal de Retz, que l'opinion du temps avait représenté comme l'un des plus zélés fauteurs du massacre. Cela est vrai. Aussi suis-je porté à croire que tout le passage concernant le maréchal est de pure invention, et que cette addition fut faite dans un but de déférence et de ménagement envers la puissante maison de Gondi dont trois membres, l'un frère, les deux autres fils du maréchal, se succédèrent, de 1568 à 1654, sur le siège épiscopal de Paris. Miron, dont le fils fut évêque d'Angers à dix-huit ans, avait grand intérêt à concilier à son héritier de pareils protecteurs.

Il est bien clair du reste que le personnage, quel qu'il soit, à qui Henri III avait fait ces importantes confidences, ne nous a pas transmis exactement ses paroles : elles sont trop longues, ces confidences, pour qu'aucune mémoire ait pu les retenir; et il se peut qu'il y ait joint des aveux échappés au prince en d'autres circonstances, de façon à faire du tout un ensemble : peut-être même y a-t-il fondu ses opinions personnelles et certaines choses qu'il ne tenait pas directement du monarque. Ce qui importe, c'est que son récit ait, sauf pour ce qui concerne Retz, un caractère évident de sincérité; c'est qu'il soit en harmonie avec tout ce qu'on sait de la situation intérieure et extérieure de la France, comme avec la suite des événements; c'est enfin qu'il concorde, dans ce qu'il a d'essentiel, avec les rapports des ambassadeurs vénitiens, florentins et espagnols et avec d'autres récits autorisés et contemporains.

III.

Qu'importe en effet le nom de l'homme à qui ces confidences ont été faites, qu'importe que ce soit Miron, Souvré ou tout autre « personnage d'honneur et de qualité, » qui les ait recueillies, si elles portent en elles-mêmes la preuve qu'elles proviennent du duc d'Anjou, le futur Henri III, ou de quelqu'un de son intimité? Or, telle est l'opinion de Michelet dont personne ne contestera la perspi-

cacité. Parlant des efforts désespérés qui, d'après l'auteur du *Discours,* furent faits par Catherine de Médicis, dans la nuit du 23 août, pour arracher à Charles IX son consentement au massacre : « Ce qui me prouve, écrit l'illustre et sagace historien, que le récit attribué au duc d'Anjou est vraiment de lui ou d'un homme à lui, c'est qu'à ce moment il dissimule la situation honteuse où se trouvèrent les coupables (lui, sa mère et Retz), et suppose que Catherine réussit auprès du roi. Tavannes, homme du duc d'Anjou, suit la même tradition, la moins humiliante pour le fils et la mère. » Puis Michelet ajoute : « Mais voici le grand, le véritable, le naïf historien de la Saint-Barthélemy, Marguerite de Valois, qui nous apprend que le fils et la mère repoussés apparemment de Charles IX, dans leur peur et dans leur danger, lui envoyèrent un homme qui pleurât pour eux et le décidât au massacre qui seul pouvait les sauver. Cette homme était Retz (Gondi), ex-gouverneur de Charles IX. »

Chose grave, ce témoignage de la sœur de Charles IX, et accablante pour les champions de la préméditation. Ils croient avoir partie gagnée parce qu'ils ont ébranlé l'autorité qu'on accordait au discours de Henri III, et voilà que Marguerite, « le grand, le véritable, le naïf historien de la Saint-Barthélemy, » est d'accord avec cette relation pour représenter Charles IX étranger à tous les préparatifs du grand complot et luttant jusqu'au dernier moment contre ses sinistres conseillers ! « Et, à ce que je luy ay depuis ouy dire à luy-mesme, il y eust beaucoup de peine à l'y faire consentir; et sans ce qu'on luy fit entendre qu'il y allait de sa vie et de son Estat, il ne l'eust jamais fait. » La différence entre les deux récits est celle que Michelet signale, l'un, celui du duc d'Anjou, supposant que Catherine réussit à persuader le roi ; l'autre, celui de Marguerite, que ce fut Retz qui enleva son consentement, qui lui montra les Huguenots en telle irritation de la tentative de meurtre commise sur Coligny « qu'ils s'en prenoient non seulement à M. de Guise, à la reine, à M. d'Anjou, mais qu'ils croyoient aussi que le roi en fût consentant et avoient résolu de recourir aux armes la nuit même, de sorte qu'il voyoit Sa Majesté en un très grand danger, soit du côté des huguenots, soit des catholiques par M. de Guise. »

Que ce soit Retz ou Catherine de Médicis qui ait enlevé le consentement du roi, toujours est-il qu'il fallut le lui arracher au dernier moment. Michelet, que j'aime à citer, parce qu'il n'est pas suspect d'indulgence envers les massacreurs, a relevé une circonstance qui plaide encore en faveur de cette vérité. On apprit à Charles IX que le peuple était armé. « Et comment cela ? dit-il étonné. — Votre Majesté elle-même avait ordonné que chacun fût à son quartier.

— Oui, mais *j'avais défendu que personne prît les armes.* » Cet *étonnement* du roi, ajoute l'illustre historien, ne se trouve que dans la *Relation protestante.* Fait grave déjà prouvé par les Registres de la ville, d'autant plus grave et naïf ici, qu'il échappe à l'auteur de la *Relation* contre son propre système et dément la longue préméditation qu'il attribue à Charles IX[1]. »

On aura beau faire : la vérité sera toujours plus forte que tous les partis pris et les emportements de la passion. Charles IX était sincère dans la colère qu'il manifesta à la nouvelle de l'attentat commis contre Coligny et dans les témoignages d'affection qu'il lui prodigua à cette occasion. La dissimulation ne s'accordait nullement avec sa nature violente, nerveuse et tout en dehors. Et quant à Catherine, c'est lui faire trop d'honneur que de la supposer capable d'un plan unique, préparé, combiné, suivi pendant plusieurs années. Elle fut toujours au contraire à la merci des événements. Ce prétendu génie machiavélique était en réalité, sa correspondance le prouve, flottant, irrésolu, sans principes fixes ni fermes convictions, disposé seulement à embrasser le parti le plus utile à ses intérêts. « Jamais elle n'eut l'idée ni le courage d'une révolte contre les faits. Enlevée par les Guises en 1561, elle se résigna, fut quasi catholique. Dominée et vaincue par Coligny en 1570, elle se résigna, fut quasi protestante[2]. » Très sceptique en religion comme en politique et toujours fausse et double, elle suivait à la fois deux pistes opposées, ménageant Philippe II et Élisabeth, faisant bonne mine aux Guises et à Coligny, toute prête à s'accommoder de la cause qui semblerait devoir triompher et à sacrifier l'autre. Toute son habileté consistait à ne rien compromettre, à se réserver le plus longtemps possible la liberté d'opter selon ses intérêts.

Je l'ai déjà dit ailleurs : si les *noces vermeilles* sont une preuve de préméditation, c'est uniquement à ce point de vue et dans cette mesure. Marier Marguerite dans la capitale, ce n'était point préparer le meurtre de l'amiral, c'était seulement, en cas de nécessité ultérieure, s'en réserver la possibilité.

Non, les abominables auteurs de la Saint-Barthélemy n'eurent point de plan formé longtemps à l'avance; ils n'avaient concerté, comme le reconnait Voltaire, ni le temps, ni le lieu, ni la manière, ni le nombre des proscrits; il y avait chez eux désir d'en finir avec leurs adversaires, projet éventuel même, mais non résolution arrêtée. Ils

1. Michelet, *Guerres de religion,* p. 435.
2. *Id.,* p. 367.

se laissèrent entraîner par des circonstances impérieuses, résultat d'un premier crime. Leur sauvage action fut bien, ainsi que le dit Tavannes, « une résolution de nécessité, un conseil né de l'occasion, et qui ne se fût pu exécuter sans être découverte, si elle eût été préméditée. La feinte du roi Charles n'eût pu être telle que la vérité.....; nul conseil de si longue haleine ne se cèle dans la cour. »

Mais l'arquebusade du roi, dira-t-on; mais la lettre de Catherine à Strozzi?

J'y arrive.

IV.

Que, dans l'horrible matinée du 24 août 1572, Charles IX ait été pris d'un de ces accès de frénésie auxquels il était sujet, que l'odeur du sang lui soit montée à la tête; qu'il ait saisi une arquebuse et tiré, lui aussi, sur ceux que tant de passions mauvaises, le fanatisme et la soif du pillage, poursuivaient, la chose en soi n'a rien d'invraisemblable. Le caractère qu'on lui connaît ne proteste point contre cette imputation. Pendant une partie de la nuit, il avait lutté contre son abominable mère et ses conseillers; il avait refusé d'autoriser l'affreuse tragédie; maintenant qu'il s'était rendu et qu'il la voyait se dérouler sous ses yeux, il se sentait entraîné à y jouer un rôle. Les tempéraments nerveux et surexcités sont sujets à ces revirements. Ce grand et maigre garçon de vingt-deux ans, déjà miné par la maladie de consomption qui l'emporta, était tout composé de contrastes; tantôt tendre, mélancolique, avide de douces impressions, ami des arts et des beaux vers; tantôt emporté, brutal, forgeant des armes, battant le fer avec furie, courant le cerf pendant des journées entières, ou s'égarant seul au fond des grands bois, demandant en un mot aux exercices violents l'apaisement de sa nature mal équilibrée. Il faisait par moments éclater les sentiments les plus élevés et les plus tendres; puis, subitement et presque sans transition, il était pris d'un accès de frénésie; il devenait capable des actions les plus étranges, baroques parfois, sauvages le plus souvent.

Sa participation directe à la Saint-Barthélemy, dans un court moment d'emportement et d'aveugle rage, n'est donc point contraire à la vraisemblance; aucune impossibilité morale ne proteste contre cette accusation. Il ne suit pas de là pourtant qu'elle soit fondée, ou seulement étayée de bonnes preuves.

Qu'on me permette de rappeler ici quels étaient, en 1873, mes

motifs de doute à cet égard : « Ce monstrueux acte de férocité, disais-je alors, est plus que problématique. » « La chose, écrit M. Soldan, n'est ni prouvée ni suffisamment réfutée. » Le premier écrit où elle soit mentionnée est un pamphlet protestant qui ne la rapporte que comme un bruit. Un autre écrit de même nuance, *Le Tocsin contre les massacreurs*, la dément formellement et atteste que le roi ne mit pas les mains au massacre [1]. « Le fameux balcon d'où la tradition veut que Charles IX ait tiré n'existait pas encore en 1572. Brantôme, qui a recueilli cet ana, n'était point à Paris pendant la Saint-Barthélemy; il ne parle pas d'ailleurs d'un balcon et suppose que le roi tira des fenêtres de sa chambre à coucher; mais, en dépit des nombreuses dissertations en sens contraire imprimées sur la question, on ne sait point encore avec certitude si ces fenêtres ouvraient sur le Louvre, dans la partie des bâtiments de Pierre Lescot qui donnait sur la rivière, bâtiments qui furent masqués par les constructions de Perrault [2]. »

Un mot d'abord sur cette topographie des lieux où se serait accomplie l'action controversée.

La tradition seule veut que Charles IX se soit placé pour canarder ses sujets sur un balcon percé au bout de la petite galerie qui fut depuis la galerie d'Apollon. Des trois contemporains qui ont parlé de cet acte d'une façon originale, deux s'accordent pour dire que c'est des fenêtres de sa chambre à coucher que le roi visa les huguenots fugitifs; le troisième, d'Aubigné, est moins précis; il parle seulement de « la fenêtre du Louvre », sans qu'il soit possible de savoir s'il entend par là celle que précède le fameux balcon ou l'une des deux fenêtres de la chambre à coucher royale. Cette chambre se trouvait dans le gros pavillon d'angle dit pavillon du Roi, achevé par Henri II en 1556, et, des deux fenêtres de cette chambre faisant face à la Seine, Charles pouvait apercevoir des gens fuyant sur la rive opposée. C'est là un point désormais fixé. Les plans publiés par M. Berty dans sa *Topographie du vieux Paris* et la dissertation

1. Voici comment M. Bordier cite ce passage, en le condensant un peu, dit-il : « La chose, écrit M. Soldan, n'est ni prouvée ni suffisamment réfutée. Les premiers écrits où elle soit mentionnée sont le *Réveille-matin des Français* et le *Tocsin des massacreurs*, pamphlets protestants. » Puis il ajoute en note : « Le *Tocsin* n'en dit pas un mot. » Or, c'est justement ce que j'ai écrit et, loin de prétendre que le *Tocsin* ait mentionné l'action imputée à Charles IX, je me suis fait au contraire un argument du silence que l'auteur anonyme de ce pamphlet garde sur ce point. Je n'impute, bien entendu, cette erreur qu'à une inadvertance et à la promptitude du travail.

2. *Le Temps*, n° du 22 août 1873.

qui accompagne ces plans sont de nature à dissiper tout doute à cet égard.

Dans la dissertation qui vient d'être citée et dans une autre étude imprimée au tome VI du *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme français,* M. Berty s'est donné beaucoup de peine pour prouver que, si Charles IX n'avait pas tiré des fenêtres de sa chambre à coucher, il avait pu le faire de l'extrémité de la petite galerie qui, dès cette époque, était bâtie, avait la même largeur que de nos jours et présentait la grande baie en avant-corps au-devant de laquelle est placé le célèbre balcon. Mais il ne nous dit point du côté de quelle opinion il se range, s'il prend parti pour les fenêtres de la chambre à coucher ou pour le balcon, pour le dire des contemporains ou pour la tradition. C'est déjà, pour le fond même de la question controversée, un préjugé assez fâcheux qu'il soit impossible de concilier les deux versions, celle que les contemporains nous ont transmise et celle que consacra le décret de la Commune du 20 octobre 1793, qui statue « qu'un poteau infamant sera mis à la place même où Charles IX tira sur son peuple. »

Comme il est absolument impossible de contrôler une opinion qui ne repose sur aucun texte écrit, je négligerai celle des deux versions qui n'a d'autre appui qu'une tradition évidemment sans consistance, et m'occuperai exclusivement de l'autre, celle que des écrivains contemporains du fait nous ont transmise. Quelle foi méritent-ils et quelle est l'autorité de leur récit? Voilà ce qu'il s'agit d'examiner.

V.

Aucun agent officiel accrédité près la cour de France n'a relaté, au cours des dépêches qu'il adressait à son gouvernement, l'intervention directe de Charles IX dans le massacre. Ni le nonce Salviati, ni le commandeur Petrucci, ambassadeur du grand-duc de Toscane, Cosme Ier, ni Giovanni Michel ou Sigismondo Cavalli, le premier, envoyé extraordinaire, le second, ambassadeur ordinaire de Venise, dans leurs relations présentées au Sénat, ne font la moindre allusion aux coups d'arquebuse tirés par le roi, et cependant cet acte de frénésie, loin d'être imputé à crime au monarque, n'eût rencontré qu'approbation chez les souverains italiens. Qui ne connaît les marques de satisfaction données par Grégoire XIII à la nouvelle de la grande exécution, les messes d'actions de grâces, le jubilé extraordinaire, la médaille frappée à Rome sur laquelle figure l'ange exterminateur immolant les huguenots, et enfin le tableau commandé à Vasari? La joie ne fut guère moindre à Venise; le Sénat ordonna à

ses ambassadeurs d'avoir à complimenter le roi très chrétien sur l'heureux résultat de sa très louable entreprise.

Et ces ambassadeurs, dans leurs relations si circonstanciées, auraient omis l'action la plus significative du fils de Catherine de Médicis, celle par laquelle il témoignait le mieux de sa haine contre les hérétiques ! Et Cavriana, qui nous peint Charles IX riant et plaisantant en ordonnant le massacre, n'en aurait pas dit un mot dans son récit de la Saint-Barthélemy, que M. Abel Desjardins estime le meilleur qu'on connaisse[1] ! Enfin, silence bien plus étonnant encore ! le duc d'Albe n'en aurait rien su par ses agents, et Philippe II aurait été tenu dans la même ignorance; car, quoi qu'en ait dit un récent historien des ducs de Guise[2], il n'est question du fait ni dans les dépêches du duc d'Albe, ni dans cette relation de la Saint-Barthélemy qui fut écrite par Gabriel de Çayos, secrétaire d'État, sous la dictée de Juan de Olargui, envoyé de Paris en Espagne dès le 27 août par l'ambassadeur à la cour de France, don Diego de Çuniga, dont ce Juan de Olargui était le secrétaire, relation que Philippe II s'empressa de transmettre au duc d'Albe[3].

Ainsi, parmi les espions placés auprès du roi de France, pas un n'a soupçonné un événement d'un tel intérêt pour son gouvernement et qui se serait passé presque en public. On n'a découvert jusqu'à ce jour aucune dépêche qui y fasse la moindre allusion. Pour en trouver la première mention il faut recourir à un récit protestant de la Saint-Barthélemy. Cet ouvrage parut d'abord sous ce titre : *Dialogue auquel sont traitées plusieurs choses advenues aux Luthériens et Huguenots de France : ensemble certains points et avis nécessaires d'estre sceuz et suivis.* Basle, 1573. On lit au dernier feuillet : « Achevé d'imprimer le 12e jour du 6e mois d'après la journée de la trahison. » Traduit en latin et édité à Orange la même année, il fut, l'année suivante, réimprimé et augmenté d'un second dialogue. L'ouvrage entier fut aussitôt après traduit en français et publié à Genève avec le titre sous lequel il est aujourd'hui connu : *Le Réveille-matin des François et de leurs voisins.* Cimber et Danjou, au tome VII de leurs *Archives curieuses de l'Histoire de France,* en ont reproduit la partie curieuse, celle qui a trait à la Saint-Barthélemy et à ses instigateurs, et c'est d'après cette reproduction, beaucoup plus facile à se procurer que l'original, qu'on a coutume d'en parler.

1. *Charles IX, deux années de règne,* p. 113, et *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane,* t. III, p. 812.
2. M. Forneron, t. II, p. 161.
3. Voir le *Bulletin de l'Académie de Bruxelles,* t. IX et XVI.

Quel était l'auteur de ce libelle destiné à un si long retentissement ? Cujas l'attribuait à son collègue Hugues Doneau, lequel, à l'époque de la Saint-Barthélemy, à grand'peine échappé à la fureur des assassins, se réfugia en Suisse, puis en Allemagne, et ne revit plus sa patrie. Mais les bibliographes les plus autorisés, notamment Placcius et Prosper Marchand, ne partagent point cette opinion et tiennent que l'auteur du *Réveille-matin* est un certain Nicolas Barnaud, né à Crest, en Dauphiné.

Il était médecin de profession, dit Prosper Marchand, ou plutôt alchimiste ; car presque tous ses écrits roulent particulièrement sur la philosophie hermétique. Il se mêlait apparemment d'autre chose que de pierre philosophale, puisqu'on l'a publiquement accusé, non seulement d'arianisme, mais même d'avoir composé le fameux et chimérique ouvrage : *De tribus impostoribus*. Après avoir dit qu'il était réformé, Marchand ajoute en note : « Peu après la Saint-Barthélemy et lorsque les esprits étaient encore extrêmement excités de cette affreuse journée, il composa un livre fort violent contre ses principaux instigateurs (*le Réveille-matin*) et ne manqua pas de les y bien dépeindre, et peut-être même outre mesure, car on prétend qu'il fut désavoué par ses confrères, et l'on cite même à cet égard les *Mémoires du duc de Nevers*. L'on ajoute de plus que Lafin, beau-frère de Beauvais-la-Nocle, l'ayant rencontré à Bâle, dans la rue Fromentière, le châtia personnellement de son intempérance et de son indiscrétion ; et c'est ce que nous ne trouvons que dans un coin d'un ouvrage où naturellement on ne s'aviserait point de l'aller chercher. »

Une notule placée en marge indique l'ouvrage auquel Marchand fait ici allusion et qui serait l'édition de la *Bibliothèque de Conrad Gesner*, publiée en 1583, par Jean-Jacques Fries, pasteur de Zurich. Mais il est évident que Marchand a fait confusion et mal cité la source à laquelle il puisait, l'ouvrage auquel il renvoie ne contenant rien sur Barnaud, ni sur sa mésaventure à Bâle. Certains écrivains ont voulu tirer parti de cette erreur pour nier absolument l'authenticité de l'anecdote ; mais, si l'on y regarde de près, on arrivera à se ranger à une opinion tout opposée.

Un célèbre bibliographe protestant, Burchard Gotthelf Struve, professeur d'histoire et bibliothécaire de l'Université d'Iéna, dans sa *Bibliothèque historique choisie*, livre dont la première édition date de 1705, affirme, lui aussi, que le véritable auteur du *Réveille-matin* est le Dauphinois Barnaud. « Cela, dit-il, a été attesté sur mon exemplaire par une main contemporaine. » La même main a ajouté : « Beaucoup disent que les choses que cet homme a écrites sont men-

songes et calomnies. C'est pourquoi le seigneur de Lafin lui appliqua publiquement un soufflet à Bâle, dans la rue Fromentière (in plateâ Frumentariâ ad curiam). »

Qu'on rapproche ce texte de celui qu'a publié Prosper Marchand et que je traduis ici :

Barnaud, dauphinois, est accusé par des hommes sensés et très versés dans la connaissance des événements de France, de faussetés et d'intolérables calomnies envers les rois (Charles IX et Henri III) et envers la reine. Pour cette raison le seigneur de Lafin, beau-frère de Beauvais-la-Nocle, il y a sept ou huit ans, lui appliqua un énorme soufflet dans la rue Fromentière, sans rencontrer la moindre résistance. Teste D. C. L. Gallo [1].

L'analogie de ce récit avec celui que Struve a publié d'après la note écrite sur son exemplaire du *Réveille-matin* est frappante; les deux récits se corroborent et se prêtent un mutuel appui. D'un autre côté, celui que Marchand a reproduit est trop précis, accompagné de trop de détails marqués au coin d'une scrupuleuse exactitude, pour qu'on puisse soupçonner ce bibliographe de l'avoir inventé. Une telle supposition est d'ailleurs hautement contredite par le caractère bien connu de ce rigide protestant qui abandonna le commerce de la librairie, parce que la façon dont on l'exerçait alors ne s'accordait point avec la sévérité de ses principes. Quelques chercheurs plus heureux que moi trouveront sans doute un jour l'ouvrage latin auquel il a emprunté sa citation; mais je n'hésite pas à affirmer que s'il a fait erreur sur le nom de l'auteur et le titre de l'ouvrage, il ne s'est pas trompé sur le point important et qu'il a fidèlement reproduit le texte qu'il avait sous les yeux. On remarquera de plus que ce texte doit être presque contemporain du fait qu'il raconte, ayant été écrit sept ou huit ans après l'événement, c'est-à-dire, selon les conjectures de Marchand, vers l'année 1583.

Nous dirons tout à l'heure ce qu'était ce Lafin qui se faisait ainsi le vengeur de la vérité outragée; mais il convient de montrer auparavant que le châtiment par lui infligé à l'auteur du *Réveille-matin* n'était pas tout à fait immérité.

VI.

Reconnaissons-le d'abord, tout n'est pas mensonger dans l'œuvre de Barnaud. Il était présent à Paris au moment du massacre : lui-

1. Marchand conjecture que ces initiales cachent le nom du duc de Nevers, Louis de Gonzague, nom qu'on écrivait aussi Conzague.

même raconte qu'il faisait partie du groupe de gentilshommes huguenots qui accompagnaient Coligny au moment de l'attentat de Maurevel. Il fut donc en possession de connaître et d'enregistrer beaucoup de particularités vraies ou tout au moins vraisemblables, et qui se lisent aussi dans des relations plus sérieuses. Mais il les gâte par un mélange d'exagérations et de faussetés évidentes. Les auteurs de *la France protestante* qui lui sont très favorables, et qui même s'efforcent de le disculper d'avoir écrit le *Réveille-matin*, reconnaissent que cette œuvre présente tous les caractères, non pas d'une satire, mais d'un pamphlet politique. « La passion y domine, disent-ils, le républicain huguenot s'y découvre à chaque page. » L'auteur ne se fait pas faute, en effet, d'appeler, à l'appui de sa cause, des inventions évidemment mensongères et qui se retournent contre elle. On dirait parfois qu'il prend à tâche de duper la postérité : il y a du gascon dans ce dauphinois. Témoin la fameuse lettre de Catherine de Médicis à son cousin Philippe Strozzi, qu'il a le premier publiée, et dont l'authenticité trouve encore aujourd'hui d'habiles défenseurs, tant elle sert bien la cause des champions de la préméditation.

Dès le mois de janvier 1572, une petite armée avait été assemblée par Strozzi et le baron de la Garde au port du Brouage, à quelques lieues de la Rochelle, dernière place de sûreté des protestants; elle devait, disait-on, être embarquée pour la guerre contre les Espagnols.

Or, un des panégyristes italiens de Catherine, et le plus fanatique de tous, Capilupi, dans son *Stratagème de Charles IX*, publié dès le mois d'octobre 1572, imagine que Strozzi avait emporté des instructions secrètes qu'il ne devait ouvrir qu'à une certaine distance de la Rochelle et seulement vers le 20 août. « C'est là, dit M. Soldan, une des nombreuses inventions postérieures à l'événement et destinées à l'expliquer. Capilupi est le premier qui en parle pour mieux louer la ruse; Jean de Serres et d'autres historiens protestants s'en sont emparés pour mieux la flétrir. »

Que fait Barnaud qui leur ouvre la voie ? Il ne se contente pas des données un peu vagues de Capilupi : il renchérit sur son modèle; il précise les dates, il donne le texte même de la lettre de Catherine, que sans doute le chef de la flotte française a eu la naïveté de lui communiquer. Cette lettre, selon lui, fut reçue par Strozzi, « plus de deux mois avant la tuerie de Paris » ; elle avait été précédée d'une autre missive lui prescrivant de n'ouvrir celle-là que le 24 août.

Fidèle à la consigne, Strozzi décacheta la lettre à la date indiquée et y lut ce qui suit, écrit de la main de la reine-mère :

Strossy, je vous avertis que, ce jourd'huy 24 d'aoust, l'amiral et tous les huguenots qui estoyent ici avec luy ont été tuez; partant, avisez

diligemment à vous rendre maistre de La Rochelle, et faites aux huguenots qui vous tomberont entre les mains le mesme que nous avons fait à ceux-cy.

Maintes fois déjà l'on a fait ressortir les invraisemblances et les impossibilités de cette fable, qu'on prétend consolider aujourd'hui en invoquant des coïncidences purement fortuites. Il est absolument impossible qu'une telle lettre ait été écrite plusieurs mois avant les événements ; elle supposerait chez celle qui l'aurait tracée à cette date une prescience divine, la connaissance longtemps avant leur accomplissement de faits que le moindre incident pouvait empêcher ou considérablement modifier. Qu'une pareille missive ait été dictée le jour du massacre, cela n'aurait rien d'étonnant, et c'est même ce qu'elle porte en toutes lettres, puisqu'on y lit : « cejourd'hui 24 d'aoust » ; mais qu'elle ait été écrite et envoyée longtemps avant la Saint-Barthélemy, c'est là un fait impossible, qu'on n'appuie point de preuves solides, et le seul pourtant qu'il faudrait prouver. Ce n'est pas cette lettre, vraie ou supposée, c'est celle qui l'annonçait qu'il faudrait produire, car cette dernière seule pourrait établir la préméditation.

Que ce conte de Barnaud ait trouvé des défenseurs, cela se comprend à la rigueur, mais sa brochure abonde en inventions qui ne sauraient avoir la même bonne fortune. La haine fort naturelle qu'il porte à Catherine et aux deux rois (Charles IX et son frère qui allait régner sur la Pologne) l'égare et le porte envers eux à des accusations invraisemblables. Catherine surtout n'est pas ménagée ; Barnaud ne lui prête pas moins de quatorze amants à la fois. Il cite un libelle rimé où cette reine est dite « pire que Jézabel » et qui se termine par ces vers :

Les chiens mangèrent Jézabel
Par une vengeance divine :
La charongne de Catherine
Sera différente en ce point,
Les chiens mesmes n'en voudront point.

Quant au roi, dont tant d'historiens sérieux ont décrit les irrésolutions et les revirements continuels dans les premiers temps qui suivirent le massacre, Barnaud le peint comme vivant dans un état d'irritation continu : « La colère du Roy ne passera jamais pendant qu'il y aura un huguenot en vie. » Le 5 décembre, Charles fait venir un boucher de Paris, du nom de Pezou, et lui demande s'il reste encore quelques huguenots dans la ville, Pezou répond qu'il en a jeté à l'eau cent vingt la veille et qu'il en a encore autant entre les mains

pour la soirée. « De quoy le Roy, grandement resjouy, s'en print à rire si fort que ne le sçauriez croire. »

Eh bien ! cet écrivain si enclin aux inventions mensongères et aux exagérations (il ne compte pas moins de 100,000 victimes de la Saint-Barthélemy, alors que le sage de Thou n'en fixe le nombre qu'à 30,000) n'a donné le crime imputé à Charles IX que comme un bruit : il ne se porte point garant du fait. Voici d'ailleurs son récit textuel :

Un certain homme, qu'on n'a pas veu ni cognu depuis, qui était passé dans une nacelle de la ville aux fauxbourgs Sainct-Germain, ayant veu tout ce qui avait été fait toute la nuict sur les huguenots en la ville, avertit environ les cinq heures du dimanche matin, le comte de Montgommery de ce qu'il en sçavait. Le comte de Montgommery en bailla avertissement au vidame de Chartres et aux autres seigneurs logez aux fauxbourgs; plusieurs desquels ne se pouvant persuader que le Roy fust, je ne dy pas autheur, mais seulement consentant de la tuerie, se résolurent de passer avec barques la rivière et aller trouver le Roy, aimant beaucoup mieux se fier en luy qu'en fuyant montrer d'en avoir quelque deffiance. D'autres y en avait, lesquels, cuidant que la partie fut dressée contre la personne du Roy mesme, se vouloyent aller rendre près de sa personne, pour luy faire très humble service et mourir, si besoin estait, à ses pieds; et ne tarda guères qu'ils virent sur la rivière et venir droit à eux, qui estoyent encore ès fauxbourgs, jusqu'à deux cents soldats armez de la garde du Roy, crians : « Tue, tue, » et leur tirans harquebouzades à la veuë du Roy qui estoit aux fenestres de sa chambre; et pouvait estre alors environ sept heures du dimanche matin. Encores *m'a-on dict* que le Roy, prenant une harquebouse de chasse entre ses mains, en reniant Dieu, dit : « Tirons, mort Dieu; ils s'enfuyent. »

On le voit, l'auteur ne parle pas avec une certitude absolue : c'est un on-dit qu'il rapporte; il enregistre simplement un bruit qui courait chez ses coreligionnaires, et l'on comprend que dans l'état d'indignation et d'irritation où vivaient les malheureuses victimes de l'attentat, les accusations les plus énormes trouvassent facilement créance dans leur esprit. Si monstrueux que fussent les soupçons, Charles IX les avait d'avance légitimés.

Ces gentilshommes logés au faubourg Saint-Germain et sur lesquels le roi aurait tiré comptaient parmi les plus considérables du parti. Outre Montgommery, le meurtrier involontaire de Henri II, il y avait là Rohan de Frontenay, Godefroy de Caumont, le vidame de Chartres, Ségur, Pardaillan. Il y avait aussi, et c'est là un fait qui n'a point encore été signalé, que je sache, il y avait ce Jean de Lafin, seigneur de Beauvais, qui se chargea de châtier le maladroit

auteur du *Réveille-matin*[1]. Si le roi eût paru en effet aux fenêtres de sa chambre au moment où ils se préparaient à voler à son secours et s'il eût tiré sur eux, ces seigneurs ne pouvaient manquer de s'en apercevoir, car la rivière n'est pas large à cet endroit : deux cents mètres au plus les séparaient du Louvre.

On comprend dès lors que Lafin fût mieux édifié que personne sur la fausseté de certaines accusations de Barnaud qu'il devait considérer comme très préjudiciables à la cause des réformés. A la suite de la Saint-Barthélemy, un déluge de pamphlets, analogues au *Réveille-matin* et au *Discours merveilleux*, attribué à Henri Estienne, se répandit sur la France, entretenant l'indignation des cœurs honnêtes, mais aussi l'irritation de la cour, et nuisant par là aux arrangements que le parti huguenot, tout redoutable qu'il fût encore, jugeait à propos d'entamer avec elle. Lors des négociations de 1575, comme ses députés réclamaient le châtiment d'un libelliste catholique qui approuvait le massacre et engageait Henri III à le compléter, Catherine répondit en objectant les injures qu'elle et ses enfants avaient reçues dans le *Réveille-matin*. « Si nous en savions l'auteur, s'écria l'un des députés, nous le mettrions très volontiers entre les mains du roi[2]. » Outre qu'elles nuisaient aux négociations projetées, ces injures et ces exagérations mensongères avaient pour résultat de provoquer de faciles réfutations, d'atténuer l'horreur que des forfaits très réels devaient inspirer et même de les rendre douteux et suspects. Ajoutons qu'elles nuisaient, par leur énormité même, à l'alliance que les réformés méditaient alors de conclure avec les catholiques paisibles, avec ceux qu'on appelait les politiques. Ainsi s'expliquent l'irritation de Lafin et le châtiment qu'il infligea à l'auteur du premier écrit où soit élevée contre Charles IX la double accusation d'avoir tiré sur ses sujets et préparé longtemps à l'avance le massacre des réformés.

VII.

Dans l'année même où Barnaud achevait d'imprimer à Bâle son factum, Simon Goulart, réfugié à Genève, reproduisait son allégation avec la même réserve, dans ses *Mémoires de l'Estat de France*. « Encores dit-on que le Roy prenant une harquebouze de chasse entre ses mains, en despitant Dieu, dit : « Tirons, mort-Dieu, ils s'enfuyent. » A en juger par la similitude des termes, dit avec raison

1. De Thou, liv. IV, 11.
2. *Mém. de Nevers*, t. Ier, p. 343.

M. Bordier, Goulart n'a fait que copier le *Réveille-matin*. Et, en effet, sauf quelques changements d'expressions, c'est exactement le même récit : il n'y a donc pas lieu de s'arrêter à cette copie.

Six ans s'écoulent sans qu'aucune autre voix protestante ou catholique s'élève pour accuser Charles IX. Pendant ce temps, le sentiment de réprobation éveillé chez les calvinistes par les accusations hasardées de Barnaud semble avoir fait du chemin, car, en 1579, paraît à Reims une troisième version protestante de la Saint-Barthélemy, où la vague imputation dirigée contre ce prince par les deux premiers narrateurs calvinistes de ce grand complot non seulement n'est pas reproduite, mais est même implicitement réfutée. L'omission par elle-même est d'autant plus remarquable que le rédacteur du *Tocsain contre les auteurs du massacre de France* raconte, lui aussi, le fait des gentilshommes logés au faubourg Saint-Germain, lesquels « estimant que c'étoit au Roy qu'on en vouloit, et essayant de passer la rivière pour venir à son secours, aperçurent les soldats de la garde leur venant courir sus et tirant déjà harquebousade ». Pas un mot de l'acte sauvage imputé à Charles IX qui cependant trouvait là sa place naturelle. L'auteur semble même l'avoir en vue et vouloir le révoquer en doute, lorsque, peu de lignes avant celles qu'on vient de lire, il écrit ce qui suit :

Or, encor qu'on eut pu penser que ce carnage estant si grand eust pu rassasier la cruauté d'un jeune Roy, d'une femme et de plusieurs gens d'authorité de leur suite, néantmoins ils sembloient d'autant plus s'acharner que le mal croissoit devant leurs yeux ; car le Roy de son costé ne s'y espargnoit point ; *non pas qu'il y mit les mains*, mais parce qu'estant au Louvre, à mesure qu'on massacroit par la ville, il commandoit qu'on luy apportast les noms des occis ou des prisonniers, afin qu'on délibérast sur ceux qui estoient à garder ou à défaire.

On a voulu équivoquer sur ce passage. « L'intention de l'auteur, a-t-on dit, nous paraît être de déclarer que le roi faisait tout, hormis de poignarder, d'égorger de sa propre main, en un mot de répandre le sang *de près*, comme fit son frère le duc d'Anjou qui « se trouva parmi les rues les armes sur le dos, mesmes se plaça sur le pont Notre-Dame. » Mais de canarder de loin ceux qui se sauvaient de l'autre côté de la Seine, comme un chasseur tenté par le gibier, c'était une autre affaire[1]. » Voilà qui peut passer pour subtil. Tirer de loin à coups de fusil sur des malheureux qui se sauvent, ce n'est pas là mettre les mains au carnage ; il faut pour mériter cette accusation les avoir frappés de près et à coups de poignard !

1. *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. X, p. 203.

Toutes les arguties n'y peuvent rien. Il n'en reste pas moins établi que les deux plus anciennes relations protestantes de la Saint-Barthélemy (celle de Goulart ne compte pas, n'étant qu'une reproduction presque textuelle de la première) sont en opposition sur la participation du roi au massacre, en ce sens que la seconde non seulement ne mentionne pas cette accusation, mais semble même la réfuter implicitement.

Arrivons maintenant au seul écrivain catholique contemporain qui l'ait relatée. Brantôme s'exprime ainsi au cours de sa biographie de Charles IX dans ses *Vies des hommes illustres et grands capitaines françois :* « Lorsque le jeu se jouoit et qu'il fit jour et qu'il (le roi) « mit la teste à la fenestre de sa chambre, et qu'il voyoit aucuns « dans les faulxbourgs de Sainct-Germain qui se remuoient et se sau- « voient, il prit un grand harquebus de chasse qu'il avoit, et en tira « tout plain de coups à eux, mais en vain, car l'harquebus ne tiroit « si loing. Incessamment cryoit : Tuez! Tuez! » Comment n'être pas frappé des ressemblances de ce récit et de celui de Barnaud! Le fond est le même; c'est contre les calvinistes logés dans le faubourg Saint-Germain que le roi dirige ses coups; dans l'un et l'autre récit, il est placé aux fenêtres de sa chambre; dans l'un et l'autre il tire avec une arquebuse de chasse. C'est donc très probablement la légende qui avait cours, peu de temps après la Saint-Barthélemy, parmi les protestants, que Brantôme a recueillie et consignée dans un de ses livres, à l'époque déjà fort éloignée de l'événement (c'était vers l'année 1595) où, couché sur un lit de douleurs, il faisait la revue de ses souvenirs un peu confus, « de sa vie passée et de tout ce qu'il y avait vu et appris[1] ». Tout catholique qu'il fût, insouciant de sa nature, indifférent au bien comme au mal et peu propre à se passionner pour les questions religieuses, Brantôme eut toute sa vie un pied dans le camp protestant. Il professait un véritable culte pour Marguerite de Valois et accompagna Catherine de Médicis en 1578, dans le voyage qu'elle fit en Guyenne pour conduire cette princesse au roi de Navarre, son mari. Trois mois après la mort de Charles IX, c'est-à-dire deux ans environ après la Saint-Barthélemy, il fut chargé par Henri III de se rendre au Brouage, pour y négocier avec La Noue, devenu le chef des religionnaires depuis la mort de l'amiral Coligny. Rien d'étonnant donc qu'il ait, dans cette fréquentation des huguenots, recueilli le souvenir qu'il nous a transmis et qu'il raconte avec sa légèreté et son indifférence ordinaires, sans qu'un seul mot

1. *Notice sur Brantôme et sur ses ouvrages,* par Monmerqué, en tête de son édition, p. 61.

indique qu'il y trouve rien à blâmer, sans discussion, sans commentaires, comme une de ces anecdotes qu'il aimait à colliger, avec plus de souci d'amuser que de convaincre.

VIII.

J'ai hâte d'arriver à D'Aubigné, le dernier des auteurs contemporains protestants qui aient parlé de l'arquebusade. C'est un tout autre homme que Brantôme. L'auteur des *Tragiques* et de l'*Histoire universelle* a de nombreux titres à l'estime des honnêtes gens. Esprit austère, généreux, fortement trempé, il est consciencieux à sa manière, impartial même, au moins dans une certaine mesure, pour les personnes; mais rude, intolérant et voisin du fanatisme quand il s'agit de la cause à laquelle il s'est voué; caractère complexe et formé de trois éléments ardents et passionnés, du poète, du soldat-gentilhomme et du sectaire. Au sentiment de Sainte-Beuve qui l'a fort bien jugé, il se montre pamphlétaire envenimé dans *la Confession de Sancy* et implacable insulteur dans *les Tragiques*. Or, c'est dans ce poème, c'est dans cette longue et virulente diatribe qu'il a, pour la première fois, stigmatisé le crime de Charles IX, et (c'est là une remarque très digne d'attention) sa version est absolument différente de celles de Barnaud et de Brantôme.

Selon ces deux derniers, le roi aurait visé des huguenots fuyant à la suite de Montmorency sur la rive gauche de la Seine, du côté opposé à celui sur lequel le Louvre est bâti, et comme, au dire de Brantôme, son arquebuse ne portait pas si loin, n'étant qu'une arme de chasse, il ne pouvait les atteindre, et sa persistance à leur tirer « tout plain de coups » n'était pas seulement un acte de frénésie momentanée, mais de folie persistante. A moins d'être en proie à une complète aberration, un chasseur aussi expérimenté devait vite s'apercevoir que son arme ne portait pas.

M. Berty a calculé la distance. Du bout de la petite galerie au rivage opposé, il y avait à peine deux cents mètres[1]; mais, comme le prince tirait des fenêtres de sa chambre, il faut joindre à ces deux cents mètres la largeur du jardin de l'Infante et celle du quai qui existait dès lors et même depuis longtemps, car François Ier avait commandé de le refaire par lettres du 15 mars 1527. Or, nos fusils de chasse chargés avec du petit plomb sont loin de porter à une pareille distance.

Le récit de d'Aubigné est à l'abri de ces critiques. Charles IX, dans

1. *Bulletin de l'histoire du protestantisme*, t. VI, p. 12.

les *Tragiques*, ne tire plus sur des gens en fuite, mais bien sur des malheureux jetés à l'eau et essayant de se sauver à la nage, comme cela arriva pour ces sept ou huit cents huguenots qui s'étaient réfugiés dans les prisons et qui furent arrachés de cet asile, menés à la Seine, assommés sur la berge et poussés, morts ou mourants, dans les flots. Charles vise ces corps roulés par les flots à cinquante pas de lui et qu'il lui est aisé d'atteindre. Ainsi compris, son crime est mille fois plus abominable encore, puisque ses coups, au lieu de frapper dans le vide, portent sur des malheureux auxquels ils arrachent leur dernier espoir de salut, et que l'auteur de cette horrible action se félicite de son habileté.

Seulement, ce récit, où tout a été combiné pour augmenter l'odieux de l'acte imputé au monarque, est de pure imagination. Il est bien clair en effet que Charles IX n'a point passé la fin de cette terrible nuit de lutte et de fièvre au milieu de drôlesses (D'Aubigné emploie un mot plus cru et que M. Zola seul écrirait aujourd'hui), auxquelles il fait admirer la justesse de ses coups, tout en jurant et blasphémant afin de les faire rire :

Sa valeur étonnée
Fut, au lieu de conseil, de filles[1] entournée,
Ce Roy, non juste Roy, mais juste harquebusier,
Giboyoit aux passants trop tardifs à noyer;
Vantant ses coups heureux, il déteste[2], il renie,
Pour se faire vanter en telle compagnie.

Dans l'*Histoire universelle*, livre plus sérieux que les *Tragiques*, le sérail disparaît : il n'est plus question « du Sardanapale ridé », criant, d'une voix enrouée, ses ordres de mort, au milieu

. . . . . des dames mi coiffées,
A plaire à leurs mignons s'essayant échauffées;

mais c'est toujours aux malheureux qui se noient que Charles IX adresse ses coups :

Ces lettres (celles où le roi rejetait sur les Guises la responsabilité du massacre) étaient signées de la mesme main de laquelle ce prince giboyoit de la fenêtre du Louvre aux *corps passants* (liv. I, chap. IV, col. 551).

Mais, je l'ai déjà dit, cette version est contredite par celle que Barnaud et Brantôme nous ont transmise, et c'est une forte présomption contre la vérité d'une accusation que, de trois témoins qui en déposent, le troisième ne soit pas d'accord avec les deux premiers.

1. J'atténue l'expression.
2. Il jure.

IX.

Comment ce défaut d'accord n'a-t-il jamais été signalé, comment se fait-il que la version de D'Aubigné ait été négligée, et que l'opinion se soit attachée à celle de Brantôme? En voici la raison à mon avis.

Au moment où Mézeray travaillait à son *Abrégé chronologique*, dont la première édition date de 1668, les œuvres de Brantôme venaient de paraître : elles furent publiées pour la première fois à Leyde deux ans avant cette date. Le cynique auteur des *Dames galantes* était alors dans toute sa vogue : Mézeray céda à l'engouement universel. Il avait, dans sa grande histoire, tracé un beau tableau de la Saint-Barthélemy ; mais bien qu'il y eût raconté, d'après de Thou et d'autres narrateurs originaux du XVIe siècle, la fuite des gentilshommes protestants logés dans le faubourg, il n'avait rien dit de la fameuse arquebusade. Ce fut évidemment (ce silence le prouve) la lecture de Brantôme qui le détermina à coudre à son récit les mots suivants :

> Comme ils virent des nacelles pleines de soldats qui venaient à eux et que *le Roy même, de l'autre côté de la rivière, tâchait de les canarder avec sa grande arquebuse à giboyer,* ils s'enfuirent à leurs logis et, montant à cheval, la plupart sans bottes, quelques-uns même sans caleçons, se sauvèrent à toutes brides en Normandie.

Il est vrai que, dans les éditions subséquentes, il effaça les mots que nous imprimons ici en italique et y substitua ceux-ci : « Comme ils virent que le Roy même paraissait de l'autre côté de la rivière et que ses gens les canardaient avec de longues arquebuses. » Mais cette suppression ne saurait être invoquée comme un signe de changement d'idées. A la fois très indépendant d'esprit et très avare, Mézeray, menacé de voir supprimer sa pension, avait proposé à Colbert de faire, de son *Abrégé*, une seconde édition où il passerait l'éponge sur tous les endroits qui seraient jugés dignes de censure. C'était promettre plus qu'il n'était capable de tenir : il ne fit qu'adoucir et affaiblir ces passages, et sa pension n'en fut pas moins notablement diminuée.

En ce qui concerne le passage relatif à l'arquebusade, passage fort mal atténué, en effet, comme on peut s'en convaincre en le comparant à celui de la première édition, le pauvre Mézeray prenait une peine assez inutile. Alléguer que Charles IX avait tiré sur les réformés ne pouvait passer pour un grand crime aux yeux de Louis XIV, surtout

à cette date de 1668. Ces lignes n'étaient pas de celles qui pouvaient lui valoir la perte des faveurs royales. A ce moment même, Bossuet, chargé de l'éducation du Dauphin, lui dictait un abrégé de l'histoire de France qu'il lui faisait ensuite traduire en latin : il y a consigné le fait des gentilshommes qui se disposent à passer la rivière pour savoir la cause du tumulte dont le bruit arrive à leurs oreilles. « Chose étrange! dit-il, ils aperçurent le Roi qui les tiroit par les fenêtres du Louvre. »

Un amateur de Nancy possède quelques pages extraites du cahier où le précepteur du Dauphin jetait les notes succinctes dont il se servait pour faire sa leçon. Parmi ces notes se trouvent justement celles qui se rapportent à ce passage : elles prouvent que c'est bien de Mézeray que Bossuet s'est inspiré : les termes que ce dernier emploie sont ceux mêmes de l'*Abrégé chronologique :* « accourent sur le bord pour y passer en bateau ; voyent des nacelles venant à eux et le Roy même de l'austre costé avec sa grande harquebuse à giboyer; se sauvent en Normandie, la plupart sans bottes[1]. »

Du reste, soit dans la dictée, soit dans la note, pas un seul mot d'improbation. L'idée d'un roi mettant à mort de ses propres mains ses sujets hérétiques ne paraît nullement répugner au précepteur de l'héritier présomptif du trône. Tout au plus taxe-t-il en passant Charles IX de cruauté : vous chercheriez vainement une ligne où son droit à ordonner une extermination générale soit mis en doute, une ligne où se trahisse un sentiment d'horreur. Bossuet admet que la Saint-Barthélemy a été préparée longtemps à l'avance, dès l'époque au moins de l'arrivée de Coligny à Blois[2], et il ne recule devant aucun des détails qui peuvent mettre en lumière ce dessein préconçu. Voilà un appui sur lequel les ardents champions de la thèse de la préméditation ne comptaient probablement pas.

De ce moment la tradition est fondée ; la légende devient de l'histoire ; elle prend racine à l'abri de l'autorité de Mézeray et de Bossuet, et reçoit enfin un dernier appui de Voltaire.

X.

Dans les notes du second chant de la Henriade, après avoir cité le passage de Brantôme que nous avons relaté, Voltaire ajoute :

1. *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme,* t. X, p. 202, et, pour le premier texte, *Œuvres de Bossuet,* édit. Vivés, t. XXV, p. 625.
2. *Id.,* p. 612.

Plusieurs personnes ont entendu raconter à M. le maréchal de Tessé que, dans son enfance, il avait vu un vieux gentilhomme âgé de plus de cent ans, qui avait été fort jeune dans les gardes de Charles IX. Il interrogea le vieillard sur la Saint-Barthélemy et lui demanda s'il était vrai que le roi eût tiré sur les Huguenots. « C'était moi, Monsieur, répondit le vieillard, qui chargeais son arquebuse. »

Ce témoignage ne manque pas d'importance et je suis loin d'en faire aussi bon marché que l'abbé Coupé dans ses *Soirées littéraires*, ou que M. Édouard Fournier dans son curieux volume *l'Esprit dans l'histoire*. Je crois même nécessaire de le peser et de l'examiner d'assez près. C'est au château de Sully où il fut exilé en 1716, et où, à l'âge de vingt-deux ans, il composa les premiers chants de la *Henriade*, c'est dans la société d'épicuriens, d'aimables conteurs, de grands seigneurs amis des lettres qui s'y réunissaient, que Voltaire a recueilli cette anecdote : elle n'est pas sans soulever d'assez sérieuses objections.

Le régiment des gardes-françaises avait été institué par Charles IX en 1563. C'était une troupe d'élite, chargée, comme le dit Brantôme, qui en parle dans son discours sur les colonels, de la garde des rois dans les cours et les dehors des châteaux où ils habitent. Ce régiment se signala par ses féroces agissements à la Saint-Barthélemy, et c'est pourquoi, lorsque la paix se fit avec les protestants, en 1573, ils obtinrent qu'il fût cassé. Une pareille troupe, instituée dans un tel dessein et qui se comportait de la sorte, n'était pas composée d'enfants, et il est impossible d'admettre que ceux qui en faisaient partie eussent moins de dix-huit ans. Le gentilhomme qui raconta au maréchal de Tessé l'anecdote que Voltaire nous a conservée serait donc né au plus tard dix-huit ans avant la Saint-Barthélemy, c'est-à-dire en 1554. Quant à Tessé, son interlocuteur, il avait vu le jour en 1651. Quelque précocité qu'on lui suppose, un enfant qui interroge un vieillard sur un point d'histoire aussi particulier que l'est celui qui nous occupe, ne peut avoir moins de douze ans. Le fait se place donc en 1663 au plus tôt. A cette date, un homme né en 1554 avait cent neuf ans. C'est un bel âge; mais ceux qui y arrivent ne brillent pas d'ordinaire par la sûreté de leur mémoire.

Malgré son peu de valeur, malgré tous les doutes qu'il soulève, ce témoignage, qui a passé par tant de bouches avant d'arriver à l'oreille de Voltaire, me semble encore plus considérable que les deux autres; car, si l'on élimine celui-là, il n'en reste que deux en présence, celui de D'Aubigné et celui de Barnaud. La version de D'Aubigné telle qu'on la lit dans les *Tragiques* est incontestablement une fiction, et, si on la prend au sérieux parce qu'il l'a condensée dans son *Histoire uni-*

verselle, elle aura pour effet de rendre suspect le récit de Barnaud avec lequel elle ne s'accorde nullement. Ce récit de Barnaud est le seul qui compte, le seul qui ait été écrit aussitôt après l'événement; c'est de lui que procède la tradition. C'est ce récit, d'abord renié par les plus éclairés du parti protestant, puis accepté par la masse, qui a inspiré Dubois, le peintre de ce tableau de Lausanne où sont rapprochées et juxtaposées les scènes les plus terribles du massacre, ces scènes que le roi domine de sa fenêtre, une longue escopette à la main. Que le fait qu'on lui impute soit vrai ou non, il était naturel et comme nécessaire qu'il fût représenté là dans une telle attitude, puisqu'il était l'ordonnateur et l'éditeur responsable de toutes les horreurs que le peintre a savamment groupées.

Oui, c'est bien le seul Barnaud, copié par Brantôme, copié lui-même par Mézeray, qui a fondé la légende. Et cependant, Barnaud avait été traité d'imposteur et de calomniateur par des coreligionnaires; il avait été souffleté par un homme notable de son parti pour avoir, en y mêlant ses mensongères inventions, rendu la vérité suspecte, atténué par là l'horreur qu'elle suffisait à inspirer et ouvert un champ facile aux réfutations.

Au lecteur maintenant de tirer la conclusion et de décider : il a vu passer sous ses yeux les pièces les plus importantes du procès. Et, pour ce qui est de la préméditation de la Saint-Barthélemy, il peut juger en même temps si les principaux arguments par lesquels on essaie aujourd'hui d'étayer cette thèse vermoulue sont aussi neufs et aussi solides qu'on se plaît à le dire.

Jules Loiseleur.

Note de la Rédaction. — Notre savant collaborateur a borné sa discussion aux arguments de M. Bordier, les plus neufs qui aient été apportés depuis longtemps dans le débat si souvent repris sur la préméditation de la Saint-Barthélemy. Nous aurions voulu, si la place nous l'eût permis, y joindre l'appréciation du travail de M. Wuttke (*Zur Vorgeschichte der Bartholomeusnacht*), de l'article de lord Acton, publié dans la *North British Review*, puis à part en italien : « *La Strage di S. Bartolomeo* », et d'un article sur le même sujet publié, à la même époque en hollandais, par notre collaborateur M. Wijnne dans le *Gids*. Cette entente involontaire entre quatre écrivains de nationalité différente qui sont arrivés simultanément aux mêmes résultats ne laisse pas que de donner de la force à la thèse de la préméditation; car dans toute recherche historique, à côté des arguments positifs apportés dans le débat, il faut compter pour quelque chose l'impression d'ensemble

que des esprits sérieux emportent de l'étude approfondie d'une époque. Le mémoire de M. Wuttke en particulier, qui a paru après sa mort, et qui est le recueil des notes rassemblées pour des conférences historiques où il traitait ce sujet avec ses élèves, a cet intérêt de nous présenter tous les textes sur la Saint-Barthélemy classés d'après leur date et leur origine. — Nous croyons pour notre part que l'on n'arrivera point à une conclusion certaine, et qu'en cette question comme en beaucoup d'autres, de même que *in medio stat virtus*, on peut dire : *in medio stat veritas*. Nous ne croyons pas à une préméditation positive et précise de la Saint-Barthélemy, nous ne croyons pas qu'au moment où fut décidé le mariage de Henri de Navarre on ait résolu d'en profiter pour un massacre, car si cela était il est bien difficile que nous n'en eussions aucune preuve irréfutable, aucun aveu précis ; mais d'un autre côté nous croyons à une préméditation générale, à une idée de massacre souvent examinée, caressée ; sans cela le massacre n'aurait pas été exécuté avec autant d'ensemble, autant de décision ; il n'y aurait pas autant de signes avant-coureurs du crime, on n'en aurait pas ensuite autant vanté la savante préparation. Nous sommes donc d'accord avec M. Loiseleur qui conclut comme nous : « il y avait projet éventuel, non résolution assurée ». Quoi qu'il en soit d'ailleurs, nous ne voyons pas pourquoi l'école cléricale tient tant à nier la préméditation, ni pourquoi les protestants tiennent tant à l'affirmer. Il n'en reste pas moins certain que le clergé et la papauté ont célébré ce crime comme un triomphe de la religion, et que les historiens italiens qui écrivaient sous cette inspiration ont été unanimes à vanter la manière dont Catherine a conçu et préparé le massacre. Catherine n'a point agi par des mobiles religieux, cela est évident ; mais l'église catholique du XVIe siècle n'en est pas moins souillée par un forfait auquel elle a applaudi et dont elle a hautement revendiqué la solidarité.

DOCUMENTS INÉDITS RELATIFS AU PREMIER EMPIRE.

NAPOLÉON ET LE ROI JÉROME.

Jérôme Bonaparte, le dernier des fils de Charles Bonaparte et le plus jeune des frères de l'empereur Napoléon Ier, a parcouru une longue carrière et assisté aux plus grands événements.

Non seulement il fut témoin, mais souvent acteur dans le grand drame de 1800 à 1815. Le rôle important qu'il y a joué ne s'est pas terminé avec le premier empire, car son nom se rattache également à la seconde élévation de sa famille. Il est peu de vies où les alternatives de grandeur et de mauvaise fortune se soient aussi brusquement succédé.

A neuf ans, il est rejeté de la Corse, sa patrie, sur la terre de France, fuyant exilé avec sa famille. Un de ses frères s'élève par son génie aux premiers rangs de la hiérarchie militaire et lui fait donner une éducation brillante ; mais ce frère veut que Jérôme, dont les premières années ont été consacrées à l'étude, devienne vite un homme et un homme utile à la France. Il en fait un marin, bientôt après un général, puis un prince, puis un roi. A vingt-trois ans le jeune homme ceint son front d'une couronne royale. Six ans plus tard, à l'âge où l'on n'est pas encore sorti de la jeunesse, ce souverain par les conquêtes des Français est contraint d'abandonner un trône qui s'écroule, entraîné dans les désastres de la France. Jusqu'alors il s'est élevé, il redescend. Il se souvient de son premier métier, laisse tomber le sceptre du roi pour ressaisir l'épée du soldat. Le dernier sur le champ de bataille de Waterloo, il y verse son sang et rallie les débris de la grande armée, prêt à les mener à de nouveaux combats, si telle est la volonté du génie devant lequel il s'est toujours incliné.

De 1784, époque de sa naissance, à 1813, époque de la chute du royaume de Westphalie, Jérôme monte les degrés, s'élevant sans cesse. De 1813 à 1847, il les descend. Proscrit par la politique de l'Europe coalisée contre le plus grand génie des temps modernes, brutalement repoussé par la famille de sa femme, les princes de Wurtemberg, dépouillé par des gens qui le flattaient au temps de sa prospérité et qui lui devaient tout, traqué par les gouvernements de

l'Autriche, de l'Allemagne et de l'Italie, ne sachant où reposer sa tête, il voit enfin dans sa patrie éclater une révolution qui lui donne l'espoir d'y rentrer bientôt. Illusion trompeuse, le temps n'est pas venu. Proscrit depuis quinze ans, la fortune ne lui a pas fait assez expier les faveurs qu'elle lui a accordées pendant la première partie de sa vie.

Dix-sept ans encore les portes de la France lui sont fermées ainsi qu'aux siens. Ses enfants n'ont connu jusqu'alors que l'exil. Sa vertueuse femme ne doit plus revoir sa seconde patrie. Enfin des démarches incessantes, une lutte courageuse triomphent de tous les obstacles, il peut venir s'asseoir au foyer qui lui rappelle de si grands souvenirs.

Jérôme commence à remonter les degrés qu'il a descendus depuis 1813.

Quelques mois après son retour en France, une révolution plus radicale que celle de 1830 éclate de nouveau. Un membre de la famille Bonaparte, son neveu, par la magie de son nom, est élevé au premier rang. Jérôme va reprendre une grande position dans l'État. Le grade conquis par son épée et par ses services militaires lui est rendu, il devient le gardien des cendres du grand homme et le gouverneur de l'hôtel consacré aux soldats mutilés. Il se retrouve avec les vieux compagnons d'armes dont plusieurs ont suivi ses pas sur les champs de bataille du premier empire. Il est mis ensuite à la tête du premier corps de l'État. Enfin, le second empire le place sur les degrés mêmes du trône. Jérôme a donc remonté un à un tous les degrés de l'échelle sociale lorsque la mort vient terminer sa carrière.

Telles sont, à grands traits, les principales phases de cette existence que l'on peut dire tout exceptionnelle et qui embrasse dans son ensemble le consulat, l'empire, les cent-jours, les deux restaurations, le gouvernement de juillet, la république de 1848 et les huit premières années du second empire.

Depuis sa naissance jusqu'au moment où il entra dans la marine, nous avons peu de choses à dire sur Jérôme Bonaparte.

Il naquit à Ajaccio, le 15 novembre 1784, de Charles Bonaparte et de Lætitia Ramolino. Son enfance se passa comme celle de tous les enfants qui naissent les derniers dans une famille nombreuse. Il fut en quelque sorte le Benjamin, non seulement de sa mère (son père mourut avant qu'il le pût connaître), mais de son oncle, plus tard cardinal Fesch, et de ses autres frères. Napoléon surtout avait pour Jérôme un faible qui perça toujours. Cette prédilection ne se démentit dans aucune des circonstances de sa vie militaire et politique.

A l'âge de neuf ans, comme nous l'avons dit, Jérôme dut abandonner la maison paternelle pour un premier exil dont il comprit déjà les douleurs. Sa famille, bannie de l'île de Corse, se retira en

France, et il fut placé au collège de Juilly pour y faire ses études. On était en 1793. La révolution menaçait de s'étendre sur l'Europe entière liguée contre elle. Personne ne se doutait alors que dans les rangs des défenseurs de la République combattait l'homme prodigieux qui devait bientôt la dominer.

Pour le jeune Jérôme, six années s'écoulèrent (de 1793 à 1799), dans les études et les plaisirs du lycée. Après le 18 brumaire (9 nov. 1799), il sortit du collège pour continuer son éducation sous les yeux de ce frère que six années avaient grandi de façon à attirer sur lui les regards du monde entier.

Jérôme, alors âgé de quinze ans, vint, au commencement du consulat, loger au château des Tuileries, à l'entresol, au-dessous des appartements occupés par le premier consul au pavillon de Flore. Dès cet instant il laissa percer, avec la fougue naturelle à la jeunesse, les qualités et les défauts d'un caractère que le temps et les diverses phases par lesquelles il passa ne modifièrent qu'en partie. Un esprit juste, un jugement solide, une grande bravoure personnelle, une véritable noblesse, surtout dans l'adversité, de la bienfaisance, de l'esprit naturel, la passion des plaisirs, une vivacité tournant quelquefois à l'étourderie, une certaine légèreté qui paralysait souvent ses belles qualités, l'amour de la représentation et du faste, tels sont les traits dominants du caractère de ce prince. Toujours porté au bien lorsqu'il suivait l'impulsion de son cœur, Jérôme en était parfois détourné quand sa nature impressionnable l'entraînait dans des écarts qui alors n'influaient du reste que sur sa conduite privée.

Lorsque le général Bonaparte revint d'Italie après Marengo, il fit entrer son frère Jérôme dans la garde consulaire, aux chasseurs à cheval. L'enfant, âgé de seize ans, eut une altercation avec le frère de Davout; ils se battirent, et, à la suite de cette aventure, Bonaparte ordonna à Jérôme de quitter son régiment.

Le premier consul, à cette époque, commençait à donner une sérieuse attention à tout ce qui se rattachait à la marine. Il prévoyait sa lutte avec l'Angleterre, il voulait battre par ses armes l'éternelle et implacable rivale de la France. Pour cela il fallait commencer par rendre à la marine française cette confiance en elle que l'émigration et ses derniers revers lui avaient fait perdre ; il fallait relever le personnel tout en activant les réparations du matériel et les nouvelles constructions. Or, rien n'était plus fait, d'après lui, pour concourir à ce résultat et pour prouver au corps des officiers et des matelots son estime, que de placer dans ses rangs son propre frère, dont le caractère audacieux se prêtait aux aventures de la carrière maritime. Jérôme était fort heureux de cette résolution. Ce fut donc avec une

joie véritable qu'il reçut sa nomination d'aspirant de 2e classe, datée du 29 novembre 1800.

A peine revenu de la campagne de Marengo, le premier consul tourna ses regards vers l'Égypte dont il désirait secourir l'armée. Ce n'était pas chose facile ; la marine française, à cette époque, était fort peu en état de lutter avec avantage contre la marine de la Grande-Bretagne dont les flottes bloquaient nos ports.

Non seulement il fallait, pour jeter des troupes sur les côtes d'Alexandrie, embarquer dans le plus grand secret des hommes et un matériel considérable, mais il était nécessaire de trouver un marin ou assez habile pour tromper la surveillance fort active des croisières anglaises, ou assez audacieux pour passer à travers les bâtiments ennemis. Bonaparte fit choix pour cette dangereuse mission du contre-amiral Ganteaume, qui avait été assez heureux pour le ramener d'Égypte malgré les Anglais. Il lui confia une escadre composée de sept vaisseaux de ligne, de deux frégates et d'un lougre [1]. Le jeune Jérôme Bonaparte fut placé avec son grade d'aspirant de 2e classe sur le vaisseau amiral.

Il accompagna Ganteaume dans cette campagne maritime où, malgré son habileté et son courage, l'amiral ne réussit pas à porter en Égypte les renforts qu'attendait Bonaparte.

Jérôme fit bravement ses premières armes, le 24 juin, dans le combat livré entre Candie et l'Égypte par *l'Indivisible* et *le Dix-Août*, au vaisseau anglais de 74, *le Swiftsure*, un des plus beaux de l'escadre de l'amiral Keith. Ce vaisseau venait de quitter l'escadre ennemie au mouillage d'Aboukir et faisait route pour Malte. Après l'avoir chassé quelques heures, *l'Indivisible* et *le Dix-Août* le joignirent à portée de pistolet, l'attaquèrent et s'en emparèrent après un combat des plus vifs.

Le premier consul accueillit avec joie la nouvelle de ce combat, et, pour récompenser les deux équipages qui y avaient pris une part glorieuse, il rendit un décret en date du 22 août 1801, accordant deux grenades, deux fusils et quatre haches d'honneur pour les hommes qui s'étaient le plus distingués dans cette affaire.

Le contre-amiral Ganteaume, voulant témoigner à Jérôme Bona-

1. *L'Indivisible*, de 80 canons, vaisseau amiral ; *le Formidable*, de 80 (monté par le contre-amiral Linois) ; *l'Indomptable*, de 80 (capitaine Moncontu) ; *le Desaix*, de 74 (capitaine de Lapallière) ; *le Dix-Août*, de 74 (capitaine Bergeret) ; *le Jean-Bart*, de 74 (capitaine Meyne) ; *la Constitution* (capitaine Faure) ; *la Créole*, frégate (capitaine de vaisseau Gourrige) ; *la Bravoure*, de 18 (capitaine de frégate Dordelin) ; le lougre *le Vautour* (le lieutenant de vaisseau Kerimel).

parte sa satisfaction de sa conduite pendant l'action, ne crut pouvoir mieux faire que de lui confier l'honorable mission de se rendre à bord de la prise, de l'amariner et de recevoir l'épée du capitaine.

Après ce combat, dédommagement assez faible de la non-réussite de l'expédition, l'escadre fit voile pour Toulon. Elle captura plusieurs bâtiments de commerce anglais d'une petite valeur, et vint mouiller sur la rade de Toulon au commencement d'août 1801, ayant deux cents prisonniers anglais avec l'état-major et le commandant du vaisseau *le Swiftsure.*

En rentrant à Toulon Ganteaume fit son rapport au premier consul et rendit bon compte de la conduite de Jérôme, car le 16 août le général Bonaparte écrivit à son frère une lettre des plus flatteuses [1].

Telle fut la première campagne maritime de Jérôme Bonaparte. Quelques jours après son arrivée à Toulon, le 26 août 1801, il débarqua et fut rejoindre son frère à Paris. Il était resté à bord de *l'Indivisible* depuis le 28 novembre 1800, c'est-à-dire 8 mois et 28 jours. C'était, pour un marin aussi jeune, un assez rude apprentissage.

Lorsque Jérôme Bonaparte revint de sa première expédition, le 26 août 1801, il n'avait pas encore atteint sa dix-septième année. Malgré sa jeunesse, il s'était fait remarquer par sa bravoure, son intelligence et ses dispositions pour le métier de marin. Il sentait que, frère du chef de l'État, tous les yeux étaient fixés sur lui, et il mettait à remplir ses devoirs un zèle qui disposait en sa faveur.

Après son débarquement à Toulon, l'aspirant se rendit à Paris, où il fut accueilli avec joie par le premier consul. Il séjourna deux mois aux Tuileries, puis, le 29 novembre 1801, il fut nommé à la première classe de son grade et reçut l'ordre de se rendre à Rochefort pour être embarqué sur l'un des bâtiments destinés à l'expédition de Saint-Domingue.

A cette époque, Joseph Bonaparte, chargé de la conclusion du traité de paix avec l'Angleterre, était prêt à se rendre à Amiens ainsi que lord Cornwallis, plénipotentiaire de la Grande-Bretagne. Les préliminaires avaient été échangés à Londres le 12 octobre, et rien ne s'opposait à ce que le général Bonaparte, devenu l'arbitre de l'Europe, dirigeât ses flottes vers nos colonies des Antilles, qui cherchaient à échapper à la domination française.

En vue de ce but, une grande expédition avait été décidée. Elle devait se composer de trois divisions navales portant des troupes de débarquement. La première division, organisée à Brest, était sous les ordres de l'amiral Villaret-Joyeuse, réunissant à son commandement

1. *Mémoires du roi Jérôme,* vol. Ier, p. 51.

celui des deux autres divisions. Il avait mis, le 29 octobre, son pavillon sur le vaisseau *l'Océan*. La seconde division, en rade de Rochefort, sous le contre-amiral Latouche-Tréville, avait pour vaisseau amiral *le Foudroyant*, sur lequel Jérôme allait s'embarquer. Cette division avait à rallier une escadre de six vaisseaux espagnols alors en rade de Cadix, sous l'amiral Gravina. La troisième division était composée de bâtiments hollandais rassemblés à Flessingue.

Le général Leclerc, beau-frère du premier consul et mari de Pauline Bonaparte, commandait en chef l'expédition. Son chef d'état-major était le général Dugua. Leclerc arriva à Brest le 19 novembre 1801, et passa une grande revue des troupes le 20.

La longue lutte que nous venions de soutenir si péniblement contre les flottes de la Grande-Bretagne avait vivement préoccupé le premier consul. Dès que la paix avec l'Angleterre fut assurée, il donna une attention toute particulière à la marine de guerre. Convaincu qu'on pouvait beaucoup attendre et obtenir de nos marins, aussi bien que de nos soldats de l'armée de terre, il résolut de tout mettre en œuvre pour éviter à l'avenir les fautes qui, depuis le commencement de la Révolution, avaient concouru à affaiblir notre puissance maritime ; ce n'était plus l'organisation médiocre dont on s'était contenté depuis 1789 qu'il fallait à Bonaparte, mais une organisation forte, un matériel puissant, une discipline solide, une union parfaite entre les équipages et les troupes. D'après lui, un des grands moyens d'obtenir sur mer des succès semblables à ceux obtenus sur le continent, c'était d'exciter l'émulation chez les matelots, de leur inspirer, de leur *souffler* cet enthousiasme auquel nos soldats avaient dû, en grande partie, leurs victoires.

Le premier consul avait été, du reste, merveilleusement secondé en cela par l'amiral Villaret-Joyeuse. Ce dernier avait, à force de persévérance, introduit sur les vaisseaux de son escadre une discipline parfaite.

Les trois divisions navales partirent de Brest, de Rochefort et de Flessingue ; celle de Villaret-Joyeuse devait rallier les deux autres, mais la division batave ne put le joindre à cause des vents contraires. Elle mit le cap directement sur Saint-Domingue, en ayant soin de ne pas se montrer avant les vaisseaux de l'amiral commandant en chef la flotte. La division de Latouche-Tréville, au lieu de porter sur Belle-Isle ainsi que cela lui était prescrit, fit route à l'ouest en sortant de Rochefort.

L'aspirant de 1re classe Jérôme Bonaparte, embarqué sur le vaisseau *le Foudroyant*, monté par Tréville, arriva avec le contre-amiral au Cap, vers la fin de 1801. Il y resta jusqu'au 9 février 1802. Le

4 mars, en vertu des ordres du général en chef Leclerc, il passa avec le grade d'enseigne[1] sur le vaisseau *le Cisalpin* (capitaine Bergeret[2]), bâtiment envoyé en France.

Le jeune officier de marine fut chargé de dépêches pressées qu'il devait remettre au premier consul. Bien qu'il donnât de belles espérances, il est permis de penser que ce ne furent ni sa capacité ni sa parenté avec le premier consul et le général en chef qui le firent choisir pour une mission de haute importance. Il est à présumer que Leclerc, voyant la maladie décimer les troupes et les équipages, prit, à l'insu de Jérôme lui-même, un prétexte pour l'envoyer en France et le soustraire à la pernicieuse influence d'un climat sous lequel il devait succomber bientôt lui-même.

Quoi qu'il en soit, le jeune Bonaparte embarqua au Cap sur *le Cisalpin*, ayant pour compagnon d'armes Halgan, plus tard amiral, avec lequel il se lia dès lors d'une véritable amitié. Le 5 mars le vaisseau mit à la voile, et le 10 avril les vigies signalèrent le feu d'Ouessant. Le lendemain, à dix heures du matin, le navire entrait dans le port de Brest.

A peine débarqué, Jérôme songea à se rendre à Paris pour remettre ses dépêches au premier consul. Il prit une chaise de poste, emmena avec lui Halgan, devenu son ami, et franchit rapidement la distance qui le séparait de Nantes, en passant par Quimper, Vannes, Laroche[3]. A quelques lieues de Nantes il eut une aventure qui peint son caractère déterminé. Le postillon qui conduisait sa voiture refuse tout à coup d'aller plus loin. Il met pied à terre et s'assied tranquillement sur le bord du fossé de la route. Jérôme et Halgan descendent de leur chaise de poste et, pressés d'arriver, ils essaient de faire remonter à cheval leur capricieux conducteur. C'est en vain. Prières, promesses, menaces, tout échoue devant son entêtement breton. Jérôme, voyant qu'il n'obtiendrait rien, pousse Halgan dans la voiture et, s'adressant au postillon, lui dit : « Veux-tu nous conduire, oui ou non? — Non, répondit ce dernier. — Alors je me charge de ce soin, » reprend le jeune officier. Et, bien qu'en culotte courte et en bas de soie (tenue qu'il a toujours affectionnée), Jérôme saute en selle après avoir

1. Nommé enseigne le 15 janvier par Villaret-Joyeuse, Jérôme fut confirmé dans ce grade par le premier consul, et il prit rang dans les cadres à dater du jour de sa promotion.

2. Le prince Jérôme a toujours conservé pour le brave Bergeret, plus tard amiral et mort il y a peu d'années, une affection véritable et une estime profonde.

3. Le prince fit le même voyage cinquante années plus tard, lorsqu'il parcourut la Bretagne, désireux de revoir avant de mourir le petit port de Concarneau.

ramassé le fouet et enlève les chevaux qu'il lance au grand galop sur la route de Nantes. Il fait en ville une entrée triomphale, tête nue, en uniforme de marin, avec son compagnon dans la chaise de poste, le 13 avril 1802.

Jérôme, laissant Halgan à Nantes, se dirigea vers Paris où il remit ses dépêches au premier consul, qui le garda près de lui jusqu'au commencement de juin 1802. Pendant son séjour aux Tuileries, ami fidèle et dévoué, Jérôme plaida si chaudement la cause d'Halgan près du général Bonaparte, qu'à son départ pour embarquer de nouveau il eut le bonheur d'emporter à Nantes la nomination du lieutenant de vaisseau, son camarade du *Cisalpin*, au commandement du brick *l'Épervier*.

Le premier consul, désireux de perfectionner l'éducation maritime de son jeune frère et de le mettre à même d'étudier les colonies françaises, avait décidé qu'il ferait un voyage aux Antilles sur le brick *l'Épervier*, et qu'il visiterait toutes les positions importantes de cette partie de l'Océan. En conséquence, Jérôme revint à Nantes le 7 juin 1802. Il devait prendre la mer, comme nous l'avons dit, sur le brick *l'Épervier*, sous les ordres d'Halgan. Les officiers de ce brick, ses camarades, étaient MM. Vincent Meyronnet, qui joua par la suite un certain rôle en Westphalie, Gay, le chirurgien M. Rouillard[1]. Le bâtiment avait pour destination la Martinique. Jusqu'à la fin d'août, Halgan et Jérôme restèrent à Nantes, attendant les ordres de départ.

Ce temps se passa pour eux en fêtes, car c'était à qui des habitants notables ou des autorités de la ville recevrait le plus jeune des frères du premier consul et son ami.

Le 29 août, le brick appareilla et vint mouiller sur la rade de Minden ; le 31, il fit voile en suivant les côtes, et, par suite d'un gros temps, vint relâcher le 4 septembre en vue du port de Lorient, dans la rade. Le 6, il entra dans le port. Jérôme, jeune et ami du plaisir, profitant de ce qu'on était obligé de passer quelques jours à Lorient pour faire au bâtiment des réparations indispensables, partit le 5 pour Nantes, où il passa quelques jours.

Le 18 septembre il était à son poste et le brick appareilla. Le 25, on était en vue de Lisbonne, l'amitié d'Halgan fut mise à une rude épreuve. Jérôme voulut visiter cette capitale et demanda au commandant de relâcher dans ce port. Halgan refusa et l'on continua à faire voile pour la Martinique. Le 28 octobre, à midi, la terre était en vue. A 5 heures du soir *l'Épervier* mouilla au fort Diamant où régnaient la fièvre jaune et une grande mortalité.

1. Le prince le retrouva en 1852 à Concarneau, où il vivait en retraite.

Dès le lendemain 29, Halgan et Jérôme furent rendre visite au capitaine général, l'amiral Villaret-Joyeuse, le même officier général auquel avait été dévolu le commandement dans l'expédition de Saint-Domingue. Le contre-amiral Villeneuve, commandant les forces navales stationnées aux Iles du Vent et à Cayenne, était alors absent. Il revint quelques jours plus tard au fort Royal, sur son vaisseau *le Jemmapes*. Dans l'intervalle, voici ce qui avait eu lieu :

Jérôme était parti de France comme aspirant de 1re classe et en qualité d'officier du brick commandé par Halgan ; mais à peine arrivé à la Martinique, le capitaine général Villaret, soit qu'il eût des instructions secrètes (chose très probable) émanant du premier consul, soit parce qu'il crût bien faire, nomma le jeune Bonaparte lieutenant de vaisseau, par décision du 2 novembre 1802 ; puis, sans doute pour suivre un plan convenu, Halgan s'étant trouvé subitement indisposé ou ayant dû se trouver hors d'état de commander le brick, le commandement du navire fut remis provisoirement au nouveau lieutenant de vaisseau qui se trouva donc, à l'âge de 18 ans, à la tête d'un bâtiment d'une certaine importance[1]. Sans doute on avait pensé que Jérôme trouverait de plus grandes facilités pour son voyage d'exploration dans la nouvelle position qui lui était faite.

Le contre-amiral Villeneuve, pour qui le frère du premier consul avait une lettre du ministre de la marine, confirma ce qu'avait fait Villaret-Joyeuse. Il se rendit à bord de *l'Épervier* le 21 novembre, donna quelques conseils et des instructions détaillées à Jérôme, et lui prescrivit de partir le 29 novembre pour aller d'abord à Sainte-Lucie, colonie française des Iles du Vent, au sud de la Martinique, puis à Tabago, qui faisait partie des Iles sous le Vent, au nord-est de la Guyane. Bien qu'on fût à la fin de novembre, la température était très élevée. Jérôme, plein d'ardeur et n'ayant pas la prudence qui convient dans les climats dangereux où règnent si souvent des fièvres terribles, se fatigua outre mesure en explorant Sainte-Lucie et en montant sur une soufrière dans le fort de la chaleur du jour. Il fut pris par une fièvre violente qui inquiéta les officiers du brick au point qu'ils crurent devoir revenir à Saint-Pierre (Martinique), en faisant prévenir le contre-amiral Villeneuve de ce qui venait d'arriver. Villeneuve courut immédiatement auprès du malade, et reconnut avec joie que l'accident n'aurait aucune suite fâcheuse. Il en rendit compte au ministre Decrès qui avait remplacé Forfait.

1. Nous devons dire que nulle part nous n'avons trouvé trace d'instructions secrètes données à Villaret, dans le sens de la nomination de Jérôme comme lieutenant de vaisseau et commandant du brick ; mais la chose nous paraît si probable et du reste si naturelle, que nous croyons qu'il en a été ainsi.

Jérôme, hors du danger causé par son imprudence, était moins désireux de reprendre la mer pour continuer son voyage. L'équipage de son bâtiment avait été, en moins d'un mois, tellement décimé par la maladie, qu'il se trouvait à la fin de décembre complètement désorganisé. A la maladie s'était jointe aussi la désertion, en sorte qu'il fut contraint de renoncer à l'idée de faire voile pour Tabago. Villeneuve attendait la frégate *la Consolante* et voulait lui offrir de se rendre avec lui, sur ce bâtiment, dans les différentes colonies qu'il avait à visiter encore ; mais Jérôme, fatigué des ennuis, du tracas qu'il avait éprouvé sur son brick, sollicita de quitter son commandement. Villeneuve en écrivit à Decrès qui, le 25 février 1803, répondit à ce sujet : « Il faut, général, déterminer Jérôme à garder son commandement et à faire aux colonies le séjour que le premier consul désire de lui. Je joins ici une lettre pour lui. » On constitua alors tant bien que mal un équipage au brick *l'Épervier* qui put enfin partir. Ce bâtiment mouilla à la Basse-Terre (Guadeloupe, nord-ouest de la Martinique). Il fut reçu par le contre-amiral Lacrosse, capitaine général de cette colonie, qui lui fit visiter le pays dans le plus grand détail[1].

Du 8 février au commencement d'avril 1803, Jérôme termina ses voyages dans les différentes colonies qu'on lui avait donné mission de visiter en détail, car le 4 avril, le contre-amiral Villeneuve, dans une dépêche au ministre, rend compte du prochain départ de Jérôme Bonaparte et de sa répugnance à passer par Saint-Domingue, où son beau-frère, le général Leclerc, était mort.

Le brick *l'Épervier* cependant n'était pas encore parti le 27 avril, puisqu'à cette date le capitaine de vaisseau Lafond, commandant par intérim les forces navales stationnées aux Iles sous le Vent et à Cayenne, écrivait de Saint-Pierre de la Martinique, à bord de la frégate *la Didon*, au ministre de la marine :

« Le brick *l'Épervier*, commandé par le lieutenant de vaisseau Bonaparte, est toujours en station au fort de France. Le général Villeneuve, avant son départ[2], m'a dit qu'il lui avait donné l'ordre de s'en retourner en France, et que par conséquent il ne faisait plus partie de la station. »

Pendant un mois encore *l'Épervier* resta à la Martinique. Plusieurs circonstances fatales avaient empêché Jérôme de quitter l'Amé-

1. Le contre-amiral Lacrosse était père du sénateur du second empire. Le prince Jérôme a rappelé bien souvent au baron Lacrosse cette visite à la Guadeloupe.

2. Villeneuve avait été remplacé par Villaret.

rique, et ces circonstances eurent, ainsi qu'on le verra bientôt, une influence très grande et très singulière sur les premières années de sa vie. D'abord, la maladie et la désertion avaient dépeuplé son bord et l'on n'avait pu recruter l'équipage de façon à mettre le bâtiment en état d'entreprendre un long voyage pour regagner l'Europe, ensuite Jérôme était tombé malade au commencement de mai. Cela ressort du passage d'une longue lettre écrite le 19 juin du port du Passage par le capitaine Lafond au ministre de la marine, lettre dans laquelle on lit :

« Lors de mon départ du fort de France (8 mai 1803), le brick *l'Épervier* était mouillé à Saint-Pierre. Jérôme avait la fièvre, mal à la tête et aux reins, symptômes de la fièvre jaune ; mais, au moment de mettre sous voile, son médecin a fait dire qu'il allait mieux. Il avait écrit au général Villaret qui, vraisemblablement, vous donnera des détails sur sa maladie. »

Lorsqu'au mois de juin 1803 on fut à peu près paré et que Jérôme se trouva à même de mettre à la voile, les relations entre la France et l'Angleterre étaient devenues d'une nature telle que la guerre semblait imminente. En effet, le traité d'Amiens ne tarda pas à être rompu, et dès lors les Anglais, qui savaient Jérôme encore dans les colonies, attachèrent une importance réelle à s'emparer de sa personne, d'autant qu'ils étaient furieux de ce qu'en représailles d'hostilités commises sur mer par les vaisseaux de la Grande-Bretagne sans déclaration préalable, le premier consul avait retenu tous les Anglais alors en France.

Les choses en étaient là, et cependant la rupture entre les deux grandes nations n'était pas encore connue en Amérique lorsque Jérôme eut l'ordre formel de Villaret de prendre la mer pour regagner l'Europe, s'il en était temps encore. Le 1er juin il mit à la voile. Un coup de tête du jeune homme l'arrêta court dans son voyage. Voici ce qui s'était passé. Jérôme avait soumis à une visite, en mer, un gros bâtiment qu'il supposait Français et qui était Anglais. Effrayé des conséquences que pouvait avoir cette affaire, il en avait rendu compte à Villaret-Joyeuse. Ce dernier le blâma et lui donna l'ordre de revenir en France. Jérôme fit quelques observations tellement justes à l'amiral que ce dernier s'opposa à son départ, ce qui fut fort heureux, car le brick *l'Épervier*, ayant pris la mer le 20 juillet sans Jérôme, fut capturé le 27 par les Anglais.

Jérôme Bonaparte ne quitta pas l'Amérique et, le 20 juillet 1803, il abandonna le commandement de son brick. Nous l'avons laissé à la Pointe-à-Pitre (Martinique), le 15 juin 1803 ; nous le retrouvons à Baltimore, dans l'État de Maryland (États-Unis d'Amérique), à la fin de juillet de la même année.

Le 26 juillet il écrivit de cette ville au citoyen Pichon, commissaire général des relations commerciales de la France aux États-Unis, pour lui faire connaître que le lieutenant Meyronnet, commandant en second *l'Épervier*, avait quitté le brick, chargé d'une mission de son commandant pour négocier leur passage sur un bâtiment de commerce américain *le Clothier*, dont l'armateur refusait de s'arrêter en Espagne ; que, décidé à céder à la nécessité et à suivre la destination de ce bâtiment pour Bordeaux, il renvoyait Meyronnet à Philadelphie pour faire hâter l'expédition du navire sur lequel il se hasarderait à revenir en Europe ; enfin qu'il attendait à Baltimore que le bâtiment à bord duquel il devait prendre passage fût au bas de la rivière du Patapsco, qui se jette dans la baie de Chesapeake.

Ainsi, à la fin de juillet 1803, Jérôme était prêt à s'embarquer sur un bâtiment américain et à braver les croisières anglaises pour retourner en France. Il était *incognito* aux États-Unis d'Amérique, où il entretenait une correspondance assez suivie avec notre consul général, M. Pichon. Ce dernier mettait beaucoup de déférence dans ses relations avec le frère du premier consul, jeune homme qui, bien que n'ayant pas encore dix-neuf ans révolus, avait déjà les allures princières qu'il ne devait plus abandonner. Il lui fournissait des sommes assez considérables, hâtait de tous ses moyens le moment de l'embarquement et lui donnait même au besoin des conseils que Jérôme paraissait assez peu disposé à suivre.

Cependant son *incognito* ne pouvait être bien longtemps observé. Les Anglais, à l'affût de ce que devenait l'ancien commandant de *l'Épervier*, ne tardèrent pas à savoir où il se trouvait et à donner son signalement sur toute la côte à leurs bâtiments. Un capitaine Murray, alors à Baltimore, dévoila la présence dans cette ville de Jérôme, en sorte que les difficultés devenaient de plus en plus grandes pour lui de quitter l'Amérique. M. Pichon cependant le pressait de s'embarquer, répondant de l'armateur et du capitaine de navire américain qui devait le mener en France. Il l'engageait à faire monter à bord les personnes de sa suite[1] et à suivre le bâtiment sur un bateau pilote jusqu'à la sortie de la baie pour pouvoir, soit revenir à terre, soit s'embarquer définitivement, selon ce que ferait la croisière anglaise. Les choses en étaient là, au commencement d'août, lorsque Jérôme, qui comprenait quel effet déplorable pouvait produire en France la nouvelle de la capture, par les Anglais, du frère du premier

1. Jérôme avait alors près de lui M. Meyronnet, qu'il appelle dans toutes ses lettres son lieutenant, un secrétaire particulier, M. Le Camus, qui joua par la suite un certain rôle ainsi que Meyronnet en Westphalie, un médecin et le fils du conventionnel Rewbel, plus tard officier général.

consul, résolut d'attendre les ordres du chef de l'État, et d'envoyer pour les prendre son lieutenant Meyronnet qui, lui, passerait plus facilement et pourrait donner connaissance de la position dans laquelle il se trouvait aux États-Unis.

Pichon, en apprenant la nouvelle détermination du jeune officier de marine, l'engagea à quitter Baltimore et à faire un voyage instructif dans l'ouest. Le consul général français avait-il déjà connaissance de la passion naissante qui devait aboutir à un mariage et voulait-il en détourner Jérôme, ou bien pensait-il remplir les intentions du premier consul à l'égard de son frère en l'engageant à voyager ? c'est ce que rien ne fait pressentir dans sa correspondance. Toujours est-il que Jérôme ne suivit pas le conseil qui lui était donné, pas plus que celui de cesser ses rapports avec un M. Barny, chez lequel il était logé à Baltimore et contre lequel le consul général cherchait à le mettre en garde.

Le 30 août, Pichon écrivit au ministre des relations extérieures une longue lettre relative au jeune Bonaparte. Cette dépêche, fort curieuse, résume tout ce qui a rapport au frère du premier consul depuis le 22 juillet 1803[1].

Jérôme était arrivé à Georgetown[2], y avait passé trois jours, avait cherché divers moyens de retourner en Europe, tantôt voulant passer à bord d'un navire de commerce, puis à bord d'une frégate américaine qu'il emprunterait aux États-Unis, enfin comme passager sur un bâtiment de guerre destiné à la Méditerranée.

Tous ces projets n'avaient pu avoir de suite. Il n'était possible d'en accueillir aucun, pas même le dernier, auquel il s'était arrêté, de demander passage sous son nom. Pendant ce temps *le Clothier*, en partance de Philadelphie le 7 août, avait mis à la voile.

Jérôme passa le mois de septembre 1803 à Baltimore. Fort épris de Mlle Paterson, très jolie jeune personne, fille d'un des riches négociants de cette ville, il lui fit une cour assidue à laquelle Mlle Paterson fut loin d'être insensible. Les choses en vinrent au point qu'on commença, vers le mois d'octobre, à parler de mariage. Quoique la France eût encore un gouvernement qui conservait le nom et un semblant de formes républicaines, tout le monde en Europe, comme en Amérique, comprenait que cet état cesserait sous peu et que l'homme qui avait reconstruit l'édifice social était destiné à monter sur le trône. Personne n'ignorait la bonté, la faiblesse du premier consul pour

1. *Mémoires du roi Jérôme*, vol. Ier, p. 227.

2. Georgetown, ville et port de mer des États-Unis, État de la Caroline du sud, était la résidence du consul général Pichon.

son jeune frère ; or une union contractée dans ces conditions avec Jérôme était, pour une famille de négociants d'Amérique, une fortune inouïe. Aussi, loin de s'opposer à la réalisation de ce projet, les Paterson, le père lui-même, semblaient y prêter les mains. La jeune personne, fort éprise, était décidée à tout pour épouser celui qu'elle aimait. Toute cette petite intrigue ne tarda pas à être connue du consul général.

Pichon fut effrayé des conséquences d'un mariage que le chef de l'État n'approuverait certainement pas, puisqu'il était contraire à toutes les lois françaises. En effet, Jérôme, loin d'avoir atteint vingt et un ans, n'avait pas alors dix-neuf ans révolus, et même en eût-il eu vingt et un, il ne pouvait se passer du consentement de sa mère pour que l'acte fût valide. A peine le représentant de la France aux États-Unis fut-il informé de ce qui avait lieu à Baltimore, qu'il écrivit : 1° à Jérôme pour le prévenir que l'union qu'il voulait contracter était *nulle* aux yeux de la loi ; 2° à M. Paterson le père, pour mettre sous ses yeux la loi française ; 3° enfin à M. d'Hebecourt, l'agent consulaire français dans le Maryland, pour lui donner des instructions en cas qu'on voulût passer outre et ne pas tenir compte de ses observations.

Jérôme eut connaissance aussi par Pichon des lettres écrites à MM. Paterson et d'Hebecourt[1], puis le ministre des relations extérieures de France (Talleyrand) reçut communication de toutes les pièces relatives à cette affaire. Ceci se passait pendant le mois d'octobre 1803. Ces démarches du consul général, ces observations fort justes parurent produire un certain effet, car le mariage de Jérôme sembla quelque temps un projet abandonné. Pichon en profita pour engager vivement le jeune officier à s'embarquer sur une frégate française, *la Poursuivante,* alors en relâche à Baltimore. Mais la famille Paterson, d'accord avec Jérôme, abusait le consul général ; le mariage, s'il avait été un instant rompu, s'était renoué. Jérôme ne songea plus à retourner en France pour le moment. Il déclara formellement qu'il ne se rendrait pas à bord de *la Poursuivante* et qu'il attendrait à Baltimore les ordres du premier consul. Au reste, ajoutait-il, il était en mission et n'avait d'ordre à recevoir que du ministre.

Pendant ce temps-là Decrès, ayant connu par le lieutenant Meyronnet la position de Jérôme aux États-Unis, avait soumis l'affaire au premier consul, qui lui prescrivit d'expédier de nouveau le lieutenant de Jérôme avec des instructions pour le retour en France de

1. Remplacé bientôt après par Sottin.

ce dernier. Meyronnet partit donc pour se rendre en Amérique précisément à l'époque où l'affaire du mariage se dénouait inopinément à Baltimore.

Ainsi que nous l'avons dit, Pichon était persuadé que sur ses observations fort judicieuses, la famille Paterson et Jérôme lui-même avaient complètement abandonné leurs projets. Il était donc fort tranquille de ce côté lorsque, le 25 décembre, il apprit tout à coup par M. Lecamus que le jeune Bonaparte, à qui il avait envoyé une somme assez considérable, venait de faire célébrer son mariage à Baltimore, quatre jours auparavant, le 21. Bien plus, il fut informé par l'agent consulaire français, M. Sottin, que l'union, renouée tout à coup, avait eu lieu en sa présence, parce qu'il n'avait pas cru devoir faire au premier consul l'affront de refuser d'assister à cet acte.

Pichon s'empressa de témoigner à Sottin son mécontentement de ce qu'il avait assisté au mariage et de ce qu'il avait signé un acte contraire à la loi française, et donné l'apparence légale à un acte nul aux yeux de cette loi. Il rendit compte ensuite de toute cette affaire au ministre des relations extérieures ; puis, quelques semaines plus tard, le 20 février, il écrivit de nouveau une lettre des plus curieuses relative à Jérôme, à Mlle Paterson et à la famille de cette dernière.

La nouvelle de ce mariage, contracté malgré la loi, malgré toutes les représentations du consul français, arriva à Paris lorsque Napoléon avait changé son titre de premier consul contre une couronne impériale. Furieux de voir que son jeune frère était le premier à enfreindre les lois de son pays, il défendit immédiatement de reconnaître cette union.

On trouve à cet égard, au *Moniteur* du 13 vendémiaire an XIII (4 mars 1805), la note suivante :

Par un acte de ce jour, défense est faite à tous officiers de l'état civil de l'Empire, de recevoir sur leurs registres la transcription de l'acte de célébration d'un prétendu mariage contracté en pays étranger, en âge de minorité, sans le consentement de sa mère, et sans publication préalable dans le lieu de son domicile.

En outre, quelques jours plus tard, l'empereur rendit, comme chef de la famille impériale, le décret suivant :

Napoléon, empereur des Français, à tous ceux qui ces présentes verront, salut ;

Aussitôt que nous avons été informé d'un prétendu mariage, contracté dans les pays étrangers par notre frère Jérôme Bonaparte, encore mineur, sans aucun consentement de nous, ni de madame notre mère, et contre les dispositions des articles 63, 148, 166, 168, 170 et 171 du code civil, nous avons cru devoir, pour le maintien des lois et de la subor-

dination qu'elles établissent dans les familles, faire, par notre décret du 11 ventôse an 13, défenses à tous les officiers de l'état civil de l'Empire, de recevoir sur leurs registres la transcription de l'acte de célébration dudit mariage prétendu.

Ces précautions ne nous ayant point paru suffisantes pour garantir de toute atteinte la dignité de notre couronne, et pour assurer la conservation des droits, qu'à l'exemple de tous les autres princes, nous exerçons sur tous ceux qui ont l'avantage de nous appartenir, nous avons jugé qu'il importait au bien de l'État et à l'honneur de notre famille impériale, de déclarer d'une manière irrévocable la nullité dudit prétendu mariage, comme aussi de prévenir et de rendre vaines toutes tentatives qui seraient faites pour y donner suite ou effet.

A ces causes nous avons ordonné et décrété, ordonnons et décrétons ce qui suit :

Suit le décret en 5 articles qui rend nul le mariage de Jérôme et déclare les enfants illégitimes, etc., etc.

Neuf ans plus tard, en 1812, bien après le mariage de Jérôme, devenu prince français et roi de Westphalie, avec la princesse Catherine de Wurtemberg, l'assemblée générale de Maryland déclara l'union de ce prince avec Mlle Paterson nulle et sans effet, et les deux contractants divorcés, mais sans que cela puisse illégitimer l'enfant issu de cette union.

Ainsi, pour résumer cette singulière union : un enfant, ayant dix-neuf ans à peine, devient épris d'une jeune personne. Sans égard pour les observations qui lui sont faites, sans prendre souci des lois de son pays, dont il est éloigné, sans prévenir même sa famille, il épouse, *du consentement du père qui n'ignore ni les conséquences ni les nullités de cet acte*, la fille d'un homme honorable. Ce père a été bien et *dûment prévenu que le mariage est nul aux yeux de la loi française*.

La mère du jeune homme proteste, le chef de la famille, devenu chef de l'État et qui a le devoir de faire exécuter les lois, déclare non seulement le mariage nul, mais les enfants à naître *illégitimes;* neuf ans plus tard, le divorce est prononcé dans le pays même où l'union a été contractée, et cela par l'assemblée juge en pareille matière, lorsque déjà le marié a épousé une autre femme.

Tel est le résumé de cette bizarre affaire, que l'on peut considérer comme ayant eu pour cause, d'un côté le coup de tête d'un jeune cœur amoureux, d'un autre l'ambition d'une famille qui voit dans ce mariage, qu'elle espère faire reconnaître un jour ou l'autre, un motif de puissance à venir[1].

1. Toute la correspondance Pichon, toutes les pièces et documents qui se

Jérôme Bonaparte et Mlle Paterson se trouvaient dans une position assez équivoque. Le mariage n'étant pas valide devant la loi française, les représentants de la France en Amérique ne pouvaient l'admettre. Tous deux vécurent dans la famille de la jeune personne jusqu'à l'époque où l'on apprit l'avènement de Napoléon au trône impérial. Aussitôt Jérôme songea à retourner en France, d'autant plus que dans l'intervalle il avait reçu, par le lieutenant Meyronnet, les instructions du ministre de la marine. Il fut donc résolu qu'il s'embarquerait sur la frégate *la Didon.* Pichon espérait enfin le voir quitter l'Amérique, mais il n'en devait être encore rien. *La Didon* se trouva bloquée par des forces supérieures, et Jérôme, ayant reçu des lettres de sa famille qui lui faisaient sans doute connaître que son mariage ne serait pas reconnu, ne voulait plus partir.

Le projet de départ fut remis au mois d'octobre. Le capitaine de vaisseau Brouard se trouvait prêt à mettre à la voile avec les frégates qu'il commandait. Jérôme avait promis de partir; mais tous les jours c'était de la part du jeune officier des objections, des tergiversations. Si, d'une part, en prévision des grands événements qui se préparaient en Europe, il tardait à Jérôme de courir auprès de son frère pour jouer un rôle digne de lui et pour obtenir son pardon, d'un autre, il était retenu en Amérique par la famille Paterson à laquelle il avait promis de ne pas abandonner sa femme avant d'avoir obtenu la reconnaissance de son mariage.

A la fin de décembre cependant, Jérôme s'embarqua avec Mlle Paterson, à l'insu de tout le monde, sur un bâtiment américain nommé *le Philadelphie ;* mais ce navire se perdit au bas de la rivière. Il avait été frété par Jérôme Bonaparte lui-même, pour le ramener en France avec sa jeune femme et la tante de cette dernière. Pichon, informé de cette circonstance, se hâta de se rendre auprès d'eux, dans l'État de Delaware.

Bientôt après le jeune homme fit une autre tentative pour son retour en France. Il monta à bord du *Président*, frégate française ; mais une frégate anglaise étant venue se placer en face du bâtiment, Mlle Paterson eut peur et voulut descendre. Jérôme et elle revinrent encore une fois à Baltimore.

En 1804, le consul général français, rappelé en France à cause du mariage Paterson, écrivit au ministre des relations extérieures (31 mars) la longue lettre ci-dessous relative à cette affaire :

trouvent au vol. I des *Mémoires Jérôme* font trop bien connaître cette affaire pour que nous croyions devoir entrer dans de plus grands développements. Récemment Mme Paterson a publié elle-même des mémoires et des lettres qui ne sont point de nature à augmenter la sympathie que ses malheurs pouvaient inspirer.

Citoyen Ministre, à la suite de la correspondance que j'ai eu l'honneur de suivre avec vous relativement à M. Bonaparte, j'ai celui de vous adresser ci-inclus l'extrait d'une dépêche que j'ai écrite au ministre de la marine. Cette dépêche avait pour objet d'informer ce ministre, dans le département duquel la chose rentrait, de ce que j'avais fait vis-à-vis de M. Bonaparte en conséquence des instructions que je vous ai communiquées dans la fin de ma dépêche du 30 pluviôse. Je me proposais, comme je vous l'ai marqué, de presser M. Jérôme de s'embarquer sur la *Poursuivante* quand elle serait prête. C'est, comme vous le voyez et comme vous l'aurez appris longtemps avant par l'arrivée de la frégate, ce que j'ai fait, mais sans succès.

C'est postérieurement à mes instances à cet égard envers M. Jérôme, citoyen Ministre, que votre lettre du 4 frimaire m'est parvenue. Je ne l'ai reçue que le 4 de ce mois ; M. Bonaparte avait reçu antérieurement les dépêches du ministre de la marine. Si votre lettre me fût parvenue plus tôt, citoyen Ministre, je me serais abstenu de donner à M. Jérôme aucun conseil ; quant à celui que j'ai donné, qui n'a pas obtenu votre approbation, les événements subséquents indépendamment des circonstances qui dans le temps m'y déterminèrent, l'auront, je l'espère, complètement justifié à vos yeux.

Depuis quinze jours, citoyen Ministre, j'ai l'avis que le gouvernement en nommant un ministre plénipotentiaire a cru devoir aussi, en conséquence des lettres de M. Jérôme, me donner un successeur comme consul général. L'attente où j'ai été journellement de cette nouvelle mission m'a empêché de vous écrire ultérieurement sur cet officier et sur l'embarras où je me trouve quant aux demandes d'argent qu'il m'a adressées à mon dernier voyage à Baltimore. J'espérais qu'une nouvelle légation m'ôterait de l'alternative excessivement fâcheuse où je me suis trouvé constamment par rapport à lui de faire trop ou trop peu. J'ai avancé depuis le mois de décembre à M. Jérôme 13,000 dollars, dont 3,000 pendant mon dernier séjour à Baltimore vers la fin de février. Depuis il m'a fait presser de payer trois à quatre mille dollars de dettes qu'il avait contractées et au payement desquelles je croyais qu'il avait appliqué les fonds que je lui avais remis antérieurement. La considération du service public qui devient de jour en jour plus onéreux ici, l'impossibilité de se procurer des fonds sur des traites, la crainte d'être trop facile en avances et le désir de me décharger sur mes successeurs de ces demandes embarrassantes, m'ont fait prier M. Bonaparte d'attendre quelque temps. L'intervalle qui s'est écoulé depuis les avis que j'ai reçus de France et les instances des créanciers de M. Jérôme me détermineront à faire des avances ultérieures qui, j'ose le croire, seront approuvées du premier consul. Je serai en outre obligé de faire à M. Bonaparte des payements pour pourvoir à son existence d'une manière convenable.

J'ai appris que M. Jérôme se plaignait beaucoup de mes derniers refus d'argent ou plutôt de mes réponses déclinatoires et qu'il les attri-

buait à de la pique résultant de mon rappel. J'ose croire que vous me connaissez trop, citoyen Ministre, pour penser que je sois accessible à ces motifs. Les torts de M. Bonaparte envers moi n'ont pas pris un caractère plus grave par l'effet qu'ils ont pu produire. Du moment où je les ai connus, quelles qu'en pussent être les suites, j'ai su quelle opinion m'en former; mais, comme vous l'avez vu, ils n'ont eu aucune influence sur ma conduite envers lui; j'ai fait aux convenances publiques le sacrifice des sentiments que j'ai dû éprouver; j'ai même attendu pour m'en exprimer avec vous, citoyen Ministre, comme je le dois à moi-même, que les résultats en fussent connus, désirant laisser une libre action aux rapports de M. Bonaparte. A présent que l'effet est produit, vous me permettrez, citoyen Ministre, d'en appeler à vous sur ce que j'ai dû sentir quand j'ai appris qu'un jeune homme de 19 ans que j'ai reçu à ma table, qui m'a reçu à la sienne, avec qui j'ai passé deux jours entiers, le dernier surtout, dans une sorte de familiarité, qui, ce dernier jour, m'a demandé et a obtenu de moi de bons offices personnels qui supposent une bienveillance réciproque, que ce jeune homme qui m'a quitté en me serrant la main, ait pu, deux jours après, fabriquer dans l'ombre des interprétations calomnieuses et malignes à des conversations de table auxquelles vous devez croire que l'âge de M. Bonaparte ne m'a pas permis de prendre un bien grand intérêt.

Si j'avais eu le temps de vous rendre, citoyen Ministre, toutes les interpellations singulières et excentriques que M. Bonaparte m'a faites à son arrivée et auxquelles j'ai dû répondre en lui faisant voir l'inconvenance et l'impossibilité d'y satisfaire, vous auriez eu la clef des délations de M. Bonaparte.

L'excessive familiarité qu'il était probablement habitué à prendre avec tout le monde dans les colonies m'aurait, je vous l'assure, porté à ne me tenir près de lui que le temps nécessaire pour lui rendre les services et les devoirs de ma place, si, par déférence pour sa famille et pour sa position, je n'avais cru devoir, dans l'isolement où il était, lui tenir littéralement compagnie; je dois dire que, sous ce dernier rapport, M. Jérôme a changé en mieux depuis son séjour aux États-Unis. Mais outre que je ne me sentais nullement disposé à vous rendre compte des choses que l'âge excuse et qui auraient eu l'air, de ma part, d'un rapport, comme je n'avais aucun motif ni dans ma conscience, ni dans la conduite de M. Bonaparte envers moi, qui pût me faire craindre des démarches comme celles qu'il a faites, je n'ai pu songer à anticiper sur leurs effets. Si j'eusse pu prévoir par quelque indice ces délations, j'aurais dès lors, comme depuis j'en ai ouï parler, eu trop de confiance dans votre justice, citoyen Ministre, et dans celle du premier consul, pour croire que sur des représentations que l'âge de l'officier et sa position devaient discréditer, mon sort, comme homme public, pût être décidé sans me donner l'occasion de me justifier d'accusations que j'ignore encore, surtout quand j'ai la confiance que ma conduite comme agent du gouvernement n'a pu que me mériter son approbation.

Je dis que j'ignore encore sur quoi portent les délations de M. Jérôme, car je ne puis croire que ce qu'il m'a envoyé trois mois après, sur un reproche indirect que je lui en fis, soit une copie exacte de ce qu'il a écrit et de ce dont il n'a probablement dans le temps pas gardé de minute; ce qu'il m'a communiqué me prête des choses qui n'ont pas de sens et entre autres il me faire dire qu'il n'y a en France ni droit civil, ni droit militaire.

Au surplus, citoyen Ministre, je vous demande pardon de vous avoir entretenu si longtemps de choses qui me concernent. C'est pour me dispenser de vous en parler à Paris et n'avoir qu'à vous prier, en tout cas, de remercier le premier consul de la faveur qu'il m'avait faite en me confiant cette place et à vous assurer de ma reconnaissance pour la bienveillance que vous m'avez témoignée.

Pichon, appelé plus tard par Jérôme en Westphalie, devint un de ses conseillers d'État.

En février 1805, sans faire connaître son projet aux autorités françaises, Jérôme prit passage sur l'*Ering,* en destination pour Lisbonne, avec sa femme et son beau-père.

Cette fois, il revit l'Europe après une traversée heureuse. Il vint débarquer à Lisbonne le 8 avril, et, laissant dans cette ville sa femme et M. Paterson, il partit à franc étrier pour Madrid, courant nuit et jour pour rejoindre l'empereur, alors au couronnement à Milan.

Le *Moniteur* du 9 mai 1805 annonçait le fait par la note suivante :

Lisbonne, 8 avril 1805.

M. Jérôme Bonaparte est arrivé ici sur le bâtiment américain sur lequel étaient comme passagers M. et Mlle Paterson. M. Jérôme Bonaparte vient de prendre la poste pour Madrid et M. et Mlle Paterson se sont rembarqués. On les croit retournés en Amérique.

Le 24 avril il était à Turin, et il ne tarda pas à rejoindre son frère auprès de qui il rentra bientôt en grâce, ainsi qu'on le verra. Quant à Mlle Paterson, elle dut renoncer à toute idée de reconnaissance et de validation de son mariage. En compensation, elle reçut une pension viagère de 60,000 francs. L'empereur ne lui permit pas de débarquer en France et donna à cet égard des instructions secrètes [1].

Sottin, blâmé, essaya de se justifier dans une lettre adressée à Pichon. Quant à Jérôme, une fois en Europe, il fit tenir à l'empereur une lettre de soumission et de regret qui lui valut le pardon de son frère. Ce dernier l'appela près de lui à Milan, et ordonna que tous

1. *Mémoires du roi Jérôme*, 1er volume.

les ports de France fussent fermés à la famille Paterson. Il chargea ensuite son oncle le cardinal Fesch de se rendre auprès du pape pour obtenir l'annulation du mariage religieux contracté à Baltimore.

Le 9 juin 1805, le cardinal écrivit à Napoléon :

Sire, j'ai présenté hier la tiare[1] à Sa Sainteté. Elle vous en remerciera par sa lettre. Je suis arrivé à temps pour faciliter et éclaircir les doutes de Sa Sainteté sur le mariage de Jérôme. Après des recherches faites dans les bureaux de la Propagande, l'évêque de Baltimore est simplement évêque de l'endroit sans avoir de pouvoirs plus étendus, ainsi, le cas de nullité par suite de la présence du propre pasteur a lieu, mais on objecte que le concile de Trente n'ayant point été publié dans ces pays-là, on doit régler les mariages comme en Hollande, où les mariages clandestins sont valides, selon la déclaration de Benoit XIV. Cependant, j'ai trouvé l'autorité du savant Estins appuyée par le concile de Cambrai qui déclare que dans le cas que des étrangers se marient dans un pays où le concile de Trente n'a pas été publié, il faut déclarer leur mariage nul par défaut du propre curé; lorsque dans leur pays natal, ou de résidence, cette obligation existe. Jérôme est né en Corse où ce concile a été publié, il réside à Paris où cette obligation existe, par une loi expresse, qui publie cette disposition particulière du concile de Trente sur la présence du propre curé, ainsi, nul doute que ce mariage ne soit déclaré nul selon les autorités susdites.

Le pape voudrait bien décider l'affaire en déclarant la nullité ; mais il est encore dans l'indécision et le doute. On a présenté les questions sous un autre nom et en secret. Le pape voudrait mettre tout le monde d'accord. V. M. doit être bien convaincue du zèle et de l'activité que je mets dans cette affaire. J'espère de n'avoir pas été inutile[2].

Pour terminer ce qui dans l'histoire du dernier des frères de Napoléon a trait à sa première femme, Mlle Elisa Paterson, nous donnerons encore ici deux lettres envoyées par Napoléon, la première datée d'Alexandrie, 2 mars 1805, et adressée à l'archichancelier Cambacérès; la seconde du 9 décembre 1809, adressée au ministre des affaires étrangères duc de Cadore. Voici la première :

Je ne conçois rien à vos jurisconsultes. Ou Mlle Paterson est mariée ou non. Non, il ne faut aucun acte pour annuler son mariage, et si Jérôme voulait contracter un nouveau mariage en France, les officiers de l'état civil l'admettraient et il serait bon.

1. Tiare envoyée en cadeau au pape.

2. Cette lettre du cardinal Fesch, qui ne se trouve nulle part, semble prouver que le pape ne voulut pas casser le mariage religieux de Jérôme aux États-Unis. Cet acte fut toujours refusé par le saint-père et cependant ce dernier, non seulement reconnut le mariage de Jérôme avec la princesse Catherine, mais il reçut, après 1815, les deux époux avec une bienveillance toute particulière.

Voici la seconde :

Ecrivez au général Thurreau[1] que je l'autorise à donner tous les fonds dont Mlle Paterson pourrait avoir besoin pour sa subsistance, me réservant de régler son sort incessamment; que du reste, je ne porte aucun intérêt en cela que celui que m'inspire cette jeune personne ; mais que si elle se conduisait assez mal pour épouser un Anglais, alors mon intérêt pour ce qui la concerne cesserait, et que je considèrerais qu'elle a renoncé aux sentiments qu'elle a exprimés dans sa lettre et qui seuls m'avaient intéressé à sa situation.

Jérôme ne revit plus qu'une seule fois Mlle Paterson. Ce fut pendant son exil, longtemps après la chute du premier empire et la mort de Napoléon Ier. Ils se rencontrèrent par hasard à Florence et ne s'adressèrent pas la parole, mais le prince conserva toujours une correspondance épistolaire avec son fils Jérôme Bonaparte-Paterson, pour qui la reine Catherine montra une grande bienveillance, et qu'il vit à Paris sous le second empire, en 1853, l'empereur Napoléon III l'ayant fait venir en France, ainsi que son fils, qui eut un grade dans l'armée. Mme Jérôme Bonaparte-Paterson a survécu plusieurs années à son mari, car elle est morte seulement en 1879.

Cependant Napoléon, loin d'avoir abandonné ses vastes projets maritimes, donnait à cette époque plus de soins que jamais à cette partie des forces vives de son vaste empire. Les flottes reformées de la France commençaient, grâce à lui, à lutter avec avantage contre celles de l'Angleterre. La plus belle armée et la mieux disciplinée qui se fût encore vue campait sur les côtes de la Manche, les yeux tournés vers la Tamise, et n'attendant que le signal pour s'élancer de l'autre côté du détroit. L'empereur avait fait de deux de ses frères, Joseph et Louis, des colonels; Lucien, franchement républicain et rebelle à sa main puissante, s'était détaché de lui; Jérôme devait continuer son métier de marin, métier dans lequel il avait réellement donné déjà des espérances. Telle était la volonté puissante d'un génie qui trouvait alors bien peu de contradiction. Jérôme était tout disposé à reprendre la mer. Aussi accepta-t-il avec joie de se rendre à Gênes pour y commander la frégate *la Pomone*.

Napoléon fit connaître au ministre de la marine Decrès son intention à l'égard de son jeune frère par une longue instruction en date du 18 mai.

Jérôme devait prendre non seulement le commandement de *la Pomone,* mais aussi celui de deux bricks. Après s'être rendu avec sa

1. Le général Thurreau était alors ministre de France aux États-Unis d'Amérique.

division à Toulon, il devait croiser dans les eaux de Gênes pour exercer ses équipages et presser tous les matelots de la Corse et de l'île d'Elbe. L'empereur recommandait au ministre de faire en sorte que la division commandée par son frère ne s'éloignât pas trop de la côte et que le second à bord de *la Pomone* fût un bon marin.

Dans cette instruction dictée et signée par Napoléon lui-même, on peut à notre avis reconnaître chez l'empereur la crainte d'exposer un frère bien jeune encore, le désir de lui faire acquérir de la gloire en le mettant en vue, et aussi celui d'être utile à sa marine de guerre en faisant comprendre à tous qu'un membre de la famille impériale serait un jour à la tête des flottes.

Une autre lettre, écrite également par l'empereur à son ministre de la guerre Berthier, descend dans les détails les plus curieux sur la conduite que le jeune commandant de *la Pomone* doit tenir à son bord. On y lit en tête : « Mon cousin, faites connaître à M. Jérôme qu'il étudie bien les manœuvres du canon, parce que je lui ferai commander l'exercice, etc. »

Jérôme recevait en même temps ses instructions et le brevet de capitaine de frégate[1].

Jérôme, une fois à la tête de sa division à Gênes, trouva sans doute que le frère de l'empereur devait être plus qu'un simple capitaine de frégate, et surtout que son rang ne lui permettait pas de n'avoir point table ouverte, car il prit de son autorité privée les insignes de capitaine de vaisseau, se crut le droit de nommer aux emplois de son bord et se fit payer ses frais sur le pied des officiers de ce grade. Une très singulière correspondance résulta de ce sans-gêne du jeune officier. Le ministre de la marine, informé par Jérôme lui-même, lui écrivit :

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 12, par laquelle vous m'informez que vous avez reçu de S. M. l'empereur l'ordre de garder à bord de *la Pomone* le capitaine Charrier. Vous avez pensé devoir prendre les marques distinctives du grade de capitaine de vaisseau et vous y ajoutez de très justes observations sur ce qui résulterait d'inconvénient à les quitter, après avoir été reconnu dans ce grade par la division sous vos ordres.

Je ne puis, Monsieur, que soumettre à S. M. cette circonstance très sérieuse sur laquelle elle seule peut prononcer. Mais je dois improuver la facilité avec laquelle vous avez préjugé ses intentions à cet égard.

Je dois vous prévenir aussi que S. M. donne seule en Europe des

1. Le ministère de la marine fait dater la nomination de capitaine de frégate du prince Jérôme de juin 1803; c'est une erreur que redresse suffisamment la correspondance officielle ainsi qu'on le verra.

avancements même provisoires dans la marine, et qu'en conséquence celui de M. Chassériau doit nécessairement être ajourné jusqu'à ce que S. M. le lui ait conféré, car par décret du 30 vendémiaire an VI, elle a défendu qu'aucun titre ou grade ne fût valable et ne donnât lieu à appointements qu'autant qu'il a été donné et confirmé par elle.

Au reste, l'intérêt que vous inspire l'enseigne Chassériau me persuade qu'il a des droits au grade supérieur. Je vais les examiner, et je désire qu'ils soient tels que je puisse proposer à S. M. de le lui conférer.

Le 6 fructidor an XIII (24 août 1805) on écrivit de Boulogne au ministre de la marine :

L'inspecteur de marine à Gênes observe que M. Jérôme Bonaparte a reçu son traitement de table comme capitaine de vaisseau, quoique cet officier n'ait réellement que le grade de capitaine de frégate.

Il demande à ce sujet les ordres de Monseigneur.

Point de doute qu'il n'y ait lieu à improuver le paiement fait à M. Jérôme; cependant avant de présenter un projet de lettre en conséquence à Son Excellence, on la prie de donner ses ordres.

Le ministre de la marine écrivit au-dessous de cette note, de sa main : *Traitement selon son grade.*

Ecrire : Il est ridicule qu'on me fasse entrer dans ces détails. Chacun sait qu'on ne doit toucher que le traitement de son grade, or, j'ai fait connaître celui que S. M. a bien voulu accorder à M. Bonaparte. Ainsi, que l'inspecteur fasse son devoir et refuse de signer.

Le 27 brumaire an XIV (18 novembre 1805), le préfet maritime à Gênes adresse l'état des sommes payées dans ce port au commandant Jérôme.

Il résultait de cet état que le bureau des armements à Gênes lui avait payé ses frais de table 24 fr. par jour comme capitaine de vaisseau de 2e classe, parce que le bureau l'avait trouvé inscrit en cette qualité sur le rôle lors de la prise de service, le 15 messidor an XIII, et que le bureau des revues l'avait traité comme capitaine de frégate, 20 fr., parce qu'il n'était porté qu'avec ce titre sur son livret.

Cela venait de ce qu'au passage de l'empereur à Gênes, le bruit public avait couru que Jérôme était nommé capitaine de vaisseau, et que le jeune homme en avait pris les insignes [1].

Peu de temps après avoir donné le commandement de la petite division alors à Gênes, l'empereur lui annonça à lui-même, 3 juin,

1. L'empereur trouva fort mauvais ce qu'avait fait son frère et écrivit dans ce sens, au ministre de la marine Decrès, une lettre assez violente qui se trouve au 1er vol. des *Mémoires de Jérôme,* p. 360.

de Milan, qu'il l'avait nommé au grade de capitaine de frégate. On voit dans cette lettre et dans celles qu'il lui écrivit à cette époque quel cas il faisait de son caractère.

Bientôt Napoléon se rendit à Gênes et mit deux frégates de plus (*l'Uranie* et *l'Incorruptible*) sous le commandement de son jeune frère. Le 5 juillet il lui envoya une instruction très précise sur ce qu'il avait à faire avec son escadre légère.

Jérôme devait compléter ses équipages, se rendre à Bastia, y prendre tous bons matelots, recueillir des renseignements sur la situation des Anglais aux îles de la Madeleine, côtoyer ensuite la Sardaigne jusqu'aux trois quarts de la côte, s'emparer des bâtiments qui se trouveraient dans le port de la Madeleine, se présenter devant Alger, exiger qu'on lui remette les esclaves génois, italiens et français détenus dans les prisons du dey, et revenir soit à Toulon, soit à Gênes, en ayant soin de ne pas rester plus de six jours sur les côtes d'Afrique.

Ce fut à cette époque que Napoléon Ier revit son frère Lucien, dont il désapprouvait le mariage, comme il avait désapprouvé celui de Jérôme. Ce dernier ayant cru pouvoir lui écrire pour lui parler de Lucien une lettre qui ne nous est pas parvenue, l'empereur lui répondit durement le 9 juin 1805, de Milan :

Mon frère, j'ai reçu votre lettre. Je ne tarderai pas à me rendre à Gênes. Tout ce que vous pouvez me dire ne peut influer en rien sur ma résolution. Lucien préfère une femme... à l'honneur de son nom et de sa famille. Je ne puis que gémir d'un si grand égarement d'un homme que la nature a fait naître avec des talents, et qu'un égoïsme sans exemple a arraché à de belles destinées et a entraîné loin de la route du devoir... — Mlle Paterson a été à Londres, ce qui a été un sujet de grand mouvement parmi les Anglais. — Elle ne s'en est rendue que plus coupable.

Vers le milieu de juillet, la division navale de Gênes fut en état de prendre la mer. Elle allait mettre à la voile, lorsque des nouvelles de Livourne annoncèrent qu'Alger avait été envahi par les tribus des montagnes ou Kabaïles. Jérôme crut devoir différer son départ et demander de nouveaux ordres. Le ministre lui fit connaître que l'empereur ne croyait pas à la vérité de ces nouvelles, mais que les faits fussent-ils bien réels, il n'y voyait qu'un motif de plus pour son frère de hâter son départ et de remplir sa mission.

Jérôme se tint prêt à appareiller. Il avait pris à peu près de force des matelots sur d'autres navires pour compléter ses équipages, et bien que ses caronnades ne fussent pas encore toutes arrimées, il résolut de faire terminer ce travail en mer et de mettre à la voile.

En effet, dans la nuit du 6 au 7 août il leva l'ancre et mit le cap sur la Corse, mais il fut d'abord contrarié par un calme et de petits vents jusqu'au 9, ensuite par une bourrasque de l'ouest qui occasionna des avaries à la division et le força de venir relâcher à Toulon pour avoir des pièces de rechange.

Après un séjour de soixante-douze heures employées à se réparer, la division commandée par Jérôme partit de nouveau. Elle se composait alors des trois frégates *la Pomone*, *l'Uranie* et *l'Incorruptible*, des bricks *l'Endymion* et *le Cyclope*, auquel le préfet maritime voulut bien adjoindre le brick *l'Abeille*, bon marcheur destiné à servir d'éclaireur.

Le jeune capitaine de frégate remplit la mission que l'empereur venait de lui confier avec la plus grande énergie et le plus grand succès; aussi Napoléon et Decrès lui témoignèrent-ils combien ils étaient satisfaits de sa conduite dans cette circonstance.

Le 11 septembre 1805, Decrès écrivit à Jérôme, de Paris :

Monsieur le commandant, la plus brillante réussite vient de couronner la mission que S. M. l'empereur vous avait confiée; vous portant rapidement de Toulon sur Alger, l'arrivée inattendue de votre division ainsi que la fermeté de vos demandes ont affermi la considération de la Régence pour le pavillon de S. M. Vous avez brisé les fers d'un grand nombre de Liguriens qui depuis longtemps souffraient les horreurs de la captivité et votre retour à Gênes a été marqué par les bénédictions des nouveaux Français.

Personne ne pouvait, et à plus de titres que moi, prendre plus de part à des succès aussi flatteurs pour vous et je m'empresse de joindre mes sincères félicitations à celles qui vous ont déjà été offertes.

De la main du ministre :

Toute l'Europe a les yeux sur vous et particulièrement la France et la marine de S. M. Vous devez à celle-ci de lui donner l'exemple de l'activité et du dévouement à votre métier. Vous le concevez comme moi-même et ce sera pour moi un devoir agréable à remplir que de faire remarquer à l'empereur le développement de ces qualités dans toutes les opérations dont vous chargera sa confiance.

L'empereur ne laissa pas à son frère le temps de prendre un peu de repos. Après sa campagne à Alger, il lui donna le commandement du vaisseau de 74 *le Vétéran*, le meilleur de l'escadre du contre-amiral Willaumez, escadre chargée de se rendre en Amérique et de faire le plus de mal possible à la marine et aux colonies anglaises.

Willaumez, avant de partir, reçut du ministre des instructions très précises pour tenir sa mission secrète vis-à-vis tout le monde [1],

1. Voici le *post-scriptum* de la dépêche en date du 2 octobre 1805 de Decrès

et pour traiter Jérôme Bonaparte en simple capitaine de vaisseau; mais à peine en mer, il crut devoir s'écarter de ses instructions. Soit pour flatter le jeune frère de l'empereur et se le rendre favorable, soit parce qu'il avait reconnu en lui l'étoffe d'un marin de grand mérite, il le nomma son second, bien qu'il fût le moins ancien des commandants de vaisseau de la flotte, il lui fit connaître le but de l'expédition et écrivit à Decrès que Jérôme avait été désigné par les autres officiers pour le poste qu'il lui confiait, comme étant reconnu le plus capable.

Cette violation du secret de l'expédition fit comprendre à Jérôme que la flotte devait tenir la mer beaucoup plus longtemps que le ministre ne le lui avait dit et l'indisposa d'une façon violente. Le jeune homme, ami des plaisirs, n'était pas d'humeur à s'éterniser à son bord.

Il témoigna son mécontentement, et Willaumez en vint bientôt à craindre que Jérôme, assez peu patient de sa nature, n'écrivît à Decrès une lettre violente. Aussi crut-il devoir essayer d'arrêter le jeune homme dans cette voie, en lui adressant, en date du 14 décembre 1805, une longue dépêche que l'on trouvera plus loin.

Donnons d'abord deux lettres relatives à l'expédition, l'une du ministre au préfet maritime, en date du 12 novembre, l'autre de Willaumez au ministre en date du 6 décembre 1805.

Je réponds, Monsieur, à vos dépêches des 11, 13 et 15 courant, relativement aux escadres expéditionnaires.

Le motif de la substitution de *l'Éole* au *Jupiter* n'a eu d'autre objet que de mettre un vaisseau plus solide dans la division Willaumez à la place d'un autre qui l'était moins. Ainsi, si par les réparations faites au *Jupiter,* ce vaisseau est aussi solide que *l'Éole,* il n'y aura pas lieu à cette substitution.

Je ne vois aucun inconvénient à mettre *l'Indienne* à la place de *la Comète*, si celle-ci n'est pas prête.

Le motif qui m'avait empêché de comprendre *l'Indienne* au nombre des frégates en partance était fondé sur le peu d'opinion que j'avais de ses qualités; ainsi je vous laisse libre d'employer cette frégate au lieu de *la Comète*, si vous la croyez plus propre à une longue campagne. Je vous prie de concerter cela avec le général Lassègnez.

Par votre lettre du 13, vous m'annoncez qu'on procède à la formation des équipages, cette opération doit être achevée aujourd'hui.

à Villaumez (de la main du ministre) : « Je vous informe que votre mission n'est connue de personne que de l'empereur, de moi, du secrétaire intime qui a transcrit les instructions de S. M. et de vous. Il vous est prescrit de garder le plus grand secret à cet égard, S. M. vous défendant toute communication à ce sujet avec quelque personne et sous quelque prétexte que ce puisse être. »

Il faut que les bâtiments qui partent soient bien armés, et je ne puis m'abstenir de vous recommander particulièrement *le Vétéran*.

L'un des deux contre-amiraux a élevé la question si M. Jérôme Bonaparte commanderait en second ou s'il prendrait rang dans le commandement d'après l'ancienneté de son grade ?

M. Jérôme est capitaine de vaisseau en date du 1er vendémiaire de cette année, an XIV.

L'empereur n'ayant donné aucun ordre qui lui fût particulier relativement au commandement, la règle ordinaire du service doit naturellement être suivie.

Si dans la division de Gênes que M. Jérôme a commandée, il a eu sous ses ordres des officiers plus anciens en grade que lui, cela a été une suite d'un ordre particulier de Sa Majesté, qui n'a point eu lieu dans le cas présent.

Je remarque dans votre lettre du 15 qu'il est quelques vaisseaux auxquels vous ne complétiez d'abord que 100 jours d'eau. Je ne puis qu'approuver la successive progression de ce complément, mais il importe que toute l'escadre ait définitivement 4 mois d'eau au moment du départ.

J'ai lieu d'espérer que le 30, les deux divisions seront enfin prêtes à mettre à la voile, ne négligez rien pour devancer ce terme, s'il est possible, et continuez à m'informer par chaque courrier du progrès des travaux.

Dès que les escadres seront prêtes, vous m'en avertirez par le télégraphe ; ni l'une, ni l'autre ne devront appareiller avant d'avoir reçu, soit par le télégraphe, soit par courrier, l'ordre de mettre sous voiles, en réponse à votre lettre télégraphique.

L'amiral Willaumez au ministre de la marine (6 décembre 1805) :

Monseigneur, le vent est faible et variable depuis plusieurs jours, du nord-ouest à l'ouest. Aujourd'hui, il est au sud-ouest, le ciel est brumeux et quoique le baromètre soit haut, l'opinion générale est que nous aurons un coup de vent du sud-ouest. Ce sera après ce temps, lorsqu'il viendra à souffler de la partie du nord, que je pourrai appareiller et faire bonne route. Je désire très ardemment que ce moment arrive bientôt. Je dois dire à Votre Excellence que c'est aussi le vœu de toute l'escadre, particulièrement de M. le commandant Jérôme. Il se tient à son bord, y surveille les exercices avec la plus grande exactitude et ne cesse de donner l'exemple du zèle, de l'activité, du talent. Il me disait hier : « Une demi-heure après votre signal d'appareiller, je suis sous voiles. » Je verrai avec grand plaisir qu'avant mon départ, S. M. veuille mettre M. Jérôme à la tête des capitaines de vaisseau. Je suis persuadé, Monseigneur, que vous reconnaîtrez dans cette demande que j'ai suivi avec une attention particulière et sans préjugés, la conduite de votre ami dans le service, et que c'est cette conduite qui seule a fixé mon jugement.

Voici maintenant la lettre de Willaumez à Jérôme :

Cette lettre particulière que j'ai l'honneur de vous écrire est dictée par les circonstances et mon attachement pour votre personne. Souffrez que je vous parle d'amitié.

Je vous engage à ne pas écrire au ministre avec humeur, vous pouvez bien lui faire sentir que vous jugez devoir être plus longtemps dehors qu'il ne vous l'avait fait espérer, mais conservez-le comme un ami chaud qui a de l'esprit et qui ne laisse pas échapper les occasions de vous servir auprès de S. M. Vous sentez, d'un autre côté, que vous me mettriez mal avec S. E. si elle apprenait tout ce que vous savez de confidentiel sur mes instructions.

N'oubliez jamais, je vous en supplie, que tous les regards des marins sont tournés vers vous, particulièrement dans l'escadre ; de votre exemple peuvent suivre ses succès ou sa perte.

Je ne considère pas ici mon intérêt particulier auprès de l'honneur de notre marine et de la gloire des armes de notre magnanime souverain; il est nul, mais je ne puis vous dissimuler que si on venait à s'apercevoir de votre mécontentement, il en pourrait résulter une influence fâcheuse sur mes opérations et comme vous, un des premiers affligé si nous ne réussissions pas dans toutes nos entreprises, je ne doute nullement que vous ne contribuiez autant par votre conduite que par vos moyens à animer chacun d'encouragement, de détermination et de résolution à bien faire jusqu'au dernier jour.

L'escadre est bien composée, l'esprit des hommes de toutes classes est fort bon ; nous pouvons faire de grandes choses. Nous parcourons des climats doux et une navigation facile nous conduit infailliblement à faire beaucoup de mal aux implacables ennemis de la France.

L'expérience que vous acquérez chaque jour vous sera très utile pour le service de votre pays et la prospérité de la marine à la tête de laquelle vous êtes destiné à vous trouver.

Ecoutez les conseils d'un homme qui aime sa patrie, qui est tout dévoué au service de notre empereur et qui vous affectionne de cœur depuis plusieurs années.

Faites-moi l'amitié de croire que je n'ai dans cette conduite que l'amour de la gloire que me tracent les instructions de S. M. et votre intérêt personnel. Un sacrifice de quelques mois vous vaudra nombre d'années de bonheur et vous fera obtenir de votre auguste frère toutes sortes de satisfactions.

Jérôme répondit à Willaumez :

Monsieur le général, je reçois votre lettre, je ne puis vous savoir mauvais gré de ce que vous m'y dites. Cependant, je croyais vous avoir plus que persuadé que rien ne me détournerait de mon devoir et que j'ai un intérêt trop direct à la réussite de nos opérations pour afficher un mécontentement que je n'ai point. La tenue de mon vaisseau et de mon équipage, la manière dont l'un et l'autre manœuvrent ont dû vous

prouver que si tous les vaisseaux et équipages de l'escadre imitaient mon exemple, les uns et les autres y gagneraient.

Monsieur le général, quant aux peines morales, vous savez qu'elles ne se guérissent pas facilement. Je vous remercie du sentiment qui a dicté votre lettre, et la seule chose qui puisse m'y déplaire c'est que vous m'ayez pu croire un enfant susceptible de faire partager aux autres les contrariétés que je puis éprouver.

Nous ne raconterons pas la campagne de Willaumez qui ne fut pas heureuse. Nous dirons toutefois que cet amiral, après avoir commis la faute de faire connaître à Jérôme des choses qu'il devait tenir secrètes, après avoir désigné pour son second ce jeune homme, après l'avoir consulté sur ses opérations, eut le tort de ne pas suivre les avis du capitaine du *Vétéran*, qui montra alors une grande sagacité.

Le Vétéran, s'étant trouvé séparé de l'escadre, revint seul en France, échappa aux vaisseaux anglais, se mit à l'abri dans la baie de la Forêt, sur les côtes de Bretagne, près Concarneau.

Decrès, mécontent du retour de Jérôme et n'étant pas éloigné d'admettre que le jeune capitaine s'était égaré volontairement, semblait disposé au blâme; mais tel ne fut pas l'avis de l'empereur qui, ayant des vues sur son jeune frère, le reçut à merveille, puis lui donna le titre de prince, le grand cordon de la Légion d'honneur et le nomma contre-amiral.

Bientôt il ordonna son passage de l'armée de mer dans l'armée de terre, le fit général de division et lui confia un corps de Bavarois et de Wurtembergeois, à la tête duquel le jeune prince fit, pendant la guerre de Prusse, en 1806 et 1807, la conquête des places fortes de la Silésie. Il fut très utile à la grande armée opérant contre les forces de la Prusse et de la Russie, car cette armée lui dut en plusieurs circonstances son ravitaillement, et par contre la possibilité des succès qui amenèrent la paix de Tilsitt et la création du royaume de Westphalie.

La campagne de Silésie comme celle de Willaumez sont deux pages d'histoire qui ont trouvé une large place dans les deux premiers volumes des *Mémoires du roi Jérôme* et dans les deux volumes intitulés : *Opérations du 9e corps de la grande armée en 1806 et 1807.*

Nous résumons seulement en quelques mots la campagne de Willaumez. Les instructions de Napoléon à l'amiral intiment : de tenir la mer quatorze mois avec ses six vaisseaux et ses deux frégates, de se rendre de Brest dans l'Océan Atlantique méridional, de faire relâche au Cap un mois pour s'y refaire; de répandre le bruit qu'il se rendait à l'Ile-de-France, et, au lieu de prendre à l'est, de revenir vers

l'ouest, à vingt lieues de Sainte-Hélène, d'y établir une croisière pour enlever les convois anglais venant des Indes; de se porter ensuite vers les Antilles, de saccager aux Barbades les établissements anglais; de remonter sur Terre-Neuve pour en détruire les pêcheries, et de revenir dans un port de France sur l'Océan, après avoir attaqué partout l'ennemi trouvé inférieur en forces.

Willaumez remplit mal les intentions de l'empereur. Il commença par envoyer une de ses frégates prendre à Sainte-Croix de Ténériffe quelques prisonniers faits dans les premiers jours de la navigation. Au moment où la frégate arriva à Sainte-Croix, cette colonie étant tombée aux mains des Anglais, elle se rendit au Cap, où elle fut capturée. Le contre-amiral, à cette nouvelle, renonçant à la relâche au Cap, se porta autour de Sainte-Hélène, manqua le passage des convois des Indes et se rendit à San-Salvador pour y faire de l'eau. Il resta vingt jours dans la baie de Tous-les-Saints, et le 23 avril mit le cap sur Cayenne, puis sur la Martinique, ayant renoncé à son excursion sur les Barbades. Le 15 août, une forte tempête dispersa ses bâtiments. Déjà le 29 juillet Jérôme avait perdu l'escadre. Ses vaisseaux eurent différents sorts, lui-même revint à grand'peine à Brest au commencement de 1807 sur *le Foudroyant*.

Le vaisseau *le Vétéran* avait pour second le capitaine de frégate Halgan, ancien commandant du brick *l'Épervier*, devenu amiral, homme de mer consommé et ami de Jérôme. Il fut chargé par le ministre de faire alléger le bâtiment et de le faire entrer dans le port de Concarneau.

Ce brave officier avait à son bord le fils de M. de Salha, autre marin dont le père joua un rôle en Westphalie. M. de Salha père, aide-de-camp du prince Jérôme pendant la campagne de Silésie, en relation avec son ancien camarade Halgan, lui écrivit le 27 mai 1807, du quartier général de Jérôme, alors à Schweidnitz, une lettre qui nous a paru avoir une certaine importance. La voici :

Si mon fils avait été aussi prompt à suivre sa route qu'à quitter Brest, il serait ici depuis longtemps. Je l'ai attendu avec la dernière impatience depuis le 1er de ce mois, il arriva à Breslau le 16 à 6 heures du soir, deux heures après mon passage, ayant été expédié du camp de Frankeinstein pour aller porter à l'empereur la nouvelle d'un assez joli succès de notre petit corps d'armée... L'empereur est au château de Finkenstein, à une vingtaine de lieues de Dantzick, j'ai dû attendre pendant plusieurs jours la réponse à mes dépêches, j'arrivai hier et le prince au moment où il recevait la petite relation de mon voyage fit entrer Prosper qui fut bientôt dans mes bras. Arrivé depuis huit à dix jours, il a fait déjà deux fois le service d'officier d'ordonnance et a été comblé de caresses par le prince et tout ce qui l'entoure. Ce début

enchante mon jeune homme; un habit de hussard, des chevaux, c'est de quoi tourner une tête de 18 ans, mais, à ma grande satisfaction, cela ne le distrait pas du sentiment de la reconnaissance. Il prononce la sienne pour vous avec une fréquence et une vivacité qui me persuadent de son bon cœur, qualité qui n'est pas aujourd'hui bien commune. Vous lui avez fait, mon cher capitaine, quelques avances dont il croit le montant de 540 francs. Son exactitude pourrait être en défaut à cet égard et je vous prie de la redresser en réclamant le remboursement qui vous est dû de Mlle Christine Dapot, demeurant à Bayonne, laquelle sera prévenue par ce courrier de vous faire toucher à Paris ou partout ailleurs le montant de vos débours pour Prosper.

Il m'eût été plus agréable, mon cher camarade, de m'acquitter ici. Ma lettre précédente vous a prouvé que je l'espérai. L'empereur a répondu en propres termes et de sa main qu'un capitaine comme vous était trop intéressant à conserver dans le commandement d'un bâtiment pour qu'on vous donnât actuellement l'ordre de prendre votre poste auprès de notre jeune prince. Cet honorable témoignage doit vous consoler un peu, votre place ici est assurée et le genre de service que vous suivez aux yeux de S. M. et du prince consolident vos droits qui n'ont pas besoin de l'être dans le cœur du prince. Ne vous affectez donc pas, mon cher camarade, la contrariété est pour vos camarades qui se félicitent de compléter leur réunion en vous recevant.

J'ai rapporté ici la nouvelle de la reddition très prochaine et sans doute déjà effectuée de Dantzick dont la défense a été très honorable pour le septuagénaire Kalkreuth. Sa place manquant de poudre, la corvette le *Dauntlen* a essayé, à travers mille coups de canon, d'en introduire 200 milliers. Le vent secondait merveilleusement son audace, cette corvette est arrivée toutes voiles dehors assez près des murs de la place, mais, ayant touché, elle a dû se rendre; les rouges de Paris montèrent à l'assaut pour déshabiller l'équipage. Cet événement était la conversation du château. La possession de Dantzick amènera de nouveaux événements. L'empereur n'est pas sans projets vastes sur la Baltique. Les Danois nous aideront de tout leur pouvoir, les Prussiens branlent au manche par la mésintelligence bien marquée entre les Russes et eux. S. M. veut des officiers de marine sur les bords de la Baltique, etc.

Prosper parle avec admiration de la tenue de votre frégate, agréez les témoignages bien vrais de sa reconnaissance et de la mienne. Présentez mes hommages à tout ce qui appartient à la famille du respectable général Cafarelli.

P. S. — Meyronnet, après un mois de séjour auprès du roi de Hollande, vient d'arriver; je lui ai transmis votre souvenir.

Baron Du Casse.

(Sera continué.)

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Publications nouvelles, Documents. — M. Ch. Molinier[1] a consacré sa thèse latine à la chronique de frère Guillaume Pelisson. Il en a le premier donné le texte complet et l'a fait précéder d'une introduction où il a signalé tout ce qu'elle nous apprend sur l'inquisition. La valeur de cette chronique peu étendue (1229-1268), conservée dans un ms. unique et fort altéré, consiste en ce que l'auteur ne raconte que ce qu'il a vu ou fait. — M. Parrot vient de publier les annales de l'administration de trois abbesses de Fontevrault, Renée, Louise et Jeanne-Baptiste de Bourbon[2]. Ces annales, rédigées dans l'abbaye, à fur et à mesure des événements, nous initient au régime intérieur de ce grand établissement et aux difficultés qu'y rencontra l'introduction de la réforme. Il est fâcheux que cette édition ne soit pas faite avec plus de soin. — On serait au contraire embarrassé pour dire ce que nous apprend le livre de raison de Paul de Vendée[3] (1611-1623), qui fait le fond de la publication de M. l'abbé Benoni Drochon. Non seulement ce capitaine huguenot passe entièrement sous silence les graves événements qui affectèrent sa religion et son parti pendant cette période, à l'exception du siège de Saint-Jean-d'Angely, mais on chercherait vainement dans son journal domestique cette peinture précise et attachante de la vie de famille qu'on est habitué à trouver dans les documents de ce genre. Nous n'avons à faire ici qu'à un livre de recettes et de dépenses qui aurait pu sans dommage pour la science rester inédit.

1. *De fratre Guillelmo Pelisso veterrimo inquisitionis historico. Accessit ejusdem fratris Chronicon e Carcassonensi codice nunc primum omni ex parte editum.* Fischbacher.

2. *Mémorial des abbesses de Fontevrault issues de la maison royale de France* accompagné de notes historiques et archéologiques, 1 vol. gr. in-8°. Picard.

3. *Journal de Paul de Vendée, capitaine huguenot* (1611-1623), précédé d'une notice sur le Bois-Chapeleau et sur les familles de Vendée et d'Appelvoisin, par l'abbé Benoni Drochon. Extrait des *Mémoires de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres.* 1 vol. gr. in-8°. Niort, Clouzot.

On savait vaguement que Saint-Simon avait laissé d'autres écrits que ses mémoires, mais on n'en soupçonnait pas l'étendue ni la valeur. En publiant ces écrits, sorte de rejetons poussés à l'ombre des mémoires et qui couvrent peut-être autant d'espace, M. Faugère[1] fait participer le public à des jouissances qu'on l'avait accusé de vouloir se réserver exclusivement. Le second volume, sans présenter peut-être un morceau comparable au parallèle des trois rois Bourbons, n'est pas dans son ensemble au-dessous du premier. Dans le mémoire sur les légitimés, exposé logique et passionné des usurpations successives des bâtards de Louis XIV, Saint-Simon n'a guère fait que ramasser, sous une forme pénible et qu'aucun portrait ne vient animer, ce qu'il avait éparpillé sur ce sujet dans ses mémoires. Le morceau sur les garanties dont la renonciation du duc d'Anjou à la couronne de France doit être entourée, présente beaucoup plus d'intérêt; il montre, comme les mémoires, combien Saint-Simon possédait à fond et en détail notre histoire, combien les faits venaient s'accumuler abondamment et facilement sous sa plume à l'appui de ses théories. Sans doute son système de la perpétuité du pouvoir législatif des princes du sang, des ducs et pairs et des grands-officiers de la couronne, n'est que spécieux, mais, pour lui donner quelque apparence, pour démontrer que la renonciation ne peut être validée que par eux et non par les états-généraux, ni par le parlement, il cherche à saisir à travers l'histoire l'origine, les attributions, le caractère de ces différents pouvoirs, et il le fait avec un coup d'œil, un instinct historique et une connaissance des faits d'autant plus remarquable qu'il composa ce mémoire à Fontainebleau, à la hâte et sans livres. Nous ne pensons pas, par exemple, qu'on puisse trouver ailleurs une explication aussi claire, aussi précise de l'origine du pouvoir ministériel, de la différence des secrétaires d'état, des secrétaires des commandements et des secrétaires du cabinet. Dans la pièce à laquelle M. F. a donné le titre de : *Vues sur l'avenir de la France*, la conduite qu'il conseille aux ducs de Berry et d'Orléans dans leurs rapports avec le roi et les autres membres de la famille royale, les choix qu'il indique pour fortifier le gouvernement futur du royaume, font admirer une fois de plus une pénétration que les préventions personnelles ne mettent pas en défaut. Dans le portrait du duc de Bourgogne, au contraire, l'émotion et l'enthousiasme ont nui à sa clairvoyance habituelle en l'empêchant de reconnaître que

1. *Écrits inédits de Saint-Simon*. T. II. *Mélanges ; Mémoire sur les légitimés. Mémoire sur la renonciation. Pièces diverses*. Publiés par M. P. Faugère. 1 vol. in-8°. Hachette.

les qualités, qui lui rendaient le prince si cher, sont l'ornement d'un homme privé, mais ne promettent nullement un grand roi. Quant aux portraits des confesseurs du roi, qui, avec une notice insignifiante sur Bossuet, terminent ce volume, ils compteront, ceux surtout des PP. La Chaise et Tellier, parmi les meilleurs qui soient sortis de sa plume.

La renommée de Kossuth [1] gagnera à la publication de ses mémoires ; le grand public, qui chez nous juge souvent les étrangers d'après ceux auxquels ils s'associent, y apprendra à distinguer Kossuth des hommes dont le nom figure à côté du sien au bas de certains manifestes révolutionnaires. Le patriotisme de l'auteur y brille d'un éclat qui n'est pas terni par l'ambition, ni même par le charlatanisme, qui gâte la plupart des agitateurs de notre temps. S'il se fait illusion en croyant que la Hongrie, une fois séparée de l'Autriche, pourrait conserver son indépendance, il retrouve sa clairvoyance, son sens pratique dans les négociations par lesquelles il essaya de lier l'affranchissement de son pays à celui de l'Italie. Du reste, l'intérêt biographique n'est pas, on le comprend, le plus grand intérêt de ce volume, il faut le considérer surtout comme un chapitre des plus intéressants, des plus inédits de l'histoire diplomatique de notre temps. Il nous fait assister à l'élaboration, aux préparatifs d'exécution d'un plan qui, en rendant la Hongrie indépendante, aurait amené la dissolution de l'Autriche, plan dont Kossuth fut l'âme et l'agent. La prudence et le patriotisme avec lesquels il stipula des garanties contre l'abandon de son pays une fois engagé, son influence en Angleterre, la part importante qu'il prit à la chute du ministère tory, ses entrevues avec le prince Napoléon et avec Napoléon III, l'organisation de la légion hongroise, telles sont les parties les plus saillantes d'un récit fortement empreint de la personnalité ouverte et généreuse de l'auteur et entremêlé de correspondances et de pièces du plus vif intérêt. Aux reproches que mérite la guerre d'Italie soit au point de vue français, soit au point de vue italien, on peut maintenant, le livre de Kossuth à la main, ajouter celui d'avoir trompé et compromis les patriotes hongrois.

Antiquité. — On ne peut guère augurer de l'œuvre considérable entreprise par M. Marius Fontane [2] par le premier volume. L'histoire de l'Inde védique ne pourra jamais être saisie que dans ses grandes

1. *Souvenirs et écrits de mon exil ; période de la guerre d'Italie*, par Kossuth. 1 vol. gr. in-8°. Plon.

2. *Histoire universelle. Inde védique* (de 1800 à 800 av. J.-C.). 1 vol. in-8°. Lemerre. L'ouvrage aura 16 vol.

lignes et ne comportera jamais cette précision dans la synthèse qui fait le principal mérite d'une œuvre de ce genre. C'est naturellement aux hymnes védiques que l'auteur a exclusivement emprunté les traits à l'aide desquels il a retracé le développement religieux et social des Aryas et la vérité historique de son exposé dépend de son interprétation du Rig-Véda, sur la fidélité de laquelle les indianistes seuls peuvent prononcer.

Moyen Age. — L'ouvrage de M. Paul Fournier[1] intéressera les historiens autant que les jurisconsultes. Ceux-ci y reconnaîtront leur méthode habituelle avec ses définitions et ses distinctions multipliées; les historiens, qui emploient une méthode moins abstraite et moins didactique, seront heureux de connaître d'une façon certaine le terrain que se disputaient la juridiction laïque et la juridiction ecclésiastique, les vicissitudes de cette lutte depuis le XIIIe siècle jusqu'à l'assemblée de Vincennes (1326), les mérites qui valaient à la première la préférence des justiciables, l'initiative féconde prise par l'Eglise en établissant la poursuite d'office ou procédure d'inquisition. Si le livre sur la procédure présente un caractère technique qui ne le rend pleinement appréciable que pour les juristes, le reste de l'ouvrage a une portée considérable que l'auteur laisse deviner bien plus qu'il ne la fait sentir. Créées pour protéger l'indépendance épiscopale contre les usurpations des archidiacres, les officialités marquent une évolution dans l'histoire intérieure de l'Église ; au point de vue des rapports de celle-ci avec la société civile, ce sont elles qui font valoir sa prétention à statuer sur tous les intérêts de cette société, soit à cause de leur objet, soit à cause de la qualité des parties. L'ouvrage de M. F. montre une fois de plus sur quels titres légitimes reposait la prééminence de l'Église au moyen âge, il montre qu'elle sut pendant longtemps, grâce à l'héritage de la civilisation romaine qu'elle avait recueilli, protéger mieux que le pouvoir civil les intérêts matériels en même temps que satisfaire les besoins intellectuels.

La conclusion qui ressort implicitement de l'ouvrage de M. Fournier et que nous venons d'indiquer ne serait évidemment pas acceptée par M. Rosières qui a toujours contesté ou du moins singulièrement restreint l'influence civilisatrice de l'Église. Le second et dernier volume de son ouvrage[2], dont le premier est déjà connu de nos lecteurs[3], se divise en deux parties : dans l'une il retrace le rôle et

1. *Les officialités au moyen âge,* étude sur l'organisation, la compétence et la procédure des tribunaux ecclésiastiques ordinaires en France de 1180 à 1328, par Paul Fournier. 1 vol. in-8°. Plon.

2. *Histoire de la société française au moyen âge.* 1 vol. in-8°. Laisney.

3. Cf. *Revue hist.*, XIII, 353.

l'influence du clergé, dans l'autre la condition et les transformations de la classe populaire. L'idée la plus originale de la première, c'est que le moyen âge n'eut pas cette foi vive qu'on lui attribue généralement, que l'empire moral du clergé sur les fidèles fut toujours précaire et contesté, que la société civile fut en perpétuelle rébellion contre lui, que l'esprit religieux ne fut pour presque rien dans les croisades, dans l'architecture, etc. Il nous semble qu'en soutenant un tel paradoxe, M. Rosières a complètement méconnu le principe de la société qu'il étudiait. Les faits qu'il nous présente comme des preuves de l'indifférence religieuse du moyen âge vont à l'encontre de sa thèse. La multiplicité des hérésies, qui est toujours en raison directe de l'intérêt qu'excitent les questions religieuses, pourrait être invoquée contre l'orthodoxie du moyen âge si elles avaient détaché du catholicisme un plus grand nombre de fidèles, mais on sait qu'elles ne comptèrent jamais assez d'adhérents pour ébranler sérieusement l'unité catholique. La licence des prêtres et des fidèles, l'irrévérence de ceux-ci envers le clergé, témoignent aussi, selon M. Rosières, de l'indépendance religieuse du moyen âge, mais il n'est pas besoin d'une grande pénétration pour comprendre que des mœurs brutales ou relâchées, que la liberté de langage envers le clergé peuvent se concilier avec une foi très vive et très sincère, et que c'est précisément lorsque l'indifférence religieuse se répand, lorsque l'unité religieuse se brise, que le clergé et les fidèles s'observent et se contraignent davantage. La tendance de l'auteur à contester l'originalité, la fécondité, l'influence morale du catholicisme le fait tomber quelquefois dans la puérilité, comme lorsqu'il tente de rattacher les fêtes chrétiennes aux fêtes païennes et de montrer par la persistance des superstitions locales, des divinités topiques, que la société du moyen âge était restée païenne. Il semble qu'il ait voulu retrouver le cléricalisme au moyen âge, c'est-à-dire à une époque où le catholicisme, maître de l'enseignement, présidant à tous les actes de la vie civile, dominant les consciences par son autorité morale et au besoin par la crainte, n'avait rien à usurper sur la société, qui, au contraire, allait faire effort à partir du XIVe siècle pour se séculariser. Lorsqu'il retrace les misères du peuple des campagnes, l'émancipation et l'organisation des habitants des villes, la clairvoyance historique de M. Rosières n'est plus mise en défaut par ses préventions contre le catholicisme, et le talent avec lequel il groupe les faits de façon à les rendre saisissants et vivants n'est plus déparé par le paradoxe. On trouve bien encore dans ce tableau animé des souffrances et de l'affranchissement de la classe populaire une théorie singulièrement arriérée qui explique tout le développement de notre histoire par la

lutte de l'élément germanique et de l'élément gallo-romain, mais ce n'est que dans la conclusion et en quelques mots que l'auteur fait brusquement acte d'adhésion au système suranné d'Aug. Thierry. Après avoir signalé les points sur lesquels le sens historique de l'auteur nous paraît être en défaut, nous ne croyons pas nous mettre en contradiction avec nous-même en conseillant la lecture de son livre à tous ceux qui voudront se représenter sous ses multiples aspects la vie du moyen âge. Que l'on compare ce volume à l'ouvrage si longtemps vanté et presque classique de Monteil, on reconnaîtra la distance qu'il y a entre un compilateur et un homme doué de ce vif sentiment du passé qui met le sceau aux autres qualités de l'historien. Même lorsque M. Rosières parle du clergé et du catholicisme, c'est-à-dire d'un sujet qu'il aborde avec les rancunes d'un fils du XVIIIe siècle et de la Révolution française, que de vues justes, que de tableaux tracés d'un pinceau alerte et vigoureux !.. Il nous présente successivement la vie monastique dans son idéal charmant et dans sa triste réalité, qu'il assombrit encore. Les archéologues, sans approuver la justification tentée en faveur du mot consacré d'art gothique, rendront justice, croyons-nous, à l'intelligence, à l'emploi sobre et judicieux des termes avec lesquels il a compris et décrit les phases d'un art sur lequel on a tant déclamé et divagué. Il nous paraît avoir ramené à leur juste mesure l'importance des bibliothèques ecclésiastiques et les services rendus aux lettres anciennes par l'Église, unique gardienne des chefs-d'œuvre de l'antiquité, mais gardienne trop souvent indifférente et peu respectueuse. Son ouvrage, au moins le second volume, offre peu de prise à des rectifications de détail, les matériaux qui sont entrés dans sa composition sont solides et choisis. Nous avons déjà parlé de la manière de l'auteur qui, à défaut d'élévation et sans reculer même devant certaines vulgarités, a beaucoup de franchise, de mouvement et de vie, de son sentiment du passé, sentiment plus vif que pénétrant et sûr. Nous aurons tout dit sur son livre lorsque nous aurons ajouté que, par sa forme nette et résolue, il est éminemment propre à appeler les réflexions et la contradiction.

L'ouvrage de M. Ch. Molinier[1] semble à première vue fait pour donner raison à l'opinion de M. Rosières sur l'indépendance d'esprit du moyen âge et sur la contrainte exercée alors sur les consciences par l'Église ; il s'agit dans cet ouvrage de l'inquisition du Languedoc.

1. *L'Inquisition dans le midi de la France au XIIIe et au XIVe siècle.* Étude sur les sources de son histoire. 1 vol. gr. in-8°. Sandoz et Fischbacher. Cet ouvrage a été présenté comme thèse à la Faculté des lettres de Paris.

M. Molinier n'aborde pourtant pas directement ce sujet. Doctrines hérétiques, organisation et procédure de l'inquisition, etc., il ne s'occupe de tout cela que lorsqu'il y est amené par l'analyse des sources relatives à son histoire. Avec une prudence et une modestie dont il faut le louer, bien qu'on ne puisse parfois s'empêcher de les regretter, il fait en quelque sorte le tour du sujet, reconnaissant les points par où il est accessible, décrivant les caractères extrinsèques de chaque ms., en relevant le contenu. L'intérêt de ce dépouillement est naturellement en raison de celui du ms. qui en fait l'objet ; c'est ainsi que l'analyse du registre de greffe de l'inquisition de Carcassonne, conservé à Clermont, est beaucoup plus riche en renseignements intéressants que toutes les autres ensemble. Sur presque tous les points qui intéressent l'histoire de l'inquisition, propagation des doctrines, procédure, pénalités, etc., l'auteur révèle des faits aussi intéressants que précis. Pour n'en citer qu'un exemple, il a mis à peu près hors de doute que les témoins venaient déposer des lieux les plus éloignés devant le tribunal, tandis qu'on aurait pu croire que les juges allaient recueillir les dépositions. Avec une grande modération, sans déclamation, M. Molinier fait bien toucher du doigt les moyens employés par la juridiction inquisitoriale, l'ignorance où elle laissait les prévenus sur les noms des témoins à charge, ses encouragements à la délation, la vie intolérable que ses peines infamantes (excommunication, croix) faisaient aux condamnés. Il a rappelé enfin dans sa conclusion tout ce qu'une persécution dirigée avec autant d'habileté que de persévérance et de rigueur avait coûté à la prospérité matérielle, au développement social et intellectuel, à la civilisation d'une province, qui, sans devancer l'Italie, comme il le dit, marchait sur ses traces. Dans l'examen de certains mss. M. Molinier s'en est trop tenu au côté extérieur, et n'a pas tiré parti des renseignements qui s'offraient à lui. Pourquoi, par exemple, n'a-t-il pas extrait du registre de Geoffroi d'Ablis les faits relatifs aux mœurs et aux croyances des hérétiques ? Son livre n'est, nous le savons, qu'une étude des sources, mais c'en est l'étude intrinsèque non moins qu'extrinsèque, et, si tout ce que M. Molinier nous dit de l'inquisition est exclusivement tiré des mss. qu'il étudie, rien de ce que contiennent ces mss. ne devait être négligé par lui. Nous ne comprenons pas non plus qu'il nous laisse dans l'incertitude au sujet du ms. lat. 11848. Il se demande si ce ms. est une copie du ms. qui a servi à Limborch ou d'un autre ms., ou bien s'il n'est pas simplement une copie de l'édition de Limborch. Mais n'était-il pas facile de savoir à quoi s'en tenir du moins sur cette dernière hypothèse en comparant le ms. et l'édition, en vérifiant notamment si le premier contient les erreurs de noms de personnes et

de lieux qui caractérisent l'édition ?.. Bien que l'intérêt du travail de M. Molinier soit un peu inégal, on ne peut en contester ni l'utilité ni la méthode.

Sous ce titre : *L'armée en France depuis Charles VII jusqu'à la Révolution* (1439-1789 [1]), M. le capitaine Quarré de Verneuil nous donne un répertoire de faits intéressant l'histoire militaire plutôt qu'un livre, si l'on entend par là, comme on doit le faire, une composition bien ordonnée, accusant nettement les idées générales qui la dominent et conduisant graduellement le lecteur à une conclusion. Il y a cependant un réel intérêt, non moins qu'un grand profit, à feuilleter l'ouvrage de M. Quarré de Verneuil. Son défaut capital, le manque de subordination des détails à l'ensemble, ne se trahit que lorsqu'on essaie de le lire d'une façon suivie. Ce défaut, qui fait de cet ouvrage un manuel à consulter bien plus qu'un livre à lire, rend d'autant plus regrettable l'absence d'un index alphabétique.

Nous terminerons l'examen des ouvrages relatifs au moyen âge en signalant un certain nombre de monographies locales, dont quelques-unes dépassent en partie, de même que l'ouvrage qui vient de nous occuper, cette limite chronologique. En entreprenant une collection d'*Essais et notices pour servir à l'histoire du département de Seine-et-Oise* [2], M. Bertrandy-Lacabane, archiviste de ce département, a donné à ses collègues un excellent exemple. Il s'est bien rendu compte de l'utilité principale de pareils travaux en y réservant une grande place aux renseignements statistiques sur les prix, la population, etc. Bien peu de nos communes actuelles ont inscrit leurs noms dans l'histoire, mais toutes nous offrent l'occasion d'étudier dans leurs archives le jeu de ces forces économiques qui constituent la vie exclusive de la grande majorité d'une nation. Les deux monographies par lesquelles M. Bertrandy-Lacabane vient d'inaugurer cette collection laissent malheureusement bien à désirer au point de vue de la critique et de la méthode. Cela est vrai surtout pour celle qu'il a consacrée aux Alluets-le-Roi, parce qu'il n'avait pas là, comme dans son travail sur Blaru, un cadre généalogique où les faits pouvaient venir se grouper naturellement et méthodiquement. Tous les travaux de ce genre devraient, ce semble, commencer par l'étude étymologique du nom de la localité, indice souvent unique de son origine; c'est assurément une tâche facile lorsqu'on a à faire à une localité qui s'appelle les Alluets-le-Roi.

1. 1 vol. in-8°. Dumaine.

2. *Les Alluets-le-Roi*. 1 vol. *Les seigneurs et le marquisat de Blaru*. 1 vol. pet. in-8°. Versailles, Cerf.

Le travail de M. de Lens[1] sur la faculté des droits d'Angers est bien supérieur comme intérêt et comme méthode aux recherches de M. Bertrandy. C'est un des meilleurs fruits de cette curiosité qui depuis quelque temps attire les savants de province vers l'étude de l'instruction publique sous l'ancien régime. Si l'auteur n'a pas réussi à fixer d'une façon précise l'origine de l'université, qui ne comprenait primitivement que l'enseignement du droit civil et canonique, il en a suivi l'histoire de près depuis l'époque où elle s'est complétée par l'adjonction des facultés de théologie, de médecine et des arts, éclairant toutes les parties du sujet, méthode, personnel enseignant, organisation, etc., d'une lumière abondante et sûre. Au mérite d'une érudition qu'un examen suffisamment attentif ne nous a jamais montrée en défaut[2] se joint celui de n'avoir jamais ni faussé ni passionné le récit des faits sous l'empire des sentiments religieux dont l'auteur fait profession dans sa préface.

M. l'abbé Charles Bellet[3] vient d'ajouter un chapitre d'histoire ecclésiastique dauphinoise à ceux qu'on lui doit déjà. Sa notice sur Aimon de Chissé, où il ne faut pas chercher une biographie suivie, trahit quelque inexpérience[4], mais, avec les documents inédits qui l'accompagnent, et parmi lesquels les statuts synodaux du diocèse de Grenoble se distinguent par leur importance, elle n'en doit pas moins être accueillie comme une publication utile et intéressante.

Temps modernes. — Le nouvel ouvrage de M. Forneron[5] se distingue par une qualité qui avait déjà fait le succès du précédent : il est vivant. Personne ne peut le lire sans en garder une image très nette de Philippe II, de Catherine de Médicis, du duc d'Albe, etc. Cela tient à une méthode qui laisse de côté la discussion critique des sources et des faits pour se borner au récit ou à l'exposition. Cette exclusion de la partie critique paraîtra parfois excessive à ceux qui cherchent dans l'histoire autre chose qu'un récit intéressant et dra-

1. *Université d'Angers du XVe siècle à la Révolution française.* I : *Faculté des droits.* 1 vol. in-8°. Angers.

2. Honoré II au lieu d'Honorius III, p. 153, n'est qu'une faute d'impression.

3. *Un évêque au moyen âge.* Notice historique sur Aimon Ier de Chissé, évêque de Grenoble (1388-1427), d'après des documents paléographiques inédits. 1 vol. in-8°. Picard.

4. Par exemple, l'auteur semble ignorer que le titre d'évêque élu, loin de désigner un évêque en possession de son siège, s'applique à un évêque qui n'a pas encore reçu la consécration (p. 3) ; il ne paraît pas comprendre non plus le mot *nisus* appliqué à un épervier.

5. *Histoire de Philippe II.* Tome I : L'Espagne et l'Europe durant les premières années du règne. II : L'Espagne et l'Europe jusqu'au départ de don Juan d'Autriche pour les Pays-Bas. 2 vol. in-8°. Plon.

matique, qui veulent y trouver encore les moyens de se former une opinion sur des questions controversées. Ainsi, en contestant que le projet de la Saint-Barthélemy soit né dans l'entrevue de Bayonne, l'auteur n'a pas traité l'opinion qu'il contredit avec l'importance qu'elle mérite, il ne s'est pas donné la peine de la prendre corps à corps. Les dernières discussions sur cet événement paraissent lui être restées inconnues. Il y a avantage, à un certain point de vue, à dissimuler au lecteur les moyens par lesquels on se forme une conviction ; mais ce qu'un ouvrage gagne ainsi en agrément, il le perd en solidité. En dehors de ce parti pris de nous dérober le travail critique qui forme le préliminaire indispensable de toute œuvre historique, sauf aussi l'abus des citations dans le corps du récit, il n'y a guère qu'à louer dans la tentative de M. Forneron. Nous disons tentative, car, pour avoir fait une histoire définitive, il manque à l'auteur d'avoir connu et employé d'une façon plus étendue les documents espagnols. Il a du moins tiré parti de ceux qui sont restés aux archives nationales ou qui ont trouvé place dans la grande collection officielle des *Documentos*. A la connaissance de ces documents il a joint celle d'une foule de documents français ; ce sont eux notamment qui lui ont révélé les intelligences de Monluc avec l'Espagne. Il a composé avec beaucoup de soin et de science le caractère de Philippe II et aussi celui de Catherine, dont la politique de bascule, aussi mesquine dans ses moyens que dans son but, déjoue bien souvent par sa souplesse les desseins invariables et sans scrupules du premier. Sur bien des points M. Forneron a fait preuve de pénétration et d'intelligence, partout d'un goût curieux des détails, du sentiment de la vie. Personne n'a fait mieux comprendre, par exemple, comment une dévotion méticuleuse s'unissait chez Philippe II avec le despotisme ombrageux qu'il faisait peser sur l'Église et dont l'inquisition était le tout-puissant instrument. Assurément on serait déçu si l'on cherchait dans l'ouvrage de M. Forneron le tableau complet d'un gouvernement dont la politique rayonnait dans toute l'Europe, il peut passer, du moins, pour une ébauche vigoureuse et qui laisse au lecteur une impression aussi vraie que profonde.

Le don de saisir et de peindre les caractères qui distingue M. Forneron est ce qui manque le plus à M. Jules Delaborde. Le 2e vol. de son ouvrage[1] mérite les mêmes critiques que le premier, sans mériter les mêmes éloges. Les pièces inédites qui forment toujours la partie

1. *Gaspard de Coligny, amiral de France.* 1 vol. gr. in-8°. Sandoz. Depuis l'édit de tolérance de 1562 jusqu'à la paix de Longjumeau en 1568. Cf. *Revue hist.*, XI, 390.

la plus précieuse des ouvrages de l'auteur, y sont moins nombreuses et surtout moins intéressantes ; par contre, l'esprit que M. Delaborde porte dans l'histoire, le défaut de méthode et d'art, y sont encore plus marqués. M. Delaborde ne croirait pas assez faire s'il se contentait d'expliquer l'origine, l'enchaînement et la portée des faits, de nous faire comprendre le jeu des passions et les ressorts des caractères, il paraît surtout viser à nous édifier et cette préoccupation extra-historique lui fait oublier sa tâche d'historien. C'est avec la componction béate du piétiste qu'il nous parle de ses grands coreligionnaires du XVIe s., qui étaient assurément moins vertueux, mais beaucoup plus attachants qu'il ne les fait. Bien supérieurs à leurs successeurs du siècle suivant, aussi peu tolérants que leurs adversaires, n'hésitant pas plus qu'eux à recourir à l'étranger pour défendre leur foi, ils attirent notre sympathie parce qu'ils forment une minorité héroïque qui eut le mérite de faire la dernière tentative sérieuse pour fonder en France un gouvernement aristocratique. Pour M. Delaborde, ces chefs de parti sont surtout d'excellents chrétiens, qui nous donnent les meilleurs exemples. Ce contre-sens historique, que rend plus sensible un style d'homélie, uniformément solennel et lourd, n'est pas le seul défaut qui rebute le lecteur ; le procédé de composition de M. Delaborde y contribue au moins autant. Ce procédé est tout à fait rudimentaire ; il consiste à reproduire, en les encadrant dans des réflexions édifiantes, des documents déjà connus pour la plupart et dont il aurait suffi d'indiquer l'objet, ainsi que de longs extraits d'ouvrages imprimés. En réalité ce n'est pas un livre que nous donne M. Delaborde, ce sont des matériaux pour en faire un. Encore n'indique-t-il pas toutes les sources où il faudrait puiser pour faire ce livre. Nous signalerons notamment deux questions sur lesquelles il ne paraît pas avoir connu les derniers travaux : le conflit du cardinal de Lorraine avec François de Montmorency [1] et l'attaque de Madère par Peyrot Monluc [2].

Le dernier volume de M. Chéruel [3], au rebours de celui de M. Delaborde, nous montre un auteur absolument maître de son sujet et sachant fondre des documents nombreux dans une trame solide et un peu sévère. M. Chéruel a compris que le terme qu'il s'était assigné, bien que marquant le triomphe du sentiment monarchique et une réaction décisive en faveur de l'ordre, avait quelque chose d'arbitraire et ne formait pas la conclusion naturelle d'un ouvrage dont le gou-

1. Voy. le travail inséré par M. de Ruble dans le dernier vol. des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris.*

2. Cf. *Rev. hist.*, IX, 273.

3. *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. IV. 1 vol. in-8°. Hachette.

vernement de Mazarin est le véritable objet, et il nous promet un récit détaillé des dernières années de son ministère à partir de la majorité. Les campagnes de Normandie, de Bourgogne et de Guyenne, la coalition des deux Frondes, la délivrance des princes, le gouvernement de Mazarin du fond de son exil, le rapprochement des anciens frondeurs du parti de la cour, le retour du cardinal, la rebellion définitive de Condé qui se jette dans les bras de l'Espagne, tels sont les événements qui forment la matière de ce volume. Son plus grand mérite, ce qui en fait l'exposé le plus sûr, le plus précis, le plus animé de cette période, c'est l'emploi constant de la correspondance de Mazarin avec ses créatures et ses agents. Tous les ressorts du gouvernement du cardinal, aussi grand dans ses desseins que mesquin dans ses moyens, nous sont dévoilés par lui-même ; son patriotisme, sa persévérance, son activité, le zèle avec lequel il paye de sa personne, sa part très réelle dans les succès militaires, nous apparaissent à côté de la corruption, de l'espionnage par lesquels il tenait en échec les intrigues de ses ennemis. C'est à faire connaître cette correspondance par de perpétuels extraits, à la faire valoir en rectifiant par elle les autres témoignages contemporains que l'auteur se borne le plus souvent. Dans tout autre sujet on pourrait lui reprocher de s'être autant effacé, de n'avoir pas groupé les faits dans une synthèse personnelle ; mais ici le sujet, qui se compose en grande partie d'une succession d'intrigues politiques et mondaines, s'accommode mieux qu'aucun autre de cet exposé chronologique, de cette abondance de citations interrompues de loin en loin par une courte discussion. Si le récit des campagnes de Normandie et de Bourgogne languit un peu, rien de plus animé, de plus attachant que l'exposé de la coalition des deux Frondes, de leur rupture, de la direction politique imprimée par Mazarin du lieu de sa retraite, etc. Tout en démêlant dans le plus grand détail ce chassé-croisé d'intrigues qui amuse non sans irriter un peu, l'auteur a su appeler notre attention sur les parties élevées de son sujet, sur des spectacles plus dignes de nos réflexions, c'est-à-dire sur cet élan de fidélité monarchique dont nous parlions tout à l'heure et sur les grands résultats du gouvernement de Mazarin.

Le petit livre de M. Claude Desprez[1], qui paraît particulièrement écrit pour les bibliothèques régimentaires, fait bien comprendre le caractère et les talents de Hoche, les dons variés qui en firent un organisateur, un négociateur autant qu'un général, la profonde impression qu'il avait faite sur ses contemporains. Étant donné le

1. *Lazare Hoche*, d'après sa correspondance et ses notes. 1 vol. in-18.

but de l'auteur, c'est tout ce qu'on pouvait exiger de lui. Aussi nous n'insisterons pas sur la faiblesse de pensée qui se trahit chaque fois qu'il cesse d'être un pur narrateur pour s'essayer au rôle d'historien, comme lorsqu'il approuve Bonaparte livrant Venise à l'Autriche, lorsqu'il parle du 18 fructidor sans un mot de blâme ou lorsqu'il conjecture comment la carrière de Napoléon aurait pu être modifiée par l'existence de Hoche.

G. Fagniez.

ALSACE.

Le nombre des volumes publiés dans le cours de l'année dernière sur l'histoire de l'Alsace est assurément considérable, mais bon nombre d'entre eux n'ont guère de raison d'être et pourraient, sans injustice, être passés sous silence. La plupart des autres ne méritent pas eux-mêmes de nous arrêter longtemps et nous serons brefs à leur égard.

En fait d'ouvrages d'ensemble sur l'histoire de la province entière, nous n'avons à mentionner qu'un résumé anonyme, compilation tirée des histoires de Laguille, de Friese, de Strobel, etc., et racontant, en tableaux détachés, l'histoire d'Alsace jusqu'en 1878. Destiné aux écoles primaires et secondaires, il n'a point de valeur scientifique et le groupement des faits laisse beaucoup à désirer[1]. L'histoire ancienne n'est point représentée cette année; l'histoire du moyen âge elle-même ne compte que de rares représentants. Un mémoire de M. l'abbé Gyss relatif à Sainte-Odile et à la famille des Etichonides est rédigé dans le sens le plus conservateur des légendes et traditions ecclésiastiques et trouvera bien des contradicteurs[2]. Le travail de M. Wiegand sur la guerre de l'évêque Walther de Geroldseck contre la ville de Strasbourg (1262) est avant tout une dissertation critique détaillée, trop détaillée peut-être, sur les sources relatives à cette lutte qui amena l'émancipation de la cité rhénane[3]. L'auteur y a dépensé beaucoup d'érudition pour aboutir à des résultats presque disproportionnés à tant d'efforts et qui ne nécessitaient

1. *Die Geschichte des Elsasses, ein Buch für Schule und Haus.* Strassburg, Schultz, 1880, VII-280 p. in-12.

2. *Encore un mot sur les origines alsatiques,* par l'abbé V. Gyss. Strasbourg, Schultz, 1879, 15 p. in-8°.

3. Wiegand W. *Bellum Waltherianum.* Strassburg, Trübner, 1870, in-8°.

pas en tout cas le ton parfois dédaigneux dont l'auteur parle de ceux qui, avant lui, ont traité le même sujet. Les quelques pages relatives à la présence en Alsace des routiers d'Arnaud de Cervole font regretter que M. Chérest, dans sa consciencieuse et intéressante monographie sur le célèbre *archiprêtre*, n'ait point consulté quelque érudit alsacien sur les sources locales; il ne se serait point servi d'éditions vieillies des chroniqueurs contemporains et aurait pu notablement augmenter le paragraphe qu'il consacre à la Lorraine et à l'Alsace [1]. Si nous mentionnons ensuite une intéressante plaquette de M. Ebrard, racontant, d'après des documents inédits, le voyage à Rome de l'escorte strasbourgeoise de l'empereur Frédéric III [2], nous aurons épuisé déjà toutes les publications relatives à l'histoire politique du moyen âge. Nous pouvons y joindre encore le travail détaillé de M. Iundt sur *les Amis de Dieu au XIVe siècle*, écrit en partie sur des documents nouveaux et retraçant un chapitre intéressant de l'histoire du mysticisme religieux sur les bords du Rhin. Des plumes plus compétentes que la mienne ont signalé, tant en France qu'en Allemagne, les mérites de cet ouvrage qui a soulevé déjà de vives polémiques [3]. En mentionnant le livre de M. Van der Linden sur *Gutenberg* nous touchons à la limite des temps modernes. C'est un travail sérieux, édité avec luxe, fruit de longues recherches, et qui dispense de parcourir la plupart des travaux antérieurs relatifs à l'inventeur de l'imprimerie; mais il est écrit dans un esprit peu impartial, et la colère concentrée de l'auteur contre ses adversaires, contre ses prédécesseurs, contre ses compatriotes hollandais surtout, s'y fait jour avec autant de violence que de naïveté [4]. On ne saurait adresser le même reproche au bel et grand ouvrage de M. Charles Schmidt sur l'*Histoire littéraire de l'Alsace à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle*. Il est tout au contraire un modèle de narration impartiale et lucide, et mérite d'être signalé comme étant sans conteste le plus remarquable travail que nous ayons à mentionner dans le bulletin de la présente année. L'auteur aurait peut-être mieux fait d'intituler son livre *Histoire de l'humanisme alsacien*, car c'est en somme de savants plutôt que de poètes qu'il est ques-

1. *L'Archiprêtre, épisode de la guerre de Cent Ans*, par Aimé Chérest. Paris, Claudin, 1879, 411 p. in-8°.

2. Ebrard F., *Die Strassburger auf Friedrich's III Romfahrt u. s. w.* Strassburg, Schultz, 1879, 19 p. in-8°.

3. *Les amis de Dieu au XIVe siècle*, par Aug. Iundt. Paris, Fischbacher, 445 p. in-8°.

4. *Gutenberg, Geschichte und Erdichtung*, von A. van der Linden. Stuttgart, Spemann, VIII, 582, 97 p. in-8°. Prix : 30 fr.

tion dans ces deux volumes. Ils nous retracent, avec des détails nombreux et toujours exacts, la vie des Geiler, des Wimpheling, des Brant, des Murner et de leurs amis, nous donnent l'analyse de leurs ouvrages et leur bibliographie, en un mot le tableau complet de l'existence et de l'activité de ces hommes célèbres qui furent les précurseurs, malgré eux, du mouvement de la Réforme en Allemagne [1].

L'histoire du XVIe siècle n'est guère représentée que par des monographies d'histoire ecclésiastique, à l'exception pourtant d'un travail de M. le professeur Baumgarten sur la vie et les lettres de Sleidan. L'auteur a soigneusement réuni les rares épaves de la correspondance du célèbre historien et les données plus rares encore que nous trouvons çà et là dans les auteurs et les archives sur son existence publique et privée. La brochure de M. Baumgarten restera longtemps le point de départ nécessaire pour toute recherche nouvelle sur ce sujet [2]. Nous ne mentionnons que pour mémoire une dissertation plus que médiocre de M. Stein sur le grand *Stettmeistre* de Strasbourg, Jacques Sturm de Sturmeck [3], pour arriver au livre de M. Tollin sur Martin Bucer et sur Michel Servet. On sait que M. Tollin, rempli d'enthousiasme pour le savant espagnol victime de Calvin, consacre tous ses efforts, depuis de longues années, à retracer la biographie, les opinions, les relations diverses de Servet. La présente monographie nous parle du séjour de Servet à Strasbourg et de ses rapports subséquents avec Bucer, le chef reconnu de l'Eglise protestante en cette ville. Un style un peu trop fleuri, des tirades ampoulées même, nuisent malheureusement à l'intérêt qu'éveille en nous le récit sympathique et neuf à la fois du pasteur de Magdebourg [4]. La brochure de M. Natorp sur Bucer n'a, par contre, aucune raison d'être et n'est qu'un extrait des travaux de Rœhrich, Baum, etc.[5]. Au travail de M. Paillard sur Brully, dont nous parlions l'année dernière, est venu se joindre une biographie nouvelle du prédicant strasbourgeois, brûlé vif à Tournay, basée principalement sur les

1. *Histoire littéraire de l'Alsace à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle*, par Ch. Schmidt. Paris, Fischbacher, 1879, XXI, 464, 440 p. in-8°. Prix : 25 fr.

2. *Ueber Sleidan's Leben und Briefwechsel*, von Hermann Baumgarten. Strassburg, Trübner, 1878, 118 p. in-8°.

3. F.-A. Stein, *Jacob Sturn, Stettmeister von Strassburg*. Leipzig, Brockhaus, 1878, in-8°.

4. *Michael Servet und Martin Butzer*, von H. Tollin. Berlin, Mecklemburg, 1880, 272 p. in-8°. Prix : 5 fr. 65 c.

5. A. Natorp, *Martin Butzer, ein Lebensbild*. Gladbach, Schelmann, 1879, 36 p. in-8°. — 1 fr. 25 c.

recherches de M. Paillard, mais augmentée de quelques données, puisées à des documents inédits [1]. A cette première monographie, l'auteur de ces lignes a joint plus tard une notice détaillée sur l'histoire de l'Église française à Strasbourg, depuis sa création en 1538, jusqu'au moment de sa suppression pendant la Terreur, en 1794. Cette notice, rédigée presque entièrement sur des documents inédits ou peu connus, peut être considérée comme un chapitre isolé de l'histoire de l'influence française en Alsace [2]. Pour en finir avec les travaux relatifs à l'époque de la Réforme, nous mentionnerons une courte notice de M. Rocholl sur Jean Hoffmeister, moine augustin de Colmar, et l'un des plus remarquables adversaires du protestantisme en Alsace [3]. Avant de passer au XVIIe siècle, il nous reste à signaler enfin une publication faite à Zürich par M. Bæchtold et relative au voyage de la célèbre *Nef aventureuse*, dont les rameurs vinrent de Zürich à Strasbourg en un seul jour, pour assister au grand tir strasbourgeois de 1576. Elle vient compléter les travaux mis au jour en Alsace à l'occasion du trois-centième anniversaire de cette fête, encore populaire aujourd'hui [4].

L'histoire du XVIIe siècle est représentée seulement par deux publications de chroniques strasbourgeoises inédites, éditées toutes deux par l'auteur de ce compte-rendu. Le fragment de la chronique de Jean Walther, peintre strasbourgeois assez connu de son temps, donne un tableau succinct de l'histoire de la petite république pendant la guerre de Trente Ans [5]. Les *Notices* de François Reisseissen font pendant au *Mémorial* du même auteur, publié en 1877, et s'étendent de 1657 à 1677, sans donner cependant des détails aussi curieux sur l'histoire intime de Strasbourg à cette époque [6]. Le XVIIIe siècle est encore moins riche. Nous ne pouvons guère inscrire à son actif qu'un mémoire amusant et spirituel de M. Strohl sur *le Conseil d'hygiène de la ville de Strasbourg au commencement du*

1. *Pierre Brully*, 1539-1545, *étude biographique*, par Rod. Reuss. Strasbourg, Treuttel et Würtz, 1879, 135 p. in-8°.

2. *Notes pour servir à l'histoire de l'Église française de Strasbourg*, 1538-1794, par Rod. Reuss. Strasbourg, Treuttel et Würtz, 1880, 147 p. in-8°.

3. *Der Augustiner Moench Joh. Hoffmeister* von A. H. Rocholl, Wiesbaden, Niedner, 1879, 15 p. in-8°.

4. *Der glückhafte Schiff von Zürich*, von Jakob Bæchthold. Zürich, Orell, 1880, 54 p. in-4°.

5. *Strassburg im dreissigjæhrigen Kriege. Fragment der Chronik von J. Walther*, herausgg. von Rud. Reuss. Strassburg, Treuttel u. Würtz, 41 p. in-4°.

6. *Aufzeichnungen des Ammeister's F. Reisseissen*, 1657-1677, herausg. von Rud. Reuss. Strassburg, Bull, 1880, 154 p. in-8°.

XVIIIe siècle[1], et un autre mémoire de M. L. Hecht sur *les Colonies alsaciennes et lorraines en Hongrie*, colonies formées dans la seconde moitié du siècle et récemment visitées par l'auteur[2]. L'époque révolutionnaire, sujet favori des auteurs alsaciens depuis une vingtaine d'années, n'a point attiré cette année les recherches des érudits. Pour être complet, nous signalerons cependant la publication des lettres de M. A. Moll, plus tard député sous la Restauration, relatives aux désordres arrivés à Ferrette en 1789, après la prise de la Bastille[3]. Une autre plaquette se rattache à l'histoire de l'administration directoriale pendant ses dernières années en montrant, sur pièces inédites, les persécutions subies par un maître d'école catholique de la banlieue de Strasbourg, pour exercice illégal du culte et sentiments contre-révolutionnaires[4].

Rien sur l'histoire d'Alsace au XIXe siècle. Nous ne comptons pas parmi les ouvrages sérieux la *Biographie d'Alsace-Lorraine*, de M. Cerfbeer; cette compilation hâtive trahit des antipathies parfois bizarres et des préférences plus bizarres encore; elle est remplie de lacunes et d'erreurs grossières[5]. Il ne nous reste donc à mentionner que deux ouvrages qui ne sont pas, à vrai dire, des livres d'histoire, mais qui pourront servir à l'écrire un jour. L'un est le premier fascicule d'un travail d'ensemble, écrit sur les documents officiels, et retraçant le tableau du gouvernement et de l'administration de l'Alsace-Lorraine, de 1870 à 1879, par un haut fonctionnaire allemand, M. le baron du Prel[6]. L'autre est le recueil sténographique des discussions qui ont eu lieu l'année dernière au Parlement de Berlin, lors du vote de la loi modifiant la compétence de la délégation provinciale[7].

1. *Le Conseil d'hygiène de la ville de Strasbourg, etc.*, par le prof. Strohl. Strasbourg, Schultz, 1879, 31 p. in-8°.

2. *Les Colonies lorraines et alsaciennes en Hongrie*, par le prof. Hecht. Nancy, Berger-Levrault, 54 p. in-8°.

3. *Lettres de M. A. Moll sur les événements qui se sont passés à Ferrette le 22 juillet* 1789, *etc.* Altkirch, Bœhler, 1879, 68 p. in-12.

4. *Les tribulations d'un maître d'école de la Robertsau pendant la Révolution*, par Rod. Reuss. Strasbourg, Treuttel et Würtz, 1879, 40 p. in-16.

5. *Biographie alsacienne-lorraine*, par A. Cerfbeer de Médelsheim. Paris, Lemerre, 1879, 326 p. in-12.

6. *Die deutsche Verwaltung in Elsass-Lothringen von* 1870-1879. Denkschrift, u. s. w. von M. du Prel. Erste Lieferung. Strassburg, Trübner, 1879, 128 p. in-8°.

7. *Elsass-Lothringen im Reichstag, Verhandlungen über den Gesetzentwurf, u. s. w.* Berlin, Norddeutsche Buchdruckerei, 1879, 272 p. in-8°.

Parmi les travaux d'histoire purement locale, nous mentionnerons d'abord ceux relatifs à Strasbourg. Le plus important de beaucoup est le premier volume du *Cartulaire de la ville de Strasbourg*, publié aux frais de l'administration par M. Wiegand, actuellement archiviste de la Basse-Alsace. C'est un beau volume de 600 p. in-4°, qui renferme toutes les chartes, contrats, recès, lois et règlements municipaux qui se retrouvent encore, soit dans les archives strasbourgeoises, soit au dehors, depuis les temps les plus anciens (662) jusqu'en 1266[1]. Cette compilation laborieuse et soigneusement établie quant aux textes aurait dû peut-être recevoir des notes historiques et des éclaircissements plus nombreux. On doit regretter surtout que l'éditeur n'ait pas suivi l'exemple donné par la plupart des publications récentes analogues en résumant dans une étude historique préliminaire les résultats principaux de ses découvertes, puisque c'est en définitive de la sorte seulement qu'on fait œuvre vraiment utile en épargnant aux historiens futurs la tâche ingrate de recommencer à nouveaux frais le même labeur. M. Wiegand aurait trouvé un modèle à suivre dans la belle étude de M. Schmoller sur la corporation des drapiers et des tisserands de Strasbourg, l'un des plus intéressants essais historiques dans le domaine de l'économie politique, parus dans ces dernières années. On a bien pu reprocher à ce travail, non sans exagération d'ailleurs, des inexactitudes de copie, quelque incertitude dans la façon d'éditer les documents; mais dans ce *Cartulaire de la tribu des drapiers*, l'importance de la seconde partie du récit historique est de beaucoup supérieure au recueil des documents eux-mêmes. C'est une histoire complète d'une des branches d'industrie les plus importantes de l'Europe occidentale au moyen âge, que nous rencontrons dans le mémoire de M. Schmoller, histoire qui s'étend jusqu'au XVIIe siècle[2].

A côté de ces volumineuses publications officielles, il n'y a que des travaux de moindre importance à signaler et qu'il suffit de mentionner en passant. D'abord deux mémoires archéologiques; le premier, de M. de Mullenheim, est une étude consciencieuse sur l'*Oratoire de la Toussaint* fondé par l'un de ses ancêtres, et accompagné de régestes pour l'histoire de cette vieille famille patricienne de Stras-

1. *Urkundenbuch der Stadt Strassburg*. Bd. I. Urkunden und Stadtrechte bis zum Jahr 1266, bearbeitet von W. Wiegand. Strassburg, Trübner, 1879, XV-585 p. in-4°.

2. *Die Strassburger Tucher- und Weberzunft*, Urkunden und Darstellung, von XIII. bis zum XVII. Jahrhundert, von G. Schmoller. Strassburg, Trübner, 1879, XXI-588 p. in-4°.

bourg[1]. Le second, de M. Schreiber, étudie le tracé d'une partie des anciennes fortifications de la ville, à propos de fouilles et de déblaiements récents[2]. On peut noter encore ici la notice de M. Lindenlaub sur *l'Université de Strasbourg*, bien qu'elle soit relative au présent plutôt qu'au passé tri-séculaire de la haute école alsacienne[3]. M. Barack, bibliothécaire en chef de l'Université, s'est également occupé de ce passé. Son catalogue des Wurtembergeois, ses compatriotes, qui fréquentaient notre académie de 1612 à 1793, dressé d'après les registres officiels, permet d'apprécier, par un exemple concret, l'influence exercée par cet antique établissement en dehors même des limites de l'Alsace[4]. Le mémoire anonyme que vient de publier l'Association des libraires allemands à Leipzig, sur *les Imprimeurs et les Libraires strasbourgeois du XVe au XVIIIe siècle*, mérite également qu'on le mentionne ici ; malgré ses nombreuses lacunes et quelques erreurs, c'est un travail d'ensemble utile, le premier, à vrai dire, sur la matière[5]. Nous terminerons ce paragraphe relatif à Strasbourg en disant un mot de la reproduction héliographique du célèbre manuscrit à miniatures de l'ancienne bibliothèque de la ville, le *Hortus deliciarum* de l'abbesse Herrad de Landsperg, car c'était un document d'un intérêt historique autant qu'artistique, et l'on doit remercier la *Société des monuments historiques d'Alsace* d'avoir songé à nous le restituer dans la mesure du possible. C'est à son président, M. le chanoine Straub, qu'elle a confié le soin de réunir les calques et les fac-similés épars et d'y joindre un texte explicatif[6].

Les travaux d'histoire locale pour les autres parties de l'Alsace sont bien peu nombreux. Le travail de M. de Bodungen sur *l'Ancien comté de la Petite-Pierre* ne saurait réclamer une valeur scientifique et ne peut faire autorité que sur le terrain de la silviculture[7]. Le

1. *Das alte Bethaus Allerheiligen zu Strassburg und Regesten der Müllenheim.* Strassburg, Schultz, 1879, 38 p. in-8° avec planches.

2. W. Schreiber, *Die alten Festungswerke im Westen der Stadt Strassburg*. Autographie der E.-Loth. Eisenbahndirectionen, 1880, 14 p. in-fol. planches.

3. Th. Lindenlaub, *Université de Strasbourg, esquisse historique.* Paris, Hachette, 1879, 50 p. in-8°.

4. K. Barack, *Würtenberger auf der Strassburger Universitæt von* 1612-1793. Stuttgart, Kohlhammer, 1879, 46 p. in-8°.

5. *Zur Geschichte des Strassburger Buchdruck's und Buchhandel's.* Leipzig, Verlag des Bœrsenverein's, 1880, 145 p. in-8°.

6. *Hortus deliciarum*, par l'abbesse Herrad de Landsperg. Reproduction héliographique avec texte explicatif de M. le chanoine Straub. Strasbourg, Trübner, 1879-1880, livr. I-II, in-fol.

7. *Die vormalige Grafschaft Lützelstein*, von F. von Bodungen, Oberfœrster. Strassburg, Trübner, 1879, 119 p. in-12.

volume de M. Dagobert Fischer sur *l'Ancien comté de Saarwerden et la prévôté de Herbitzheim* est la dernière monographie du modeste et consciencieux érudit savernois, décédé naguère, et présente un résumé soigneux de tout ce qui a été écrit et recueilli sur ce coin du plateau lorrain[1]. Le recueil anonyme des *Documents historiques concernant Sainte-Marie-aux-Mines* renferme des pièces qui ne sont pas sans valeur, mais il est compilé d'une façon bizarre, sans ordre et sans méthode, et met au jour bien des documents d'une importance médiocre[2]. Le travail de M. l'abbé Fues sur *les Paroisses du canton de Hirsingue*, dans la Haute-Alsace, mérite encore moins le nom d'une histoire; c'est un ramassis d'anecdotes, de détails, grands et petits, historiques et légendaires, collectionnés par un amateur zélé, mais dénué d'esprit critique et décidé peut-être d'avance à s'incliner devant certains résultats[3]. La littérature historique est tout particulièrement pauvre cette année pour Mulhouse et Colmar, les villes les plus importantes de la Haute-Alsace. Nous ne trouvons à porter à leur compte que deux monographies de M. Aug. Stœber sur les recteurs alsaciens et les étudiants mulhousois de l'Université de Bâle, rédigés sur les documents originaux comme tout ce qu'écrit ce doyen des érudits d'Alsace[4], puis un court mais intéressant travail de M. X. Mossmann, l'archiviste de Colmar, sur les origines du théâtre dans sa ville natale[5]. Ces dernières mentions nous mènent au bout de notre bulletin pour la présente année.

Rod. Reuss.

1. Dag. Fischer, *Histoire de l'ancien comté de Saarwerden, etc.* Mulhouse, Bader, 1878, xvii-211 p. in-8°.

2. *Documents historiques concernant Sainte-Marie-aux-Mines, côté d'Alsace.* Strasbourg, Hagemann, 1879, 468 p. in-8°.

3. *Die Pfarrgemeinden des Canton's Hirsingen, ihre Alterthümer, u. s. w.*, von F.-I. Fues. Rixheim, Sutter, 1879, 529 p. in-8°.

4. *Notes sur les recteurs de l'Université de Bâle d'origine alsacienne*, 1460-1524, par Aug. Stœber. Mulhouse, Bader, 1879, 32 p. in-8°. — Id. *Recherches biographiques et littéraires sur les étudiants mulhousiens immatriculés à l'Université de Bâle de* 1460 *à* 1805. Mulhouse, Bader, 1880, 64 p. in-8°.

5. *Les origines du théâtre à Colmar*, par X. Mossmann. Mulhouse, Bader, 1878, 17 p. in-8°.

ANGLETERRE.

L'annonce de l'achèvement de l'histoire du règne de la reine Anne[1] par le Dr Burton avait fait naître de grandes espérances. Le Dr Burton est l'auteur d'une histoire d'Écosse qui a remplacé à juste titre toutes les autres, et l'on était autorisé à espérer que son nouvel ouvrage allait combler dans notre littérature historique une lacune que les efforts de lord Stanhope et de M. Wyon n'avaient pas réussi à faire disparaître. Malheureusement cet espoir a été en grande partie déçu. Les fautes d'impression et les erreurs de détail dont fourmille l'ouvrage du Dr Burton pourront être facilement corrigées dans une nouvelle édition, mais de simples corrections ne suffiraient pas pour faire du livre ce qu'il aurait dû être. Il y a à la vérité dans ce livre des parties admirables. L'auteur retrace l'histoire des opérations militaires qui tiennent tant de place à cette époque avec une clarté et une précision merveilleuses. Personne n'a réussi aussi bien à faire comprendre aux lecteurs étrangers au métier des armes les raisons du succès de Marlborough, non seulement dans la conduite générale de la guerre, mais dans chaque opération particulière. Lorsqu'il refait de nouveau l'histoire de l'union avec l'Écosse, le Dr Burton est sur un terrain qu'il a fait sien et où il déploie sa connaissance approfondie et sûre du développement législatif et constitutionnel du peuple écossais. Où il échoue, c'est dans l'appréciation de la politique intérieure de l'Angleterre pendant la période qu'il étudie. Peut-être ne faut-il pas s'en étonner. Les mouvements politiques du règne d'Anne sont assurément très intéressants, mais leur intérêt ne peut être compris que par ceux qui peuvent les rattacher à la période antérieure et à la période suivante. La lutte n'aboutit pas à de grandes mesures organiques laissant leur empreinte sur les époques postérieures. L'acte de conformité et l'acte de schisme furent révoqués sans difficulté bientôt après l'avènement de la dynastie de Hanovre. Le grand courant populaire qui rendit impossible toute condamnation sérieuse du Dr Sacheverell fut suivi quelques années après par l'avènement incontesté au pouvoir des hommes qui avaient poursuivi le Dr Sacheverell. D'un autre côté, tout ce que les tories du temps de la reine Anne faisaient profession de désirer était basé sur la reconnaissance plus ou moins complète du principe constitu-

1. *A history of the reign of queen Anne,* by J. H. Burton, D. C. L. Blackwood and sons. Cf. *Rev. hist.*

tionnel posé par la révolution de 1688. Il en résulte que l'histoire intérieure du règne d'Anne ne peut être traitée comme si ce règne formait une époque indépendante. L'écrivain qui s'en occupe doit aussi s'occuper du règne de Guillaume III et de celui de Georges I. Le chapitre de l'histoire d'Angleterre qui s'est ouvert en 1688 n'a été fermé qu'avec le commencement du long ministère de Walpole, sept ans après la mort de la reine.

C'est ce dont M. Burton ne semble malheureusement pas se douter. L'œuvre de sa vie a été d'écrire l'histoire d'Écosse, non celle d'Angleterre. Il ne porte pas aux destinées de celle-ci un intérêt assez vif pour pénétrer dans sa vie réelle. Il écrit presque comme un étranger décrivant sans doute ce qu'il voit, mais sans la sympathie qui dérive d'une connaissance beaucoup plus étendue et plus intime que celle que peut procurer l'étude la plus assidue d'autorités qui n'éclairent jamais l'objet spécial sur lequel on les consulte. Dans l'œuvre du Dr Burton, l'Angleterre de la reine Anne n'a ni racines dans le passé ni branches s'élançant pleines de sève vers la lumière de l'avenir.

Le 8e volume du supplément des dépêches du duc de Wellington[1] nous conduit à la fin de 1832. Les opinions du duc sur le bill de réforme qui agitait à cette époque le pays ont été si complètement mises au jour dans le volume précédent, que celui-ci ne pouvait y ajouter que peu de chose. Toutefois les lettres échangées entre Wellington et ses amis sont extrêmement instructives, non seulement pour l'historien du XIXe siècle, mais pour ceux qui étudient l'histoire politique à toutes ses périodes. On connaît les noms sévères qui furent lancés contre le duc et ses alliés politiques par le parti de la réforme, ils ressemblent beaucoup à ceux dont on poursuit aujourd'hui dans tout pays les adversaires des réformes nécessaires. Il est tout à fait évident que ces noms n'étaient pas mérités. Wellington et ses amis étaient des patriotes honnêtes, fermement convaincus que l'ancien système avait produit beaucoup d'excellents effets dont on ne lui savait aucun gré et que le nouveau en produirait de très désastreux. Ce qui leur manquait, c'était de voir de loin. Ils avaient sous les yeux les demandes extravagantes des agitateurs, et ils ne se rendaient pas compte que les nouveaux électeurs, une fois appelés à l'existence politique, réduiraient ces agitateurs au silence par leur tranquille bon sens. Le duc croyait, non seulement que la monarchie et la chambre des lords sombreraient dans le gouffre que l'anarchie

1. *Despatches, correspondence and memoranda of field marshal Arthur duke of Wellington,* in continuation of the former series. Vol. VIII. Murray.

allait creuser, mais encore qu'une populace violente écraserait les classes moyennes auxquelles le premier acte de réforme avait accordé le droit de suffrage et réclamerait un partage égal de la propriété entre les indigents. Pourtant il n'avait pas oublié les leçons qu'il avait apprises dans sa longue carrière militaire. Il soutint le combat aussi longtemps qu'il put être soutenu. Quand il devint évident que le roi serait forcé de créer soixante pairs pour faire passer le bill à la chambre des lords, il reconnut qu'il était impossible de résister plus longtemps. Quel que fût son vote, le bill devait devenir loi. En s'abstenant de voter et en décidant par son exemple beaucoup de ses amis à faire de même, il sauva la dignité de la chambre des lords.

Aux documents relatifs à la politique intérieure s'en ajoutent quelques-uns sur les affaires continentales qui seront lus avec intérêt. Une dépêche du colonel Colin Campbell (480), connu plus tard sous le nom de lord Clyde, raconte avec l'autorité d'un témoin oculaire le siège d'Anvers par le maréchal Gérard, et rend également justice à l'héroïsme des assiégés et des assiégeants. Aujourd'hui que l'amitié entre l'Angleterre et la France est heureusement assurée, il est très curieux aussi de recueillir dans la dernière partie du volume de nombreuses traces du mécontentement produit en Angleterre par une politique d'alliance avec la France.

Nous signalerons aussi le récit fait par lord Aberdeen (37) d'une entrevue avec Charles X à Édimbourg. Le roi détrôné exprima sa conviction que le trône aurait été attaqué même s'il n'avait pas promulgué les ordonnances. Il reconnut avoir commis une erreur, mais une seule. Il ne s'attendait qu'à une faible résistance : s'il avait réuni vingt ou trente mille hommes de plus, l'insurrection aurait été aisément étouffée. Il ne fit de reproche à personne, excepté à Louis-Philippe, et fit l'éloge de Casimir Périer et de plusieurs autres. Il manifesta la ferme confiance que son petit-fils remonterait sur le trône, et l'espérance que cet événement s'accomplirait de son vivant. Il ne voulait participer à aucune intrigue ni à aucune tentative pour provoquer une réaction, car il comptait que le peuple français serait amené par son propre intérêt à rappeler sa famille.

Le 3e volume de l'Histoire d'Angleterre depuis 1815 par M. Spencer Walpole[1] embrasse la période comprise entre le vote de l'acte de réforme de 1832 et la chute du cabinet Melbourne en 1841. Pendant cette période les sombres prédictions de Wellington et de son

1. *A history of England from the conclusion of the great war in* 1815, by Spencer Walpole. Vol. III. Longmans.

parti furent trompées de toute manière, et ils reconnurent à leur grande surprise qu'il était plus sûr de se fier à la force de conservation inhérente à la société, que de maintenir des barrières artificielles contre les exigences de ce sentiment d'égalité qui avait été pour un temps tenu en échec par la réaction contre les atrocités de la Terreur en France, mais qui se manifestait de nouveau maintenant avec l'impétuosité d'un torrent.

L'histoire de ces neuf années est traitée par M. Walpole avec une assez grande habileté. Les défauts de composition qui déparaient les volumes précédents ont disparu. En adoptant pour traiter cette période l'ordre méthodique préférablement à l'ordre chronologique, l'auteur a rompu la suite de son récit et fait perdre au lecteur l'intelligence des causes et des effets. Soit que les neuf années qui font l'objet de ce volume se prêtent mieux à une autre méthode, soit que l'auteur ait reconnu le vice de sa méthode, il n'interrompt plus cette fois le cours de la narration ou, s'il le suspend de temps en temps, c'est dans des épisodes, tels que ceux qui sont consacrés à l'introduction des chemins de fer, au développement de la réforme législative ou à la politique étrangère de lord Palmerston et qui, précisément parce qu'ils sont des épisodes, s'accommodent de cette méthode.

Le héros de ces neuf années ne fut ni le chef de l'opposition ni aucun des chefs du gouvernement. Lord Grey, comme le dit avec vérité M. Walpole (259), « doit être jugé par le bill de réforme seulement. » Il ne comprit pas les conséquences de ce bill. Pendant un certain temps, il est vrai, ses collègues poursuivirent l'amélioration de la législation existante. « Le cabinet auquel la Belgique doit son indépendance, auquel trois quarts de million d'esclaves doivent la liberté, auquel les classes laborieuses doivent la première loi sur les fabriques et l'Angleterre la loi des pauvres, ce cabinet a d'autres titres à la reconnaissance de la postérité que la réforme de la chambre des communes. » Mais ces mesures législatives étaient déjà indiquées comme nécessaires par l'opinion publique, et le ministère ne fit dans ces circonstances que donner une forme à des innovations qui avaient été préparées par d'autres. Quand des problèmes nouveaux se présentaient, ils étaient incapables d'y faire face. Ils étaient toujours avides d'améliorations importantes, sans être capables de leur donner une forme pratique et efficace de nature à les faire accepter par le sentiment conservateur en progrès dans le pays. Les finances étaient par-dessus tout leur côté faible. On disait des whigs de ce temps-là ce qu'on dit des conservateurs de notre temps, qu'ils ne pouvaient produire un financier. Que les whigs aient eu à lutter

contre des difficultés particulières, c'est ce qui ne peut être contesté. Ils avaient à vaincre la résistance de la chambre des lords, encore sensible à la défaite qu'elle avait essuyée à l'occasion du bill de réforme, et pour en triompher, ils ne pouvaient employer que les forces d'un gouvernement qui cherchait à améliorer toute chose, mais qui ne réussissait presque jamais à en améliorer une.

C'est avec plaisir que le lecteur se détourne de ce spectacle pour se reporter au dernier chapitre de ce volume, chapitre où la politique étrangère de lord Palmerston est habilement exposée. M. Walpole trace une ligne de démarcation bien marquée entre la première et la dernière période de cette politique. Toujours énergique et peu fait pour être dominé par des considérations tirées de principes abstraits, lord Palmerston se jetait dans toutes ses entreprises avec l'ardeur d'un sportsman qui suit la meute sans se soucier d'autre chose que d'être là quand la bête sera tuée. Mais, s'il poussait jusqu'à un excès déraisonnable l'habitude d'intervenir dans les affaires intérieures des nations étrangères, il s'en mêlait, du moins dans les premières années de son ministère, dans le but honorable d'augmenter leur bien-être et leur liberté constitutionnelle. Nous savons combien l'alliance française lui fut reprochée par les dépêches récemment publiées de Wellington et nous le saurons encore mieux quand paraîtra le volume suivant. M. Walpole pense, et beaucoup de gens en Angleterre pensent aujourd'hui comme lui, que l'alliance avec la France fut précisément l'origine de tout ce qu'il y a eu de bon dans la politique de Palmerston, et qu'aussi longtemps que la France et l'Angleterre furent unies, ses fautes politiques elles-mêmes pouvaient se justifier par leur but. Mais si l'amour de la liberté constitutionnelle était puissant chez Palmerston, l'attachement aux intérêts de son pays l'était encore plus, et l'intérêt mal entendu du maintien à tout prix du gouvernement corrompu de la Turquie l'amena à rompre avec la France et à faire le jeu de la Russie en chassant Méhemet-Ali de Syrie.

La publication d'un 4e volume excite l'attente du lecteur. La supériorité de M. Walpole consiste dans la façon dont il domine les questions de finances, et le grand ministère de Peel sera certainement traité par lui comme il mérite de l'être.

Le professeur Masson a enfin terminé sa Vie de Milton [1]. Comme conscience et comme exactitude, il a peu d'égaux et pas de supérieur. Il sait tourner autour d'une question à la façon d'un général qui

1. *The life of Milton narrated in connexion with the political, ecclesiastical and literary history of his times.* Vol. VI. Macmillan and Cº.

investit une forteresse, et il est capable de s'en emparer par les investigations les plus étendues et les plus approfondies. Ce qui manque à son œuvre, c'est l'art qui naît du sentiment de ces vérités générales qui se manifestent dans les phénomènes historiques. Chaque question est traitée à son tour avec une admirable précision, et comme l'auteur entreprend de nous faire connaître l'histoire d'Angleterre tout autant que la vie du poète, son ouvrage est rempli de passages qui intéressent les chercheurs de tout genre. Par exemple, l'exposé des discussions parlementaires à la suite desquelles plusieurs de ceux qui avaient pris part aux scènes de violence de la révolution furent désignés pour la mort, tandis que d'autres en étaient quittes pour l'emprisonnement et que quelques-uns, tels que le poète Milton, échappaient à toute pénalité, cet exposé nous fait connaître un épisode historique important qui n'avait jamais été traité avec le même soin. La vie privée de Milton et la destinée de son grand poème, *le Paradis perdu,* ont été l'objet d'une étude aussi approfondie et aussi consciencieuse.

Comme le professeur Masson, M. Green a conduit à bonne fin son grand ouvrage. Son Histoire du peuple anglais est maintenant complète. Le dernier volume se distingue par les mêmes qualités et les mêmes défauts que les précédents. L'auteur commet encore des erreurs qu'un écolier pourrait rectifier, et ses deux cartes de l'Europe, après la paix de Lunéville et après la paix de Tilsitt, sont déparées par de ridicules méprises, mais le don qu'il possède à un si haut degré de comprendre et de ressentir les grands courants du sentiment populaire en fait un véritable historien. Par exemple, il entre complètement dans le grand mouvement qui brisa le gouvernement whig du commencement du XVIIIe s., et rend pleine justice au grand caractère des deux Pitt qui donnèrent une voix aux vœux inarticulés du peuple. Il est moins heureux avec la Révolution française. Il en fait plutôt une tentative de réforme qui échoua par défaut de patience qu'un effort pour introduire de nouveaux principes dans la politique. Il incline vers Rousseau plutôt que vers Voltaire autant que cela est possible à un Anglais cultivé du XIXe s. Le cri de la foule est pour lui ce qui donne le branle au progrès. Les idées d'organisation d'un petit nombre de penseurs n'attirent pas son attention autant qu'elles le méritent.

M. Willis Bund a récemment publié un volume[1], qui est un choix fait parmi les jugements de haute trahison. Ces jugements

1. *A Selection of Cases from the state trials.* Vol. 1. *Trials for treason* (1327-1660), by J.-W. Willis Bund. Cambridge, University-Press.

sont accompagnés de commentaires bien appropriés, et permettent au lecteur de comprendre la loi qui statuait entre le souverain et le sujet, ainsi que les modifications apportées par la jurisprudence aux statuts parlementaires.

La constitution non écrite de l'Angleterre se modifie lentement mais d'une façon continue sous la simple influence du temps, et nous devons par conséquent faire bon accueil à un ouvrage qui, comme celui de M. Sheldon Amos [1], expose les changements effectués dans cette constitution pendant les cinquante dernières années. L'histoire d'Angleterre n'en compte pas de mieux remplies, et, comme le savent tous ceux qui étudient ces matières, il arrive souvent que l'esprit des institutions change même quand les formes extérieures restent les mêmes. M. Sheldon Amos a réussi à mettre sous les yeux de ses lecteurs un admirable tableau des développements de la constitution tels qu'ils sont sortis des luttes de notre temps.

La *Camden Society* a publié cette année ses trois volumes annuels. Le premier, l'*Economy of the Fleete* [2], édité par le Dr Jessopp, donne une description frappante de l'intérieur de la prison de la *Fleet* pendant le règne de Jacques Ier; le second, composé de documents relatifs à l'histoire de Saint-Paul et mis au jour par M. Sparrow Simpson [3], contient une foule de renseignements intéressants sur la cathédrale de Londres ; le troisième, intitulé *The Hamilton Papers* [4], et publié par moi, est rempli de documents relatifs au règne de Charles Ier et conservés au château de Hamilton.

Samuel R. Gardiner.

1. *Fifty Years of the English constitution*, 1830-1880. By Sheldon Amos. Longmans.

2. *The Œconomy of the Fleete.* Edited by A. Jessopp. D. D.

3. *Documents illustrating the history of Saint-Paul's cathedral*, edited by M. Sparrow Simpson. D. D.

4. *The Hamilton Papers*, 1638-1650. Edited by S.-R. Gardiner.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Revue des études juives. Publication trimestrielle de la Société des études juives. N° 1, juillet-septembre 1880. Paris, à la Société des études juives, 17, rue Saint-Georges. 1 fasc., grand in-8°, de 164 p. Prix : 25 fr. par an.

On sait le rôle important joué au moyen âge par les Juifs français, l'importance de leurs travaux pour la littérature, la science et la théologie hébraïques. On sait aussi que la France, après avoir été un des pays où les Juifs ont été le plus persécutés, est, depuis la Révolution, celui où ils ont joui, non seulement de la plus complète égalité civile et politique, mais aussi de la plus complète égalité sociale. La conséquence en a été que nulle part les Juifs n'ont été aussi complètement assimilés par le reste de la nation, que nulle part ils n'ont pris des sentiments aussi vifs d'attachement pour leur patrie d'adoption. Ils n'en sont pas moins restés fidèles à ces souvenirs nationaux, à ces traditions historiques, religieuses et morales qui leur créent à tous la même patrie idéale, quel que soit le pays où ils résident. Nous sommes loin de les en blâmer; c'est non seulement leur droit, mais leur honneur et leur force; c'est ce qui constitue leur originalité, ce qui en fait partout les représentants d'un impartial libéralisme en philosophie comme en politique, et d'idées cosmopolites dans un temps où les haines nationales sont partout surexcitées. Cet amour constant pour leurs traditions nationales a entretenu parmi les Juifs, à toutes les époques, le goût des études hébraïques; mais il faut le dire, les Juifs de France se laissaient à cet égard devancer par leurs coreligionnaires d'Allemagne, à la fois parce que ceux-ci se trouvaient dans un milieu moins sympathique qui les forçait davantage à se replier sur eux-mêmes, parce qu'ils étaient plus nombreux, et parce qu'ils se trouvaient dans un milieu scientifique beaucoup plus actif. On peut considérer la création à Paris d'une Société d'études juives, non seulement comme la preuve de l'importance grandissante de l'élément israélite dans notre pays, mais aussi comme un résultat des progrès tous les jours plus frappants faits en France par les études sérieuses. Quand nous voyons, parmi les noms des collaborateurs principaux de la Revue qui sert d'organe à la nouvelle Société, les noms de quatre professeurs à l'École des Hautes-Études, il est impossible de ne pas y voir autre chose qu'une circonstance fortuite, et une preuve de plus de l'immense influence exercée par cette création de M. Duruy sur la réforme de notre enseignement.

La *Revue des études juives*, qui ne représente qu'une partie de l'acti-

vité de la Société, puisque celle-ci va aussi organiser une bibliothèque judaïque et encourager des publications sur l'histoire du judaïsme, donne la plus favorable idée de l'esprit dans lequel cette Société a été fondée et sera dirigée. Il n'est pas un seul des nombreux articles que contient la *Revue* qui n'apporte à la science quelque fait nouveau ou quelque idée nouvelle, qui ne témoigne d'un rigoureux esprit critique, d'une érudition solide, sans trace de préoccupations sectaires. Ajoutons que presque tous les articles sont d'un intérêt assez général pour être lus avec intérêt, même par des lecteurs peu initiés aux études hébraïques. L'antiquité orientale se trouve représentée par un art. de M. J. Derenbourg sur le livre de Job, un art. de M. H. Derenbourg sur les noms de personnes dans l'Ancien Testament et les inscriptions himyarites, et un art. de M. Halévy sur Cyrus et le retour de l'exil; l'antiquité classique par un art. de M. A. Darmesteter sur quelques points de l'histoire des juifs dans l'empire romain; le moyen âge par deux art. de M. I. Loeb sur le rôle des juifs de Paris de 1296 et 1298 et sur la ville d'Hysope (Sauve, Gard); les temps modernes par un art. de M. G. Cohen sur l'émancipation des juifs devant la société royale des sciences et arts de Metz en 1787. Des notes et mélanges, d'excellents art. bibliographiques (en particulier sur le livre de M. Valois, *Guillaume d'Auvergne*), complètent ce premier numéro où rien n'est insignifiant et où quelques morceaux ont une haute valeur. Nous signalerons en particulier l'interprétation donnée par M. Halévy d'un cylindre de briques et d'une tablette relatives au règne de Cyrus, qui fournissent des faits tout à fait nouveaux : la preuve que la dynastie achéménide avait le centre de sa puissance à Suze et non en Perse, et que Cyrus avait pour religion non celle des Perses aryens, mais celle des Babyloniens. M. Halévy y trouve aussi des raisons de combattre l'opinion qui fait descendre jusqu'au retour de la captivité les origines du monothéisme chez les juifs. Les notes épigraphiques de M. Darmesteter n'offrent pas un moindre intérêt. Pour l'expédition d'Hadrien contre les Juifs en particulier, elles mettent hors de doute la présence de l'empereur à la tête de son armée et font connaître les troupes qui la composaient. Nous faisons mieux que souhaiter, nous prédisons un véritable succès, du moins auprès de l'Europe savante, à la *Revue des études juives*. G. Monod.

O. Rayet. **Monuments de l'art antique**, 1re livr. Paris, Quantin, 1880, 15 planches et 60 p. de texte, in-f°. 20 fr. la livr.

Dans l'introduction qu'il a placée en tête de cette belle publication, M. Rayet nous avertit qu'il ne s'adresse pas aux archéologues, mais seulement aux artistes et aux hommes de goût, sans s'astreindre ni à la chronologie ni à un ordre méthodique. Les artistes en effet et les hommes de goût trouveront un singulier plaisir à contempler ces admirables héliogravures où sont reproduites « les œuvres de ces heureuses

époques où l'on cherchait avec un zèle si honnête à copier la nature, mais à la copier dans ce qui mérite d'être regardé, où rien n'était ni extravagant ni vulgaire, où le bon sens courait les rues en compagnie du sens du beau, où l'œuvre de l'artiste restait vraie, et où le moindre objet sorti des mains du dernier artisan révélait une étude et avait un style. » Ils n'auront point un moindre plaisir à lire les notices qui accompagnent chaque planche et où l'origine, le sens, le caractère, la valeur de chaque pièce sont mis en lumière dans un style ferme et expressif dont les lignes que nous venons de citer peuvent donner une idée. J'ajouterai que si le recueil de M. Rayet est surtout destiné aux artistes et aux hommes de goût, les historiens, sinon les archéologues, ne le trouveront point inutile pour eux. Nulle part ils ne trouveront réunis des morceaux plus caractéristiques représentant l'art et la civilisation antique à ses belles époques, ni des commentaires qui fassent mieux ressortir l'importance historique, religieuse et artistique de ces œuvres. M. Rayet aime les œuvres archaïques, il pense avec raison que les primitifs, ceux qui cherchent et qui trouvent, sont plus intéressants que les copistes et les imitateurs des époques de décadence. Ce sont aussi ces œuvres qui sont les plus intéressantes pour l'historien ; ce sont celles qui font le mieux comprendre les étapes du développement d'un peuple. Le problème le plus intéressant qu'offre l'art grec à l'historien, c'est l'étude des rapports qui le rattachent à l'art oriental, égyptien et assyrien. Le recueil de M. Rayet paraît devoir fournir de nombreux documents pour cette étude, car il nous prévient que s'il quitte parfois la Grèce du ve et du IVe s., ce sera plutôt pour se diriger vers l'Égypte et l'Assyrie que vers la Rome des Césars. Cette première livraison contient en effet une tête de scribe et trois statuettes égyptiennes accompagnées de notices de M. Maspéro, œuvres très dignes d'être placées à côté de l'Héraklès tirant de l'arc, ou du bas-relief d'Hermès et des nymphes de l'île de Thasos. Les principaux ouvrages consacrés jusqu'ici à l'art antique étaient pauvres, en général, en reproductions d'œuvres archaïques. Ce sont elles pourtant qui nous permettent de comprendre par quels efforts, par quels progrès les artistes anciens sont arrivés à créer des œuvres telles que le groupe de Demeter et Coré ou d'Héraklès domptant le taureau crétois, si parfaites et si réelles à la fois, qui nous donnent l'impression et l'émotion de la beauté absolue. Nous espérons que le succès qui ne peut manquer d'accueillir l'entreprise de M. Rayet permettra de lui donner tout le développement qu'il désire et d'ajouter de nombreuses livraisons à celle qu'il vient de publier.

Ch. Yriarte. **Florence.** Paris, Rothschild, gr. in-f^o^, avec de nombreuses planches et gravures dans le texte.

Ce ne sera pas un des moindres mérites de notre époque d'avoir su mettre à la portée du grand public les résultats de la science et les chefs-d'œuvre de l'art. Depuis quelques années notre librairie de luxe, celle

qui vise la clientèle des étrennes, s'est presque entièrement consacrée à la publication d'œuvres offrant une sérieuse valeur au point de vue historique, littéraire ou artistique. C'est ainsi que l'on a vu paraître comme livres d'étrennes des ouvrages tels que le Villehardouin et le Joinville de M. de Wailly, les livres sur le costume de M. Quicherat et de M. Demay. M. Yriarte paraît particulièrement désigné pour être un intermédiaire entre les érudits et le grand public. Avant tout journaliste, publiciste et amateur, il a cependant étudié l'histoire et l'art d'assez près pour en parler avec une certaine autorité et savoir tirer parti avec discernement des travaux des savants spéciaux. Pour Venise en particulier, son livre sur la *Vie d'un patricien de Venise au XVI*e *s.* avait montré qu'il connaissait l'histoire de cette ville de première main, et l'ouvrage de luxe qu'il a publié sur Venise a la valeur d'un travail original. On ne saurait en dire autant de celui que nous annonçons aujourd'hui et qui est consacré à Florence. M. Yriarte était évidemment ici sur un terrain moins familier. Il lui aurait été pourtant facile, grâce à l'important ouvrage de M. Perrens, de rendre plus exactes et plus vivantes les pages qu'il a consacrées aux premiers siècles de la République. C'est aux Médicis que M. Yriarte a consacré la plus large place, et avec raison. C'est aussi la meilleure partie de son livre ; néanmoins, même là, mais surtout pour l'époque antérieure, il n'a pas mis en lumière le côté le plus important de son sujet, le lien étroit qui rattache à Florence l'histoire des arts et des lettres à l'histoire politique, à la vie même de cette petite et pourtant grande république. A ce point de vue la division du livre de M. Y. en parties isolées consacrées à l'histoire, aux lettres et aux arts n'est pas heureuse, car elle fait passer successivement sous les yeux des objets qui font partie d'un même tableau et qui sont dans une étroite dépendance les uns des autres. Malgré ces critiques, l'ouvrage de M. Y. sera le bienvenu pour tous ceux qui veulent rapidement se faire une idée du rôle de Florence et de son admirable fécondité littéraire et artistique. Les très nombreuses gravures qui illustrent le texte et qui sont prises un peu au hasard à toutes les époques, depuis les Étrusques jusqu'à la fin du XVIe s., font revivre aux yeux, et tous les aspects de la ville même, et toutes les phases de son développement artistique. L'exécution des planches est assez inégale. A côté de belles photogravures, il y a des gravures ordinaires d'un dessin lourd, empâtées et sans relief. Toutefois l'ensemble est remarquable et digne d'un éditeur connu pour ses belles publications d'art et d'archéologie.

Les Elzevier, histoire et annales typographiques, par Alphonse Willems. Introduction historique de CCIX pages, annales typographiques en 582 pages à deux colonnes, avec table alphabétique et onomastique et table des matières. A Paris, chez Adolphe Labitte.

M. Alphonse Willems, un des principaux lettrés de la Belgique,

vient enfin de publier l'ouvrage considérable auquel il travaillait depuis quelque quinze ans. Ce livre sera lu avec plaisir et profit par les érudits et les historiens, accepté avec reconnaissance par les bibliophiles.

Il se compose en effet de deux parties relevant, l'une de l'histoire, l'autre de la bibliographie. Nous aurions eu plaisir à analyser toute la partie historique, c'est-à-dire ces biographies si vivantes que M. Willems a données sur chacun des Elzevier de Leyde et d'Amsterdam, d'après les actes de l'état civil, les protocoles notariaux et les registres de l'université de Leyde, mais l'espace nous manque. Disons seulement que Louis Elzevier, le fondateur de l'officine de Leyde, d'abord relieur comme Christophe Plantin, puis libraire sur le Rapenburg de Leyde, et enfin libraire et appariteur (pedellus) de l'université de cette ville, ne fut pas un imprimeur, mais un simple libraire. « Les livres qu'il a publiés et qu'il faisait exécuter en diverses officines, dit M. Willems, ne sont ni mieux ni plus mal exécutés que les autres éditions hollandaises du temps. » Les progrès vinrent donc plus tard.

Mais c'est la partie bibliographique qui est surtout importante. Là se succèdent des découvertes qui feront de ce livre le bréviaire des amateurs d'éditions elzéviriennes. Malheureusement, nous ne pouvons leur consacrer qu'une analyse bien sèche.

§ I. — *Composition des annales elzéviriennes.*

Elles renferment 2179 articles, y compris les catalogues des officines de Leyde et d'Amsterdam. M. Willems y donne les titres, le nombre de feuillets, les marques de chaque ouvrage, en ajoutant l'indication des reliures et des prix en vente publique, ainsi que quantité de détails relevant de l'histoire littéraire.

§ II. — *Quel est l'auteur des poinçons des Elzevier ?*

On les a attribués, soit à Claude Garamond (A. Didot), soit aux deux Sanlecque (le P. Adry).

M. Willems prouve irréfutablement par une lettre de la veuve de Daniel Elzevier, découverte par lui dans les archives plantiniennes, qu'ils sont l'œuvre d'un nommé Christophe Van Dyck, « le meilleur maître de son temps et du nôtre », dit avec raison la veuve de Daniel.

§ III.

Description des principaux fleurons et culs-de-lampe des officines de Leyde et d'Amsterdam.

§ IV. — *Marques typographiques.*

L'aigle sur un cippe, avec le faisceau de 7 flèches (concordiâ res parvae crescunt).

Le solitaire avec l'orme embrassé par un cep (non solus).

Le palmier (assurgo pressa).

La Minerve avec l'égide, la chouette et l'olivier (ne extra oleas).

M. Willems donne le sens de cette obscure devise qui est la traduction d'un passage d'Aristophane dans les Grenouilles (μὴ ἐκτὸς τῶν ἐλαῶν). « Le scholiaste nous apprend, dit M. Willems, que le stade où avaient lieu les courses de chevaux avait pour limite une rangée d'oliviers qu'il ne fallait pas dépasser. » *Ne extra oleas* signifie donc : *Ne vous emportez pas au delà des bornes.*

Il faudrait encore beaucoup citer pour rendre hommage au labeur et à la science de M. Willems ; les limites qui nous sont assignées ne nous le permettent pas. Nous ne pouvons cependant nous retenir de recommander la lecture du chapitre consacré aux pseudonymes elzéviriens. M. Willems, et ceci est toute une révolution, n'en reconnaît que deux [1], alors que ses prédécesseurs les plus modérés en reconnaissaient 74.

L'ouvrage de M. Willems est écrit en bon et ferme langage. On pourrait s'étonner de voir écrire aussi bien le français par un homme qui cultive beaucoup les littératures du nord de l'Europe [2], si on ne savait que l'auteur est en même temps un humaniste et surtout un helléniste distingué, ainsi qu'il le prouvera bientôt.

Ce livre, dont nous rendons compte, fait le plus grand honneur à la maison Annoot-Braekman de Gand, qui l'a imprimé. Il est difficile de voir de plus beaux caractères, une plus grande netteté. Les épreuves ont été corrigées avec un si grand soin qu'il n'y a pas d'Errata.

Charles Paillard.

Le Roy de Sainte-Croix. **L'Alsace en fête** sous la domination des Louis de France. Strasbourg, Hagemann, 1880. 202 pp. gr. in-4°.

Id. **Le Chant de guerre pour l'armée du Rhin** ou la Marseillaise. Ibid., 21 pp. gr. in-8°. — **La Marseillaise et Rouget de l'Isle.** 41 pp. gr. in-8°.

Id. **L'Alsacien qui rit, boit et chante.** Ibid., 1880. 272 pp. petit in-12. — **Les Dames d'Alsace.** 256 pp. petit in-12. — **Les Anniversaires glorieux de l'Alsace.** 1781-1848. Ibid., 1880. 280 pp. petit in-12.

Les volumes dont nous venons de transcrire les titres font partie d'une série de publications relatives à l'Alsace qu'a entreprises, inspiré

1. Jean Sambix, pour Jean et Daniel, associés à Leyde de 1652 à 1655. Jaques le Jeune, pour les Elzevier d'Amsterdam, notamment Daniel (d'Amsterdam).

2. M. Willems vient d'être *élu* professeur de littérature flamande à l'université de Bruxelles. Nous disons *élu* et non pas *nommé*, parce que les professeurs de cette université sont élus au scrutin secret par leurs collègues.

par un double patriotisme alsacien et français, M. Le Roy de Sainte-Croix. Le volume sur la Marseillaise fait partie d'une *grande collection alsacienne* qui sera imprimée en format grand in-8°; les volumes qui suivent font partie d'une *petite collection alsacienne* en petit in-12, qui comprend encore une description des fêtes de 1848 pour le second centenaire de la réunion de l'Alsace, un vol. sur les médailles alsaciennes et un vol. sur les visites en Alsace d'étrangers illustres. Enfin le volume de l'Alsace en fête est le spécimen d'un grand ouvrage en 4 vol. grand in-4°, qui contiendra l'histoire et la description des fêtes, solennités, réjouissances et cérémonies religieuses, civiles et militaires, publiques et privées en Alsace. Nous aurions bien des objections à présenter au point de vue de la critique historique sur la manière dont M. Le Roy de Sainte-Croix a conçu ses publications; il prend ses renseignements et ses citations (car il s'attache surtout à reproduire ce qui a été dit et écrit avant lui) un peu de toutes mains. Il ne s'occupe même pas de mettre d'accord toutes les parties de ses livres, et l'on s'étonne de lui voir dire que Rouget de l'Isle accompagnait sur le violon les demoiselles Dietrich jouant du piano, dans le volume même où il nous apprend qu'il n'existait ni piano ni demoiselles Dietrich. Charles Nodier est aussi une autorité plus que contestable pour tout ce qui touche à l'histoire de la Révolution. Mais on sera heureux de trouver réunis dans les volumes de M. de Sainte-Croix beaucoup de documents imprimés sur des feuilles volantes ou dans des volumes rares, et dont un grand nombre ont une réelle importance historique. Rien de ce qui peut d'ailleurs entretenir ou réveiller le souvenir du passé français de l'Alsace ne nous est indifférent, et nous ne voyons pas sans une émotion sympathique les Alsaciens invoquer en même temps les souvenirs de la France monarchique et ceux de la France républicaine. Nous sommes presque tentés de les envier de pouvoir ainsi se tenir au-dessus de nos querelles intérieures et envelopper dans la même affection pieuse tout ce qui porte le nom de *français*. On trouvera dans le volume et la brochure consacrés à la Marseillaise toutes les pièces des ridicules contestations élevées au sujet de la paternité du chant national, plusieurs lettres intéressantes de Rouget de l'Isle, et une note attribuée à M. de Dietrich sur la composition de la Marseillaise.

M.

Histoire de la marine de tous les peuples, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par A. du Sein, 2 volumes, Firmin-Didot, Paris, 1863 et 1879.

L'auteur nous présente, dans une série de monographies, les faits qui lui paraissent constituer l'histoire de la marine des divers peuples anciens ou modernes. Ce sont d'abord les Égyptiens, puis les Phéniciens, les Juifs, les Assyriens, les Perses, les Grecs, jusqu'aux Français, aux Anglais et aux Russes. Le livre commence au déluge et finit à l'année

1879 de la troisième république française, que M. du Sein qualifie de « forme essentiellement provisoire du gouvernement actuel de la France ».

Les raisons qui ont déterminé l'auteur à placer dans son récit tel peuple avant tel autre nous apparaissent vaguement. Cependant, on peut croire qu'il a suivi l'ordre des temps, commençant par les nations les plus anciennes, par celles où la marine fut d'abord florissante. L'auteur a-t-il exactement suivi le plan qu'il s'était tracé ? Nous ne voulons pas étudier la question ; nous la tranchons en sa faveur, réservant nos critiques pour le plan lui-même. M. du Sein ne s'est-il pas aperçu que les seules divisions inadmissibles dans une histoire universelle de la marine étaient précisément celles qu'il adoptait ? En effet, dans un ouvrage ainsi conçu, où placer les récits militaires ? La victoire des uns, la défaite des autres, ne forment qu'une même histoire, et la bataille, dont les effets ont été si opposés suivant le peuple que l'on considère, appartient également aux vainqueurs et aux vaincus. Nous n'entreprendrons pas de pénétrer les secrètes raisons qui ont déterminé M. du Sein à attribuer exclusivement à la *marine persane* la bataille de Salamine, les combats d'Artemisium et de Mycale, et à la marine grecque toutes les expéditions postérieures au règne d'Artaxerxès Ier.

Le vice capital du plan apparaît d'une manière plus saisissante encore lorsque l'on parcourt dans son second volume les articles réservés à la France, à la Hollande, à l'Angleterre et à l'Espagne.

Pour les temps modernes, où des coalitions se formèrent en Europe, où, par suite des alliances contractées, la guerre maritime devint presque générale, la répartition des matières entre les diverses monographies est encore plus arbitraire et plus choquante. C'est un désordre inextricable qui jette une grande incertitude dans l'esprit. On assiste à un long défilé de renseignements incohérents dont il ne peut demeurer aucun souvenir. Le lien des événements est rompu et, lorsqu'on ferme le livre, l'imagination reste hantée par un immense rébus.

Encore si — conformément au titre — les faits maritimes étaient seuls admis dans ce livre ! mais l'auteur s'est cru obligé d'y joindre un résumé de tous les autres faits, si bien qu'il aurait pu intituler son ouvrage : Histoire de tous les peuples et de tous les temps. Pour ne parler que de la France et des dernières pages de l'article qu'elle remplit, nous trouvons dans le sommaire du règne de Louis XVI des rubriques comme celle-ci : *Remise par le roi du don de joyeux avènement, — rappel du Parlement, — affranchissement des serfs du domaine royal, — diminution des tailles, — ouverture des états généraux*, etc., la Révolution tout entière nous est racontée, puis le premier empire, puis la restauration, puis le règne de Louis-Philippe, l'histoire de la seconde république, le second empire, la révolution du 4 septembre, etc.

L'article intitulé *Marine française* donne une idée plus saisissante des digressions incroyables auxquelles l'auteur s'est livré. C'est pour cela que nous l'avons choisi ; mais nous aurions pu tout aussi bien

puiser nos exemples ailleurs, l'ouvrage étant le même d'un bout à l'autre.

Nous n'aurons pas la témérité de prendre un à un chacun des faits répandus avec tant de profusion dans cette encyclopédie d'un nouveau genre. L'auteur n'a indiqué ses sources que dans une sorte d'introduction qu'il a intitulée : *Du navire*. Partout ailleurs, les références manquent absolument. Au reste, son récit est fort bref. Le premier volume, qui comprend les marines anciennes, la marine de Venise et celle de Gênes, a paru en 1863. Il se trouve, moins encore que le second, au courant des progrès de la science historique. Certaines batailles navales sont accompagnées de cartes où l'ordre de bataille des escadres est figuré, mais le texte ne contient pas un mot d'éclaircissement, et les figures demeurent peu intelligibles. Nous devons pourtant faire une exception pour la bataille de Salamine, car nous avons rencontré en note, p. 112 et 113, une traduction en *vers français* du récit d'Eschyle, qui ne comprend pas moins de soixante alexandrins.

L'introduction mérite une analyse spéciale, par laquelle nous terminerons. C'est un chapitre complètement distinct du reste du livre, l'auteur y traite les questions d'archéologie navale nécessaires à la parfaite intelligence des récits qui vont suivre. Nous n'insisterons pas sur les développements consacrés à l'arche de Noé, dont nous avons lu avec curiosité la description dans l'hydrographie du P. Fournier, mais que nous regardons maintenant comme absolument hors de cause dans les histoires de la marine, si générales qu'elles soient. Tout ce qui suit relativement aux galères, aux bâtiments scandinaves, aux nefs, etc., n'est qu'une accumulation de noms d'auteurs et de citations. L'auteur résume tous les systèmes, invoque tous les écrivains. Il ne discute rien ni personne, et, lorsque son exposition est terminée, il s'abstient de conclure. Le même procédé est appliqué à tout le livre. Il y a là une multitude de faits, il n'y a peut-être pas une idée. Je me trompe, l'auteur est profondément catholique, les textes des livres saints sont les seuls auxquels il semble attribuer une valeur certaine. Les convictions religieuses sont infiniment respectables, les textes des livres saints ont une valeur très réelle, et je ne veux traiter ici aucune question d'exégèse, aussi me bornerai-je à déplorer l'immense indifférence qui empêche M. du Sein d'avoir un avis, lorsqu'il a seulement affaire à des auteurs profanes.

L'*Histoire de la marine de tous les peuples* nous semble un livre peu utile et cependant nous devons rendre justice à l'écrivain : son style est clair, nerveux, concis. Sur ce point il mérite nos éloges.

D. N.

Julius Beloch. **Campanien.** Topographie, Geschichte und Leben der Umgebung Neapels in Alterthum. 1 vol. in-8°, 432 pages. — Atlas de la Campanie contenant 13 cartes et un texte explicatif. Berlin, Calvary, 1879.

La Campanie n'avait jamais été jusqu'ici l'objet d'un travail aussi complet que celui de M. Beloch. Les bibliothèques d'Italie contiennent un grand nombre de dissertations et d'ouvrages relatifs aux villes anciennes des environs de Naples. L'auteur les a toutes lues avec patience et en donne la liste en tête de chacun de ses chapitres. Une autre source d'informations lui a été ouverte, grâce à la bienveillance de la direction des fouilles (*Direzione degli Scavi*) : il a eu entre les mains des notes inédites sur les découvertes faites au siècle dernier et de nos jours dans cette région. Enfin M. B. a pendant plusieurs années parcouru le pays qu'il connaît dans ses moindres détails. A l'ouvrage est annexé un atlas de 13 cartes en couleur avec texte explicatif.

L'introduction comprend : 1° une histoire abrégée des peuples qui ont successivement possédé la Campanie, Aurunces, Hellènes, Etrusques, Campaniens et Romains; 2° les divisions politiques de ce pays et la description des routes qui le traversent. L'ouvrage est divisé en trois livres, dont le premier traite des champs phlégréens, le second de la vallée du Sarnus et du littoral méridional du golfe de Naples, le troisième de la plaine campanienne. Dans le second, M. Beloch a omis à dessein Pompéi qui a été l'objet de tant de travaux spéciaux. Chaque chapitre comprend l'histoire de la ville, l'exposé de sa constitution, les détails concernant sa vie matérielle et intellectuelle, son industrie, son commerce, enfin une description topographique.

Première partie. *Les champs phlégréens.* M. Beloch comprend sous ce nom la région volcanique qui s'étend à l'ouest de Naples jusqu'à Misène et à Cumes, et à laquelle se rattachent encore les îles d'Ischia, de Procida et de Vivara; elle est séparée du Vésuve par les marais du Sébethos. C'est dans cette partie de la Campanie qu'étaient situées les villes de Naples, Pouzzoles, Cumes, Baïes et Misène.

L'histoire de Neapolis est bien connue et M. B. n'a pas apporté beaucoup de documents nouveaux; il s'est contenté de commenter les textes qu'il cite soigneusement au bas des pages. Les chapitres sur les monnaies de Naples, sur la constitution de la ville sont bien faits et intéressants ; mais le plus remarquable est celui qui concerne la topographie. L'auteur (p. 60) nie l'existence de la ville de Palaepolis mentionnée par Tite-Live (8, 22 et suiv.) et dans les fastes triomphaux (a. 326 av. J.-C.). On n'a jamais trouvé de monnaies portant le nom de Palaepolis, tandis qu'on a toute la série des statères de Neapolis jusqu'à la moitié du cinquième siècle avant notre ère. De plus, d'après les données topographiques de Tite-Live, il faudrait chercher Palaepolis à l'est de Naples; or jamais une ville n'a pu exister dans les marais situés à l'embouchure du Sébethos. M. Beloch déclare qu'il n'y a

jamais eu d'autres Palaepolis que l'ancien établissement phénicien (Megalia ou Macharis) situé sur la presqu'île du Castel dell' Uovo. C'est là qu'était le port, le temple d'Aphrodite Euploia et sans doute le tombeau de la sirène Parthénopé; mais au temps de la guerre avec Rome cette ville n'existait plus; elle avait été détruite à l'époque de la fondation de Neapolis. Comme on ne peut rejeter les deux textes faisant mention de la ville, l'auteur s'efforce de les expliquer par une hypothèse peut-être plus ingénieuse que vraisemblable. On sait par Strabon que seize ans avant la guerre contre Rome, Neapolis avait été forcée d'admettre au nombre de ses citoyens des Samnites ou Campaniens. Les habitants de race grecque avaient peut-être été désignés sous le nom de παλαιοὶ πολῖται par opposition à ces nouveaux venus. On comprendra ainsi comment sur les fastes triomphaux aurait été inscrite la mention *: de Samnitibus* (*et*) *Palaeopolitaneis*. — Les chapitres suivants traitent de l'enceinte de la ville dont le tracé peut à peu près être reconstitué; de la limitation (les rues modernes d'une partie de la ville correspondent pour la direction aux rues anciennes, *decumani* et *cardines*); des aqueducs, des constructions publiques, etc., du faubourg situé près du port, de la nécropole, de la ville phénicienne de Mégaris, de la via Puteolana, du Pausilype et de l'île Nésis (auj. Nisita).

Pouzzoles (Puteoli) fournissait le sujet d'une riche monographie; cette ville, située sur la rive orientale du golfe de Baïes, fut pendant longtemps le principal entrepôt du commerce de l'Orient; sa prospérité dura jusqu'à l'ouverture des ports de Claude et de Trajan, à l'embouchure du Tibre. Sous Hadrien, le môle qui protégeait le port du côté du sud fut emporté par une tempête. Antonin le Pieux le fit reconstruire le plus promptement possible, mais éprouva de grandes difficultés à ramener le commerce dans cette ville. A l'époque de sa prospérité, des marchands de Tyr, de Béryte, d'Héliopolis y avaient établi des comptoirs; c'était là que chaque année arrivait la flotte alexandrine chargée des produits de l'Égypte et de l'Inde. Pouzzoles, par suite de ses relations constantes avec l'Asie, fut par conséquent un des centres où se développa le plus rapidement le culte des divinités de l'Orient (Duzarus, Zeus de Damaskos et d'Héliopolis); dès l'année 105 Sérapis y avait un temple. Le christianisme dut aussi à l'origine pénétrer par cette porte en Italie. Pouzzoles était une ville industrielle; on y travaillait les métaux; on y fabriquait la pourpre; on y a trouvé aussi les vestiges d'une grande fabrique de poterie. Nous reprocherons à M. B. d'avoir écourté cette description et de nous avoir présenté une série de notes plutôt qu'un tableau complet et animé.

La topographie de Pouzzoles est au contraire très bien traitée; l'auteur s'est surtout servi de deux représentations du port gravées sur des vases antiques en verre; on souhaiterait qu'il en eût donné la reproduction; ce serait le meilleur commentaire de la dissertation et de la carte. On avait jusqu'ici regardé comme appartenant à un temple de Sérapis les restes d'un édifice recouvert autrefois par les flots. M. B. pense que

là se trouvait le marché de la ville; il s'appuie sur la ressemblance de cette construction avec celle qui est située au milieu du marché de Pompéi et qui a été désignée longtemps sous le nom de Panthéon.

Dans le chapitre sur Misène, l'auteur combat l'assertion commune d'après laquelle le village de Bacoli aurait été élevé sur les ruines de la ville ancienne de Bauli; le prétendu sépulcre d'Agrippine n'est autre chose qu'un petit théâtre. Ici encore on aurait désiré que M. B. se donnât plus libre carrière et nous décrivît avec quelques couleurs la petite ville de Misène à l'époque où elle servait de station à une des flottes romaines. Même au point de vue archéologique, son exposé est un peu sec; quelques lignes à peine sont consacrées à la *piscina mirabilis*, une des constructions les plus intéressantes de cette région. — Il n'est pas certain que les inscriptions n°s 233-4 appartiennent à Misène. Wilmanns ainsi que Mommsen les rangent parmi celles de Pouzzoles. M. Beloch croit que le collège des *veterani corporati* convient mieux à Misène; mais il n'apporte aucune autre preuve. — Un dernier chapitre est consacré aux îles Pithecussae et Prochyta.

Deuxième partie. — Le deuxième livre débute par une description des côtes méridionales du golfe de Naples et de la vallée du Sarnus. Il comprend les monographies d'Herculaneum, de Nuceria Alfatina, de Sorrente et de Caprée.

Quelques observations à propos de la description du Vésuve : 1° L'étymologie du mot *Vesuvius* (*Vediovis*) semble bien contestable; 2° M. B. croit que le cratère actuel existait lors de l'éruption de l'an 79; il apporte comme preuves des textes de Plutarque et de Florus concernant la guerre de Spartacus; il y est question d'un seul sommet : « *per fauces cavi montis ad imas ejus descendere radices* (Florus, III, 26) ». M. B. a bien exagéré l'importance de ces mots *cavi montis*. En tout cas il se met en contradiction avec les géologues. Nous renvoyons le lecteur au savant mémoire publié récemment par M. Palmieri[1].

Le chapitre qui traite d'Herculaneum offre un intérêt particulier, l'auteur ayant eu à sa disposition le journal des fouilles conservé aux archives du musée de Naples. D'après M. Beulé (*Le Drame du Vésuve*, in-8°, p. 274), ce serait un boulanger qui, en creusant un puits en 1684, aurait découvert le premier les ruines du théâtre; suivant M. Beloch (p. 226), les premiers travaux datent de 1711 et furent exécutés par les ordres du prince d'Elbeuf. — Pour ce qui concerne la vie antique à Herculaneum, nous exprimerons le même regret qu'à propos de Pouzzoles et de Misène; il eût fallu développer ce chapitre. L'auteur, comme il en avertit dans sa préface, a cru devoir exclure de son ouvrage toute considération archéologique : nous ne saurions l'en louer. Le chapitre sur la limitation et les monuments de la ville est intéres-

1. *Pompei e la regione sotterata dal Vesuvio nell' anno LXXIX.* Napoli, 1879, in-4°. Atlas.

sant; il nous semble cependant téméraire d'affirmer que la basilique d'Herculaneum a été comme celle de Pompéi construite d'après des mesures osques (p. 234); les données sur lesquelles on s'appuie proviennent de plans du XVIIIe siècle dont la certitude ne saurait être en aucune façon garantie.

Nucérie était le centre de la confédération du Sarnus et, comme telle, avait une grande importance. Stabies, située au fond du golfe, perdit son indépendance municipale pendant la guerre sociale; elle fit dès lors partie de l'*ager Nucerinus*, ce qui explique l'absence dans cette région d'inscriptions publiques.

Le caractère hellénique de la ville de Sorrente est bien indiqué; nulle part ailleurs en Campanie on ne retrouve le culte de Minerve. La ville actuelle offre encore à peu près le même aspect que dans l'antiquité; la direction des *decumani* et des *cardines* est tout à fait reconnaissable. — Caprée, qui était un domaine impérial, avait une constitution particulière, deux ou trois édiles; mais elle avait aussi conservé un caractère purement hellénique; l'éphébie y subsistait encore au temps d'Auguste et on n'a pas trouvé dans l'île d'inscriptions latines.

Troisième partie. — La principale ville de la plaine campanienne arrosée par le Volturnus et le Clanius était Capoue; au second rang venaient Volturnum, Liternum, Atella, Acerrae, Suessula, Nola et Abella.

Le chapitre concernant Capoue (p. 295) est le plus étendu et le plus intéressant. Capoue ne doit pas être une ville bien ancienne; bâtie dans une plaine, elle était construite très régulièrement; l'orientation même du *decumanus* prouve que c'était une ville italienne. D'après Caton, elle aurait été fondée par les Étrusques vers l'an 600 avant notre ère : il semble cependant que les Aurunci avaient établi auparavant de nombreuses villes dans cette région. M. B. (p. 297) remarque avec raison l'analogie de plusieurs noms campaniens et latins (*ager Falernus* et *Falerii, Sabate* et *Tifata* (?), *Capua* et *Capena*). Les Étrusques durent ensuite établir dans la plaine une confédération de douze villes dont Capoue était la capitale. En 421, Capoue tomba sous la domination des Samnites à peu près en même temps que Cumes; cette conquête, suivant M. Beloch, fut plutôt une délivrance de la domination étrusque; car les Samnites appartenaient à la même race que les Campaniens. Après être demeurée indépendante pendant près d'un siècle, Capoue se donna au Sénat et au peuple romain. M. Beloch met en doute certaines parties du récit de la guerre du Samnium; il eût fallu ou citer les textes ou renvoyer aux articles de critique dans lesquels le sujet est traité. La seconde partie de l'histoire de Capoue ne contient aucune donnée nouvelle.

Nous signalons d'une manière particulière le chapitre sur les limites du territoire de Capoue (p. 309)[1] et sa population (p. 311); grâce à un

1. Sur la carte n° XII il y a une erreur; la route qui y est désignée sous le

calcul ingénieux, l'auteur arrive à en fixer le chiffre à 325,000 habitants environ.

La constitution de la confédération campanienne est décrite avec soin, ainsi que les différents cultes particuliers à cette région (p. 331); mais pour ce qui concerne l'industrie de Capoue, M. B. n'a pas tenu assez grand compte des découvertes archéologiques.

Après la description de la ville et de la nécropole, M. B. s'occupe de celle du territoire et donne une place importance au temple de Diana Tifatina (p. 361). Ce temple servait de sanctuaire commun à la confédération campanienne. Il avait des terres dans sa dépendance; Auguste en fit dresser le cadastre qui fut révisé ensuite par Vespasien, comme nous l'apprend une inscription. Depuis Sylla une préfecture y avait été établie. On peut reconnaître encore l'emplacement du temple aux environs duquel se trouvaient des *favissae* remplies, comme à Préneste, d'objets votifs.

La ville de Suessula est célèbre par sa nécropole récemment découverte en 1878. Nola présente dans sa constitution quelques particularités; on y trouve à la place du *meddix tuticus* des villes campaniennes deux magistrats portant le titre de *meddis degetasios*. Après la guerre sociale, la ville fut administrée par des *IV viri* (*duumviri jure dicundo* et *duumviri libripendes*) remplacés ensuite par des édiles.

M. Beloch, d'après le titre de son ouvrage, a voulu nous donner une histoire, une description topographique et un tableau des cités campaniennes. La partie historique est bien traitée et l'auteur a fait le meilleur usage des textes épigraphiques récemment découverts ou publiés dans les différents recueils. Les chapitres concernant la topographie sont les plus remarquables et donnent au travail sa véritable valeur, les cartes ont été dressées sur les lieux mêmes et contiennent l'indication de toutes les ruines antiques, de telle sorte qu'elles pourront servir de base à des recherches ultérieures. Selon nous, la partie qui traite de la vie matérielle et intellectuelle des cités est peut-être insuffisante; l'auteur, s'il ne voulait traiter aucune question archéologique, eût mieux fait de la supprimer entièrement.

Je termine par quelques remarques de détail. On aimerait que les inscriptions osques assez nombreuses dans l'ouvrage fussent traduites en latin. Parmi les autres inscriptions qui sont toutes imprimées en majuscules, il y en a qui sont désignées comme ayant été copiées par l'auteur lui-même. On ne sait, sans recourir aux ouvrages où elles ont d'abord été publiées, en quoi consistent les rectifications.

Emmanuel Fernique.

nom de *decumanus* correspond à ce qui, d'après le texte, p. 309, 310 311, devrait être le *cardo*.

Monumenta Germaniae historica. Diplomatum regum et imperatorum Germaniae tomi I pars prior. Conradi I et Henrici I diplomata, ed. Th. Sickel, x-80 p. Hannover, 1879, in-4°.

Notre collaborateur O. Hartwig a déjà parlé ici (I, 276 et suiv.) de la réorganisation du comité des *Monumenta Germaniae historica* en 1875 et dit que le recueil des *Diplomata*, entrepris en même temps que la publication des *Scriptores,* des *Leges* et des *Epistolae*, a été placé sous la direction de Th. Sickel. Personne n'ignore que la précédente direction a publié un volume de *Diplomata imperii* (XXIV de la collection) qui a été confié aux soins de M. Pertz fils, mais cette édition, comme le dit justement M. Hartwig, a été jugée « si insuffisante, que les diplomatistes les plus autorisés n'avaient eu qu'une voix pour la condamner ». Il suffit de lire la critique sévère qu'en a faite Stumpf-Brentano (*Histor. Zeitschrift,* 1873, vol. XXIX)[1] pour se convaincre combien cette unanime condamnation est méritée. La société historique reconstituée ne pouvait confier la direction des *Diplomata* à un homme plus compétent que le professeur Sickel. Ses *Beitræge zur Diplomatik* (I-VII), publiés dans les mémoires de l'académie de Vienne (1861-1879), son *Urkundenlehre der Karolinger,* qui forme la première partie des *Acta Karolinorum digesta et enarrata* (Vienne 1867), témoignent combien il s'est occupé à fond de la diplomatique impériale et de l'organisation de la chancellerie, dont la connaissance intime est absolument nécessaire pour faire un usage critique des diplômes et se rendre compte de leur rédaction, de leur date et de leur forme.

Le fascicule que nous avons sous les yeux est la première preuve de l'intelligente activité de Sickel et de ses collaborateurs, ainsi que de la méthode rigoureusement scientifique des nouvelles publications des *Monumenta*. M. S. a publié un simple fascicule plutôt qu'un volume entier, afin que le public savant puisse juger de sa méthode, et nous croyons utile de signaler ce fascicule aux diplomatistes et aux historiens et d'en faire connaître sommairement le contenu.

Il comprend 38 diplômes de Conrad I (911-918) et 43 de Henri I (920-935), reproduits pour plus de moitié d'après des originaux et pour le reste d'après des copies anciennes ou modernes et des imprimés. Cinq documents seulement se trouvent dans ce dernier cas. Le dernier diplôme de Conrad, tiré d'un ms. du xiie s., est interpolé; les diplômes 42 et 43 de Henri I sont des falsifications du même siècle. Les altérations et les faux pouvant servir l'histoire et la diplomatique et faire toujours l'objet de discussions critiques, on ne peut qu'approuver M. S. d'avoir compris dans son édition, outre les diplômes d'une authenticité absolue, ceux « qui, malgré des altérations de toute sorte, conservent un fond de vérité, et ceux qui ont été falsifiés pendant le

1. Voyez aussi l'important article, surtout au point de vue géographique, de la *Revue critique,* 1873, art. 150, 152, 157, 159.

moyen âge. Il n'y avait pas la même utilité à tenir compte des falsifications plus récentes, et M. S. les a laissées de côté.

Tous les diplômes sont accompagnés d'un sommaire très court, des dates de temps et de lieu, de l'indication des mss., des publications et des analyses dont ces diplômes ont déjà été l'objet, et d'observations diplomatiques. Pour les mss., les indications se bornent à une simple citation. Peut-être, dans certains cas, particulièrement lorsqu'il s'agit de documents originaux, aurait-il été à propos d'y joindre une courte description paléographique, portant, par exemple, sur les dimensions du diplôme, sur son écriture, sur son état de conservation, etc. Les observations diplomatiques, qui accompagnent chaque diplôme, sont l'application des observations plus générales que M. S. a mises en tête de chaque règne. Dans ces dernières il traite du personnel de la chancellerie, commençant par son chef, distinguant les divers *recognoscentes,* descendant jusqu'à ceux qui ont dicté et écrit les diplômes, et qui, étant presque inconnus, sont distingués par lui au moyen de leurs sigles.

Dans ses observations spéciales sur chaque diplôme, l'éditeur donne des renseignements sur les matériaux qui ont servi à sa rédaction. Elles offrent l'application des principes qu'il a discutés et exposés avec tant de science dans ses *Beitræge zur Diplomatik* et ses autres travaux de diplomatique.

Les diplômes ont été copiés par M. S. lui-même ou sous sa direction immédiate, et le savant professeur a exposé dans le programme et les instructions publiés par le *Neues Archiv* (vol. I) comment ces copies ont été préparées pour l'impression. Pour les diplômes dont on conserve les originaux, ceux-ci ont naturellement servi de base, en les complétant toutefois à l'aide des copies, lorsqu'ils sont mutilés. S'il ne reste que des copies plus ou moins anciennes, l'éditeur en fait une étude comparative et les classe selon leur âge et leur valeur diplomatique. La reproduction des originaux est très fidèle jusque dans les détails; un caractère plus petit distingue ce qui est la reproduction de documents antérieurs utilisés dans la rédaction de ce qui est vraiment nouveau et original. Les erreurs, même les plus grossières, sont reproduites telles quelles. Il y en a dans le nombre — M. S. le reconnaît — qui sont un peu choquantes, et il y a des cas où l'on peut les attribuer à des fautes d'impression. Mais l'éditeur y a remédié en partie par des notes qui les rectifient, et puis il espère que les lecteurs s'y habitueront, comme les rédacteurs s'y sont habitués. Nous ne cacherons pas cependant qu'il nous aurait paru préférable de les corriger dans le texte et de donner en note la mauvaise leçon, ou au moins de les corriger toujours dans les notes. D'une façon ou d'une autre, la fidélité littérale aurait été respectée, et les corrections n'auraient jamais pu paraître arbitraires. L'éditeur a été le premier à adopter une méthode plus large au sujet de la ponctuation, en ne tenant pas compte de la ponctuation rare et souvent arbitraire des originaux, et en ponctuant à sa manière, selon les exigences du sens.

On voit par ce que nous venons de dire quel modèle excellent offre la publication de Sickel et quel service elle rend à la diplomatique, soit au point de vue scientifique, soit au point de vue de l'enseignement. Notre satisfaction n'est troublée que par un doute : nous doutons qu'une méthode aussi minutieuse puisse s'appliquer à une grande collection de documents historiques. Le travail préparatoire doit être immense et plein de difficultés; et si l'intelligence et la science de M. S. nous garantissent que ce travail marchera toujours avec une méthode aussi parfaite, il faut que le public se résigne à le voir marcher très lentement.

C. Paoli.

Le Pays boulonnais. Études historiques par E. Deseille. In-8°, p. 152-438-xvi. Paris, Didier. — Forme le t. IX des *Mémoires de la Société académique de l'arrond. de Boulogne-sur-Mer*. 1878-1879.

Le livre de M. Deseille n'est pas, hâtons-nous de le dire, une histoire de la ville de Boulogne et du Boulonnais. Les divisions de l'ouvrage plus encore que le titre nous font voir immédiatement que le but de l'archiviste de Boulogne a été de rassembler les matériaux épars de l'histoire boulonnaise et d'en former un recueil pour l'érudit que n'effraiera point la difficulté d'une étude complète et approfondie. Une « introduction à l'histoire du pays boulonnais » depuis ses origines connues jusqu'à la Révolution forme le prologue de l'auteur. C'est un résumé accessible à tous, où l'historien dissimulé sous les vêtements du littérateur apparaît à peine.

Nous ne saurions d'ailleurs en savoir mauvais gré à l'auteur, puisque c'est ce petit aperçu qui nous guidera bientôt dans l'histoire de Boulogne.

La 2e partie du livre est formée d'une chronique inédite de G. Le Sueur (1596).

Cette chronique, intitulée : *Antiquitez de Boulogne-sur-Mer*, présente des détails souvent précieux, aussi bien sur l'histoire générale que sur celle du Boulonnais; pour ne parler que de cette dernière, la recherche du plan primitif et des constructions successives de l'église N.-D. de Boulogne et de Saint-Wulmer, d'après les indications fournies par cette chronique, nous semble particulièrement intéressante.

C'est seulement à l'occasion de cette chronique que l'auteur intervient véritablement, et que commencent les études historiques qu'il nous a promises. Il reprend successivement tous les points douteux, les assertions peu sûres qu'il y rencontre et essaie de les mettre en pleine lumière au moyen d'une foule de renseignements et de notes puisés généralement aux meilleures sources. C'est au milieu de ces notes que M. Deseille a glissé un projet de cartulaire de Boulogne, d'environ

450 pièces cotées, dont les érudits lui sauront gré. — N'eût-il pas été préférable de placer ce cartulaire sur le même rang et au même titre que la chronique citée plus haut et les documents originaux qui suivent?

Ces notes sont suivies d'une collection de pièces inédites tirées des Archives nationales, départementales et communales, qui forment pour ainsi dire les jalons de l'histoire de Boulogne.

L'auteur termine son livre par une étude sur les « relations des communes du nord lors du désastres d'Azincourt », étude lue à la Sorbonne en 1875.

Enfin une bonne table où se trouvent classés tous les noms de lieux et de personnes qui ont émaillé le récit, facilite les recherches et fait du livre de M. Deseille ce qu'il voulait en faire, un instrument de travail sûr et commode. Telle est la bonne impression qui résulte de la lecture du livre de M. Deseille. Aussi les critiques que nous nous permettrons ne porteront-elles que sur des points de détail. Nous lui reprocherons de s'être parfois reposé sur un copiste maladroit du soin de copier ses pièces justificatives. Ainsi le même acte nous offre des fautes comme celles-ci : Loncrillers pour Longvilliers, Bikiers pour Rikiers, Fokeux pour Fosseux. On lui reprocherait également de n'avoir pas toujours suffisamment cherché à identifier les noms de lieux qu'il rencontre, — n'eût-il pas été préférable de substituer au « monastère d'Evahonensis » le « monastère d'Evaux »? La même remarque s'applique à cette date de lieu : « apud Credulium, juxta ecclesiam Bli Entremondi ».

Nous aimons à constater le soin de l'auteur à nous donner la date vraie auprès d'une date ancienne, mais ce soin attentif devient, ce nous semble, un piège pour le lecteur quand M. Deseille oublie de mettre « ancien style » après « 1285 (17 et 18 mars) ».

Quelques notes de l'auteur présentent également le flanc à la critique soit qu'elles ne soient pas assez précises, ou que les renvois indiqués ne soient pas satisfaisants; néanmoins, comme le travail de M. Deseille est fait sérieusement et avec une critique généralement sûre, nous préférons arrêter là les quelques remarques qu'il nous suggérait pour terminer sur un éloge de son livre, et le recommander aux érudits du Boulonnais qui y trouveront une source féconde d'informations et de renseignements.

M. Loriquet.

Anciens textes de droit français inédits ou rarissimes, par M. R. de Maulde. Coutumes et règlements de la république d'Avignon au XIIIe siècle. Paris, 1879, in-8°.

Les documents publiés et commentés par M. de Maulde comptent certainement parmi les plus curieux et les plus importants de tous ceux qui sont relatifs à l'histoire et aux institutions des grandes villes de la

Provence au moyen âge. On sait qu'elles jouirent, au XIIe siècle et pendant une partie du XIIIe, d'une indépendance, d'une organisation et d'une puissance qui en firent les rivales des plus riches et des plus florissantes cités de l'Italie. Leurs statuts intérieurs et les documents qui les concernent sont encore en partie inédits ou mal publiés, aussi leur histoire, — qui n'est inférieure à aucune autre pour l'intérêt dramatique, — l'origine, le développement et le mécanisme des institutions auxquelles elles durent leur puissance, ne sont que très imparfaitement connus. Rien n'est donc plus utile que de publier des recueils de ces documents, d'en établir correctement le texte et de les accompagner de commentaires et d'explications.

En ce qui concerne Avignon, ses historiens des derniers siècles, tels que Nouguier[1] et Castrucci[2], ne se sont guère préoccupés, pour l'époque ancienne, que de l'histoire de son église et ne se sont vraiment intéressés aux institutions de la ville qu'à partir du moment où elle devint l'asile de la papauté. L'étrange destinée qui fit d'Avignon, depuis le XIVe siècle jusqu'à la Révolution, une dépendance des états de l'Eglise a eu du reste le privilège d'absorber la curiosité et d'attirer presque seule jusqu'à présent les recherches des historiens. Papon, dans son *Histoire de Provence*[3], n'a consacré à son organisation antérieure que quelques pages qui sont devenues la source de presque tout ce qui a été dit à ce sujet. De nos jours, M. Félix Achard a fait davantage pour son histoire : l'étude de la municipalité d'Avignon a été le sujet de sa thèse de l'Ecole des Chartes en 1864, il l'a publiée en 1872[4], malheureusement sans y joindre aucune pièce justificative. C'est un résumé clair de l'histoire municipale d'Avignon, depuis la première mention du consulat jusqu'à sa soumission à Alfonse de Poitiers et à Charles d'Anjou, en 1251, un exposé sommaire, d'après les sources, de son organisation municipale au XIIe et au XIIIe siècle, en somme moins un livre que le programme d'un livre intéressant, tracé par un homme très capable de l'écrire, mais ne faisant connaître que par de brèves analyses nombre de curieux documents rares ou inédits.

M. de Maulde a été frappé de cette lacune, il a jugé avec raison que

1. *Histoire chronologique de l'église, évêques et archevêques d'Avignon.* Avignon, 1660, in-4°.

2. P. M. Seb. Fantoni Castrucci, *Istoria della città d'Avignone e del contado Venesino.* Venise, 1678, 2 vol. in-4°. C'est la plus complète histoire d'Avignon, celle où ont puisé tous les historiens postérieurs ; elle est véritablement bourrée de documents, mais incomplètement publiés, tronqués et même altérés.

3. T. III. *Mémoire sur les municipes, les communes et les bourgeoisies de Provence,* pp. 533 à 539.

4. *La municipalité et la république d'Avignon aux* XIIe *et* XIIIe *siècles.* Avignon, 1872, in-8° de 85 pages. M. Achard a de plus imprimé une bonne partie de l'*Inventaire sommaire des archives municipales d'Avignon ;* mais cet ouvrage inachevé n'a pas encore paru.

les documents sur Avignon étaient de nature à vivement intéresser les érudits, qu'ils méritaient presque tous les honneurs d'une édition, et il l'a courageusement entreprise en la faisant précéder d'une copieuse introduction où il a repris avec plus d'ampleur l'œuvre dont M. Achard s'était discrètement borné à esquisser le programme. Cette publication, parue d'abord par fragments dans la *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, de 1877 à 1879, est devenue le volume dont le titre est transcrit en tête de cet article. C'est un travail qu'aucun érudit ne consultera sans profit ; s'il contient trop de négligences, conséquences d'une trop grande hâte dans l'exécution, si l'on ne peut s'empêcher de regretter souvent que le vaillant éditeur de ces textes curieux ne se soit pas plus complètement préparé à sa tâche, il le faut cependant louer d'avoir su comprendre leur grand intérêt et lui être reconnaissant de son empressement à les mettre à la disposition des historiens, avant même de se les être complètement assimilés.

Bien que son *Introduction* soit fort longue, nous n'en parlerons qu'après avoir examiné l'édition des *Statuts* et des *Pièces annexes ;* aussi bien, dans l'esprit même de M. de M., c'est là l'important, comme l'indique le titre de son livre.

La première disposition des *Statuts* porte que, chaque année, les magistrats de la ville doivent nommer un certain nombre de correcteurs (*Emendatores statutorum*) chargés d'y faire les modifications nécessaires, et d'en rédiger un nouveau texte, scellé du sceau de la commune, que les magistrats doivent jurer le jour des Rameaux. En effet, parmi les neuf mss. que M. de M. semble avoir connus, il paraît y avoir des rédactions de 1243, 1244, 1246 et 1251. Dans ces conditions, un éditeur devait, après avoir préalablement classé et décrit ses manuscrits, donner un texte critique de la plus ancienne rédaction, en ajoutant, en note ou autrement, mais de manière à les bien distinguer, l'indication des modifications et le texte des additions postérieures. Il n'eût même pas été sans intérêt de suivre ces modifications jusqu'à une époque plus avancée, et d'indiquer, par exemple, les nombreuses dispositions qui subsistaient encore en 1570, date des statuts d'Avignon qui ont été publiés[1]. Quant à l'annotation proprement dite, j'aurais voulu qu'elle consistât en comparaisons, en renvois constants à tous les autres actes avignonnais qui pouvaient éclairer, expliquer les dispositions des Statuts, montrer leur application, ou même dater ces coutumes, car l'existence de la plupart d'entre elles est bien antérieure à leur insertion dans le code de la cité. J'aurais aimé aussi que l'éditeur eût pris le soin de les compa-

1. *Statuta inclitae civitatis Avenionis ; item ex antiquis statutis ejusdem civitatis aliquot capita quibus per dicta moderna statuta derogatum non est, cum regulamentis variorum superiorum ejusdem, necnon bullis summorum pontificum et regulamento ill. card. Philonardi.* Avenione apud Laurent Lemolt, 1680, in-4°. Cette publication ne paraît pas avoir été connue de M. de M.

rer, sinon avec quelques statuts italiens, du moins avec les documents analogues des principales villes de Provence[1]. Enfin, il est encore un autre texte dont la comparaison avec les coutumes d'Avignon n'eût pas été sans profit : M. de M., dans la *Notice sur les textes* d'un laconisme excessif qui précède son volume [2], dit à propos du ms. 4686 lat. de la Bibl. nat. que, outre les statuts d'Avignon, il contient « une glose intitulée : *De regimine civitatis* ». Il est bien à regretter que le temps lui ait manqué pour examiner de plus près ce qu'il a pris pour une glose. Il y eût en effet reconnu un petit traité italien, dont les mss. ne sont pas très rares, déjà publié par Muratori[3] sous le titre bizarre qui lui fut souvent donné au moyen âge d'*Oculus pastoralis sive libellus rudiens futurum rectorem populorum* et que Brunetto Latino n'a pas dédaigné de traduire pour en faire le Traité sur l'office de podestat qu'il a inséré au 3e livre de son *Trésor*[4]. A l'intérêt que présente le fait

1. Les privilèges municipaux d'Apt ont été publiés par M. Giraud, *Essai sur l'histoire du droit français*, t. II, pp. 144-184. La *Carta consulatus* d'Arles, du XIIe siècle, a été publiée dans le *Gallia christiana*, t. I, instr., p. 98. Un texte un peu différent a été donné par M. Giraud (ouv. cit., t. II, p. 1). Les *Statuta sive leges municipales* d'Arles, que M. Giraud a cru de la fin du XIIe siècle, mais qui ont été rédigés vers 1245, ont été publiés dans le même ouvrage (t. II, pp. 185-245). M. de M. a fait quelques comparaisons des statuts d'Avignon avec ces deux derniers documents, mais les quelques renvois qu'il donne çà et là sont tout à fait insuffisants. Les archives de Marseille sont étonnamment riches en documents sur la commune et particulièrement en anciens règlements et statuts ; malheureusement ils sont tous inédits et le seul ouvrage qui les fasse connaître est tellement mauvais, qu'on ne saurait conseiller d'y puiser même le moindre renseignement. Il a pour titre : *Histoire analytique et chronologique des actes et délibérations du corps et conseil de Marseille depuis le* Xe *siècle jusqu'à nos jours*, par L. Méry et Guindon. Marseille, 1841-1848, 6 vol. in-8°. — Les statuts de Nice ont été souvent publiés et entre autres par Fr. Sclopis, dans le t. Ier des *Leges municipales* des *Monumenta historiae patriae*. — Les statuts de Salon sont dans l'ouvrage déjà cité de M. Giraud (t. II, p. 246). Ceux de Tarascon, conservés aux archives municipales de cette ville, sont encore inédits.

2. Il n'y donne aucune description des mss., n'indique pas même leur date. Relevons une erreur de transcription dans l'*ex-libris* du ms. lat. 4659 : *Codex Felleriano-Remensis*. Il s'agit de Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, auquel ce volume a appartenu. D'après M. de Maulde, le ms. 4686 « est d'ancienne écriture » ; disons, pour plus de précision, puisque nous allons en parler, qu'il est des toutes premières années du XIVe siècle.

3. *Antiquitates Italicae*, t. IV. *Dissert.* XLVI.

4. Il a aussi été traduit en italien au XIVe siècle ; le prof. Ferrato a publié en 1865, à Venise, un fragment de cette traduction sous le titre : *Trattato sopra l'uffizio del podestà*, d'après un ms. de la bibl. Saint-Marc. — M. Mussafia a le premier signalé l'analogie de ce traité de Brunetto Latino avec l'*Oculus*. (*Sul testo del Tesoro di Brunetto Latini*, dans les Mémoires de l'Académie de Vienne, t. XVII, décembre 1868.)

d'une transcription[1], en tête du code politique avignonnais, d'un traité que j'imagine l'œuvre de quelque juriste de l'école de Bologne du temps de Frédéric Ier[2], serait venu s'ajouter l'intérêt plus grand encore de la comparaison des divers chapitres de ce traité avec nombre de dispositions des Statuts. Les rapports intimes, que l'éditeur n'eût pu manquer de constater entre ces deux textes, l'auraient conduit à des conclusions tout à fait neuves sur l'importation à Avignon et dans les autres villes de Provence des constitutions italiennes. En général, les comparaisons des règlements et des statuts municipaux entre eux, avec les chartes qui les éclairent, avec les statuts analogues, avec tous les textes qui sont avec eux dans des rapports plus ou moins étroits, ne peuvent manquer d'être féconds. C'est là le commentaire naturel de toute bonne édition de documents de cette sorte, c'est par là qu'on peut encore se flatter d'arriver à approfondir et même à renouveler en partie l'étude du régime municipal du moyen âge dont les historiens en France n'ont guère envisagé jusqu'à présent que le côté extérieur et dramatique.

M. de M. n'a pas compris ainsi ses devoirs d'éditeur ; il dit quelque part qu'il publie la rédaction de 1243, et comme il exprime, dans sa notice sur les textes, l'opinion que le meilleur est celui du ms. 4659 lat. de la Bibl. nat., on pourrait penser que c'est là le ms. qu'il a suivi. Il n'en est rien cependant; mais lui-même serait peut-être embarrassé d'expliquer la méthode qu'il a adoptée. Dès la première page, les infidélités qu'il fait, sans raison apparente, au texte de ce ms., font douter qu'il l'ait réellement pris pour base de son édition. Les variantes et additions qu'il donne au bas des pages, sans indication de sources, proviennent, non seulement des autres mss. de la rédaction de 1243, mais aussi de rédactions postérieures ; les mots, les membres de phrases et les phrases qu'on trouve çà et là entre crochets, dans son texte, paraissent avoir même provenance et on se demande pourquoi il ne les a pas relégués en note avec les autres additions. De plus, à partir de la p. 208, il publie, sans en avertir le lecteur, non plus une rédaction du XIIIe siècle, mais des additions du XIVe empruntées à divers mss. Il suit de là que M. de M. n'a donné de ces Statuts qu'un texte hybride qu'on ne pourra utiliser sans vérification préalable.

Les *Pièces annexes* ont été encore plus maltraitées. On se demande tout d'abord quel esprit a présidé à leur choix ; M. de M. ne s'est pas astreint à ne donner que des pièces inédites et a négligé cependant des

1. A vrai dire, cette transcription n'est pas de la même main que celle des Statuts et est faite sur des cahiers de parchemin d'un format un peu différent, circonstance que M. de M. n'a pas constatée. A la rigueur, le rapprochement des deux mss. pourrait donc être l'effet du hasard; il conserve cependant de l'importance à cause des rapports des deux textes.

2. Muratori veut qu'il soit du temps de Frédéric II; M. Mussafia, sans donner ses raisons, le date de 1222. Il serait trop long d'exposer ici pourquoi j'en recule la date; je compte ne pas tarder à m'en occuper plus au long et je traiterai alors ce sujet avec les développements qu'il comporte.

actes importants[1]; mais ce n'est là que le moindre des reproches qu'on puisse lui faire. Beaucoup des documents qu'il a publiés se trouvent à la fois dans divers manuscrits, il en est dont les originaux subsistent, beaucoup sont transcrits dans quelques-uns des manuscrits des Statuts, des copies plus modernes se trouvent dans divers recueils et collections. Il importait dès lors de recourir aux originaux lorsqu'ils existaient, et, dans le cas contraire, de publier le meilleur texte, en se servant au besoin des autres, pour y faire les corrections nécessaires; il fallait, dans tous les cas, indiquer la source d'où chaque pièce était tirée. M. de M. n'a rien fait de tout cela; il s'est borné à dire dans sa *Notice* « qu'à moins d'indications spéciales, les *Pièces annexes* étaient tirées des mêmes registres » que les Statuts. En fait, ces indications n'existent que pour quatre documents qui proviennent des Archives Nationales et des archives de Vaucluse. M. de M. a eu l'intention louable d'indiquer les ouvrages où sont déjà publiés les documents qu'il ne donne pas pour la première fois, mais ces renseignements, qu'il place en note, tantôt au commencement et tantôt à la fin de chaque pièce, sont insuffisants et incomplets. Il est de coutume, lorsqu'on publie une série de chartes, de faire précéder chacune d'elles d'une analyse qui facilite les recherches et n'est pas inutile à l'intelligence rapide des textes; M. de M. s'est contenté de transcrire d'anciennes rubriques latines sans intérêt. C'est une bonne précaution, qu'on néglige encore trop souvent, de numéroter par articles les pièces qui, telles que les coutumes, les règlements, les tarifs, les inventaires, ne peuvent être utilement citées que si l'on peut renvoyer les chercheurs à une disposition ou à un mot qu'on ne trouverait jamais sans perte de temps dans un document tout entier; M. de M. n'y a pas songé. Enfin, il est du devoir étroit d'un éditeur de dater exactement les documents qu'il publie, de résoudre tous les problèmes chronologiques qui se présentent, de ramener les dates au style moderne, de se servir de tous les éléments chronologiques qu'ils contiennent pour les dater non pas seulement de l'année, mais du mois et du jour toutes les fois que cela est possible; l'omission de ces soins a entraîné M. de M. à plus d'une méprise. Je n'en citerai comme exemple que la date de 1226 qu'il donne à sa pièce X; il la faut dater du 27 juillet 1220 (*M° CC° XX°, VI° Kl. Augusti*), comme il est facile de le prouver en comparant la liste des consuls qui s'y trouve avec celles qui sont dans d'autres chartes de la même année et particulièrement avec celle de la pièce VI qui est du 25 mars 1220 et est relative du reste à la même affaire[2].

1. Sans insister sur ce point, remarquons seulement que M. de M. n'a publié ni la charte du consulat, du XIIe siècle, ni la confirmation par Guillaume IV, en 1206, des privilèges concédés à Avignon (v. 1128) par Guillaume III de Forcalquier, dont les seuls textes publiés sont dans Fantoni, tandis qu'un texte plus correct de sa pièce XVI se trouve dans le 3e vol. des *Layettes du Trésor des chartes* auquel renvoie M. de M.

2. Il est vrai que M. de Maulde a lu aussi 1228 dans la date de cette pièce (*M° CC° XX°, VIII kl. aprilis*) ce qu'il attribue à une « falsification » du texte.

Ce qui est plus grave encore que les négligences et les erreurs que nous venons de relever, ce sont les fautes et les lacunes qui défigurent complètement la plupart de ces textes. M. de M., qui est un paléographe habile, s'en est sans doute rapporté à quelque copiste ignorant dont il a négligé de revoir le travail. Je ne citerai que quelques-unes de ces fautes en les choisissant parmi celles qui nuisent au sens ou qu'on eût pu corriger sans même recourir aux mss.; si l'on dressait un erratum complet, il n'est guère de lignes qui resteraient sans corrections[1]. Pièce II, l. 12, *filios quosdam Berengarii;* l. 13, *filium quemdam W. Gaufredi*, lire *quondam.* — Page 223, l. 31, *laumiis,* lire *laudimiis.* — Pièce IV, l. 4, M. de M. imprime : *fomes concordie et bonitatis sumarius, exordium hedificantes*, lire *sumamus exordium.* — P. 227, l. 12, après *consulatus*, ajouter *et in detrimentum consulatus;* l. 13, après *debere,* ajouter : *imo etiam aboleri ;* l. 32, au lieu de *prohibita*, lire *prehabita.* — P. 228, l. 11, M. de M. donne 5 noms sur une série de 47, sans avertir, même par des points, qu'il en omet; il en passe de même 9 à la ligne suivante et 46 à la page 229, l. 5, toujours sans l'indiquer. — A la même page, l. 35, *ex communis vinculo*, lire *excommunicationis;* p. 231, l. 17, *quod percipiebant,* lire *quod non percipiebant;* p. 233, l. 8, *cimium*, lire *cumini.* Il serait fastidieux de pousser plus loin cet examen.

S'il n'est pas difficile de juger de la correction des textes publiés par M. de M., j'éprouve quelque embarras à parler de son *Introduction.* C'est en effet une dissertation, écrite en style imagé, dans laquelle il a touché à toutes les époques, à tous les faits, à toutes les questions qui se rapportent à l'histoire municipale d'Avignon, mais au courant de la plume, au hasard de l'association des idées, sans plan préconçu, en causeur aimable, plein d'imagination, prodiguant l'érudition et les conjectures, sans prendre souci d'aboutir à des conclusions rigoureuses. Il serait hors de propos de critiquer comme un travail scientifique un morceau de cette nature et de lui reprocher d'être confus et de manquer de précision. Loin de relever l'inexactitude de ses références et l'à peu près de ses citations, je serais tenté plutôt de lui reprocher de n'avoir pas dédaigné un vain appareil d'érudition dont ce n'était pas la place. Tout au plus pourrait-on contester quelques-unes de ses opinions historiques, mais exprimées qu'elles sont en un style qui, de sa nature, exclut la propriété des expressions, enveloppées de périphrases ingénieuses, elles sont difficilement saisissables. Quand je lis qu'Avignon « a tenu son rôle silencieux » dans la lutte des Guelfes et des Gibelins, que catholique, « elle a joué le boulevard de l'hérésie », que ville impé-

1. Pour n'être pas taxé d'exagération, qu'on me permette de prendre comme exemple les premières lignes de la page 226 que je compare au fol. 97 du ms. 4659, dont s'est servi M. de M.: l. 1, *Veruntamen*, lire *Verumptamen*; — *comendantur,* lire *commendantur.* — l. 4, *februarii,* lire *febroarii.* — l. 5, *IIII,* lire *XV.* — l. 6, *Sor,* lire *Sos.* — l. 7, *Gaufrido,* lire *Gauffrido.* — l. 8, *Condoleto,* lire *Caudaleto.* — l. 10, *diabolo,* lire *dyabolo.* — l. 11, *bovum,* lire *boum.*

riale, elle n'a pas cessé « de graviter dans l'axe des événements français », que le droit de faire la guerre et la paix lui a permis « de pêcher avec scepticisme en eau trouble », je vois bien que l'auteur de ces phrases est à côté de la vérité, mais je suis obligé d'avouer mon impuissance à rectifier des formules aussi vagues. Si l'on descend dans le détail, on constate que M. de M. a porté la peine d'avoir travaillé sur des textes incorrects, mais il y aurait quelque rigueur à trop insister sur ce point. Sans m'astreindre à discuter toutes ses assertions, je me bornerai à en contester quelques-unes qui sont particulièrement en contradiction avec l'histoire ou qui reposent sur des textes mal interprétés.

P. 13. M. de M. cite, à propos des rapports d'Avignon avec la France, le synchronisme suivant qui se trouve au bas d'un acte du comte de Forcalquier de 1206 : « *Philipo rege Teutonicorum existente* », et s'étonne de voir nommer Philippe-Auguste le « roi des Teutons ». Pourquoi M. de M. veut-il qu'il s'agisse du roi de France plutôt que du compétiteur d'Othon IV, du chef du parti gibelin, de Philippe de Souabe?

P. 15. M. de M. dit que les empereurs n'ont jamais eu sur Avignon que de l'influence et non un pouvoir direct tel que celui qu'ils ont exercé sur Marseille, Arles et les villes d'Italie. Sans discuter sur le sens précis qu'il faut attacher à ces mots influence et pouvoir direct, j'estime que les rapports des empereurs avec Avignon ont été précisément de même nature que ceux qu'ils ont eus avec les autres villes de Provence ; ils ont toujours saisi l'occasion d'affirmer leur souveraineté, et je ne connais pas pour Marseille ni pour Arles de documents manifestant l'exercice de l'autorité impériale d'une manière plus nette que les diplômes de Frédéric Ier, d'Othon IV et de Frédéric II pour Avignon, que M. de M. a connus.

P. 20. M. de M. conteste que Barral des Baux, podestat élu par le parti national pour résister à Charles d'Anjou et défendre la cité, ait été coupable de trahison en négociant secrètement avec Blanche de Castille pour la soumission d'Arles et d'Avignon à la domination française. Il concède tout au plus qu'il a montré de la souplesse et de l'habileté, mais déclare que sa prétendue trahison ne fut « que la fidé-« lité qu'il témoigna en définitive à l'une des deux opinions ». Voilà en vérité une doctrine d'une application tout à fait commode en politique aussi bien qu'en histoire!

P. 35. A propos des dispositions contre les hérétiques et leurs complices, contenues dans le statut IX, M. de M. s'exprime ainsi : « Si « quelqu'un donne sciemment l'hospitalité à un hérétique ou vaudois « légalement condammé, le consul doit faire démolir sa maison et vendre « ses biens aux enchères : *Ymo ipsum receptatorem vel fautorem exter-« minabunt et exterminari curabunt et ipsum banniri de civitate,* c'est-« à-dire, à ce qu'il me semble, le consul exterminera l'hôte ou le fau-« teur et fera bannir l'hérétique. Ainsi le *fauteur*, le citoyen complice « encourt, sans jugement, une mort sommaire, et le coupable un simple

« bannissement ». Suit un assez long développement pour expliquer et justifier cette prétendue législation qui punit le complice plus que le coupable. Or, c'est précisément le contraire qui a lieu. M. de M. s'est étrangement mépris sur le sens du mot *exterminare*, et de plus, il ne s'agit dans le texte latin que du complice, qui est chassé et banni (avec toutes les conséquences du bannissement); quant à l'hérétique, les Statuts n'avaient pas à déterminer le traitement qu'il recevait, puisqu'il s'agit de l'aide qui lui aurait été prêté, *postquam fuerit convictus et legitime condempnatus.*

Parmi tous les documents qui concernent Avignon, l'un des plus anciens et des plus importants est la *Charta pacis et concordiae* concédée aux Avignonnais par l'évêque Geoffroi. On a coutume d'attribuer à ce document, avec Fantoni, la date de 1154, bien qu'il semble que le nom de l'évêque en fournisse le seul élément chronologique[1]. C'est une charte de consulat, ne comptant pas moins de 28 dispositions différentes et présentant de grandes analogies avec celle que l'archevêque Raimond concéda, vers le même temps, aux Arlésiens. Cette charte d'Avignon n'a été encore publiée que par Fantoni (t. II, pp. 64-67), mais incorrectement et d'une manière qui en rend l'étude assez pénible. Elle méritait certainement de figurer au premier rang dans le recueil de M. de M., d'autant plus qu'elle est, en beaucoup de ses dispositions, la source des Statuts du XIIIe siècle. M. de M. qui l'a omise semble en avoir méconnu l'intérêt; il n'en parle qu'à peine et toujours avec dédain dans son *Introduction.* A la p. 16, il conteste que « ce rudiment de coutumes » puisse prouver en faveur de la ville « la réalité d'une indépendance absolue », et à la p. 79 déclare « qu'il n'y a rien dans ces vieux statuts qui prépare l'organisation administrative de 1243 ». Mon opinion est diamétralement opposée. Sans doute ce n'est pas « l'indépendance absolue » qui fut concédée à Avignon alors ni jamais, mais il suffit d'une rapide lecture de la charte du consulat pour se rendre compte qu'Avignon était alors en possession de tous les rouages essentiels de l'organisation des grandes cités de Provence : un collège de consuls annuels composé en partie de chevaliers et en partie de bourgeois, assistés d'un juge pour l'exercice du droit de justice, d'un Conseil (*commune consilium*) et du Parlement (*concio communis*) pour l'adminstration de la ville. Cette organisation s'est développée dans la suite, mais n'a reçu de modification importante que par l'importation de la podestatie, vers 1223; elle existait même dès 1146, ainsi qu'en témoigne une sentence arbitrale, rendue alors par les consuls et les juges, dans un différend entre le vicomte et l'évêque[2]; de plus le comte de Forcalquier, Guillaume IV,

1. Il y eut un ou deux prélats de ce nom à Avignon au XIIe siècle, le premier, dont on trouve mention dès 1143, était encore évêque en 1166; on trouve mention d'un évêque Pierre en 1167 et on retrouve un Geoffroi en 1173. Les auteurs du *Gallia Christiana* datent la charte du consulat d'Avignon de 1158 (t. I, col. 812).

2. Blégier de Pierregrosse, *Recherches historiques sur les vicomtes d'Avignon*

confirmant, le 2 juillet 1206, à l'évêque et aux consuls, leurs privilèges, déclare qu'ils en jouissent depuis plus de 70 ans et les fait remonter à son aïeul Guillaume III (mort en 1128)[1]. On se demande après cela comment M. de M. a pu écrire (p. 16) que « le premier monument « indéniable d'émancipation est la déclaration de 1198 par laquelle la « République, dans la personne de l'évêque et des consuls, s'affirme « franche de tout péage et de toute prestation ». Cette interprétation est elle-même inexacte, car cette charte de 1198 a une portée bien moindre que celle qu'il lui attribue; ce n'est qu'une décision de l'évêque et des consuls exemptant les habitants des péages établis sur le Rhône à Avignon et qui étaient perçus au profit de l'évêque et de la ville. L'évêque s'y montre, comme dans les actes antérieurs, associé au gouvernement et rien ne ressemble moins que ce document à une manifestation d'indépendance.

On ne saurait, sans dépasser toute mesure, discuter plus longtemps les opinions de M. de M. Nous en avons dit assez pour montrer combien son livre est intéressant, quels documents curieux il met en lumière sans en avoir tiré il est vrai tout le parti possible, quelles questions importantes et encore peu discutées il agite. Tout en louant ce livre comme il convient, il importait cependant de montrer combien il serait dangereux de le consulter sans défiance; il importait surtout de prouver que, loin d'empêcher de nouveaux travailleurs de revenir sur ce sujet, cet ouvrage devait au contraire les y exciter, et s'ils réussissent mieux que leur prédécesseur, ils lui devront certainement d'avoir évité bien des méprises et des erreurs qu'on ne saurait, sans injustice, reprocher vivement, même à un érudit de mérite comme M. de M., lorsqu'il s'engage l'un des premiers dans une voie encore peu frayée.

A. Giry.

Anciens évêchés de Bretagne, histoire et monuments, par MM. Geslin de Bourgogne et Anatole de Barthélemy, t. V et VI : La Bretagne féodale et militaire. Paris, Picard.

Après avoir exposé en quatre volumes l'histoire des institutions religieuses, civiles, politiques, administratives, agricoles et industrielles du pays que nous nommons aujourd'hui le département des Côtes-du-Nord, MM. Geslin de Bourgogne et An. de Barthélemy viennent de couronner leur œuvre en publiant deux nouveaux volumes sur la géographie féodale de la même circonscription. Cette dernière partie de leur vaste entreprise n'était pas la moins difficile à remplir. En Bretagne, comme ailleurs, le régime féodal était un assemblage de domaines enchevêtrés

dans le t. IV des *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France.* Avignon, 1841.

1. Fantoni, *ouv. cit.*, t. II, pp. 53-55.

les uns dans les autres, tantôt suzerains, tantôt subalternes, que les princes élevaient ou abaissaient dans l'échelle sociale suivant le cours des événements et les exigences de la politique. Et puis, comment parler d'un fief sans citer les familles qui l'ont reçu en apanage, en don, en héritage ou qui l'ont acquis ? L'histoire des terres entraîne nécessairement celle des seigneurs. MM. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy n'ont pas procédé autrement.

Un livre qui se compose surtout d'accumulations de noms ne se prête guère à l'analyse ; essayons cependant d'extraire de chaque chapitre ce qu'il est essentiel de retenir. Quand Alain Barbetorte, le restaurateur de la nationalité bretonne, eut partagé la péninsule armoricaine en trois grands commandements, on vit se dessiner d'abord les trois comtés de Nantes, de Rennes et de Cornouaille, et, au-dessous, des fiefs secondaires. Le Penthièvre, le fief le plus étendu du comté de Rennes, comprenait le littoral qui s'étend du Couesnon à la rivière de Morlaix, entre la mer et la crête des montagnes. Ce territoire fut à son tour divisé en plusieurs mouvances inférieures qui s'appelèrent les seigneuries de Goëllo, de Montcontour, de Guingamp et de Dinan, etc.

Le premier nom inscrit en tête de la liste des sires de Penthièvre est celui d'Eudes, fils puîné de Geoffroy, comte des Bretons, qui mourut en 1079. Parmi ses successeurs nous noterons Hugues de Lusignan, Guy, frère du duc Jean III, et Charles de Blois, l'infortuné rival de Jean de Montfort. Ici se placent la guerre acharnée des deux compétiteurs au trône ducal, les vengeances de Marguerite de Clisson et de ses fils, la détention de Jean V et tous les troubles qui en furent la conséquence. Par son mariage avec Nicole de Blois, Jean de Brosse devient possesseur du Penthièvre et le transmet à René, puis à Jean de Brosse, duc d'Étampes, qui fut gouverneur de Bretagne de 1542 à 1565. Sébastien de Luxembourg, son neveu, arrive à son tour ; il est remplacé par le duc de Mercœur, l'adversaire opiniâtre du roi Henri IV, ensuite par César et Louis de Vendôme, enfin par trois Bourbons. En lisant la biographie résumée de chacun des sires de Penthièvre, nous passons donc en revue les principales pages de l'histoire de Bretagne.

Le comté de Goëllo, dont les limites extrêmes s'arrêtaient, d'un côté, à Tréguier, de l'autre, à St-Brieuc, contient des ruines et des tombeaux qui en font un pays très curieux à étudier. Suivant d'antiques traditions, ce petit coin de terre aurait eu ses rois indépendants, et la fondation de Châtel-Audren serait contemporaine de l'émigration bretonne. La famille d'Avaugour, qui le posséda au XIIe et au XIIIe siècle, y constitua trois fiefs qui devinrent des seigneuries ou *juveigneuries* importantes. On nommait ainsi en Bretagne la part du fief principal détachée pour former un apanage à un cadet. Le Quintin, qui était la plus considérable de ces trois juveigneuries (10 lieues de longueur sur 5 de largeur), se subdivisa en une foule de fiefs qui servirent de résidence aux familles les plus connues de Bretagne. En 24 heures le suzerain pouvait réunir 200 gentilshommes bien armés et bien montés. Au lieu de rele-

ver le château de Quintin, le maréchal Nicolas de Durfort préféra bâtir dans la forêt de Lorges un nouveau château, et, à partir de cette époque, la terre de Quintin prit le nom de duché de Lorges.

Les sires de Coëtmen, autres juveigneurs de Goëllo, alliés aux sires de Léon, de Laval et de Montafilant, avaient des domaines dans plus de 60 paroisses, et l'un d'eux occupa les plus hautes charges à la cour du duc François II. A propos de la vicomté de Plehedel, M. Geslin de Bourgogne rappelle la puissance de cette illustre famille des Rieux qui, en 1294, fournissait 5 chevaliers à l'ost du duc de Bretagne, et, aux siècles suivants, donnait des coups d'épée sur tous les champs de bataille, à côté de Duguesclin et de Jeanne d'Arc.

Le comté de Guingamp, avec ses seigneuries subalternes de Pommerit, de Châteaulin, de Frinaudour, de la Roche-Derrien et de la Roche-Jager, termine la série des fiefs qui remplissaient la partie occidentale du duché de Penthièvre. Si maintenant nous passons la petite rivière d'Urne, qui marque la limite des deux grandes divisions du pays, pour examiner la partie orientale, nous verrons un territoire partagé en une infinité de hautes justices, signe indubitable de démembrements multipliés. La seigneurie de Lamballe, qui en fut le centre, formait un triangle dont la base était le littoral entre l'Urne et la Rance et dont le sommet s'appuyait sur la paroisse de Saint-Glen. Dans ce simple ressort, on ne comptait pas moins de 79 seigneuries, dont 45 jouissaient du droit de haute justice.

Les auteurs de la Bretagne féodale et militaire rejettent impitoyablement toutes les prétentions qui ne se justifient pas par des titres authentiques, et leur méthode n'a rien de commun avec les complaisances si familières aux généalogistes du siècle dernier. Pour eux, le premier des Tournemine est celui qui figure dans une charte de 1159. Cette haute antiquité ne suffisait pas à l'orgueil de ces barons, il leur fallait, comme aux Rohan, des ancêtres jusque parmi les premiers chefs des populations bretonnes. D'après Tallement des Réaux, qui les raille, « on disait en Bretagne que M. de la Hunaudaie était un peu moins grand seigneur que le roi. » La forteresse de la Hunaudaie, dont ils empruntaient le nom, n'avait rien d'imposant : elle était construite au milieu d'une lande nue et adossée à une forêt. Tout autre était le château de Montcontour. La duchesse Anne le regardait comme la clef de la Basse-Bretagne. Autour de ce dernier gravitaient 37 sièges de haute justice.

L'histoire du pays de Dinan soulève plus d'un problème ardu : la tentation d'examiner les systèmes plus ou moins fragiles imaginés par ses devanciers n'entraîne pas M. Geslin de Bourgogne hors de sa route, son esprit passionné pour les vérités claires et précises préfère l'exposition des faits qui reposent sur les monuments, les chartes et l'étude de la topographie. La forteresse de Léhon ou le vieux Castel est, pour lui, une fondation de Nominoë, destinée à protéger le passage de la Rance contre les tentatives des Franks. Si Geoffroy de Dinan s'est élevé un autre *castrum* dans le voisinage, c'est qu'il y a eu déplacement de la

voie de Carhaix à Rennes et qu'une nouvelle défense a été jugée nécessaire. De tous les fiefs qui environnaient Dinan, Montafilant était le plus saillant : son centre, établi non loin des ruines de la cité des Curiosolites, a été marqué à une époque reculée par des ouvrages de défense, mais le nom de Montafilant n'apparaît pas dans les chartes avant 1304. Ce pays a été le théâtre de tant de luttes, comme les autres frontières bretonnes, qu'on signale à chaque pas des vestiges de fortifications. Près du bourg de Henansal se voient encore les retranchements du camp de Durestal, immense circonvallation de 800 mètres de développement qui a toutes les apparences d'un travail exécuté par les envahisseurs venus de la Scandinavie. Enfin les pages consacrées au fief de Matignon nous rappellent l'illustration de la famille de Goyon, dont les membres principaux figurent dans l'histoire de Bretagne à toutes les époques fameuses, et le Ve volume se termine par le récit sommaire du combat de Saint-Cast, si glorieux pour les populations de nos côtes.

Le Porhoët, qui fait l'objet du deuxième livre, désigne le pays de l'intérieur situé au sud du Penthièvre, au delà du massif de forêts qui séparait le versant de la Manche du versant de l'Océan. Ses limites du nord au sud s'étendaient de Corlay à Camors ; de l'est à l'ouest, de Guichen à Montfort, et embrassaient ainsi un territoire long de 30 lieues et large de 15. Les premiers vicomtes de Porhoët qui soient certains sont Guethenoë, fils de Conan le Tort, comte de Rennes, et Josselin qui, en achevant le principal château de la seigneurie, lui laissa son nom. La lignée des seigneurs qui s'illustrèrent sous le titre de Rohan est sortie du quatrième fils d'Eudon le Vieux, nommé Alain. Quand il construisit au bord de l'Oust, en l'an 1127, son *castrum* de Rohan, il ne se nommait pas autrement que le vicomte de Porhoët. Tels sont les commencements modestes, mais certains, de cette orgueilleuse famille qui fit tant de bruit pour démontrer qu'elle descendait de la race royale de Conan Meriadec. Ainsi s'établit l'origine de ce fief autour duquel on a débité tant de fables. Au titre de vicomte de la Noëe, qu'il prenait aussi parfois, on ajoutait l'épithète d'*illustris,* pour rappeler sans doute la gloire qu'il s'était acquise en Angleterre.

Tout le monde sait qu'aucune famille n'était en mesure de rivaliser d'influence en Bretagne avec les Rohan. Dès le XIIIe s., les ducs recherchaient leur alliance et recevaient d'eux un contingent de 9 chevaliers à raison de leurs fiefs de Guéménée, de Porhoët, de Gormené et de Rohan. En 1301, le comte de Richemont demandait au vieux Alain de Rohan de lever un emprunt sur ses terres, et, deux ans après, Philippe le Bel sollicitait de lui un secours en fantassins et en cavaliers pour ses guerres de Flandre. Cette fortune déjà si haute grandit encore au XVe s. Les Rohan figurent alors au premier rang dans les situations les plus recherchées, s'allient aux princes les plus élevés dans la hiérarchie féodale et ne craignent pas de disputer au sire de Laval, en 1451, la présidence des États de Bretagne. Leurs efforts pour développer l'agriculture, l'industrie et le goût de l'art sur leurs domaines sont moins connus. Ce

qu'ils ont fondé de prieurés, d'abbayes, d'églises, de couvents, de chapelles et d'hôpitaux est incalculable.

Notre analyse, si sèche qu'elle soit, montre assez qu'en prenant le Penthièvre et le Porhoët pour objet de leurs investigations, MM. Geslin de B. et A. de Barthélemy n'ont pas étudié la partie la moins intéressante du duché de Bretagne. Leur récit, loin d'être aride, est au contraire très attachant grâce à la variété qu'ils ont su semer dans tous les chapitres en faisant intervenir les souvenirs historiques de tous les temps. Aux énumérations de domaines et aux détails généalogiques ils ont mêlé une foule de renseignements sur les coutumes, les mœurs, les usages, les chapelles, les châteaux, les œuvres d'art, la physionomie des lieux qui en font une véritable encyclopédie bretonne. Le livre III, intitulé *les Ordres Militaires,* est un appendice qui contient, parmi beaucoup de généralités, des données entièrement nouvelles sur l'importance des possessions des Templiers et des Hospitaliers de Saint-Jean en Bretagne. Avec quelques recherches de plus, nos deux auteurs auraient pu facilement nous prouver que ces deux ordres militaires étaient préposés en Bretagne, comme ailleurs, à la garde des principaux passages et des routes les plus fréquentées. Les érudits se réjouiront en apprenant qu'une abondante collection de pièces justificatives, datées du XIe au XVIe siècle, orne la fin du dernier volume, grâce aux soins de M. Anatole de Barthélemy, et que plusieurs tables viennent en aide aux chercheurs. En résumé, c'est un livre qu'on peut offrir comme modèle aux savants qui voudront décrire les ressorts féodaux des comtes de Nantes et de Cornouaille.

Léon Maître.

Struensee. Von Prof. Dr. Karl Wittich. Leipzig, Veit. 1879, XIV-263 pages.

L'histoire moderne du Danemark ne renferme peut-être pas une époque qui ait autant attiré l'attention que celle du ministère Struensée. C'est, d'ailleurs, avec juste raison : car, quelque courte qu'elle soit, cette époque est supérieure à beaucoup d'autres par les révolutions et les événements de toute sorte dont elle a été témoin. En lisant l'histoire de Struensée on croirait lire un conte oriental, tant sa vie paraît tenir du merveilleux. En 1768, deux ans après son avènement, lorsque le jeune roi de Danemark et de Norvège, Chrétien VII, alors âgé de 19 ans, entreprit à l'étranger le long voyage pendant lequel il visita Paris, il choisit pour son médecin J.-F. Struensée, qui avait vécu jusqu'alors loin de la cour dans une petite ville du Holstein. Struensée, alors âgé de 31 ans, sut s'insinuer auprès du roi qui ne voulut pas s'en séparer à son retour. Tandis que le roi, affaibli par une maladie de l'esprit, devenait chaque jour plus incapable de gouverner, son médecin s'élevait en peu de temps d'un poste à l'autre, et ne tardait pas à gouverner l'État tout entier. En 1771 il se fit nommer ministre souverain,

avec un pouvoir plus étendu qu'aucun sujet en Danemark n'en a jamais eu ni avant ni après lui, ses ordres ayant exactement la même valeur que ceux émanant du roi lui-même. Il fut en même temps anobli et reçut le titre de comte. N'ayant au-dessus de lui que le roi mineur et la reine à laquelle il avait su s'attacher trop intimement, sa position semblait inattaquable. Une seule nuit suffit pourtant à renverser tout. Une révolution de palais éclata en janvier 1772, et il fut fait prisonnier ainsi que la reine, dont le mariage fut cassé; elle fut transportée hors du royaume et Struensée décapité. Que ces événements aient attiré l'attention de tout le monde, il n'y a rien de merveilleux; ils ont engagé non seulement la plume des historiens, mais aussi celle des poètes. Ce fait que Struensée était Allemand et la reine Caroline Mathilde une princesse anglaise semble avoir invité encore plus les écrivains de l'étranger à s'occuper de cette partie de l'histoire danoise.

Si le nouveau gouvernement à la tête duquel étaient la belle-mère et le frère consanguin du roi Chrétien VII eût été plus modéré envers le ministre renversé, il eût détourné sans doute de lui une grande partie de la pitié qu'il a inspirée plus tard. La triste mort du ministre a adouci les esprits, et en général on est devenu plus disposé à faire ressortir avec une certaine prédilection les bons côtés de son gouvernement. Ici comme souvent le martyre a influencé les jugements. Cette objection n'atteint pourtant pas l'ouvrage du prof. Wittich dont nous rendons compte ici; il se distingue justement par une impartialité tranquille. Ce n'est pas que l'auteur ait trouvé partout la juste mesure; il nous semble, mais c'est toujours une question discutable, qu'en quelques endroits il s'est montré trop favorable à Struensée. Aussi sa situation de compatriote de Struensée semble-t-elle avoir influé à son insu sur ces jugements. Néanmoins, nous ne saurions trouver un ouvrage historique d'un auteur allemand moderne qui révèle d'une manière aussi évidente le désir de se montrer impartial pour les Danois, et nous sommes heureux d'en féliciter ici l'auteur. Nous ne voulons pas dire qu'il en soit arrivé à une intelligence sympathique de la nation danoise; il parle assez froidement de l'esprit national du ministère qui succéda à celui de Struensée, et il ne reproche pas à Struensée d'avoir négligé complètement la langue danoise.

La biographie du prof. Wittich dénote beaucoup d'intelligence et de travail. Il est vraiment étonnant qu'il ait pu étudier et approfondir avec autant de soin tant d'ouvrages historiques danois. On aurait donc tort de lui reprocher que quelque source lui ait parfois échappé. Le livre, qui est presque exclusivement tiré des sources imprimées[1], ne contient pas de faits tout à fait nouveaux. Son mérite principal est de faire con-

1. En quelques endroits des manuscrits sont cités (pp. 177, 191, 203). La pièce de la p. 191 ne nous raconte rien de nouveau, l'ordre du 15 juillet 1771 a été imprimé plusieurs fois, récemment dans Grundtvig, *Meddelelser fra Rentekammerarkivet*, 1873-76, p. 93.

naitre au grand public d'une manière claire et objective cet épisode de notre histoire et de réunir les résultats des recherches et des études de ces dernières années. L'auteur se sert pour ainsi dire de la méthode psychologique; il cherche surtout à expliquer le développement intime de l'âme de Struensée et des autres personnages. C'est une tentative intéressante, mais l'arbitraire se mêle facilement à cette méthode, et l'auteur s'expose à ce que tout le monde ne puisse pas entrer dans ses idées. Pour citer un exemple, M. Wittich semble trop sévère envers Chrétien VII, ne tenant pas toujours assez compte de l'état de son âme malade. L'auteur s'occupe surtout de tracer des portraits caractéristiques, mais il y a d'autres côtés qu'il n'a pas assez approfondis. L'époque de Struensée était une époque de réformes en Europe ; le ministre ressemble à plus d'un des hommes d'État contemporains. Il n'y a pour ainsi dire pas une seule branche où ses théories philosophiques ne l'aient poussé à frayer des voies nouvelles; partout il a voulu réaliser ses plans, qu'ils fussent mûrs ou non. Pour bien comprendre cet homme d'État et le juger justement, il est nécessaire d'analyser et de critiquer sa législation en la comparant dans tous ses détails à ce qui a existé auparavant; nous regrettons qu'à cet égard l'auteur n'ait pas poussé ces recherches assez loin. M. Wittich se montre bon critique. Il semble pourtant avoir trop de confiance en Mlle Biehl, contemporaine de Struensée et auteur de mémoires. Aussi son estime pour les mémoires du suisse Reverdil (publiés à Paris, 1858) semble trop grande, bien que la noblesse du caractère de Reverdil soit incontestable. Un historien danois oserait à peine citer les livres de M. Flamand et de M. Jœrgensen-Jomtou, dont la véracité et la valeur scientifique sont assez problématiques; cependant il faut dire que l'auteur qui invoque ces deux quasi-historiens s'en sert avec précaution. Enfin nous avons trouvé des erreurs qu'il faut pardonner à un auteur étranger, par exemple, quand il (p. 7, 67) regarde les paysans danois comme serfs[1].

Une partie considérable du livre, les deux cinquièmes, est consacrée à des études spéciales, où l'auteur approfondit diverses questions; nous aurions préféré qu'il eût encadré plusieurs de ces recherches dans son exposé au lieu de les placer en appendice.

En somme, on peut faire plusieurs objections contre le livre de M. Wittich, mais son ouvrage possède une valeur indiscutable, et le public doit le recevoir avec reconnaissance.

C.-F. Bricka.

1. M. Wittich trouve dans les termes d'une lettre de la reine-mère Juliane-Marie à son petit-fils des preuves de son amour pour lui (p. 186); cette conclusion est trop osée, puisque la lettre n'a pas été écrite par elle, comme le dit un homme contemporain bien informé (*Danske Samlinger*, I, 199). — Il est faux (p. 297) que Beringskjold, l'un des conspirateurs contre Struensée, ait été plus tard prisonnier à Munkholm en Norvège. Voir *Historisk Tidsskrift*, 5e liv., vol. I, où se trouve une biographie détaillée de ce personnage.

ALWIN SCHULTZ. **Das hœfische Leben zur Zeit der Minnesinger.** 1er Bd. Leipzig, Hirzel, 1879, 520 p. in-8°.

Ce n'est pas la vie des cours au XIIe et au XIIIe siècle que M. A. Sch. s'est proposé de décrire. En effet, *hœvisch* est opposé dans le haut allemand moyen à *dœrperlich,* de même qu'en français *courtois* désigne le contraire de *vilain.* C'est donc un tableau de la société chevaleresque à l'époque la plus brillante du moyen âge que l'auteur nous promet. M. Sch. est un érudit, son travail est fait avec conscience, il doit par conséquent être accueilli avec faveur. Il le doit d'autant plus qu'aucun ouvrage autorisé ne traite de l'histoire de la civilisation du temps des Hohenstaufen, tandis que les monographies, les éditions critiques et populaires des poètes du XIIe et du XIIIe siècle abondent. M. Sch. a dû renoncer toutefois à comprendre dans son travail l'étude de la vie intellectuelle et particulièrement du mouvement philosophique à l'époque dont il s'occupe; ses études ne le portaient pas de ce côté, elles le qualifiaient, au contraire, remarquablement pour le sujet plus restreint auquel il s'est arrêté.

Les sources auxquelles il puise sont avant tout les poètes et les historiens allemands, français et provençaux de l'époque qu'il étudie; il assure qu'il a lu deux millions de vers; il invoque également quelques diplômes d'empereurs. Mais, au lieu de renvoyer aux ouvrages, il en fait, au bas des pages, des citations détaillées. Je ne puis que l'en féliciter; je regrette seulement qu'il n'ait pas indiqué les éditions qu'il a suivies. La critique du texte donne lieu, en effet, à des contestations assez vives pour que cette précaution ne soit pas inutile. Je suis loin, d'un autre côté, de partager la confiance sans réserve qu'il accorde aux descriptions des poètes. Tout en reconnaissant avec lui que les arts et que le luxe étaient très développés au XIIe et au XIIIe siècle, je ne saurais admettre que l'imagination des poètes n'ait pas souvent embelli singulièrement la réalité. M. Sch. n'admet pas à coup sûr l'existence du bouclier d'Achille, tel que le décrit l'Iliade; pourquoi refuser aux poètes français et allemands un droit d'invention qu'on ne marchande pas à ceux d'Ionie?

M. Sch. n'attache pas moins d'importance aux monuments de l'architecture, de la sculpture et des autres arts qu'aux descriptions des poètes et des historiens. Les imposantes ruines des châteaux de Couci, de Fleckenstein, de la Wartbourg lui fournissent la matière d'explications intéressantes, ainsi que les statues qui ornent les portails ou l'intérieur des églises. Les 111 gravures sur bois que renferme le volume en rendent la lecture plus attrayante et plus facile. Il étudie également les étoffes anciennes et surtout les échantillons qui s'en trouvent au musée germanique de Nuremberg. Il invoque particulièrement les peintures du *Hortus deliciarum* de Herrad de Landsberg, dont l'original a si malheureusement péri dans l'incendie de la bibliothèque de Strasbourg et celles du ms. des Manesse de la Bibliothèque nationale. Je ne lui reprocherai pas de les avoir citées d'après des ouvrages de seconde main, les reproductions qui en ont été faites étant en général très

exactes. Mais je lui en veux d'avoir cité le recueil des Manesse qui est du XIVe siècle, comme une autorité pour le XIIe et le XIIIe. Il le reconnaît, il est vrai, en quelques lignes, à la fin du chapitre; il n'en est pas moins vrai que les arguments qu'il en a tirés, et sans avoir fait ses réserves d'avance, manquent d'autorité.

Parmi les ouvrages dont il fait usage, les travaux français occupent une place prépondérante; c'est ainsi qu'il signale, avec des éloges tout particuliers, « l'*Histoire du Costume en France* » de M. Quicherat et les deux ouvrages de M. Viollet-Leduc, « le *Dictionnaire de l'architecture* » et « le *Dictionnaire du mobilier* », sans parler des travaux d'érudition de Francisque Michel et de Jubinal. Mais là encore je regrette un certain défaut de critique, quand par exemple il cite Duchesne, sans dire quels sont les documents de ce recueil qu'il invoque, ou quand il attache la même valeur aux deux ouvrages de M. Viollet-Leduc, que je viens de mentionner.

M. Sch., je l'ai dit, a consulté avec autant de soin les monuments et les documents français que ceux que lui fournissait l'Allemagne. Il n'hésite pas à admettre la grande influence exercée par la France sur son pays; il reconnaît que l'architecture gothique a pris naissance en France; il constate que les modes et les usages français étaient très goûtés en Allemagne; il cite bon nombre de mots français, ayant trait à ces matières, qui acquirent droit de cité en Allemagne, et son propre style contient tant de mots français à désinences allemandes que l'exemple de ses auteurs favoris paraît même avoir déteint sur lui. Mais pourquoi M. Sch. n'a-t-il pas cherché à expliquer cette influence française? Comment s'est-elle exercée? Quels points de contact l'Allemagne a-t-elle eus avec la France, et de quels côtés les deux peuples ont-ils été surtout en rapport? Le Midi a-t-il agi directement sur l'Allemagne, ou la France du Nord n'a-t-elle pas servi d'intermédiaire entre le pays des troubadours et celui des minnesinger? Les lectures étendues de M. Sch. lui auraient permis apparemment d'élucider ces questions intéressantes.

Pourquoi, d'un autre côté, M. Sch. qui doit tant aux poètes ne leur accorde-t-il pas une place plus importante dans son livre? Les plus puissants seigneurs, les empereurs eux-mêmes, jusqu'aux vulgaires jongleurs, rimaient, chantant le printemps et les dames. Cette vie mêlée de grandeur et de misère, de triomphes et d'humiliations, tenait une place considérable dans les occupations et les préoccupations de la noblesse et l'on aurait voulu que M. Sch. s'y arrêtât davantage. Le ménestrel, le jongleur, le singerlin ont-ils joué le même rôle dans les différents pays? Dans quelle mesure la bourgeoisie a-t-elle participé à la vie des nobles? Les cours d'amour, telles qu'on les a parfois représentées, n'ont jamais existé; rejetons ce préjugé, avec M. Schultz. Mais n'y a-t-il jamais eu nulle part au moyen âge rien qui les rappelle? Et ces « puys » dont parlent certains poètes du Nord de la France ne méritaient-ils pas d'être signalés? Enfin, parmi les détails qu'il donne sur

les relations amoureuses, et à côté des distinctions qu'il établit entre les dénominations que les poètes donnent à leurs dames, n'y avait-il pas lieu de mentionner le débat soulevé entre les mots de *frouwe* et de *wip*, et de rappeler le singulier usage d'après lequel les poètes donnaient à leurs dames des noms fictifs? Y avait-il lieu enfin, dans un livre qui traite de la vie des nobles, de consacrer des séries de pages à la vie des paysans?

Mais n'insistons pas sur ces détails et reconnaissons le fait qui est au fond de mes critiques comme des éloges très sincères que mérite, je le dis hautement, le livre de M. Schultz. L'auteur connaît le moyen âge; il a lu les poètes et les historiens; il a étudié les monuments et les arts; il a amassé, en un mot, des matériaux nombreux et précieux. Mais de ces matériaux il n'a pas construit un édifice. Le livre sur la civilisation au XIIe et au XIIIe siècle, et même sur la vie des nobles à cette époque, reste encore à faire. A côté de pages écrites avec entrain, il y en a d'autres qui ne sont qu'une collection de notes, à peine rédigées et classées. De plus l'absence de toute table, de tout préambule indiquant les matières que l'auteur se propose de traiter, rend les recherches assez pénibles. Les lacunes que j'ai signalées seront comblées sans doute dans le second volume que l'auteur nous annonce. Ce qu'il est malheureusement plus difficile de lui donner, ce sont les qualités de composition et de méthode qui lui font absolument défaut.

A. Lange.

Milton by Mark Pattison, B. D. rector of Lincoln college Oxford. London, Macmillan and Co. 1879. 220 p. in-8°.

Cette biographie de Milton fait partie de la collection *English men of letters*, dirigée par John Morley. Pour se conformer au but de cette collection, M. Pattison devait se borner à réunir les résultats des travaux antérieurs qui se rapportent à son sujet et à les présenter sous une forme populaire. Il s'est acquitté de cette tâche avec habileté. Son petit livre se lit facilement, contient une foule d'idées originales et prouve à chaque page que l'auteur est très familier avec les travaux de ses prédécesseurs. M. P. se garde de tomber, à l'exemple de tant de biographes, dans le panégyrique et ne craint pas de dévoiler les faiblesses de son héros.

On ne souscrira pourtant pas sans réserve au jugement de M. P. sur Milton considéré comme écrivain politique. Si Milton avait pu recevoir les avis de son dernier biographe, il n'aurait pris aucune part à la politique quotidienne, il se serait entièrement renfermé dans ses travaux scientifiques et poétiques : « No good man, dit M. P. (p. 66), can with impunity addict himself to party. And the best men will suffer most, because their conviction of the goodness of their cause is deeper. But when one with the sensibility of a poet throws himself into the exci-

tements of a struggle, he is certain to loose his balance... Were all those accomplishments, those many studious years hiving wisdom, the knowledge of all the tongues, the command of all the thoughts of all the ages, and that wealth of English expression, were all these acquirements only of use, that their possessor might vie in defamation with an Edwards or a Du Moulin ! » Cela est piquant, mais aussi fort contestable. D'abord il faut remarquer que la part prise par Milton aux discussions politiques quotidiennes, son activité au service de la République et du protectorat d'Olivier Cromwell n'ont pas été entièrement perdues pour son développement poétique. Personne ne peut lire le *Paradis perdu, Samson Agonistes,* sans remarquer que ces admirables poèmes sont remplis d'idées puisées par Milton dans sa lutte contre les ennemis de la République et des indépendants. On peut le regretter, comme on regrette peut-être que Dante ait introduit dans son immortelle épopée tant d'allusions politiques ; mais chez Milton, comme chez Dante, le poète et l'homme politique sont inséparables. On ne se représente pas l'un sans l'autre.

On peut se demander ensuite si l'action de Milton comme écrivain politique, comme pamphlétaire d'un parti, fut réellement sans influence. D'après M. P., il faudrait le penser : « It should be noted, dit-il, that these pamphlets, now only serving as a record of *the prostitution of genius to political party* (?), were, at the time at which they appeared, of no use to the cause in which they are written. » Les faits contredisent complètement cette affirmation. L' « Eikonoklastes » de Milton, sans annuler l'influence de l'Εἰκων βασιλική, alluma au plus haut point la rage des royalistes ; sa « Defensio pro populo Anglicano » le rendit célèbre dans toute l'Europe. Ce qui pouvait se faire avec la plume pour la république d'Angleterre, Milton l'a fait et il avait le droit d'être fier de son succès.

M. P. ne paraît pas aimer les puritains, ce qui le met à même de reconnaître avec impartialité les fautes de Milton, mais ce qui en même temps le rend trop indulgent pour les fautes de ses adversaires. Par exemple, en racontant la polémique littéraire de Milton avec Alexandre Morus il aurait dû montrer plus fortement quel triste caractère était ce Morus. Une pièce qui m'a été bienveillamment communiquée par M. le professeur de Hoop Scheffer d'Amsterdam, et qui est intitulée : *Le récit des principaux chefs d'accusations qui ont été faits au synode des églises wallonnes des Provinces-Unies*, etc. (1659), prouve d'une manière presque irréfragable que les accusations de Milton étaient complètement fondées. En tout cas, nous avons à faire ici avec quelque chose de plus que du « petty gossip ».

L'auteur me paraît émettre une assertion inexacte quand il dit des écrits de Milton sur le divorce : « There is found in them no mention of Milton's individual case. » J'ai signalé dans ma biographie de Milton (livre II, p. 172-74) les passages du premier pamphlet sur le divorce, qui peuvent être considérés comme des confidences. Il est une autre

opinion de M. P. qu'on peut aussi contester : c'est celle d'après laquelle Milton, pendant le protectorat, serait resté inconnu non seulement à Cromwell, mais aussi aux autres personnages qui dirigeaient les affaires. Milton lui-même dément, dans une certaine mesure, cette assertion par les termes avec lesquels il caractérise, dans sa « Defensio secunda pro populo Anglicano », plusieurs personnages de son temps ; il semble parler de plus d'un d'après une connaissance personnelle.

Il est inutile de dire que M. P. donne une très grande place à l'histoire de la composition et à l'appréciation esthétique du « Paradise lost ». Sur ce point aussi on peut en sûreté le prendre pour guide. En résumé, son petit livre répond entièrement au but en vue duquel il a été écrit.

Alfred Stern.

Geschichte Lothringens von Dr Eugen Th. Huhn. Bd. II. Berlin, Grieben, 1878, 428 p. in-8o. Prix : 5 fr.

Nous avons parlé récemment du premier volume de cette *Histoire générale de Lorraine,* entreprise par un polygraphe allemand, immigré à Metz après la conquête, et récemment décédé comme rédacteur en chef de l'un des journaux allemands de la cité messine. Nous avons dit que son travail, écrit en vue du grand public, sans allures d'érudition, était d'une lecture facile et recommandable sous bien des rapports. Mais dans mainte circonstance, les idées politiques de l'auteur l'amènent fatalement à se placer au point de vue contraire à celui des historiens français de la Lorraine, répondant de la sorte à certaines erreurs par des erreurs bien plus graves, et trahissant parfois une animosité contre la France qui n'est rien moins que scientifique et qui mettra le lecteur impartial en défiance contre les conclusions de l'auteur. Le récit reprend dans ce second volume avec le règne de René II de Vaudemont, et va de 1473 à la Révolution, car on ne saurait tenir compte d'un résumé de *deux* pages qui prétend raconter les événements accomplis en Lorraine de 1790 à 1871. Nous n'avons pas l'intention de relever ici la série, passablement longue, de petites erreurs de détail, notées à la lecture ; nous remarquerons seulement l'anomalie bizarre qui se trahit dans la germanisation de mainte dénomination géographique de la Lorraine française tandis que l'auteur conservait leur forme française à plusieurs des noms de localités de l'Alsace allemande. Quelques cartes, un plan de Metz en 1552, etc., sont joints à ce volume. Tel qu'il est, le travail de M. Huhn reste encore le seul ouvrage un peu complet que l'Allemagne possède sur cette province, dont une partie lui est revenue naguère ; il serait à désirer qu'un érudit français, impartial et compétent, voulût nous doter bientôt d'un ouvrage analogue sur la même matière. Nous lui demanderions simplement d'indiquer ses sources avec une précision plus grande que ne l'a fait M. Huhn, et de ne pas se laisser, comme lui, entraîner à des polémiques au moins inutiles, quand elles ne compro-

mettent pas le caractère de l'auteur et la valeur scientifique de son ouvrage.

E.

Geschichte der Stadt Bonn wæhrend der franzœsischen Herrschaft (1794-1815), von Werner Hesse. Bonn, Lempertz, 1879. In-8°, VIII-328 p.

Das Grossherzogthum Berg, 1806-1813, von R. Gœcke. Kœln, Dumont, 1877. In-8°, 100 p.

La Souabe après la paix de Bâle, par G. Vreede, professeur de droit public à l'Université d'Utrecht. Utrecht, Beijers, 1879. In-8°, CXXII-319 p.

Ces trois monographies se rapportent à l'histoire de la domination française en Allemagne pendant la Révolution et l'Empire. L'ouvrage de M. Werner Hesse, *La ville de Bonn pendant la domination française,* est une chronique locale, composée d'après les documents conservés aux archives de Bonn et les souvenirs laissés par différents témoins. M. W. H. est un chroniqueur : il rassemble et raconte sans citer les textes et indiquer les sources; le récit, comme presque tous les récits de ce genre, est monotone; l'auteur se répète et grossit les petits faits. Il s'est proposé, dit-il (p. VI), de représenter les événements tels qu'ils se sont passés, sans esprit de parti. L'esprit de parti doit s'entendre sans doute des « partis » du pays du Rhin et de la ville de Bonn; car en ce qui concerne la France et les Français, M. W. s'exprime (id.) avec une véhémence extrême. Cette passion nous oblige à n'accepter qu'avec une grande prudence ses appréciations. Les faits n'en sont pas moins utiles à connaitre, et, en le contrôlant par nos documents, il sera bon de consulter cet ouvrage. Malgré sa gallophobie intense, M. W. H. est bien obligé de rapporter, ch. VIII à XV, notamment, des faits qui démontrent que le régime français, sous le Consulat et les premières années de l'Empire, ne fut pas précisément une persécution. Les sentiments de l'auteur rendent particulièrement intéressante pour nous cette partie de son œuvre.

La notice que M. Gœcke consacre au grand-duché de Berg est écrite avec un sens historique plus ferme et un esprit plus dégagé. M. G. a puisé dans les archives de Düsseldorf. Il est précis et cite, bien qu'on regrette qu'il résume plus qu'il ne cite et qu'il n'indique pas les sources avec plus de détail. Les adresses dont il publie le texte (p. 95-98) sont fort curieuses, et la conclusion (p. 99) doit être approuvée pour sa modération. Il résume les œuvres bienfaisantes de la domination française et loue les Prussiens de ne les avoir pas anéanties sur le Rhin comme ils ont eu le tort d'anéantir ailleurs les œuvres des gouvernements dont ils ont pris la place.

Le livre de M. Vreede sur *la Souabe après la paix de Bâle* mérite nos sympathies et nos éloges. Ce n'est pas seulement parce que

M. V., qui manie fort bien notre langue, a écrit en français l'introduction qui précède son recueil, c'est surtout pour le sens historique et l'impartialité dont il a fait preuve. M. V. s'est proposé deux choses : publier des documents sur les négociations du Wurtemberg avec la France, rétablir la vérité sur le rôle politique de son aïeul maternel, Conrad Abel, qui fut le principal agent de ces négociations et exerça une influence considérable dans le gouvernement intérieur du Wurtemberg. Cette dernière partie de l'œuvre, tout utile et profitable qu'elle soit pour nous, a naturellement moins d'intérêt que la première. L'introduction (p. I-CXXII) est un précis des négociations et de la carrière d'Abel. Le reste du volume (p. 1 à 319) contient des documents qui embrassent les années 1795 à 1802, avec quelques pièces seulement pour 1803-1808. M. V. est un libéral fort éclairé dans l'appréciation des affaires intérieures du Wurtemberg. En matière de négociations, il se montre équitable et sait faire la part des hommes et des temps. C'est ainsi que (p. XXX), après avoir résumé les pénibles négociations de 1795-1796, il ajoute : « Ces détails humiliants ne peuvent inspirer qu'un intérêt sympathique assez médiocre, aujourd'hui que l'on se souvient des grands événements et d'exigences bien autrement lourdes et onéreuses de la guerre franco-allemande de 1870-1871. »

M. Werner Hesse et les écrivains de son école feront bien de méditer ces paroles du professeur de droit des gens de l'Université d'Utrecht.

Albert SOREL.

Les Noyades de Nantes, 2e édition, revue et augmentée de l'histoire de la persécution des prêtres noyés, par Alfred LALLIÉ. Nantes, 1879, 1 vol. in-8° de 179 p.

Les historiens de Nantes, Laurent, Mellinet, Guépin, qui ont parlé des noyades exécutées sous le proconsulat de Carrier, ne se sont pas étendus longuement sur les différentes scènes et les conséquences de cet horrible drame de notre Révolution. Leurs récits, puisés surtout dans les renseignements consignés au *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, se tiennent trop loin de la précision, et M. Berriat-Saint-Prix lui-même n'a pas tout dit dans son volume intitulé la *Justice révolutionnaire*, bien qu'il ait compulsé les pièces du procès de Carrier, conservées aux Archives nationales. Il était possible d'élucider encore la question des *Noyades de Nantes*, en serrant de plus près les textes imprimés, en les rapprochant des actes de nos archives provinciales et en groupant avec méthode les témoignages les plus insignifiants en apparence. C'est ce que vient de faire M. Lallié avec toute la logique et la rigueur d'un juge d'instruction, sans s'écarter de l'impartialité dont il a fait preuve dans ses recherches sur les massacres de Machecoul.

Carrier et ses séides avaient tellement terrifié les Nantais que pas une voix n'osa s'élever de suite contre eux pour demander à la Convention

l'expiation de leurs forfaits. Aucun ordre n'étant donné par écrit et chaque exécution s'accomplissant la nuit dans le plus grand mystère, on put croire un moment que l'impunité était assurée aux bourreaux des noyades. Le coup qui les frappa partit du côté qui paraissait le moins menaçant pour eux. Les 132 Nantais qui furent appelés à la barre du tribunal révolutionnaire pour répondre de leurs opinions fédéralistes ne purent se justifier sans parler de la conduite des membres du Comité révolutionnaire de Nantes. A leur tour, ceux-ci voulant atténuer leur responsabilité firent les plus graves révélations contre Carrier et le forcèrent à s'asseoir à côté d'eux sur le banc des accusés.

Pour ce féroce représentant du peuple, le supplice de la noyade fut un moyen de destruction raisonné qu'il employa plus de douze fois. M. Lallié est parvenu à préciser les dates de onze de ces exécutions qui eurent lieu entre le milieu de novembre 1793 et la fin de janvier 1794. Mais combien de victimes ont-elles englouti dans les eaux de la Loire? Il y a presque autant de chiffres que d'historiens. L'auteur des *Noyades* répond à la question par une série de déductions qui ont l'avantage de s'appuyer sur des listes, sur des déclarations positives et non sur des hypothèses. Prenant comme base de son calcul le total des 13,283 individus emprisonnés pendant la mission de Carrier, il élimine d'abord les condamnés soit 1971, les acquittés soit 452, puis le chiffre des malades décédés soit 3,000 environ, enfin les 3,000 prisonniers qui restaient à l'arrivée des représentants Bourbotte et Bo; restent alors 4,860 détenus dont le sort est ignoré. Il en conclut avec beaucoup de vraisemblance que ce chiffre est celui des personnes comprises dans les noyades. Que faut-il penser des atrocités révoltantes qu'on a nommées les mariages républicains? Suivant l'opinion de M. Lallié, d'accord en cela avec M. Berriat-Saint-Prix, elles n'ont pas été suffisamment constatées dans les débats pour qu'elles soient admises comme un fait historique. C'est une légende qui a pris naissance à la suite des propos licencieux tenus dans un jour de débauche où les bourreaux, capables de tout, trouvèrent plaisant de lier leurs victimes deux par deux en les précipitant dans le fleuve.

Les malheureux qui périrent dans la première de ces hécatombes furent des prêtres, dont les noms nous ont été presque tous conservés. M. Lallié a consacré la deuxième partie de son volume à nous raconter toutes les persécutions qu'ils eurent à subir depuis le jour où ils furent internés à Nantes jusqu'au moment où Carrier les fit transférer à bord du navire *la Gloire*. Il les suit dans les différentes prisons, au château, à Saint-Clément, aux Petits-Capucins, et rapporte les circonstances de leur détention avec une abondance de détails et de dates qui dénote une connaissance profonde des documents contemporains.

On sent, en lisant ce livre, que l'auteur n'a négligé aucune source d'information pour atteindre l'exactitude. Il connaît si bien son personnel qu'il est en mesure de nous fournir sur chaque prêtre une notice biographique où sont condensés les faits les plus essentiels. La tâche

que poursuit M. Lallié est peut-être ingrate et aride, mais à coup sûr elle n'est pas stérile pour l'histoire, car elle prépare la voie aux vulgarisateurs de la science.

L. M.

Le Procès des Dantonistes, d'après les documents, précédé d'une introduction historique; recherches pour servir à l'histoire de la Révolution française, par le docteur Robinet. Un vol. in-8° de 616 pages. Paris, Ernest Leroux, 1879. Prix : 10 fr.

C'est un plaidoyer dans toute la force du terme que ce nouvel ouvrage, destiné à faire suite au *Mémoire sur la vie privée de Danton* que M. R. avait publié en 1865. Irrité contre les partisans d'Hébert, anciens et nouveaux, contre les apologistes de Robespierre et peut-être plus encore contre les « christicoles » Buchez et Roux, ces « venimeux » auteurs de l'*Histoire parlementaire,* ou contre les poètes qui ont eu la prétention de faire de l'histoire, M. R. présente aujourd'hui la défense de Danton et des Dantonistes avec une véhémence extraordinaire. Le plus grand homme, le seul homme d'État que la Révolution française ait produit, c'est Danton; pour le prouver, M. R. commence par exposer longuement (p. 23-123) les doctrines particulières à l'école d'Auguste Comte. Nous ne suivrons pas M. R. sur ce terrain glissant, et nous éviterons de discuter sa théorie des hommes nécessaires, des coups d'État légitimes lorsque la marche des événements n'est pas en harmonie « avec les lois naturelles des phénomènes sociaux, avec la force des choses ou l'ordre universel » (p. 59), etc., etc. De telles discussions seraient mieux à leur place dans une *Revue philosophique*, aussi nous renfermerons-nous systématiquement dans le domaine des faits, pour chercher sans passion, sans parti pris d'aucune sorte ce qu'il peut y avoir de vrai dans cette importante justification de Danton.

M. R. a commencé par rendre aux fameuses audiences de germinal an II leur physionomie véritable, autant du moins que la chose était possible, car il reconnaît lui-même avec beaucoup de franchise (p. 141) qu'il n'est rien resté de tout à fait exact, ni surtout de complet sur ce grand débat; à force de patience et de sagacité, il a prouvé que les Dantonistes ont été jugés pour la forme, sans pouvoir présenter leur défense, et que leur condamnation profondément inique doit peser, comme tant d'autres, sur la mémoire de Robespierre. M. R. a consulté les documents originaux, soit aux Archives nationales, soit à la Préfecture de police, avant 1871, et ces documents ont une importance que nul ne saurait méconnaître, surtout les notes de Topino-Lebrun. Pourquoi n'a-t-il pas mentionné la *Liste générale et très exacte des noms, âges, qualités et demeures de tous les conspirateurs qui ont été condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire...*? Le numéro III de cette affreuse publication relate (p. 15 et 16) les noms des Dantonistes sous la rubrique

suivante : *Seconde affaire des députés conspirateurs, Danton et ses complices ;* ils sont quatorze : Fabre d'Eglantine, Delaunay, Chabot, Camille Desmoulins, Lacroix, Philippeaux, Bazire, Hérault de Séchelles, Danton, d'Espagnac, Gusmann (*sic*), Frez (*sic*), Portook, Chiétrick (*sic*), (nos 553-566) ; « tous convaincus d'être auteurs et complices d'une « grande conspiration tendante à détruire la Convention nationale et « rétablir la royauté en France, massacrer les patriotes, les comités de « Salut public et de Sûreté générale et les Jacobins ». Le *nommé* Westermann, ex-général, figure ensuite sur cette liste comme « convaincu d'avoir trempé dans ladite conspiration », et le n° 568 est consacré à Antoine Brochet, dit Saint-Prest (*sic*), ex-noble et ex-garde de Capet, qui, par une étrange association, fut exécuté le même jour que Danton. Ce document a bien son intérêt, car on n'y parle ni de vénalité, ni de dilapidations, ni de faux ; le caractère tout politique de cette condamnation s'y trouve nettement accusé.

Après avoir ainsi reconstitué cette grande scène de l'histoire révolutionnaire, M. R. présente dans sa seconde partie (p. 189-407) la défense posthume des Dantonistes. Celle de Danton occupe la plus grande place, comme il était juste, et M. R. s'efforce de détruire l'une après l'autre toutes les accusations qui ont été portées contre lui. Il démontre victorieusement, comme il l'avait fait dans son *Mémoire*, que Danton n'a jamais été l'agent de Mirabeau, des Constitutionnels, des Orléanistes, des Girondins ni de Dumouriez ; il démontre de même qu'il ne s'était pas vendu, et il met une sorte d'affectation, pour disculper le célèbre montagnard aux yeux des Hébertistes et des Robespierristes, à charger la mémoire de Danton de faits que la postérité n'hésite pas à appeler des crimes. Oui, dit-il, avec une audace quelque peu dantonienne, Danton a fait les journées du 5 et 6 octobre 1789, et versé ce jour-là le sang des gardes du corps ; il a organisé le 10 août et le massacre des Cent Suisses ; c'est même lui qui a ordonné la mise à mort de Mandat ; il n'a rien fait pour empêcher les massacres de Septembre, massacres moins horribles que les exécutions de Mai 1871 ; il s'est résigné au sacrifice des Girondins, « tous plus ou moins coupables de trahison en face de l'ennemi » (p. 90) ; et la Terreur qui a sauvé la France durant « l'incomparable », durant « l'immortelle » année 1793, est surtout l'œuvre de ce Richelieu, de ce Turgot révolutionnaire (p. 77, 89, etc.). Danton prisonnier demandait pardon à Dieu et aux hommes d'avoir institué le tribunal révolutionnaire ; M. R. le félicite au contraire de cette création, car les Girondins méritaient la mort (p. 56), Roland et sa femme étaient certainement criminels (p. 55), et Malesherbes était convaincu de correspondance avec l'ennemi (p. 62). La grande faute de Danton, ç'a été d'abdiquer en août 1793, et de laisser Robespierre détruire le culte scientifique de la Raison (p. 88). Voilà comment M. R. défend son client, et il termine ce chaleureux plaidoyer en s'écriant (p. 295) : « Défi dans le présent, c'est-à-dire avec « les documents actuels, d'étayer d'un seul fait des calomnies exécrables

« qu'aucun homme de sens et de cœur ne devrait plus répéter désor-
« mais ! »

Dans le présent, soit, mais savons-nous ce que réserve l'avenir? Et dans le présent même, avec les documents actuels, ne peut-on croire que Robespierre et Saint-Just avaient, à défaut de *preuves*, des présomptions assez fortes contre Danton qui pourrait bien avoir, sinon conspiré, du moins négocié ou parlementé, en août 1793, avec le comte de Mercy-Argenteau, avec le comte de la Marck, avec le baron de Breteuil? M. R. cite une fois dans son livre les curieux extraits des papiers de Fersen qu'a publiés M. le baron de Klinckowstrœm[1]; il est fâcheux qu'il n'ait pas discuté avec sa logique ordinaire les passages que voici : « (Lundi 19 août 1793). A la sollicitation de La Marck, le comte de « Mercy s'est décidé à envoyer quelqu'un à Paris pour savoir ce qui s'y « passe, et voir si l'on peut négocier, *pour de l'argent* et l'espoir du « pardon, la déportation de la reine; il a jeté les yeux sur Novère, le « maître de ballet, qui consent à y aller, et sur M. Ribbes, un financier « qui a toujours ménagé tous les partis pour son intérêt particulier, « ayant toujours bien pensé... — Le 21, mercredi. Le baron de Breteuil « vit M. Ribbes : il consent à se charger de la commission; mais comme « il ne peut aller lui-même à Paris, il se rendra à l'extrême frontière, « y fera venir son frère, le chargera de parler à DANTON (pourquoi ce « nom de préférence à tout autre?), et s'il est nécessaire, de lui « demander un rendez-vous même près de Paris (à Charenton peut-« être?), où Ribbes se rendra. Il ne demande pas un sol pour cela; il a « même eu l'esprit, voyant que Pelem en était informé, et ne sachant « jusqu'à quel point on peut compter sur lui, de lui proposer de le « mettre pour quelque chose *dans la somme qu'il faudra donner aux* « *scélérats* (Danton et ses amis), ce que Pelem a accepté. » Il est encore question, à la date du 30 août, d'aller « sonder *Danton* » (p. 90), et enfin (p. 92), on lit ces mots : « 3 septembre, mardi. — Ribbes part enfin « demain; La Marck l'a engagé à demander à *Danton* un homme de sa « confiance qui reviendrait ici avec lui, avec lequel on traiterait et « auquel on donnerait toutes les sûretés nécessaires. Le baron de « Breteuil voit dans cette demande le projet d'avoir un homme auprès « de *Danton* avec lequel M. de Mercy traiterait ensuite à son insu. Je « crois cette manière de voir trop soupçonneuse dans cette occasion, et « je vois l'arrivée de cet homme comme un moyen plus sûr de « traiter... — Le 13, vendredi. Les nouvelles de Paris arrrivées la veille, « et qui sont dans le petit journal de la guerre, sont très mauvaises « pour la reine. On y voit l'intention de commencer son procès. Ribbes « est revenu; *il a pris le parti d'écrire à Danton d'une manière inintel-* « *ligible pour tout autre que pour lui,* et il lui a envoyé la lettre. Je « crains qu'elle n'arrive trop tard. Quels reproches M. de Mercy n'aura-« t-il pas alors à se faire, lui qui a fait perdre huit jours par son séjour

1. Paris, Didot, 2 vol. in-8°, 1878.

« à la campagne, et quatre autres depuis son retour par les difficultés « qu'il a faites. Cela fait horreur à penser. »

Voilà sans doute une déposition bien grave ; ainsi Fersen, l'ami dévoué de la reine, espère en août et septembre 1793 que Danton, pour de l'argent, mettra cette infortunée en liberté ; il ne semble craindre que la perte de temps ; et c'est précisément à cette époque que Danton commet la grande faute qui lui est reprochée si vivement par M. R., il refuse d'entrer au Comité de salut public (p. 90) ; il abdique malheureusement (p. 192). La coïncidence est fâcheuse ; espérons que M. R. ne négligera pas de réduire à néant ces imputations de Fersen.

Les amis de Danton ne sont pas défendus par M. R. avec moins d'habileté que leur chef, surtout Fabre d'Eglantine, « l'un des auteurs du calendrier républicain ! » (p. 333). L'histoire ne sait aucun gré à Fabre de cette conception bizarre qui décrétait jusqu'à l'unité des saisons, mais elle admet très volontiers que Fabre n'était pas un faussaire et un fripon ; elle établit une prodigieuse différence entre lui et le capucin Chabot. La cause de Camille Desmoulins était gagnée depuis longtemps, comme celle du ci-devant Hérault de Séchelles ; mais pourquoi M. R., qui aime à s'étendre, a-t-il accordé si peu de place dans son long plaidoyer à l'intéressant Philippeaux, dont les comptes-rendus sur la Vendée ont si bien démasqué les Rossignol, les Ronsin et les autres Hébertistes ?

La défense de ces différents accusés est présentée avec une extrême vivacité ; on ne croirait jamais qu'il s'agit de personnages morts il y a plus de quatre-vingts ans ; un avocat cherchant à sauver la tête de son client ne s'exprimerait pas avec plus de chaleur. C'est bien autre chose encore quand il s'agit de Lucile Desmoulins, la 584e victime de cette Terreur si vantée par M. Robinet. M. R. est « saisi d'une tristesse profonde » quand il parle de ce meurtre, « le plus lâche et le plus cruel qu'ait commis Robespierre » (p. 428) ; son émotion se traduit par des gémissements sur le sort de la pauvre Lucile, et par des cris de fureur contre ses bourreaux. Assurément, Lucile, immolée à vingt-trois ans, est digne de pitié ; mais combien d'autres, non moins charmantes, l'avaient précédée sur l'échafaud ! Pourquoi ne pas pleurer aussi cette jeune Thérèse Limoïlan de Fougères, que le tribunal révolutionnaire y envoya avec son père, à l'âge de dix-sept ans, et tant d'autres qui avaient le droit d'appeler la vengeance du ciel sur Camille Desmoulins et sur sa famille tout entière ? Flétrissons Robespierre qui a littéralement assassiné ses anciens amis les Dantonistes, mais n'oublions pas que ces derniers avaient fait périr auparavant des milliers d'innocents.

C'est l'impression que laisse en dernière analyse la lecture de ce très curieux ouvrage. « Un crime fut commis le 16 germinal, dit M. R. (p. 447)... crime odieux... crime funeste... commis par un Bonaparte à pied... Cependant ce forfait a été légalisé par un tribunal... C'est la cassation de ce jugement que nous sommes venus demander à l'opinon publique. » L'opinion publique accède à cette demande de M. Robinet. Elle

reconnait que le tribunal révolutionnaire, cette effroyable création de Danton, a fait périr Danton et ses amis comme les Girondins, comme Bailly, comme Malesherbes, comme Elisabeth de France, comme deux mille sept ou huit cents autres personnes à Paris seulement, sans leur donner le moyen de se défendre. Après avoir fait instituer ce tribunal de sang, Danton et Desmoulins ont eu horreur des crimes qu'ils lui voyaient commettre chaque jour; ils ont crié grâce, mais Robespierre n'était plus alors de leur avis, et, par un juste retour des choses humaines, le tribunal révolutionnaire les a condamnés eux-mêmes avec une injustice révoltante. L'histoire ne saurait donc s'indigner comme le fait M. R.; elle ne voit là qu'une des conséquences les plus ordinaires de la passion politique poussée jusqu'au crime, et elle dit en enregistrant le meurtre juridique des Dantonistes ce que Danton disait lui-même en entrant au Luxembourg : « A pareil jour, j'ai fait instituer le tribunal révolutionnaire; j'en demande pardon à Dieu et aux hommes. »

Quant au jugement à porter sur Danton lui-même, d'après les documents actuels, nous croyons qu'il faut s'en tenir à ces quelques lignes de M. Henri Martin[1] : « Lavé désormais de la fange dont on avait si « longtemps souillé sa mémoire, innocent de la vénalité et des pillages « dont on l'avait accusé, est-il lavé des taches de sang?... Bien des « actions restent condamnées sans retour dans cette vie qui a été une « longue tempête; mais, en réprouvant les actes, la postérité ne se « résoudra jamais à rejeter l'homme, et ce grand Danton gardera tou- « jours une place dans le cœur de la France. »

A. Gazier.

Storia della monarchia piemontese dal 1773 sino al 1861 di Nicomede Bianchi. Tomes I, II, III. Rome, Bocca, in-8°, 679, 759, 680 p.

Le nom de M. Nicomède Bianchi est familier aux lecteurs de la *Revue historique*. Ils connaissent les éminentes qualités qui distinguent l'auteur de l'*Histoire de la diplomatie européenne en Italie*. M. B. pense avec raison qu'une histoire totale et complète de l'Italie moderne ne pourra être écrite que quand des monographies en auront recueilli et critiqué les éléments. Il donne l'exemple par l'histoire de la monarchie piémontaise. Dans une fort belle préface, il indique au lecteur le plan qu'il a suivi. C'est un plan très vaste, mais c'est le véritable plan d'une grande histoire qui ne se limite pas aux guerres, à la diplomatie, à la chronique des cours, et embrasse les mœurs, les lettres, l'économie politique. M. B. a montré quelle variété et quelle étendue de connaissances il met au service d'une critique consciencieuse et d'un amour passionné de l'œuvre qu'il a entreprise et qu'à son point de vue personnel de Piémontais et d'Italien, il peut justement parer du beau nom d'œuvre patrio-

1. Histoire de France depuis 1789, 2e éd., p. 200.

tique. C'est l'esprit qui anime tout l'ouvrage. M. B. a craint d'alourdir et d'allonger son livre en le chargeant de notes. Il intercale beaucoup de textes dans son récit. Il indique au début de chaque chapitre les principales sources imprimées ou inédites auxquelles il a puisé. Il ne met au bas des pages que les renvois indispensables à la clarté du récit et à la preuve des faits allégués. Ces renvois, encore assez nombreux, sont fort utiles. — Tome I. Les chapitres I à IX sont consacrés à l'état intérieur du Piémont sous le règne de Victor-Amédée III ; tous les objets y sont traités en détail : la cour et le gouvernement, les finances, la politique intérieure, la législation, l'administration, les écoles, l'économie politique, la statistique, les affaires religieuses, les mœurs, l'état intellectuel. Les ch. X et XI traitent des relations extérieures de 1773 à 1792, c'est-à-dire jusqu'à l'invasion de la Savoie par les armées françaises. — Tome II. Les ch. I à VIII sont consacrés à l'histoire de la guerre et des négociations jusqu'à la paix avec la France. Le ch. IX montre les suites de cette paix. Les ch. X et XI conduisent les événements jusqu'au traité de Campo-Formio. Les ch. XII à XV traitent de l'état intérieur du pays durant cette période et racontent l'avènement de Charles-Emmanuel IV. Le ch. XVI, principalement intéressant, présente les rapports avec la France et les républiques créées par elle. Le ch. XVII raconte la chute de la monarchie. Le volume s'arrête à 1799.

Le tome III complète la première partie de l'œuvre et la conduit jusqu'à l'abdication de Charles-Emmanuel IV en 1802. Les ch. I à IV, consacrés à l'histoire intérieure du Piémont pendant la domination française, sont remplis de faits jusque là très mal connus et désormais établis avec précision et solidité. Les conséquences du système républicain établi par le Directoire et la révolution qui en résulta dans l'état social du Piémont forment le principal objet de ces chapitres, aussi intéressants pour les historiens français de la Révolution qu'ils le sont pour les historiens italiens. Les ch. V et VI : *Chute de la République, Prépondérance autrichienne,* nous montrent au vif les épreuves très douloureuses auxquelles fut condamné ce malheureux pays, qui servit de champ de bataille et de champ d'expérience aux coalisés et aux révolutionnaires. Toute la partie relative à Souvarof et aux convoitises de l'Autriche en 1799 (p. 258 et suiv.) est particulièrement intéressante. Le ch. IX, consacré aux affaires intérieures de 1800 à 1802, clôt dignement ce beau travail. M. Bianchi est un chercheur patient, un érudit qui a fait ses preuves ; il se montre historien véritable dans l'étude qu'il fait des causes générales des événements et par l'attention qu'il donne aux transformations des mœurs. C'est le grand mérite de son ouvrage. Il a joint à ce tome III un appendice (p. 528-686) qui comprend des documents inédits relatifs aux trois volumes précédents. Ces documents sont tous du plus grand intérêt. Je signalerai surtout le projet de confédération italienne, présenté en 1791 par le comte Napione (p. 527-547), et les instructions du comte Balbo en 1795 (p. 612-653).

Albert Sorel.

Nouveau recueil général de traités et autres actes relatifs aux rapports de droit international, continuation du grand recueil de G. Fr. de Martens par Charles Samwer et Jules Hopf. Deuxième série, tome I, 1re et 2e livraison, tome III, 1re livraison. Gœttingue, Dieterich, 1878, in-8°, 716 et 236 p.

Le tome II de la deuxième série de ce recueil comprend 106 conventions et traités conclus entre des États de toutes les parties du continent pendant les années 1865 à 1877. Les plus nombreux de ces actes sont postérieurs à 1873. La plupart appartiennent à la catégorie des traités spéciaux. La 1re livraison du tome III renferme 36 documents diplomatiques, du 30 décembre 1875 au 20 décembre 1877, relatifs à la dernière guerre d'Orient. Les protocoles de la conférence de Constantinople remplissent une bonne partie du volume (p. 94 à 168). Une pièce fort intéressante, bien que très courte, est l'*ukase* du 24 mai 1877, concernant les règles que les armées russes devront suivre pendant la guerre (p. 216). L'article 12 et dernier mérite toute l'attention des philosophes : « Afin d'atténuer les calamités de la guerre et de concilier, autant qu'il est possible et sous réserve de réciprocité, les exigences de la guerre avec celles de l'humanité, l'autorité militaire se conformera dans ses actes *à l'esprit* des principes posés par la conférence de Bruxelles en 1874, *en tant* qu'ils sont applicables à la Turquie et *s'accordent avec le but spécial de la guerre actuelle.* » Cette interprétation et les conséquences pratiques qui en ont été la suite forment le premier mais le très utile et démonstratif commentaire du fameux projet de déclaration élaboré si péniblement par la conférence de Bruxelles; portant à la fois les signatures des plénipotentiaires de la Russie et de la Turquie, il devait sembler *applicable* aux deux États, quel que fût le *but spécial* des guerres qu'ils se feraient. Le projet n'a point abouti à des engagements formels, et la dernière guerre a montré que les progrès rêvés par la conférence étaient encore bien loin de leur accomplissement.

A. S.

Recueil des traités, conventions, lois, décrets et autres actes relatifs à la paix avec l'Allemagne. Tomes IV et V. Paris, imprimerie nationale, 1879, grand in-8°.

Ces deux volumes complètent l'important recueil qui, fort utile déjà pour les contemporains, rendra aux historiens de grands services. Le cadre en est très vaste. On y a rassemblé non seulement les conventions militaires et les actes diplomatiques, mais toutes les lois et tous les décrets qui en ont été la conséquence ; non seulement tout ce qui est relatif à la guerre même, mais tout ce qui se rapporte aux suites de la guerre; de sorte que nous trouvons ici, pour notre consolation, à côté du tableau de nos désastres, tous les monuments de l'œuvre de réparation à laquelle la France s'est consacrée. « Il y avait, dit l'auteur du

recueil dans le lumineux avertissement placé en tête du tome V, il y avait une utilité réelle et comme un devoir de patriotisme à rechercher le lien qui unissait tous ces actes dans un but commun, le relèvement de la France, à démêler et à grouper une masse de documents épars, connus aujourd'hui, oubliés demain, qu'il ne serait plus possible de retrouver sans des recherches longues et difficiles et dont beaucoup intéressent l'histoire. » On ne peut mieux définir l'objet de l'œuvre. Cet objet est entièrement atteint. Les volumes ayant paru successivement, des suppléments ont été nécessaires ; d'autre part il a fallu adopter un classement par ordre de matières ; mais tous ces sujets se touchent, et, pour suivre dans ses différentes phases une même question, il faut se reporter d'un tome à l'autre. Cet inconvénient était inévitable. Pour y remédier, l'auteur a placé dans le tome V une table systématique dans laquelle toutes les matières des cinq volumes, ressaisies et classées méthodiquement, sont réunies par groupes qui présentent chacun un ensemble complet. I. Traités et conventions diplomatiques et militaires. II. Conséquences juridiques de la guerre sur les engagements privés. III. Lois d'indemnité. IV. Réorganisation des territoires morcelés. VI. Documents relatifs à la Commune. VII. Comptes financiers. VIII. Documents allemands ; territoires cédés. — Une table analytique des matières et une table chronologique des actes, lois et décrets complètent le recueil. On ne saurait trop louer et la pensée qui a présidé à ce travail et le soin minutieux avec lequel il a été accompli. L'auteur, qui est un jurisconsulte éminent, a tenu à s'effacer d'une manière absolue. Il a fait une œuvre entièrement impersonnelle, et il s'est abstenu de toute appréciation et de toute discussion. Le caractère de son travail le voulait ainsi ; mais tout en approuvant les motifs qui l'ont guidé, on regrette cependant qu'il n'ait pas pu joindre au recueil une remarquable étude qui avait paru le 15 février 1873 dans la *Revue des Deux-Mondes* sous le titre : *Les traités de paix avec l'Allemagne*. J'y renvoie le lecteur. Si l'avertissement du tome V donne la clef de l'œuvre, cette étude en dégage la moralité.

Albert Sorel.

La vita ed il regno di Vittorio Emmanuele II di Savoia, primo rè d'Italia, per Giuseppe Massari. Milano, Treves, 1878, 2 vol. in-12, 402, 500 p.

On doit déjà à M. Massari une très intéressante biographie du comte de Cavour. Il complète aujourd'hui ses études sur le ministre par un portrait du roi. Ce sont plutôt des mémoires sur Victor-Emmanuel qu'une histoire proprement dite de ce prince qu'il vient de publier. L'ouvrage, écrit avec vivacité et chaleur, a eu un grand succès en Italie. Il mérite d'être lu en France avec attention. En même temps qu'il nous fait mieux comprendre les sentiments qui ont guidé Victor-Emmanuel et son gouvernement, il avertit de leurs erreurs et de la cause de leurs

mécomptes ceux qui, jugeant l'histoire des Italiens et leurs intérêts d'après des systèmes politiques ou les opinions des partis en France, leur ont attribué des idées qu'ils ne pouvaient avoir et se sont étonnés de la conduite qu'ils ont tenue. Un exemple pris au hasard (I, p. 185) : La nouvelle du coup d'État de décembre fut accueillie à Turin avec une joie manifeste. Le roi voyait la guerre à l'horizon et il entonna l'hymne des batailles : « *Deus in excelsis !* Si le président est fort, j'espère combattre avec lui ! » Le chapitre XXXIV du tome I, relatif à la conclusion du traité d'alliance avec Napoléon III pour la guerre de Crimée, est rempli de détails nouveaux. Il en est de même des derniers chapitres du volume sur les préliminaires de la guerre de 1859. Le second volume suit chronologiquement les événements et les progrès de l'unité italienne. Les derniers chapitres, LXXXIV et suivants, ont un intérêt plus pressant et plus douloureux pour nous. Les projets de triple alliance entre la France, l'Autriche et l'Italie, 1867 et 1868, sont résumés (p. 351-357). M. Massari est très sobre sur ce sujet délicat. D'après lui les bases de cette alliance devaient être le maintien de la paix, une garantie des territoires, une politique commune n'impliquant aucune pensée d'opposition au développement du principe des nationalités dans aucune partie de l'Europe. L'évacuation de Rome, le retour à la convention de septembre et la consécration du principe de non-intervention y devaient être stipulés. M. Massari dit que l'Autriche y inclinait, mais que le gouvernement français n'y voulut pas consentir. Les détails qu'il donne sur les faits de juillet 1870 (p. 371-373) ne sont pas très nouveaux, mais il en ressort nettement que rien n'était conclu ni même engagé avec l'Italie lorsque la déclaration du 6 juillet rendit la rupture avec la Prusse à peu près inévitable. Il cite (p. 374) une belle lettre de la princesse Clotilde. Son père, après la catastrophe de Sedan, l'invitait à se réfugier en Italie. Elle lui écrivit que « abandonner Paris en ce moment serait une honte, un déshonneur après lequel il ne lui resterait plus qu'à se cacher et qui rendrait impossible à elle et à ses fils le retour en France. » Victor-Emmanuel était justement fier de cette lettre, et M. Massari constate le respect dont la princesse fut entourée dans sa retraite. Signalons encore les ch. XCIII, relations entre l'Italie et la France pendant la défense nationale; XCVI et XCVII, Victor-Emmanuel à Rome et ses relations avec Pie IX.

A. S.

Blücher in Briefen aus den Feldzügen 1813-1815, von E. von Colomb. Stuttgart, Cotta, in-12, 185 p.

Blücher a été le plus implacable des ennemis de la France en 1813-1815, personne n'a poursuivi avec plus d'âpreté les vengeances de la Prusse. C'était un merveilleux chef de partisans et un terrible soldat. Il était impétueux, furieux, haineux, mais il avait toutes ces passions extrêmes en batailleur, et c'était, à sa manière barbare, un batailleur

vaillant. Il n'a jamais passé pour un homme du monde ni pour un homme d'esprit. Il méprisait profondément la diplomatie et les diplomates. Les 72 lettres adressées à sa femme, du 31 mars 1813 au 2 juin 1819, nous le montrent au naturel, aimant simplement sa famille et possédé d'une passion ardente pour son pays. Il exprime ces sentiments en phrases courtes, incorrectes et avec une orthographe absolument fantaisiste. Ces lettres, qui sont naturellement lues en Prusse avec émotion, sont pour la plupart indifférentes pour l'histoire et n'éveillent en nous que des souvenirs très pénibles. Il faut rendre cette justice à Blücher : ce rude soldat gagne autant à cette correspondance intime qu'un fameux homme d'État de son pays a perdu, de notre temps, à la publication de ses « propos de table ». La brutalité ne surprend pas chez Blücher : on s'y attend, on la connaît, et elle est dans le caractère du personnage. On en trouve beaucoup moins ici qu'on ne l'aurait cru. Il battait, pillait, rançonnait, brûlait, mais on ne voit nulle part qu'il pense être agréable à sa femme en lui peignant des villages incendiés, des populations en fuite et de belles floraisons de pendus aux arbres des grands chemins. Les lettres de Paris en 1814 et 1815 contiennent quelques traits intéressants, mais rien de nouveau pour l'histoire. Blücher, naturellement, n'y parle point des fameux tours de roulette qui occupèrent si fort l'attention des contemporains. Je citerai, pour donner le ton, une lettre de Meudon, du 4 juillet 1815 : « Paris est à moi, l'armée française est en marche sur la Loire et la ville va m'être rendue. Je le dois à l'indescriptible bravoure et à la courtoisie sans exemple avec laquelle on a obéi à mon indomptable volonté. Les lamentations et les plaintes sur le harassement des hommes n'ont pas manqué. Mais j'ai été sourd, sachant par expérience qu'il faut mettre à profit les fruits de la victoire par une poursuite incessante. Je ne peux pas t'en écrire davantage, je suis trop occupé et trop fatigué. Fais connaître tout de suite cette lettre à Berlin. Le sang, grâce à Dieu, va cesser de couler... »

A. S.

Galerie suisse. Biographies nationales publiées avec le concours de plusieurs écrivains suisses, par Eugène Secrétan. Tome III. Lausanne, Bridel, 1 vol. in-8° de VIII-654 pages. Prix : 8 fr.

Ce volume, consacré tout entier aux contemporains, diffère forcément des précédents, en ce sens que le plan en est beaucoup moins rigoureux, et qu'on peut disputer à perte de vue sur le choix, le groupement et l'étendue relative des biographies qui le composent. Tel lecteur jugera peut-être que la Suisse allemande est réduite à la portion congrue ; tel autre que, pour les cantons les plus favorisés, les rangs ne sont pas toujours réglés en raison de l'importance des personnes. Je trouve, par exemple, pour Genève, douze notices individuelles ou collectives qui vont du général Dufour à Adolphe Pictet, en passant par des intermé-

diaires tels que F.-J. Pictet de la Rive, Auguste de la Rive, J.-H. Merle d'Aubigné, les poètes J.-F. Chaponnière, Galloix, Petit-Senn, Ch. Didier, Et. Gide, H. Blanvalet, les musiciens F. Grast et Bovy-Lisberg, les sculpteurs J. Pradier et J.-E. Chaponnière, les peintres Diday, Calame et Hornung. La liste est longue, trop longue même, si l'on tient compte de l'ensemble, et cependant elle présente ça et là de regrettables lacunes. La limite chronologique adoptée par l'éditeur l'a obligé d'exclure le nom de James Fazy ; d'autres raisons qu'il ne dit pas lui ont fait rejeter au bas d'une page celui du pasteur D. Manier, et je crains fort qu'il n'ait tout simplement oublié Édouard Claparède, le naturaliste le plus illustre que Genève et la Suisse aient produit dans la seconde moitié du XIXe s. Quoi qu'il en soit de ce détail, j'ai hâte d'ajouter que, prises en elles-mêmes, indépendamment du lien un peu artificiel qui les réunit, ces biographies offrent pour la plupart un vif intérêt. Quelques-unes, comme celles de l'avoyer Neuhaus et de Charles Monnard, ont été en partie extraites de matériaux inédits ; d'autres, comme celles du général Jomini et d'Alexandre Vinet, sont dues à des auteurs qui ont fait depuis longtemps une étude approfondie du sujet ; d'autres, enfin, fournissent en quelques pages le résumé des meilleurs ouvrages spéciaux. Le livre a d'ailleurs l'avantage d'avoir été écrit par un assez grand nombre de mains, et d'échapper ainsi au défaut habituel de ces sortes d'entreprises, je veux dire l'uniformité du ton et de la couleur. C'est une *galerie* qu'on a voulu composer. Le dessein était bon, et il a été exécuté avec assez de conscience pour qu'il y ait plaisir à s'arrêter un instant devant les images des hommes d'État, des savants, des littérateurs et des artistes qui, depuis cinquante ans, ont fait le plus d'honneur à la Suisse[1].

P. V.

Aus der Petersburger Gesellschaft. Un vol. in-8° de 415 pp. Leipzig, Duncker et Humblot, 1880.

La première édition de ce recueil anonyme a paru, si nos souvenirs sont exacts, en 1877. Une traduction française a été publiée (avec préface de M. Antonin Proust) par MM. Figurey et Corbier (2 vol. in-8°). Elle renferme les articles suivants : 1er volume. La société de Saint-Pétersbourg. — Le prince Gortchakov. — Le général Ignatiev. —

1. Une remarque cependant avant de finir. L'appréciation des œuvres littéraires, et particulièrement des œuvres historiques, laisse parfois à désirer pour l'indépendance et la fermeté. Il est, sans doute, malaisé de juger les contemporains ; mais à la distance où nous sommes de certains ouvrages, il y avait lieu, ce semble, de faire un peu plus large la part de la critique. Ce sera, dans une seconde édition, le devoir du directeur de réviser quelques jugements par trop complaisants (Voir, par exemple, la notice sur M. Merle d'Aubigné).

Le comte Schouwalov. — Valouïev. — Le comte Protasov. — Les frères Milioutine. — Les comtes Adlerberg. — La grande-duchesse Hélène. — Les frères et les fils de l'empereur. — La comtesse Antoinette Bloudov. — Le prince de Bismarck à Saint-Pétersbourg. — 2e volume : Les trois Tourguenev. — Le haut fonctionnarisme. — Nos ministres de l'instruction publique. — Pouchkine et Dantes. — Les sciences en Russie. — La littérature et les hommes de lettres sous l'empereur Nicolas. — Écrivains et journalistes. La traduction française n'est pas sans mérite ; mais elle est défigurée par des fautes singulières que nous avons relevées autrefois. (Voir la Revue critique d'histoire et de littérature, année 1877, article 241.)

En ce qui concerne l'ouvrage original, il forme en allemand deux volumes qui se vendent séparément. Le premier vient d'arriver à sa cinquième édition. Il renferme les articles suivants : Du temps de l'empereur Nicolas. — La grande-duchesse Hélène. — Schouvalov. — La comtesse Bloudov. — Adlerberg. — Les Milioutine. — Les trois Tourguenev. — Le comte Protasov. — Valouïev. — Les ministres de l'instruction publique. — Gortchakov. — Écrivains et journalistes. — Ignatiev. Tous ces articles figurent dans l'édition française. Elle porte sur son titre : La société russe par un Russe. L'édition allemande ne donne aucune indication sur l'auteur anonyme. C'est à coup sûr un Allemand — peut-être des provinces baltiques, — mais un Allemand. Ces études ont paru pour la première fois dans la Nouvelle Presse libre de Vienne. Le succès qu'elles ont obtenu prouve une fois de plus l'intérêt que les choses de Russie excitent actuellement en Allemagne. L'ouvrage est écrit avec talent, d'une touche parfois un peu lourde ; il se lit avec plaisir et avec fruit.

L. Leger.

CORRESPONDANCE.

M. de Gonzenbach nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Berne, 6 décembre 1880.

Messieurs,

Vous m'avez fait l'honneur de mentionner, dans le tome XIVe de la *Revue historique,* le premier volume d'un livre que j'ai publié au sujet de Jean-Louis d'Erlach, seigneur de Castelèn, etc., et je vous en remercie; mais je regrette infiniment que vous ayez reproduit, à la page 384, l'erreur que je croyais avoir victorieusement combattue, savoir : que ce fut Jean-Louis d'Erlach, lieutenant de Bernard de Saxe-Weimar, qui fit passer, après la mort du duc, l'armée weimarienne sous l'autorité de la couronne de France.

A quoi bon publier des documents historiques comme les deux traités que le duc Bernard a conclus, le 25 oct. 1635, avec le roi de France, reproduits comme n° 106 *a* et *b* des pièces justificatives, p. 220-226, si une revue sérieuse, comme la vôtre, ne trouve pas d'autres raisons pour disculper le général d'Erlach de l'accusation si légèrement lancée contre lui, d'avoir trahi son maître et son armée, que celles mentionnées à la page 385? Tandis qu'il est prouvé que dès le 25 octobre 1635, et par conséquent déjà trois ans avant que d'Erlach fût entré dans l'armée weimarienne, celle-ci appartenait à la France et fut commandée par le duc Bernard (quoique généralissime de l'armée de l'union protestante) *sous l'autorité du roi de France;* le duc s'étant engagé « de la commander « *envers* tous et *contre* tous quelque ordre ou mandement qui lui puisse « être donné contrairement, et de la conduire en tous les lieux et entre- « prises que Sa Majesté désirera ».

C'est la France qui payait cette armée en fournissant 4 millions par an au duc Bernard auquel on avait assuré en outre une pension viagère de livres 250,000. Comment est-il possible d'affirmer en vue d'un pareil traité dont je vous envoie en extrait le premier article copié sur l'original français, que ce fut le général d'Erlach *qui ait fait passer par un traité* du 9 août 1639 « l'armée weymarienne sous *l'autorité* de la couronne de France », tandis qu'elle y était depuis le 15 oct. 1635, par le traité conclu par le duc Bernard que d'Erlach n'a fait que confirmer — assisté sous ce rapport par la reine de Suède et son représentant de Grot!

J'espère, Messieurs, que vous ne m'en voudrez pas de cette rectification; — mais qu'attendre des auteurs allemands qui aiment à charger

d'Erlach pour dégager la responsabilité du duc Bernard, — si une revue neutre reproduit les anciennes erreurs?

Agréez en même temps, Messieurs, l'expression de ma considération la plus distinguée.

GONZENBACH.

Copie de l'article 1er du traité secret entre S. M. le Roi et le duc Bernard de Saxe-Weimar, du 29 octobre 1635. Pris sur l'original.

Encore que par les articles signés ce jourd'hui entre, etc., etc.

Néanmoins il a été arrêté et convenu par les présents articles secrets qui auront la même force et vertu que les autres signés ce jourd'hui, que la dite armée ayant désormais à être entretenue des deniers de Sa Majesté, le dit sieur duc promet *de la commander sous l'autorité de Sa dite Majesté, de la servir avec la dite armée envers tous et contre tous quelque ordre ou mandement qui lui puisse être donné contrairement et de la conduire en tous les lieux et entreprises que Sa Majesté désirera,* ayant néanmoins la direction de toutes les actions de guerre pour les résoudre et exécuter ainsy qu'il jugera à propos pour le bien de la cause comune par l'advis et conseil de ceux qui résideront près de lui de la part de Sa Majesté et des dits princes confédérés, etc., etc.

Signé le 29 octobre 1635.

BULLION, BOUTTHILLIER.
BOUTTHILLIER, SERVIEN.

Voici la réponse de notre correspondant, M. Reuss :

Strasbourg, 16 décembre 1880.

Messieurs,

Vous me communiquez la lettre écrite par M. de Gonzenbach au sujet des quelques lignes consacrées à son ouvrage dans ma revue annuelle des travaux relatifs à l'histoire d'Allemagne au XVIIe siècle. Le biographe de Jean-Louis d'Erlach me reproche, en somme, d'avoir suivi les errements des historiens antérieurs, en attribuant à son compatriote la responsabilité de la reddition de Brisach à la France, alors que les pièces inédites publiées par lui démontraient cependant que Bernard de Weimar s'était mis sous les ordres de Louis XIII longtemps avant 1639. Forcé de résumer un grand nombre de volumes en quelques pages seulement, je n'ai pu, paraît-il, exposer assez clairement ma pensée sur le sujet traité par le savant bernois, et je lui en exprime tous mes regrets. Je le prie cependant de croire que je n'ai point négligé de parcourir son ouvrage avec la conscience que j'apporte habituellement à ma tâche de critique et de profiter de tout ce que ses patientes recherches apportaient de neuf à mes études de prédilection. Il aurait pu s'épargner par suite l'accusation d'avoir parlé de la sorte pour n'avoir point pris connaissance des documents donnés en appendice et notamment du

traité d'octobre 1635. Je l'ai parfaitement lu, comme tout le reste de l'ouvrage; seulement M. de G. en exagère singulièrement l'importance, à mon avis, et c'est ce que je demande la permission d'exposer en quelques mots, qui rendront plus nette l'opinion émise par moi dans le précédent volume de la *Revue historique*. Je ne m'arrêterai point à faire remarquer que la copie du traité secret du 27 octobre 1635, donnée par M. de G. « d'après l'original », ne porte point la signature de Bernard ni d'un de ses plénipotentiaires, mais qu'elle est unilatéralement contresignée par les ministres français. J'admets que Bernard l'ait ratifiée alors. Seulement je ferai remarquer d'abord que le traité officiel respecte tout-à-fait la position du duc, comme prince souverain et généralissime de la Ligue évangélique entière. C'est un article *secret* seulement qui l'oblige à servir la France « envers et contre tous », article caché si soigneusement par Bernard, qu'il n'en a jamais rien dit à personne, pas même à d'Erlach, alors qu'il l'envoyait comme plénipotentiaire à Paris, en 1638. Il aurait rougi d'aliéner ouvertement son indépendance à Louis XIII et son armée, à plus forte raison, n'avait aucun soupçon d'une clause semblable à celle du traité de 1635.

Mais ce qu'il s'agit de rétablir avant tout, ce qui détruit absolument l'argumentation de M. de Gonzenbach, c'est que cette aliénation de son indépendance était tout-à-fait conditionnelle. Les mêmes articles secrets de 1635 accordaient formellement à Bernard le landgraviat d'Alsace et la préfecture de Haguenau. Il est évident que si l'un des articles était enfreint, tous les autres devenaient caducs, et que Bernard ou ses fondés de pouvoir étaient libérés de tout engagement antérieur. Or, on n'a qu'à lire le volume de M. de G. lui-même pour voir combien, de 1635 à 1639, la situation des partis avait changé. Une tension de plus en plus grande, qui présageait à coup sûr une rupture prochaine, existait entre le gouvernement français et le conquérant de l'Alsace. La France, impatiente de cueillir les fruits des efforts faits par elle pour « sauvegarder la liberté germanique », était naturellement désireuse d'annexer immédiatement la rive gauche du Rhin; Bernard, non par patriotisme, sans doute, mais par ambition, n'entendait pas la lui céder. Tous les faits qui précédèrent immédiatement la mort du duc montrent clairement la direction nouvelle de sa politique, sa méfiance à l'égard de la France. Il laisse bien entrer quelques régiments français à Brisach, après la prise de la ville, mais il les fait ressortir imédiatement pour les remplacer par des troupes allemandes plus sûres. Il entame, par l'intermédiaire de Ferentz, des négociations avec la Suède pour se raccommoder avec les ministres de Christine; il négocie avec la Hesse et d'autres états allemands pour avoir un point d'appui éventuel contre Louis XIII et Richelieu. Il tombe malade, il se sent mourir. Que dit son testament, signé par lui le 18 juillet 1639? Il déclare catégoriquement qu'il lègue ses conquêtes à ses frères, que ceux-ci devront s'appuyer sur la Suède pour essayer de s'y maintenir; il ordonne à ses exécuteurs testamentaires de veiller à ce que ses provinces restent

« *dem Reich teutscher Nation* ». Le principal des mandataires de Bernard est Erlach. M. de G. ne prétendra pas que les trois autres, des colonels, ses inférieurs, aient eu par eux-mêmes une influence supérieure à celle du major-général de l'armée weimarienne. Que fait cependant M. d'Erlach? Inclinant vers le parti français, c'est M. de G. qui le dit lui-même (p. 339), il ne s'inquiète pas autrement des vœux du mourant, quand cependant sa mission pouvait sembler précise. Nous n'attachons pas plus d'importance que l'auteur à la pension de Louis XIII, refusée par Erlach en 1638 « pour n'avoir pas encore rendu de services au roi », et acceptée par lui en 1639, alors qu'apparemment il croyait en avoir rendu. L'accusation de trahison, si souvent portée contre le général suisse, a toujours été repoussée par nous. Mais, fondée ou non sur une conviction sincère, la manière d'agir d'Erlach n'en est pas moins tellement *individuelle,* il jette par son opinion, par son influence, un tel poids dans la balance des événements, qu'il reste entièrement responsable devant l'histoire des faits postérieurs à la mort de Bernard. Si, malgré les sentiments intimes de la majorité des soldats (l'émeute de 1647 est là pour le prouver) l'armée passe au *service direct* de la France, c'est à d'Erlach que la politique de Richelieu dut, plus qu'à tout autre, ce beau succès. Le traité de 1635 n'a plus absolument rien à faire ici ; il était nul depuis longtemps, et la meilleure preuve que les ministres et diplomates français n'y croyaient pas, n'attendaient plus rien d'un aussi problématique instrument, c'est leur anxiété lorsqu'arrive la nouvelle de la mort de Bernard, les missions précipitées qui se succèdent à Brisach, les sommes énormes qu'on y envoie en toute hâte, les promesses qu'on y sème à pleines mains. On se serait bien tourmenté vraiment de la sorte pour donner simplement un nouveau généralissime à une *armée française.* Aussi maintenons-nous pour le fond, sinon dans les mots mêmes (puisqu'ils n'ont point été suffisamment explicites), le jugement porté par nous sur le rôle d'Erlach. Quoi qu'en dise M. de G., c'est bien son héros qui est l'acteur principal (nous ne disons point unique) dans le drame qui se déroule autour de Brisach, dans les derniers mois de l'année 1639 ; c'est bien à lui que la France dut la possession définitive de l'armée weimarienne, c'est bien lui aussi qui en portera la responsabilité, puisque cette prise de possession se fit contrairement aux volontés dernières de son maître. Nous n'y voyons point de trahison, nous l'avons dit ; nous comprenons parfaitement qu'Erlach ait agi comme il l'a fait ; c'était dans les mœurs du temps. Nous admettons même avec M. de Gonzenbach qu'il était très sincère dans ses préférences pour la France, et nous n'avons garde de les lui reprocher, mais nous ne saurions aller plus loin. Ce sont les documents mêmes invoqués par l'historien bernois et publiés par lui qui nous empêchent d'adopter les autres conclusions de son intéressant ouvrage.

Rod. Reuss.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

1. — Revue des Questions historiques. 1er oct. 1880. — Le R. P. Martinov. Saint Méthode, apôtre des Slaves, et les lettres des souverains pontifes conservées au *British Museum* (analyse sommairement le ms. n° 3873 suppl. du Br. M., registre qui contient 233 lettres émanées des papes du ve au xie s.; puis étudie les lettres de Jean VIII et d'Étienne VI qui se rapportent à S. Méthode. Admet avec M. P. Ewald l'authenticité de la lettre d'Étienne VI à Sviatopolk, mais pense qu'il ne faut pas reculer la mort de Méthode plus loin que l'année 885). — Ch. Jourdain. Les commencements de la marine militaire sous Philippe le Bel (prouve qu'il faut faire remonter à Philippe le Bel l'origine de la marine royale ; étudie l'organisation de cette marine, surtout d'après les comptes du trésor royal venus jusqu'à nous). — L. Pingaud. Catherine II et l'émigration française (intéressant ; montre sans peine que la sympathie ou la protection accordée par l'impératrice aux royalistes français était toute platonique). — Comte Boulay (de la Meurthe). Le Directoire et l'expédition d'Égypte (expose les efforts tentés par le Directoire pour ravitailler l'armée d'Égypte, puis pour signer la paix avec la Turquie et par là ramener en France Bonaparte dont on avait le plus grand besoin ; étude neuve sur plusieurs points). — Cosquin. La légende des saints Barlaam et Josaphat (son origine bouddhique). Doulcet. L'apologie d'Aristide et l'épître à Diognète (essaie de prouver contre M. Renan, et en utilisant l'épître à Diognète, l'authenticité de l'apologie du philosophe chrétien Aristide, dont un fragment a été retrouvé et publié en 1878). — Masson. Courrier anglais. — Beauvois. Courrier du Nord. = Comptes-rendus. *Massougnes*. Les jésuites à Angoulême, 1516-1762 (bonne histoire administrative du collège d'Angoulême). — Abbé *Petit*. Vie de la mère A. d'Orléans, fondatrice de la congrégation de N.-D. du Calvaire, par un religieux feuillant du xviie s. (curieux pour la peinture de la vie de couvent au xviie s. Mme A. d'O. fut aidée dans ses travaux de réforme par le P. Joseph et Richelieu). — *Rubio y Ors*. Brunequilde y la societad franco-galo-romana en la secunda mitad del siglo VI (apologie de Brunehaut). — *Pavie*. L'Anjou dans la lutte de la chrétienté contre l'islamisme (intéressant). — *Lauwereyns de Roosendaele*. Les otages de Saint-Omer, 1360-71. — Correspondance inédite de M. de Dinteville, lieutenant-général du gouv. de Champagne, 1579-86. — *A. de Gallier*. Barnave (utile biographie). — *Lalore*. Collection des principaux cartulaires de Troyes (M. Ul. Chevalier n'est pas moins sévère pour le trop expéditif éditeur que ne l'avait été M. Ul. Robert). — Le cartulaire du prieuré de N.-D. de Longpont,

XIe-XII s. (satisfaisant). — *Castan*. Besançon et ses environs (excellent guide historique et archéologique). — *Grignon*. Hist. et description de l'église et paroisse St-Loup de Châlons. — *Le Gouvello*. La paroisse de Séverac aux XVIIe-XVIIIe s. — *Fage*. Une ancienne justice : la cour d'appeaux de Ségur (bon). — *A. de Leuze*. Histoire de La Roche, au duché de Luxembourg (simple esquisse). — *Chételat*. Étude sur du Guet, suivie d'une correspondance avec la duchesse d'Épernon (bonne thèse de doctorat).

2. — Bibliothèque de l'École des chartes. 1880, 5e livr. — ROCQUAIN. Les sorts des saints et des apôtres (voy. plus loin, *Ac. des inscr. Séances*). — H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. La littérature ancienne de l'Irlande et l'Ossian de Mac-Pherson (montre sans peine que Mac-Pherson n'a fait qu'un pastiche, et un pastiche assez inintelligent, de certains chants épiques relatifs à des événements d'époque bien différente ; encore n'a-t-il connu ces chants que de seconde main. Enfin il les a accommodés au goût de son temps, ce qui achève de leur enlever toute *couleur locale*). — J. HAVET. L'hérésie et le bras séculier au moyen âge, jusqu'au XIIIe s. 1er art. (prouve que, de l'an mil au premier tiers du XIIIe s., dans le nord de l'Europe chrétienne, « aucune législation temporelle ne vise le crime d'hérésie et ne le frappe d'une peine. En fait, l'usage de mettre à mort les hérétiques s'est établi graduellement et a presque passé en coutume »). — RICHARD. Une conversion de rentes à Arras en 1392. = Livres nouveaux. = Chronique. Note sur l'institut archéologique de Saint-Pétersbourg.

3. — Le Cabinet historique. Juillet-août. — DULAURIER. Les Albigeois ou les Cathares du midi de la France ; suite : partie morale, culte et cérémonies. — E. DE BARTHÉLEMY. Six lettres inédites de la princesse des Ursins, 1709-1714 (proviennent de la correspondance de Gaston de Noailles, frère de l'archevêque de Paris). — GUÉRIN. Pierre d'Urfé, grand écuyer de France, et Jean de Jaucourt ; suite (procédure contre J. de J. et ses complices). — Em. MOLINIER. Documents pour servir à l'histoire des trésors de quelques églises du ressort du Parlement de Paris au XVIIIe s.; suite. — Ul. ROBERT. Inventaire du fonds Saint-Esprit ; suite. — A. MOLINIER. Inventaire sommaire de la collection Joly de Fleury ; 4e art. — DUPLESSIS. Catalogue de la collection de pièces recueillies par Mariette, Cochin et Deloynes ; suite.

4. — Revue critique. N° 41. — *Hesse*. Geschichte der Stadt Bonn wæhrend der franzœsischen Herrschaft (intéressant, mais partial et sec). = N° 42. *Walcott*. Church work and life in english minsters (utile). = N° 43. *Comba*. Valdo ed i Valdesi avanti la riforma (intéressant parce que c'est l'œuvre d'un Vaudois). = N° 45. *Sickel*. Geschichte der deutschen Staatsverfassung bis zur Begründung des constitutionnellen Staats (œuvre d'un penseur qui n'évite pas toujours la subtilité et les contradictions). — *Weizsæcker*. Der Rheinische Bund, 1254 (conteste avec raison l'importance politique de la ligue). — *Krebs*. Verhandlungen u. correspondenzen der schlesischen Fürsten u. Stænde. Bd. V.

— La persécution de l'église de Paris en l'an 1559 (réimpression de plusieurs chapitres de Crespin). — *Rilliet*. Le rétablissement du catholicisme à Genève il y a deux siècles. — *Schmidt*. Paris pendant la Révolution, trad. Viollet (bon abrégé d'un livre classé parmi les meilleurs sur la Révolution). = N° 48. *Port*. Souvenirs d'un nonagénaire. Mémoires de Besnard (très curieux).

5. — Nouvelle revue historique de droit. N° 5. Sept.-oct. 1880. — D'Arbois de Jubainville. Études sur le Senchus Mor. — Jobbé-Duval. Étude historique sur la revendication des meubles en droit français ; suite. — Prost. Etude sur le régime ancien de la propriété à Metz ; textes.

6. — Journal des savants. Janv. 1880. — Ch. Giraud. La maréchale de Villars. — F. de Saulcy. Le musée de Saint-Germain (art. aussi utile pour l'histoire que pour l'archéologie) ; suite en fév. = Fév. Fustel de Coulanges. Du droit de propriété à Sparte ; suite en mars et avril. — Ch. Giraud. Le salon de madame de Lambert; suite de la *Maréchale de Villars*. = Mars. Maury. Nouvelles recherches sur la Saint-Barthélemy (reconnaît que les travaux récents de lord Acton, de Wuttke, de M. Bordier doivent faire admettre la préméditation de la Saint-Barthélemy. Quant à l'arquebusade du Louvre, on peut l'admettre surtout en précisant les détails du récit, généralement tenu pour exact au xvie et au xviie s.). = Avril. Delisle. L'auteur du grand coutumier de France (cf. *Rev. hist.*, XIII, 433). = Mai. Esmein. Un traité de droit syro-romain au ve s. (ce traité, publ., texte et trad., par M. Sachau et M. Bruns, a été compilé vers 476-477 ; il a été écrit en Orient, rédigé sans doute d'abord en grec, puis translaté en syriaque. L'auteur était un clerc de l'église de Syrie ; le traité fournit des ressources nouvelles à l'étude du droit romain). = Juill. Maury. Les paysans en France au xviiie siècle (analyse détaillée de l'ouvrage remarquable publié en russe par M. Karéiew sous le titre : « Les paysans et la question des paysans en France dans le dernier quart du xviiie s. »); suite en août ; fin en sept. — Perrot. Les Italiotes dans la plaine du Pô (analyse de l'ouvrage de M. Helbig, *Die Italiker in der Po-Ebene*); suite en août ; fin en sept. = Sept. Dareste. Mémoire sur les anciennes lois suédoises à propos du recueil intitulé : *Corpus juris Sueco-Gotorum antiqui, Samling af sveriges gamla lagar*, publ. p. M. Schlyter ; suite en oct. (instructif). — Rocquain. Les lettres du pape Nicolas Ier ; suite en oct. et nov. (cette correspondance fournit d'intéressants détails sur l'organisation de la chancellerie pontificale au ixe s., et prouve l'ascendant manifeste que la papauté commence d'exercer alors sur l'Eglise et sur la société). — F. de Saulcy. La salle d'Alesia au musée de Saint-Germain-en-Laye ; suite en oct. = Oct. Wallon. La marine des anciens (d'après les travaux de l'amiral J. de la Gravière mentionnés à plusieurs reprises dans la *Rev. hist.*).

7. — Revue politique et littéraire. N° 44. — Tessier. Les états généraux avant 1789. = N° 46. L. Quesnel. Les droits de la couronne

en Angleterre, d'après le 3e vol. de la *Vie du prince Consort* par Martin et les *Questions constitutionnelles* par M. Gladstone. = N° 50. A. Sorel. La diplomatie française au XVIIIe s.; le ministère d'Argenson, 1744-1747 (d'après le livre de M. Zévort; très intéressant). — Fustel de Coulanges. Du droit de propriété à Sparte (important; cf. *Rev. hist.* XIV, 437 et 464). = N° 51. A. Debidour. Napoléon Ier et l'Autriche; la diplomatie de M. de Metternich, d'après ses mémoires. — G. de Nouvion. Saint-Simon historien : le *Parallèle* (pense que la publication de cet intéressant écrit doit contribuer à réhabiliter Louis XIII). = N° 52. Gazier. La fête nationale du 14 juillet. — F. de Saulcy. Antiquités gauloises (parle des moulages de l'arc de triomphe d'Orange exposés au musée de Saint-Germain-en-Laye). = 10e année. N° 10. Caro. Histoire de la société française, souvenirs de Coppet : Mme de Staël et ses amis. = N° 11. Rambaud. Un homme d'état russe pendant le consulat et le premier empire : Semen Voronzof, ambassadeur de Russie à Londres (d'après le t. X des *Archives du prince Voronzof*, dont la *Rev. hist.* a déjà parlé plusieurs fois; intéressant). = N° 12. Renan. La *Société asiatique*; ses travaux pendant l'année 1879-1880 (1° études sur l'Inde et sur la Perse; 2° études sémitiques et hébraïques; 3° études sur l'Égypte, l'Assyrie, l'Arabie, l'extrême Orient); suite nos 13 et 15. = N° 13. Combes. La diplomatie française sous la Révolution : Merlin de Thionville, d'après sa correspondance. = N° 16. Rambaud. Catherine II et la Révolution française, d'après le *Journal de Khrapovitski*, 1782-1793 (très curieux). = N° 18. Duruy. Les assemblées provinciales au siècle d'Auguste (montre leur importance, et surtout le parti que les empereurs auraient pu tirer de cette institution pour consolider l'empire).

8. — Le Spectateur militaire. 15 sept. 1880. — A. de Rochas. Les vallées vaudoises; 5e art.; 6e art. en oct.; 7e en nov. = 15 oct. Martin de Brette. Dépenses probables pour l'amélioration des pensions des officiers retraités avant 1778. 2e mémoire; suite en nov. = Nov. A. de Lort-Sérignan. La phalange; fin.

9. — Revue des Deux-Mondes. 15 août. — Mme C. du Parquet. Lord Minto aux Indes (d'après sa correspondance). = 1er sept. O. d'Haussonville. Pierre Lanfrey. 1er art. Jeunesse, années d'épreuves. 2e art. (1er octobre). Sa carrière de polémiste et d'historien. 3e art. (1er novembre). Sa carrière politique et sa mort (intéressant grâce aux citations des lettres de Lanfrey). — Jurien de la Gravière. Le drame macédonien. 1er art. Les phalanges pauvres. 2e art. (15 octobre). La bataille d'Issus. — Hervé. Les origines de la crise irlandaise : 1° William Pitt et l'acte d'union. 2e art. (1er oct.). O'Connell et l'émancipation des catholiques. — Maury. La vieille civilisation scandinave, d'après les récents travaux des archéologues sur les invasions des Normands. = 1er oct. An. Leroy-Beaulieu. Nicolas Miliutine (l'abolition du servage; la Russie depuis l'émancipation des serfs jusqu'à l'insurrection polonaise; la Russie et la Pologne en 1862 et 1863; suite le

15 oct. et le 1er nov.). = 15 oct. Yriarte. Florence; le mouvement de la renaissance ; ses origines.

10. — Revue de France. 1er nov. 1880. — Masson. Le général Bernadotte, ambassadeur de la République française à Vienne, 1798. 2e art.; suite le 15 nov. — Vandal. Une médiation française en Orient au XVIIIe s. : la paix de Belgrade (d'après des correspondances inédites conservées au ministère des affaires étrangères; met en relief l'activité diplomatique du marquis de Villeneuve ; intéressant). — Stourm. Les origines du système financier actuel (étudie la situation des finances de la France sous le Directoire, et les mesures qui furent prises pour les réorganiser). = 15 nov. O. de Vallée. André Chénier et les Jacobins ; suite le 1er déc. = 1er déc. Comte d'Ideville. Le maréchal Bugeaud ; suite (pièces nombreuses relatives à la détention de la duchesse de Berry à Blaye). — M. de Klindworth. L'entrevue de Dresde au printemps de 1812 (contient fort peu de chose sur cette entrevue; quelques anecdotes intéressantes sur Alexandre Ier et les dispositions de la cour de Russie à l'égard de la France en 1810-12).

11. — Le Correspondant. 25 oct. 1880. — Biré. La légende des Girondins. 7e art. ; suite le 10 nov. — Chantelauze. Philippe de Commynes ; suite le 25 nov. (étudie les diverses fonctions exercées par Commynes à la fin du règne de Louis XI ; ses intrigues à la cour de France pendant la régence d'Anne de Beaujeu, son ambassade à Venise pendant l'expédition de Charles VIII à Naples). — Comte de Baillon. La reine Louise de Lorraine, fin. — Joubert. Un épisode des guerres de religion au Maine et en Anjou : René de la Rouvraye, dit le Diable de Bressault. = 10 nov. H. de la Ferrière. Catherine de Médicis, d'après sa correspondance inédite. 1er art. : paix d'Amboise ; suite le 25 nov. (étude qui promet de devenir importante et de modifier l'idée qu'on se fait d'ordinaire de Catherine).

12. — La Nouvelle Revue. 15 mars. — Spuller. M. Thiers ; suite les 1er et 15 avril, 1er août, 1er sept. = 1er mai. G. Thierry. Épisodes de l'histoire de la contre-Révolution : la conspiration du 12 mars 1814 ; suite dans le numéro du 15 mai (vide et prétentieux). = 15 mai. G. Duplessis. Le Saint-Simon inconnu. = 1er juillet. Colani. Napoléon Bonaparte, d'après quelques publications récentes : l'officier d'artillerie (d'après les 2 vol. de M. Jung). 2e art. 15 juillet : l'empereur (d'après Mme de Rémusat et Metternich). = 1er oct. Marc-Monnier. Henri Arnaud, pasteur et colonel des Vaudois (intéressant). = 15 oct. Aulard. Un humoriste à l'Assemblée constituante : Mirabeau-Tonneau (frère cadet de Mirabeau ; député par la noblesse de la sénéchaussée de Limoges, il siégea à droite, interrupteur acharné, parfois spirituel, pamphlétaire malicieux, adversaire taquin de son frère le tribun. Il mourut en duel le 15 sept. 1792). = 1er nov. E. des Essarts. L'œuvre posthume de Michelet. — Troubat. Jeanne d'Arc et Guillaume de Flavy (rien de nouveau).

13. — Annales de la faculté des lettres de Bordeaux. 2e année, n° 1. Combes. La question des serfs et des autres classes agricoles sous les premiers Capétiens, d'après les Ordonnances des rois de France (superficiel). — Luchaire. La question navarraise au commencement du règne de François Ier; fin. — Maspero. Fragment d'un commentaire sur Hérodote II, 28 (les prêtres égyptiens plaçaient entre Éléphantine et Syène deux rochers surplombant deux cavernes au fond desquelles les deux Nils habitaient. Un bas-relief, reproduit ici par l'auteur, montre la caverne où se cachait le Nil du Sud, au pied du rocher où perche le vautour, emblème du Sud ; un rocher voisin, sur lequel perche un épervier, emblème du Nord, marque sans doute le point de la falaise où résidait le Nil du Nord. Les inscriptions semblent placer à l'île de Bégèh l'endroit exact de la cataracte où l'on supposait qu'étaient les deux groupes). — Dezeimeris. Une lettre d'A. de Thou à Geoffroi de Malvin (en réponse à une lettre de Malvin publiée par Tamizey de Larroque dans les *Annales de la Faculté*, I, 187 ; elle est de 1609). = N° 2. Collignon. Les collèges de *Neoi* dans les cités grecques (réunit tous les documents jusqu'ici connus, et montre que l'étude des collèges de *Neoi* est intimement liée à celle de l'éphébie). — Luchaire. La cour du roi et ses fonctions judiciaires sous le règne de Louis VI, 1108-1137 (art. intéressant et fait avec critique ; étudie tous les textes relatifs aux jugements de la cour du roi ; montre que la compétence de la cour du roi s'est beaucoup étendue, et que le nombre des affaires soumises à sa juridiction s'est de beaucoup développé ; ce qui prouve l'accroissement du pouvoir royal). — Dupuy. Etude sur les lettres de Pline et de Trajan relatives aux chrétiens de Bithynie (compare la lettre de Pline au rescrit de Trajan ; admet ce dernier comme authentique mais non la lettre ; on aura substitué à une lettre courte et simple de Pline sur l'affaire des chrétiens une variation assez habilement composée, mais dans un ton fort éloigné de celui de Pline). — T. de L. Deux lettres inédites d'Isaac de La Peyrère, bibliothécaire du grand Condé et biographe de Saumaise, à Philibert de La Mare. = N° 3. Combes. La république de Genève et la monarchie française jusqu'à la Révolution, d'après les portefeuilles historiques de Genève (publie quelques extraits de lettres relatives aux protestants).

14. — Archives historiques de la Gironde. T. XVII et XVIII. — Ces deux vol. se composent d'un grand nombre de pièces détachées du XIIIe au XVIIIe s. L'analyse en serait impossible ; d'ailleurs, chacun de ces vol. est accompagné de tables méthodiques et de tables de matières qui rendent les recherches très faciles.

15. — Revue historique et archéologique du Maine. T. VIII, 1re livr. (1880, 4e livr.). — Le Fizelier. Anne de Laval, princesse de la Trémoille, 1505-1553 (intéressant ; publie plusieurs lettres provenant du chartrier de Thouars). — Joubert. Ramefort de Gennes et ses seigneurs au XVe s. ; d'après les arch. inédites du château de la Sionnière. — Moulard. Inscr. du Tronchet (relatives aux familles de Loudon et Morin de Lou-

don). = Comptes-rendus : L'abbé *Pichon*. Essai historique sur les séminaires du Mans, 1802-75. = VIII, 2 (5e livr. de 1880). Hucher. Le trésor de Jublains; suite et fin. — Pointeau. Notes sur Jean et Joachim de Boisjourdan, 1505-1577. — Le Père Colombier. Rôle de la noblesse du comté du Perche, payant l'aide pour le mariage de Jeanne d'Albret avec le duc de Clèves, en 1541. — Dom Piolin. Deux lettres inédites de Dom Edme Martène. — Comptes-rendus : Le siège de Mayenne en 1590 (réimpression d'une pièce curieuse et fort rare). — Annuaire de la Sarthe, 1880 (contient la suite des cahiers des paroisses du Maine, dressée en 1789). — *Moulard*. Chroniques de Sougé-le-Gannelon : Analyse des registres paroissiaux et de l'état civil de Sougé-le-Gannelon (dépouillement des archives départementales, et des archives de Sougé, détruites par les Allemands, le 24 janvier 1871, de Fresnay, d'Assé). — Comte de *Contades*. Les communes du canton de la Ferté-Macé : la Sauvagère et Saint-Maurice-du-Désert (dépendaient avant 89 de l'évêché du Mans; aujourd'hui au diocèse de Séez; détails intéressants pour l'histoire féodale).

16. — Revue du Lyonnais. Sept. 1880. — Niepce. Les monuments d'art de la Primatiale de Lyon, détruits ou aliénés pendant l'occupation protestante, en 1562; suite; cf. en oct. et nov. = Nov. P. de Varax. Le fief de Plantigny; ses seigneurs et ses alliances.

17. — Revue de Gascogne. T. XXI, 8e-9e livr. Août-Sept. 1880. — Carsalade du Pont. Bernard de Poyanne; suite. — Abbé Dubord. Trois procès de la communauté de Solomiac contre l'abbaye de Gimont. — Plieux. L'abbaye de Condom au xiie et au xiiie s. — Tamizey de Larroque. Lettres de Marca à Séguier; suite. — C. du P. Maintenues de noblesse; suite : Médrano. = Comptes rendus : *Abadie*. L'île des Faisans et la paix des Pyrénées (intéressant). — *Taillebois*. Trouvaille d'Aurémont (Gers) : description de 3624 monnaies royales et baroniales de Louis VI à Philippe IV (décrit 180 types monétaires; la trouvaille a été faite en avril dernier dans un jardin qui fit sans doute partie d'un ancien couvent de Carmes). = 10-11e livr. Ducruc. Des revenus des baronnies d'Auzan. — Gaubin. Monographie de La Devèze; suite (administration foncière, période révolutionnaire). — Durer. Pièces relatives au paléographe Jean Larcher. = 12e livr. Déc. Abbé Dubord. Souffrances de Solomiac et des pays voisins au xviie s.; 7e chapitre de la monographie de Solomiac. — T. de L. Lettres de Marca à diverses personnes.

18. — Académie des Inscriptions et Belles-lettres. Séance du 25 juin 1880. — Lettre de M. Mowat qui fixe à l'année 182 ou 183 la date de la grande inscription de Souk-el-Kmis mentionnée dans la *Rev. histor.*, XIII, 433; il faut donc rapporter à l'une ou l'autre de ces deux années les consuls *suffecti* Aurelianus et Cornelianus qui y sont nommés. = 2-9-16 juillet, 17 sept., 1er oct. M. Le Blant lit une importante étude critique sur quelques actes des martyrs non compris dans les *Acta sincera* de D. Ruinart. — 16 juillet. M. Rocquain communique un texte curieux trouvé à Cordes près d'Albi; c'est une de ces pièces en

parchemin qui ont servi à la divination dite par les *sorts des saints* ou *des apôtres*. Cette pièce était déjà publiée, ainsi que le reconnaît M. R., dans une brochure qu'il vient de faire paraître sur le sujet; mais parue dans une revue locale, elle était presque inconnue. — 25 juin, 16 juill. M. Halévy lit un mémoire sur deux inscriptions cunéiformes; il cherche à prouver : 1° que Nabonide fut le dernier roi de Babylone, et que le prétendu règne de Balthazar est fabuleux; 2° que Cyrus était Susien et non Perse; 3° qu'il toléra toutes les religions et ne songea nullement à imposer celle des Perses; que, par conséquent, on ne peut chercher à la religion juive une origine persane. — 6 août. M. Desjardins analyse une brochure de M. Pomialovski sur deux diplômes militaires romains trouvés récemment en Bulgarie; le premier est du 20 sept. 82, et fait connaître le nom de deux consuls *suffecti* de cette année, qui n'étaient pas encore connus : T. Larcius Magnus, et Pompeius Silo; le deuxième est du 23 mars 178. = 20 août, 3 sept. M. Révillout lit un mémoire sur un papyrus démotique de la Bibliothèque nationale, qui contient un commentaire historique sur des prophéties égyptiennes écrites pendant les premières années du règne de Ptolémée-Épiphane. = 17 septembre. M. Deloche lit une note intitulée « Réponse à une objection apportée contre l'idée d'une proche parenté entre les Celtes et les Ligures » (contre M. d'A. de Jubainville). = 24 sept. M. Germain lit un nouveau chapitre de son Histoire de l'Université de Montpellier, où il précise les origines de l'organisation démocratique de la faculté de droit (cf. *Rev. histor.*, XIV, 233). = 1er oct. M. Aubé fait connaître un nouveau texte des actes des SS. Félicité et Perpétue, qui contient un interrogatoire inconnu de D. Ruinart, et fort remarquable. = 18 oct. M. Desjardins lit un mémoire sur 9 inscriptions romaines du musée d'Amiens. = 12 nov. Séance publique annuelle (la *Revue critique*, n° 47, donne in-extenso l'indication des concours proposés pour les différents prix de l'Académie). = *Comptes-rendus*. 4e série, t. VII; oct.-déc. 1879. Delisle. Note sur les Éthiques, les Politiques et les Economiques d'Aristote, traduites et copiées pour le roi Charles V. — Lenormant. Lettre sur un voyage archéologique dans l'Italie méridionale (intéressant pour l'histoire de la Grande-Grèce). — G. Paris. Rapport sur les ouvrages envoyés au concours des antiquités de la France, pour 1879. — Miller. Rapport sur les travaux des écoles de Rome et d'Athènes en 1879. — E. de Rosière. Discours prononcé à la séance publique annuelle (indication des récompenses décernées par l'Académie). — Annonce des concours dont les termes expirent en 1880, 1881, 1882. = Tome VIII. Fév.-mars 1880. Rapport du Secrétaire perpétuel sur les travaux des commissions de publications de l'Académie pendant le deuxième semestre de 1879 (le t. II des *Historiens grecs* est imprimé; la table, inachevée, est fort avancée. — La 1re partie du t. II des *Hist. arabes* contiendra des extraits d'Ibn-Alathir de 1218 à 1221; le t. III est en préparation). — Les matériaux du vol. des *Hist. arméniens*, auquel travaille M. Defrémery, sont prêts. — L'Académie a de même arrêté les documents qui doivent former le

t. XXIV des *Hist. de France.* — Le t. XXIX de l'*Hist. littéraire* est très avancé, et paraîtra bientôt. — Le *Corpus inscr. semitic.* est commencé; toute la partie phénicienne est livrée à l'imprimerie). — Tissot. La table de Souk-el-Khmis (Afrique, avec un fac-similé de cette inscr., dont nous avons déjà parlé). = Avril-juin. A. de Boislisle. Sur quelques fragments inédits de Saint-Simon (brefs extraits d'un « sommaire très court de l'histoire de France et de l'étranger, en tant qu'elle y a rapport, avec les dates, et à commencer à Hugues Capet, roi 987, mort 24 oct. 996, régna près de dix ans, duquel celà suffit »).

19. — Académie des sciences morales et politiques. Comptes-rendus. Nov. 1880. 11e livr. — Ch. Giraud. Le concubinat en droit romain. — Flammermont. La réforme judiciaire du chancelier Maupeou; fin (cet intéressant mémoire a été tiré à part). — Arbois de Jubainville. Les assemblées publiques de l'Irlande (étudie une des institutions les plus importantes de l'Irlande ancienne, celle des foires « assemblées périodiques qui forment un des éléments caractéristiques de la civilisation irlandaise, et dans lesquelles les plaisirs et le commerce tiennent une place plus importante que les affaires publiques, sans cependant les exclure, au contraire ». L'organisation de ces foires « avait pour base la division de l'année celtique et la célébration périodique de fêtes payennes auxquelles le nom des druides est associé par des textes formels. » La fête d'Auguste à Lyon, le 1er août, nous en offre la forme gallo-romaine).

20. — Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme. 15 oct. 1880. — J. Bonnet. Trois ans de l'Église réformée de Paris, 1557-1559 (notices sur les protestants qui furent alors suppliciés). — Un Jésuite à Sommières (le P. Cavaignac refuse de restituer aux protestants leur temple; ils s'en plaignent au duc de Rohan chargé de faire exécuter par ses coreligionnaires la paix de Montpellier, 1623). — Préludes de la Révocation au temple de Charenton (relation « de ce quy s'est passé dans le temple de Charenton, sur la signification de l'advis pastoral de MM. du clergé de France, 1682 »). — Extrait naïf et fidèle des souffrances d'Alexandre Astier du Vigna, en Vivarais. — Gervais. Notice généalogique sur Pierre Laporte, dit Rolland. = 15 nov. Ch. Dardier. Origines de la Réforme à Nîmes jusqu'à l'établissement d'un consistoire, 1532-1561. — Relation catholique du supplice du ministre Rochette et des trois frères de Grenier. — Deux lettres de P. Rabaut au pasteur Née, 1780-1781. — Puaux. La fête célébrée à Rome en l'honneur de la révocation de l'édit de Nantes.

21. — Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest. 2e série, t. II, 1878-1879 (pour le t. I, 1877, voir *Rev. hist.*, VII, 484). = Discours du président, M. de Gennes, sur les *Éléments d'une histoire de Poitiers avant* 1789. — Dom Fr. Chamard. Histoire ecclésiastique du Poitou. 2e part., du ve au viie s. (travail considérable, mais qui aurait besoin d'être soumis à une critique sévère; l'auteur parle encore de Clovis comme du « vainqueur de Tolbiac »; il y aurait lieu aussi de

vérifier le passage sur la question de la Pâque, agitée au concile de Nicée, d'après l'art. de l'abbé Duchesne, dans la *Rev. des questions historiques*, 1er juill. 1880, etc.). — L. de la Boutetière. Rôles des tailles en Poitou au xve s. (d'après un ms. du fonds Gaignières).

22. — Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne. Année 1880, 34e vol. (2e de la 3e série). — Pallier. Histoire de Châtel-Censoir (monographie intéressante; les sources ne sont pas indiquées avec assez de précision). — Challe. M. Gelez et les archives de la ville de Noyers. (M. Gelez, mort en 1879, avait réuni, en 10 vol., des matériaux pour l'histoire de Noyers.) — Demay. Une chronique inédite des comtes de Joigny, par Ph. Delon, prévôt de Joigny au xviie s. (cette chronique, écrite en latin, contient, malgré d'assez nombreuses erreurs, d'intéressants détails sur les comtes de Joigny; elle est publiée ici, p. 212-218). — Appendice à la notice intitulée Estienne Porcher et sa descendance. — Challe. La campagne des frontières du Jura, en 1815, par le général Lecourbe (récit tracé d'après les souvenirs de M. Challe lui-même qui, « jeune encore et à peine sorti de l'enfance », prit part à cette campagne dans un des bataillons de gardes nationaux commandés par Lecourbe).

23. — Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai. T. XXXVI. 1880. — Bulteau. La châsse ou Fierte de Caudry (travail d'archéologie très minutieux sur cette belle et curieuse châsse des reliques de sainte Maxellende et de sainte Sane. M. B. y voit un travail anglais du xive s.). — Durieux. L'aristocratie du magistrat de Cambrai et le cumul (document de 1728 qui montre à quel point étaient anéanties les libertés municipales). — Blin. Le Four-chapitre (compte des recettes de cette boulangerie des chanoines en 1739). — Bulteau. Notes sur les *Analectes historiques* de M. le Dr Reusens (ce recueil en 16 vol. p. p. le professeur d'archéologie de l'Université de Louvain, contient de nombreux documents inédits importants pour l'histoire religieuse de la Flandre et de la Belgique). — Durieux. Les derniers bourgeois de Cambrai (les frères Saintine). — Blin. Notice historique sur le chapitre métropolitain de Cambrai (très utile notice sur tous les prébendiers du chapitre depuis le milieu du xive s. d'après un ms. du chanoine Carondelet Potelles, qui eut, de 1784 à 1790, toutes les archives du chapitre à sa disposition). — Durieux. Les tableaux des ci-devant établissements religieux de Cambrai (d'après les inventaires dressés à la Révolution). — Bélot. Liste des ouvrages imprimés à Cambrai depuis 1823 (très utile bibliographie au point de vue de l'histoire locale). — Charles-Quint et son fils Philippe à Cambrai, en 1549. — Jacqmart. Erreurs, préjugés, coutumes et légendes du Cambrésis (amusant et curieux). — Nous sommes heureux de signaler le zèle avec lequel la Société d'émulation de Cambrai recueille tous les souvenirs de l'histoire locale.

24. — Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer. Tome XII. 1880. — Ce volume est consacré à deux publications faites par M. l'abbé Haigneré; l'un, de deux

privilèges de Calixte II (19 mai 1119) et d'Adrien IV (24 fév. 1157) pour le chapitre de Thérouanne, l'autre de 16 chartes de l'abbaye de Samer (1107-1299). M. H. fait suivre les textes d'une double explication très détaillée des noms de personnes et des noms de lieux. — Ces deux publications et les comptes rendus des travaux de la Société par M. Deseille et M. Bénard prouvent l'activité des savants boulonnais et l'esprit vraiment scientifique qui les anime. Nous attendons avec impatience l'apparition de l'*étude historique* sur l'instruction publique à Boulogne qui a obtenu le prix d'histoire pour 1879.

---

25. — Messager des sciences historiques de Belgique. 1880. 2e livr. Raemdonck. La nationalité flamande de Gérard Mercator; suite. — Van der Elst. Les comtes de Bruxelles et de Louvain sous les ducs de Lothier, 1015-1106. — Helbig. Le bourgmestre La Ruelle et le chapitre de la cathédrale de Liège, en 1631 (extraits d'un registre aux décrets et ordonnances du chapitre admettant, à la suite d'une émeute, le bourgmestre de Liège à faire amende honorable). = 3e livr. L. G. Souvenirs historiques sur le domaine de Bouchout, près de Bruxelles. — Eenens. Les provinces belges ont reconquis en 1830 l'indépendance gouvernementale perdue en 1795. — Van Even. La dernière abbesse de Valduc. — Proost. Le comte d'Ulefeld. Épilogue de la conspiration ourdie en 1663 contre le roi de Danemark, Frédéric III. — E. de Barthélemy. L'amiral de Coligny (publie, d'après les originaux de Saint-Pétersbourg, deux lettres de l'amiral à Charles IX et à Catherine de Médicis, des 15 et 16 août 1566).

---

26. — The Academy. 16 oct. — *Burke.* Historical portraits of the Tudor dynasty and the Reformation period; vol. II (prétentieux et faux). — *Earwaker.* East Cheshire, past and present; or a history of the hundred of Macclesfield; vol. II (bonne monographie). = 30 octobre. *Trevelyan.* The early history of Ch. J. Fox (traite de la partie la moins sympathique du célèbre orateur). = 13 nov. Inscr. romaine découverte à Brough-by-Stanemore (probablement de Septime-Sévère, 195). — Inscr. romaines découvertes récemment à Bath. = 27 nov. *Kay.* Austria Hungary (manuel exact en général, mais trop sec). — Trois lettres d'un officier de l'armée anglaise datées de Bruxelles, juin 1815 (renferment quelques faits intéressants. Dans celle du 19 juin, i. e. le lendemain de Waterloo, cet officier dit : « la bataille sembla si bien perdue pour un moment que je crus devoir faire partir à Anvers une partie des papiers et des bagages de l'armée »).

27. — Athenæum. 16 oct. — *Caulfield.* The council book of the corporation of Kinsale, 1652-1800 (intéressant pour l'époque de Jacques II). — *Christie.* Étienne Dolet (bonne biographie). = 23 octobre. *Kinglake.* The invasion of the Crimea; vol. VI : Winter troubles (s'occupe surtout des affaires intérieures de l'Angleterre pendant l'hiver de 1854-55). — *Benn.* A history of the town of Belfast, vol. II, 1799-1810

(peu intéressant; le 1er vol., relatif à l'histoire de Belfast au XVIIIe s., était une utile contribution à l'histoire d'Irlande). — *Browne.* Detling in days gone by (bonne monographie). = 30 oct. *Trevelyan.* The early history of Ch. J. Fox (beaucoup trop long; des erreurs; d'utiles renseignements sur Fox). = 6 nov. *Gomme.* Primitive Folk-moots (très contestable). = 20 nov. *Duffy.* Young Ireland; a fragment of irish history 1840-50 (long et fastidieux).

28. — The Contemporary review. Juill. 1880. — LENORMANT. The Eleusinian mysteries; fin en sept. = Oct. GAIRDNER. Sur les sources de l'histoire, et de la meilleure manière de les utiliser (expose les principes qui devraient présider à la confection de bons catalogues, surtout pour les collections de pièces et de mss.). — REUSCH. Galilée et l'Inquisition romaine (passe en revue les travaux récents sur le sujet). — Nov. Les partis politiques aux États-Unis.

---

29. — Historische Zeitschrift. Nouv. série; vol. IX, 1er fascicule (1re livr. de 1881). — NITZSCH. L'empire allemand et Henri IV (panégyrique en faveur de la politique des Otton). — GUERRIER. L'historien russe S. Solowief (analyse et appréciation de ses ouvrages). — Comptes rendus : *Kluckhohn.* Friedrich der Fromme, Kurfürst von der Pfalz, 1559-76. 2e et dernière partie (fait avec soin; mais le jugement porté sur la conduite de l'électeur palatin est fort contestable). — *Beheim-Schwarzbach.* Friedrich-Wilhelm's I Kolonisationswerk in Littauen (bon; travail tout à l'honneur de l'activité organisatrice du roi de Prusse). — *Wolf.* Œsterreich und Preussen 1780-90 (livre mal composé; c'est une collection d'extraits de pièces d'archives relatifs à la situation intérieure des deux royaumes, à leur politique extérieure et à leurs rapports l'un avec l'autre; la table même qui le termine n'est pas complète; importante récension). — *Toeppen.* Akten und Staendetage Preussens unter der Herrschaft des deutschen Ordens (important). — *Id.* Christoph Falk's Elbingisch-preussische Chronick und Lobspruck der Stadt Elbing (n'imprime de cette chronique que les parties qui ont quelque valeur historique, i. e. de 1520 à 1557). — *Hertel.* Urkundenbuch des Klosters Unser Lieben Frauen zu Magdeburg (reconstitué d'après deux copies du XIIe et du XVIe s.). — *Hundt.* Das Kartular des Klosters Ebersberg (importante préface de l'éditeur, qui publie en même temps l'acte de fondation du couvent). — *Zeissberg.* Der œsterreichische Erbfolgestreit nach dem Tode des K. Ladislaus Postumus, 1457-58 (excellent). — *Kraus.* Maximilian's Beziehungen zu Sigmund von Tirol, 1490-96 (exacte peinture du caractère de Maximilien). — *Villa.* Expedicion del maestre de campo Bernardo de Aldana à Hongria en 1548, escrita por F. J. Villela de Aldana, su hermano (publication peu satisfaisante, défigurée par des retranchements, des remaniements arbitraires). — *Wiedemann.* Geschichte der Reformation und gegenreformation im Lande unter der Enns. I (excellent). — *Rousset.* La conquête d'Alger (bon). — *Hegel.* Ueber den historischen Werth der aelteren

Dante-Commentare (important article de Simonsfeld, qui adopte en général les vues de Hégel sur la question de Dino. Scheffer-Boichorst se propose de reprendre ce sujet lorsqu'aura paru l'édition de del Lungo). — *Heidenheimer*. Machiavelli's erste roemische Legation (bon). — Memorie intorno alla vita di Silvestro Aldobrandini (publie des documents nouveaux; n'a pas assez tiré parti des ouvrages modernes). — *Bertolotti*. Fr. Cenci e la sua famiglia (2e édit. augmentée d'un ouvrage qui fit sensation à l'époque où il parut). — *Helfert*. Zeugenverhoer über M. Karoline von Neapel 1768-1790 (ces témoins sont la mère de la reine, Marie-Thérèse, son frère Joseph II, des ambassadeurs autrichiens à Naples. Leur témoignage n'est nullement de nature à infirmer le jugement porté jusqu'ici sur cette princesse). — Publications de l'Académie de Cracovie. — *Mas Latrie*. L'île de Chypre (intéressant).

30. — Forschungen zur deutschen Geschichte. Vol. XX, 3e fasc. — Hegel. Le privilège concédé à la ville de Mayence par l'archevêque Adelbert Ier, 1135 (étude diplomatique). — Peters. L'élection de l'empereur Frédéric Ier (question fort obscure et pleine de difficultés. Frédéric était le prince le plus puissant de l'empire, décidé à ne pas se laisser enlever la couronne; il était appuyé par l'archevêque de Cologne et la maison des Welfs; il fut élu). — Francke. L'*Architrenius* de Jean d'Anville (poème latin du XIIe s., aujourd'hui oublié et dédaigné, mais où l'on trouve une peinture assez vive des mœurs de l'époque; l'auteur est un normand : Jean, du village d'Anville près Évreux; publie plusieurs extraits de ce poème). — Mayer. Sur l'histoire intérieure de l'Autriche, en 1600 (expose la situation du parti protestant en Styrie, en Carinthie et en Carniole, d'après les documents fournis par un ms. des archives de Schüsselberg, auj. à Linz). — Hahn. La *Continuatio Bedae,* 731-766; son auteur présumé et les ermites Balthere et Echa (cette continuation de Bède comprend deux parties : la première, de 731 à 734, est certainement de Bède lui-même; la seconde, 734-766, a été composée par l'archevêque Ecgbert d'York ou par son parent et successeur, Aelbert d'York, et sans doute par celui-ci à la prière de celui-là; enfin, il est possible que l'évêque Alubert, mentionné dans la *Vita Liudgeri,* soit la même personne qu'Aelbert d'York). — Beyer. Un acte relatif à l'histoire de l'Église romaine sous l'empereur Henri III. — Hertel. Sur la biographie de l'archevêque Norbert de Magdeburg (La *Vita Norberti,* telle que nous la possédons, est une compilation formée de deux parties d'inégale valeur; la première provient de Prémontré, l'autre d'Allemagne, et sans doute du couvent de N.-D. à Magdebourg). — Simson. Sur la *Translatio S. Annonis* (donne de nombreuses variantes, d'après un ms. de Dusseldorf). — Waitz. Sigmar et Bernhard de Kremsmünster (on a attribué à Sigmar, moine au couvent de Kremsmünster, un ms. auj. à Vienne, no 610, et à un certain Bernardus Noricus un ms. du couvent de Kremsmünster, no 401; ces deux mss. ont une étroite parenté l'un avec l'autre, et peuvent être, avec beaucoup de vraisemblance, attribués à un seul auteur, à Bernard, prieur de Kremsmünster en 1318

et mort en 1327). — Heidenheimer. Sur le traité de Blois du 22 septembre 1504 (traite, d'après des documents nouveaux, certains points de ce traité, entre autres celui de l'investiture du Milanais).

31. — Rheinisches Museum fur Philologie. Neue Folge. Bd. XXXV. Heft 3. — Steup. Herodot IX, 106, et Thucydide (le conseil de guerre hellénique tenu après la bataille de Mycale délibéra si les villes ioniennes du continent insurgées contre les Perses seraient, comme les îles, reçues immédiatement dans l'alliance, ou si leurs habitants ne seraient pas auparavant transplantés dans des contrées plus faciles à défendre. Il fut résolu que les villes de terre ferme entreraient dans la confédération comme les habitants de Samos, de Chios et des autres îles). — Wiedemann. L'inscription grecque d'Abu-Simbel (cette inscription prouve qu'une expédition militaire remonta le Nil, sous le règne de Psammétique II, pour attaquer les Éthiopiens. L'auteur rapproche de l'inscription une série de textes égyptiens et phéniciens, qui prouvent que l'inscription doit être placée entre la 46 et la 47e olympiade). — Neumann. Sur Eutrope et Hérodien (Eutrope s'est servi d'Hérodien pour l'histoire du règne de Septime-Sévère). — Wachsmuth. Sur l'histoire d'Alexandrie (critique très acerbe des conjectures de Lumbroso sur la topographie de l'ancienne Alexandrie). — Wachsmuth. Une seconde statue de Masinissa à Délos. — Klein. Odenath Auguste (Gallien accorda à Odenath, l'année qui suivit son succès extraordinaire contre les Perses, en 264, le titre d'Auguste et la dignité de commandant en chef dans tout l'Orient). — Buecheler. Inscription tombale italiote. = Heft 4. 1880. — Gelzer. L'époque de Gyges II (Gyges n'était pas un soldat parvenu, il appartenait à l'une des plus puissantes familles de Lydie, la famille des Mermnades. C'est avec lui que la culture ionienne commence à gagner la Lydie). — Ahrens. L'inscription d'Olympie, n° 362 de Philippi, la bataille des Arginuses et le décret de Cannon. — Klein. P. Rubrius Barbarus; Sylla Cerialis; L. Tutilius Pontianus. — Steup. Sur l'exégèse la plus récente des historiens grecs (polémique contre U. v. Welamowitz à propos de différents faits de la guerre médique et de la guerre du Peloponèse).

32. — Historische-politische Blaetter für das Katholische Deutschland. Bd. 84. 1879. — Extraits des notes du ministre d'État bavarois, comte de Montgelas (fondation du *bund* germanique. Renversement de Montgelas par le prince Wrede, 1817). — Nirschl. Le martyre d'Ignace d'Antioche. Sur les archives pontificales et leur futur archiviste le cardinal Hergenroether. — Weiss. Comment la rupture de l'unité catholique en Allemagne fut possible. — Funk. Le martyre d'Ignace d'Antioche. — L. W. Le régime de l'industrie et des corporations du sud et du nord de l'Allemagne au xvie s. — Projet de mariage de la reine Caroline de Naples (La princesse Amélie de Naples, plus tard femme de Louis-Philippe, devait épouser le prince héritier Louis de Bavière, qui se montra peu enclin à ce mariage. Eugène Beauharnais, pour qui Napoléon Ier désirait obtenir la main de cette princesse, fut

refusé par la reine). — Comptes-rendus : *Gfroerer*. Byzantinische Geschichten (très méritant?).— Campagnes du prince Eugène de Savoie. IV. V. (Bon; quelques rectifications). = Bd. 85. 1880. — O. Klopp. Les souvenirs du prince de Metternich. — Biographie d'Albertus Bohemus. — V. Ringseis. Souvenirs (suite, comprenant le gouvernement du roi Louis Ier). — Knoepfler. Le mariage de Napoléon avec Joséphine (cette union reçut une sanction religieuse et toute autre union, contractée du vivant de Joséphine, ne pouvait être qu'une bigamie; article absurde). — Les différents noms sous lesquels furent désignés les premiers chrétiens. — Comptes-rendus : *O. Klopp*. Geschichte West-Europa's, 1660-1714. Bd. 7, 8. (art. favorable). = *Goerres*. Ueber Grundlage, Gliederung u. Zeitenfolge der Weltgeschichte (a beaucoup de valeur). — Documents inédits pour servir à l'histoire de France et particulièrement à celle de Bourgogne (intéressants).

33. — Jahrbücher für Nationaloekonomie und statistik. Bd. 32. 1879. Meitzen. L'extension des Allemands en Allemagne et leur établissement dans les pays slaves (accorde une attention particulière au partage des terres indivises. Le mélange des Germains et des Slaves eut la plus grande importance en ce qu'il amena nécessairement le développement de la puissance militaire et l'unité de l'administration). = Bd. 33. Kl. Une erreur du système mercantile au siècle dernier (texte d'un acte ministériel de 1776, ayant pour but de rendre Berlin indépendant pour l'approvisionnement du beurre et du bétail). — Stieda. Pour servir à l'histoire du compagnonnage (texte d'un document de 1573). — Von Inama-Sternegg. L'économiste allemand Herrenschwand (né en 1730, mort à Paris après 1805).

34. — Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik. Bd. 121. Heft 6. 1880. — Schæfer. Les associations religieuses privées à Athènes (origine, organisation, inscr.). = Heft 7. Rühl. Ce que Thucydide rapporte de Thémistocle (I, 138, 3. Les termes de Thucydide ne contiennent aucune critique de Stésimbrote). = Heft 8. G. Gilbert. Première et deuxième lecture dans l'assemblée du peuple à Athènes (réplique à Hartel). — Welzhofer. Les discours dans Polybe (tous authentiques, aucun n'a été imaginé par Polybe). — F. Rühl. Fragments inédits sur l'histoire primitive des Goths (tirés du *Codex Laurentianus*, 66, 40, et du *Codex Bambergensis*, E, III, 14. Ces extraits remontent à Cassiodore). — Roscher. Deux Συνδήματα d'Aratos et d'Octave (Plut. Arat. 7 et Brutus 24). = Heft 9. Gurlitt. La correspondance entre Cicéron et Décimus Brutus (recherches sur la chronologie des lettres). — Wagener. Sur le *Bellum gallicum*, V 43, 1 de César).

35. — Zeitschrift der deutschen Morgenlaendischen Gesellschaft. Bd. 34. Heft 2. — Garbe. La cérémonie de la « Pravargja » (texte et traduction de la description contenue dans les Apastamba-Çrauta-Sûtra avec une introduction sur l'importance des sacrifices dans l'Inde ancienne). = Heft 3. Compte-rendu : *Noeldeke*, Geschichte des Artachsîr i Pâpakân (très bon).

36. — Abhandlungen der Koenigl. Akademie des Wissenschaften zu Berlin. Jahrg. 1878. — Kirchhoff. L'époque de la composition de l'écrit sur l'État des Athéniens (date de la 1re moitié de l'an 424). — Dillmann. Les origines du royaume d'Axum (la fondation du royaume eut lieu au 1er siècle après J.-C. Axum prit, grâce aux marchands grecs, la place de Meroé. Le christianisme n'a fait de grands progrès en Abyssinie qu'avec l'introduction du monophysisme. Les premiers rois étaient tous païens. Depuis la domination d'Axum sur l'Arabie beaucoup de Sabéens émigrèrent, volontairement ou par force, d'Arabie en Afrique). = Jahrg. 1879. Schott. Kitai et Karakitai, contribution à l'histoire de l'Asie orientale et centrale. — Krueger. Codicis Theodosiani fragmenta Taurinensia (texte reproduit en fac-similé). — Schrader. Critique des inscriptions de Tiglath-Pileser II, d'Asarhaddon et d'Asurbanipal (explication du rapport, du plan et de la succession chronologique des inscriptions. Les inscriptions annalistiques relatives à Tiglath-Pileser datent de 734-728).

37. — Monatsbericht der kgl. preussischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin. Avril 1880. — Olshausen. Notes sur le royaume des Arsacides (le premier souverain de cette dynastie ne s'appelle pas Afhgûr Shâh, mais Afaghfûr Shâh. Recherches sur l'organisation politique du royaume parthe, entre autres d'après les monnaies arsacides). — Krüger. Nouveaux fragments du livre V des *responsa* de Papinien (tirés des fragments de mss. récemment acquis par le musée de Berlin). — Nitzsch. Les ghildes de marchands de la basse Allemagne (histoire des rapports entre la classe marchande et les associations industrielles au moyen âge. Publication de pièces et d'extraits de recueils juridiques). = Mai 1880. Kirchhoff. Deux fragments des rôles de tribus attiques récemment découverts. = Juillet. Curtius. Sur un décret de la ville d'Anisa en l'honneur d'Apollonios (cette récompense lui fut accordée pour avoir procuré à la ville une succession litigieuse).

38. — Neues Archiv für Saechsische Geschichte u. Alterthumskunde. Bd. I. Heft 2. — Droysen. Irruption du général Holck en Saxe en 1633 (prise de Leipzig, négociations pour une suspension d'armes entre Arnim et Wallenstein, qui désiraient tous deux la paix. Entrevue d'Arnim avec Holck, le 25 août, à Gera. Rapprochement des renseignements relatifs à la mort de Holck). — Ermisch. Une visite du roi Pierre de Lusignan à la cour du margrave Frédéric le Sévère, de Meissen (1364. D'après la prise d'Alexandrie de Guillaume de Machaut). — Ritter. Friedrich Hortleder, précepteur des ducs Jean-Ernest et Frédéric de Saxe-Weimar (1608-1613. D'après les notes d'Hortleder qui était un érudit de valeur). = Comptes-rendus : *Bachmann.* Urkunden u. Actenstücke zur œsterreichischen Geschichte (1440-1471, très estimable, sans être irréprochable). — Aperçu de publications récentes relatives à l'histoire de la Saxe et de la Thuringe. = Bd. I. Heft 3. 1880. — Ermisch. Études sur l'histoire des relations de la Saxe et de la

Bohême de 1464 à 1468 (négociations de la Saxe avec Rome par suite de son intervention entre le roi Georges de Bohême et la curie). — Kawerau. Avis de Jean Agricola pour Christophe de Carlowitz sur l'acceptation de l'interim d'Augsbourg. — Korth. Sur un registre municipal d'Eilenburg. Bibliographie de l'histoire saxo-thuringienne.

39. — Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe der K. bayerischen Akademie der Wissenschaften zu München. 1879. Bd. II. Heft. 2. 1879. — Bursian. Une nouvelle inscription orgiaste du Pirée (texte et commentaire. N'est pas antérieure au milieu du IIe siècle av. J.-C.). — G. F. Unger. Les fonctions annuelles des stratèges chez les Achéens (les statèges entraient en fonctions entre le 25 janvier et le 22 février. Les Achéens avaient quatre synodes permanents. Dans l'intervalle de quatre ans on célébrait trois fois les jeux néméens, deux fois ceux qui avaient été institués en dernier lieu et se célébraient l'hiver, une fois les jeux anciens si populaires). — Lauth. Le cercle d'Apis (recherches très approfondies et compliquées sur la chronologie égyptienne). — 1880. Heft 2. Friedrich. Sur Francesco Pucci (biographie et caractéristique de son point de vue religieux. Il n'est pas vraisemblable qu'il ait été brûlé à Rome; selon toute apparence il est mort à Salzbourg après 1593. Détails sur ses écrits et ses lettres qui se trouvent aux archives de Salzbourg). — V. Prantl. Articles nécrologiques sur G. F. Schoemann, Gf. Semper, Hm. v. Fichte, Andr. Mordtmann, Ion Sigurdsson (ce dernier, né en Islande en 1811, mort en 1879 à Copenhague, était une des premières autorités dans le domaine des antiquités germaniques et scandinaves et de l'historiographie islandaise et groenlandaise. Liste de ses nombreuses publications). — V. Giesebrecht. Articles nécrologiques sur H. Foeringer, L. Spach, Willem Moll.

40. — Verhandlungen des historischen Vereins von Oberpfalz und Regensburg. Neue Folge. Bd. 26. 1879. — Graf von Walderdorff. Glanures à ajouter au *Codex diplomaticus episcopatus Ratisbonensis* (texte de 36 documents de 1296 à 1755, en la possession de l'auteur). — Von Gumppenberg. La guerre de succession bavaroise de 1504 (texte d'une chronique rimée contemporaine de Hans Tryman von Sulzbach. Accompagné d'éclaircissements et de correspondances). — Schratz. Les monnaies de compte des ducs de Bavière et des évêques de Ratisbonne (De la fin du XIIe au commencement du XIVe siècle). — Comte de Walderdorff. Saint Mercherdach et saint Marian et les origines des couvents écossais à Ratisbonne (saint Mercherdach, d'origine irlandaise, mourut en 1075. Biographie de saint Marianus, venu à Ratisbonne vers 1070). — Reissermaier. La prétendue suspension de l'évêque Chuno de Ratisbonne (repose sur une erreur). — Comte de Walderdorff. La prétendue ville romaine Mocenia et la bataille de Motzing (tous deux sont des inventions provenant de l'interprétation erronée d'une inscription romaine).

41. — Fetschrift des h. Vereins von Oberpfalz... zur Feier des 700 jaehr. Jubilaeums des Hauses Wittelsbach. — Will. Konrad de Wittelsbach, cardinal-archevêque de Mayence et de Salzbourg († 1200. Biographie complète).

42. — Monatsschrift für die Geschichte Westdeutschlands. Jahrg. VI. Heft 3 et 4. — Menzel. Un compte de douane d'Oberlahnstein (1464-1465). — Philippi. Les marques adoptées pour distinguer les maisons (avec 118 figures). = Heft 5 et 7. — C. v. Veith. L'*Oppidum Aduatucorum* assiégé par César en 57 av. J.-C. (Mont-Falhize, près d'Huy, est l'emplacement de cet ancien *oppidum*. Exposé approfondi basé sur des recherches topographiques personnelles. Avec carte). — Christ. La station militaire rom. d'Heidelberg (rapport sur les résultats surprenants des fouilles faites dans les chantiers de l'hôpital académ. d'Heidelberg et de la clinique des aliénés. On a trouvé les restes d'une route, des fours à potiers, des restes de constructions, des fontaines, des monnaies, un autel votif, des bornes milliaires, etc.). — Schneider. Les voies romaines entre la Meuse et le Rhin (avec carte). — Schneider. Mélanges d'antiquités I (Limes romanus, fortifications, rapports sur des fouilles). — Schulte. Pour servir à l'hist. des papiers d'Aventin. — Philippi. Les dépenses de Minden en 1365 (le montant du budget indiqué dans une pièce des archives de Münster s'élève en monnaie actuelle au chiffre de 2579 marks ; les prestations personnelles des bourgeois à cette époque étaient très importantes. Texte). — Menzel. Un compte de douane d'Oberlahnstein (1464-1465 ; suite ; fin dans les fasc. 8-9). — Schneider. Le camp romain de Bocholt. — Christ. Ruphiana = Alta Ripa, métropole des Némètes à l'ancienne embouchure du Neckar (très intéressant ; avec une histoire du *castellum* construit par Valentinien sur le Rhin). — Schneider et Christ. La soi-disant *colonia Trajana* (aujourd'hui Xanten ?). = Heft 8 et 9. Hettner. La Trêves romaine (description très approfondie des fragments de constructions romaines, portes, palais impériaux, basiliques). — Strickner. Le 18 septembre 1848 à Francfort (tableau très intéressant de la bataille des rues par un témoin oculaire). — Crecelius. Inscriptions métriques rhénanes. — Schneider. Aliso (combat l'opinion d'après laquelle Aliso doit être cherchée dans le village de Ringboke, à un mille et demi de Paderborn). — Esser. Sur l'étymologie du nom de lieu *Compendium* (forme gallo-celtique primitive : *Compendiacum*). — Esser. Sur l'étymologie des noms de fleuve Regnitz, Rednitz, Rezat (d'origine celtique). — Goecke. Fragment d'un libelle en vers sur Marie-Antoinette (composé avant 1788).

43. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. Bd. 32. Heft 4. — Roth von Schreckenstein. Contribution au « Siegelrecht » (conclusion). — Eheberg. Les corporations de monnayers de Spire (texte de privilèges, de statuts, etc., relatifs à l'histoire monétaire). — Maurer. Le margraviat d'Hochberg à la fin de la guerre de Trente Ans

(d'après les états officiels des dommages subis par le margraviat de 1622 à 1648). — Art. nécrologique sur Moriz Gmelin, *archivrath* de Bade. = Bd. 33. Heft 1. — Hartfelder. Werner von Themar (contributions à l'histoire de l'humanisme dans l'Allemagne du Sud au xve s. Poésies et lettres inédites). — Wille. Lettres de Jacob Sturm, *stettmeister* de Strassbourg (6 lettres échangées entre Sturm et le landgrave Philippe de Hesse 1534-1540). — Roth von Schreckenstein. Une notice sur la généalogie de la famille de Wolfurt (date du xviie s.). — Ruppert. Contribution à l'histoire du couvent de Gengenbach (2. L'abbé Melchior Horneck de Hornberg. Scènes de la vie monastique à l'époque de la Réforme). = Bd. 33. Heft 2. — Ruppert. Contributions à l'histoire du cloître de Gengenbach (suite).— Von Weech. Mélanges sur l'histoire de la civilisation (ordonnance du margrave Charles de Bade contre l'abus qu'on faisait de la chaire en 1722). — Roth von Schreckenstein. Sur le procès des tuteurs de la fille d'Eberhard de Reischach avec Charles de Schweundi (1572). = Wille. Le journal et livre de raison du prince palatin Frédéric IV (de très grosses sommes passaient en orgies, en jeux de hasard, en joyaux ; le journal prouve que l'électeur était complètement absorbé par les carrousels, les chasses, les voyages d'agrément et les orgies).

44. — Zeitschrift für Preussische Geschichte und Landeskunde. Jahrg. XVII. Mai-juin 1880. — Hanke. La Poméranie et le grand électeur Frédéric-Guillaume (1647-1678). — Rocholl. Un arbitrage du margrave de Brandebourg Frédéric de Hohenzollern, 1415 (il fut chargé par le roi Sigismond de statuer sur la plainte faite par des marchands suisses contre le comte Hans von Lupfen pour un vol de marchandises. Il décida que les routes franches de l'empire devaient être libres et ouvertes en réalité comme de nom et qu'aucun prince ne pouvait s'y arroger un droit de conduit). — Sello. La chronique d'Engelbert Wusterwitz (Biographie de l'auteur mort en 1433. Histoire des vicissitudes de la chronique, critique sévère de l'édition insuffisante d'Heidemann). — Reimann. Sur l'entrevue projetée entre Frédéric II et Joseph II en 1766 (ce projet échoua par suite de la mauvaise volonté de l'empereur, qui voulait que Frédéric II fît des avances). = Comptes-rendus. *V. v. Hassell.* Die schlesischen Kriege und das Kurfürstenthum Hannover (mauvais). — *Opel.* Der niedersæchsischdænische Krieg. II (atteste du travail, mais incomplet). — Ostfriesiches Urkundenbuch hg. von Friedlænder (bon). — Liste des publications relatives à l'hist. de Prusse. = Juill.-août. Friedlænder. Le projet d'instruction destiné par le roi Guillaume Ier au directoire général et les observations de Frédéric II sur ce projet (jusqu'à Guillaume Ier on distingua dans l'administration générale de l'État l'administration des revenus destinés à l'entretien de l'armée et l'administration des revenus domaniaux. Ces départements furent supprimés par Guillaume Ier qui les remplaça par le directoire général supérieur des finances, de la guerre et des domaines. L'instruction conçue par Guillaume Ier fut revue et modifiée sur beau-

coup de points par Frédéric II. Texte de deux pièces extrêmement importantes). — Kawerau. Rôle joué par Jean Agricola dans les troubles de l'intérim d'Augsbourg (dans la guerre de Smalkalde il embrassa entièrement le parti de l'empereur. Il ne prit presque aucune part à la rédaction de l'intérim, mais fut amené par de l'argent et d'autres moyens à lui donner sa garantie. L'opinion que l'intérim a été publié dans une autre forme que celle sous laquelle il avait été présenté aux princes évangéliques est invraisemblable. Histoire complète de l'introduction de l'intérim dans le Brandebourg ; énumération des pamphlets et ouvrages de polémique publiés contre Agricola et l'intérim).

---

45. — Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften zu Wien. Philosophisch-historische Classe. Bd. 96. Heft 1. — Werner. Emerico Amari dans ses rapports avec Vico (critique approfondie de sa philosophie de l'histoire). — Kremer. Les épidémies d'après les sources arabes (avec des *excursus* relatifs à l'histoire de la civilisation). — Krall. Manethon et Diodore (Diodore a pris Manethon pour base de son histoire d'Égypte et a mêlé aux renseignements tirés de Manethon ceux qu'il a trouvés dans Hérodote et ailleurs). = Heft 2. Pfizmeier. Événements extraordinaires et calamiteux de l'époque des Thang (II. Traduction d'une chronique chinoise de 618-906 après J.-C.). — Büdinger. Cléon dans Thucydide (ce dernier est resté fidèle, même envers son ennemi Cléon, à son principe d'exactitude et d'impartialité aussi grandes que possible. Cléon défendu par l'auteur contre les attaques d'Aristophane). — Id. La fin du royaume mède (la Médie fut acquise par Cyrus sans combat et à condition d'être traitée sur un pied d'égalité; mais à la suite de son premier soulèvement, privée par Darius I de ses privilèges et mise au niveau des autres provinces. Cyrus est en réalité le fils d'une fille du roi des Mèdes et a conquis Babylone au nom du roi des Mèdes. La tradition nationale médique sur l'histoire primitive et la fin du royaume mède a été fort altérée par le souvenir reconnaissant laissé par la révolte de Pirruvartis qui eut lieu sous Darius I; c'est sous cette forme qu'elle se présente dans Hérodote et dans Ctésias. Le récit de Xénophon repose sur la conception perse). = Heft 3. Pfizmaier. Le voyage à la montagne Fu-zi (en 1432. Traduction du chinois). — Petschenig. La transmission des mss. de Victor Vitensis.

46. — Sitzungsberichte der Kœnigl. bœhmischen Gesellschaft der Wissenschaften in Prag. Jahrg. 1879. — Jireček. Les Valaques et Mauro-Valaques dans les monuments de Raguse (les lieux habités par les Valaques et leur genre de vie dans le pays d'Adria au moyen âge, d'après les documents inédits des archives de l'ancienne république de Raguse. Le nom Morlacco doit probablement être dérivé du grec Μαυρόβλαχος; au xvie s. il apparaît dans les documents comme synonyme de muletier). — Rehak. Sur le *diarium* de l'évêque Philippe Villa-

nuova (en tchèque). — Jireček. Sur la traduction russe d'une partie de la chronique de M. Bielski sur l'histoire de Bohême (en tchèque). — Kolar. Sur un fragment glagolitique nouvellement découvert (en tchèque).

47. — Archiv des Vereines für siebenbürgische Œsterreich Landeskunde. Neue Folge. Bd. 15. Heft 1. 1879. — G. Binder. Fragment de la vie de Georges-Paul Binder (d'après ses notes de 1849). — Müller. Notes contemporaines de Th. Wal, Jean Mildt et d'un inconnu de 1513 à 1532. — Schmidt. Copeaux historiques (1. La vie ecclésiastique à Hermannstadt sous Mathias Corvin. 2. Le comte Pierre de Rothberg et sa maison. 3. Le comte Pierre de Saint-Georges et Pœsing, woivodes de 1498-1510). — Fabritius. Le tribut turc et les bourgeois de Schæsbourg 1658-1700 (exposé appuyé sur les documents). — Theil. Michel Conrad d'Heidendorf (suite de son autobiographie. Donne d'importants renseignements sur les conditions intérieures de la Transylvanie au xviiie s.).— Amlacher. Cartulaire pour servir à l'histoire de la ville et du tribunal vehmique de Broos (1206 à 1496). = Heft 2. Amlacher. Cartulaire, etc. (suite 1496-1553, fin dans le fasc. suivant, 1553-1690, avec index). — Neugeboren. Daniel-Georges Neugeboren (né en 1759. D'après sa correspondance). = Heft 3. Teutsch. Trois géographes transylvains-saxons du xvie s. (1. Honterus. 2. Reicherstorffer. 3. Schesæus. Très important et très complet). — Schiel. Relation sur le séjour de Joseph II à Cronstadt, 1773 (d'après une relation contemporaine).

48. — Mittheilungen des Vereins für Geschichte des Deutschen in Bœhmen. 19 Jahrg. N° 1. — Prochaska. Contributions à l'histoire de la constitution de Bohême au commencement du xive s. (1. Division en cercles. 2. Impôts). — Urban. Sur l'histoire de la ville et de la seigneurie de Kœnigswart (1059-1857. La révolte des paysans de Bohême en 1680-1681 a particulièrement attiré l'attention de l'auteur). — Wagner. La correspondance des seigneurs de Rosenberg (d'après les registres de transcription de 1513-1543). — Scheinpflug. Études sur l'histoire d'Ossegg. III (fondation et histoire de ce monastère cistercien). — Kœlp. Ordonnance de Wladislas contre l'usure des Juifs, 1497. = Compte-rendu. *Werunsky*. Geschichte Kaiser Karls IV (bon).

---

49. — Archivio storico italiano. T. VI, 5e liv. N° 119 de la coll., 17 de la 4e série (le précédent numéro a été analysé *Rev. histor.* XIV, 453, où il faut rectifier t. VI, 4e liv., au lieu de t. V). — Giorgetti. Lettres de Giovanni d'Empoli et de Raffaello Galli (publie 2 lettres de Giov., soldat, marin et homme d'affaires du xvie s., et 4 de Galli, un de ses compagnons au 3e voyage qu'il fit à Malacca et à Sumatra). — Greppi. La chute de Tanucci (renversé par l'influence de la reine de Naples). — Morosi. Sur les motifs de l'abdication de l'empereur Dioclétien ; fin. — Modigliani. Études et documents relatifs aux statuts de la commune d'Anghiari au xiiie s. (avec une table des documents à

publier pour l'intelligence de ces statuts). — Lampertico. Ser Andrea Palladio, discours prononcé à la société de secours mutuels des ouvriers de Vicence. — Reumont. Naissance et patrie de Marguerite d'Autriche (Marguerite, duchesse de Parme, fille naturelle de Charles-Quint et de Jeanne de Gheynst, naquit en 1522 près d'Audenarde). — Paoli. Mélanges de paléographie et de diplomatique; suite. — Aar. Les études historiques dans le pays d'Otrante. — Ricci. Notice nécrologique sur C. Campori (la *Rev. hist.* a rendu compte du plus récent ouvrage de C., *Della vita di Raimondo Montecuccoli*). = Comptes-rendus. *Ceretti*. Sul conte G. Scarabelli-Pedoca (officier de génie distingué; prit une part active à la défense de Modène assiégée par Traun en 1742 ; il a laissé une relation de ce siège).—*Comba*. Valdo e i Valdesi avanti la Riforma. — *Tiraboschi*. Notizie storiche intorno alla civica biblioteca di Bergamo (raconte la vie du card. Gius. Aless. Furietti, fondateur de la biblioth.). — *Colombo*. Montaldo Torinese. — *Valentini*. Il castello di Brescia. — *Müntz*. Giovannino de' Dolci architetto (d'après des doc. inédits). — *Joppi*. L'arte della stampa in Friuli (Gérard de Flandre imprima à Cividale de Frioul en 1480). — Statuta collegii doctorum patriae Forijulii edita anno 1497. — *Prampero*. Statuto dei cimatori di panni in Udine 1453 (addition à l'histoire de la laine).

50. — Archivio storico lombardo. 30 sept. 1880. VIIIe année ; fasc. 3. — Vischi. La société palatine de Milan (après avoir passé 20 années à réunir une foule de documents relatifs aux antiquités italiennes, Muratori entra en relations avec Argelati, éditeur à Bologne, à la fin de 1719, pour l'impression des 4 volumes qu'il avait préparés. Argelati accepta ; mais il lui fallait des fonds ; il les trouva à Milan, auprès de gens riches et lettrés qui formèrent alors une société. C'est la société palatine de Milan. L'histoire de cette société, de 1720 à 1725, nous montre donc où fut élevé ce grand monument des *Rerum italicarum scriptores*. Les nombreuses lettres de Muratori citées au cours de ce mémoire sont intéressantes). — Novati. L'obituaire de la cathédrale de Crémone; suite (publié avec des notes utiles). — Caffi. L'ancienne orfèvrerie lombarde. — Ghinzoni. Curiosités d'archives : Onofrio Bevilacqua et Onofrio Anguissola (les généalogies de Litta font mourir le comte O. Bevilacqua en 1474 ; il aurait été secrètement décapité par ordre du duc Galeazzo Maria Sforza. C'est une erreur : le comte Bevilacqua est mort avant le 22 fév. 1469. Il est ici question du comte O. Anguissola, condamné à la détention perpétuelle en 1462 après un soulèvement de Plaisance, et mis à mort après 13 ans de captivité). — A cette livraison sont annexés : 1° le 1er fasc. des *Atti della commissione conservatrice dei monumenti e oggetti d'arte e di antichità della Provincia di Milano*. Cette commission a été institué en 1876. Ces *Atti* offrent un intérêt purement archéologique. — 2° Les 38 premières pages d'une revue archéologique de la province de Côme.

51. — Archivio storico, artistico, archeologico e letterario

della città e provincia di Roma. Fasc. 3[1]. — Bartolini. Une résolution du conseil communal de Trevi approuvée en 1499 par Lucrèce Borgia. — Bertolotti. Documents sur des Français ayant résidé à Rome aux xvie et xviie s. (la signature au bas de la pièce n° 5 doit sans doute être lue : Chateigner de la Rochepozai). — Id. Curiosités historiques et artistiques tirées des archives civiles de Rome (concernent presque toutes l'histoire des arts). — Gori. Les Borgia à Subiaco. — Pieralisi. Travaux de construction exécutés par les ordres d'Alexandre VI. = Compte-rendu : *Magistris*. Les statuts d'Anagni. = Fasc. 4. Le second congrès historique de Milan (le congrès n'a pas été aussi sérieux et aussi utile qu'il aurait pu l'être). — Bertolotti. Le plan de Rome de Leonardo Buffalini. — Gori. Les dernières fouilles au *forum romanum*, à la *via sacra* et à la Farnésine. — Beltrani. Les droits de propriété sur les inventions mécaniques et industrielles introduites dans les États romains aux xvie et xviie siècles (documents intéressants pour l'histoire des arts et de l'industrie).

52. — **Archivio storico marchigiano**. 2e fasc.[2]. — Conti. Document inédit pour servir à l'histoire de Camerino (rapport de L. Clodio, archiprêtre de Caldarola, à Alexandre VI sur l'état de Camerino à la suite de la tentative faite en 1502 pour arracher la ville à César Borgia). = Comptes-rendus : *Gianandrea*. Une émigration de Lombards à Iesi vers le dernier quart du xve s. — *Ripamonti*. G. da Mogliano, storice Picena del secolo xvi. — *Angelucci*. Teste municipali commemorativi e tiro a segno in Italia nel secolo xv. — *Annibaldi*. Memorie di Domenico Indivini da Sanseverino in Iesi. — *Id*. Federico de' Conti da Verona. — *Conti*. Camerino e i suoi dintorni. — *Curi*. Guida storica e artistica della città di Fermo. — *Nani*. Zara e i suoi contorni. — *Mochi*. Storia di Cagli nell' età antica e nel medio evo. — *Margutti*. Sinigaglia e suoi dintorni. — Atti della societa storico-archeologica delle Marche in Fermo. Vol. II. — *Cairoli*. Spedizione dei Monti Parioli.

53. — **Rivista europea**. 16 sept. — Silingardi. Ciro Menotti et la révolution de Modène en 1831 ; suite et fin dans les numéros des 1er et 16 octobre. — Medici. L'ancienne église des Cisterciens, auj. S. M. Maddalena dei Pazzi à Florence ; fin dans le n° du 1er oct. — Bazzoni. Un nonce extraordinaire à la cour de France au xviie s.; suite et fin dans les n^os^ des 1er et 16 oct. — Silingardi. Souvenirs de la jeunesse de Pietro Giannone. = 16 nov. A. G. Le baron Ricasoli.

54. — **Nuove effemeridi siciliane**. Mars-avril. — Carini. Notice nécrologique sur le comm. Isidoro La Lumia. — Pitrè. Anciennes coutumes siciliennes dans les mariages. — Nuccio. Privilèges du Sénat de Palerme : les paroisses de Palerme. — Bozzo. Relation des fêtes célébrées à Palerme pour l'accouchement de la reine catholique en 1626. = Mai-juin. Castelli. Croyances populaires siciliennes. — Carini.

1. Cf. *Revue hist.*, XIII, 455.
2. Cf. *Revue hist.*, X, 237.

La couleur pourpre dans la diplomatique, particulièrement dans la diplomatique sicilienne (leçon d'ouverture du cours de paléographie professé aux archives de Palerme). — SALOMONE-MARINO. La *vieille du vinaigre* (Giovanna Bonanno, empoisonneuse du siècle dernier).

55. — Archeografo triestino. Nouv. série, vol. VI, fasc. 6, février 1880[1]. — GREGORUTTI. Inscriptions inédites d'Aquilée, d'Istrie et de Trieste (suite). — PERVANOGLÙ. Les habitants de l'Istrie (recherches historiques et ethnographiques). — MARSICH. Regeste de chartes sur parchemin conservés dans les archives capitulaires de Trieste (suite dans le fasc. I-II du vol. VII). — HORTIS. Biographie de Francesco del Balzo, duc d'Andria, et fragment d'un diaire napolitain de 1378-1383, tirés d'un ms. de la Vaticane (l'aut. de ce diaire semble avoir été témoin oculaire de ce qu'il rapporte). = Vol. VII, fasc. 1 et 2. SARDAGNA. Notices sur des gens de guerre originaires d'Istrie et d'ailleurs qui ont combattu en Istrie au service de Venise pendant les XIIIe, XIVe et XVe s. — PERVANOGLÙ. Les colonies grecques sur la côte orientale de l'Adriatique (l'auteur est au courant des derniers travaux). — KUNZ. Deux sceaux épiscopaux de Nona (sceau de Jacopo Bragadino et de Jacopo Difnica, évêques du XVe s.) — PUSCHI. Recherches sur la guerre entre l'Autriche et la république de Venise en 1616 et 1617.

56. — Rassegna settimanale. 13 juin. — FRANCHETTI. Un jacobin de Massa en 1796 (à propos de sept lettres inédites sur l'occupation de Massa de Lunigiana par les Français en 1796). = 20 juin. Compte-rendu : *Janitschek.* Die Gesellschaft der Renaissance in Italien u. die Kunst (recueil de conférences faites à Vienne : 1° La protection des artistes par l'État et les particuliers. 2° La fantaisie et l'éducation artistiques. 3° Les femmes et les arts. 4° Les tendances intellectuelles. = 27 juin. TORRAGA. La patrie de Pierre de la Vigne (n'est pas né à Caiazzo comme le dit M. Faraone dans son livre *Della patria di Pier della Vigna*). = 11 juillet. GENTILE. Tusnelda e Tumelico (n'ajoute rien à ce qu'on sait de la femme et du fils d'Arminius, ni aux conjectures auxquelles a donné lieu la belle statue de la loge *dei Lanzi* à Florence). — SALVADORI. Un comté du Val de Chiana pendant la guerre de Sienne 1552-1554 (mesures de défense prises par les vassaux du pape Jules III à San Savino). = 18 juill. CESTARO. Les jésuites en Chine au XVIIIe s. — DE CASTRO. Milano sotto la dominazione napoleonica, giusta la poesie, le caricature, etc. (fait avec soin). = 8 août. HILLEBRAND. Les institutions civiles de la révolution, du consulat et de l'empire, d'après le livre de M. Blanc (pense qu'il faut revenir à une appréciation plus équitable sur les institutions de Napoléon Ier). — PAOLI. La distinction des classes sociales dans la rhétorique du moyen âge. — TORRAGA. Le voyage de Charles-Quint dans le royaume de Naples en 1535, d'après le *Liber conclusionum factae per Universitatem Civitatis Cavae in anno*

1. Cf. *Revue hist.*, X, 236. L'*Archeographo triestino* a suspendu sa publication pendant l'année 1879.

1535. = 15 août. Perrero. Henri Arnaud, d'après des documents inédits. = 29 août. Gentile. Tibère d'après la critique moderne. — Une controverse financière dans le royaume de Naples à la fin du xviiie s. = 26 sept. Salvioli. Gli statuti inediti di Rimini anno 1334 (publiés d'une façon déplorable dans l'*Arch. stor. marchigiano*). = 3 oct. *Comba.* Valdo e i Valdesi avanti la Riforma (remarquable ; l'auteur prépare une histoire des martyrs de la réforme italienne. La présente brochure n'est qu'un extrait de la préface). — *Amico.* Sebast. Bagolini, Matteo Donia e Leonardo Orlandini, umanisti del sec. xvi (3 bonnes monographies sur des humanistes siciliens du xvie s.). = 10 oct. *Claretta.* Un ballo di nobili datosi a Carignano nel carnavale del 1524 (peinture des mœurs piémontaises de la noblesse au xvie s.). = 17 oct. *Salomone-Marino.* Dei famosi uomini d'arme siciliani fioriti nel sec. xvi (curieux détails sur Fr. Salomone, un des combattants au champ clos de Barletta). = 24 oct. Perrero. Les tribulations d'un prêtre piémontais à Rome ; épisode du procès en béatification du vénérable Labre (1785-86). = 7 nov. Id. Le vin de Piémont et le rossoli dans la diplomatie de Victor-Amédée II (publie des extraits de l'ambassadeur de Savoie à Paris où celui-ci constate les services que lui rend l'habile distribution de bouteilles de vin de Piémont offertes en cadeau à certaines personnes de la cour. « V. A. R. ne saurait croire combien je me suis fait d'amis par ce moyen »). — *Bollati.* Historiae patriae monumenta, t. XIV et XV (contiennent les pièces relatives aux anciennes assemblées représentatives du Piémont au m. â. L'éditeur en a extrait lui-même certaines pièces, dont il a formé un recueil spécial en 3 vol. intitulé : « Le congregazioni dei comuni nel marchesato di Saluzzo ». Dans ce recueil, les textes publiés dans les *Monumenta* ont été revus avec soin sur les originaux, et l'auteur y a ajouté les extraits de documents d'autre provenance). — *Nani.* Gli statuti di Pietro II conte di Savoia (intéressant).

---

57. — The Nation. 7 oct. — *Edwards.* Catalogue of the greek and roman coins in the numismatic collection of Yale College (décrit 3328 médailles et monnaies ; excellent). = 28 oct. *Wylie.* History of the Waldenses (reproduit le 16e livre de l'histoire du protestantisme par le même auteur ; intéressant, mais mal écrit et mal composé ; des erreurs). = 4 nov. *Vischer.* Luca Signorelli und die italienische Renaissance (bon). = 11 nov. *Norton.* Historical studies of church building in the middle ages : Venice, Siena, Florence (bon). = 18 nov. *Delaroye.* Life of Th. Graham, lord Lynedoch (bonne monographie d'un des meilleurs lieutenants de Wellington en Portugal).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. F. de Saulcy, né à Lille le 19 mars 1806, fut admis en 1826 à l'École polytechnique et en sortit dans l'artillerie. Il fut successivement lieutenant, capitaine, professeur de mécanique à l'École d'application de Metz. En 1842, il fut nommé conservateur du musée d'artillerie à Paris, fonctions qu'il exerça pendant plusieurs années. Sa carrière scientifique a commencé en 1832 par un article de numismatique, publié dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie. En 1836, il obtint un prix de numismatique à l'Institut pour son beau livre sur la *Numismatique byzantine*. En 1839, il fut nommé correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Trois ans plus tard, en 1842, il entra à la même Académie, comme membre titulaire, en remplacement de Mionnet.

Les écrits de M. de Saulcy peuvent se répartir en trois groupes principaux : les uns appartiennent à la numismatique, les autres à la philologie, les autres à l'archéologie.

C'est par la numismatique surtout que le nom de M. de Saulcy demeurera célèbre. Au début d'un article paru dans le *Journal des Savants* (mai 1876), où il rendait compte du volume nouvellement paru de M. de Saulcy sur l'histoire monétaire du règne de François Ier, M. de Longpérier a tracé en quelques lignes un lumineux résumé de l'œuvre numismatique de son vieil ami et confrère, et énuméré ses travaux marquants dans cette branche de la science. Je ne saurais mieux faire que de transcrire ici ce passage.

« Lorsqu'en 1832, écrivait M. de Longpérier, le savant archéologue dont nous annonçons ici un nouvel ouvrage communiquait son premier écrit à la Société des Antiquaires de Normandie, il plaidait avec une conviction chaleureuse la cause de la numismatique française, alors trop dédaignée, et donnait, pour son début, l'exemple d'une attention qui fut bientôt largement imitée. Après avoir consacré de remarquables monographies à cette étude toute nationale, M. de Saulcy fut néanmoins séduit par d'autres sujets. La numismatique byzantine lui dut, quelques années plus tard, un livre qui, sous le titre beaucoup trop modeste d'*Essai de classification,* constituait le premier code véritablement critique auquel eût donné naissance une branche importante de l'archéologie, entourée de tant de difficultés que, même après les tentatives de Du Cange et de Banduri, le docte Eckhel n'avait pu l'éclairer de cette lumière dont il avait comme le privilège. Parmi les monnaies byzan-

tines conservées dans nos grandes collections, M. de Saulcy avait rencontré un certain nombre de pièces de cuivre qui, avec les types impériaux, portent des légendes arabes. Il voulut se rendre compte de cette singularité, apprit avec ardeur la langue du Coran, et le *Journal asiatique* reçut de lui une série de lettres dans lesquelles sont commentés les monuments numismatiques des premiers khalifes musulmans ; ce qui n'empêchait pas l'infatigable antiquaire de sonder les mystères épigraphiques qu'offrent les légendes ibériennes des monnaies autonomes de l'Espagne, et de publier sur ce sujet un volume dans lequel, sans prétendre à résoudre tous les problèmes que soulèvent ces monuments, il fondait la meilleure méthode de déchiffrement qui leur soit applicable, et proposait un grand nombre de lectures dont la discussion scientifique confirme l'exactitude. Pour ne parler que de travaux relatifs à la numismatique, rappelons encore que, sans négliger l'étude du moyen âge, comme le constatent ses ouvrages sur la monnaie des ducs de Lorraine (1841), des comtes de Bar (1843), des princes croisés (1847), M. de Saulcy a, dans ses Recherches sur la numismatique judaïque (1854), complètement renouvelé un des plus curieux chapitres de l'histoire monétaire des peuples de l'antique Orient, et qu'il lui a donné pour complément la numismatique de la terre sainte (1874) à l'époque de la domination grecque et romaine. Après avoir ainsi accompli le périple dont nous venons d'indiquer les principales étapes, le savant académicien qui, entre temps, avait achevé son recueil de trente lettres sur la numismatique gauloise, est enfin revenu à ce projet, conçu depuis si longtemps, d'un traité de la monnaie nationale. »

Le livre qui fut pour M. de Longpérier l'occasion de cet article était la première étude importante écrite par M. de Saulcy sur l'histoire de la monnaie royale médiévale française. Depuis lors, les volumes de sa plume sur ce sujet si négligé jusqu'alors se sont succédé en grand nombre. Je citerai parmi les principaux : les *Éléments de l'histoire des ateliers monétaires du royaume de France, depuis Philippe-Auguste jusqu'à François Ier inclusivement* (1877), l'*Histoire numismatique de Henri V et Henri VI, rois d'Angleterre, pendant qu'ils ont régné en France* (1878) ; l'*Histoire monétaire de Jean le Bon, roi de France* (1880), etc., etc.; enfin le *Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies des rois de la 3e race,* dont le 1er volume a paru cette année. Seuls, ceux qui ont pu mesurer la profondeur et l'obscurité du chaos dans lequel était plongée, il y a peu d'années encore, la science de notre numismatique nationale, peuvent se rendre un compte exact des services rendus par M. de Saulcy dans ce travail immense qui constitue la première véritable histoire de la monnaie française.

En philologie, les ouvrages de M. de Saulcy sont également nombreux et importants. Ses travaux si originaux, si utiles, si féconds en applications précieuses, sur le celtibérien, sur les écritures cunéiformes, sur le médique en particulier, puis encore ses mémoires sur le démotique, malgré des erreurs graves, sont demeurés célèbres ; ce sont là peut-être

ceux où se révèle avec le plus d'intensité son caractère de savant ingénieux, initiateur, *inventeur*, dans le sens élevé du mot.

En archéologie, en histoire, le groupe des travaux sur la Palestine prime tous les autres et constitue la portion de l'œuvre de M. de Saulcy la plus connue du grand public, grâce à des voyages célèbres, à des découvertes notables et des luttes scientifiques retentissantes. Nul n'a plus contribué à mettre en lumière les antiquités dites judaïques. Je citerai parmi ses principaux ouvrages sur ce sujet si cher à son cœur, outre les travaux numismatiques déjà mentionnés : le *Voyage autour de la mer Morte et dans les terres bibliques ;* le *Nouveau voyage en terre sainte ;* le *Dictionnaire topographique de la terre sainte ; Sept siècles de l'histoire judaïque ;* l'*Histoire d'Hérode ;* les *Études sur l'art judaïque ;* les *Derniers jours de Jérusalem ;* l'*Étude chronologique des livres d'Esdras et de Néhémie.* Il n'y a pas un mois que M. de Saulcy corrigeait les dernières épreuves d'une *Histoire des Machabées,* qui vient de paraître. Bien d'autres points d'archéologie ou d'histoire ont été traités par M. de Saulcy dans sa longue et brillante carrière scientifique de quarante-sept années. Je me bornerai à rappeler ses travaux historiques sur les pays de Metz et de Bar, ses mémoires sur nos antiquités gallo-romaines, sur la ville d'Alesia, en particulier sur les dernières campagnes de J. César.

Cette brève notice est consacrée uniquement à l'existence scientifique de M. de Saulcy. De son caractère, qui est connu de tous, je ne dirai qu'un mot : ceux qui ont eu le privilège de vivre dans son intimité ont fait une perte irréparable ; ils le pleureront comme le meilleur, le plus paternel des maîtres, le plus fidèle et le plus dévoué des amis.

Le catalogue manuscrit des travaux de M. de Saulcy, livres, mémoires, articles divers, rédigé jour par jour par lui-même jusqu'à la veille de sa mort et que j'ai sous les yeux, comprend près de quatre cents numéros. Dans cette œuvre immense je ne citerai que les titres des principaux travaux purement historiques, de beaucoup les moins nombreux :

1. *Relation du siège de Metz en 1444 par Charles VII et René d'Anjou,* in-8° avec pl. Metz, 1835. — 2. *Recherches sur Tancrède* (deux articles insérés dans la *Bibliothèque de l'École des chartes,* 1843). — 3. *Trois évêchés : Pays-Messin, Toulois, Verdunois* (extrait de l'*Histoire des villes de France*, publiée par A. Guilbert, 78 pages). — 4. *Touraine* (extrait du même ouvrage). — 5. *Recherches sur la chronologie des empires de Ninive, de Babylone et d'Ecbatane, embrassant les 209 ans qui se sont écoulés de l'avènement de Nabonassar à la prise de Babylone par Cyrus.* 1 vol. in-4° de 72 p. (extrait des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,* t. XIX, 1re partie, 1850). *Nota.* Ce travail a paru d'abord dans les *Annales de philosophie chrétienne.* — 6. *Réponse au premier mémoire de M. Quatremère,* inséré en août 1851 au *Journal des Savants.* Sept. 1851. — 7. *Réponse au second mémoire de M. Quatremère sur la mer Morte*, inséré au *Journal des Savants* en août 1852. Sept. 1852. — 8. *Note sur une date de l'histoire d'Égypte fixée à l'aide de l'Écriture sainte.*

Inséré dans l'*Athenæum français*, p. 825, 2 sept. 1854. — 9. *Sur la date de la naissance et de la mort du Christ.* Inséré dans l'*Athenæum français*, p. 485, 9 juin 1856. — 10. *La première bataille de Paris.* Dans la *Revue contemporaine,* 1857, pages 707 à 724. — 11. *L'opinion de M. Quicherat sur la bataille entre Labienus et les Parisiens.* Dans la *Revue archéologique*, 1857, pages 228 à 242. — 12. *Les expéditions de César en Grande Bretagne.* Dans la *Revue archéologique,* 1860, trois articles. — 13. *Guerre des Helvètes ; première campagne de César. Ibid.,* t. II, trois articles. — 14. *Bataille d'Octodure. Ibid.,* 1861, t. III de la N. S. et t. IV. Deux articles. — 15. *Les campagnes de Jules César dans les Gaules,* in-8°, 1862. — 16. *Les derniers jours de Jérusalem.* Hachette, in-8° avec pl., 1866. — 17. *Histoire d'Hérode, roi des Juifs.* Paris, Hachette, in-8°, 1868. — 18. *Étude chronologique des livres d'Esdras et de Néhémie.* 1868, Lévy, in-8° de 107 p. avec un tableau chronologique. — 19. *Lettre à M. L. Veuillot en réponse à une critique, de M. A. de L..., de l'Histoire d'Hérode.* Journal l'*Univers* du 6 octobre 1869. — 20. *Sept siècles de l'histoire judaïque, depuis la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor jusqu'à la prise de Bettir par les Romains.* A. Lévy, 1874, in-8° de 403 p. — 21. *Histoire des Machabées ou princes de la dynastie asmonéenne.* 1880, in-8°. Leroux.

G. Schlumberger.

— En 1881, la *Revue historique* servira à ses abonnés et mettra en vente une *Table générale* des cinq premières années. A la fin de la seconde période quinquennale elle publiera un index analytique des dix premières années.

— M. Tratchevsky va publier en volume les deux articles qu'il a donnés dans la *Revue historique* sur *la France et l'Allemagne sous Louis XVI,* en y joignant le texte in extenso des Lettres et Mémoires inédits de Vergennes qui ont servi à son travail. On peut se procurer ce volume à la librairie Germer-Baillière au prix de 3 fr.

— Voici la liste des thèses présentées par les élèves de l'École des chartes pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe : Bénet. Étude sur la diplomatique des ducs de Normandie, 912-1189. — Gerbaux. Les décimes ecclésiastiques au xiiie s. — Digard. Essai sur la puissance paternelle au moyen âge, principalement aux xiie et xiiie s., et dans les pays de droit coutumier. — Omont. De la ponctuation. — Guilhiermoz. Les maisons assises à Saint-Germain-des-Prés et à Paris, en la censive de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, au xive et au xve s. — Grandjean. Essai sur l'organisation municipale de Toulouse au moyen âge. — Grassoreille. Essai sur l'histoire politique du chapitre de N.-D. de Paris pendant la domination anglaise, 1420-1436. — Rébouis. Essai sur l'origine et le développement du crédit, du change et de l'assurance avant le xve s. — Welvert. Étude sur les relations du roi de Bohême, Jean de Luxembourg, avec la France. — Fournier. De l'affranchissement et de la condition des affranchis dans la Gaule franque. — Dufresne. De la reliure depuis les temps primitifs jusqu'à la période de la renaissance. — Helleu. Philippe de Navarre, comte de Longueville, 1334-

1363. — Coppinger. Introduction au coutumier de la vicomté de Dieppe, de Guillaume Tieullier. — La soutenance aura lieu en janvier 1881.

— La Société de l'Orient latin a sous presse la *Series chronologica itinerum priorum*, qui forme le t. II des *Itinera latina*, et qui est confié à MM. Aug. Molinier et Kohler; le t. I des *Itinéraires français*, p. p. M. G. Raynaud, et les *Testimonia minora de quinto bello sacro*, p. p. M. Rœhricht. Les *Itinera graeca*, p. p. M. Sathas et M. V. Guérin, seront prochainement mis sous presse. Enfin la Société, qui a déjà accordé son patronage au *De Passagiis in Terram Sanctam* (p. p. M. Thomas, chez Ongania, à Venise), et à la *Numismatique de l'Orient latin*, de M. G. Schlumberger (Paris, Leroux), va patronner encore deux nouvelles publications de la plus haute importance : la *Sigillographie de l'Orient latin*, par M. Schlumberger, et les *Archives de l'Orient latin*, dirigées par M. Riant. Le premier volume contient des travaux de critique de sources, des inventaires et descriptions de manuscrits, de nombreux documents inédits et des mélanges historiques. Ce recueil, dont l'*Inventaire critique des lettres des croisades*, par A. Riant, nous a déjà permis d'apprécier l'intérêt, trouvera certainement un accueil empressé auprès du public savant.

— La Société d'enseignement supérieur va transformer son bulletin trimestriel en une revue internationale mensuelle de l'enseignement, dont le rédacteur en chef sera M. Dreyfus-Brisac. Cette revue abordera les questions d'enseignement secondaire comme les questions d'enseignement supérieur, et publiera, outre le compte-rendu des discussions de la Société, une chronique pédagogique, des articles de fond, les actes officiels, des comptes-rendus bibliographiques et une correspondance internationale. Chaque fascicule, paraissant le 15 de chaque mois à partir du mois de janvier de cette année, sera de 100 pages environ. La librairie G. Masson, 120, boulevard Saint-Germain, reçoit les abonnements dont le montant est fixé à 24 fr. pour Paris, les départements et l'étranger.

— Ceux qui s'intéressent aux questions d'enseignement trouveront ample matière à réflexions dans l'intéressant rapport adressé à M. J. Ferry par M. A. Du Mesnil, délégué au congrès pédagogique international de Bruxelles (Hachette, 83 p., in-8°). M. D. traite des trois ordres d'enseignement. Le rôle important qu'il a joué dans la réforme de notre enseignement supérieur donne une autorité toute particulière à ses jugements.

— La numismatique de l'ancien Yemen vient de s'enrichir subitement d'une magnifique série de plus de 200 pièces retrouvées à San'â. M. G. Schlumberger, qui en a acquis la plus grande partie, leur a consacré un important mémoire, *Le Trésor de San'â* (Leroux, 65 p. in-4° et 3 pl.). Il place la fabrication de ces pièces imitées des monnaies d'Athènes, comme le prouve la chouette placée au revers, de la fin du second siècle av. J.-C. à la fin du premier siècle ap. J.-C. Il retrouve l'indication des

deux principaux ateliers monétaires de Raïdan et de Nagran ; et il pense que les grands monogrammes du revers sont les noms des magistrats des villes. Mais que représentent les têtes figurées sur la face ? M. S. y voit des magistrats homérites. La parole est aux sabéistes maintenant, pour résoudre des questions que M. S. a touchées avec une grande réserve, n'étant que numismatiste et non orientaliste.

— M. Bouché-Leclerq vient d'entreprendre une œuvre très utile en traduisant l'*Histoire grecque* d'E. Curtius (Leroux, 30 fascicules à 1 fr. 25, 2 fasc. ont paru). De tous les ouvrages qui ont été consacrés à l'histoire grecque, celui de Curtius est au premier rang par la sûreté de la critique comme par le charme de la forme. C'est une œuvre accomplie qui devra être entre les mains de tous nos professeurs d'histoire et qui sera même lue avec plaisir par tout homme instruit. Nous sommes heureux d'avoir à annoncer en même temps la *Petite histoire grecque* de M. Van den Berg (Hachette), où l'on trouve résumés sous une forme des plus attrayantes les plus récents travaux sur l'histoire de la Grèce. Tout en se mettant à la portée des jeunes intelligences, M. Van den Berg a fait œuvre de savant ; il a étudié à fond les questions douteuses, indiqué les sources où sont puisés les éléments de son récit et donné une idée juste, non seulement des faits eux-mêmes, mais de la manière dont on arrive à les connaître. Les cartes et les gravures bien choisies qui ornent ce volume ajoutent encore beaucoup à son utilité.

— M. Fr. Lenormant prépare un livre intitulé *La grande Grèce, paysages et histoire ;* c'est le résultat d'un récent voyage de l'auteur dans le sud de l'Italie, voyage sur lequel M. L. a déjà donné quelques détails dans une lettre à l'Académie des inscriptions, voy. plus haut, p. 233. L'ouvrage comprendra 3 vol. — Il prépare aussi une 9e édition de son *Histoire ancienne de l'Orient,* qui paraîtra en livraisons illustrées à partir du 1er janvier 1881.

— M. Marcel Thévenin a réuni en brochure (Larose, 77 p. in-8o) les remarquables et pénétrants articles où il a combattu la théorie de M. Sohm sur l'acte formel en matière de procédure et de contrats dans la loi salique. Il distingue l'acte d'*adrhamire* de l'emploi de la *festucca* et du wadium, et montre que les contrats chez les Franks du VIe s. étaient des contrats réels.

— M. Debidour vient de publier un très agréable petit volume sur *Duguesclin* dans la *Bibliothèque des Écoles et des Familles* (Hachette, 183 p., in-8o). Cette collection de biographies relatives à l'histoire de France est des mieux faites pour donner aux enfants le goût des études historiques. Dans son opuscule sur *le général Bigarré* (Berger-Levrault, 138 p., in-8o), il a fait revivre la figure originale d'un soldat de la Révolution et de l'empire, brave soldat et coureur d'aventures, tour à tour bon républicain, enthousiaste du premier consul, enthousiaste de l'empereur tout en restant capable de s'indigner de l'assassinat du duc d'Enghien, et qui, mis à la retraite par la Restauration, finit sa vie, en 1838, comme comman-

dant de la division militaire de Rennes. Ce sont ses *Mémoires,* écrits à 52 ans et qui s'étendent de 1775 à 1813, qui ont fourni à M. Debidour les éléments d'une biographie de ce type du troupier bon enfant.

— L'enthousiasme naïf qui a poussé l'Europe du moyen âge sur Jérusalem n'a point tout à fait disparu. M. Edw. Le Glay nous a raconté, dans un petit volume de 280 p. in-18, la part prise par les *Flamands aux croisades* (Lille et Paris, Lefort), avec la chaleur de cœur et l'exactitude critique d'un Tudebode ou d'un Albert d'Aix. Il croit à tout, à la lettre encyclique de Gerbert, à la lettre d'Alexis à Robert le Frison, à la sainte lance, à Albert d'Aix et à M. Michaud; mais il ne paraît pas se douter que la science historique, la critique des textes, des sources et des faits ont accompli quelques progrès depuis Albert d'Aix et même depuis M. Michaud.

— On trouve dans le *Compte-rendu du congrès international des sciences anthropologiques* tenu en 1878 au Trocadéro une intéressante communication de M. Bataillard sur la question de l'importation du bronze dans le nord et l'occident de l'Europe par les Tsiganes. Il y indique les raisons qu'il croit avoir pour maintenir l'opinion qui fait remonter les Tsiganes européens à une haute antiquité et les identifie avec les Sigynes d'Hérodote et les Sinties d'Homère.

— Le t. II de l'*Inventaire sommaire des archives civiles de Seine-et-Oise* vient de paraître. Il est rédigé par MM. G. Desjardins et Bertrandy-Lacabane.

— M. J. Garnier vient de publier le t. I de l'*Inventaire sommaire des Archives civiles de la Côte-d'Or*. Série C. Intendances.

— M. l'abbé Julien-Laferrière commence une publication sur l'art en Saintonge et en Aunis. Le 1er fasc., consacré à l'arr. de Saintes, vient de paraître (40 p. in-4°. Toulouse, Hébrail).

— Quoique les publications bibliographiques ne soient pas du domaine de cette *Revue,* il convient de faire une exception pour celles qui sont relatives à l'histoire. Telle est la partie historique du *Catalogue* des imprimés de la bibliothèque de Troyes, que vient de rédiger M. Émile Socard, conservateur de cette bibliothèque. Il lui a consacré 6 volumes in-8° raisin, qui renferment ensemble près de 14,000 numéros. Un certain nombre de ces numéros forment des recueils importants. Nous devons citer parmi les séries les plus intéressantes un nombre considérable de pièces sur l'histoire du jansénisme, une importante réunion de six à sept cents factums, plaquettes politiques et satiriques du règne de Louis XIII, plus de 1800 mazarinades, dont 102 étaient inconnues et ont fourni à M. Émile Socard les éléments d'un *supplément à la Bibliographie des mazarinades,* qu'il a publié en 1876. L'histoire locale est largement représentée dans ce catalogue : 700 numéros sont consacrés à la seule ville de Troyes. Il faut mentionner particulièrement des séries considérables de portraits historiques de Nanteuil, de Moncornet, de Larmessin, de Robert Bonnart, que M. Socard a énumérés d'une

manière précise. Les six volumes du catalogue sont accompagnés d'une excellente table alphabétique, non seulement pour les noms d'auteurs et d'ouvrages anonymes, mais aussi pour les portraits. M. Émile Socard, qui a rédigé le *Catalogue de la bibliothèque de Troyes* avec un zèle et un soin qui ne se démentent point, poursuit en ce moment sa tâche par la publication de deux volumes consacrés à la bibliographie locale.

— M. S. Det, bibliothécaire-adjoint à Troyes, vient de faire paraître, aux frais de M. Henry Boutiot, la *Table générale et alphabétique de l'histoire de la ville de Troyes et de la Champagne méridionale,* par M. F. Boutiot (L. Lacroix, libraire à Troyes). Cette table, qui forme un beau volume in-8° raisin de 481 pages à deux colonnes, est le complément indispensable et pour ainsi dire la clé des quatre volumes où M. T. Boutiot avait réuni un nombre considérable de faits relatifs à l'histoire de la localité et tirés pour la plupart des archives municipales de Troyes, dont il avait fait l'inventaire. M. Det a rédigé la table générale de l'*Histoire de la ville de Troyes* avec un soin et une sagacité que la Société académique a reconnus en lui décernant une médaille d'or pour ce travail, qui ne contient pas seulement les noms de personnes et de lieux, mais l'indication de tous les mots qui peuvent servir à l'histoire des mœurs et des institutions.

— M. Philippe Salmon, qui a publié déjà dans le *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne* un *Dictionnaire archéologique de l'époque celtique dans le département de l'Aube,* vient de terminer le *Dictionnaire paléoethnologique de l'Aube.* Ce savant répertoire paraîtra dans les *Mémoires de la Société académique de l'Aube* (volume de 1881).

— Une *Histoire de la ville de Troyes,* en un volume in-12, par M. Carré, professeur d'histoire au lycée de cette ville, est en ce moment sous presse.

— M. Alphonse Roserot, archiviste-adjoint à Troyes, comble une lacune en rédigeant l'*Armorial du département de l'Aube.* Cet utile répertoire, dressé avec beaucoup d'exactitude, renferme la description de plus de 850 armoiries. Publié pour la première fois dans les *Mémoires de la Société académique de l'Aube,* il forme un tirage à part de 178 pages, accompagné de deux planches de blasons dessinés par M. Leclert et terminé par des tables alphabétiques de noms de lieux, de personnes et de pièces héraldiques.

— M. Alphonse Roserot s'est déjà fait connaître par plusieurs études sur les *Marisy,* sur l'*Histoire de Villemaur,* le *château de Barberey,* etc. Il rédige en ce moment l'inventaire de la série E des archives de l'Aube, qui est en cours d'impression.

— La nouvelle édition de *Comynes,* par M. R. Chantelauze, vient de paraître à la librairie Didot.

— L'*Histoire du livre* depuis ses origines jusqu'à nos jours (Hetzel), par M. Egger, est destiné à la jeunesse ; mais la science de l'auteur, les

notes qu'il a ajoutées à ces leçons enfantines, si simples et si attrayantes à la fois, le rendent utile à toutes les classes de lecteurs. Une histoire du livre est aussi une histoire de l'écriture ; c'est une histoire de la civilisation envisagée à un point de vue spécial. Nous avons été étonné de ne point trouver mentionnés dans les notes de M. Egger quelques-uns des livres capitaux sur la matière, le 1er vol. (seul paru) de l'ouvrage de Wuttke sur l'écriture, le livre de M. Wattenbach, *Das Schriftwesen im Mittelalter,* ni même le *De re diplomatica* de Mabillon, ni les *Éléments de paléographie* de M. de Wailly.

— M. Cél. Port vient de publier deux vol. des *Mémoires d'un Nonagénaire*, F. Y. Besnard (Champion), très curieux pour l'époque révolutionnaire. Nous en rendrons compte prochainement.

— L'éditeur Monnoyer, au Mans, publiera dans le courant de cette année une nouvelle édition de l'*Histoire de Sablé,* de Gilles Ménage, due aux soins de M. Célestin Port et de M. l'abbé Gustave Esnault. Elle formera 4 vol. in-8° qui seront accompagnés d'une table alphabétique des noms de personnes et de lieux. Chaque vol. est mis en vente au prix de 12 fr., qui sera réduit à 9 fr. pour les souscripteurs.

— M. Ch. Louandre a entrepris une réédition de l'*Histoire des Français des divers États,* d'Alexis Monteil (chez Barbou, Limoges). Il y a introduit une modification heureuse qui est de diviser l'ouvrage en séries d'après les sujets. Ainsi les deux volumes parus jusqu'ici sont consacrés à l'histoire de l'industrie et à l'histoire de l'agriculture. De plus il fait précéder chaque volume d'une introduction où il étudie les origines du sujet traité par Monteil. Nous avons ainsi deux résumés de l'hist. de l'industrie et de celle de l'agricult. jusqu'au XIVe s. Le lecteur est ainsi mieux préparé à profiter de tous les utiles renseignements réunis par Monteil sous une forme malheureusement fatigante et factice. Nous approuvons moins la suppression des notes. Le livre de Monteil n'est plus lu que des érudits ; et c'est par ses notes qu'il est surtout utile. Enfin il est surtout fâcheux que l'impression de ces volumes et les gravures soient négligées au point de leur donner l'aspect des livres qu'on vend dans les foires de campagne.

— M. A. Blot vient de publier une *Notice historique et descriptive sur Évreux,* qui contient, malgré sa brièveté, beaucoup de renseignements intéressants et pris aux bonnes sources (Évreux, Dieu, 119 p. pet. in-12).

— L'intérêt qui s'attache à toutes les questions pédagogiques fera lire avec intérêt le travail consacré par M. Morlet à *Victorin de Feltre* (Extrait du *Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses,* 1877-78, 55 p. in-8°), un des meilleurs pédagogues de l'Italie du XVe s. (1378-1446), le maître de Théodore Gaza, de Laurent Valla et d'une foule d'autres savants et lettrés de la renaissance. Son collège modèle, sa *Maison joyeuse,* créé à Mantoue par les soins de Jean-François de Gonzague, et où l'on cultivait en même temps le corps, l'esprit et le cœur, aurait pu servir de modèle à Rabelais.

— M. H. de Grammont continue ses intéressantes études sur les relations entre la France et la régence d'Alger au XIIIe s. (Alger, Jourdan). La troisième partie est consacrée à la *Mission de Sanson le Page* (40 p. in-8°), que remplaça Sanson Napollon comme agent de la France à Alger en 1634, à la suppression temporaire de la station française du Bastion, et aux négociations pour son rétablissement par les vice-consuls Piou et Picquet (1635-1643). L'histoire des courses des reis barbaresques, de leur défaite à la Velone par les Vénitiens, en 1638, et des révolutions intérieures de la régence forme la partie la plus intéressante de cette étude.

— M. Cuvillier Morel d'Arcy vient de publier deux études historiques sur la *Maison des Tyrel,* sires, puis princes de Poix de 1030-1869, et sur les *Sires de Poix* et les seigneurs de Moyencourt de 1175-1868 (Th. Belin).

— M. de Lescure vient de commencer une nouvelle série des *Mémoires relatifs à l'histoire de France pendant le XVIIIe s.* (Didot). C'est celle des *Mémoires sur les assemblées parlementaires de la Révolution.* Elle comprendra les Mémoires du marquis de Ferrières, ceux de Montlosier et ceux de Thibaudeau, qui tous malheureusement ont été écrits à une époque assez éloignée des événements qu'ils racontent. Les Mémoires de Ferrières toutefois, œuvre d'un membre de la petite noblesse, impartial dans ses jugements, offrent un assez vif intérêt. On y voit mieux qu'ailleurs peut-être comment l'œuvre modérée de la Constituante devait périr entre les violences opposées des royalistes et des jacobins. Un gouvernement qui a à lutter contre deux partis intransigeants, l'un à droite, l'autre à gauche, peut difficilement subsister. C'est là une leçon de l'histoire qui n'a pas seulement un intérêt rétrospectif.

— M. Sarot, avocat à Coutances, vient de consacrer deux nouvelles publications à l'histoire révolutionnaire dans le département de la Manche : *Les Sociétés populaires dans le département de la Manche et en particulier à Coutances,* et *De l'organisation des pouvoirs publics dans le dép. de la Manche pendant la Révolution* (Coutances, Salettes). Les livres de M. Sarot contiennent toujours un certain nombre de renseignements utiles, malheureusement noyés dans beaucoup de fatras et accompagnés de déclamations écrites dans un style prétentieux et incorrect (cf. *Rev. hist.,* XII, 213).

— Le premier mariage du duc de Berry, par Ch. Nauroy. (Charavay frères, 7 p. pet. in-4°.) — Les Bourbon, s'il faut en croire M. N., n'ont plus rien à envier aux Bonaparte. Comme Jérôme Bonaparte a épousé Mlle Patterson, le duc de Berry a épousé à Londres Amy Brown, dont il eut deux filles, faites comtesses d'Issoudun et de Vierzon après la mort de leur père, par la protection de la seconde duchesse de Berry. M. Nauroy a trouvé l'acte de décès de la première, Amy Brown, veuve de Charles Ferdinand, décédée le 7 mai 1876 au château de la Contrie, commune de Couffé (Loire-Inférieure).

— Si l'on veut avoir une idée fidèle de toutes les idées fausses, chimériques, violentes que se sont faites certains radicaux depuis 1870 sur les événements politiques, on en trouvera dans l'*Histoire de la troisième République*, par M. Alf. Berthezène (Dentu), le fidèle résumé. Ce sont des racontars de journal, de café et de club, sérieusement compilés, et suivis d'un traité de politique scientifique où l'on trouvera peu d'idées pratiques, mais beaucoup de rêves et d'illusions. Le troisième volume de l'*Histoire de Quatre Ans*, par M. Th. Duret (Charpentier), dont nous avons déjà loué les deux premières parties, est consacré à la Commune. C'est l'exacte contre-partie du livre de M. Berthezène. Étude consciencieuse, critique prudente, jugements impartiaux, style calme et clair, toutes les qualités nécessaires à l'historien, mais si difficiles à réunir quand on écrit sur l'époque contemporaine, nous les trouvons chez M. Duret. Nous ne connaissons aucun livre d'ensemble sur la Commune aussi équitable et aussi vrai. Le chapitre : le Gouvernement de la Commune, est de tous points excellent.

Allemagne. — Émile Kuhn, qui s'était distingué par ses travaux sur l'histoire romaine, est mort le 17 mai à Dresde. On a de lui : *Die stædtische und bürgerliche Verfassung des römischen Reich* (deux volumes, Leipzig, 1864-65) et *Ueber die Enstehung der Stædte der Alten* (Leipzig).

— Nous avons le regret d'apprendre la mort d'un des plus distingués parmi les collaborateurs des *Monumenta Germaniae*, le Dr Heller.

— J.-G. Stoffel, bibliothécaire de Colmar, né le 4 janv. 1819, est mort le 3 septembre. Outre des travaux peu étendus sur l'histoire ancienne de l'Alsace, il est l'auteur d'une biographie alsacienne et d'un dictionnaire topographique du Haut-Rhin. Il avait formé un recueil de sentences juridiques de l'Alsace qu'il a mis à la disposition des frères Grimm.

— M. Ant. v. Gallenstein, qui s'occupait d'archéologie et de blason, est mort à Klagenfurth le 25 septembre.

— M. Leonh. von Spengel, professeur des universités d'Heidelberg et de Munich, connu par ses travaux d'histoire et de philologie ancienne, est mort à Munich le 8 novembre.

— Il vient de se fonder à Dresde, sous la présidence de M. Lechler, professeur à Leipzig, une société pour l'histoire de l'église saxonne; cette société se propose de réunir et de publier dans un *Jahrbuch* des matériaux relatifs à la Réforme ou aux époques qui l'ont immédiatement précédée ou suivie.

— L'*Academy* du 16 oct. contient une notice sur un ms. de la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, E, 842, qui renferme un nombre considérable de lettres écrites par Luther, Mélanchthon et d'autres chefs de la Réforme germaine.

— On vient de découvrir à Berlin une série de documents très

précieux pour l'histoire de la campagne franco-prussienne de 1806-1807. Ce sont des papiers du maréchal Berthier, mêlés à différents écrits de Napoléon Ier, parmi lesquels sa proclamation adressée aux Saxons en oct. 1806. On prépare la publication de ces documents.

— Le second volume de l'ouvrage de M. Ranke sur Hardenberg et l'Histoire de l'État prussien de 1793-1813 vient de paraître dans l'édition de ses œuvres complètes. L'infatigable vieillard vient de commencer la publication d'une sorte d'aperçu de l'histoire universelle, une *Kulturgeschichte* par tableaux, digne couronnement de sa longue et belle carrière d'historien. (Leipzig, Duncker et Humblot.)

— M. W. Herbst vient d'entreprendre, avec la collaboration de collaborateurs dont plusieurs ont un nom dans la littérature historique (P. Bailleu, Benrath, G. Hertzberg, Herrmann, K. Hillebrand, Krones, Lamprecht, Liske, D. Schaefer; d'autres sont moins heureusement choisis) un dictionnaire d'histoire moderne qui pourra rendre des services, surtout aux publicistes et aux journalistes. Au point de vue des historiens, la période embrassée, du XVIe s. à nos jours, paraîtra bien vaste et l'on trouvera sans doute que cette *Encyclopaedie der neueren Geschichte* (Gotha, Perthes, liv. 1 et 2) contient trop ou trop peu. Certains articles sont intéressants, mais le style en est plutôt celui d'un abrégé historique que d'un dictionnaire, et la bibliographie est bien insuffisante. — L'introduction respire les douces illusions d'un naïf chauvinisme. La grandeur de l'Allemagne est la garantie de la paix du monde; la Révolution n'est conçue que comme un élément négatif et est méconnue dans son œuvre positive et réformatrice. Enfin la conclusion nous amène à cette triomphante découverte : « Nous sommes dans une époque de transition. » Quelle est l'époque qui n'ait pas ce caractère, surtout pour les contemporains?

— Il paraît que l'acquisition de Metz et de l'Alsace a donné aux Allemands des vues nouvelles sur leur histoire. C'est du moins ce qui a poussé M. *Besse,* professeur au lycée de Metz à écrire une *Geschichte d. Deutschen* (Leipzig, Webel), dont nous avons reçu les quatre premières livraisons et qui sera divisée en trois parties, des origines à Henri II, de Henri III à Ferdinand III, de Frédéric-Guillaume le Grand Électeur à Guillaume Ier. Le rôle de l'Alsace et de la Lorraine et l'histoire de l'Église seront l'objet d'une attention spéciale. On peut avoir une idée de la justesse des idées de M. Besse par cette phrase extraordinaire : « Die Verbindung Deutschlands mit Italien durch d. Roemisch-Deutsch Kaiserthum vor allem dem Papstthum zum Segen gereicht hat. » Qu'en dirait Grégoire VII? — Nous recommandons à M. B. de veiller à ses dates et à l'usage des sources. Il ne faut pas placer Zulpich en Alsace ni raconter l'avènement de Pépin d'après les *Gesta regum Francorum* écrits entre 720-726. Le récit de M. Besse, s'il manque de profondeur, est d'ailleurs écrit avec agrément.

— Le XIe vol. des *Geschichtsquellen* de la province de Saxe, récem-

ment paru, contient les souvenirs de Spittendorff, conseiller municipal de Halle, publiés par Jul. Apel (1474-1478).

Angleterre. — Le musée britannique a acquis un volume provenant d'Ant. Panizzi et contenant un recueil de chartes relatives à Boniface VIII et aux Templiers.

— Le 41e rapport annuel du Deputy Keeper des archives publiques de l'État à Londres contient 2 appendices importants : l'un sur les archives de l'Échiquier; l'autre est l'inventaire des rôles normands, qui complète l'œuvre commencée en 1835 par le regretté Th. Duffus-Hardy dans ses *Rotuli Normanniae in Turri Londinensi,* et qui s'arrête à l'année 1422.

— Lord Braybrooke a donné au *Public record office* la collection entière des papiers du marquis de Cornwallis, relatifs aux affaires de l'Amérique et des Indes orientales. Le 8e rapport de la commission des mss. historiques contiendra un rapport sur ces pièces, ainsi que sur les papiers de la famille Cornwallis qui sont à Audley End.

— Le catalogue des archives de West-Riding est en préparation. Ces archives s'arrêtent à Charles Ier.

— M. Horsfall Turner va publier par souscription le registre non conformiste des baptêmes, mariages et décès, tenu par les Rév. Heywood et Dickenson de 1644 à 1752.

— Le second vol. des archives des catholiques anglais sera publié sous le titre : Lettres et Mémoriaux du cardinal Allen, 1532-1594. Ces lettres seront au nombre de 213 dont 172 publiées pour la première fois; elles proviennent pour la plupart des archives du Vatican, du collège anglais à Rome, de Simancas et du Public record office.

— M. Gairdner a été chargé de continuer le *Calendar* des papiers d'État relatifs à Henri VIII; le volume qu'il va faire paraître est relatif aux années 1531 et 1532. — En même temps sera publié le 5e vol. du *Calendar* des papiers d'État irlandais préparé par M. Prendergast, proviseur du collège de Maynooth; ce vol. comprend les années 1615-1625.

— La librairie Stanford va publier un nouvel ouvrage de *Rajendralàla Mitra* intitulé : *Indo-Aryans, contributions to the elucidation of their ancient and mediaeval history.*

— M. Richey, professeur de législation féodale et anglaise à Dublin, éditeur des *Ancient laws of Ireland,* prépare (Mac-Millan) un traité élémentaire sur les lois qui régissent aujourd'hui la propriété en Irlande. C'est un livre d'actualité, destiné au grand public, mais qui pourra rendre service à tous ceux qu'intéresse la question irlandaise si brûlante aujourd'hui. — Sur le même sujet, M. O'Brien termine une histoire parlementaire de la question agraire en Irlande de 1829 à 1869 (Sampson Low), et M. Brodich un livre intitulé : *English land and english landowners* (Cassel et Cie).

— La Société des anciens textes anglais distribue pour cette

année 1880 les œuvres anglaises de Wiclif, non encore publiées; l'édition est due à M. Matthew.

— La liste mensuelle des *Parliamentary papers* publiée par M. M. Hansard commence dans la livraison d'oct. une compilation qui, faite avec soin, pourra rendre des services aux historiens; c'est une liste des membres du Parlement de 1213 à 1814 avec le nom des députés et du siège qu'ils ont représenté : parlements de l'Angleterre, jusqu'à la réunion de l'Écosse ; parlements de la Grande-Bretagne de 1705 à 1796; parlements du Royaume uni depuis 1801; parlements et conventions des États d'Écosse de 1357 à 1707; parlements d'Irlande de 1559 à 1800.

— Lord Clermont va publier une nouvelle édition de son *History of the Fortescue family;* la 1re éd. n'était pas destinée au commerce.

— Nos collaborateurs MM. Gardiner et Bass Mullinger préparent un *Guide to the study of english history;* la première partie contiendra le tableau du développement social et politique de l'Angleterre, et la seconde une analyse critique des sources ainsi que des meilleurs ouvrages modernes.

— On annonce pour paraître en janv. 1881 le 1er vol. d'une histoire de Chine, par M. D.-C. Boulger (Allen et Cie).

— M. Marvin vient de terminer un ouvrage important sur le Turkestan; sous le titre *Merv, the queen of the world,* il résume tout ce que les écrivains anglais et russes ont dit sur les Turcomans; il donne aussi une description d'Akhal et de Merv par le général Pétrovsévitch ; enfin il traite la question du Khorassan, et tend à démontrer que la question de la frontière indo-russe ne peut être résolue que par l'occupation de Hérat par les Anglais.

— La maison Blackwood publiera prochainement la vie de lord Clyde par le général Shadwell avec de nombreux extraits du journal et de la correspondance du défunt.

Belgique. — M. Ch. Ruelens a rendu un grand service à ceux qu'intéresse la question si disputée de l'origine de l'imitation de Jésus-Christ en publiant un fac-similé du manuscrit autographe de Thomas A Kemps, daté de 1441 (Elliot Stock).

— La *Société des sciences, des arts et des lettres de Hainaut* a mis au concours pour 1880 les sujets historiques suivants : Établir au moyen de preuves la chronologie des comtes de Hainaut; écrire l'histoire d'une des anciennes villes de Hainaut; faire l'historique de l'agriculture dans la province de Hainaut depuis les temps anciens. Le prix pour chacun de ces sujets est une médaille d'or.

— Dans un intéressant mémoire qui fait partie du t. XXI des *Mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique* (1880), M. Ch. Paillard a révisé le *Procès du chancelier Hugonet et du seigneur d'Humbercourt.* Il a montré le rôle considérable joué dans cette affaire par Louis XI; prouvé que les négociations de Hugonet et d'Humbercourt

n'avaient point le caractère d'une trahison et que la procédure avait été illégale, enfin réduit à ses vraies proportions l'intervention de Marie de Bourgogne qui se produisit le 27 ou 28 et le 31 mars, mais non le 3 avril, jour de l'exécution. On trouvera dans ce travail une critique minutieuse des documents originaux et des discussions auxquelles se sont livrés sur ce sujet les savants belges.

États-Unis. — Une édition bon marché en huit volumes des œuvres de F. Parkman vient de paraître chez Little, Brown et Cie à Boston. Les œuvres de l'historien de la colonisation française dans l'Amérique du Nord devraient non seulement être connues en France, mais être traduites dans notre langue.

— M. W. F. Allen, professeur à l'université de Wisconsin, vient de donner une nouvelle édition de la *Vie d'Agricola* de Tacite, remarquable surtout par l'abondance des commentaires historiques et archéologiques. (Boston, Ginn et Heath.)

— M. Jonathan Edwards vient de publier le *Catalogue des médailles grecques et romaines de la collection de Yale College* (New Haven).

— M. Bancroft est à la veille de publier un nouvel ouvrage intitulé : *History of the formation of the constitution of the United States, forming a history of the United States from the Treaty of peace with Great Britain to the inauguration of Washington as president.* 2 vol. in-8°. Appleton.

— M. P. Thomson, de Cincinnati, vient de publier une bibliographie de l'État d'Ohio.

Italie. — Le 25 juill. dernier est mort à Mantoue P. Ferrato, directeur des archives publiques de Gonzague. Il avait publié beaucoup de textes anciens importants sous forme d'opuscules *per nozze*, comme c'est l'usage en Italie.

— M. G. Riccardi, proviseur du lycée de Crémone, s'est suicidé le 9 juill. Rappelons parmi ses travaux un *Diario storico biografico italiano* (Milan, 1879), *Casa Savoia e la rivoluzione italiana* (Florence, 1880). Il laisse inédite une histoire de Francesco Sforza.

— A l'occasion du 2e congrès d'histoire tenu à Milan, on a publié l'opuscule suivant : *Atti della R. deputazione sovra gli studi di storia patria per le antiche provincie e la Lombardia, dalla sua fondazione* (20 aprile 1833) *al* 1° *ag.* 1880 (Turin, Paravia, 94 p. 8°). Il comprend : 1° les actes officiels relatifs à la constitution et aux travaux de la société ; 2° la liste des présidents, membres du conseil d'administration, sociétaires et correspondants; 3° la liste des publications qui consistent en 18 vol. in-folio de *Monumenta historica* (Leges, scriptores, codices diplomatici), et en 20 vol. in-8° de *Miscellanea di storia italiana,* de 1862 à 1880, 1 vol. en cours de publication de bibliographie historique des états de la monarchie de Savoie, lequel inaugurera une 3e série de vol. in-4° sous le titre général de *Biblioteca storica italiana.*

— M. G. Vismara a présenté à ce congrès historique italien une *Bibliographie historique lombarde* pour 1879. Il a proposé de faire sur le même modèle une bibliographie générale des publications historiques italiennes.

— Au 4e congrès des Orientalistes qui s'est tenu à Florence en 1878, M. Michele Amari avait proposé de publier les catalogues des mss. orientaux des bibliothèques italiennes. Cette proposition fut très bien accueillie du ministère de l'instruction publique, et la publication est commencée. Elle se fait à Florence, à l'imprimerie des successeurs Le Monnier, avec les caractères orientaux de l'Institut supérieur, et sous la surveillance de M. Lasinio, hébraïsant distingué. Le 1er fasc. a paru en 1878; il contient les catalogues des mss. orientaux des bibliothèques Victor-Emmanuel, Angelica et Alessandrina, de Rome, catalogues composés par MM. Guidi et A. di Capua; le 2e fasc. a paru en 1880; il contient le catalogue de plusieurs mss. (non décrits par de Rossi), de la bibliothèque de Parme, rédigé par M. Perreau, et celui des mss. arabes de la Bibliothèque nationale de Naples, par M. Buonazia.

— La librairie Bocca vient de publier le second vol. des *Calaloghi dei codici della Valicana relativi alla storia di Roma*, rédigés par M. V. Forcella; il comprend les mss. Ottoboni.

— Le 20 nov. dernier, on a inauguré à Sassari (Sardaigne) le musée royal des Antiques, récemment fondé en cette ville. Le directeur est M. E. Païs, déjà connu par plusieurs travaux importants sur l'histoire et la géographie anciennes de la Sardaigne. Le musée de Sassari est très bien aménagé.

— On annonce la prochaine publication de l'histoire de Romagne de Vincenzo Carrari qui vivait au xvie s. Cette histoire, dont le ms. est conservé dans la bibliothèque de Ravenne, va jusqu'en 1595.

— La commission municipale formée à Venise pour la publication d'un ouvrage à l'occasion du congrès géographique international qui aura lieu en septembre 1881 propose de publier le *Liber secretorum fidelium crucis* du vénitien Marino Sanudo Torsello.

— M. Pietro Vigo a publié à Livourne, pour les noces Vigo-Venturi, un acte de Manumission d'un esclave, acte dressé devant notaire à Pise en 1172. Un court avertissement rappelle quelles étaient au moyen âge en Italie les conditions de l'affranchissement des esclaves.

— M. Giuseppe Pitré vient de terminer la publication d'un travail très important qui a pour titre : *Proverbi Siciliani, raccolti e confrontati con quelli degli altri dialetti d'Italia.* 4 volumes in-8°, Palermo, 1880. C'est le résultat de beaucoup d'années de travail; ce livre sera indispensable à tous ceux qui veulent étudier la sagesse des nations. Ce livre forme en même temps les vol. VIII-IX de la *Biblioteca delle tradizioni popolari siciliane,* du même auteur, qui comprend déjà vol. I-II : *Canti popolari Siciliani ;* vol. III : *Studi di poesia popolare;* vol. IV-VII : *Fiabe, Novelle e Racconti popolari Siciliani*, qui aura cinq autres vol.

Russie. — Le *Messager du gouvernement d'Orlof* (Orlov Vijestnik) appelle l'attention des lettrés et des érudits sur des collections de livres rares ou de documents précieux qui se trouvent dans certains villages de ce gouvernement. Ainsi, à Moldovan, autrefois la propriété de Téplof, ministre de Catherine II, il y a plusieurs liasses de lettres échangées entre Téplof et Voltaire. (*Academy*, 4 déc. 1880).

Suisse. — M. Galiffe a répondu par une *Lettre d'un protestant génevois* aux attaques dirigées contre son père et contre lui, par M. H. Bordier, dans l'art. Bolsec de la *France protest.* (cf. *Rev. hist.* XIII, 458). Malheureusement au lieu de démontrer que ces attaques étaient mal fondées, il s'est contenté d'invectiver son adversaire, d'affirmer qu'il a en sa possession beaucoup de pièces curieuses, ce dont nul ne doute, et de raconter des histoires de déjeuners, dîners et poignées de main, dont nul n'a cure. M. Bordier a répondu à son tour par une brochure : l'*École historique de Jérôme Bolsec* (75 p. 8°) où les invectives ne manquent pas, mais où les théories et les affirmations de MM. Galiffe sont très sérieusement discutées, en particulier leurs attaques violentes contre le gouvernement de Calvin à Genève et contre les mœurs des protestants français réfugiés. M. B. a rendu surtout sa brochure très utile en y joignant le catalogue complet de la collection des documents Galiffe.

— Notre collaborateur M. P. Vaucher nous communique la préface et les conclusions du mémoire sur *Calvin et les Génevois* qu'il a lu, le 5 août, à la séance annuelle de la Société générale d'histoire suisse.

« Il y a eu ces dernières années comme un concours permanent ouvert sur Calvin, sa vie et son œuvre. Depuis que M. le professeur J.-B. Galiffe, par ses deux mémoires de 1862 et 1863 [1], a remis ce sujet à l'ordre du jour, cinq ouvrages différents, mais également remarquables, ont, dans une mesure diverse, contribué à en faciliter l'étude. C'est d'abord un homme dont on ne saurait assez louer le savoir, la conscience et le désintéressement, M. A.-L. Herminjard, qui, sans se laisser décourager par aucun obstacle, a entrepris de nous donner un texte minutieusement exact et un commentaire perpétuel de la *Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française* [2]. Puis est venue l'édition nouvelle des *Œuvres de Calvin*, dans laquelle les trois infatigables théologiens de Strasbourg, MM. Baum, Cunitz et Reuss, ont réussi à faire paraître en huit années un « Trésor épistolaire [3] » qui

1. *Quelques pages d'histoire exacte* (procès d'Ami Perrin et de Laurent Maigret, 1547 : état des partis politiques et religieux sous Calvin, etc.). — *Nouvelles pages d'histoire exacte* (procès de Pierre Ameaux et du ministre Henri de la Mare, 1546).

2. Tomes I-V, Genève, 1866-1878, 5 volumes in-8°. Le tome VI est en ce moment sous presse.

3. *Thesaurus epistolicus Calvinianus sive collectio amplissima epistolarum tam ab Jo. Calvino quam ad eum scriptarum*, etc. (Calvini opera, t. X-XXI, Brunswick, 1872-79, 12 vol. in-4°). — Je profite de l'occasion pour signaler aux lecteurs de la *Revue* les *Annales Calviniani* qui forment la plus grande partie

n'est peut-être pas à l'abri de toute critique, mais qui du moins a pour lui l'incontestable avantage d'être complet, tandis que le recueil de M. Herminjard ne l'est pas et risque fort de ne jamais l'être. Entre temps, c'est-à-dire en 1869, un des représentants les plus distingués du catholicisme libéral allemand, le professeur F. W. Kampschulte, de Bonn, qui s'était pris d'un goût très vif pour l'histoire du XVIe siècle, avait commencé la publication d'un grand travail sur Calvin et Genève[1]; il avait raconté l'émancipation politique et religieuse de notre cité, exposé les premiers conflits de Calvin avec les Génevois, analysé le système ecclésiastique de l'auteur de l'*Institution de la religion chrétienne*, et il était sur le point d'achever la partie de son livre qui retraçait les luttes de 1546 à 1555, lorsque l'approche de la mort et le souci de laisser derrière lui une rédaction imparfaite lui firent, si je suis bien informé, condamner à l'oubli le manuscrit de son deuxième volume. Plus heureux, M. Amédée Roget, comme un ouvrier qui accomplit joyeusement sa besogne quotidienne, a poursuivi sans interruption ses recherches dans les archives de Genève, et le voici bientôt arrivé au terme de cette vie de Calvin qui, jusqu'à présent, a formé le centre de son *Histoire du peuple de Genève depuis la Réformation jusqu'à l'Escalade*[2]. Enfin, pour revenir au début de la carrière du réformateur, une trouvaille on ne peut plus opportune faite à Paris par M. H. Bordier, celle du Catéchisme français de 1537, a fourni à M. Albert Rilliet l'occasion d'un mémoire où toutes les questions qui se rapportent au premier séjour de Calvin à Genève sont traitées avec cette fermeté de critique, cette entente de la composition et cette vigueur de style auxquelles notre éminent concitoyen nous a depuis longtemps habitués[3]. — Matériaux de première main, études historiques proprement dites, dissertations spéciales, etc., rien désormais ne manque aux amateurs, et cependant il ne semble pas qu'au delà d'un cercle assez restreint, on se montre très empressé à profiter des progrès incessants de la science. En dehors de l'article que M. le pasteur Ch. Dardier a inséré dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*[4], ou du chapitre que M. L. Vulliemin a

du tome XXI. Ils y trouveront, dans le cadre d'un résumé chronologique de la vie de Calvin, nombre de textes importants tirés des Registres du Conseil de Genève ou d'autres documents contemporains.

1. *Johann Calvin, seine Kirche und sein Staat in Genf.* Bd. I, Leipzig, 1869.

2. Tomes I-V, Genève, 1870-79, 5 volumes in-12. Il faut y joindre, quoique avec réserve, la brochure du même auteur sur l'*Église et l'État à Genève du vivant de Calvin* (1867).

3. *Le Catéchisme français de Calvin,* publié en 1537, réimprimé pour la première fois d'après un exemplaire nouvellement retrouvé, et suivi de la plus ancienne confession de foi de l'Église de Genève. Avec deux notices par A. Rilliet et Th. Dufour. Genève, 1878. — La « Notice » de M. Rilliet fait suite en un sens à la lettre-brochure qu'il a adressée, en 1864, à M. J.-H. Merle d'Aubigné sur la première édition de l'*Institution chrétienne,* et aux feuilletons que le *Journal de Genève* a publiés, en 1869, sur le *Calvin* de M. Guizot.

4. Tome II (1877), p. 529-545.

consacré à Calvin dans l'*Histoire de la Confédération suisse*[1], je ne sache pas qu'il ait paru aucun écrit de lecture courante où l'on se soit proposé de dégager les résultats généraux qui ressortent de toutes ces recherches. Le *Lehr- und Lesebuch für die Volksschule* de Zurich (1872) contient, il est vrai, sur le sujet qui nous occupe, un paragraphe assez étendu ; mais l'auteur s'est contenté d'abréger, en les exagérant, les travaux déjà quelque peu excessifs de M. le professeur Galiffe, et il n'aboutit ainsi qu'à faire du chrétien le plus rigide du XVIe siècle un despote soupçonneux autant que farouche, dont l'influence malfaisante aurait tout ensemble perverti chez nous la religion, l'instruction et les mœurs. Ne soyez donc pas surpris si un Génevois qui ne se pique en aucune façon d'orthodoxie essaye cependant de rétablir tant bien que mal l'équilibre, en vous présentant aujourd'hui, sous la forme la plus simple, le sommaire de quelques leçons préparées pour les élèves d'une de nos écoles. Je ne suis pas encore fixé sur la question de savoir s'il faut, ou non, donner place à Calvin dans un précis d'histoire suisse ; mais à ceux de mes honorés collègues qui ont jugé ou qui jugeraient à propos de l'y faire entrer, je prends la liberté de rappeler que la règle essentielle en matière de critique est « d'arriver par degrés à reproduire en soi-même des sentiments auxquels d'abord on était étranger, de voir qu'un autre homme en un autre temps a dû penser et croire autrement que nous-mêmes, de nous mettre à son point de vue, de le comprendre », et à mesure que nous le comprenons mieux, de mieux apprécier aussi la distance qui nous sépare de lui. L'histoire religieuse du XVIe siècle se résume tout entière dans les noms de Luther, de Calvin, d'Ignace de Loyola, comme celle du XIIIe siècle se résume dans les noms de saint François d'Assise et de saint Dominique. Pourquoi donc refuserait-on à l'organisateur de la Réforme française la justice que l'on accorde si facilement aux deux héros de la pauvreté chrétienne, et qu'on ne refusera pas même au fondateur de la Société de Jésus ?

. . . . . .

Et maintenant, s'il m'est permis de récapituler en quelques mots ce trop rapide tableau, j'ajouterai qu'il y a dans la pensée de Calvin trois éléments intimement unis, bien qu'ils n'aient pas pour nous une égale importance.

C'est, en premier lieu, un système dogmatique, qui, malgré ses imposantes apparences, n'a guère d'autre originalité que d'avoir développé avec une irrésistible logique les théories antérieures de l'élection divine et de l'éternelle prédestination.

2° Une conception singulièrement étroite, mais saisissante, de la vie religieuse, qui, partant du principe que l'homme ne peut rien donner au plaisir sans risquer d'oublier son créateur, a pour conséquence immédiate l'obligation de déclarer incessamment la guerre à tous les instincts naturels du cœur humain.

3° Enfin une théorie particulière sur l'organisation de l'église et la

1. Tome II (1876), p. 81-94.

mission de l'État, théorie qui les fait servir de concert à l'avancement du règne de Dieu, tout en définissant de la façon la plus précise leurs attributions spéciales, leur indépendance respective et leurs mutuelles relations.

De ces trois éléments, le premier, à quelques exceptions près, n'a joué qu'un faible rôle dans la lutte engagée entre Calvin et les Génevois. Le deuxième et le troisième, au contraire, y ont été constamment mêlés, par la raison très simple que l'idéal religieux de Calvin heurtait sur tous les points les habitudes de la vieille Genève, et que son système ecclésiastique n'était pas moins opposé à un ordre de choses dans lequel les magistrats avaient pris la place laissée vacante par la disparition subite du pouvoir épiscopal. De là entre les deux partis qui divisaient la cité, et dont l'un ne songeait, pour ainsi parler, qu'à la patrie terrestre, tandis que l'autre la subordonnait sans réserve aux exigences supérieures de la religion, — de là, dis-je, entre les deux partis un antagonisme aussi acharné qu'opiniâtre, qui devait forcément avoir pour terme ou l'expulsion définitive du Réformateur ou l'impitoyable écrasement de ses adversaires. Celui qui étudie jour par jour l'histoire si longue de ces dix-neuf années est plus d'une fois tenté de se ranger sous le drapeau des proscrits de 1555; mais la grandeur du résultat obtenu le réconcilie, quoi qu'il en ait, avec l'étrangeté des moyens mis en œuvre, et sans abdiquer le moins du monde l'indépendance de ses jugements, il peut rendre à Calvin le témoignage de n'avoir poursuivi que le triomphe d'une cause qui intéressait la chrétienté tout entière. »

— Dans notre dernier n° (XIV, 473), nous avons fait une confusion entre la publication des dépêches de M. Mouslier, qui se rattache dans la pensée de l'éditeur, M. Schweizer, à une série de publications semblables que pourrait entreprendre la Société générale d'histoire suisse, et le projet du gouvernement fédéral suisse de faire dresser un répertoire complet des dépêches des résidents étrangers en Suisse. Nous saisissons cette occasion pour rappeler que, la chronique étant rédigée à Paris, nos correspondants étrangers ne peuvent être rendus responsables des erreurs qui s'y trouvent commises, ni des jugements qui y sont exprimés.

Suède. — La bibliothèque royale de Stockholm a publié 2 n^os^ de son bulletin (*Handlingar*); le premier contient le rapport pour l'année 1878, et une liste des anciens livres liturgiques de la Suède; le second, le rapport pour 1879 et un inventaire de la collection des lettres que possède la bibliothèque. Cet inventaire donne une analyse détaillée de chaque correspondance, une liste des noms des correspondants, l'indication des dates extrêmes des lettres de chaque correspondance et le nombre de ces lettres. A la fin du vol., une table renvoie au nom de ceux qui les ont écrites.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

(Nous n'indiquons pas ceux qui ont été jugés dans les Bulletins et la Chronique.)

Beaune. Introduction à l'étude historique du droit coutumier français. Paris, Larose; Lyon, Briday, vii-566 p. in-8°. Pr. : 8 fr. — Bos. Les avocats aux conseils du Roi. Marchal et Billard. 568 p. in-8°. — Bouchet. Fondation de l'ordre des bénédictines réformées de N.-D. du Calvaire. Orléans, Herluison. 99 p. in-8°. — Chantelauze. Louis XIV et Marie de Mancini. Didier, 428 p. in-8°. Pr. : 7 fr. 50. — Droin. Histoire de la Réformation en Espagne. Bonhoure. Vol. I, 304 p., ii-240 p. in-8°. — Germain. Jean de Bourgogne et Pierre de Genève, comtes de Vaudémont, 1368-92. Nancy, Crépin-Leblond. — Hovelacque. L'Avesta. Zoroastre et le Mazdéisme. Maisonneuve, 521 p. in-8°. — Janvier. Petite histoire de Picardie; simples récits. Amiens, Hecquet, viii-iv et 275 p. in-4°. — S. de La Chapelle. Histoire des tribunaux révolutionnaires de Lyon et de Feurs établis en 1793. Picard, xxxii-292 p. in-8°. Pr. : 5 fr. Id. Histoire judiciaire de Lyon depuis 1790. Picard, 2 vol. xxvi-247 et 238 p. in-8°. Pr.: 20 fr. — Lallié. Le sans-culotte Goullin, 1793-1794. Nantes, Forest et Grimaud, 168 p. in-8°. Pr. : 3 fr. — Le Bon. L'homme et les sociétés. I, l'homme; II, les sociétés. Rothschild, 528 et 430 p. in-8°. Pr. : 7 fr. chaque. — Lecoy de la Marche. St Martin, xv-735 p. in-8°. Tours, Mame. — Ledain. Histoire de la ville de Bressuire, 2e édition. Bressuire, Laudreau, 534 p. in-8°. Pr. : 7 fr. 50. — Le Hardy. Le dernier des ducs normands : Robert Courteheuse. Caen, Le Blanc-Hardel, 184 p. in-8°. — Massabie. Question de prééminence entre les abbayes de Conques et de Figeac. Figeac, Lacroix et Moles. 126 p. in-32. Pr. : 1 fr. — Petit de Julleville. Histoire du théâtre en France : les mystères, t. I et II. 458-548 p. in-8°. Hachette, 7 fr. 50 chaque. — Schybergson. Le duc de Rohan et la chute du parti protestant. Fischbacher, v-140 p. in-8°. — Tuetey. Testaments enregistrés au Parlement de Paris sous le règne de Charles VI. Impr. nat. (Doc. inédits), 464 p. in-4°. — Wallon. Histoire du Tribunal révolutionnaire, t. I, Hachette. Pr. : 7 fr. 50.

Kinglake. The invasion of the Crimea, t. VI. Londres, Blackwood.

Bœhtlingk. Napoleon Bonaparte, t. II (13 vend.-18 brum.), xvii-483 p. in-8°. Iena, Frommann. Pr. : 5 m. — Brunner. Zur Rechtsgeschichte d. rœmischen und germanischen Urkunde: t. I, xvi-316 p. in-8°. Pr. : 7 m. 60. Berlin, Weidmann. — Delbrück. Das Leben d. Feldmarschalls Grafen N. von Gneisenau; t. IV (1814-15), V (1815-30), vi-713 et 710 p. in-8°. Pr. : 10 m. ch. Berlin, Reimer. — Diercks. Die Entwickelungsgeschichte d. Geistes d. Menschheit, t. I, vi-417 p. in-8°. Pr. : 5 m. Berlin, Hofman. — Finke. K. Sigmunds reichsstædtische Politik 1410-18, 130 p. in-8°. Bocholt, Temming. — Friedlænder. Chachme Hadorot. 150 p. in-8°. Brünn, Epstein. — Gindely. Geschichte d. 30 jæhrigen Krieges, t. IV, xvii-597 p. in-8°. Pr. : 8 m. Prague, Tempsky. — Hanssen. Agrarhistorische Abhhandlungen. 568 p. in-8°. Leipzig, Hirzel. —

Isaacsohn. Urkunden und Actenstücke zur Geschichte d. Kurfürsten Fried-Wilh. von Brandenburg, t. II, xii-628 p. in-8°. Pr. : 12 m. Berlin, Reimer. — Kaltenbrunner. Beitræge zur Geschichte d. gregorianischen Kalenderreform; t. I. Vienne, Gerold's Sohn. 50 p. in-8°. — Knorr. Die polnischen Aufstænde seit 1830, x-430 p. in-8°. Pr. : 8 m. Berlin, Mittler et Siegfried. — Kœcher. Memoiren der Herzogin Sophie. Leipzig, Hirzel. — Martens. Politische Geschichte d. Langobardenreich unter K. Liutprand, 71 p. in-8°. Heidelberg, Kœster. — Petz, Grauert et Mayerhofer. 3 bayerische Traditionsbücher aus dem 12 Jahrh. Festschrift. xxix-208 p. in-4°. Munich, Kellerer. Pr. : 12 m. — Posner. Frédéric II, Histoire de mon temps; Rédaction von 1746. Leipzig, Hirzel. — Riezler. Geschichte Baierns, t. II, xix-585 p. in-8°. Pr. : 10 m. Gotha, Perthes. — Rœhricht et Meisner. Deutsche Pilgerreisen nach d. heiligen Lande, viii-712 p. in-8°. Pr. : 20 m. Berlin, Weidmann. — Chr. von Sarauw. Die Feldzüge Karls XII, xii-328 p. in-8°. Leipzig, Schlicke. — Schaumann. Sophie Dorothea Prinzessin von Ahlden, und Kurfürstin von Hannover, 88 p. in-8°. Hannover, Klindworth. — Schultz. Das Hœfische Leben zur Zeit der Minnesinger; t. II, 462 p. in-8°. Leipzig, Hirzel. — Wiedemann. Geschichte der Reformation u. Gegenreformation im Lande ober u. unter d. Enns, 2 vol. Prague, Tempsky. — Wietersheim. Geschichte der Vœlkerwanderung, 2e éd. revue par Dahn; t. I, viii-637 p. in-8°. Leipzig, Weigel. — Würdinger. Beitræge zur Gründung d. bayer. Hausritter-ordens von L. Hubertus 1444-1709. 44 p. in-4°. Munich, Franz.

Gust. Storm. Monumenta historica Norvegiae, lxiv-301 p. in-8°, Kristiania, Brogger.

Greyson et Schaar. 50 ans de liberté (1830-80), t. I, 2e fasc., 2e et 3e part. Bruxelles, Weissenbruch.

Molmenti. La storia di Venezia nella vita privata dalle origini alla caduta della repubblica. 2e édit. vii-616 p. in-8°. Pr. : 7 l. Turin, Roux et Favale. — Morosi. Intorno al motivo dell' abdicazione dell' imperatore Diocleziano, 128 p. Florence, Cellini. — Schiaparelli. Lezioni sulla etnografia dell' Italia antica. Turin, Lœscher, 56 p. in-8°. — Id. I Pelasghi nell' Italia antica, 54 p. in-8°. Turin, Impr. royale. — Id. Le stirpi ibero-liguri nell' occidente e nell' Italia antica. Turin, Lœscher, 112 p. in-8°. Pr. : 3 l.

Martins. Historia da civilisaçâo iberica. 2e édit., xli-300 p. in-12. Lisbonne, Bertrand.

Fontes rerum bernensium. Bd. III. Bern, Dalp, 1880.

Errata du dernier numéro.

Page 363, ligne 7 de la note, *au lieu de :* topographie appliquée, *lisez :* géographie appliquée.
Page 457, ligne 21, *au lieu de :* Bd. XV, *lisez :* Bd. V.
Page 458, ligne 2, — charte — chute.

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

VERGENNES ET SA POLITIQUE

M. Alexandre Tratchevsky a publié dans la *Revue* deux articles sur les relations de la France et de l'Allemagne sous Louis XVI. M. Tratchevsky a beaucoup étudié cette époque ; il a été aux sources ; son travail présente des aperçus assez nouveaux. Je les crois très discutables ; mais je ne me propose point de les discuter ici : il y faudrait toute une étude qui embrasserait l'ensemble de la politique de Louis XVI. Je ne veux m'arrêter que sur un point : le jugement très sévère que M. Tratchevsky porte sur Vergennes et qu'il prétend fondé sur des documents inédits. Ce jugement n'est pas absolument nouveau, car Vergennes a eu de son vivant de très ardents détracteurs ; mais l'histoire lui avait été favorable, et l'opinion de M. Tratchevsky est faite pour surprendre et dérouter les historiens français. Les plus récents inclinaient à voir en Vergennes avec M. Geffroy[1] « un des grands noms... un des derniers grands représentants de notre ancienne diplomatie ». Sans pousser aussi loin l'éloge et sans méconnaître les irrésolutions de la politique de ce ministre, on était d'accord pour le considérer comme un diplomate sage, un homme d'Etat honnête et un très bon Français.

M. Tratchevsky nous le peint déloyal, sot et très suspect de tendances prussiennes.

« *Il mentait et se rétractait, il substituait les pièces les unes aux autres et falsifiait les dates.* » Je n'insisterai pas sur ces allégations, car l'auteur a jugé superflu de les prouver. Cette sévérité semble d'ailleurs inopportune quand il s'agit d'un temps où la politique était gouvernée par des personnages tels que le grand Frédéric, la grande Catherine et le prince de Kaunitz. M. Tratchevsky prouverait-il que Vergennes a quelquefois dépassé les limites de l'habileté, le ministre de Louis XVI n'en ferait pas moins exception parmi ses contemporains. M. Tratchevsky reproche fort à Vergennes son goût pour la vertu : « *Il ne cesse*

1. Gustave III, t. I, p. 125, 131.

de répéter ces idées vertueuses même au roi. » C'est justement par là qu'il plaisait à un prince qui avait, à ses débuts, appelé dans ses conseils le « vertueux Malesherbes ». M. Tratchevsky s'imagine que c'est au contraire par sa médiocrité que Vergennes séduisit le roi. Il était tout au plus bon à faire « *un petit employé de chancellerie.* » Cela convenait à Louis XVI, car ce roi « *en montant sur le trône ne redoutait rien plus que le génie* ». M. Tratchevsky oublie que Turgot fut l'un des premiers parmi ses ministres, et que Louis XVI le regretta.

J'arrive à une accusation plus spécieuse. Vergennes aurait, en recherchant, je ne dirai pas l'alliance, mais l'entente avec la Prusse, en évitant les combinaisons qui auraient pu tendre à la destruction ou à la diminution de cette monarchie, méconnu et même trahi les intérêts de la France. Vergennes jugeait très sévèrement le roi de Prusse : les textes produits par M. Tratchevsky disculpent ce ministre de tout reproche de complaisance envers Frédéric. Il n'aimait pas sa personne et il condamnait sa politique. Quant aux motifs qu'il avait et qu'avaient aussi tous les sages politiques français de son temps de se maintenir en bons termes avec Frédéric et de ne point entrer dans une coalition dirigée contre lui, Vergennes les a précisés en des termes si clairs et si démonstratifs qu'il suffit de les citer pour le justifier :

Le roi de Prusse, considéré par rapport à la morale, peut ne pas paraître fort intéressant à ménager, mais vu dans l'ordre politique, il importe à la France, peut-être plus qu'à toute autre puissance, de le conserver tel qu'il est. Placé sur le flanc des États autrichiens, c'est la frayeur qu'en a la cour de Vienne qui l'a rapprochée de la France ; cette même frayeur la retient encore dans nos liens et l'y retiendra aussi longtemps que son motif subsistera. Détruisons la puissance du roi de Prusse ; alors plus de digue contre l'ambition autrichienne... Quoique la maison d'Autriche soit plus redoutable pour la France que le roi de Prusse, je n'en conclurai pas qu'il ne faut pas veiller sur l'ambition de celui-ci. Toute acquisition qui lui donnerait plus de puissance sur le Rhin doit intéresser la prévoyance de la France ; mais en le limitant de ce côté-là, il faut empêcher autant que possible qu'il soit entamé sur l'Oder et sur l'Elbe [1].

Les Français du XVIIIe siècle avaient autant d'intérêt à conserver la Prusse sans l'agrandir, que ceux du XIXe à conserver l'Au-

1. Mémoire à Louis XVI en 1777. Flassan, tome VI, p. 127, éd. de 1809.

triche sans l'accroître. Il fallait en Allemagne un contre-poids à la puissance prépondérante qui était alors l'Autriche : la Prusse remplissait ce rôle. Plus tard les rôles furent renversés. Cette balance des forces qui neutralisait l'Allemagne était l'intérêt capital de la France. On l'aurait détruite aussi bien en augmentant la Prusse qu'en la diminuant. Il convenait donc de s'opposer aux ambitions des Hohenzollern, mais de les soutenir au besoin contre les ambitions de leurs ennemis. Le « système autrichien », tel que Louis XV l'avait pratiqué, avait été désastreux. Vergennes entendait réagir contre ce système, mais il n'entendait nullement y substituer un « système prussien » qui eût été tout aussi redoutable, et peut-être plus redoutable encore. Ajoutons que l'empereur Joseph II avait plus d'ambition et aussi peu de scrupules que Frédéric; Frédéric offrait à la France le meilleur et le moins coûteux moyen de contenir l'Autriche. Sur ce point tous les ministres pensaient comme Vergennes. Ses adversaires mêmes lui reprochaient « son indifférence politique à l'égard de Frédéric[1]. » M. Tratchevsky attache un prix extraordinaire aux témoignages de Soulavie ; il pourra voir dans les *Mémoires* de ce compilateur que c'était là précisément le principal grief des adversaires de Vergennes. Il trouvera la même critique dans les *Mémoires d'un homme d'Etat*[2]. M. Tratchevsky oppose volontiers à Vergennes son collègue M. de Castries : « *On comprend facilement l'opposition de Vergennes aux plans belliqueux, antiprussiens de son ancien ennemi.* » Or M. Tratchevsky lui-même, par ses citations, nous montre Castries plus ardent que Vergennes à rechercher le roi de Prusse : « *Castries,* dit-il, *était un des ennemis les plus acharnés de l'Autriche.* »

Vergennes voulait la paix en Europe et le maintien de l'équilibre établi. C'était l'intérêt bien entendu de la France qui le commandait. C'est le nœud de toute cette histoire et M. Tratchevsky l'a entièrement méconnu. La guerre d'Amérique releva la France de l'état d'abaissement où l'avait réduite la guerre de sept ans. Louis XVI et Vergennes n'eurent garde alors de recommencer les fautes de Louis XV qui avait abandonné la cause de la France aux colonies pour soutenir en Allemagne la cause de l'Autriche. Ils voulurent concentrer toutes leurs forces dans la lutte maritime. Pour

1. Soulavie, V, p. 99-101.
2. I, p. 73-75.

cela il fallait qu'il n'y eût point de guerre sur le continent. De là leur médiation entre l'Autriche et la Prusse lorsque Joseph II voulut s'emparer de la Bavière. Plus tard, après le traité de 1783, les finances de l'Etat étant épuisées, la France décida d'observer la paix et de l'imposer aux autres. Renonçant aux ambitions et aux conquêtes, elle résolut d'empêcher tout bouleversement nouveau de l'Europe au profit des ambitieux et des conquérants. Elle maintint la paix et l'équilibre; elle protégea les faibles contre les forts ; elle s'opposa aux invasions de l'Autriche en Hollande et en Bavière ; elle combattit les desseins de Joseph II et de Catherine contre l'empire ottoman. Cette politique était sage ; elle n'était ni sans dignité ni sans grandeur, et tant que la France la pratiqua, la France fut respectée. Elle la pratiqua tant que Vergennes fut aux affaires, et, malgré certaines défaillances et certaines maladresses, elle conserva la considération et le respect.

Ce n'est pas l'avis de M. Tratchevsky ; mais c'est l'avis des contemporains et des intéressés. « *C'était*, dit M. Tratchevsky, *l'inertie et l'humilité mêmes... il avait peur de tout, personne n'avait peur de lui...* » Avant d'être un ministre incapable il avait été négociateur inhabile. A Constantinople et à Stockholm il avait mal exécuté les instructions de son gouvernement. — Pour ce qui est de Constantinople, je crois avoir prouvé le contraire[1] ; pour ce qui est de Stockholm, M. Geffroy l'a prouvé péremptoirement[2]. L'appréciation de M. Tratchevsky est d'autant plus singulière qu'il l'appuie sur la correspondance de Mercy, tome II, p. 187; or à cette page on voit que Marie-Thérèse loue Vergennes de s'être opposé « au parti prussien » ; en ce qui concerne la Suède le jugement, élogieux au fond, de l'impératrice est complété par une note de l'éditeur français (M. Geffroy) qui connaissait les choses et nous dit : « Vergennes dirigea habilement la politique de la France lors du coup d'Etat du jeune roi Gustave III. » Passons au prétendu dédain où l'Europe tenait la diplomatie française pendant ce ministère. Joseph écrivait, en 1782, à son frère Léopold : « L'esprit de hauteur et d'intrigue de la France ne peut être dompté que par le manque de moyens à exécuter ses desseins ambitieux[3]. » Le même souverain écrivait à son ministre Kaunitz, en 1784 :

1. La question d'Orient au XVIIIe siècle.
2. Gustave III et la cour de France.
3. Arneth, Joseph II und Leopold II.

« Si M. de Vergennes goûte l'idée de l'échange [Bavière contre Pays-Bas], le roi la goûtera aussi ; sinon, il sera également inutile que la première impression du roi soit même avantageuse, parce qu'il n'en arrivera pourtant rien au fond[1]. » Catherine écrivait à l'empereur, en 1785[2] : « Les avis de Constantinople que V. M. I. a bien voulu me communiquer, je les ai trouvés très importants. Tout ce que les Français font là-bas se fait directement contre nous et nos intérêts, et ne peut que nous démontrer l'énergie de leurs intentions. » Et lorsque Vergennes mourut, la tsarine, qui n'avait pas eu à se louer de lui, écrivait à Grimm[3] : « La mort de M. de Vergennes est une perte pour la France... je l'estimais infiniment. »

C'est l'opinion que gardaient de lui les Français ses contemporains ou ses successeurs immédiats. De ces témoins M. Tratchevsky n'en paraît connaître qu'un, et c'est précisément un de ceux que la critique récuse le plus souvent, Soulavie. Encore le connaît-il fort mal. A lire les citations de Soulavie dans les articles de M. Tratchevsky, il semble que ce chroniqueur soit un ennemi et un détracteur de Vergennes. C'est le contraire qui est vrai. Sans doute Soulavie relate le pour et le contre, il mentionne l'opinion des adversaires de Vergennes et cite leurs appréciations. « L'histoire, dit-il (V, p. 2), n'est qu'un procès dont l'écrivain est rapporteur et le public juge. » Soit ; mais M. Tratchevsky, qui a attribué une importance si exagérée aux propos dénigrants compilés par Soulavie, n'en a attribué aucune aux éloges que cet écrivain prodigue à Vergennes. « M. de V. ... avait reçu les principes de l'ancienne politique française dans sa pureté primitive... M. de V. porta au cabinet toute l'énergie d'un grand caractère, bien qu'il fût naturellement pusillanime et indécis » (II, p. 158, 167) ... « Ce tableau de l'administration de M. de V. que nous conservons dans cet ouvrage comme monument de patriotisme et de dévouement... » « Ah ! si mon tableau devenait une leçon... si la destinée donnait aux Français et à l'Autriche des Fleury et des Vergennes ! » (V, p. 97, 115). Flassan (VI, p. 399), qui est plus sévère, attribue au moins à Vergennes « beaucoup de sens, de sagesse et de modération ». Ségur, qui l'avait connu de près et qui avait servi sous

1. Beer, Joseph II und Kaunitz.
2. Arneth, Joseph II und Catharina.
3. Correspondance de Catherine avec Grimm.

ses ordres, le place très haut[1] : « M. de V. était un homme instruit, adroit, sage, modeste dans son intérieur, simple dans son langage... Son habile politique avait eu un plein succès... (1783) ... elle nous faisait reprendre une grande influence en Europe et nous replaçait au rang dont la faiblesse du règne de Louis XV nous avait fait descendre. » C'est le souvenir qu'avait gardé Bignon[2] : « Les dix années du règne de Louis XVI écoulées depuis le commencement de la guerre d'Amérique jusqu'en 1787 sont la période la plus honorable que notre histoire eût présentée depuis un siècle... Le reste d'éclat qu'a jeté la monarchie dans ces derniers temps est dû tout entier à M. de Vergennes... On doit pardonner à M. de V. de n'avoir pu prendre une attitude plus énergique dans les contestations relatives à la Bavière, aux Provinces-Unies, embarrassé comme il l'était dans les entraves de l'alliance autrichienne. Quelques actes de ce ministre peuvent prêter à la critique, mais il avait des sentiments français et l'âme d'un citoyen. »

M. Tratchevsky fait des critiques de détail et d'exécution : l'embarras des finances y répond presque toujours. Quant aux critiques d'ensemble, l'intérêt français y répond constamment. On peut regretter que les nécessités des temps n'aient point permis de soutenir cet intérêt sur le continent avec la même vigueur qu'en Amérique, mais, au demeurant, il a été soutenu. Fallait-il livrer la Hollande aux Anglais, la Bavière à l'Autriche ? laisser la Russie partager l'empire turc avec les Autrichiens ? Où était, dans ces opérations de conquête, l'intérêt de la France ? quel bénéfice aurait-elle trouvé à ne plus protéger les Etats faibles pour travailler à accroître démesurément les grands Etats ? « *On s'indigna contre Vergennes... en Autriche et en Prusse*, » dit M. T. Il aurait pu ajouter en Russie, car c'est là que l'opposition de Vergennes aux vues de conquêtes fut le plus impatiemment subie. Que nous importe, si en France on est satisfait de lui ? Les ministres français ne sont pas faits pour servir les intérêts des cabinets étrangers. Ceux de Louis XV l'avaient fait pour l'Autriche depuis 1758 ; il y avait une coterie qui proposait à Louis XVI de le faire pour la Prusse, et quelques personnes plus rares qui insinuaient de le

1. Mémoires, II, p. 7.

2. Fragments inédits, cités par le baron Ernouf, Maret duc de Bassano. — Cf. Droz, *Histoire de Louis XVI*, I, p. 435, 477.

faire pour la Russie. Vergennes ne fut ni autrichien, ni prussien, ni russe : il demeura français. On peut l'en critiquer à Vienne, à Pétersbourg et à Berlin ; les Autrichiens peuvent regretter qu'il ne les ait pas aidés à prendre la Bavière et à dominer l'empire, les Prussiens à envahir en Allemagne, les Russes à conquérir sur le Suédois et le Turc ; les Français lui en savent gré et ils ont raison.

Enfin M. Tratchevsky adresse à Vergennes un reproche auquel on ne s'attendait guère après avoir lu les écrits de ce ministre, et dont on s'étonne davantage après avoir lu les textes que M. Tratchevsky a imprimés pour la première fois. Vergennes, selon lui, ne savait pas écrire sa langue : « La pauvreté d'expressions de V. était telle qu'il se répète dans une même lettre. » M. Tratchevsky écrit le français d'une façon louable pour un étranger ; mais il est évident qu'il n'en sent pas bien les nuances. Du reste, pour édifier le lecteur une fois de plus sur la pauvreté d'expression de Vergennes, voici un fragment inédit d'un mémoire adressé au roi. On y verra que non seulement Vergennes savait écrire, mais qu'il savait se défendre avec éloquence contre les attaques de ses ennemis[1] :

Fondé sur votre justice et sur le témoignage d'une conscience irréprochable, je pourrais dédaigner et dévouer au plus juste mépris des propos que l'esprit de cabale et de faction, ou le besoin de récriminer, fait tenir et répandre avec affectation. Je croirais me rendre coupable d'un excès d'amour-propre si j'imaginais que les malveillants me font l'honneur de me regarder comme le seul auteur du système qu'ils réprouvent.

Daignez vous rappeler la situation de la France relativement aux autres puissances de l'Europe lorsque V. M. en a pris les rênes et qu'elle m'a fait l'honneur de me charger du département des affaires étrangères. La paix déplorable de 1763, le partage de la Pologne et bien d'autres causes également malheureuses avaient porté les atteintes les plus profondes à la considération de votre couronne. La France, jadis l'objet de la terreur et de la jalousie des autres puissances, n'excitait plus qu'un sentiment contraire ; réputée la première puissance de l'Europe, à peine lui décernait-on une place parmi les secondes...

Il rappelle les humiliations que la France avait subies de la part de l'Angleterre et il ajoute :

1. Préambule d'un mémoire inachevé au roi, 1782. Affaires étrangères.

J'avoue, Sire, que tant d'arrogance et d'insultes qui révoltèrent mon cœur m'ont fait désirer et rechercher les moyens de changer une situation si peu analogue à l'élévation de votre âme et à la grandeur de votre puissance. Si mon zèle m'avait trompé, je serais excusable. Un vrai Français ne connaît et ne souffre de dépendance que celle de son maître, tels sont les principes dans lesquels j'ai été élevé... Comment ne me serais-je pas livré entièrement au glorieux dessein de coopérer de tous mes efforts à faire reprendre à V. M. sa véritable place dans le cercle des souverains de l'Europe? J'y ai été d'autant plus encouragé, Sire, que les premiers ordres de V. M. m'avaient tracé la route que je devais tenir ; elle avait daigné me faire connaître qu'elle voulait régner avec justice et avec gloire.

« *Vergennes*, conclut M. Tratchevsky, *était meilleur que le système qu'il représentait.* » Un autre à sa place n'eût pas mieux fait, et ses idées étaient celles de tout le monde. Partout même hostilité pour l'Autriche, même indulgence à l'égard de la Prusse. « *Cette manière de voir subsista dans la politique française, elle survécut à la Révolution. En France, elle dura encore pendant deux générations, tandis qu'à l'autre bout de l'Europe régnait une idée opposée.* » — L'auteur oppose ici la politique allemande de la Russie à celle de la France. Il cite un propos de Paul Ier et deux autres d'Alexandre en 1801 et 1804. Il allègue « l'*intégration* des corps politiques » et en particulier celle de l'Allemagne : l'expression sans doute lui paraît plus riche que celles dont se servait Vergennes, car il la répète deux fois en cinq lignes. Je ne m'y arrête pas ; le mot ne me paraît pas offrir un sens précis. Je viens à l'idée qui se dégage de tout son écrit et qui est nettement exprimée dans la conclusion, c'est que, de 1774 jusqu'à la seconde moitié du XIXe siècle, la France a méconnu sa vraie politique qui aurait consisté à soutenir la Russie dans ses entreprises contre la Prusse : l'hostilité à la Prusse aurait été le fond de la politique russe, et la France, par ses complaisances envers les Prussiens, aurait empêché la Russie de rendre au monde le signalé service d'entraver le développement de la puissance prussienne. Je ne prétends point que la politique française à l'égard de la Prusse, surtout dans la seconde partie de ce siècle, ait été une bonne politique : j'ai dit ailleurs ce que j'en pensais, et je pense l'avoir dit avec clarté[1]. Mais, pour

1. *Histoire de la guerre franco-allemande.*

me renfermer ici dans le passé, et tout en réservant à chacun les bénéfices possibles des rudes expériences qu'il a faites, je crois utile de rétablir les faits, et ce sera très facile. Ces faits sont si considérables, si connus, si évidents que quelques velléités hostiles, quelques accès de mauvaise humeur, quelques mouvements de jalousie n'en peuvent altérer le caractère et en diminuer la portée.

En 1756 la France trouve qu'elle a trop fait pour la Prusse et elle se ligue avec l'Autriche contre Frédéric. La Russie entre dans la coalition. La France y épuise ses forces. En 1762 Frédéric est sur le point de succomber. D'où lui vient le salut ? C'est la Russie qui fait défection : Pierre III renonce à le combattre. Catherine II s'allie avec lui en 1764. En 1769 l'Autriche en fait autant. En 1772 la Prusse acquiert la Pologne prussienne et relie ses Etats divisés : avec qui conclut-elle le marché qui assure sa consistance territoriale et augmente de 1 million et demi le nombre de ses sujets ? Est-ce à ce moment et dans cette occasion que la France aurait failli à sa tâche en refusant de soutenir la Russie contre la Prusse ? Je sais bien que de 1788 à 1791 il y eut des contestations très vives entre Pétersbourg et Berlin et que la guerre menaça, mais elle n'éclata pas ; la réconciliation se fit en 1792, et elle se fit précisément contre la France. En 1793 la Prusse menaçait la France de démembrement et, pour la payer des frais de la campagne, la Russie lui donnait encore un million de Polonais. En avril 1795 la France, victorieuse des Prussiens, fit la paix avec eux, leur prit des territoires et leur promit un dédommagement. Ils l'attendirent plusieurs années, et, pendant qu'ils l'attendaient et le sollicitaient, la Russie, en octobre 1795, leur accordait un dernier million de Polonais. Paul Ier détestait la Prusse ; mais il n'était pas populaire, au moins à la cour, il régna peu et mourut jeune. Je sais que quelqu'un fit la guerre à la Prusse en 1806, la battit, menaça de l'anéantir, et qu'il l'aurait pu s'il l'avait voulu. J'imagine que ce n'est pas la Russie qui fut victorieuse à Iéna. Ce n'est pas vraisemblablement par suite de la haine d'Alexandre contre les Prussiens que les armées françaises et russes se rencontrèrent à Eylau et à Friedland. Qui sauva la Prusse d'une ruine totale en 1807 ? qui conclut avec elle, en 1813, une alliance intime et fraternelle ? qui lui promit la Saxe et fit le possible pour la lui donner au congrès de Vienne ? Et, lorsqu'à ce congrès la France déploya tant d'énergie pour com-

battre les ambitions prussiennes, qui trouva-t-elle sur son chemin, sinon la Russie ? Est-ce dans les instructions des plénipotentiaires russes ou dans celles des français qu'on lit cette phrase : « En Allemagne c'est la Prusse qu'il s'agit d'empêcher de dominer? » Sans doute en 1815 la Russie comprit qu'il y avait un frein à imposer à ces convoitises et, d'accord avec l'Angleterre, elle ne permit pas aux Prussiens de démembrer l'ancienne France. Mais s'est-elle opposée au démembrement du Danemark en 1864, à la destruction de la confédération germanique en 1866, à la création de l'empire allemand et au démembrement de la France en 1870? Je ne sais si cette alliance qui, avec des intermèdes de brouille et d'impatience, s'est cependant soutenue pendant près d'un siècle, a été très favorable à la Russie et si les Russes ont bien lieu de s'en féliciter ; mais je vois qu'elle a été très profitable à la Prusse et très nuisible à la France. La France a pu commettre de graves erreurs ; elle les a dans tous les cas rudement expiées, et si l'on veut absolument mettre en balance l'influence que, par leurs politiques différentes, la France et la Russie ont exercée sur le développement de la Prusse depuis ses origines jusqu'en 1871, ce n'est certes pas du côté de la France que pèseront le plus lourdement les responsabilités.

Albert Sorel.

GRÉGOIRE

ET L'ÉGLISE DE FRANCE

(*Suite*[1].)

Restauration religieuse; les Evêques réunis.

(1794-1795.)

Les Thermidoriens et la liberté des cultes.

Les Thermidoriens appartenaient presque tous au parti de la Montagne ; leurs chefs, Tallien, Barras, Fréron, Legendre, Merlin de Thionville et Bourdon de l'Oise, avaient même été naguère au nombre des terroristes et des persécuteurs les plus redoutés. En attaquant Robespierre, ils se proposaient surtout d'échapper eux-mêmes à la guillotine, et après la victoire ils ne songèrent nullement à ralentir la marche de la Révolution. Mais l'immense majorité du peuple français inclinait dès lors vers la modération, et l'on se répétait en tous lieux ce mot de quelques Parisiens aux détenus du Plessis : « C'est fini, Robespierre est mort ! » C'était fini, sans doute ; mais pouvait-on se flatter d'un retour immédiat au règne de la justice et de la loi ? Les passions étaient encore trop animées, la situation était trop difficile. Les ennemis de la Révolution n'ayant pas désarmé, il fallait ou les déconcerter en montrant une nouvelle énergie, ou leur céder la victoire et s'exposer à leurs vengeances. Aussi voyons-nous que les lois de rigueur contre les émigrés et contre les prêtres ne furent point rapportées en thermidor ; on avait ouvert précipitamment les portes des prisons, on s'empressa de les refermer, et l'on comptait encore, à Paris seulement, 5679 détenus le 10 fructidor[2]. La liberté de la

1. Voir *Rev. hist.*, XV, 1er fasc.

2. Le 21 ventôse an III (10 mars 1795) ce nombre était réduit à 2188. *Journal du matin...*, 24 ventôse.

presse fut néanmoins reconnue, sinon proclamée, et l'on put espérer que la liberté des cultes, bien autrement précieuse aux yeux de la nation, ne tarderait pas à l'être à son tour.

Il y avait à la Convention trois évêques constitutionnels qui ne s'étaient point souillés par l'apostasie : Grégoire, évêque de Loir-et-Cher, Royer, évêque de l'Ain, Saurine, évêque des Landes. On a vu que le premier n'avait jamais été inquiété durant la Terreur, mais il n'en était pas de même de ses deux confrères : Royer subit une longue détention, et Saurine, exclu de la Convention avec les Girondins, se tint caché pour éviter la mort. Sitôt qu'il fut possible de se réunir, ces trois évêques formèrent le hardi projet de restaurer le catholicisme et de relever les autels. Républicains sincères, ils n'avaient aucune arrière-pensée, aucune ambition personnelle, et le catholicisme qu'ils voulaient rétablir devait être en harmonie parfaite avec les institutions démocratiques de la France. Ils s'adjoignirent bientôt un quatrième auxiliaire, le citoyen Desbois de Rochefort, évêque de la Somme, que le Comité de sûreté générale venait d'élargir, et leur plan fut arrêté sans délai. Le voici tel que l'a retracé Grégoire dans un de ses opuscules les plus curieux[1] : « Obtenir la liberté du culte, le réorganiser dans toute la République, travailler à la réunion du clergé dissident, rétablir les communications tant avec le saint-siège qu'avec les églises étrangères, tel fut le plan de nos travaux. »

Il s'agissait avant tout de conquérir la liberté du culte ; or la Convention n'était nullement disposée à céder sur ce point. Elle ne persécutait plus, mais elle applaudissait aux arrêtés tyranniques que prenaient de tous côtés les représentants en mission[2], et ses orateurs les plus écoutés se déchaînaient avec fureur contre le « fanatisme » et contre « la caste impure des prêtres ». Le 20 septembre 1794, elle fit un acte de justice en décrétant, sur la proposition de Cambon, que l'État ne salarierait aucun culte et accorderait néanmoins un secours annuel à tous les ci-devant ministres des cultes, qu'ils eussent abdiqué ou non ; mais le rap-

1. *Compte-rendu au Concile national de* 1797, 84 p. in-8°.

2. En voici un exemple entre mille : Lefessier, évêque constitutionnel de l'Orne, écrivit secrètement au représentant Genissieu pour lui demander l'autorisation d'accéder au vœu de ses diocésains qui le réclamaient ; deux gendarmes apportèrent la réponse, c'était un mandat d'amener, et Lefessier subit à Alençon un emprisonnement de 47 jours. — *Lettre ms.*

porteur Cambon, ancien prieur du Saint-Sacrement, s'excusait d'avoir à parler des prêtres, et accusait les opinions religieuses d'avoir « fait verser des flots de sang dans le XVIIIe siècle. » La Convention était tellement hostile à toute espèce de restauration du catholicisme que Grégoire, malgré son intrépidité et son audace bien connues, dut garder en poche durant cinq mois un discours sur la liberté des cultes qu'il avait soumis à ses collègues les « évêques réunis ». Et cependant l'évêque de Blois parut souvent à la tribune durant ces cinq mois : le 14 fructidor, le 8 brumaire et le 24 frimaire, il lut ses beaux rapports sur le vandalisme ; le 8 vendémiaire il fit créer le Conservatoire des arts et métiers, et neuf jours plus tard la Convention vota, sur ses conclusions, 300,000 francs de gratification aux gens de lettres, aux artistes et aux savants dont il avait dressé la liste. Il n'était nullement question du catholicisme dans ces différents rapports, mais leur auteur parlait avec véhémence des églises dévastées, et c'était en quelque sorte préparer le terrain.

Une autre difficulté embarrassait Grégoire et l'empêchait de s'exprimer avec autant de force qu'il l'aurait souhaité. Beaucoup de conventionnels se plaignaient que leurs départements respectifs fussent travaillés par des prêtres réfractaires sortis de prison ou revenus de l'exil sous tous les déguisements[1]. Borie et Barré dénonçaient les manœuvres de ces prêtres dans l'Aveyron et dans la Lozère, et la Société montagnarde républicaine de Saverdun (Ariège) signalait à la Convention l'audace des ci-devant prisonniers qui affectaient, disait-elle, des propos menaçants.

« A les entendre, eux et leurs nombreux partisans, on dirait qu'au régime oppressif établi par les tyrans abattus [Robespierre et ses complices] l'intention du législateur est de substituer un système de modérantisme et de clémence. De clémence pour des aristocrates, des royalistes ou des traîtres! Des républicains ne le souffriront jamais... Que les prêtres apprennent que cette justice qu'ils invoquent avec tant d'arrogance et de perfidie ne doit être pour eux que la *déportation* ou la *mort*[2]. »

Des récriminations analogues arrivaient chaque jour de tous les points du territoire, et Grégoire savait par sa correspondance

1. Ils se déguisaient en ferblantiers, en canonniers, quelques-uns même en femmes. *Lettres ms.* de 1794 et 1795.

2. *Pièce ms.* 20 fructidor an II, 6 septembre 1794.

particulière que ces plaintes étaient en partie fondées ; cent lettres qui lui furent adressées alors lui prouvaient que l'ancien clergé commençait à rentrer et à miner sourdement le gouvernement républicain. Le moyen de réclamer dans ces conditions une liberté qui pouvait allumer la guerre civile aux quatre coins de la France !

Mais d'autre part la Convention, redevenue populaire depuis qu'elle avait abattu le tyran, était littéralement accablée de lettres et de pétitions par lesquelles on lui demandait la liberté des cultes. Grégoire en a conservé un certain nombre, et rien ne prouve mieux que la France tenait à son antique religion, que la destruction du culte en 1793 fut à la fois un grand crime et une grande faute politique. En juin 1794, dit l'une de ces pétitions, « des bandes de moissonneurs s'arrêtaient sous les portiques des églises, en passant dans les villes, pour y faire leur prière. Dans bien des endroits on les a laissés faire, en quelques autres on les a empêchés ; partout on les applaudissait. » Un autre pétitionnaire, qui citait pêle-mêle Cicéron, Plutarque, Voltaire et Rousseau, s'exprimait en ces termes :

« En vain vous efforceriez-vous de persuader au peuble français que vous désirez sincèrement le rendre libre et heureux ; tant que vous ne le remettrez point dans la jouissance et dans le plein exercice du culte de ses pères, il se regardera toujours, et avec raison, comme le triste et le vil esclave du plus honteux et du plus détestable de tous les despotismes... Abolir en France la religion chrétienne, c'était enlever à la nation entière la plus chère et la plus sacrée de ses propriétés... Législateurs, rétablissez en France le culte catholique, restituez au peuple français, vos commettants, leurs temples, leurs autels, etc... L'allégresse universelle que vous pouvez répandre sur toute la surface de la France par ce seul décret séchera toutes les larmes, rendra le peuple heureux, et vos noms immortels[1]. »

1. Ce pétitionnement dura longtemps, et voici une lettre qu'adressèrent à Grégoire, le 8 ventôse an III (26 février 1795), plus de 60 habitants de la commune de Luhier (départ. du Doubs). Cette lettre est curieuse, elle provient d'une commune que M. J. Sauzay maltraite fort dans son importante mais très partiale *Histoire de la persécution révolutionnaire* dans le Doubs :

« Les patriotes soussignés, membres de la Société populaire du Luhier, département du Doubs, district d'Hypolite, au citoyen Grégoire, représentant du peuple à la Convention nationale.

« Citoyen représentant,

« Depuis plus d'un an un des droits sacrés de l'homme, celui du libre et

Plusieurs mois s'écoulèrent de la sorte sans que la Convention voulût obéir à la volonté nationale si formellement exprimée, sans que Grégoire et ses amis pussent élever la voix en faveur du christianisme si injustement persécuté. Durant ce temps, Grégoire fit tout ce qui dépendait de lui pour rendre possible une prompte revendication, comme aussi pour adoucir les maux dont souffraient encore tant de malheureux. On ne saurait croire à combien de prêtres, assermentés ou non, car sa charité ne les distinguait pas les uns des autres, il fit alors rendre la liberté. Beaucoup de ceux qui l'ont anathématisé depuis seraient morts de misère dans les cachots ou sur les pontons s'il n'avait fait pour leur sauver la vie les démarches les plus actives et les plus courageuses. Le 19 fructidor an II (5 septembre 1794), l'ancien évêque d'Orange, du Tillet, lui adressa de Provins, où il était incarcéré, une lettre touchante pour implorer sa protection. Grégoire courut aussitôt au Comité de sûreté générale, et bientôt le célèbre David écrivit au prélat réfractaire pour lui annoncer qu'il était libre. Du Tillet se montra reconnaissant et s'empressa d'écrire à son libérateur le petit billet que voici :

« Blunai, par Provins, ce 6 brumaire, an 3 de la Rép. fr.

Citoyen représentant du peuple,

Je viens de recevoir ma mise en liberté, et malgré la fièvre qui me tourmente et une extrême faiblesse, je ne me pardonnerais pas de tarder un instant à vous faire tous les remerciements que je vous dois. Jouissez du plaisir d'avoir arraché un malheureux, et je l'ose dire un innocent, à un désœuvrement, un ennui et une langueur fébrile plus cruelle infiniment que la mort. Je n'oublierai jamais de

paisible exercice des cultes, est indignement violé. Les vexations commises à cet égard soulèvent l'indignation de toute âme droite, et partout l'on remarque qu'elles ont été exercées par les agents de la faction agonisante qui d'ailleurs ne respiraient que sang et que terreur. Le temps est enfin venu d'anéantir toutes les traces de ce système désorganisateur. Il faut remporter sur ces partisans une victoire complète.

« Nous envoyons par la même poste une pétition à la Convention nationale au sujet du culte ; crainte que quelque factieux ne la dérobe, nous t'envoyons un double également signé, pour que dans ce cas tu trouves le moyen de l'envelopper et de la reproduire. Notre adresse te fournira une occasion d'insister de nouveau sur le libre exercice des cultes, sans paraître avoir été prévenu.

« Agrée nos remerciements pour le beau discours que tu as prononcé le 1er nivôse. Le Dieu de la religion de nos pères bénira tes efforts.

« Salut et fraternité. » (Suivent les signatures.)

ma vie cette preuve que vous m'avez donnée de la bonté de votre cœur. Dans l'état de vieillesse, de maladie et d'humiliation dans lequel je suis, je ne suis bon à rien, mais si vous me jugiez propre à vous servir en quelque chose, je serais à vos ordres avec un bien grand zèle; et je vous consacre pour toute ma vie les sentiments d'attachement, de reconnaissance et de fraternité bien tendre et bien sincère. — Du Tillet[1]. »

Quelques semaines plus tard Grégoire eut une occasion beaucoup plus belle d'exercer envers des réfractaires son ardente charité ; il sauva d'une mort affreuse plus de deux cents prêtres qui se gardèrent bien de lui témoigner leur gratitude[2] ; voici le fait, il est peu connu et mérite de l'être. Le 15 frimaire an III (5 décembre 1794), un brave officier de marine appelé Ph. Séguin lui écrivit à bord de *la Gloire*, frégate de la République, une lettre amphigourique, mais pleine de cœur, où il dénonçait au « protecteur des arts et au défenseur de l'humanité » les horribles tortures de 500 malheureux, presque tous prêtres, qui gémissaient depuis longtemps sur les deux navires de l'État *Les deux associés*, capitaine Lally, et *le Washington*, capitaine Gibert. Au reçu de cette lettre, Grégoire indigné signala ce fait à la Convention, et bientôt il reçut d'un protestant de Rochefort, nommé Elie Thomas, une autre lettre non moins pressante au sujet de ces prêtres.

« Il a été jeté dans ces deux cachots, à la fois fétides et flottants, écrivait le citoyen Thomas, 763 prêtres, sous prétexte de les déporter ; on les a tenus alternativement en rade et en rivière, et 535 y sont morts de misère[3]... Depuis la mort de Robespierre, leur sort est moins dur, mais c'est surtout depuis l'arrivée du dieu tutélaire de

1. Grégoire écrivait à son conseil épiscopal le 21 messidor an III : « ... Il paraît que l'on a incarcéré le cit. Le Vilain comme réfractaire ; ce sera pour vous comme pour moi une raison de plus pour accélérer son élargissement et lui obtenir au plus tôt sa liberté. J'ai déjà rendu le même service à d'autres; il me sera doux de saisir cette occasion de prouver que la disparité d'opinion n'altère en aucune manière la charité chrétienne. » — Lettre ms.

2. Plusieurs d'entre eux ont composé des Relations qui sont imprimées, les noms de leurs libérateurs ont été soigneusement passés sous silence ; pouvaient-ils devoir quelque reconnaissance à un prélat constitutionnel et à un protestant ?

3. Ils n'étaient plus que 228 ; quatre jours plus tard il arriva de Bordeaux à Rochefort deux autres navires ayant à bord 600 prêtres. — *Lettre de Thomas à Grégoire*, 3 nivôse an III.

cette commune (Butel, représentant du peuple) qu'ils commencent à ressentir les effets de la justice et de l'humanité. Aujourd'hui on leur permet d'écrire à leur famille et d'en recevoir des lettres; il est question de les débarquer et de les transférer à Brouage. Je t'observe à cet égard que Brouage est malsain, que ces hommes sont déjà rongés du scorbut de mer qui ne pardonne point si l'on néglige de se traiter en arrivant à terre; et comment le pourront-ils? Ils sont sans ressource! Oui, si le gouvernement ne vient à leur secours, pas un d'eux ne verra floréal prochain. »

Il s'engagea dès lors entre l'évêque constitutionnel et le protestant, « à la famille duquel le clergé fit jadis éprouver bien des maux », une correspondance active[1]. Grégoire ne cessa d'intercéder pour ces malheureux auprès du Comité de sûreté générale, Thomas ne cessa de stimuler Grégoire, et tous deux finirent par obtenir, après dix mois de lutte, l'élargissement de tous les prêtres de Rochefort.

Discours de Grégoire sur la liberté des cultes.

Sur ces entrefaites, l'occasion que Grégoire cherchait vainement depuis cinq mois se présenta enfin. Pour donner à l'opinion, de plus en plus exigeante, un semblant de satisfaction, la Convention chargea son Comité d'instruction publique de lui présenter, dans la décade, un rapport et un projet sur les fêtes décadaires. Elle voulait substituer aux religions positives je ne sais quel sentimentalisme vague, et décerner une sorte de culte à des abstractions telles que la pratique des vertus, l'invention des arts, les révolutions du globe, les révolutions des États politiques, etc. Chénier proposait même de rendre obligatoires pour tous les citoyens ces fêtes décadaires que l'on voulait substituer à ce qu'on appelait « cet ennuyeux dimanche, avec sa messe latine, son prône à dormir debout et ses vêpres[2]. » Tout le monde se disait, même à la Convention : « Il faut quelque chose, l'inquiétude est générale[3] ; » c'est alors que Grégoire, membre du Comité d'ins-

1. Beaucoup de lettres de Thomas ont disparu ; il n'en reste que cinq dans les papiers de Grégoire. Détail touchant : lorsque l'évêque de Blois eut fait insérer dans les *Annales de la Religion* le nom de cet admirable négociant, Thomas se plaignit : « Que ma main gauche ne sache pas ce que fait ma droite, voilà ma félicité ; aujourd'huy je n'y peux plus prétendre ! »

2. Le *Décadaire du Haut-Rhin*, n° 26, n° du 19 frimaire an III.

3. *Réflexions sur la Festomanie, ou observations de Didier B..., membre de*

truction publique comme Chénier, parut à la tribune, le 1er nivôse (21 décembre 1794), et lut à ses collègues stupéfaits les premières lignes de son discours sur la liberté des cultes. Mais bientôt, voyant quel objet se proposait l'orateur, les « philosophes » couvrirent sa voix par de véritables hurlements ; durant trois quarts d'heure il essaya de lutter, et il se cramponna pour ainsi dire à la tribune ; il dut se retirer vaincu, et l'on décréta l'ordre du jour aux cris répétés de *Vive la République* et en agitant les chapeaux comme l'on faisait pour célébrer une victoire. Et cependant le discours de Grégoire était d'un libéralisme à satisfaire les démocrates les plus exigeants :

« Le Gouvernement, disait-il, ne doit adopter, encore moins salarier, aucun culte, quoiqu'il reconnaisse dans chaque individu le droit d'avoir le sien... Il doit les tenir tous dans sa juste balance, et empêcher qu'on ne les trouble, et qu'ils ne troublent. Il faudrait cependant proscrire une religion persécutrice, une religion qui n'admettrait pas la souveraineté nationale, l'égalité, la liberté, la fraternité dans toute leur étendue; mais dès qu'il conste qu'un culte ne les blesse pas, et que tous ceux qui en sont sectateurs jurent fidélité aux dogmes politiques, qu'un individu soit baptisé ou circoncis, qu'il crie Allah ou Jéhova, tout cela est hors du domaine de la politique. Si même il était un homme assez insensé pour vouloir, comme dans l'ancienne Égypte, adorer un légume et lui ériger un autel, on n'a pas droit d'y mettre obstacle; car ce qui n'est pas défendu par la loi est permis... Mais la guerre de la Vendée. — La Vendée, c'est la plaie la plus hideuse que des monstres aient faite à la Révolution, c'est la réunion de tous les maux et de tous les forfaits; et l'on pourrait sans inconvenance demander par qui ont été commis les plus atroces, ou des prêtres scélérats qui, au nom du ciel, prêchaient le carnage, ou des faux patriotes qui ont abreuvé de sang et couvert de deuil cette contrée malheureuse... Nous aussi nous méprisons les légendes fausses, les reliques controuvées, les fourberies monacales et les pratiques puériles qui rétrécissent l'esprit et dégradent la religion...

Projet de décret : Les autorités constituées sont chargées de garantir à tous les citoyens le libre exercice de leurs cultes, en prenant les mesures que commandent l'ordre et la tranquillité publique. »

Tels sont les principes que repoussèrent à une immense majorité les législateurs de 1794; quinze jours plus tard, le 18 nivôse

la Convention nationale, sur les divers projets d'établissement des fêtes politiques (18 p. in-8°. Nivôse an III).

an III (7 janvier), ils votèrent un décret très sévère contre les insermentés qui rentreraient en France, et la discussion des projets de loi sur les fêtes décadaires fut constamment à l'ordre du jour ; Picqué, Barailon, Veau de Launay, Lanthenas, Rameau, Creuzé-Latouche, Lequinio, Leclerc de Maine-et-Loire, Rallier, Genissieu et d'autres encore proposèrent à l'envi les projets les plus fantaisistes, tandis que Coupé de l'Oise, Rabaut le jeune, Durand de Maillane, Faure et Didier-Boissieu s'efforcèrent de montrer l'ineptie d'une pareille institution [1].

Grégoire voulut au moins faire imprimer son discours, puisque, par une étrange anomalie, la presse était plus libre que la tribune; l'imprimeur Crapelet s'entendit avec lui et commença l'impression ; mais, bientôt pris de peur, il brisa la planche et aima mieux perdre sa composition que d'assumer une pareille responsabilité. Maradan fut plus hardi, et le discours fut répandu à profusion par Grégoire et par ses amis [2]. Le *Moniteur* et beaucoup d'autres journaux en avaient au reste publié des fragments, avec ou sans commentaires, et l'effet produit fut immense. Mercier déclara que cet ordre du jour n'était qu'un ajournement ; le *Journal de Perlet*, du 5 nivôse an III (25 décembre 1794), s'exprima en ces termes :

« Ce n'est pas dans une matière comme la liberté des cultes qu'un ordre du jour peut être une décision. Il n'est propre qu'à alarmer une multitude de gens faibles et crédules, qui croiront y voir le refus de les laisser jouir d'un droit que la nature et la Constitution leur accordent... La Vendée eût-elle été si terrible, si dans le reste de la République et dans ce pays-là même on eût été plus tolérant?... Si vous voulez la paix intérieure, soyez justes envers tous, laissez à chacun le légitime exercice de ses droits. »

Presque toutes les feuilles modérées, et le nombre en était grand, tenaient un langage analogue, et Grégoire reçut par centaines des lettres de félicitations et d'encouragement ; prêtres, laïcs, fonctionnaires de tout rang et jusqu'à des militaires lui témoignèrent leur sympathie et leur admiration. Beaucoup de ces correspondants n'osaient signer, tant on craignait un retour de la Terreur ! presque tous exprimaient les sentiments les plus

1. On ferait un gros volume de tous ces projets et contre-projets ; Grégoire les avait conservés, et ils forment deux tomes de ses Recueils de pièces.
2. 16 p. in-8°.

généreux et les idées les plus sages. « Parler de liberté et défendre celle des cultes est une contradiction révoltante », disait l'un d'eux ; et un autre ajoutait à sa lettre d'encouragement ces paroles prophétiques : « un ambitieux qui proclamerait la liberté des cultes dans le centre et dans le midi aurait des sectateurs par centaines de mille. »

A la Convention même on vit un certain nombre de députés, enhardis par l'exemple de Grégoire, élever la voix en faveur de la tolérance. Le fougueux abbé Audrein, ce prêtre régicide qui l'année précédente avait si énergiquement plaidé la cause du catholicisme, se jeta de nouveau dans la lice et publia une série de brochures très originales en faveur de la liberté des cultes. Le conventionnel Legendre avait interrompu Grégoire, le 1er nivôse, en criant que la religion consiste à être bon époux, bon père et bon citoyen. Audrein lui adressa une courte réponse imprimée où se lisent ces lignes :

« Si je ne connaissais tes intentions civiques, je t'accuserais d'avoir voulu tromper le peuple, lorsque t'indignant contre le discours de Grégoire que je suis loin d'approuver (il y avait pour le moins de la maladresse à entreprendre l'apologie d'un culte particulier devant des hommes à qui en leur qualité de législateurs il fallait parler seulement Être suprême, droits de l'homme en général), lorsque, dis-je, t'indignant contre le discours de Grégoire, tu criais avec une sorte de prétention que la religion consiste à être bon père... Moi aussi j'ai un discours sur la liberté des cultes dont la politique et la philosophie trouveront, je l'espère, des approbateurs. Si des circonstances de bien public nous y ramènent, je te défie de me répondre, du moins si tu parles principes, et je t'en préviens afin que tu aies le temps de t'y préparer[1]. »

Une preuve que Grégoire n'avait pas été si maladroit, c'est que la Convention ne cessa depuis ce moment de rencontrer sur son chemin cette grave question de la liberté des cultes. Le 12 nivôse an III (1er janvier 1795), le Comité de sûreté générale décréta que les administrations départementales seraient tenues de s'opposer à tout rassemblement fanatique ou royaliste[2] ; mais trois jours plus tard le député Lanthenas, publiant son ridicule

1. *Un mot du cit. Audrein, député, à son collègue Legendre, de Paris.* 3 p. in-8°.

2. *Bulletin de la Convention* du 13 nivôse an III.

Projet de loi ou cadre pour l'instruction des fêtes décadaires [1], éprouva le besoin d'y introduire les articles suivants, qu'il croyait « dans les vues d'une sage politique » :

Art. VII. — La Convention, fidèle à la déclaration des droits, n'entend en aucune manière gêner les consciences ni les cultes. Elle honore la bonne foi de tous les citoyens, quelle que soit leur croyance, quand elle a pour objet de resserrer les liens de la société, et de développer les sentiments d'humanité et de bienveillance mutuelle.

Art. IX. — Les cultes ne sont soumis qu'aux lois de la police; il suffit qu'ils soient publics, et que ceux qui les établissent ou les suivent soit connus; donnant des répondants de leur soumission aux lois et de leurs bonnes intentions, ils doivent avoir part à toute la protection du gouvernement.

Terral, député du Tarn, publia vers la même époque ses *Réflexions sur les fêtes décadaires* [2], et cet ouvrage très sensé commençait par ces mots : « Grégoire vous a dit certaines vérités, chers collègues, sur les opinions religieuses... » Terral montrait ensuite l'absurdité des fêtes décadaires, se plaignait du caractère religieux qu'on prétendait leur donner, et réclamait la liberté des cultes « à la paix ou à telle autre époque que le bien de la République le permettra. On a dit, ajoutait l'auteur des *Réflexions,* que le christianisme, le catholicisme étaient incompatibles avec le régime républicain ; cela est faux, car, outre les vrais principes de cette religion, l'exemple de la Suisse, de l'Amérique et d'autres républiques réfute cette assertion. »

Après lui, ce fut Durand de Maillane, un des membres les plus honorables de la Convention, qui reprit incidemment les principales idées de Grégoire, et publia, lui aussi, un beau discours sur les fêtes décadaires et sur la liberté des cultes [3]. Enfin le vertueux Baudin, député des Ardennes, fit imprimer au même moment son charmant opuscule intitulé : *Du fanatisme et des cultes* [4]. Il hésitait d'autant moins, disait-il, à s'expliquer sans réserve qu'on lui avait dit naguère : « En ce moment, c'est RISQUER SA TÊTE que de traiter une pareille question ; s'il survient quelque revers

1. 47 p. in-8°. 16 nivôse an III.
2. Imprimées par ordre de la Convention, 15 p. in-8°. Nivôse an III.
3. 10 p. in-8° ; réimprimé bientôt avec un autre discours, Paris, chez Maret, cour des Fontaines, 20 p. in-8°.
4. Paris, chez Leclère, rue Martin, près celle aux Ours, an III, 80 p. in-8°.

à la Vendée, on ne s'en prendra pas à l'impéritie des généraux, on n'accusera pas les négociateurs de maladresse, on dira : « C'est « le discours de Grégoire, c'est la motion ou l'écrit d'un tel qui « nous attirent ce malheur. » Ce n'est pas ici le lieu d'étudier comme il mériterait de l'être cet important document, mais il est impossible de ne pas citer le passage que voici :

« Quel est l'ami sincère de la liberté, pour peu qu'il ait réfléchi sur les besoins et les habitudes des hommes, qui puisse ne pas frémir en voyant à quoi nous expose l'indiscrète persécution des cultes? Un ambitieux sans génie était parvenu à l'accroissement de sa puissance colossale seulement en laissant entrevoir un espoir vague qu'il serait permis à chacun d'adorer la divinité comme il croit devoir le faire. *Ah! craignez qu'un usurpateur, capable de concevoir et d'exécuter de grands desseins, ne sente toute l'efficacité du moyen terrible qu'on lui laisserait entre les mains; hâtons-nous de briser cette arme funeste...* »

Baudin, comme Grégoire, proposait un projet de décret portant que le gouvernement français protège également tous les cultes et n'en salarie aucun. Si donc la Convention n'eût pas alors été aveuglée par sa haine contre le christianisme, la séparation de l'Église et de l'État pouvait s'accomplir sans secousse, à la plus grande satisfaction des catholiques de France. Les conventionnels ne voulurent pas se prêter à cette transaction ; Bonaparte s'empressera de rétablir le culte officiel.

Ainsi, malgré le fameux ordre du jour du 1er nivôse, Grégoire avait, on peut le dire, remporté une véritable victoire ; les députés parlaient ou écrivaient en faveur de la liberté des cultes, les journalistes la réclamaient avec une énergie croissante[1], l'immense majorité du peuple français la demandait avec instance. Elle était déjà proclamée en principe, grâce à la courageuse initiative de Grégoire ; dès le mois de janvier 1795, les populations rassurées commencèrent à reprendre l'exercice public de leurs cultes sans que l'autorité s'y opposât d'une manière sérieuse. Nous avons déjà montré que les vicaires épiscopaux de Grégoire rouvrirent les églises en janvier 1795[2] ; il en fut de même dans toute la

1. *Tableau de Paris ; Journal de Perlet ; Orateur du Peuple,* par Fréron, etc. On lit dans cette dernière feuille, à la date du 7 pluviôse an III : « Soyez tolérants, et le fanatisme ne s'armera ni de poignards ni de crucifix. »

2. Cf. *Revue historique,* IX, p. 90.

France. Le conventionnel Jean Debry écrivait de Montélimart, le 16 nivôse an III (6 janvier 1795), que d'anciens terroristes devenus dévots relevaient nuitamment les croix, lisaient des psaumes aux vieilles femmes et chantaient des messes de maîtres d'école. Dans beaucoup de communes, surtout en Normandie, les instituteurs et les anciens chantres se mettaient au lutrin et faisaient le plus sérieusement du monde un simulacre de grand'-messe et de vêpres ; c'était l'instituteur qui récitait au cimetière, sur le bord de la fosse, les prières du rituel[1]. Dans la Nièvre et dans les départements voisins le peuple affectait de travailler les jours de décadi et de se reposer le dimanche ; ce jour-là seulement les campagnards endossaient leurs beaux habits. « Ils ne sont point assez philosophes, disait le correspondant de Grégoire, pour se passer de religion, ni assez dupes ou assez inconséquents pour troquer leur vieux culte pour un de nouvelle fabrique[2]. » En Alsace, dès la fin de janvier, le peuple renversait les fameuses *montagnes* de l'année précédente ; il brisait les bustes de Marat, de Le Pelletier, de Voltaire, demandait à grands cris des autels, disait publiquement le chapelet devant la porte de ses églises fermées, etc.[3]. A Auch, en pluviôse an III, il y avait même un couvent de femmes, comptant quatre-vingt-seize religieuses avec une supérieure, une prieure et une économe. La Convention s'en émut et rendit un décret qui renvoyait ces filles dans leurs familles[4]. C'était partout la même chose, la conscience publique reprenait peu à peu ses droits, et dans le centre, dans le midi, mais surtout dans l'est, les prêtres réfractaires, plus zélés ou plus audacieux que les

1. *Lettres mss.*, passim. Voici le début de l'une de ces lettres : « En notre commune, pendant l'absence de l'office divin qui a duré 16 mois, moi, maître d'école, j'ai toujours dit les matines et vêpres les dimanches que le peuple y assistait avec joie... L'église a été dévastée... ; le banc des femmes ont (*sic*) resté seul dans l'église, que nous en avons profité pour nos matines. Les enterrements ont toujours été faits avec les prières de l'Église, que les parents de chaque mort m'invitait à le faire ainsi. » C'est après le 9 thermidor qu'on empêcha ce brave instituteur de « continuer ses matines ». — *Lettre du citoyen Fruchart, maître d'école à Tavaux, en Picardie,* 21 vendémiaire an IV (13 octobre 1795).

2. *Lettre ms.* du 9 pluviôse an III. Les paysans de la Meuse passaient la frontière pour aller entendre la messe à l'étranger ; rentrés chez eux ils sonnaient et chantaient les vêpres. *Lettre ms.* du 5 pluviôse.

3. *Lettre ms. de Blanchard, commissaire des guerres à Colmar,* 3 pluviôse an III.

4. *Le Décadaire du Haut-Rhin,* p. 507.

constitutionnels, reparaissaient en grand nombre et reprenaient l'exercice du culte. Le seul département du Doubs, département tout dévoué aux aristocrates et d'après lequel on aurait grand tort de juger le reste de la France[1], comptait le 15 ventôse plus de quatre cents prêtres insermentés[2].

Proclamation de la liberté des cultes ; Guesno et Guermeur, Boissy d'Anglas.

Telle était la situation quelques semaines après que Grégoire eut réclamé si vivement la liberté des cultes ; mais la Convention ne voulait pas s'avouer vaincue. Tout en déclarant, le 22 nivôse, qu'elle ne permettrait jamais au « système atroce de la terreur » de comprimer de nouveau les citoyens[3], elle ne prenait point de mesures pour empêcher les représentants en mission ou les autorités locales de terroriser les populations, et il en résultait des tiraillements on ne peut plus fâcheux. Ainsi les conventionnels Garnier de Saintes, Pelletier, Laurençot, Delacroix et vingt autres continuaient à persécuter les prêtres[4] ; et ce furent deux conventionnels, Guesno et Guermeur, personnages d'ailleurs très obscurs, qui eurent le mérite de céder les premiers à la nécessité et de proclamer la liberté des cultes.

Ces deux représentants se trouvaient alors à Lorient avec une mission auprès des armées des côtes de Brest et Cherbourg, et dans les départements de leur arrondissement. Ils arrêtèrent, le 24 nivôse an III (13 janvier 1795), de « regarder comme non avenus tous les actes et arrêtés qui auraient précédemment ordonné l'arrestation comme suspects des ecclésiastiques qui n'ont point abdiqué leurs fonctions, s'ils se sont d'ailleurs soumis aux lois de la République ; » et ils déclarèrent « que conformé-

1. Le très curieux ouvrage de M. Sauzay doit être réduit à ses véritables proportions ; il prouve uniquement que le département du Doubs fut, de 1789 à 1801, un véritable foyer de réaction, une sorte de Vendée en miniature, une Vendée sans héroïsme, si ce n'est chez un très petit nombre d'individus. Plusieurs centaines de lettres ou pièces fort importantes, que Grégoire tenait de ses correspondants dans le Doubs, permettraient de rectifier beaucoup d'affirmations très contestables de M. Sauzay.

2. *Lettre de Vernerey*, curé constitutionnel du Luhier.

3. *Bulletin de la Convention nationale*, 22 nivôse an III.

4. Ils ne guillotinaient presque plus, mais les emprisonnements et les vexations de tout genre étaient encore à l'ordre du jour.

ment aux droits de l'homme et aux lois, nul individu ni aucune section quelconque de citoyens ne peuvent être troublés ni inquiétés dans le libre et paisible exercice de leur culte. Il est expressément recommandé aux autorités civiles, ainsi qu'aux commandants de la force armée, de tenir la main à l'exécution du présent arrêté, lequel est imprimé, lu, publié et affiché dans les départements du Morbihan, des Côtes-du-Nord et de l'Ile-et-Vilaine. — Signé Guesno, Guermeur, Dubourg, secrét.[1]. »

Cet arrêté produisit les meilleurs effets dans toute la Bretagne ; on en jugera par ce fragment d'une lettre de Claude Le Coz, évêque constitutionnel de Rennes :

« La proclamation des représentants Guesno et Guermeur sur le libre exercice a ranimé les citoyens des campagnes et ceux des villes où elle est mise à exécution. Un homme, philosophe éclairé autant que zélé républicain, me mande de Quimper : « Les 13 et 14 de ce mois, la messe a été chantée dans l'église cathédrale ; il s'y est trouvé un peuple immense, et spécialement des cultivateurs. A l'issue de la messe, ceux-ci ont dit aux Quimperrois : Depuis un an, nous ne pouvions voir en vous que des monstres altérés de sang et de crimes. Désormais nous allons vous considérer comme des frères, et nous partagerons avec vous le reste de nos subsistances. On s'est en conséquence embrassé, on s'est juré fraternité, amitié, tendresse, assistance mutuelle. » — A Vannes et à Saint-Brieuc la même cause a produit les mêmes effets. A Rennes, le représentant Boursault ne veut pas qu'on nous donne un temple, même provisoirement. Les citoyens en gémissent ; ils demandent pourquoi on les traite si différemment de leurs frères des autres villes[2]... »

Guesno et Guermeur ne furent point désavoués par la Convention, et leur conduite à Lorient leur valut un moment de véritable popularité. « Nous le dirons hautement, lit-on dans le *Journal de Perlet* du 24 pluviôse an III, la Convention n'eût pas dû se laisser enlever par deux de ses membres la gloire de proclamer un des droits les plus sacrés des citoyens. Elle doit au moins s'empresser de suivre leur exemple et d'étendre à toutes les parties de la République des mesures qui seront plus efficaces pour

1. Copie ms. du temps. *Journal de Perlet* du 24 pluviôse an III.

2. Lettre du 23 pluviôse an III. Grégoire lui avait écrit peu de jours auparavant qu'il avait bon espoir, et Le Coz répondit : « Puisse l'annonce que vous me faites se réaliser, se réaliser bientôt ! Hélas ! de combien de crimes et de maux je suis sans cesse témoin ! »

empêcher les troubles que des armées entières et tout l'art de la tyrannie. » En vain les journaux avancés, comme la *Décade philosophique*, luttaient de toutes leurs forces, en vain le *Journal des hommes libres de tous les pays* s'écriait d'un ton prophétique : « Vous rappelez le dimanche ; bientôt on rappellerait le jour de la Vierge, et bientôt le jour des Rois. Oui, les Rois ; rien n'est plus propre à les rappeler que de raviver le sacerdoce (2 février 1795). » Le sort en était jeté, il fallait, pour éviter une explosion terrible, accorder à la France ce qu'elle exigeait, et la Convention fut réduite à décréter enfin la liberté des cultes sur la proposition du calviniste philosophe Boissy d'Anglas, dont le rapport était une diatribe de mauvais goût contre toutes les religions. Mais peu importaient les considérants ; l'essentiel c'était la teneur même du décret du 3 ventôse [1], dont voici les douze articles :

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses Comités de salut public, de sûreté générale et de législation réunis, décrète.

Art. I. — Conformément à l'art. VII de la Déclaration des droits de l'homme, et à l'art. CXXII de la Constitution, l'exercice d'aucun culte ne peut être troublé.

II. — La République n'en salarie aucun.

III. — Elle ne fournit aucun local, ni pour l'exercice des cultes, ni pour le logement des ministres.

IV. — Les cérémonies de tout culte sont interdites hors de l'enceinte choisie pour leur exercice.

V. — La loi ne reconnaît aucun ministre du culte. Nul ne peut paraître en public avec les habits, ornements ou costumes affectés à des cérémonies religieuses.

VI. — Tout rassemblement de citoyens pour l'exercice d'un culte quelconque est soumis à la surveillance des autorités constituées. Cette surveillance se renferme dans des mesures de police et de sûreté publique.

VII. — Aucun signe particulier à un culte ne peut être placé dans un lieu public, ni extérieurement, de quelque manière que ce soit. Aucune inscription ne peut désigner le lieu qui lui est affecté. Aucune proclamation ni convocation publique ne peut être faite pour y inviter les citoyens.

VIII. — Les communes ou sections de communes, en nom collectif,

1. 21 février 1795.

ne pourront acquérir ni louer de local pour l'exercice des cultes.

IX. — Il ne peut être formé aucune dotation perpétuelle ou viagère, ni établi aucune taxe pour en acquitter les dépenses.

X. — Quiconque troublerait par violence les cérémonies d'un culte quelconque, ou en outragerait les objets, sera puni suivant la loi du 22 juillet 1791, sur la police correctionnelle.

XI. — Il n'est point dérogé à la loi du 2 sans-culottide, 2e année, sur les pensions ecclésiastiques, et les dispositions en seront exécutées suivant leur forme et teneur.

XII. — Tout décret dont les dispositions seraient contraires à la présente loi est rapporté, et tout arrêté opposé à la présente loi, pris par les représentants du peuple dans les départements, est annulé[1].

C'était beaucoup pour la Convention qui, deux mois auparavant, s'était refusée à toute déclaration de ce genre ; aussi le décret de ventôse fut-il accueilli avec des cris de joie par l'immense majorité des Français, et les journaux célébrèrent à l'envi ce « juste et sublime décret, ce décret salutaire » qui devait assurer enfin le bonheur du peuple et réjouir les « âmes sensibles[2] ». Les insermentés et leurs partisans reprirent immédiatement l'exercice du culte, et, comme ils étaient riches, il ne leur fut pas difficile de trouver des chapelles particulières. On vit les prêtres rentrés montrer en toute occasion un zèle extraordinaire, rebaptiser, reconfesser et remarier ceux qui, depuis 1791, avaient eu recours au ministère des « jureurs » ; ils firent tant que le décret de ventôse faillit être rapporté au bout de quelques semaines. Quant aux constitutionnels, leur satisfaction fut moins vive et leur empressement beaucoup moins grand.

« Nous bénissons de plus en plus la liberté triomphante depuis le 9 thermidor, écrivait l'un d'entre eux. Le décret du 3 ventôse met le comble à notre joie ; il nous tarde de pouvoir nous rassembler pour bénir tous

1. Chénier demandait l'ajournement ; Laporte s'y opposa, car il était temps, disait-il, de donner une boussole invariable aux administrations. Cambon, André Dumont et Thuriot opinèrent pour l'adoption. — *Moniteur ; Journal des hommes libres de tous les pays*, 4 ventôse an III.

2. V. l'*Orateur du peuple*, par Fréron (n° 80, 5 ventôse), le *Journal des municipalités*, du même jour, le *Décadaire du Haut-Rhin*, etc. La *Feuille villageoise* elle-même, tout en évaluant à neuf millions six cent soixante-huit mille huit cents le nombre des hommes que le christianisme a fait périr (n° 35), déclarait (n° 44) que le décret était sage. « L'opiniâtreté, disait-elle, c'est la foi, donc il faut tolérer toutes les sectes. »

ensemble la Convention notre glorieuse libératrice; mais où et comment pourra se faire notre rassemblement! les articles III et VIII nous embarrassent terriblement au milieu des pièges que l'impiété nous tend de tous côtés[1]. — Je vous avoue sincèrement, écrivait à Grégoire l'évêque constitutionnel de Metz, Francin, que je n'occuperais mon poste que quand la Convention aurait donné un décret clair et net sur la liberté des cultes. Celui du 3 ventôse est rempli d'entraves, et l'on ne peut s'y fier... La loi de ventôse paraît plutôt dirigée contre le culte qu'en sa faveur; j'en prévois même des suites fâcheuses. Appuyés de ce décret, les prêtres réfractaires reviennent en foule sur la scène, et érigent autel contre autel... La Lorraine allemande en est pleine[2]. »

Au dire d'un pétitionnaire anonyme, le décret aurait dû s'appeler de son vrai nom : « Empêchements du culte ou moyens infaillibles de le détruire, puisqu'on le rend impossible faute de local, faute de ministres, faute de fonds. » — « Comment deux ou trois mille individus peuvent-ils se réunir dans un lieu particulier? » demandait à Grégoire le citoyen Demandre, futur évêque constitutionnel du Doubs. C'était partout la même chose, et la Convention ne pouvait ignorer, car on le lui répétait sur tous les tons, que son décret sur la liberté des cultes avait besoin d'être révisé. L'abbé Audrein, faisant imprimer un *Cinquième mot, ou réponse à Pautrizel*, disait avec raison que cette loi était impolitique et avait dû nécessairement déplaire au peuple ; il faisait le pari que ses collègues de la Convention ne tarderaient pas à la modifier, et l'on verra qu'il prophétisait vrai. « Votre décret de ventôse, disait-il encore, n'a pas rendu la paix ; il a trop favorisé les insermentés qui prêchent le royalisme ; il a trop peu protégé les prêtres républicains ; enfin il a refusé au peuple ses églises... Révisez donc la loi de ventôse ; faites-vous des amis des prêtres républicains ; qu'ils rentrent dans leurs églises, et que le peuple soit content[3]. »

Grégoire et ses amis, qui savaient attendre et qui montrèrent dans cette circonstance un très grand sens politique, ne récrimi-

1. Lettre ms.

2. Il en était de même de l'Alsace, de la Franche-Comté, de la Provence, du Bas-Languedoc, de la Bretagne et d'une partie de la Normandie ; dans le nord et dans le centre c'était le contraire en général. — Lettres mss. passim (lettres de Moïse, de Grappin, de Lefessier, de Sermet, de Le Coz, etc.).

3. *Audrein à ses collègues*, 8 p. in-8°.

nèrent pas contre le décret de ventôse ; ils jugèrent qu'avec un peu de sagesse on obtiendrait prochainement une liberté plus complète. Ils patientèrent encore et crurent, suivant leurs propres expressions, « ne devoir rien précipiter, ne pas compromettre le sort de la religion par des mesures indiscrètement employées, quelque légitimes et utiles qu'elles fussent en elles-mêmes[1]. » L'évêque de Loir-et-Cher, que ses collègues avaient spontanément placé à la tête de ce petit comité de salut public du catholicisme français, donna encore l'exemple : il n'avait pas ouvert la bouche pour répondre à Boissy d'Anglas ; il publia, le 12 mars 1795 (22 ventôse an III), une lettre pastorale adressée à ses diocésains, mais destinée, dans la pensée même de son auteur, aux diocèses qui n'avaient pas d'évêques. C'est un mandement dans toute la force du terme, et comme tel ce petit écrit ne devrait pas appartenir à l'histoire ; mais l'apparition d'une lettre pastorale adressée par un évêque à « ses vénérables coopérateurs dans le saint ministère et à tous les fidèles de son diocèse » avec ordre d'en donner lecture « au prône de la messe paroissiale, le dimanche qui en suivra immédiatement la réception ; » l'apparition d'une pareille lettre produisit en France une impression profonde. Il fallut la publier à plusieurs milliers d'exemplaires ; certains évêques constitutionnels, au lieu d'en composer une semblable, se contentèrent de la reproduire[2], et des journaux comme le *Mémorial français* ou le *Nouveau Pierre de l'Estoile* parlèrent avec éloge et de la pastorale et du pasteur :

Ce n'est pas une main amie qui va tracer cet extrait, lisons-nous dans ce journal, mais, ce qui importe au lecteur, c'est une main juste; c'est celle d'un homme qui, en se réservant le droit qui appartient à tout citoyen de censurer plusieurs opinions publiques de Grégoire, et ne respectant aucunement son épiscopat, partagea dans le temps l'estime qu'inspirèrent pour ce député son refus d'apostasie et son discours en faveur de la liberté des cultes. — Suit un éloge de Grégoire écrivain et orateur; le journaliste lui applique la définition de Cicéron : Vir bonus dicendi peritus. — Ceux qui ne

1. *Lettre circulaire des évêques réunis...*, 22 juin 1797, 8 p. in-8°.

2. Entre autres Pouderoux, évêque de l'Hérault (Lettre à Besaucèle, évêque de Carcassonne, 8 mai 1795). Le 5 germinal, Thuin, évêque de Seine-et-Marne, écrivait à Grégoire et le priait de lui faire passer un exemplaire de sa pastorale et de lui marquer quelle conduite il devait tenir. — Lettre ms. La pastorale fut réimprimée dix fois dans les départements.

reconnaissent pas en lui l'autorité d'évêque avoueront qu'il en a le langage, et, pour finir par une conparaison de Massillon, qu'avec les mains d'Ésaü il a la voix de Jacob[1].

Réorganisation du culte ; 1re encyclique ; les prêtres mariés.

Après avoir fait ce premier pas dans la voie de la réorganisation religieuse, Grégoire et ses amis se mirent en devoir de continuer, et ils firent une enquête sérieuse sur l'état des esprits en France.

Ils se répandirent en prières devant Dieu, disent-ils eux-mêmes dans leur *Lettre circulaire* de 1797, ils s'assemblèrent fréquemment, se livrèrent à des recherches laborieuses, appelèrent les secours de toutes parts, et consultèrent tout ce que la France pouvait encore compter d'hommes distingués par leurs lumières et leur piété[2]... Le premier objet de leur travail fut de sonder les plaies de la religion. Ils ne craindront pas de publier qu'à leurs yeux ce ne fut ni la spoliation des temples, ni l'interruption presque totale du culte public, ni la misère de ses ministres qui leur parurent avoir blessé plus profondément leur mère commune. Ils reconnurent que les coups les plus funestes portés à la religion catholique avaient frappé sa croyance, sa morale, sa discipline. Ils furent consternés en voyant la désorganisation de son ministère, la profanation des objets les plus sacrés, la dépravation presque générale des cœurs et des esprits.

Assurément la nation française n'avait pas abandonné la religion de ses pères, les preuves de ce fait sont innombrables, et l'on sait qu'elle n'a jamais pardonné aux terroristes la destruction du culte ; mais il n'en est pas moins vrai qu'en 1795 le désarroi était

1. N° de ventôse-germinal, mars 1795. Sermet, métropolitain de Toulouse, écrivait à Grégoire le 26 germinal an III : « On s'extasie ici à la lecture de votre Instruction pastorale, mais elle ne convertit, elle n'affermit même personne. Quel dommage, dit-on, que cet homme-là ne soit pas des nôtres ! Un imprimeur très intéressé n'a osé, tout enchanté qu'il en était, la réimprimer à ses dépens. » Lettre ms.

2. La Société janséniste de Paris leur fournit un contingent assez important d'hommes distingués, Adrien Le Paige, Duvivier, Poan Saint-Simon, Agier, Saillant, Pingré, etc.; toutefois Grégoire et ses amis se mirent en garde contre les exagérations où des sectaires auraient pu les faire tomber ; ils se montrèrent gallicans déterminés, mais nullement jansénistes ; le presbytère de Paris et l'évêque constitutionnel de Versailles, Clément, jansénistes fougueux, leur causèrent bien des tribulations dont nous aurons à parler.

grand. Insermentés ou constitutionnels, les prêtres avaient pour la plupart accumulé fautes sur fautes depuis 1789 ; la haine déclarée des uns pour le régime républicain, les odieuses pratiques de quelques autres pour imposer à la France une restauration monarchique dont elle avait horreur, et enfin la conduite abominable de plusieurs apostats et de certains clubistes forcenés avaient diminué le respect que le peuple professait depuis si longtemps pour le clergé. Les philosophes et les orateurs de clubs profitèrent habilement de ces dispositions nouvelles, et il est certain que dans la classe moyenne, en bien des endroits, et là même où l'on réclamait avec énergie le rétablissement des cérémonies religieuses, l'opinion publique « était hostile aux prêtres[1] ». Les évêques réunis voulurent remédier à ce fâcheux état de choses et réconcilier les prêtres avec les fidèles ; le procédé qu'ils employèrent pour obtenir ce résultat est digne de la plus grande attention. Au lieu de plaider la cause du clergé et de chercher à dissiper les préventions du peuple, Grégoire et ses collègues s'attaquèrent résolument aux mauvais prêtres ; ils entreprirent de les chasser du sanctuaire et de n'y conserver que des hommes éprouvés, dignes de l'estime et de la confiance publiques. Tel fut l'objet de leur première encyclique, donnée « le dimanche 15 mars de l'an de J.-C. 1795, 3e de la République française[2]. » Pour éviter tout malentendu, les évêques faisaient une profession de foi très catégorique, et ils disaient en propres termes :

Nous croyons que l'Église est l'assemblée des fidèles qui, sous la conduite des pasteurs légitimes, dans la profession d'une même foi et la participation aux mêmes sacrements, forment un même corps dont Jésus-Christ est le chef invisible, *et le Pape le chef visible.*

Nous croyons de cœur et d'esprit tout ce que croit et enseigne l'Église catholique, apostolique *et romaine.*

Nous professons sa doctrine telle qu'elle a été définie par les conciles œcuméniques.

Nous adoptons l'exposition de la doctrine de l'Église catholique, par Bossuet.

Nous reconnaissons que le gouvernement de l'Église est tout spirituel, et qu'il ne peut s'étendre ni directement ni indirectement sur le temporel, etc...

1. Lettre circulaire.

2. *Lettre encyclique de plusieurs évêques de France à leurs frères les autres évêques et aux églises vacantes*, 19 p. in-4° ; 3e édit., 32 p. in-8°.

Nous reconnaissons que les mariages autorisés par la puissance publique doivent avoir tous leurs effets civils. Mais nulle puissance humaine ne peut altérer la pureté de la morale évangélique. La doctrine de l'Église catholique ne permet pas le divorce ; elle défend à ses ministres de donner la bénédiction nuptiale aux fidèles divorcés.

Sa discipline ancienne, constante, universelle, interdit les fonctions spirituelles à ceux de ses ministres qui se marient après leur ordination.

Nous rejetons toute innovation dans la discipline générale de l'Église. Nous sommes profondément affligés des divisions qui déchirent l'Église de France, et nous exprimons notre ardent désir d'une prompte et solide réunion. Pour accélérer cet heureux événement, nous adopterons toutes les voies de conciliation conformes à la charité, à la justice, et aux libertés de l'Église gallicane.

Les hommes qui parlaient de la sorte avaient bien véritablement la voix de Jacob, s'ils avaient les mains d'Esaü ; voici maintenant, mais en abrégé, les règles de discipline provisoires que les évêques réunis « soumettaient à la sagesse de leurs frères et adressaient aux presbytères des églises veuves » : Ils déclaraient « indignes de leur état et de la confiance des fidèles, en « matière « de religion », les prêtres ou évêques apostats et sacrilèges ; ceux qui avaient livré leurs lettres d'ordre durant la persécution, les abdicataires et fauteurs d'abdications, et enfin les prêtres mariés, *quand même ils renonceraient au mariage*. Aucun des ecclésiastiques compris dans ces diverses catégories ne devait, sous quelque prétexte que ce fût, reprendre l'exercice du ministère ; les évêques entendaient qu'à leur égard la discipline des premiers siècles fût observée dans toute sa rigueur.

Passant ensuite à des règlements d'un autre ordre sur l'administration des diocèses et des paroisses, sur les sacrements et sur le culte, les évêques réunis témoignaient qu'ils abandonnaient volontiers la constitution civile de 1791. Toutefois, pour « suivre l'esprit de l'Eglise », ils adoptaient « la distribution qui s'est faite des arrondissements ecclésiastiques conformément aux distributions civiles. » Ils considéraient l'élection comme la seule manière canonique de pourvoir aux évêchés vacants, mais ils se proposaient de présenter le plus tôt possible un mode d'élection conforme aux règles canoniques de la primitive Eglise. Ils souhaitaient que les prêtres ne fussent pas ordonnés avant l'âge de trente ans ; ils invitaient les confesseurs à la sévérité ; ils prescrivaient

de refuser le sacrement de mariage aux fidèles qui ne seraient pas mariés civilement ; ils rejetaient toute espèce de casuel, c'est-à-dire les rétributions données au prêtre « pour prières ou bénédictions, et particulièrement pour la célébration de la messe ; » enfin, après avoir parlé en termes fort sages contre l'abus des prétendues reliques et contre le luxe des églises, ces chrétiens des anciens jours invitaient les prêtres à la pratique des vertus de leur état :

« Nous leur rappelons, disaient-ils, l'obligation qu'ils ont contractée de cette pureté qui doit les rendre plus semblables à des anges qu'à des hommes ; de cette charité qui imite celle de J.-C. mourant pour le salut des hommes et même de ses ennemis ; de cette douceur qui persuade ou désarme, de cette tolérance véritable qui n'appartient qu'à l'Évangile. Ils doivent vivre dans la retraite, dans l'exercice continuel de la prière et des bonnes œuvres, vaquer assidument à l'étude des divines écritures et des saints pères, et se renfermer le plus qu'ils pourront dans le cercle de leurs devoirs. Enfin c'est à eux que sont principalement adressées ces paroles de J.-C. : *Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait.* »

Signée par les évêques réunis auxquels venait d'être adjoint le savant et pieux Gratien, métropolitain de Rouen, l'encyclique fut envoyée dans tous les départements, et sa publication produisit aussitôt les effets qu'en avaient espérés Grégoire et ses collègues. Il s'engagea entre le comité de Paris et tous les diocèses de France une correspondance très active dont il est nécessaire de dire au moins quelques mots[1]. Les prélats constitutionnels qui n'avaient ni apostasié ni abandonné leurs fonctions s'empressèrent d'envoyer leur adhésion, et les éditions de l'encyclique parues vers la fin de 1795 étaient revêtues de trente et une signatures d'évêques. Maudru (des Vosges) adhérait avec joie et avec empressement ; il baisait avec respect toutes les pages de l'encyclique et en demandait trois ou quatre cents exemplaires dont il avait besoin dans son diocèse[2] ; Besaucèle (de l'Aude), prélat plus qu'octogénaire, la saluait comme un ouvrage « descendu du ciel » ; Debertier, de Rodez, offrait de contribuer aux frais de cette publication ; Molinier, Philbert, Jacob, Perrier, Constant, Le Coz et beaucoup d'autres adhérèrent de la même manière, mais

1. Ce fut un véritable déluge de lettres ; Grégoire en reçut plus de vingt mille en 1795.

2. Lettre à Grégoire, 30 germinal an III.

la plupart d'entre eux faisaient leurs réserves sur un ou deux points. Ces prélats jugeaient trop sévère l'exclusion portée contre les traditeurs et contre les abdicataires.

Vos principes sont vrais, écrivait Le Coz à Grégoire, mais sont-ils applicables dans tous les pays ?... Il y a peu de prêtres qui aient parfaitement résisté à la tempête ; la crainte d'attirer de nouveaux malheurs sur leurs paroissiens a fait fléchir plusieurs... J'ai cru pouvoir user d'indulgence envers plusieurs, en les obligeant néanmoins à faire auprès des autorités constituées les déclarations que vous exigez[1]. Je crains que la publication de vos règles canoniques ne diminue la confiance qu'ils paraissent gagner sensiblement. D'un autre côté les insermentés, qui dans ces jours d'horreur étaient dans les prisons, ont du moins l'apparence d'avoir été plus courageux et plus fidèles à leur religion... J'en ai chez moi plus de deux cents qui continuent d'égarer le peuple... Vos principes, en augmentant leur présomption, ne leur donneront-ils pas de nouveaux moyens d'égarer les gens simples ?

La suppression du *casuel* était de même vue avec déplaisir par le plus grand nombre des adhérents.

Comme vous, disait encore Le Coz, je n'abandonnerai jamais les principes ; mais la proscription des honoraires des messes, par exemple, ne tient à aucun principe... Toutes les choses essentielles pour la célébration du saint sacrifice sont ici tellement chères qu'elles reviennent pour chaque messe à six ou sept sous. Comment voulez-vous qu'un prêtre à qui son modeste traitement suffit à peine pour se procurer du pain[2] fasse cette dépense journalière ? Les aumônes des fidèles pour les autres objets du culte sont bien médiocres. Ils ont vu les linges et les ornements d'église qu'ils avaient payés fort cher, prodigués à des prostituées, employés à faire des housses et à d'autres usages plus révoltants encore. Ils craignent qu'il n'en soit de même

1. « Je vous l'ai déjà dit, votre rigoureuse décision sur les prêtres abdicataires est mal vue. J'en reçois beaucoup de plaintes ; aussi ne m'y suis-je pas tout à fait conformé dans mon diocèse. Les insermentés s'en prévalent pour tourmenter des hommes qu'ils auraient imités s'ils s'étaient trouvés dans leur position. Après quelques épreuves et des témoignages de repentir d'une faiblesse qui, dans plusieurs, a eu pour motif d'éloigner de plus grandes horreurs, je les admets à reprendre leurs fonctions, et le peuple n'en est pas mal édifié. » *Lettre de Le Coz à Grégoire* (29 floréal an III).

2. Les 800 livres que la Convention accordait aux ci-devant ministres des cultes ; payée en assignats, cette somme finit par ne pas représenter 50 fr. en numéraire.

de ce qu'ils achèteraient aujourd'hui pour le culte, et cette crainte, oseriez-vous dire qu'elle est absolument déraisonnable ? Ils préfèrent donc de donner pour des messes et pour d'autres prières[1].

Presque tous les évêques s'exprimaient en termes analogues, et Flavigny, de la Haute-Saône, demandait en outre qu'on supprimât je ne sais quelle citation de saint Paul pour empêcher les malveillants, « les gens à lunettes de jésuites, de crier au jansénisme. Comme on ne songe point, disait-il, à ressusciter de vieilles querelles, il faut éviter toute tracasserie[2]. » Enfin la plupart des évêques assermentés, en adhérant à l'encyclique, demandèrent à ses auteurs d'en adresser un exemplaire au pape, « avec une affectueuse invitation, disait Le Coz, de se joindre à nous pour relever le christianisme dans ce vaste empire. » Presque tous soupiraient après la paix religieuse et déclaraient déjà, ce qu'ils ne cessèrent de répéter depuis, qu'ils étaient prêts à se démettre de leurs sièges, prêts à tout sacrifier, excepté les droits imprescriptibles de l'Etat et les libertés de l'Eglise gallicane.

Mais ces trente adhérents constituaient à peine le tiers de l'épiscopat constitutionnel de 1791, et l'on se demandera peut-être si les cinquante autres évêques assermentés n'apportèrent point leur concours à l'œuvre de restauration qu'entreprenaient leurs confrères. La réponse est aisée, car Grégoire a fait à ce sujet un petit travail de statistique[3]. Dix ou douze évêques étaient morts naturellement ; huit avaient péri sur l'échafaud ; huit ou dix s'étaient mariés et ne pouvaient plus être comptés ; six avaient abdiqué pendant la Terreur, et six autres témoignèrent en 1795, comme Séguin, de Besançon, qu'ils renonçaient définitivement à

1. Lettre autogr. du 3 floréal an III.

2. Ibid. 3 floréal an III. On a prétendu que le clergé constitutionnel était composé principalement de jansénistes ; voici comment s'exprimait le savant Moïse, évêque du Jura, dans une lettre à Desbois, de la Somme : « Ces prétendus successeurs de Port-Royal m'ont paru des valets de chambre qui ont hérité de la garde-robe de leurs maîtres. Ce sont des intrigants qui ont beaucoup de moyens parce qu'ils ne sont pas délicats sur le choix des moyens ; des gens de parti qui, ne pouvant réussir que par le désordre, ont constamment tout tenté pour l'exciter ; des hommes dangereux... en un mot des hommes qui réunissent presque tous les vices des jésuites sans en avoir les talents. » Le Coz n'était pas moins opposé au jansénisme, et les *Nouvelles ecclésiastiques* reprochèrent amèrement aux constitutionnels de n'avoir rien fait contre la bulle *Unigenitus*. Grégoire lui-même se montra dur pour les jansénistes purs, et j'ai sous les yeux quelques lettres curieuses à ce sujet.

3. *Compte-rendu au concile de* 1797, p. 7.

leurs fonctions; c'est un total d'environ quarante prélats qui n'appartenaient plus au clergé constitutionnel. Parmi les dix ou douze qui restent pour arriver au chiffre de 83, il s'en trouva, comme Héraudin, Pouderoux, Wandelaincourt, Tollet et Sermet, qui ne voulurent pas donner leur adhésion parce qu'une restauration du culte leur paraissait impossible; ces derniers n'en étaient pas moins de cœur avec leurs frères de Paris qu'ils secondèrent ensuite de tout leur pouvoir. Sermet cherchait à démontrer, le 26 germinal an III (15 avril 1795), que les constitutionnels ne pouvaient pas rétablir le culte.

Lors de la Révolution, disait-il, on vit à Toulouse, sur cent catholiques, soixante au moins tourner le dos aux évêques et prêtres constitutionnels, et ceux-là ont tenu bon dans la foi. Sur les quarante autres, il faut aujourd'hui compter au moins vingt-cinq apostats; reste donc quinze de notre bord. De notre bord? — Je me trompe; il faut les subdiviser encore. Sur ces quinze il y en a dix et peut-être douze très indifférents pour Céphas ou pour Apollo, et qui ne tiennent qu'à la foi de leurs pères, quel qu'en soit le ministre. Serez-vous surpris après cela que nous n'ayons encore ici aucune église ouverte, et que tout le service se fasse en chambre? Les anticonstitutionnels seuls font foule et chantent à tue-tête... On a de l'argent en abondance, et des vicaires apostoliques; aussi les abjurations vont-elles grand train dans la ville et surtout à la campagne... On a beau dire; jamais sans le concours du pape nous n'aurons la paix intérieure. Plus on s'aigrira contre lui, plus il gagnera du terrain, piano, piano. Rome ne meurt jamais. Ce qu'elle veut, elle le désire avec ardeur, mais avec patience[1]...

Persuadé que la France entière était aussi « ultramontaine » que le département de la Haute-Garonne, Sermet se laissait aller au désespoir, et il en fut de même en 1795 de quelques autres prélats constitutionnels.

D'autres enfin, comme Panisset, évêque de Mont-Blanc, offrirent leur adhésion qui fut rejetée avec mépris. Ce dernier écrivit à Grégoire qu'il adhérait « à ce précieux monument du zèle, de la charité et des lumières de la respectable assemblée dont il était émané[2] ». La respectable assemblée lui écrivit pour

1. Lettre à Grégoire, 26 germinal an III. Toute la lettre est sur ce ton, et l'ancien carme y dit en propres termes : « J'étais plus qu'évêque, même à Toulouse, pendant que je portais des sandales ; je cessai de l'être lorsqu'on m'affubla de la mître. »

2. Lettre ms. du 12 brumaire an IV.

l'engager à expier par la pénitence le scandale de son apostasie de 1794. « La chute, lui disait-on, est une faute sur laquelle la discipline des premiers siècles est inexorable, et vous ne pouvez mettre trop d'énergie à témoigner votre repentir[1]. » Piqué au vif, Panisset passa immédiatement aux réfractaires qui se montrèrent plus accommodants, et il rétracta avec fracas son serment de 1793.

D'autres que l'évêque du Mont-Blanc avaient été durant la Terreur un sujet de scandale ; ainsi le métropolitain de Reims, Nicolas Diot, avait marié, secrètement il est vrai, un de ses vicaires, et l'ex-jésuite Volfius, de la Côte-d'Or, avait abdiqué et remis ses lettres de prêtrise. Tous deux se soumirent à une pénitence canonique, Diot fit même plus tard une confession publique de sa faute[2], et les adhésions de ces deux pénitents furent inscrites avec les autres. L'ancien évêque de Viviers, Laffont de Savine, devenu en 1791 évêque constitutionnel de l'Ardèche, prélat des deux régimes par conséquent, refusa la sienne, parce que, disait-il, son intention bien arrêtée était de ne jamais souscrire un manifeste collectif, mais en réalité parce qu'il était heureux d'avoir obtenu, grâce à la protection de Grégoire, une place à la bibliothèque de l'Arsenal. Savine engageait son confrère à ne jamais aliéner sa liberté d'action, et ce singulier personnage faisait à l'Encyclique certaines objections assez sérieuses :

« Avons-nous, disait-il, l'autorité d'exclure des fonctions saintes les prêtres mariés ? Après nous être affranchis d'une grande partie de l'ancienne discipline respectée par nos pères, pourrions-nous ordonner impérieusement le maintien d'une autre partie ? Avons-nous une juridiction ? Cette juridiction s'étend-elle sur toute la République, et par conséquent sur toute la terre ? Si nous ordonnons quelque chose, les anciens évêques ne peuvent-ils pas en ordonner aussi ? Si nous tenons des conciles, ne peuvent-ils pas en tenir en Italie ou en Angleterre[3] ? »

Enfin l'ancien évêque d'Angers, l'insermenté Couët-Lorry, auquel on avait envoyé l'Encyclique, répondit d'une manière évasive qu'il l'avait lue avec autant d'attention que d'intérêt.

Je désire bien vivement, disait-il, que la religion et le culte

1. Notes autographes de Grégoire sur la lettre de Panisset.
2. Elle est imprimée dans les Actes du synode tenu à Rheims en 1801.
3. Lettres autogr.

reprennent leur pureté et leur ancien éclat. J'espère que Dieu répandra sur ses ministres les dons d'unité, de charité et de paix dont ils doivent l'exemple aux fidèles[1].

Voilà pour les évêques ; dans les diocèses qui n'avaient plus de chef, il se trouva des prêtres de bonne volonté pour constituer des presbytères dont les adhésions furent enregistrées à mesure qu'on les reçut. Grégoire et ses amis recueillirent avec soin toutes ces lettres de communion qui leur donnaient sur le clergé patriote une autorité si grande, mais leur rigorisme ne tint aucun compte des objections qu'on leur adressait au point de vue disciplinaire. Grégoire en particulier ne cessait de répéter qu'un mauvais prêtre est pire qu'une méchante femme, et qu'il valait mieux n'en pas avoir du tout, si l'on n'en pouvait trouver de bons. L'événement prouva contre toute attente que les évêques réunis avaient raison, et l'on verra par la suite de ces études que cette épuration si hardie du clergé constitutionnel produisit en peu de temps des résultats extraordinaires ; ils avaient, comme Gédéon[2], réduit leur petite phalange à quelques braves éprouvés, et ils pouvaient entreprendre l'œuvre de réorganisation qu'ils avaient tant à cœur[3]. Quelque jugement que l'on porte sur les actes de Grégoire et des autres assermentés en 1795, on conviendra qu'ils firent preuve d'une foi ardente et qu'ils déployèrent une habileté consommée. Le gouvernement ne pouvait plus les inquiéter d'une manière sérieuse, puisqu'ils faisaient profession d'aimer la République, et le Vatican même ne pouvait être éternellement en guerre avec des hommes qui ne cessaient de se dire catholiques romains, de proclamer en toute occasion la primauté d'honneur et de juridiction du successeur de Pierre. Les insermentés au contraire, bien qu'ils se donnassent alors beaucoup de mouvement et qu'il s'en trouvât dans tous les départements un nombre considérable,

1. Lettre autogr. du 18 mai 1795.

2. « *Nolite timere, pusillus grex.* Gédéon vainquit avec 300 braves ! » Lettre ms. de Grégoire à son conseil épiscopal, 30 messidor an III.

3. « Notre correspondance nous offre une multitude presque incroyable de rétractations dans toutes les parties de la France. Ainsi le clergé constitutionnel s'épure. Il ne comptera désormais parmi ses membres que des hommes purs, désintéressés, fermes et dignes de leur ministère. Quand ces rétractations eussent été l'œuvre de notre propre politique, nous n'aurions pu rendre à nos adversaires un plus mauvais service que de renvoyer dans leur camp les lâches et les hommes corrompus dont nous n'avions encore pu réussir à purger le sein de l'église. » Lettre de Desbois à Grégoire, 22 octobre 1796.

agissaient de telle sorte qu'il était impossible à un gouvernement républicain de traiter avec eux. Ils faisaient partout de la contre-révolution ; ils tonnaient en chaire contre les acquéreurs de biens nationaux, ils réprouvaient le mariage civil, et appelaient de tous leurs vœux une restauration monarchique. Ce n'était pas, comme on l'a tant de fois répété, leur dévouement à l'orthodoxie, c'était leur haine persistante pour le régime issu de la Révolution qui empêchait de les reconnaître; quoique très portée à la tolérance depuis le 9 thermidor, la Convention dut édicter en 1795 de nombreux décrets contre les réfractaires qui ne cessaient de conspirer avec les émigrés.

Il serait intéressant d'étudier en détail la réorganisation du culte par les assermentés, et de montrer comment Grégoire, stimulant le zèle des uns, gourmandant la paresse des autres et prodiguant à tous les encouragements, parvint à ranimer un culte que les philosophes de la Convention déclaraient mort; mais ce détail serait infini, et dix volumes comme ceux de M. Jules Sauzay n'y suffiraient pas; nous nous contenterons donc d'étudier un point particulier, et de prouver d'une manière irréfragable que le clergé de 1795 était loin de compter, comme l'a affirmé M. Thiers et comme l'ont répété après lui MM. Lanfrey et Henri Martin, *dix mille prêtres mariés*[1]. On a vu que l'article 9 de l'Encyclique rédigée par les évêques déclarait « indignes de leur état et de la confiance des fidèles, en matière de religion, les ecclésiastiques qui se seraient mariés sous prétexte d'éviter les persécutions, ou par quelque motif que ce fût, quand bien même ils renonceraient au mariage » ; cet article souleva des récriminations ou des réclamations nombreuses, et les archives de Grégoire contiennent à ce sujet les documents les plus curieux. Grégoire y fait allusion dans son *Histoire du mariage des prêtres*, mais discrètement, comme il convient à un prêtre qui a reçu des confidences. D'après lui, on peut élever à deux mille le nombre des prêtres qui se sont mariés pendant la Révolution ; les sept huitièmes de ces mariages dataient de la Terreur, et la plupart des malheureux qui les contractèrent pour se soustraire à des persécutions odieuses furent au désespoir après la promulga-

1. « Le clergé constitutionnel avait dans son sein, comme le clergé non assermenté, un sujet de division ; c'était la question des prêtres mariés. On en comptait jusqu'à 10,000. Grégoire et les jansénistes purs étaient très opposés au mariage des prêtres. » Henri Martin, III, 163.

tion du décret de ventôse. L'Encyclique les troubla profondément, et ils écrivirent aux évêques réunis, mais surtout à Grégoire, des centaines de lettres, les uns pour demander que le mariage des prêtres fût consacré, les autres pour implorer leur pardon et pour se soumettre à telle pénitence qu'on leur imposerait. Quelques extraits de ces lettres montreront quel souci les constitutionnels, ces prétendus révoltés, avaient de la dignité du prêtre. Le citoyen Curbelier, instituteur prêtre, était dans les ordres depuis trente ans, menant une vie chaste, probe et laborieuse. Il fut dénoncé au club de Toulouse comme séditieux et perturbateur ayant témérairement déclamé contre le divorce et le mariage des prêtres.

J'avais déjà, dit-il, fait des démarches pour me marier ; ma cervelle troublée et ne sachant plus que devenir, c'est ce que je fis le 3 thermidor an II, mais avec la plus grande répugnance. Depuis ce consentement fatal, qui n'a pas été fait en face de l'Église, j'ai resté trois ans avec la fille que je pris, qui était ma servante âgée de 51 ans, vivant, comme j'ai toujours fait, dans la plus entière continence. Depuis quatre ans passés, d'un commun accord, nous avons resté séparés à quatre lieues de distance. Elle restait à Toulouse, où elle est morte il y a trois mois.

Les habitants de Roqueferrière l'avaient supplié de reprendre ses fonctions de curé, mais il s'y était refusé, de l'avis de M. Sermet, son évêque. Curbelier se comparait à saint Pierre reniant son maître, il implorait son pardon et demandait la permission de remonter à l'autel[1].

Un autre curé constitutionnel, nommé Gasson, s'était laissé marier au plus fort de la Terreur, avec une fille qu'on lui vantait, et qu'il n'avait jamais vue. Il était encore à la mairie quand un de ses amis lui apprit que cette femme était une prostituée. Il s'empressa de quitter le domicile conjugal et divorça. Il avouait qu'il avait grandement péché, mais se disait grandement repentant[2].

Molet, ancien curé d'Abbaucourt en Lorraine, était âgé de 66 ans, lorsque la Terreur l'a poussé, malgré sa répugnance et ses larmes, à épouser la citoyenne Protte, qui a bien voulu le sauver de l'abîme ouvert sous ses pas. Ce malheureux attestait sur son âme et sur son salut, comme s'il était au moment de

1. Cette lettre est de 1801.
2. Lettres du 8 nivôse an IV et du 8 ventôse an V.

paraître devant Dieu, qu'il avait été convenu entre la citoyenne Protte et lui, avant de contracter, qu'ils vivraient comme frère et sœur. Ils avaient tenu parole, d'autant mieux que, « si à 66 ans les feux de la concupiscence ne sont pas éteints, ils ne le seront jamais[1] ». Calmon, de Cahors, demandait à Grégoire un conseil qui serait à son égard un grand acte de charité ; il promettait de faire ce que lui dirait l'évêque de Blois[2]. Carrière, de Castres, dévoré de chagrins et bourrelé de remords, quoique son mariage n'eût été qu'un contrat civil, écrivait le 24 germinal an III que son unique ambition serait d'expier sa faute et de la faire oublier. Girard, de Saint-Étienne, marié pendant la persécution et devenu père, demandait lui aussi quel parti il devait prendre dans son malheur. « Soyez persuadé, disait-il à la fin d'une lettre navrante, de la sincérité de mes dispositions à suivre la route que vous voudrez bien me tracer, et le règlement que vous voudrez bien me donner[3]. »

Enfin la plus curieuse de ces lettres était intitulée : « Pétition d'un prêtre marié civilement, sans aucune cohabitation et séparé de son épouse quelques jours après son mariage, tendante à être réintégré dans les fonctions ecclésiastiques[4]. » L'auteur de cette pétition au Concile de 1801, le citoyen Collignon, ex-curé de Béthainville près de Metz, avait épousé une religieuse, mais quelques jours après ce simulacre de mariage il l'avait quittée pour ne plus la revoir. Les parents de sa femme attestaient la même chose, et c'est uniquement parce qu'ils connaissaient « l'horreur extrême que leur fille avait toujours eue pour la consommation du mariage », qu'ils avaient consenti à cette union, qui n'était qu'une « simple grimace ». « J'espère, disait un autre, que vous ne consulterez dans vos décisions que la grandeur de la moisson, le peu d'ouvriers, et la facilité que le premier ministre de J.-C. (l'évêque) a dans ses mains de faire d'un vase d'opprobre

1. Lettre sans date.
2. Lettre du 2 fructidor an III.
3. Lettre du 19 juin 1796.
4. Lettre de Lafontan au concile de 1797. — Un autre, nommé Doulhac, jurait par tout ce qu'il y a de plus sacré « qu'il ne savait pas physiquement de quel sexe pouvait être sa femme », qu'il avait instituée son héritière, et qui pour cette raison ne voulait plus le quitter. — Un autre, appelé Bellote, s'était marié par peur, après avoir perdu en moins de huit jours la moitié de ses cheveux, etc. Le comique se mêle constamment au tragique dans les lettres de ces pauvres curés.

un vase d'élection. » Mais Grégoire et ses collègues furent inflexibles, en 1795 comme en 1797, comme en 1801 ; suivant une expression de Grégoire lui-même, ils fermèrent irrévocablement la porte du sanctuaire aux prêtres mariés. Parmi ces malheureux, les uns se résignèrent chrétiennement, tandis que d'autres eurent recours aux insermentés, renvoyèrent leurs femmes comme des concubines, abandonnèrent leurs enfants, et purent, moyennant une rétractation de leur serment de 1791, reprendre dans d'autres paroisses les fonctions du ministère[1]. Telle est l'exacte vérité sur le prétendu mariage des prêtres constitutionnels.

Société de philosophie chrétienne; Annales de la religion.

Ainsi, dès la fin de germinal an III, c'est-à-dire en avril 1795, les évêques réunis avaient fait un grand pas dans la voie de la réorganisation religieuse. Autour d'eux se groupaient trente prélats et plusieurs milliers d'ecclésiastiques dont les uns marchaient sous la bannière de leurs évêques respectifs, tandis que les autres obéissaient au Comité national, comme ils l'appelaient, ou aux évêques voisins, ou enfin à des presbytères rapidement constitués au chef-lieu du diocèse. C'était un beau commencement, et les évêques réunis avaient quelque droit d'en être fiers. Encouragés par le succès, ils redoublèrent d'activité et mirent au service de leur cause deux puissants moyens d'action : ils créèrent une *Société de philosophie chrétienne,* et fondèrent un journal, les *Annales de la religion.* La Société de philosophie chrétienne, établie sur le modèle de quelques académies italiennes, et très analogue par de certains côtés à la Société teyleirienne de Harlem ou à la Société théologique de la Haye, était composée d'hommes « dont quelques-uns étaient voués à l'enseignement de la religion, et qui tous en avaient fait un objet particulier de

1. Il arriva cependant que des prêtres mariés prétendirent continuer leurs fonctions ; dans ce cas les évêques constitutionnels interdisaient le prévaricateur, mais là se bornait évidemment leur pouvoir. Ainsi le citoyen Bruslon, curé de Vouvray, écrivit à Grégoire en 1795 : « J'irai mon train, j'administrerai les sacrements dans les communes qui ne sont pas les miennes ; j'agirai comme autrefois dans les temps de peste ; je serai le pasteur de tous ceux qui auront confiance en moi ; je suis assez riche pour faire des sacrifices ; si on est injuste envers moi, sans me séparer de l'Église, je serai mon évêque à moi-même. » Lettre ms.

leurs études[1] »; c'étaient des chrétiens citoyens dans toute la force du terme, et l'on n'y recevait point les ennemis de la République. La Société avait pour objet principal de répandre partout de bons livres; elle divisa ses travaux en quatre parties : 1° Réimpression ou traduction d'ouvrages utiles; 2° Continuation d'œuvres inachevées; 3° Réfutation de livres jugés dangereux; 4° Composition de livres ou de brochures. Elle se proposait de continuer le recueil des Bollandistes, le Gallia christiana, l'Histoire ecclésiastique de Fleury, les différents travaux des Bénédictins, le Bossuet de Déforis, etc. Elle mettait au nombre des ouvrages à réfuter l'Origine des cultes, de Dupuy, le Siècle de la raison, par Thomas Payne, et la Philosophie de l'univers, par Dupont de Nemours. Elle dressait enfin une liste de plus de quarante sujets de dissertation que ses membres avaient l'intention de traiter. En publiant ces différents ouvrages, elle voulait « prémunir les fidèles contre les assauts de l'impiété, fournir à la raison de nouveaux motifs pour se féliciter du bienfait de la révélation, et resserrer les nœuds qui, en unissant l'amour de la religion à celui de la république, identifient les qualités de chrétien et de citoyen ». Cette phrase du programme paraît être de Grégoire qui fut, on peut le dire, l'âme de la Société de philosophie chrétienne. Affable et modeste, quoi qu'en ait dit M. Thiers qui lui a reproché l'excès de sa vanité[2], l'évêque de Blois exerçait une très grande influence sur les personnes qui l'entouraient; on respectait la noblesse de son caractère et la profondeur de ses convictions, on admirait la prodigieuse variété de ses connaissances, et l'on n'avait pas à se mettre en garde contre des prétentions que ce vrai républicain ne connut jamais. Je ne vois pas en effet que Grégoire ait cherché à dominer, ni dans les assemblées politiques, ni dans les réunions littéraires, ni dans les conciles de 1797 et de 1801, ni même dans son diocèse; loin de songer à

1. *Annales de la religion*, IV, 566. — Il y a là un plan des travaux de la Société qui est curieux à étudier. Cette Société ne fut créée que l'année suivante : « Nous allons former une Société des sciences ecclésiastiques », écrivait Grégoire le 23 pluviôse an IV (février 1796). Mais en mai 1795 les *Annales* étaient rédigées par une « société d'amis de la religion et de la patrie ».

2. *Histoire du Consulat*. M. Thiers, qui a consulté avec tant de fruit Jomini, le baron Louis et Talleyrand, ne paraît pas avoir cherché à connaître Grégoire; ce dernier, dans la préface de son *Histoire du mariage des prêtres*, publiée en 1829, adresse quelques encouragements à M. Thiers, mais il lui reproche avec raison d'avoir négligé tout un côté de la Révolution française.

se mettre en avant, il refusa constamment les honneurs qu'on lui offrait, et ne prétendit pas même à être le premier entre ses égaux, *primus inter pares;* c'est un des côtés les plus curieux de son caractère. J'ai sous les yeux une liste dressée par lui des membres de la Société de philosophie chrétienne; il a suivi l'ordre alphabétique et s'est placé lui-même à son rang. Il y a sur cette liste bien des noms célèbres ou illustres, et l'on y trouve parmi les membres résidant à Paris les conventionnels Baudin, Camus, Durand de Maillane, Royer, Saurine et Lanjuinais; le savant jurisconsulte Agier, président du tribunal révolutionnaire régénéré, qui fit alors son beau Traité du mariage, Adrien Le Paige, presque nonagénaire alors, le P. Minard, l'astronome Pingré, l'ingénieur Pasumot, l'hébraïsant Rivière, professeur au collège de France, Anquetil Duperron, le médecin Saillant, le littérateur Poan Saint-Simon, et même des militaires distingués, comme l'ex-lieutenant colonel Toustain et l'ancien chef d'état-major Edme de Sauvigny. Parmi les associés étrangers ou résidant en province sont les évêques constitutionnels Le Coz, Moyse, Constant, Périer, Maudru, etc., le savant dom Grappin, l'évêque de Pistoie, Scipion de Ricci, le célèbre abbé Guénée, auteur des Lettres de quelques Juifs, Paulevé, etc. C'était donc une réunion d'hommes fort distingués dans tous les genres, et l'existence d'une pareille société en avril 1795 suffirait à montrer que notre France n'était pas alors un pays barbare, comme on s'est plu à le répéter; sept ans avant Châteaubriand l'on faisait à Paris même des apologies du christianisme.

Non contents de publier ainsi, malgré « l'état de stagnation dans lequel se trouvait alors la librairie[1] », des ouvrages considérables dont quelques-uns sont encore estimés, Grégoire et ses amis avaient résolu d'avoir un journal. L'évêque d'Amiens, Desbois de Rochefort, avança les sommes nécessaires, et les *Annales de la religion* parurent régulièrement tous les samedis, à dater du 1er mai 1795. La collection de ses quatre cents numéros forme dix-huit volumes aujourd'hui très recherchés. Le prospectus que les évêques firent imprimer au mois d'avril montre bien quelle fut l'importance de ce Moniteur ecclésiastique de la Révolution :

Conserver la mémoire des faits qui auront quelque rapport au christianisme et à ses ministres, recueillir ceux de la même espèce

1. *Annales de la Religion,* IV, 571.

qui se sont succédé avec rapidité dans le cours de la Révolution française, et dont la plupart, malgré leur importance, courent le risque d'être perdus pour l'histoire, tel est le principal objet des *Annales de la Religion*, que nous écrivons pour nos contemporains, et où la postérité puisera la connaissance de l'état exact de l'Église gallicane pendant cette mémorable époque. Nous aurons le courage de faire l'histoire fidèle de la persécution. Les noms, les vices et les fureurs des persécuteurs seront transmis aux races futures. A l'infidélité, à l'apostasie de quelques prêtres, nous opposerons les exemples de fermeté et d'héroïsme donnés par un grand nombre d'autres, et surtout par les simples fidèles. Le récit des troubles religieux entre nécessairement dans le plan de cet ouvrage. Nous remonterons à leur source. Nous décrirons leurs progrès, leurs effets et leurs dangers. L'une de nos vues est de faire servir nos Annales à une pacification entière dont l'Église a le plus grand besoin, et que tous les hommes de bien désirent ardemment. Nous analyserons les discussions froides et profondes sur les questions controversées. Nous ferons connaître tous les plans de paix et tout ce qui pourra y contribuer. Mais surtout nous ne laisserons ignorer ni les actes de schisme ni leurs auteurs, et nous ne négligerons rien pour les rappeler à l'unité. Nous réclamerons devant le peuple français les droits de l'homme et du citoyen, indignement violés dans la personne et l'état des prêtres catholiques. Nous citerons à son tribunal toutes les injustices sous lesquelles on ne cesse de les opprimer, et cette multitude de petits tyrans incrédules et intolérants qui inondent les autorités constituées, les commissions et les bureaux. Nous appellerons à lui de tous les dénis de justice, des actes arbitraires exercés contre les chrétiens, et qui parviendront à notre connaissance. Nous lui peindrons l'état de misère et d'avilissement dans lequel, contre la foi des engagements les plus solennels, on a précipité des hommes qu'on avait toujours jugés utiles, qui n'ont jamais cessé de l'être, et qui, lorsqu'ils avaient le nécessaire, le partageaient avec l'indigent, etc.

Les *Annales* furent d'abord imprimées chez Leclère, rue Saint-Martin près celle aux Ours, mais les propriétaires du journal ne tardèrent pas à se brouiller avec leur imprimeur; ils l'accusèrent publiquement de mauvaise foi, pour ne pas dire de vol[1], et à dater du 14 thermidor an III (1er août 1795), le bureau d'abonnement fut transféré à l'*Imprimerie-librairie chrétienne* que Grégoire et ses amis venaient d'établir rue Saint-Jacques,

1. *Annales*, I, p. 479.

nos 278 et 279, près la rue des Noyers. Grégoire était le véritable fondateur des *Annales*, mais il n'avait pas assez de loisirs pour diriger lui-même cette publication; il se contenta d'y insérer quelques articles, et de fournir au directeur de nombreux extraits de sa correspondance. Presque tous les *faits* consignés dans ce journal sont empruntés à des lettres dont Grégoire a conservé les originaux, et voilà pourquoi les *Annales* auront toujours aux yeux de l'historien une certaine importance. En 1795, elles rendirent des services immenses à la cause du catholicisme renaissant; on dut réimprimer les premiers numéros et publier les autres à 1,800 exemplaires, chiffre considérable pour une feuille de cette nature, et qui ne paraissait que tous les huit jours. Les évêques et les curés des départements se les faisaient adresser par la poste, et les répandaient autour d'eux; ils étaient heureux de voir à l'occasion quelques lignes de leur prose insérées dans un journal de Paris, et s'empressaient de transmettre au directeur des *Annales,* mais surtout à Grégoire, les détails de toute sorte qui parvenaient à leur connaissance. Malheureusement l'esprit de parti ne tarda pas à se montrer là comme ailleurs : attaqués par les insermentés qui essayèrent même, de complicité avec l'imprimeur Leclère, de s'emparer de cette publication, les rédacteurs des *Annales* ripostèrent avec une acrimonie et un manque de charité dont les vrais chrétiens ne tardèrent pas à se plaindre.

Je crains, écrivait Sermet, évêque métropolitain de Toulouse, que vos *Annales de la religion* ne soient une satire amère plus propre à attiser le feu qu'à l'éteindre. L'esprit de parti ne pacifiera jamais[1]. — Nous lisons avec intérêt les *Annales,* disait un curé des Ardennes[2]; nous rendons aux rédacteurs toute la justice que méritent leurs talents et leur zèle. Mais un sentiment que nous éprouvons, et que l'opinion publique manifeste, c'est que les sorties contre les réfractaires et les sarcasmes trop mérités qui se trouvent à l'article des *Faits* semblent nuire à la religion et au but des *Annales*. En effet, signaler ainsi périodiquement les excès des réfractaires n'est pas à coup sûr le moyen de les corriger et de les ramener. C'est contrister la charité aux dépens de la religion même.

Beaucoup d'assermentés écrivirent à Grégoire des lettres analogues; lui-même sentait la force de ces réclamations et se plai-

1. Lettre à Grégoire, ms.
2. Joseph, curé de Donchery, lettre ms.

gnait à l'occasion, mais il n'était pas le maître ; c'était Desbois de Rochefort, propriétaire du journal, qui en dirigeait la publication. La seule chose que put faire Grégoire, ce fut d'exhorter ses amis à la modération, et de dégager sa responsabilité en déclarant qu'il n'était pas l'auteur des *Annales,* que même il ne consentirait pas à signer tout ce qu'on y imprimait[1]. Plus que personne il souhaitait une pacification prompte et durable ; les résistances qu'il rencontra chez les réfractaires et les haines pieuses dont il eut à souffrir dès ce moment contribuèrent à aigrir son caractère, naturellement si affable, et à lui inspirer pour l'espèce humaine tout entière ce sentiment de répulsion profonde qu'il n'avait eu jusqu'alors que pour les rois.

Décret de prairial ; loi sur la police des cultes ; fin de la Convention.

On peut juger par tout ce qui précède si la jeune église gallicane élevée en 1795 sur les ruines de la constitution civile du clergé mérite ou non d'attirer les regards de la postérité. La Convention même paraît avoir été frappée du caractère de grandeur et de force qu'elle remarquait dans ce catholicisme républicain, si conforme aux traditions de la vieille France ; durant les derniers mois de son existence orageuse, elle s'efforça de lui faire une situation tolérable ; elle résolut de lui accorder la seule chose que réclamassent les évêques réunis : le libre exercice du culte dans les édifices destinés au culte. Le décret de ventôse parut insuffisant à ceux mêmes qui l'avaient promulgué de si mauvaise grâce ; ils le révisèrent, comme le leur avait prédit leur collègue Audrein, et la loi du 11 prairial assura enfin la véritable liberté des cultes.

On n'a pas oublié que le décret de ventôse refusait au catholicisme ses églises ; il en était résulté que les insermentés se trouvaient bien plus favorisés que les membres du clergé patriote. Incomparablement plus riches, puisqu'ils avaient pour adeptes les royalistes et les gens comme il faut, ils s'étaient répandus en nombre considérable dans les villes et dans les campagnes. Il y en avait une infinité à Paris ; l'évêque Le Coz en comptait plus

1. « Il est essentiel que vous me communiquiez vos observations sur les *Annales ;* je les transmettrai à ceux qui en sont les auteurs et à qui je fournis des anecdotes. » Lettre de Grégoire à son conseil épiscopal, 13 floréal an III.

de cent dans la seule ville de Rennes ; les départements de l'est, du centre et du midi en étaient littéralement inondés.

« On a mis en liberté tous les prêtres insermentés, écrivait Le Coz en germinal an III (avril 1795), cela était juste ; mais on ne les a attachés à la République par aucun lien ; cela est à mon gré très impolitique. Déjà ils s'étudient à propager des maximes pernicieuses. Non contents de décrier tous les assermentés, ils éloignent de leur culte, et spécialement de la participation aux sacrements, tous les acheteurs de biens nationaux. Jugez de quelle conséquence cela peut devenir !... Vous eussiez anéanti ce levier de la contre-révolution en ne donnant la liberté qu'à ceux qui par serment se seraient liés à la République. Plus des trois quarts eussent avec joie accédé à cette mesure, et les autres n'eussent plus été regardés que comme des têtes mal organisées ou comme des ennemis déclarés de l'ordre public. Aujourd'hui, ils ont tellement égaré les esprits qu'on ne s'attend de toutes parts qu'à la nomination prochaine d'un roi et à toutes les suites de cet événement. »

Telles étaient les conséquences nécessaires du décret de ventôse ; la Convention donnait des armes à ses ennemis irréconciliables, elle désarmait comme de propos délibéré ses défenseurs les plus dévoués. Ecoutons encore le sage et pieux Le Coz : « Je suis, dit-il, invité par le général que nous avons ici, Hoche, d'aller prêcher nos campagnards ; mais où les assemblerai-je, s'ils n'ont point de temples[1] ? » Ces temples, les campagnards les considéraient à juste titre comme leur propriété ; c'était la communauté, comme on disait alors, qui les avait bâtis de ses deniers, et il semblait à toute la France que la liberté des cultes proclamée en ventôse était dérisoire si le gouvernement se refusait à restituer les églises. L'admirable Lanjuinais, qui, dans un récent voyage en Bretagne, avait pu voir les heureux effets d'une sage condescendance, insista vivement auprès de ses collègues ; il réussit, et la Convention nationale, après avoir entendu le rapport que lui fit Lanjuinais au nom des trois Comités de sûreté générale, de salut public et de législation, rendit le célèbre décret du 11 prairial dont voici les principales dispositions :

La Convention nationale, *voulant assurer de plus en plus le libre exercice des cultes*, décrète :

— Art. 1. Les citoyens des communes et sections de communes de

1. Lettre à Grégoire, 12 ventôse an III.

la République auront provisoirement le libre usage des édifices non aliénés destinés ordinairement aux exercices d'un ou de plusieurs cultes, et dont elles étaient en possession au premier jour de l'an II de la République[1] ; ils pourront s'en servir sous la surveillance des autorités constituées, tant pour les assemblées ordonnées par la loi que pour l'exercice de leurs cultes.

— Art. II. Ces édifices seront remis à l'usage desdits citoyens, dans l'état où ils se trouvent, à la charge de les entretenir et réparer, ainsi qu'ils verront, sans aucune contribution forcée.

L'article III accordait douze édifices pour le culte à Paris.

— Art. IV. Lorsque des citoyens de la même commune ou section de commune exerceront des cultes différents ou prétendus tels, et qu'ils réclameront concurremment l'usage du même local, il leur sera commun ; et les municipalités, sous la surveillance des corps administratifs, fixeront pour chaque culte les jours et heures les plus convenables, ainsi que les moyens de maintenir la décence et d'entretenir la paix et la concorde.

— Art. V. Nul ne pourra remplir le ministère d'aucun culte dans lesdits édifices, à moins qu'il ne se soit fait décerner acte, devant la municipalité du lieu où il voudra exercer, de sa soumission aux lois de la République. Les ministres des cultes qui auront contrevenu au présent article seront punis chacun de 1,000 livres d'amende par voie de police correctionnelle[2]...

Cet article V, si gros de conséquences, avait besoin d'être éclairci : Lanjuinais et ses collègues du Comité de législation adressèrent à tous les départements une circulaire contenant quelques explications.

Sur la manière de décerner acte de la soumission prescrite par l'art. V, le Comité vous doit quelques éclaircissements, de crainte qu'en l'environnant de difficultés, vous n'apportiez un obstacle au libre exercice des cultes, que la Convention nationale veut de plus en plus assurer et faciliter. Observez bien que cette soumission, exigée du déclarant, ne porte nullement sur le passé, ainsi il ne doit être question d'aucune recherche ou examen sur la conduite ou les opinions politiques du déclarant : la loi n'exige de lui, à cet égard,

1. C'est-à-dire le 21 septembre 1793.

2. A la lecture du 5e et dernier article de ce projet, deux coups de sifflet sont partis de la grande tribune de droite. Isabeau et Blad ont demandé la punition de cette insulte, et le président (Mathieu) a donné sur le champ l'ordre d'arrêter les coupables. » *Journal du matin*, 12 prairial an III.

qu'une seule chose, c'est qu'il demande acte de sa soumission aux lois de la République...

Il serait inutile de vous observer que la constitution civile du clergé n'est plus une loi de la République, s'il ne s'était élevé à cet égard des prétentions qui ne peuvent désormais être autorisées.

Interprété de la sorte, le décret du 11 prairial, que Lanjuinais avait sollicité après en avoir conféré avec Grégoire et ses amis[1], produisit les meilleurs effets ; la plupart des communes redemandèrent leurs églises et les paroisses se réorganisèrent de tous côtés, les unes ayant pour curés de ci-devant constitutionnels, les autres sous la conduite de prêtres insermentés, mais soumis aux lois de la République. C'était une nouvelle victoire, comme disaient avec raison les *Annales de la Religion*[2]; et l'article V, très habilement ajouté au décret, rompait la coalition, si dangereuse pour la République, des insermentés de 1791 et des royalistes. On n'exigeait plus ce malheureux serment qu'avaient dû refuser par scrupule de conscience des prêtres d'ailleurs patriotes; mais on exigeait de tous les ministres du culte une reconnaissance formelle du gouvernement républicain. Ceux qui firent la déclaration demandée cessèrent d'être inquiétés ; les autres témoignèrent par leur refus que les considérations politiques l'emportaient à leurs yeux sur les intérêts sacrés de la religion ; osons dire qu'ils justifièrent ainsi les mesures de rigueur que la Convention crut devoir prendre contre les réfractaires, c'est-à-dire contre les royalistes déguisés qui tramaient à l'ombre du sanctuaire la ruine du gouvernement existant. Le culte était donc vraiment libre; ceux que le décret de ventôse n'avait point rassurés perdirent toute crainte en prairial : « Je vous annonce que j'ai repris mes fonctions après le 11 prairial, écrivait à Grégoire l'excellent Francin, évêque de la Moselle. J'ai eu la consolation de voir que la cathédrale [de Metz] était trop petite pour contenir les fidèles[3]... » Il en fut de même d'une extrémité de la France à l'autre, et Grégoire avait raison d'écrire à son conseil épiscopal

1. Grégoire écrivait à son conseil épiscopal, un mois avant le 11 prairial : « Une foule de réclamations demandent des églises ; bientôt il y aura une décision définitive à cet égard... Je regarde comme sûr que les églises seront rendues ; les derniers troubles ont arriéré beaucoup d'affaires. » Lettre ms., 11 floréal an III.

2. I, 139.

3. Lettre ms., messidor an III.

le 27 prairial an III : « Souvenez-vous bien que, plus que jamais, l'exercice du ministère est dégagé des entraves, et qu'en se soumettant, comme nous le devons, de cœur et d'esprit aux lois de la République, nous jouissons de la plus entière liberté pour l'exercice du culte[1]. »

C'était vrai dans les églises, et à de certaines heures de la journée, car les églises servaient aux réunions décadaires; c'était vrai dans les maisons particulières ; mais ce culte libre ne pouvait avoir la moindre publicité. Point de croix au fronton des églises, aucune inscription, que celle de Robespierre : *La Convention reconnaît l'être suprême et l'immortalité de l'âme*[2]; point de cloches pour appeler les fidèles, et défense aux prêtres de paraître dans les rues, je ne dis pas en étole et en surplis, mais même en soutane. Enfin, et c'était pour les catholiques des grandes villes la plus cruelle de toutes les privations, les ministres du culte ne pouvaient exercer leurs fonctions ni dans les hôpitaux, ni dans les prisons, ni dans les cimetières. Les inhumations conservèrent quelques années encore le caractère que leur avait imprimé la Terreur. Voici comment, à Paris même, on procédait en 1795 à l'ensevelissement des cadavres; le récit qu'on va lire, intitulé *Réflexions sur l'enterrement de ma mère...*[3], n'a pas besoin de commentaires.

... L'enterrement fut indiqué pour cinq heures de l'après-midi... On vint m'avertir que le commissaire civil était arrivé, et qu'il me priait de descendre, parce qu'il était de service au spectacle après l'enterrement... Arrivé sous la porte de la rue, je vis que tout l'appareil funèbre consistait dans le cercueil couvert du drap tricolore et exposé sur un banc; les porteurs s'en saisirent, et nous marchâmes; à deux détours de rue, j'aperçus un citoyen qui nous précédait à dix pas; c'était le commissaire civil. Les porteurs enfilèrent une longue suite de rues, esquivant de droite et de gauche tous les embarras, et paraissant entraîner plutôt que porter ce corps à travers la multitude affairée qui ne s'en souciait guère ; quelques-uns seulement, qui vinrent se jeter au milieu de nous ou se heurter contre les porteurs, furent contraints de nous apercevoir : Eh! c'est un mort! dit une femme à celle qui l'accompagnait; ah! ah! ah! c'est

1. Lettre autographe.

2. Naguère encore, en 1872, on pouvait lire quelques fragments de cette inscription sur le portail latéral de l'église Saint-Pierre, à Montpellier.

3. Par G. G. Delamalle, 2e édition, an IV de la Rép. 12 p. in-8°.

un mort! Un peu plus loin, un autre s'écria : Ah! en voilà un bienheureux! Un troisième : Laissez donc passer le mort! Un homme, la tête courbée sous un paquet, donna tout à travers, et faillit tomber dessus... Mes réflexions me jetèrent dans une rêverie d'où je ne fus tiré que par une halte que le cortège fit sur une borne pour reposer les porteurs[1]; nous allions au cimetière de la Barrière-Blanche. Après encore une demi-heure de marche, les porteurs sifflèrent à plusieurs reprises; une voix répondit d'une maison voisine. On lui cria : Oh eh! oh! allons donc! oh eh! Je vis sortir une femme sale et déguenillée, véritable Canidie; elle secouait des clefs... Citoyen, me dit le commissaire civil, il est inutile que nous allions plus loin, on ne peut pas aborder. Déjà le serviteur qui m'accompagnait s'était engagé au milieu des boues..., j'en fis autant, et avec beaucoup de peine nous gagnâmes un terrain clos de murs où j'avais vu les porteurs entrer; le commissaire civil nous attendit sur le pavé... Je cherchai des yeux une tombe, un caveau, un recoin quelconque, une fosse au moins... Je ne vis rien; la bière fut déposée tout uniment sur un terrain boueux; on enleva le drap tricolore; on détacha une courroie bouclée qui serrait la bière mal assurée... Ne pouvant croire que ce corps dût rester ainsi au milieu du terrain, et cherchant toujours des yeux un autre lieu de repos, j'aperçus à l'autre extrémité, sur ma droite, une espèce d'échafaud, monté sur des morceaux de charpente, et qui me parut établi sur un précipice qui occupait presque toute la largeur du terrain; une odeur cadavéreuse qui s'en exhalait m'instruisit aussitôt; je vis qu'on jetait les corps dans le trou, et je jugeai bien comment on les y jetait; je vis ce qu'allait devenir, dès que la nuit le permettrait, et le simulacre de cercueil, et les vêtements dont la piété avait couvert le corps... Nous rejoignîmes le commissaire civil au milieu de la rue où nous l'avions laissé; il nous dit que s'il croyait qu'il y eût du scandale à ne pas suivre le corps jusqu'à la fin, il ne l'abandonnerait pas, mais que le lieu était inabordable; puis il nous raconta qu'un de ses collègues revenant, il y avait peu de jours, d'un pareil office, avait été pris à son retour d'une maladie pestilentielle qui l'avait emporté en deux jours.

Ainsi, les sentiments les plus respectables de nos pères continuaient à être froissés par la loi; mais on souffrait sans murmurer, car on entrevoyait la fin de tant de maux, on savait le

1. « On voit souvent à Paris les porteurs aux enterrements laisser là le corps pour aller boire dans le cabaret voisin. » *Annales de la Religion*, 30 avril 1796, t. II, p. 606.

gouvernement animé des meilleures intentions et retenu seulement par la crainte des prêtres royalistes.

Le décret du 11 prairial avait été rendu à titre provisoire, et le rapporteur annonçait une loi de police sur l'exercice des cultes à laquelle travaillaient déjà les comités. Il s'écoula plus de trois mois avant que cette loi ne fût soumise à la discussion publique, et dans cet espace de temps les églises furent rendues par milliers aux communes qui les réclamèrent. A Paris même la municipalité en accorda quinze au lieu de douze, et l'on a pu voir ici même comment Grégoire et ses amis rétablirent le culte d'abord à Saint-Médard, puis à Notre-Dame, le 15 août 1795[1]. Une loi sur la police des cultes était donc nécessaire ; « on prépare un projet de loi, écrivait Grégoire à son conseil épiscopal, on a cru devoir me le communiquer, j'y ai fait des observations, et je pense que plusieurs au moins auront été recueillies[2]. » Présenté par Genissieu (de l'Isère), ce projet de loi fut voté sans difficulté le 7 vendémiaire, bien peu de temps avant la journée fameuse où Bonaparte écrasa sur les marches de Saint-Roch les royalistes insurgés. Il est on ne peut plus remarquable, et la plupart de ses articles ont été repris depuis par nos divers gouvernements.

Considérant, dit Genissieu, qu'aux termes de la Constitution, nul ne peut être empêché d'exercer, conformément aux lois, le culte qu'il a choisi ; que nul ne peut être forcé de contribuer aux dépenses d'aucun culte, et que la République n'en salarie aucun, etc., etc.

Titre I. *Surveillance de l'exercice des cultes.*

Titre II. *Garantie du libre exercice de tous les cultes.*

(Amende de 50 à 500 livres et emprisonnement d'un mois à deux ans contre les perturbateurs du culte[3].)

Titre III. *De la garantie civique exigée des ministres de tous les cultes.*

(La déclaration à exiger de tous les ministres des cultes était la suivante : Je reconnais que l'universalité des citoyens français est le souverain, et je promets soumission et obéissance aux lois de la République[4].)

1. Cf. *Revue historique*, t. III, p. 71 et sq. — Le procès-verbal de tradition de l'église Notre-Dame compte 188 signatures.

2. Lettre ms. 3e jour compl. an III (19 septembre 1795).

3. Genissieu, comme s'il prévoyait la coupable intolérance du Directoire, réprouvait le fanatisme religieux qui voudrait contraindre les citoyens à observer le *dimanche* ou le *samedi*, et le fanatisme politique qui exigerait l'observation du *décadi*.

4. Le rapporteur ajoutait en note : « Il y aurait tyrannie de forcer à recon-

Titre IV. *De la garantie contre tout culte qu'on tenterait de rendre exclusif ou dominant.*

(Réglementation des frais du culte; défense de produire au dehors les signes d'un culte quelconque; interdiction des cérémonies religieuses hors des églises ou des maisons particulières; défense aux ministres du culte de tenir les actes de l'état civil.)

Titre V. *De quelques délits qui peuvent se commettre à l'occasion ou par abus de l'exercice du culte.*

(Emprisonnement de six mois à deux ans pour tout ministre du culte qui publierait des écrits émanant d'un ministre du culte résidant hors de France; gêne à perpétuité pour les fauteurs de sédition, de meurtre, etc.; amende de 500 livres et emprisonnement de six mois à deux ans pour quiconque troublerait un culte différent du sien.)

Titre VI. *De la compétence, de la procédure et des amendes*[1].

Cette loi sur la police des cultes accordait aux catholiques, sauf les quelques desiderata que nous avons signalés, toutes les satisfactions raisonnables; l'immense majorité des Français se déclara contente de ce décret et accepta dans ces conditions la célèbre Constitution de l'an III, l'une des meilleures que la France ait jamais eues; mais au moment même où la Convention cherchait à réparer le mal que les terroristes avaient fait à la patrie, les jacobins d'une part et les royalistes de l'autre lui suscitèrent les difficultés les plus graves. Aux journées du 12 germinal et du 1er prairial succédèrent l'expédition de Quiberon, les massacres du midi, la conspiration royaliste du 13 vendémiaire, et la Convention acquit bientôt la certitude que les prêtres fomentaient les troubles. L'abbé Audrein avouait à ses collègues que les plaintes d'André Dumont contre les prêtres étaient malheureusement fondées[2]. Garnier de Saintes les dénonçait le 29 germinal

naître pour vrais des principes qu'on croirait erronés, et pour justes des lois qu'on ne jugerait pas telles ; mais quiconque ne veut pas reconnaître que l'universalité des citoyens est le souverain, quiconque ne veut pas reconnaître ce principe éternel qui n'exclut que l'entier esclavage et se prête d'ailleurs à toute forme de gouvernement, puisque le peuple souverain est maître d'adopter celle qui lui plaît, est un esclave qui méconnaît les droits de l'homme..., il mérite d'être chassé comme l'ennemi déclaré de la société. »

1. *Projet de loi*, etc., 15 p. in-8°; 6e jour compl. an III.

2. *Audrein à ses collègues*, 8 p. in-8° : « Thibeaudeau a rappelé les vrais principes, disait Audrein ; non, il n'est pas permis de prêcher chez un peuple républicain, lorsque c'est notoirement le royalisme qu'on prêche. Alors le salut

comme poussant à la sédition, et ce fougueux ennemi du catholicisme ajoutait pourtant :

Protection aux prêtres paisibles et amis des lois; ils sont citoyens. Mesures de sévérité contre ceux qui ont des principes contraires ; ils sont des contre-révolutionnaires. Sans doute ce n'est pas comme prêtres qu'il faut les poursuivre, mais comme perturbateurs de l'ordre[1]....

Grégoire enfin, qui eut le bon goût de se taire et de ne pas accabler ses frères égarés, ne cessait d'écrire à ses amis pour se plaindre amèrement des réfractaires :

Le Comité de sûreté générale prend des mesures contre les réfractaires, écrivait-il le 1er floréal an III (10 avril 1795)[2]; ces malheureux sont incurables ; ils prêchent partout la révolte contre la loi de la manière la plus effrontée et la plus criminelle. Pour nous, travaillons sans cesse à faire aimer la religion et la liberté. — La marche des réfractaires est la même dans tous les diocèses, disait-il le 16 messidor (4 juillet)[3]; mon immense correspondance me prouve qu'il n'en est pas un seul qui soit à l'abri de leurs tentatives. Partout ils prêchent la révolte, mais partout aussi il est une foule d'excellents prêtres amis de la religion et de la patrie qui, comme vous, par leur exemple et leur conduite, prêchent amour et soumission à l'une et à l'autre.

Il s'écriait enfin le 16 vendémiaire :

Les nouvelles publiques vous auront déjà donné les détails des derniers événements; tant de malheurs, tant de crimes, tant d'attentats contre la République et la Convention nationale, voilà l'ouvrage des royalistes et des réfractaires. Et comment se peut-il qu'enfin partout le peuple n'ouvre pas les yeux sur les manœuvres infâmes des prédicateurs de sédition et d'assassinat! J'ai été à portée de voir, en concourant à panser les blessés, combien est pure et sublime la sainte alliance de la religion et du patriotisme. Pour la première fois de la vie, j'ai donné des secours spirituels les armes sous le bras...

Ainsi menacé dans son existence même par des hommes qu'elle

public commande de grandes mesures ; alors la loi doit sévir, et ce n'est point le culte qu'elle attaque, c'est le mauvais citoyen qu'elle punit. »

1. *Bulletin de la Convention*, séance du 29 germinal.
2. Lettre au citoyen Dupont, 1er vicaire épiscopal.
3. Lettre ms. à son conseil épisc.

aurait pu laisser dans les cachots[1], la Convention prit des mesures sévères; en prairial, le 20 fructidor et enfin le 3 brumaire elle promulgua de nouveaux décrets contre les émigrés, contre les déportés qui rentreraient, contre les prêtres qui refuseraient d'accepter la République. Les lois portées contre eux en 1792 et en 1793 devaient être exécutées dans les vingt-quatre heures, et la Convention recommandait « paternellement à tous les républicains, à tous les amis de la liberté et des lois, la surveillance et l'exécution du présent décret ». Mais ces lois de colère, comme on les a tant de fois nommées, ne visaient ni les prêtres constitutionnels, ni les insermentés qui donnèrent leur adhésion au gouvernement républicain; elles étaient dirigées uniquement contre les prêtres royalistes dont les suggestions produisaient alors même les massacres du midi et les atrocités de la chouannerie; elles n'empêchèrent pas le libre exercice du culte dans plus de trente mille paroisses. Il est donc inutile de plaider en faveur de la Convention les circonstances atténuantes, il faut dire qu'elle était vraiment dans le cas de légitime défense; un de ses adversaires les plus déclarés, M. Jules Sauzay, l'a fait avec une grande sincérité dans les termes suivants :

Pour rester juste envers ceux qui ne le furent pas, nous devons dire que tous les torts ne furent point du côté de la Convention, et qu'un trop grand nombre de prêtres, en mêlant la propagande royaliste à la propagande religieuse, travaillèrent eux-mêmes à pousser le gouvernement aux derniers excès. « Si une nouvelle déclaration a été prescrite, écrivait quelque temps après un auteur ecclésiastique très digne de considération, si elle a jeté les ministres catholiques dans de nouvelles anxiétés, *si elle a altéré cette précieuse tranquillité qu'ils commençaient à recouvrer, et qui était si favorable au rétablissement de la religion*, on doit en accuser ces hommes inquiets et ardents qui, dans l'intervalle du 3 prairial au 7 vendémiaire, *ne surent user de cette liberté que pour agiter des questions indiscrètes, pour faire un mélange grossier et incohérent des idées politiques et des principes religieux;* pour transporter le sanctuaire au sommet des volcans; qui ont fait, en un mot, tout ce qu'il fallait pour réveiller la haine mal assoupie d'un gouvernement ombrageux, toujours prompt à s'alarmer, et affectant quelquefois de le paraître, lors même qu'il ne l'était pas, pour se faire un prétexte de revenir à ces mesures rigoureuses dont l'habitude lui avait fait une espèce de besoin. Ah!

1. C'était la Législative qui les y avait plongés pour la plupart.

qu'il aurait bien mieux valu ne point affecter un zèle si inconsidéré pour la religion et la servir plus utilement! » Ces reproches sont sévères, et nous n'aurions pas osé nous prononcer avec tant de vivacité contre des proscrits et des confesseurs de la foi ; mais l'écrivain qui portait ce jugement était lui-même l'un des principaux membres de ce clergé si éprouvé ; c'était le cardinal de Bausset, évêque d'Alais[1].

Un vertueux ecclésiastique retiré à Londres traitait en 1793 les émigrés de polissons[2] ; l'ancien évêque d'Alais traite de factieux les prêtres de 1795 ; en faut-il davantage pour justifier les rigueurs de la Convention ?

Quoi qu'il en soit, la situation religieuse de la France était au mois d'octobre 1795, lorsque la Convention disparut de la scène politique, bien meilleure à tous égards qu'au mois de septembre 1792. La constitution civile du clergé n'existait plus, et si les anciens constitutionnels affirmaient encore la légitimité du serment qu'ils avaient prêté et la canonicité de leur élection en 1791, du moins abandonnaient-ils sans regret cette assimilation malencontreuse des ecclésiastiques à des fonctionnaires enrégimentés. Satisfaits d'avoir sauvé le catholicisme que Mirabeau et ses amis voulaient détruire, heureux de lui avoir rendu après la Terreur une existence légale, les évêques constitutionnels offraient leur démission et se déclaraient prêts à tous les sacrifices pour ramener la paix religieuse. Cent lettres que je pourrais citer prouvent surabondamment que tous aspiraient en 1795 à une réconciliation sincère, à une entente complète avec Rome, centre de l'unité catholique, mais sur les bases de la déclaration de 1682. Danglars, évêque du Lot, demandait le 23 germinal an III « la paix avec le pape », et offrait de faire, pour l'obtenir, « toutes sortes de sacrifices, excepté celui de la patrie[3] ». La paix ! la paix religieuse ! s'écriaient presque tous les correspondants de Grégoire, et le pieux Le Coz proposait de recourir à Maury lui-même pour obtenir cette pacification tant désirée :

L'abbé Maury lui-même, écrivait-il à Grégoire le 21 août 1795, peut-il avoir tellement abjuré ses sentiments de Français qu'il n'eût

1. *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs*, VII, 651.

2. Archives du Vatican. Lettre de M. de Chaumont (5 mars 1793). Cette lettre a été copiée, ainsi qu'une infinité d'autres, en 1814, lorsque les archives de Rome étaient encore à l'hôtel Soubise.

3. Lettre ms.

pas quelque désir de faire cesser les maux qui désolent sa première patrie? Son intérêt, son ambition, sa gloire même ne devraient-ils pas lui inspirer quelques vues de pacification? Cet homme, ou je me trompe, a beaucoup de vanité; l'idée de jouer un nouveau rôle, de devenir le pacificateur de la France, pourrait-elle ne point flatter cette vanité[1]?

Un manifeste imprimé dont l'auteur était le citoyen Detorcy, ami de Grégoire et des évêques réunis, faisait appel à la concorde dès le mois de mars 1795.

Qu'ils viennent avec confiance dans nos temples, qu'ils offrent avec nous et pour nous la victime de paix, ces vieillards vénérables, ces hommes d'une conscience faible et timorée qui n'ont pu se résoudre à un serment qu'ils regardaient non comme une simple promesse de se conformer à l'ordre établi dans l'État, mais comme une approbation, comme un assentiment du cœur...

« Laissons à la postérité le jugement de cette grande cause, » disait-il encore, et il établissait nettement que les évêques assermentés avaient pris l'engagement de donner leur démission si jamais l'État rendait aux anciens sa confiance et le libre exercice de leurs fonctions[2]. Enfin, Grégoire et ses confrères les évêques réunis avaient projeté d'envoyer leur Encyclique au souverain pontife, en y joignant une lettre où se lisait le passage suivant :

Nous exprimons [dans notre Encyclique] le désir ardent que nous avons manifesté d'une prompte et solide réunion, vous protestant que, pour accélérer cet heureux événement, nous adopterons toutes les voies de conciliation conformes à la charité, à la justice, à la vérité, aux lois de la République et aux libertés de l'église gallicane. Si contre notre attente nos adversaires ne se prêtaient pas aux sages tempéraments que vous trouverez dans vos lumières et votre cœur paternel, nous déclarons que nous resterons à nos postes tant que le bien des fidèles le demandera, et que, prenant Dieu à témoin de la pureté de nos intentions, nous y attendrons la mort, abandonnant aux décisions de l'Église universelle et à la justice incorruptible des siècles le jugement de cette grande cause[3].

Voilà pour le clergé constitutionnel; n'ayant pas émigré, il se

1. Lettre ms.
2. *Aux Français catholiques amis de la paix et de l'unité*, 32 p. in-8°.
3. Copie d'un projet de lettre des évêques de France au pape en lui envoyant la 1re encyclique ; ms.

trouvait là pour ressaisir la direction des âmes, et il ne faillit pas à ce qu'il considérait comme un devoir. Ce clergé que nous avons vu si désintéressé, si digne d'estime à tous égards, le plus illustre de nos historiens l'a traité avec une sévérité, pour ne rien dire de plus, qui est bien étrange, et l'on a peine à comprendre comment un écrivain né sous le Directoire a pu accumuler tant d'erreurs. Ainsi M. Thiers affirme que le culte clandestin des réfractaires était plus suivi que l'autre; que les églises furent rendues aux catholiques sous le Consulat, etc. Le clergé constitutionnel comptait « un certain nombre de sujets respectables, mais en général ils avaient perdu la confiance des fidèles parce qu'on les savait en désaccord avec Rome, et parce qu'ils avaient, en se mêlant aux disputes religieuses et politiques du temps, perdu la dignité du sacerdoce. Plusieurs en effet étaient des clubistes violents et sans mœurs. Les meilleurs étaient des prêtres sincères que la fureur du jansénisme avait jetés dans le schisme, etc.[1]. » Autant de mots, autant d'erreurs, ainsi que l'on a pu s'en convaincre en lisant ce long chapitre. Les constitutionnels au contraire, hommes très honorables pour la plupart depuis que Grégoire avait fait une épuration si sévère, et repoussant également « l'ultramontanisme, le jansénisme, le molinisme, ou tout autre parti, sous quelque nom qu'il paraisse[2] », avaient pour adhérents les pauvres des villes et presque toute la classe moyenne, c'est-à-dire la majorité de la nation; on le verra bien par la suite de ces études.

Auprès des assermentés, mais sans reconnaître l'autorité de leurs évêques, vinrent se placer, après le 11 prairial, beaucoup de prêtres tirés de prison par le 9 thermidor, ou sortis de leurs retraites, ou rentrés en France à l'insu du gouvernement. Les uns firent la promesse exigée par l'article 5 de la loi de prairial et purent exercer publiquement leur culte; quand ils avaient pour eux les municipalités, on leur accordait sans difficulté les églises, sans jamais rechercher ce qu'ils avaient pensé de la Constitution de 1791. L'abbé Émery et le cardinal de Bausset encourageaient de tout leur pouvoir cette catégorie d'insermentés, mais le plus grand nombre des évêques émigrés réprouvait une soumission « incompatible avec la fidélité due au légitime souve-

1. *Histoire du Consulat*, liv. XII.
2. *Annales de la Religion*, I, 399. L'article doit être de Grégoire.

rain » et déclarait que les prêtres soumis « se rendraient ainsi complices des rebelles qui ont renversé le trône, et coupables de félonie ». Quant au pape, agissant plutôt en roi qu'en père commun des fidèles, il garda le silence, et l'histoire pourra toujours lui reprocher sa conduite en cette circonstance. Constitutionnels ou non, les prêtres soumis aux lois étaient si nombreux que plus de 30,000 paroisses furent desservies régulièrement à dater de 1795[1].

Venaient enfin les réfractaires purs, les prêtres royalistes qui continuaient à dire la messe dans les granges ou dans les maisons particulières ; le nombre en était considérable, et la police cherchait plutôt à les intimider qu'à les réduire ; souvent même la connivence des municipalités leur assurait une sécurité parfaite.

En définitive, la situation religieuse de la France était vraiment bonne au mois d'octobre 1795; la Convention avait réparé en quelques mois le mal qu'avaient fait les terroristes ; la paix religieuse était imminente et la paix civile ne pouvait manquer de suivre bientôt, si le Directoire avait la sagesse de continuer l'œuvre réparatrice de la Convention ; voilà ce qu'avait produit en quelques mois l'admirable conduite de Grégoire et des évêques réunis. Ils semblaient sur le point de triompher complètement en octobre 1795, mais on verra les criminelles folies du Directoire remettre en question jusqu'à la liberté de conscience; elle sera moindre en 1799, à la veille du Consulat, que sous le règne de la Convention.

A. Gazier.

1. Le chiffre exact, relevé par Grégoire au ministère des finances, était, pour l'année 1796, de 32,214, et l'on sait que la France comptait environ 40,000 communes. Grégoire. *Histoire du mariage des prêtres*, p. v.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

FRAGMENTS INÉDITS DE SAINT-SIMON.

A MM. Monod et Fagniez, directeurs de la Revue historique.

Paris, 1er février 1881.

Messieurs,

Votre *Revue* eût dû être la première à bénéficier de cette « libération » des papiers de Saint-Simon à laquelle vous avez pris une part active, et je regrette que mon tribut personnel de gratitude vous arrive si tard. Un an déjà s'est écoulé depuis l'ouverture des portes du dépôt des affaires étrangères. Il a fallu faire d'abord la part de l'émotion et de l'enthousiasme, en prenant possession de ces manuscrits si longtemps convoités; puis, procéder à des reconnaissances préalables avant de passer à un déblaiement méthodique. Enfin, maître à peu près du terrain, et désireux de vous offrir une part du butin, j'ai éprouvé un embarras très naturel pour faire le choix entre tant de pièces, de caractères si divers. Celles qui ont un intérêt politique m'avaient tenté d'abord; mais elles semblent devoir former la principale partie de la publication de M. Faugère, et je ne voudrais pas empiéter sur le terrain réservé. Les documents relatifs au cérémonial, aux préséances, sont sans doute instructifs et très curieux pour quiconque s'occupe de ces questions du temps passé; mais la plume de Saint-Simon elle-même n'a pu toujours leur donner une forme suffisamment attrayante. Quant à la correspondance, aucune série importante ne s'en est retrouvée, comme on l'espérait, dans les papiers de Saint-Simon (ce qui est tout à la fois un fait inexplicable et une grande déception pour nous); à peine est-elle représentée par quelques lettres éparses, en dehors de ce fonds, dans d'autres volumes du dépôt des affaires étrangères, et l'on promet que la plupart de ces lettres paraîtront prochainement dans le troisième volume de la publication dont je parlais tout à l'heure. Somme toute, je me suis rabattu, sans grands regrets d'ailleurs, sur une partie de l'œuvre inédite dont on ne soupçonnait pas l'existence,

et qui, par ses dimensions, par le fond même du sujet comme par les détails de l'exécution, par une intime connexité avec les *Mémoires*, et par le riche contingent de nouveautés qui en reviendra aux lecteurs comme aux éditeurs de Saint-Simon, me paraît l'emporter de beaucoup sur le reste des papiers que le ministère vient de livrer à notre curiosité. Je veux parler de l'énorme travail que l'auteur qualifiait modestement de *Notes* ou même de *Légères notes*, sur les duchés, sur les grands officiers de la couronne, sur les chevaliers du Saint-Esprit, sur les charges de la cour, etc., et qui n'est rien moins qu'un « commentaire perpétuel » des derniers volumes de l'*Histoire généalogique* du P. Anselme et de ses continuateurs. M. Georges Picot, dans son mémoire à l'Académie des sciences morales et politiques, a indiqué quel était le caractère de ce travail, dans quelles conditions Saint-Simon l'entreprit, avec quelle verve et quelle abondance il y a prodigué les récits, les anecdotes et les portraits accumulés dans sa mémoire depuis un demi-siècle. Il sera nécessaire aussi d'examiner un jour quelle influence ces *Notes*, aussi bien que le travail des *Additions au journal de Dangeau*, commencé en même temps et suivi parallèlement pendant une douzaine d'années, ont pu avoir sur la conception de l'œuvre définitive; comment Saint-Simon, reprenant toute sa tâche de fond en comble sans aucune apparence de lassitude, a su utiliser ses matériaux pour l'établissement du texte des *Mémoires*, et quel profit l'histoire devra tirer du travail primitif, et surtout des portions de ce travail qui n'ont point trouvé place dans le second état de l'œuvre. Mais une étude de ce genre, pour être fructueuse et sûre, ne saurait se faire à la hâte, au lendemain même de l'exhumation d'une masse de manuscrits si considérable que l'œil en est ébloui et que l'imagination reste confondue de tant de fécondité. Il est à espérer d'ailleurs que l'éditeur des papiers de Saint-Simon ne laissera pas ce butin de côté; malgré les dimensions des *Notes* dont je parle, il ne saurait faire autrement que d'en publier au moins la majeure partie, et, par suite, il aura à élucider les points intéressants de leur historique. Je ne prétends donc, en communiquant à la *Revue* quelques fragments pris de droite et de gauche dans cette partie du fonds, qu'offrir aux admirateurs de Saint-Simon un avant-goût du « régal » qui leur est réservé.

Ces cinq fragments donneront une première idée de la forme de l'œuvre et des procédés qui la caractérisent au double point de vue de l'histoire et du style. On y verra notamment que, si beaucoup de portraits et d'anecdotes ont passé des *Notes* dans les *Mémoires*, l'auteur en a toujours varié la forme, et que, d'autre part, nombre de personnages ou de faits considérables ont leur place dans l'œuvre

inédite, que nous regrettions de ne pas trouver dans les *Mémoires*. Les nouveaux textes ont aussi l'avantage de présenter réunis en un seul récit, sous un seul nom, bien des traits et des détails qu'il fallait chercher avec grand'peine dans vingt volumes. Enfin, l'allure littéraire en est (comme dans les *Additions à Dangeau*) plus libre, plus franche que celle des *Mémoires*. Il est pourtant à peu près certain que Saint-Simon prévoyait, désirait même une certaine publicité pour son œuvre dans la première forme, aussi bien que dans la dernière; mais ici, il donne pleine carrière à sa plume, et même cette plume qui, dans les *Mémoires*, ne recule pas devant le mot cru et l'anecdote un peu « grasse, » a tracé dans les *Notes* certains tableaux de mœurs (en très petit nombre, il est vrai) qui feront hésiter bien des éditeurs. Pour mon compte, sans pousser plus loin qu'il ne convient les scrupules pudibonds tout particuliers à notre siècle, j'ai cru qu'il ne convenait pas de détacher du manuscrit des pages de ce genre et de les mettre en relief, hors de l'ensemble du récit où elles pourront passer plus facilement sous les yeux du lecteur.

Mes textes étaient, je le crois bien, de nature et de qualité à se présenter seuls et sans commentaires. Si j'y ai joint des notes, quelquefois même assez étendues, vous y reconnaîtrez, chers Messieurs, un effet de l'entraînement et de l'habitude prise dans le travail journalier de l'édition nouvelle des *Mémoires;* étant donnée cette excuse, je compte sur votre indulgence pour me valoir celle des lecteurs de la *Revue*.

A. DE BOISLISLE.

I.

LES SOUVRÉ ET LES BOISDAUPHIN, LE COMMANDEUR DE JARS ET LA MARQUISE DE SABLÉ[1].

Il faut maintenant s'acquitter de ce qu'on s'est promis en ce dernier titre, à propos de la maréchale de la Mothe qui succéda à la marquise de Montausier à la charge de gouvernante des enfants de France[2].

. . . . . .

1. Extrait du mémoire sur les *Duchés-pairies éteints,* art. MONTAUSIER, vol. 58 des Papiers de Saint-Simon.

2. Ici, je suis forcé de supprimer un tableau généalogique très large, où figurent : d'un côté, la descendance du maréchal de Boisdauphin, aboutissant à Mme de Louvois et à la maréchale de Rochefort ; d'autre part, la descendance du maréchal de Souvré, aboutissant, entre autres, à la maréchale de la Mothe, mère de la duchesse de Ventadour et bisaïeule de la duchesse de Tallard, toutes trois gouvernantes des enfants de France.

On voit, par cette descendance, que Mme de Louvois, la maréchale de Rochefort, la duchesse de Créquy, la maréchale de la Mothe et sa sœur aînée Mme de Bullion étoient toutes cousines issues de germaines. Leur postérité est si récente et si connue, qu'on ne l'a pas ajoutée, sinon les gouvernantes des enfants de France issues de la maréchale de la Mothe, où on auroit pu joindre Mme de Soubise, qui est morte survivancière de la duchesse de Ventadour, grand'mère de son mari. On voit aussi, en sept générations, un gouverneur et cinq gouvernantes d'enfants de France, dont deux dans la dernière génération[1]; mais il est vrai aussi que, vaguant ainsi de ligne en ligne en toute liberté, il n'y a qu'à chercher pour y trouver toutes sortes de choses. Quelques courtes remarques achèveront la curiosité de celles-ci.

Le maréchal de Boisdauphin[2], Urbain de Laval, étoit marquis de Sablé et seigneur de Boisdauphin, qui se touchent et qui font une magnifique terre mouvante du duché de Mayenne. Il s'attacha au duc de Mayenne moyennant des grâces, et entre autres son consentement pour ne relever plus les terres susdites de lui, mais du Roi. Il tint tous ces pays-là pour la Ligue, combattit souvent pour elle avant et depuis la mort d'Henri III, et fut prisonnier des royalistes en 1590, à la bataille d'Ivry. Il pourvut le plus tôt qu'il put à ses affaires, à la chute de la Ligue, et obtint en 1593 d'Henri IV le bâton de maréchal, dont il faisoit fonction dans son parti, et l'Ordre, et eut encore en 1604 le gouvernement d'Anjou. Il commanda en 1615 l'armée de la reine-régente contre les Mécontents. Depuis la mort du maréchal d'Ancre, tué le 24 avril 1617, le maréchal de Boisdauphin ne fit plus de figure, et mourut le 27 mars 1629, à Sablé, où il s'étoit retiré depuis longtemps. Son fils, ni M. de Boisdauphin, son petit-fils, ne firent guère parler d'eux, et le marquis de Laval, son autre petit-fils, n'en eut pas le temps; on a vu ce qui le regarde au titre de Coislin, page 125. Pour sa fille, la maréchale de Rochefort, qui ne fait que de mourir[3], fourniroit des curiosités qui commencent à échapper; mais il n'y a pas moyen de tout dire.

Le maréchal de Souvré[4] fut un autre homme que le maréchal de Boisdauphin. Il suivit Henri III en Pologne, qui, à son retour, le fit maître de sa garde-robe et gouverneur de Vincennes. Il eut encore de lui le gouvernement de Touraine et l'Ordre (1585). Il se trouva en 1587 à la bataille de Coutras, et maintint la ville de Tours dans la fidélité contre la Ligue, et y reçut Henri III en 1589[5], au sortir de Blois. Également

1. Comparez un passage analogue dans les *Mémoires*, éd. 1873, t. VI, p. 222.

2. Le maréchal est simplement cité deux fois dans les *Mémoires*.

3. Morte à Paris, le 1er avril 1729. Les *Mémoires* parlent d'elle aussi longuement que fréquemment.

4. Gilles de Souvré-Courtenvaux. Voyez les *Mémoires*, tome XII, p. 393-394.

5. Dans le manuscrit, 1689. Cette erreur se représente constamment; quoique Saint-Simon écrive dans le XVIIIe siècle (cette partie de son œuvre date de 1733 environ), il ne songe qu'au XVIIe, et sa plume écrit machinalement la date correspondante.

fidèle à Henri IV, à qui il rendit des services considérables, il en fut choisi pour être gouverneur de Louis XIII, dont il fut aussi premier gentilhomme de la chambre et dont il obtint la survivance, et de son gouvernement, pour son fils. En 1615, il fut maréchal de France, et mourut en 1626, plein d'honneurs et de jours, à quatre-vingt-quatre ans[1]. Ses enfants fournissent presque tous quelque chose et se soutinrent tous en grande considération.

M. de Courtenvaux[2], qui, à la mort de son père, prit le nom de Souvré, en eut beaucoup toute sa vie par les établissements que son père lui avoit laissés, et par l'alliance qu'il fit de la sœur aînée du premier maréchal de Villeroy, mais d'une autre mère, comme s'il eût été fatal aux Souvré que les gouverneurs et les gouvernantes fussent de leur famille ou de leur plus proche alliance. Ce maréchal de Villeroy fut gouverneur de Louis XIV et le reçut des mains de la marquise de Lansac[3], sa gouvernante, sœur de M. de Souvré, son beau-frère. Mme de Souvré fut dame d'atours de la Reine : tellement que les charges principales de la cour, par leur accès continuel et par leur confiance, furent toute leur vie entre leurs mains. Mais M. de Souvré eut le malheur de perdre son fils aîné tout jeune, un autre non marié, tué aux lignes d'Arras[4], et le troisième en 1646, marié depuis un an à Marguerite Barentin[5], qui laissa une fille unique au maillot, qui fut héritière de toute cette maison, et dont le premier maréchal de Villeroy, son grand-oncle, fit sa cour à M. le Tellier en la mariant, en 1662, à M. de Louvois, son fils. M. de Souvré, son grand-père, étoit mort en 1656, à soixante-douze ans, après avoir passé toute sa vie dans la confiance intime de la cour, et dans des temps fort orageux. Il avoit été chevalier de l'Ordre en 1619. Sa belle-fille se remaria à M. de Boisdauphin, dont elle n'eut point d'enfants[6].

Son frère, le commandeur de Souvré[7], bien plus jeune que lui et le

1. Ce sommaire biographique est à peu près textuellement copié de l'*Histoire généalogique*.

2. Jean II de Souvré, marquis de Courtenvaux. Voyez les *Mémoires*, tome XII, p. 394.

3. Françoise de Souvré, mariée à Artur de Saint-Gelais de Lezignen, seigneur de Lansac, et morte le 28 juin 1657, à soixante-quinze ans. Voyez ci-après, p. 341.

4. Le 2 juin 1640.

5. Fille d'un président des comptes.

6. Elle figure, sous le nom de Basilide, dans le *Dictionnaire des Précieuses*.

7. Jacques de Souvré. Il n'est point question de ce personnage dans les *Mémoires*, quoique sa place y fût toute marquée. Jal lui a consacré un article curieux, dans le *Dictionnaire critique*, p. 1143. Un vers de Boileau lui a fait une réputation de gourmet qui paraît méritée, si l'on en juge par l'affluence des courtisans à ses dîners et ses soupers. Comme grand prieur de France (1667), il fit construire le principal corps de logis de l'hôtel du Temple. Il avoit une belle collection de tableaux, de bronzes et de curiosités. Le cénotaphe qu'il fit

dernier de tous, fit en son genre une grande fortune. Il servit avec distinction jusqu'en 1630, qu'il fut éloigné pour s'être mêlé trop avant dans beaucoup d'intrigues contre le cardinal de Richelieu. Cela lui servit bien depuis, car cela le fit sage sur les premiers ministres, et cette haine du cardinal de Richelieu le mit bien auprès de la Reine, qui le lia avec le cardinal Mazarin, dans l'intime confidence duquel il fut toujours. Une aventure publique qui lui arriva avec le commandeur de Jars, apprit qu'il avoit acheté cher cette confidence.

Celui-ci[1], de la maison de Rochechouart, étoit un homme indomptable, et d'ailleurs la vertu et l'honneur même. Il étoit ami intime du garde des sceaux de Châteauneuf, de Mme de Chevreuse et de toute cette cabale, et par là tenoit fort à la Reine. Lorsque le garde des sceaux fut arrêté, en effet pour des lettres de galanterie surprises de Mme de Chevreuse et de lui, où ils traitoient fort mal le cardinal de Richelieu resté malade à Bordeaux, dont ils espéroient la mort prochaine, et en apparence pour des intrigues contraires à l'État avec l'Espagne, où on mêla la Reine, le commandeur de Jars fut aussi arrêté, comme le grand confident d'eux tous[2]. Mais, comme il ne fit que braver et se moquer dans sa prison, et comme il ne se trouvoit point de preuves, le Cardinal, résolu d'en tirer à quelque prix que ce fût, en espéra de l'appareil de la mort, et obtint des commissaires de l'y condamner, avec parole qu'il

élever pour lui-même, par Fr. Auguier, à Saint-Jean-de-Latran, est aujourd'hui au musée du Louvre. Un portrait de lui a été gravé par Lenfant, d'après Mignard.

1. François de Rochechouart, commandeur de Lagny-le-Sec. Les *Mémoires* disent de celui-ci (tome II, p. 76) ce seul fait, que la reine Anne d'Autriche lui permettait de s'asseoir dans un fauteuil devant elle, et nous retrouvons le même passage, avec quelques développements de plus, dans une Addition sur l'étiquette (*Journal de Dangeau*, tome II, p. 298) : « Le commandeur de Jars, qui avoit couru fortune pour elle (la Reine) jusqu'à l'échafaud, du temps du cardinal de Richelieu, alloit, pendant la régence, toutes les après-dînées, dans le cabinet de la Reine, et s'y entretenoit souvent une heure seul avec elle, et toujours chacun dans un fauteuil. » Sur ce personnage si particulier, on peut consulter les *Études historiques* de Victor Cousin et l'*Histoire de la maison de Rochechouart*, par le général comte de Rochechouart (1859), 1re partie, p. 283-306. La correspondance de Laffemas avec le chancelier Séguier, sur la condamnation et la quasi exécution du chevalier de Jars, en 1633, a été publiée par M. Paulin Paris, dans l'appendice du tome V des *Historiettes de Tallemant des Réaux*, p. 506-532. Cette correspondance et une relation du procès de 1633, la même, croyons-nous, qui avait été déjà retrouvée par M. de Rochechouart dans les *Mémoires pour l'histoire de Troyes*, de Grosley, tome I, p. 379-405, et qui est réimprimée dans l'ouvrage ci-dessus, constituent le fond de la notice sur le chevalier de Jars lue tout dernièrement, par M. Guillaume Depping, à l'Académie des sciences morales et politiques (*Journal officiel*, 21 juillet, 5 et 11 août 1880).

2. Voyez les *Mémoires de Mme de Motteville*, édition Riaux, tome Ier, p. 52-56.

auroit sa grâce. Il le fut donc, et ce grand courage insulta à l'iniquité de ses juges en entendant lire son arrêt. Dans l'intervalle de l'exécution, il n'y eut chose omise pour tirer de lui quelque lumière ; mais lui se prépara à la mort en bon chrétien, et soutint toujours son ignorance et son innocence; et il ne lui sortit jamais de la bouche que la confession de ses péchés, qui, devant Dieu, méritoient bien ce châtiment, qui ne le pouvoit ternir devant les hommes, et les reproches les plus sanglants et les plus méprisants au Cardinal et à ses juges. La scène fut poussée jusqu'à l'échafaud, où un homme chargé de la grâce avoit été placé à portée de ne la crier qu'à temps, et qui ne le fit en effet qu'après qu'on lui eut bandé les yeux. Il la reçut en magnanime superbe et n'oublia jamais l'état où il avoit été mis, comme on le va voir[1].

Cette terrible épreuve, dont la Reine eut sa part, le mit dans une telle considération auprès d'elle, que, dès qu'elle fut régente, elle ne lui cachoit rien, le voyoit régulièrement toutes les après-dînées dans son cabinet, assis chacun dans un fauteuil, et voulut que le cardinal Mazarin fût bien avec lui, lequel n'osa jamais l'entamer, et qui lui faisoit bien plus sa cour qu'il n'en recevoit de lui. Dans cette situation, qui dura toute sa vie, allant dîner un jour chez le maréchal de Villeroy, son ami, il arriva qu'on étoit à table. On peut juger qu'on lui fit place; mais à peine eut-il déployé sa serviette, qu'il aperçut à l'autre bout un conseiller d'État qui avoit été de ses commissaires; et, à l'instant, voilà mon homme le couteau de son couvert au poing et grimpé d'un saut sur la table, les pieds dans tous les plats, criant : « Scélérat ! assassin ! je te tuerai maintenant ! » les yeux étincelants et l'écume à la bouche. La compagnie, saisie, ne savoit ce que c'étoit, mais bien le conseiller d'État, qui ne le vit pas plutôt sur la table, qu'il fit le plongeon, et le commandeur après, qui renversoit tout devant lui ; mais l'autre eut les jambes que la peur donne, et fit bien[2].

Une autre fois, la Reine devant faire juger devant elle de ces procès où l'on appelle des conseillers d'État, il sut qu'un de ceux qui avoient été de ses commissaires en étoit[3]. Il s'en va au cabinet de la Reine, et, comme tout lui étoit permis, tourne la clef, entre, et crie à la Reine : « Madame, quand vous voudrez vous conserver des gens de bien, il ne

1. Voyez le récit de cette scène dramatique par Laffemas, *loc. cit.*, p. 516-520.

2. Cette scène est à rapprocher de celle que Mme de Motteville rapporte comme s'étant passée entre M. de Jars et Laffemas, peu avant le jugement de 1633 (*Mémoires*, éd. Riaux, t. I, p. 54).

3. Une anecdote rapportée par Grosley, à la suite du texte du procès du chevalier de Jars (dans les *Mémoires historiques et critiques pour l'histoire de Troyes*, tome I, p. 407), anecdote qui ne laisse pas d'avoir de l'analogie avec celle de Saint-Simon, fait croire que ce conseiller d'État doit être M. le Noble, président du bailliage de Troyes et l'un des juges du procès de Jars, pourvu d'un brevet de conseiller d'État en récompense de ce service.

faut pas admettre ici des assassins et des scélérats publics. Chassez-moi ce coquin-là tout à l'heure, ou je l'en tirerai bien par le collet! » La Reine, qui n'y avoit pas pensé, demeura interdite et ordonna au conseiller d'État de sortir sur-le-champ. Il obéit, et en mourut quatre jours après, de saisissement et de douleur.

Tel étoit donc le commandeur de Jars, et qui vivoit avec magnificence[1]. Un jour que le commandeur de Souvré vint dîner chez lui, il le trouva de mauvaise humeur contre le cardinal Mazarin, qui lui avoit refusé quelque chose pour quelqu'un, de sorte qu'il se lâcha contre lui à table en assez mauvais propos, que l'autre ne put rabattre. Avant de s'en aller, le commandeur de Souvré le prit à part, et, avec amitié, lui remontra le tort qu'il se faisoit à lui-même de se lâcher de la sorte pour un rien ; que le Cardinal eût mieux fait de ne lui pas refuser, mais qui[2] ne valoit pas la peine d'oublier l'attention à tant faire d'autres choses à sa recommandation, et à n'oublier rien pour cultiver son amitié[3]; qu'encore parler entre amis! mais ainsi, devant tant de gens, et surtout le domestique, dont quelqu'un le reporteroit sûrement à la Reine, qui en seroit fâchée et qui ne desiroit rien tant sinon qu'ils fussent bien ensemble! Le commandeur de Jars, qui s'étoit soulagé en homme fougueux, mais qui d'ailleurs avoit de la raison, de la bonté, du sens et de l'esprit, sentit et avoua sa sottise, remercia le commandeur de Souvré, l'embrassa, et lui promit qu'à l'avenir il seroit plus sage et plus retenu. Deux heures après, il s'en va dans le cabinet de la Reine, qu'il trouve point pour point informée de ce qui venoit d'être dit à son dîner, et qui lui en lava la tête. Sortant d'avec elle, trouve son cercle préparé, où on l'attendoit, et avise le commandeur de Souvré mêlé parmi les dames; il court à lui et, le prenant par le bras : « Monsieur le commandeur, lui dit-il, je vous croirai et je prendrai de vos almanachs ; car, quand vous promettez la pluie, vous la faites. » On eut toutes les peines du monde à les raccommoder. Il avoit été rendre compte de tout au Cardinal, qui s'en alloit chez la Reine, à qui il avoit déjà fait ses plaintes, et s'en étoit allé avant que le commandeur de Jars y fût arrivé.

Le commandeur de Souvré avoit les abbayes du Tréport, de Tonnerre et du Mont-Saint-Michel, la commanderie de Saint-Jean-de-Latran et le grand prieuré de France, où il étoit ambassadeur de sa Religion; et avoit commandé les galères de France à la prise de Porto-Longone, en 1646. C'étoit un homme fort agréable, fort magnifique, extrêmement de tout, avec beaucoup d'esprit, et qui étoit d'ordinaire employé à faire les honneurs de la cour aux étrangers de la première considération qu'on vouloit recevoir avec beaucoup de distinction[4]. Il mourut à Paris

1. Mansart construisit pour lui un magnifique hôtel dans la rue Richelieu, en face de la galerie du palais Mazarin, entre l'hôtel de Souvré et celui de Louvois. Les jardins s'étendaient jusqu'à la rue Sainte-Anne.

2 et 3. *Sic.*

4. La *Gazette* parle très souvent de ces fêtes données à la cour ou aux étrangers.

en mai 1670, et suivoit le siècle; et son ami le commandeur de Jars en . . . .[1].

Mme de Lansac[2], gouvernante de Louis XIV, étoit encore une femme d'une grande considération, qui avoit perdu son mari et son fils unique fort jeunes. Louis de Saint-Gelais, seigneur de Lansac, grand-père de son mari, chevalier d'honneur de Catherine de Médicis et chevalier de l'Ordre (1579), fut le premier de sa race qui s'avisa de prendre le nom de Lezignem[3]. Il mourut en 1589, à soixante-seize ans. La branche finit en 1636, au fils de notre Mme de Lansac, et nul d'eux n'a figuré.

Mme de Sablé[4] étoit toute autre chose. C'étoit tout à la fois un esprit aimable, galand, et en même temps supérieur, et sachant toutes choses, qui s'étoit faite l'oracle de sa famille et un tribunal chez elle, où on alloit rendre hommage et tribut, à commencer par les fils de France, et le Roi même quelquefois. La Reine mère y alloit aussi. Veuve à trente ans, ayant perdu six ans après un fils de grande espérance, et ne faisant pas grand cas de l'aîné, qui n'eut point d'enfants et mourut bien des années avant[5] elle, elle tint sa petite cour chez elle, où la grande abonda toujours, et tout ce qu'il y avoit de meilleur et de plus spirituel à la ville. Plusieurs années avant de mourir, elle devint hypocondre et se

1. La date est restée en blanc. — Le commandeur de Jars mourut le 2 avril 1670, et le commandeur de Souvré le 22 mai suivant.

2. Comparez les *Mémoires*, tomes V, p. 57, VI, p. 222, et XII, p. 394. Saint-Simon écrit *Lanssac*, comme Brantôme.

3. Ou Lusignan. Comparez les *Mémoires*, tome V, p. 157, et voyez Brantôme, dans l'éloge de Louis II de Bourbon, duc de Montpensier, tome V, p. 16, et les généalogies du P. Étienne de Lusignan de Chypre (1586), qui reconnaissait cette filiation.

4. Madeleine de Souvré, mariée à Philippe-Emmanuel de Laval-Bois-dauphin, marquis de Sablé, et veuve dès 1640. — La « célèbre » marquise de Sablé n'est nommée que deux fois dans les *Mémoires*, comme Mme de Lansac, et aussi à propos des Souvré, tomes Ier, p. 26, et XII, p. 394. Dans le second passage, Saint-Simon la signale comme connue par son esprit et par la singulière considération qu'elle sut s'acquérir et se conserver toute sa vie. Tallemant des Réaux a consacré à Mme de Sablé une historiette complète (tome III, p. 128-138), où nous trouvons beaucoup de traits de « visions » qui concordent on ne peut mieux avec ceux que va citer Saint-Simon. Mme de Motteville (éd. Riaux, tome Ier, p. 12 et suiv.) a fait de la marquise un portrait très flatteur : elle lui attribue « beaucoup de lumière et de sincérité, une beauté fort éclatante, toutes les grandes qualités qui peuvent orner une belle âme, un esprit si grand et si beau que l'on voit des hommes savants ignorer beaucoup de choses qu'elle savoit; » mais elle ne conteste ni certaines galanteries, peut-être innocentes, ni bien des manies. Un mot du marquis de Pisani rapporté par l'abbé Arnauld (*Mémoires*, collect. Michaud et Poujoulat, p. 490) nous révèle aussi qu'elle aimait trop la bonne chère, et que, quoique dévote, elle ne savait chasser le diable, qui, en dernier état de cause, s'était retranché dans sa cuisine. Victor Cousin s'est ingénié, au contraire, à dissimuler les petitesses d'esprit de son héroïne, comme ses galanteries.

5. *Avec*, par mégarde.

crut de verre, sans que cette sorte de folie influât sur quoi que ce fût d'ailleurs. Elle s'étoit faite [1] une niche vitrée, d'où elle ne sortoit pour rien, sinon pour se coucher, et là recevoit Monsieur, qui la voyoit souvent, et toute la meilleure compagnie[2], et de ce trône décidoit sans appel. Le merveilleux est qu'elle sentoit sa folie, et que, pour la cacher, elle en parloit quelquefois, admirant l'injustice et disant qu'elle ne se tenoit ainsi que parce qu'elle craignoit tant le rhume qu'elle avoit toujours peur de le gagner de quelqu'un[3]. Le monde l'enivra jusqu'à la mort, dont elle ne vouloit ouïr parler en façon du monde[4]; et, quand il en fut tout de bon question, on eut toutes les peines du monde à l'entamer là-dessus. Enfin, quand elle sentit qu'il n'y avoit plus à reculer, elle permit qu'on lui dît tout ce qu'on voudroit, pourvu qu'on ne lui nommât point ce vilain mot, et vouloit toujours avoir tout le monde auprès d'elle pour se garantir d'exhortation. Surtout elle ne vouloit pas entendre parler de cette dernière chose, et disoit ne pouvoir souffrir d'être graissée, et que cela étoit si malpropre. Pour les autres sacrements, elle y consentit de bonne grâce. Quand ce vint pourtant tout à la fin, si fallut-il venir à l'extrême-onction; et, ses enfants étant revenus après : « Ha! mignonne, s'écria-t-elle à Mme de Blanzac, toute jeune fille de la maréchale de Rochefort, mais qu'elle aimoit à cause de son esprit, qu'elle avoit déjà démêlé; mignonne, d'où venez-vous? Si vous saviez tout ce qu'ils m'ont fait! Ils ont fait tout ce qu'ils ont voulu, mignonne; enfin ils m'ont graissée partout; je n'en puis plus. » Et la pauvre femme mourut de la sorte[5], à sa manière le plus chrétiennement qu'elle pût. Elle avoit soixante-dix-neuf ans, et devançoit le siècle d'une année. On en diroit bien encore sur tous ces personnages-là; mais la disgression en a été assez longue[6].

1. *Sic.*

2. M. Éd. de Barthélemy a consacré un volume aux *Amis de Mme de Sablé.*

3. Voir comment la marquise s'excusait de sa poltronnerie, dans l'étude de V. Cousin, p. 35-41. Madame, duchesse d'Orléans, écrivant à la comtesse de la Fayette (*ibidem*, p. 327), dit qu'elle n'ose porter son rhume chez Mme de Sablé : « Quand bien elle n'en auroit plus de peur, elle en auroit sûrement mal au cœur. »

4. « Elle a l'honneur d'être une des plus grandes visionnaires du monde sur le chapitre de la mort. » (*Tallemant*, tome III, p. 131.) Et le chroniqueur ajoute plus loin, après avoir cité une foule de traits d'extravagance sur ce point : « Qu'on ne croie pas que ce soit quelque santé délicate comme celle de Mme de Rambouillet : c'est une grosse dondon, qui n'a que le mal qu'elle s'imagine avoir. »

5. Le 16 janvier 1678.

6. Saint-Simon devait tenir cette historiette de la jeune parente de Mme de Sablé, que, plus tard, il connut intimement, et qui lui fournit nombre d'anecdotes, ainsi que sa mère, la maréchale de Rochefort. « Je ne bougeois, dit-il, (tome IV, p. 171), de chez Mme de Blanzac, à Paris, et de chez la maréchale de Rochefort à Versailles. »

II.

Le duc de Richelieu, ses trois femmes et sa fille[1].

La première duchesse de Richelieu étoit Anne, fille de François Poussart, baron du Vigean, marquis de Fors, et d'Anne de Neubourg, veuve de François-Alexandre, des bâtards d'Albret, sire de Pons, comte de Marennes, mort l'année précédente et frère du maréchal d'Albret, mort à Bordeaux chevalier de l'Ordre et gouverneur de Guyenne, en 1676, à soixante-deux ans. Cette veuve avoit un fils unique, tué par M. de Lamet, venant voir sa femme, dont il étoit amoureux, dans son château de Pinon, en Picardie[2] (6 août 1678), à qui il avoit défendu ce commerce ; et il n'en fut autre chose. Ce jeune homme avoit épousé la fille unique du maréchal d'Albret, sa cousine germaine, pour réunir tous les biens, dont il ne laissa qu'une fille unique, qui se remaria depuis au comte de Marsan, dont elle fut la première femme, lui donna tous ses biens, et mourut sans enfants, en 1692, comme on le voit titre de Guise, page ***[3].

Cette duchesse de Richelieu étoit une femme de vertu, très laide, mais de beaucoup d'esprit, de monde et de dignité[4]. Voici ce qui la fit dame d'honneur de la Reine à la mort de la duchesse de Montausier, morte tout à la fin de novembre 1671. M. de Montespan et le premier mari de Mme de Richelieu étoient cousins germains, car la mère de M. de Montespan étoit sœur du père de ce premier mari et du maréchal d'Albret, et la liaison entre eux étoit fort grande : en sorte que M. et Mme de Montespan étoient continuellement à Paris chez le maréchal d'Albret, qui tenoit un grand état et une grande table, et qui avoit toujours chez lui la meilleure compagnie de la cour et de la ville. Il étoit

1. Extrait du mémoire sur les *Duchés-pairies existants*, vol. 58 des Papiers de Saint-Simon. Cf. les *Mémoires*, tome XII, p. 92-93, et l'Addition au *Journal de Dangeau*, 29 mai 1684, tome Ier, p. 18.

2. Pinon est situé à mi-chemin entre Laon et Soissons. Le château actuel est une très belle construction du XVIIIe siècle, et le parc est splendide.

3. Saint-Simon renvoie à l'article du duché de Guise, traité longuement dans ses *Duchés-pairies éteints*. — Cf. le passage qu'on vient de lire avec les tomes Ier, p. 352, et X, p. 139, des *Mémoires*.

4. « Veuve et laide, elle épousa M. de Richelieu le 26 septembre 1649, par une sorte d'enlèvement qu'on fit de lui à Trie, chez Mme de Longueville... » (Addition citée.) Cf. les *Mémoires de la duchesse de Nemours*, p. 630, et la *Muse historique* de Loret, juillet 1650. Tallemant des Réaux renvoie à parler de ce mariage dans ses *Mémoires sur la Régence*, qui semblent perdus depuis longtemps. Mme de Motteville (t. III, p. 56 et s., 110-115) dit la duchesse « assez aimable, civile et honnête en son procédé, nullement belle, fine et ambitieuse autant qu'adulatrice. »

grand courtisan, et il demeura parfaitement lié avec Mme de Montespan, brouillée avec son mari et déclarée maîtresse du Roi. Mme de Richelieu, quoique remariée, avoit toujours continué de vivre intimement avec le maréchal d'Albret, frère cadet de son premier mari, d'autant plus que, depuis qu'elle s'étoit remariée, elle avoit marié son fils unique, propre neveu du maréchal, à sa fille unique, en 1662, et que ce mariage, qui subsista jusqu'en 1678[1], les unissoit encore davantage : en sorte que le maréchal étoit sans cesse à l'hôtel de Richelieu, et M. et Mme de Richelieu ne bougeoient de l'hôtel d'Albret, toutes deux très voisines[2], à la place Royale et dans la rue des Francs-Bourgeois[3]. Leurs sociétés étoient presque toutes les mêmes. Rien ne convenoit tant au maréchal d'Albret que de faire la mère de son propre neveu et la belle-mère de sa fille dame d'honneur de la Reine. C'étoit au commencement des amours déclarés et consommés de Mme de Montespan ; M. du Maine étoit né en mars de l'année précédente 1670 ; Mme de Montespan savoit un gré infini au maréchal d'avoir comme abandonné pour elle son mari, dont il étoit cousin germain ; elle se piqua de reconnoissance et de crédit, et fut, outre cela, fort aise de remplacer Mme de Montausier, dont elle avoit éprouvé la sûreté de l'amitié, par une autre dame d'honneur de qui elle ne la fût pas moins ; et c'est ce qui fit la duchesse de Richelieu dame d'honneur de la Reine (tout à la fin de 1671, à la mort de la duchesse de Montausier[4]). Voici maintenant comment elle le fut de Mme la dauphine de Bavière, à son mariage, en 1680.

Le même hôtel d'Albret qui avoit fait l'un, fit l'autre, quoique n'étant plus[5], mais non pas du tout par la même. Mme de Maintenon[6], dont on

1. « La fille unique du maréchal d'Albret étoit franche héritière, c'est-à-dire riche, laide et maussade : le marquis d'Albret, jeune, galant, bien fait, étourdi, et qui se croyoit du sang des rois de Navarre, n'en fit pas grand cas, et se fit tuer malheureusement pour une galanterie, à la première fleur de son âge. » (*Mémoires*, tome X, p. 139.)

2. *Sic.*

3. Cet hôtel, dont la façade existe encore, rue des Francs-Bourgeois, et l'hôtel de Richelieu « étoient une suite et une imitation de l'hôtel de Rambouillet, quoique avec des correctifs, et qu'il leur manquât un Voiture pour en faire passer à la postérité les plaisanteries et les amusements. » (*Souvenirs de Mme de Caylus*, coll. Michaud et Poujoulat, p. 485.)

4. Le passage entre parenthèses a été ajouté par Saint-Simon en interligne.

5. Mme de Marsan, veuve en premières noces du marquis d'Albret et héritière du maréchal, avait vendu l'hôtel, en 1678, au financier Brunet de Chailly.

6. On trouve dans le ms. Clairambault 1165, fol. 162, cette note de d'Hozier sur les débuts de Mme Scarron à la cour : « Cette dame, après la mort du célèbre Paul Scarron, cul-de-jatte, poète comique, en 1663, avoit peu ou point de bien. Elle étoit très belle. Le feu marquis de Villarceaux, le père, s'attacha à elle. Elle devint des amies particulières de M. et de Mme de Montchevreuil, et elle s'en est bien souvenue, car elle a relevé et soutenu de toute sa faveur ces deux branches de la maison de Mornay, où elle a remis des biens, des honneurs et de la dignité. Pendant qu'elle passoit sa vie avec le secours qu'elle

dira quelque chose au titre de NOAILLES, page ***[1], étant Mme Scarron, belle gueuse de petit aloi, et plus que courtisée pour ses appâts et son esprit, s'étoit par là même introduite à l'hôtel d'Albret, où ses besoins la rendirent aimable à tout le monde, et son petit état utile à toutes les petites commissions dont l'invention des sonnettes a depuis délivré, en appelant par ce moyen les valets dans l'antichambre sans bouger de sa place[2]. Elle y fut connue et goûtée de Mme de Montespan, qui y étoit sans cesse : tellement qu'aidée du maréchal d'Albret, Mme de Montespan, devenue maîtresse et mère, la fit agréer au Roi pour gouvernante de M. du Maine dès qu'il vint au monde, et que, dans ces premiers temps, le Roi ne vouloit pas montrer, et de Madame la Duchesse trois ans après : tellement que Mme Scarron en eut le secret et la confiance, et qu'on la mit avec eux dans une maison à Paris, avec tout ce qu'il leur falloit, qui passoit pour une maison de Mme Scarron. Sa fortune s'étant depuis élevée par le goût du Roi et bien au delà de toute espérance, quoique bien disproportionnée du prodige où elle arriva depuis, [elle] avoit déjà changé d'état et de nom[3] : elle s'appeloit Mme de Maintenon depuis l'acquisition de cette terre; et, lorsque la dauphine de Bavière vint en France et qu'on fit sa maison, ce fut Mme de Maintenon qui en distribua presque toutes les places, et qui y prit d'autant plus d'intérêt que, pour se décrasser, elle fut, au grand scandale de toute la cour, seconde

tiroit de ces MM. de Villarceaux et de Montchevreuil, le maréchal d'Albret, qui l'estimoit aussi, la recommanda à la feue reine, qui lui fit donner une pension de deux mille sept cents livres. Enfin, Mme de Montespan étant devenue maîtresse du Roi, le maréchal d'Albret la fit connoître à cette dame et l'attacha à elle : si bien qu'elle fut choisie pour gouverner dans leur bas âge tous les enfants que le Roi eut de Mme de Montespan. Elle s'en acquitta très bien; le Roi eut occasion de la voir et de lui parler : son esprit et sa sagesse lui plurent, et, dès qu'il eut renvoyé Mme de Montespan et rompu le commerce qu'il avoit avec elle, accoutumé déjà aux manières de Mme Scarron, qui acheta alors la terre de Maintenon d'une gratification considérable que le Roi lui avoit faite, il la fit venir à sa cour, il lui donna la charge de dame d'atour de Mme la Dauphine, et il la choisit aussi comme la seule personne capable d'être honorée de toute sa confidence et de sa bienveillance. » Comparez la *Suite de la France galante,* pamphlet sur Mme de Maintenon, réédité et annoté par M. Ch. Livet, à la suite de l'*Histoire amoureuse des Gaules,* éd. Daffis, t. III, p. 125 et suiv.

1. Saint-Simon n'est malheureusement pas allé jusqu'au titre de NOAILLES, dans ses *Duchés-pairies existants,* qui s'arrêtent court au milieu de l'article LA ROCHEFOUCAULD.

2. « Dans ces maisons, Mme Scarron n'étoit rien moins que sur le pied de compagnie. Elle y étoit à tout faire, tantôt à demander du bois, tantôt si on serviroit bientôt; une autre fois, si le carrosse de celui-ci ou de celle-là étoient revenus; et ainsi de mille petites commissions dont l'usage des sonnettes, introduit longtemps depuis, a ôté l'importunité. » (*Mémoires,* tome X, p. 92.)

3. Cette phrase est irrégulière, parce que Saint-Simon l'a écrite en deux reprises, s'étant arrêté la première fois sur le mot *quoique.*

dame d'atours[1]. Il n'en falloit qu'une : la seconde étoit une nouveauté inconnue jusqu'alors ; mais l'être seule, cela eût été aussi par trop fort. Elle choisit donc la maréchale de Rochefort pour l'être en premier, comme une femme qui, par son état de veuve d'officier de la couronne et par sa naissance à elle de la maison de Laval, faisoit honneur à la place, et qui, accoutumée à l'esclavage des ministres et des maîtresses, étoit parfaitement propre à partager cette place avec Mme de Maintenon[2]. On la leurra d'un air de confiance pour lui faire quitter celle de dame du palais de la Reine, et, comme il étoit de l'intérêt de Mme de Maintenon d'environner la Dauphine de gens parfaitement à elle, l'ancienne amitié formée à l'hôtel d'Albret, et toujours cultivée depuis, lui fit proposer au Roi d'ôter la duchesse de Richelieu à la Reine et de la mettre dame d'honneur de la Dauphine, pour être absolument sûr de cette jeune princesse avec une femme de ce mérite, et si faite à la cour et au grand monde[3], et son mari chevalier d'honneur, pour lui faire passer ce changement et leur donner une subsistance qui ne seroit pas indifférente à l'état de leurs affaires. Voilà ce qui fit celle-là ; et la duchesse de Créquy, dont le mari étoit alors parfaitement avec le Roi et sur le pied d'une grande distinction à la cour, fut dame d'honneur de la Reine[4]. Mme de Maintenon n'oublia pas ses anciens amis, les Villarceaux, ni Montchevreuil, chez qui elle avoit passé tant de beaux étés de sa vie à la campagne : ils étoient ruinés ; elle fit choisir pour gouvernante des filles d'honneur de Mme la Dauphine Mme de Montchevreuil, la plus sotte et la plus dupe, et la plus insupportable fée qui ait jamais porté baguette[5], et leur fit depuis leur fortune et les tint en grande considération jusqu'à leur mort. Dans les suites, M. de Richelieu, qui avoit eu en don sa charge de chevalier d'honneur de Mme la dauphine, songea à en faire de l'argent, et, par le même crédit de Mme de Maintenon qui ne lui manqua jamais, il eut permission d'en tirer tout ce qu'il pourroit. C'est cette raison et quatre cent mille livres que Dangeau lui en donna, et qu'il n'eût pas trouvé[6] ailleurs, qui en valut l'agrément à ce dernier, qui en fut chevalier de l'Ordre et en devint un seigneur[7].

M. de Richelieu, ayant perdu sa femme[8] et n'ayant point d'enfants,

1. Cf. les *Mémoires*, tomes XII, p. 111, et XIII, p. 182.

2. Cf. les *Mémoires*, tome Ier, p. 27.

3. En annonçant sa mort, en 1684, Mme de Sévigné dit que c'était « une véritable dame d'honneur, au pied de la lettre. » (*Lettres*, tome VII, p. 263.) Ce mot n'est-il pas renouvelé de celui de Henri IV sur la vertueuse marquise de Guercheville ?

4. Cf. les *Mémoires*, tome VII, p. 60.

5. Voyez l'article des Montchevreuil dans les fragments inédits que j'ai publiés pour la Société de l'Histoire de France.

6. *Sic*, au masculin singulier.

7. Allusion au mot de la Bruyère sur Dangeau (Pamphile). Cf. les *Mémoires*, t. Ier, p. 344.

8. Le 29 mai 1684.

mal avec le marquis de Richelieu[1], à qui tout étoit substitué, se remaria, et fort noblement, et tout à la fois fort richement[2]. Il en eut trois filles et un fils[3], et ne laissa pas encore de se remarier une troisième fois[4]. C'étoit un panier percé. Il vouloit manger et vivre, et celle qu'il épousa vouloit un tabouret. Comme elle n'avoit qu'une fille unique fort riche, et lui un fils, ils stipulèrent leur mariage, lorsqu'ils seroient en âge; ni l'un ni l'autre ne fut heureux. La duchesse de Richelieu demeura toujours, malgré son mariage, fort attachée à la famille de son premier mari et liée d'une amitié et d'une confiance intime avec le cardinal de Noailles, qui a duré toute leur vie. Elle survécut à ce second mari et à sa fille, qui n'eut point d'enfants, et elle disposa de tout ce qu'elle put en mourant, et elle pouvoit donner beaucoup, en faveur des enfants du duc de Noailles. Lors de la promotion de 1688, M. de Richelieu, que le jeu avoit poussé à bout, étoit à Richelieu ; il y demeura, sans venir, des années, et c'est peut-être l'unique qui ait eu permission de porter l'Ordre avant de recevoir le collier sans que son absence fût pour le service du Roi. Il vécut dans une santé singulière de corps et d'esprit, aussi vif dans ses dernières années que dans les premières, et il l'étoit extrêmement; et il ne tomba que pour mourir d'apoplexie, à quatre-vingt-six ans (10 mai 1715), à Paris.

La singularité du mariage de sa fille aînée mérite de n'être pas omise[5]. Les deux sœurs étoient religieuses : l'une est prieure perpétuelle de la Présentation à Paris; l'autre, abbesse du Trésor[6]. Celle-ci ne vouloit point du voile; elle avoit vingt-neuf ans, et enfin venoit à Paris. Cavoye, ancien ami de M. de Richelieu, fort en peine de ce qu'il feroit de cette fille chez lui[7], imagine tout à coup le fils de M. du Chastelet, avec le gouvernement de Vincennes de son père[8]. Mme du Chastelet étoit fille du maréchal de Bellefonds et sœur du marquis de Bellefonds, qui l'avoient eu, et le fils de ce dernier encore, qui n'ayant laissé qu'un fils

1. Son frère cadet, « homme obscur, ruiné, débauché, enterré dans la crapule et la plus vile compagnie, qui avait épousé une fille de la borgnesse Beauvais. » Voyez les *Mémoires*, tome IV, p. 202.

2. Il épousa, le 30 juillet 1684, l'unique héritière du comte d'Acigné, qui mourut le 19 août 1698.

3. Ce fils fut le maréchal de Richelieu.

4. Le 10 mai 1702, il épousa la marquise de Noailles, fille du conseiller d'État Rouillé de Meslay et « sœur du sieur de Meslay, dont le testament pythagoricien et les sujets des prix fondés à l'Académie des sciences ont fait tant de bruit. » (Note de Saint-Simon, à la suite du présent article.) Comparez les *Mémoires*, tome III, p. 247.

5. Cf. les *Mémoires*, tome X, p. 166-167.

6. Celle-ci fut nommée abbesse en 1724, et passa, en 1760, à l'Abbaye-aux-Bois; l'autre mourut le 4 juin 1744.

7. Les Cavoye avaient entrepris de diriger le duc dans ses dernières années.

8. Sur ces Chastelet, des quatre *grands chevaux* de Lorraine, voyez les *Mémoires*, tome Ier, p. 351.

au maillot, Mme la duchesse de Bourgogne se fit une affaire de le faire avoir au marquis du Chastelet, dont la femme étoit dame du palais et une sainte en vénération, et avec cela aimée de tout le monde, qui laissa faire, et son mari aussi, sans remuer le moins du monde; et il est remarquable qu'elle est l'unique des dames de Mme la duchesse de Bourgogne qui en ait tiré parti. La Providence fut encore ici bien marquée sur elle[1]. Sa princesse n'étoit plus, et, depuis ce malheur, Mme du Chastelet, avide de retraite, passoit presque toute sa vie à Vincennes. Elle y étoit avec son mari, fort à l'étroit et hors de moyens de songer à aucun mariage, lorsque Cavoye s'en avisa. Dans la même conversation où il en parla la première fois à M. de Richelieu, celui-ci y consentit; puis, ne sachant pas un mot des biens de M. du Chastelet, Cavoye envoya prier Mmes de Saint-Géran et de Nogaret, qui avoient été dames du palais, l'une de la Reine, l'autre de la dernière Dauphine, et amies intimes de Mme du Chastelet, de venir trouver M. de Richelieu chez lui. Elles lui dirent le peu qu'il y avoit; cela ne rebuta point, parce que la fille devoit être riche un jour, après son père et sa tante maternelle, fille et hors d'âge de se marier. Ils convinrent de tout avec ces dames. M. de Richelieu, de retour à Versailles, écrivit à Mme de Maintenon; et cependant ces dames mandèrent à M. et à Mme du Chastelet de venir le lendemain pour chose pressée, sans dire quoi. Ce même soir, Mme de Maintenon manda à M. de Richelieu que le Roi approuvoit fort le mariage et lui accordoit pour son gendre la survivance de Vincennes, chose qu'il n'accordoit plus il y avoit longtemps. Le lendemain, M. et Mme du Chastelet arrivent à Versailles, en peine de ce que leurs deux amies avoient de si pressé à eux; elles viennent les trouver et leur demandent, sans autre préalable, si ils seront bien aises de marier leur fils à la fille d'un ancien duc et pair, avec la survivance de Vincennes et plus de cinq cent mille livres d'assuré. Voilà des gens si surpris, qu'ils n'entendirent rien à ce langage, et que, lorsqu'ils l'eurent compris, ils ne le pouvoient croire que dans l'idée et que comme une chose à quoi il s'agissoit de travailler. Ce ne fut donc qu'avec grand'peine qu'elles les persuadèrent que l'affaire étoit faite, si ils y vouloient consentir. Elles leur nommèrent la future et leur contèrent la journée précédente; et le mariage se fit incontinent après (23 avril 1714).

(*Sera continué.*)

1. Cette pensée se retrouve à la fin de l'article des *Mémoires :* « Ainsi la vertu fut doublement récompensée uniquement par des traits de Providence, et il est bien remarquable que, de toutes les dames du palais, ce fut la seule qui en tira parti, et toujours sans s'en donner aucun soin, et même sans le savoir. »

LE GÉNÉRAL DECAEN AUX INDES.

Nous avons eu déjà l'occasion de signaler ici l'importante collection des papiers du général Decaen ; nous voudrions indiquer aujourd'hui combien elle est précieuse, surtout pour notre histoire coloniale à l'époque de la Révolution.

Les historiens qui se sont occupés de l'époque révolutionnaire ont en général donné peu d'attention à nos colonies, et cela se comprend : de 1792 à 1815 tout l'intérêt se concentre sur la vieille Europe. Qu'importe pour nous que Pondichéry capitule le 23 août 1793 ? Presque le même jour Toulon se livre aux Anglais ; les Autrichiens viennent de prendre Valenciennes et Condé. Il s'agit de savoir ce qu'il adviendra de la France, non de l'Inde.

Plus tard, il est vrai, quand nous aurons repris sur les coalitions notre terrible revanche, Napoléon laissera bien parfois son regard et sa pensée s'en aller vers l'Orient indien ; mais il semble que ce soit dans ses heures de rêve ou d'hallucination ; et c'est à peine si l'histoire daigne prendre de tels projets au sérieux. N'est-il pas convenu que la mer appartenait alors à l'Angleterre comme le continent à la France ? Et la France indifférente a oublié ceux qui, sur les mers ou dans les contrées lointaines, luttaient pour la sauvegarde de ses intérêts, pour l'honneur de son pavillon.

Il y a là bien des injustices à réparer, bien des lacunes à combler. Pour qui voudra entreprendre cette double tâche, la collection Decaen sera d'un puissant secours. Les *Mémoires* proprement dits cessent, il est vrai, avec l'arrivée du général à l'île de France. Peut-être la suite en a-t-elle été perdue, avec beaucoup d'autres papiers de la famille, lors du pillage de Bellevue, dans la dernière guerre. Peut-être aussi sont-ils restés inachevés, Decaen ayant bien pu reculer devant les difficultés de la tâche entreprise. Autre chose en effet est de raconter une campagne, autre chose est d'exposer les mille détails qui constituent l'administration d'une colonie. Il est certain que les derniers cahiers de *Mémoires* que nous possédions sont loin déjà d'avoir la même netteté que les précédents ; on voit que Decaen a de la peine ici à coordonner, à résumer ses souvenirs ; à mesure qu'on avance, les *Mémoires* prennent de plus en plus le caractère d'un simple classement de pièces. Cela peut nous consoler dans une certaine mesure de ce qu'ils aient été ou perdus ou interrompus.

L'important c'est que les pièces aient été conservées. Or, rien que

pour ce qui concerne l'Inde, il en a été sauvé du pillage assez pour remplir soixante-dix-sept volumes in-folio. Bon nombre desdites pièces sont, il est vrai, des *duplicata*, voire même des *triplicata ;* mais il reste encore une masse considérable de documents dont les historiens anglais et français peuvent tirer parti et qu'ils chercheraient peut-être vainement ailleurs[1]. Les travailleurs d'outre-Manche y trouveraient, avec de nombreuses correspondances anglaises, officielles ou privées, les détails les plus circonstanciés sur certains événements de nature à les intéresser d'une façon toute particulière, notamment sur l'affaire du *Cumberland* et l'arrestation provisoire du capitaine Flinders, parti d'Angleterre pour un voyage d'exploration dans le Pacifique.

Nous y trouverions, nous, de véritables révélations sur l'histoire de notre marine et de nos colonies au commencement de ce siècle, que nous avons eu le tort de trop délaisser, de trop sacrifier à l'histoire continentale. Il est bien sans doute, pour ne citer qu'un exemple, de connaître par le menu les démêlés auxquels donnèrent lieu les clauses du traité d'Amiens relatives à l'évacuation de Malte et de l'Égypte ; mais il ne serait pas mal non plus de connaître les complications qu'amenèrent devant Pondichéry, vers le milieu de 1803, les clauses du même traité relatives à la restitution de nos établissements de l'Inde. Le malheur est que nous ne savions guère jusqu'à ce jour où nous aller renseigner ; les histoires, même les plus récentes, même spéciales, sont muettes sur ce point.

Je voudrais donc, pour m'en tenir à cette seule question de détail, raconter comment Decaen arriva devant Pondichéry, avec mission de s'y établir, comment il en fut empêché et forcé de gagner au plus vite l'île de France, laissant dans l'Inde un petit détachement qui, à force d'énergie, sut obtenir une honorable capitulation. Ce simple exposé suffira, je l'espère, à prouver ce que j'avançais tout à l'heure, c'est-à-dire à quel point les papiers Decaen sont intéressants pour notre histoire coloniale.

I.

J'ai dit ailleurs[2] comment, au retour de la campagne de Hohen-

1. J'ai pu constater toutefois qu'une grande partie des papiers Decaen se trouvent, en original ou en copie, aux archives de la marine.

Le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Caen, rédigé par M. Gaston Lavalley, et qui vient d'être publié, contient sur la collection Decaen une notice détaillée qui facilitera singulièrement les recherches.

2. Voir la *Revue historique* de mars-avril 1879.

linden, Decaen avait manifesté au premier consul son désir d'aller dans l'Inde. Ce désir lui avait été suggéré par ce qu'il avait lu des travaux de Labourdonnais et de Dupleix, et par ce qu'il avait entendu dire dans sa jeunesse des combats du bailli de Suffren. Il brûlait d'y aller, lui aussi, combattre les Anglais, dût-il « passer dix années de sa vie pour attendre l'occasion d'agir contre eux ». Bonaparte, qui l'avait écouté avec les marques du plus vif intérêt, lui répondit que ce qu'il désirait pourrait bien lui être accordé.

Toutefois, à la fin de 1801, Decaen ayant été nommé inspecteur général de l'infanterie et chargé, comme tel, d'inspecter la Provence, il dut croire que le premier consul avait oublié sa promesse. Il n'en était rien. Son inspection terminée, il revint à Paris, et dès le lendemain de son arrivée, comme il s'était rendu à la Malmaison, Bonaparte, après quelques questions sur son voyage, lui demanda brusquement s'il pensait toujours à l'Inde. Sur la réponse affirmative de Decaen : « Eh bien ! vous irez, lui dit-il. — En quelle qualité ? — Comme capitaine général ; allez voir le ministre de la marine et dites-lui qu'il vous communique tous les documents relatifs à cette expédition. »

Par malheur, Decaen avait eu à Toulon une altercation assez vive avec le commandant de la marine, et le ministre Decrès était fort prévenu contre lui. Il le reçut assez mal lorsqu'il se présenta au ministère et refusa de lui rien communiquer, alléguant qu'il n'avait pas d'ordres à ce sujet. Les ordres vinrent vite, paraît-il, accompagnés sans doute « d'une leçon de civilité » ; car le surlendemain, lorsque le général retourna au ministère, il trouva Decrès dans les meilleures dispositions, et très empressé à lui communiquer tous les renseignements dont il avait besoin. C'était toutefois mal entrer en relations avec le ministre de la marine. Il était à craindre que ce dernier n'en gardât une impression fâcheuse ; et, à ce titre, la petite scène, en apparence insignifiante, à laquelle je viens de faire allusion, pouvait avoir de regrettables conséquences pour l'avenir.

La paix d'Amiens venait d'être signée ; il s'agissait donc d'aller reprendre possession de nos comptoirs indiens, c'est-à-dire de tout ce qui avait appartenu à la France sur le continent et dans les mers de l'Inde avant la dernière guerre. La chose n'était pas aussi simple qu'il le semble au premier abord, en supposant même que l'Angleterre apportât dans l'exécution du traité la plus entière bonne foi. Nous savions d'une façon générale que la France avait eu des établissements à Chandernagor, à Pondichéry, à Karikal, à Mahé, avec des factoreries à Yanaon, à Surate, à Mascate, à Moka. Mais quelle était au juste l'étendue de nos droits et de nos propriétés ? C'est ce que le

ministre eût été fort embarrassé d'apprendre à Decaen ; il avoua que la copie des actes originaux, jadis envoyée en Europe, « se retrouverait difficilement dans les bureaux du ministère ». Il se reporterait, une fois arrivé, aux originaux mêmes « qui devaient être restés à Pondichéry ».

La nomination de Decaen comme « capitaine général des établissements français dans l'Inde » fut signée par les consuls le 29 prairial an X (18 juin 1802). L'île de France restait en dehors de son commandement, malgré les observations qu'il avait adressées au premier consul pour lui démontrer les avantages qu'il y aurait à mettre dans une même main tous nos établissements à l'est du cap de Bonne-Espérance. Mais la division avait toujours existé et Bonaparte voulut la maintenir, au moins un temps ; il jugeait que Decaen aurait assez à faire à Pondichéry. Il lui recommanda surtout d'organiser au plus vite le petit corps expéditionnaire qu'il devait emmener avec lui, afin d'être prêt à prendre la mer au commencement de l'automne.

Le chiffre des troupes, fixé d'abord à 2,400 hommes, fut réduit, par arrêté du 28 fructidor (15 sept.), à 1,250, tant officiers que soldats, auxquels on adjoindrait deux bataillons de cipayes dès qu'on serait arrivé à Pondichéry ; il fut décidé en outre que l'expédition partirait de Brest le mois suivant. Mais les dispositions à faire par la marine n'ayant pas été terminées à temps, le départ fut ajourné au printemps de l'année 1803. Decaen se plaignit en outre que les navires destinés au transport ne fussent pas de capacité suffisante ; il prétendait que les troupes y seraient trop mal à l'aise pour une aussi longue traversée ; ce fut l'objet de nouvelles et vives altercations avec le ministre de la marine.

Toutefois le retard eut un bon côté. Il venait d'arriver à Brest 1,500 noirs de la Guadeloupe, naguère enrégimentés pour défendre la colonie et qui nous avaient bravement aidés à repousser les Anglais. Richepanse, au lendemain de son arrivée dans l'île, jugea qu'il serait dangereux d'y garder des nègres ayant fait partie de la force armée ; aussi, en récompense de leurs bons services, il essaya d'abord « de les vendre aux États-Unis » ; puis, la spéculation n'ayant pas réussi, il prit le parti de les expédier en France. Le gouvernement ne savait trop que faire des nouveaux arrivants qu'on logea d'abord au bagne en attendant mieux ; puis Bonaparte eut l'idée de demander à Decaen s'il ne pourrait pas l'en débarrasser.

Decaen s'empressa d'accepter ; il les eût volontiers enrôlés tous, comptant plus sur eux que sur les cipayes. Mais il jugea avec raison qu'il serait impolitique de renoncer à l'usage des troupes indiennes ; il se réserva seulement d'en lever plus tard un seul bataillon au lieu

de deux, remplaçant l'autre par un bataillon de chasseurs africains qui bientôt fut « superbe » à voir. Les 600 hommes qui le composaient étaient tous « de taille de grenadier » ; ils portaient l'uniforme à merveille et paraissaient enchantés du changement apporté à leur malheureuse situation. C'était là une troupe solide sur laquelle on pouvait compter. Decaen se trouva avoir ainsi fait un bon calcul en même temps qu'une bonne action.

Le 10 pluviôse an XI (30 janvier 1803), avis lui ayant été donné que tous les préparatifs seraient achevés à Brest pour les premiers jours de ventôse, il va prendre congé du premier consul, qui « l'embrasse en lui souhaitant bon voyage et du bonheur », lui promet de lui envoyer « son portrait », et l'autorise sur sa demande à lui écrire directement, quand il le jugerait convenable.

Il lui remet en outre des instructions qu'il a rédigées lui-même, en date du 11 nivôse (1er janvier), et qui ne laissent aucune incertitude sur le véritable rôle destiné à Decaen dans l'Inde.

Sans doute, à ne considérer que la faiblesse du corps expéditionnaire, réduit même à dessein « pour ne pas donner ombrage à l'Angleterre », il semble que la mission du nouveau capitaine-général soit toute pacifique, et que le premier consul, à ce moment encore, ne prévoit ni ne désire la rupture de la paix d'Amiens.

Les instructions laissent une impression autre. Elles recommandent, il est vrai, à Decaen de « ne donner aucun sujet d'alarme aux Anglais » ; mais elles ajoutent qu'il aura « à dissimuler le plus possible les vues du gouvernement ». On devine sans peine quelles elles pouvaient être. Sur ce point, Bonaparte et Decaen n'avaient pu, dès le premier jour, manquer de s'entendre. Ce dernier ne faisait pas mystère de sa haine contre les Anglais. Il l'avait déclarée au premier consul, alors même qu'on négociait la paix d'Amiens. Or, cette paix à peine signée, si Bonaparte eût vraiment désiré la maintenir, comme on l'a dit parfois, comment, dès floréal an X, c'est-à-dire un mois après, eût-il choisi, pour l'envoyer aux Indes, l'homme qui demandait à y passer « à seule fin de combattre les Anglais », dût-il « attendre dix années » l'occasion d'agir ?

Bonaparte, nous devons le croire, espérait bien qu'il n'attendrait pas si longtemps. J'imagine toutefois que la rupture le surprit un peu plus tôt qu'il ne l'eût souhaité. Il calcule, dans ses « instructions », le cas où la guerre éclaterait entre la France et l'Angleterre « avant le 1er vendémiaire an XIII » (23 septembre 1804) ; Decaen aura ainsi le temps :

« De communiquer avec les peuples ou les princes qui supportent avec le plus d'impatience le joug de la compagnie anglaise... ;

« De faire connaître six mois après son arrivée, dans un *Mémoire* détaillé, tout ce qu'il aura recueilli sur la force, la situation et la disposition d'esprit des différents peuples de l'Inde, ainsi que sur la force et la situation des divers établissements anglais... ; ses vues et les espérances qu'il pourrait avoir de trouver de l'appui, en cas de guerre, pour pouvoir se maintenir dans la presqu'île, en indiquant la quantité et la qualité de troupes, d'armements et d'approvisionnements dont il aurait besoin pour nourrir la guerre pendant plusieurs campagnes au centre des Indes... ;

« Enfin, et comme il faut raisonner dans l'hypothèse que nous ne serions pas les maîtres de la mer et que nous aurions à espérer peu de secours considérables, » Decaen cherchera parmi nos possessions ou ailleurs « une place servant de point d'appui où, dans un cas extrême, on pût capituler et se ménager ainsi la faculté de se faire transporter en France ou à l'île de France, avec armes et bagages, sans compromettre l'honneur et sans se priver d'un corps considérable de Français. »

Duquel point d'appui il devra « tendre à s'emparer dès les premiers mois..., quelle que soit la nation à laquelle appartient cette place, portugaise, hollandaise ou anglaise ; » c'est-à-dire ennemie ou alliée. Dernier trait caractéristique où l'on reconnaît le politique prévoyant, mais peu scrupuleux, qui ne néglige rien, comme il ne respecte rien.

Ainsi muni de toutes instructions nécessaires, Decaen part de Paris le 27 pluviôse (16 février 1803) et arrive à Brest le 3 ventôse, six jours après. Il passe la revue des troupes qu'il trouve en excellent état, surtout bien disposées à entreprendre leur long voyage. Elles se composaient de :

600 hommes, 3e bataillon de la 109e demi-brigade de ligne ;
320 id. id. de la 18e demi-brigade d'infanterie légère;
100 id. 6e régiment d'artillerie légère ;
60 chasseurs et hussards formant la garde du capitaine-général ;
16 ouvriers d'artillerie ;

Et les 600 chasseurs africains, sans compter les officiers qui avaient tous été choisis par Decaen.

Les navires destinés à les transporter étaient :

Le vaisseau *le Marengo ;*

Les frégates *la Belle-Poule*, *l'Atalante* et *la Sémillante*, plus deux transports, *la Côte-d'Or* et *la Marie-Françoise ;* ce dernier destiné à porter des vivres et quelques passagers.

Decaen s'embarqua sur *le Marengo*, et les troupes blanches furent réparties sur les divers navires, le 10 ventôse (1er mars). Les chas-

seurs africains devaient partir sur des bâtiments de commerce, convoyés par la corvette *le Bélier*.

La flotte était sous le commandement du contre-amiral Linois.

Elle mit à la voile le 15 ventôse (5 mars) dans l'après-midi. La frégate *la Belle-Poule* devait se séparer de l'expédition et prendre les devants dès qu'on serait à la hauteur des Canaries. Elle avait à son bord le préfet colonial Léger et l'adjudant-commandant Binot, chef d'état-major de Decaen, chargé de ses instructions pour la reprise de possession de Pondichéry, ainsi que de lettres adressées à ce sujet aux gouverneurs anglais de Madras et de Calcutta.

Binot arriva aux Indes près d'un mois avant Decaen. Celui-ci avait fait relâche au cap de Bonne-Espérance, où il resta du 22 au 29 floréal (12-19 mars). Il n'était pas fâché de voir un peu par lui-même l'état de cette colonie hollandaise, si admirablement placée sur la route de l'Inde et dont le concours pouvait nous être si précieux en cas de rupture avec les Anglais. Malheureusement il n'eut pas lieu d'être très satisfait du résultat de ses observations.

Le Cap avait été remis au gouvernement batave par les Anglais le 21 février 1803. Depuis lors on n'avait pas travaillé aux fortifications qui se trouvaient dans un état déplorable. Il ne restait plus, en fait d'artillerie, que quelques mauvaises pièces presque hors d'état de servir, les Anglais ayant eu soin d'enlever les meilleures. En outre, et ce qui était plus fâcheux encore, les Anglais semblaient avoir conservé dans la colonie une grande influence. Si le gouverneur Jahnssen passait pour excellent patriote, bon nombre de fonctionnaires paraissaient plus dévoués à l'Angleterre qu'à la Hollande. Le commissaire-général Demist, autant sinon plus puissant que le gouverneur, témoignait des égards plus qu'étranges à un certain Prengle, agent de la compagnie des Indes au Cap depuis une douzaine d'années, et notoirement connu pour avoir pris une part des plus actives à la première occupation anglaise. Cette première occupation s'était opérée d'ailleurs avec une facilité telle que les Anglais seraient naturellement tentés d'en préparer une seconde dès qu'ils le jugeraient conforme à leurs intérêts. Or, il n'était pas douteux qu'en cas de rupture avec la France, leur première préoccupation ne fût de remettre la main sur le Cap. Pendant le peu de temps qu'ils l'avaient possédé, ils s'en étaient servis comme d'un lieu de dépôt afin d'acclimater les troupes envoyées dans l'Inde ; lesdites troupes ainsi acclimatées perdaient beaucoup moins d'hommes que celles venues directement d'Europe, et l'expérience faite à cet égard lors de la guerre contre Tippo-Saïb avait été trop concluante pour n'avoir pas frappé l'esprit pratique des Anglais. Il importait donc de

mettre au plus vite le Cap à l'abri d'un coup de main possible.

Decaen en écrivit au ministre dès le 30 floréal, à bord du *Marengo*, en rade de False-baie, le pressant d'agir en ce sens auprès du gouvernement batave. On voit qu'il n'avait pas perdu son temps de relâche au cap de Bonne-Espérance.

Le Marengo ne put mettre à la voile de False-baie que le 7 prairial (27 mai) ; le 22 messidor (11 juillet), il était en vue de Pondichéry. La traversée s'était effectuée sans autres incidents que de nombreuses altercations entre Decaen et le contre-amiral, altercations qui avaient commencé en rade de Brest et qui malheureusement n'étaient pas près de finir.

La veille de l'embarquement, Decaen avait renouvelé les plaintes déjà adressées au ministre sur l'insuffisance des navires de transport, critiqué en outre et très vivement les dispositions prises par Linois pour le loger lui et sa famille. Une fois en mer, plaintes nouvelles, cette fois de l'avarice et de la lésinerie du contre-amiral qui, ayant « plus songé à ses bénéfices qu'à bien traiter ses passagers », les réduisit presque dès le premier jour au bœuf et au lard salé, aux fèves et haricots, c'est-à-dire à peu de chose près à l'ordinaire de l'équipage. Il est vrai que le mal de mer lui avait enlevé « une très maigre et très petite vache bretonne et quelques volailles chétives », et qu'une fois au Cap, où il avait promis de renouveler ses provisions, les vivres y étant à fort bon marché, il acheta, avec de la volaille, « quelques boisseaux d'oignons et des potirons ».

Je suis tenté de croire que Decaen a exagéré quelque peu les torts et les travers de Linois, comme il avait exagéré l'insuffisance des navires de transport mis à sa disposition. On ne peut à coup sûr lui savoir mauvais gré de s'être préoccupé, même outre mesure, du bien-être et du confort de ses hommes. Toujours est-il que le prétendu encombrement dont il s'était si vivement plaint n'eut pas les inconvénients redoutés par lui. Sa lettre au ministre, déjà citée, constate que, malgré le mauvais état de la mer au départ, la santé des équipages est excellente, et qu'à part quelques indispositions, la traversée « a été on ne peut pas plus heureuse ». Ses inquiétudes n'étaient donc pas tout à fait fondées ; ses griefs personnels contre Linois l'étaient-ils beaucoup plus ? il est permis d'en douter ; ils étaient en tout cas assez futiles ; malheureusement à ceux-là s'en ajoutèrent d'autres bientôt, plus graves, plus sérieux, des conflits d'autorité journaliers, presque inévitables d'ailleurs entre deux chefs, forcés d'agir en commun, de combiner ensemble toutes leurs opérations, et cela en restant indépendants l'un de l'autre, sans que l'un fût subordonné à l'autre.

La mésintelligence entre Linois et Decaen ne fit donc que s'accentuer chaque jour davantage, et cela fut particulièrement regrettable dans les circonstances critiques où se trouva l'expédition dès son arrivée aux Indes.

II.

Le 22 messidor, comme *le Marengo* arrivait en vue de Pondichéry, Decaen fut surpris de voir une escadre anglaise mouillée à l'attérage de Porto-Novo ; sa surprise redoubla et devint de l'inquiétude quand, approchant de la côte, il aperçut en rade même de Pondichéry *la Belle-Poule* à l'ancre entre deux navires anglais, et le pavillon britannique flottant encore sur la ville.

Peu après, l'escadre signalée à l'attérage de Porto-Novo mettait sous voile et venait se placer à trois quarts de lieue au vent du *Marengo*, où elle fut rejointe par les deux navires qui semblaient surveiller *la Belle-Poule* dans la rade de Pondichéry. Cette escadre se composait de 5 vaisseaux, 3 frégates et 2 corvettes ; bien que ses dispositions ne parussent pas nettement hostiles, il était évident qu'elle se tenait en observation et prête à toute éventualité.

Les communications aussitôt établies avec *la Belle-Poule* mirent Decaen au courant de la situation. La frégate, après une relâche de sept jours à Foulepointe, était arrivée devant Pondichéry le 26 prairial (15 juin). L'adjudant-commandant Binot se hâta de mettre à terre l'aide de camp Lefebvre, porteur de la lettre suivante :

En rade de Pondichéry, le 26 prairial an XI de la République.

L'adjudant-commandant Binot. A M. le commandant des troupes de Sa Majesté Britannique à Pondichéry.

Le général Decaen, capitaine-général des établissements français aux Indes Orientales, en m'ordonnant de m'embarquer sur la frégate de la République *la Belle-Poule,* qui précède l'arrivée de la division française à la côte de Coromandel, m'a muni de pouvoirs nécessaires pour recevoir la restitution de l'établissement de Pondichéry, suivant le traité d'Amiens.

Je vous envoie en conséquence le citoyen Lefebvre, aide de camp du capitaine-général, afin de connaître le jour où je pourrai faire débarquer les troupes à mes ordres, et les envoyer relever celles de S. M. Britannique dans les différents postes de la ville.

Je charge le citoyen Lefebvre de vous remettre un paquet à l'adresse de M. le gouverneur de Madras qui mérite d'autant plus d'être recommandé qu'il contient des dépêches de votre gouvernement et du capitaine-général Decaen à M. le marquis de Wellesley.

Je suis flatté, Monsieur, que cette heureuse circonstance me procure l'avantage de faire votre connaissance, etc...

Signé Binot.

Voici la réponse à cette lettre :

Pondichéry, 15 juin 1803.

Au général Binot.

Général, votre aide de camp, citoyen Lefebvre, m'a remis, avec la lettre dont vous m'honorez, un paquet pour le gouvernement de Madras. Je l'adresse au très honorable gouverneur en demandant ses ordres qui fixeront le jour auquel les troupes sous vos ordres pourront débarquer et prendre possession de l'établissement ; je ne puis le permettre plus tôt, n'étant muni d'aucun pouvoir à cet effet.

Je crois néanmoins ne pas m'écarter des intentions du gouvernement Britannique en prenant sur moi de permettre que tous les officiers civils et militaires, qui auront votre approbation, descendent pour leurs affaires particulières.

Je donne les ordres pour que vos officiers de santé trouvent tous les secours qu'on peut leur donner pour l'établissement temporaire de leur hôpital, dont les malades peuvent descendre dès aujourd'hui.

Un logement provisoire se prépare pour vous, général, et je ferai tout ce qui dépendra de moi pour que tout ce qui est sous vos ordres souffre le moins possible de l'état inévitable qu'occasionne la distance d'ici à Madras.

Je suis avec la plus haute considération...

Signé de Meuron, lieutenant-colonel commandant...

Le lendemain, 27 prairial, l'adjudant Binot avec le préfet colonial Léger et le capitaine du génie Dehon allèrent faire visite au commandant de Pondichéry, ainsi qu'au lieutenant-colonel Cullen, commissaire du gouvernement anglais, chargé de la remise des possessions françaises dans l'Inde ; après quoi ils s'occupèrent de reconnaître par avance les établissements nécessaires pour le logement des troupes. Le 30, leur choix étant arrêté et les devis faits, les travaux furent commencés immédiatement.

Ce même jour, 30 prairial (19 juin), arrivait de Madras la nouvelle que le marquis de Wellesley était au fort William. Le secrétaire de lord Clive, gouverneur du fort Saint-Georges à Madras, faisait savoir :

« Que la dépêche adressée par S. E. le général Decaen à S. E. le très noble marquis de Wellesley a été envoyée en conséquence à Son Excellence au fort William, et qu'aussitôt que les ordres de Son Excellence en conseil auront été reçus, pour effectuer la restitution des possessions françaises sur les côtes de Coromandel et de Malabar, les arrangements nécessaires seront pris à cet effet par le gouvernement du fort Saint-Georges, sans aucun délai... ;

« ... Que jusqu'à ce que les ordres aient été reçus... l'officier commandant à Pondichéry devra aider de tout son pouvoir à l'effet d'accommoder aussi convenablement que possible les troupes. »

Les Anglais mettaient, on le voit, la plus grande courtoisie à éluder toute réponse décisive. Des dépêches du 11 mars, arrivées par voie de Constantinople et qui donnaient comme probable la reprise des hostilités, expliquent ces lenteurs calculées.

Le 2 messidor, une moitié des hommes de la 109e qu'avait amenés *la Belle-Poule* débarquait, au grand étonnement des Anglais, étonnement dans lequel entrait peut-être un peu de jalousie ; car « ils ne s'attendaient pas à voir des troupes si bien portantes et en aussi bonne tenue ». Les officiers furent saluer les deux colonels anglais qui leur firent beaucoup d'honnêtetés. Le colonel de Meuron donna le jour même en leur honneur dîner, bal et souper ; le 8, le colonel Cullen les reçut à son tour, et porta un toast au premier consul, « tout le monde debout et découvert ».

Ces politesses et gracieusetés n'avançaient pas les choses et l'on était toujours dans l'attente de la réponse du très noble marquis de Wellesley lorsque Decaen arriva. Pressé de savoir à quoi s'en tenir, il prie le contre-amiral Linois d'expédier *la Belle-Poule* à Madras, et il remet à l'aide de camp Lefebvre une nouvelle lettre pour lord Clive :

En rade de Pondichéry, 22 messidor an XI.

M. le gouverneur, j'avais eu l'honneur de vous annoncer par une lettre du 13 ventôse, apportée à la côte de Coromandel par la frégate française *la Belle-Poule*, que pour l'exécution du traité d'Amiens j'avais chargé le colonel Binot de reprendre possession de Pondichéry.

Il m'était naturel de penser que la restitution de cet établissement n'éprouverait point de retard, vu le temps écoulé depuis le traité d'Amiens, vu l'exécution de ce traité en Europe dans toutes ses parties ; et surtout que quelques difficultés qui avaient paru s'élever sur des objets relatifs à ce même traité étaient absolument aplanies, lorsque le premier consul m'a ordonné de venir reprendre possession des établissements français aux Indes orientales.

La frégate *la Belle-Poule* est depuis 25 jours en rade de Pondichéry ; et en arrivant aujourd'hui avec la division, je vous avoue, M. le gouverneur, que j'ai éprouvé de l'étonnement de ce que la restitution n'avait pas encore eu lieu. L'obstacle seul qu'on me présente est l'attente des ordres de Son Excellence le gouverneur du fort William ; j'ai pensé, M. le gouverneur, que vous pourriez anticiper sur cette réponse, d'autant mieux que, Pondichéry se trouvant à la proximité du fort Saint-Georges, on avait précédemment l'usage de traiter avec ce gouvernement pour tous les rapports relatifs à la côte de Coromandel. S'il y a d'autres considérations qui peuvent empêcher la restitution, ce qui

serait contre mon attente, je vous prie de vouloir bien me les communiquer. En vous faisant mes remerciements, M. le gouverneur, de tous les bons procédés que vous avez ordonnés pour les Français précédemment arrivés à cette côte, j'ai l'honneur de...

P. S. Désirant avoir une prompte réponse, j'ai pris le parti de vous envoyer un de mes aides de camp vous porter cette lettre.

Cette prompte réponse, Decaen n'eut pas le loisir de la recevoir. Le lendemain, 23 messidor, arriva inopinément *le Bélier* qu'on n'attendait qu'avec les Africains. Il avait reçu l'ordre de tâcher de rallier la division avant son arrivée aux Indes, et apportait cette dépêche du ministre de la marine, bien faite pour augmenter les inquiétudes du capitaine-général :

Paris, le 20 ventôse an XI..., à 11 heures du soir.

Au général Decaen.

Le gouvernement, général, apprend que l'Angleterre fait un armement extraordinaire ; ce n'est pas une rupture, mais cela jette un nuage sur ses intentions : dans cet état de choses, l'expédition ne doit pas aller à Pondichéry s'exposer inconsidérément aux chances des événements. Le contre-amiral Linois reçoit l'ordre de la conduire à l'île de France. Vous y débarquerez et attendrez les ordres que je vous adresserai incessamment d'après les circonstances.

Mais dans le cas d'hostilités, il serait possible que les bâtiments porteurs de mes dépêches fussent interceptés ; dans ce cas, dès que la rupture entre la France et l'Angleterre vous serait connue d'une manière authentique, quoique par voie indirecte, vous remettrez au général Magallon la lettre ci-jointe à cachet volant, et vous vous ferez reconnaître pour capitaine-général des îles de France et de la Réunion, et le citoyen Léger pour préfet colonial...

Signé Decrès.

Le préfet se trouvait à bord au moment où cette dépêche arriva. Decaen la lui communique ainsi qu'au contre-amiral ; il leur expose combien est suspecte l'attitude des Anglais, combien ils ont chance d'être, par la voie de terre, les premiers informés en cas de rupture et quel péril alors courrait la division. Il conclut donc à la nécessité de gagner au plus vite et dans le plus grand secret l'île de France, ainsi que le prescrit d'ailleurs la lettre ministérielle. Cet avis ayant paru bon, le contre-amiral, avec plus de bonne volonté que n'en attendait Decaen, promet de prendre ses dispositions pour mettre à la voile à minuit.

Il était indispensable que jusque-là rien ne vînt donner l'éveil aux Anglais. Il ne fallait donc pas songer à rembarquer les soldats ou les passagers qui se trouvaient à terre. Decaen s'adressa alors au préfet colonial : « Vous allez avoir un grand sacrifice à faire, celui de vous

séparer de votre famille sans même pouvoir lui faire part que vous êtes obligé de l'abandonner... ; mais dans la position difficile où les circonstances nous ont placés, la patrie réclame de vous un nouveau service ; je suis trop persuadé de votre dévouement à ses intérêts pour avoir le moindre doute de votre courageuse résignation. »

Decaen avait à ce moment même le droit de parler de sacrifice et de résignation ; la veille au soir, sa femme était allée voir à terre Mme Léger, et, malgré sa promesse de revenir le lendemain matin, elle n'était pas encore de retour. Elle ne revint que dans la soirée, au grand contentement de son mari qui craignait que, cédant aux instances de son amie, elle ne se fût décidée à prolonger son séjour à terre. Le préfet répondit qu'il ne démentirait pas la bonne opinion qu'avait de lui le capitaine-général, et il reçut ses instructions :

Je vais de suite écrire les ordres que j'ai à donner à l'adjudant-commandant; je vais vous les remettre et vous allez retourner à terre où vous dresserez des instructions pour la personne que vous voulez désigner pour chef de l'administration. Ensuite vous mettrez vos ordres et les miens dans un tiroir dont vous rapporterez la clef, après avoir dit chez vous que vous dînerez à bord, ayant à nous entretenir ensemble de dispositions relatives à notre prochain débarquement; et qu'à ce sujet vous êtes venu chercher des documents indispensables que vous aviez oublié d'apporter avec vous. Enfin il faut que vous ameniez avec vous quelqu'un sur qui vous pouvez compter, qui ne quittera le *Marengo* qu'à l'instant où on aura mis sous voile; alors il reportera votre clef avec un mot de lettre à une autre personne de confiance à laquelle vous recommanderez ponctuellement de n'ouvrir le tiroir que demain au jour, d'y prendre les ordres que vous allez y serrer, et de les porter ou envoyer à leur adresse; à moins que vous ne jugiez plus à propos de confier toute la mission à celui que vous allez ramener avec vous.

L'ordre remis pour l'adjudant Binot était ainsi conçu :

Aujourd'hui, mon cher Binot, quelques circonstances changent les dispositions du premier consul et m'obligent de changer votre emploi. Je vous adresse des lettres de service pour prendre le commandement en chef de Pondichéry et pour y poursuivre la reprise de possession de cet établissement, conformément au traité d'Amiens...; je vous laisse les troupes précédemment débarquées; elles serviront à la garde du pavillon et de l'établissement... Cependant s'il arrivait que contre mon attente il y eût une reprise d'hostilités, vous entreriez en arrangements avec le gouvernement anglais, afin d'en obtenir la capitulation la plus honorable; il faudrait faire en sorte de vous faire transporter à l'île de France ou au moins en France. Vous m'adresserez à l'île de France votre correspondance...; je ne donne à personne connaissance du mouvement que j'opère... Je sens bien, mon cher Binot, que cette situation

sera pour vous très désagréable ; mais les événements me conduisent. Croyez aux regrets que j'éprouve en me séparant de vous de cette manière.

Vous trouverez, j'espère, un dédommagement dans votre zèle et dans le service important que ces circonstances imprévues vous feront rendre à votre pays.

Les regrets dont parle Decaen étaient sincères et d'autant plus vifs que Binot était, lui aussi, à ce moment même, sur *le Marengo,* s'apprêtant à repartir pour aller dîner chez le commissaire anglais qui l'avait invité. Il pouvait, le lendemain, se trouver avec raison froissé que son chef n'eût pas eu assez de confiance en sa discrétion pour le mettre dans la confidence de ses projets et lui confier de vive voix la mission difficile dont il le chargeait.

Je ne crois pas que Decaen ait douté de la discrétion de Binot qu'il estimait fort ; il redouta sans doute son hésitation à assumer sur lui seul une responsabilité si grave, ses résistances, son refus peut-être. Craintes du reste exagérées : Binot était un de ces hommes de cœur au dévouement desquels on ne fait jamais appel en vain. Sa conduite le prouva.

Il quitta Decaen avec le préfet colonial, promettant de revenir le lendemain matin. Il ne se doutait guère que le lendemain *le Marengo* aurait disparu, et qu'il se trouverait seul, avec son petit détachement, abandonné sur les côtes de l'Inde, sans autre perspective que la nécessité d'une capitulation, honteuse peut-être. Il était évident en effet que Binot et ses hommes étaient sacrifiés, sacrifiés comme avait grande chance de l'être *la Belle-Poule* elle-même à son retour de Madras. On peut se demander si ce sacrifice était bien indispensable. Decaen avait pesé longtemps le pour et le contre. Il réfléchit que si la paix était maintenue, les choses resteraient toujours en l'état ; dans le cas contraire, il se rappela combien les Anglais sont « peu scrupuleux, surtout dans l'Inde, pour commettre des hostilités avant même que la guerre ne soit déclarée ». Or le mouillage momentané de deux vaisseaux anglais à tribord et à bâbord de *la Belle-Poule* dans la rade de Pondichéry, la manœuvre de l'escadre anglaise étaient des indices peu rassurants. Quant à lutter contre cette escadre, il n'y fallait pas songer. C'eût été s'exposer à une ruine certaine et complète ; mieux valait donc faire la part du feu.

Cette résolution prise, comme nous l'avons vu, et l'adjudant Binot parti avec le préfet, Decaen se rendit à bord des deux frégates *l'Atalante* et *la Sémillante*, seules arrivées en vue de Pondichéry avec *le Marengo.* Les deux transports *la Côte-d'Or* et *la Marie-Françoise* n'avaient pas rejoint, et il était fort à craindre qu'ils ne fussent perdus.

Le capitaine-général chargea les commandants d'annoncer le lendemain matin aux troupes qu'on était en route pour l'île de France, et qu'il comptait « sur leur bon esprit et leur courage pour supporter avec patience et résignation les privations qui résulteraient de la contrariété de n'avoir pu faire aucune provision pour la nouvelle traversée. » Comme elle pouvait durer plus d'un mois encore, Decaen avait craint que ce départ précipité, l'incertitude de la destination nouvelle, le découragement qui en résulterait, n'altérassent la bonne humeur et la santé des hommes ; de là sa résolution de les prévenir et de faire à leurs bons sentiments un appel qui du reste fut entendu.

Il fit au commandant du *Bélier* les mêmes communications, après quoi il regagna *le Marengo*. La chaleur excessive de la journée, peut-être aussi les émotions ressenties l'avaient tellement affaibli qu'il put à grand'peine remonter à bord. Le préfet colonial revint, comme c'était convenu, pour l'heure du dîner, accompagné de son homme de confiance ; il avait quitté sa famille en l'assurant qu'il serait de retour dans la nuit.

A l'heure fixée pour le départ, la dernière ancre du *Marengo* n'ayant pu encore être dérapée, Linois ordonne de couper le câble ; le messager du préfet est renvoyé à Pondichéry et les vaisseaux s'éloignent. A quelque distance, ils rencontrent deux avisos anglais sous le vent de Pondichéry, évidemment destinés à compléter le cordon d'observation dessiné autour de la division française. L'un d'eux lance aussitôt une fusée afin de signaler la marche de ladite division. Deux coups de canon y répondent, suivis, un instant après, d'un troisième, signal convenu sans doute pour faire appareiller l'escadre. Mais les mesures avaient été si bien prises, le secret si bien gardé, le départ s'était effectué avec une telle promptitude que les Anglais n'eussent pu l'inquiéter quand ils en auraient eu le désir. Le commodore Rainier ne s'amusa pas à la poursuivre. Il avait sans doute l'ordre, ou il jugea plus opportun de rester en vue de Pondichéry afin d'y attendre les événements, tout au moins le retour de *la Belle-Poule*.

Celle-ci, qui était partie pour Madras le 22 messidor, fut de retour le 26, à sept heures du matin. L'escadre anglaise détacha immédiatement un vaisseau et deux frégates pour lui donner chasse. Mais le capitaine Bruilhac, qui n'apercevait plus la division française, se doutant de quelque chose, ne jugea pas à propos de les attendre. Comme son bâtiment avait une marche supérieure, il leur échappa sans peine et prit, lui aussi, le chemin de l'île de France.

La Côte-d'Or avait été moins heureuse ; arrivée le 24, le lendemain même du départ de la division, elle était tombée au milieu des

vaisseaux de guerre anglais, qu'elle avait pris de loin pour des bâtiments de la compagnie. Elle était commandée par le capitaine Dufresne et portait 300 hommes de troupe sous les ordres du chef de brigade Sainte-Suzanne. Le capitaine, sans défiance, passa, sur l'invitation qui lui en fut faite, à la poupe de l'amiral, croyant que la rade où mouillait l'escadre était celle des gros bâtiments. Grande fut sa surprise quand il vit trois des navires anglais se placer, l'un à tribord, l'autre à bâbord, le troisième derrière, pour lui couper toute retraite. En même temps un officier du vaisseau amiral vint lui annoncer que la division française étant partie pour une destination inconnue, l'amiral Linois avait prié l'amiral Rainier de lui dire de mouiller pour l'attendre. Dufresne et Sainte-Suzanne demandèrent alors d'aller trouver l'amiral anglais pour avoir quelques détails. Mais on leur dit que ce dernier se couchait de très bonne heure et qu'il reposait. Il était à ce moment sept heures du soir.

Toutefois, le lendemain, permission fut donnée à *la Côte-d'Or* d'approcher de Pondichéry. Dufresne et Sainte-Suzanne étant allés voir Binot, celui-ci leur apprend ce qui s'est passé et donne ordre à *la Côte-d'Or* de se préparer pour gagner au plus vite l'île de France. Dès la veille il avait écrit à l'amiral Rainier :

Au quartier général à Pondichéry, le 24 messidor an XI.

L'adjudant-commandant Binot. A M. l'amiral Rainier, commandant les forces navales britanniques dans les mers des Indes.

Ce n'est pas sans le plus grand étonnement que je me trouve forcé de vous demander quelle peut être la raison qui vous a engagé à faire mouiller près de vos vaisseaux un bâtiment de la République française qui se dirigeait sur Pondichéry, lieu de sa destination.

J'étais loin de m'attendre, monsieur, à pareil procédé de votre part au moment où je suis sur le point de reprendre possession de la ville.

Signé Binot.

Il reçut le lendemain la réponse suivante :

A bord du *Centurion,* en rade de Pondichéry, le 14 juillet 1803.

Monsieur, avant de faire une réponse directe à votre lettre où vous me demandez si péremptoirement la raison qui m'a fait mouiller le transport français *la Côte-d'Or* près de mon pavillon, hier soir, je vous prie de me faire la grâce de m'informer par quelle autorité vous faites usage du style que vous avez employé, en vous adressant à moi à cette occasion, vu que je ne puis reconnaître aucun autre quartier général à Pondichéry que celui qui y est établi par le gouvernement britannique du fort Saint-Georges, jusqu'à ce que ce gouvernement vous ait mis en pouvoir de reprendre possession de cet établissement de la République

française, à laquelle l'arrestation du susdit transport ne causera point, je vous l'assure, le moindre délai. J'ai l'honneur d'être...

Signé Peter Rainier, vice-amiral et commandant en chef l'escadre de S. M. Britannique aux Indes Orientales.

Une telle lettre ne laissait guère de doutes sur les dispositions hostiles de l'amiral et ne justifiait que trop la résolution prise par Decaen. Binot répliqua :

Au quartier général à Pondichéry, le 26 messidor an XI.

J'ai l'honneur de vous observer, Monsieur, que d'après les pouvoirs qui m'ont été donnés par le capitaine-général des établissements français dans l'Inde, pour en recevoir la restitution, et l'agrément que m'a donné le gouvernement britannique du fort Saint-Georges de m'établir à Pondichéry avec les troupes sous mes ordres, je me trouve suffisamment autorisé pour y prendre mon quartier général, quoiqu'en y reconnaissant la souveraineté anglaise.

Quant à l'arrestation du vaisseau *la Côte-d'Or,* je vous répéterai que rien ne me paraît plus extraordinaire que votre procédé, et que vous persistiez à le tenir sous votre surveillance.

Je vous préviens donc, Monsieur, qu'aussitôt que ce bâtiment aura pris des vivres, je lui donnerai des ordres pour une nouvelle destination.

Signé Binot.

Ce même jour, 26 messidor (15 juillet), sur les onze heures du soir, *la Côte-d'Or* filait le long de la côte, ayant mis le cap au nord ; mais elle avait à peine fait un quart de lieue, qu'on lui tirait des coups de fusil du rivage. Vers minuit, elle cinglait à l'E.-N.-E., suivie de près par une frégate qui la rejoignit à cinq heures et demie et la héla : « L'amiral anglais vous fait dire de virer de bord et de revenir au mouillage. — Je ne peux pas, je suis ma destination ; je n'ai point d'ordres à recevoir de l'amiral anglais. »

Deux nouvelles sommations de virer de bord ayant obtenu même réponse, la frégate, qui se trouvait à portée de pistolet, fit feu de sa mousqueterie et de son artillerie. Un boulet porta à fleur d'eau, un autre dans le corps du vaisseau, les autres dans les voiles. Toute résistance était impossible ; Dufresne amena son pavillon, ce qui n'arrêta pas le feu. Il ne cessa que lorsque *la Côte-d'Or* eut amené ses perroquets, cargué ses basses voiles et mis en panne. Après quoi deux officiers vinrent à bord et enjoignirent au capitaine de retourner à Pondichéry, où il revint escorté par la frégate *la Therpsicore.*

Le chef de brigade Sainte-Suzanne avait demandé aux officiers anglais si l'on était en guerre, et, sur leur réponse qu'ils ne le croyaient pas, il adressa à l'amiral Rainier cette protestation énergique :

A bord de *la Côte-d'Or,* le 27 messidor an XI.

Je suis étonné de l'acte hostile que vous venez de faire exercer envers *la Côte-d'Or,* à bord duquel je commande trois cents hommes, sous le prétexte inouï qu'il était parti de la rade de Pondichéry sans vos ordres.

Depuis quand, M. l'amiral, les vaisseaux et les soldats français sont-ils sous les ordres des généraux de l'Angleterre? Et pourquoi, lorsque nos deux nations sont en paix, s'est-on permis à notre égard des mesures hostiles et une violation ouverte du droit des gens? Nous naviguions sous la foi des traités, et nous étions loin de penser que nous avions en vous des ennemis.

Je n'ai cédé, M. l'amiral, qu'à la fusillade et à plusieurs bordées à la portée du pistolet, parce que, comme vous le saviez bien, je n'avais ni canon ni cartouches; et que votre frégate, maîtresse de ses manœuvres et de la marche sur un bâtiment de commerce, s'est prudemment placée sous le vent à nous. C'est ainsi que cet officier s'est procuré une gloire facile sur un bâtiment non armé et sur des hommes sans défense.

Étant votre prisonnier, ainsi que ma troupe, je vous prie, M. l'amiral, de vouloir bien donner des ordres pour son débarquement et sa subsistance.

Signé Sainte-Suzanne.

Binot écrivait de son côté au gouverneur du fort Saint-Georges qu'après un acte aussi hostile il ne doutait nullement que la guerre ne fût déclarée entre les deux nations; il le priait de l'informer si oui ou non la restitution des établissements français aurait lieu, et si la conduite de l'amiral Rainier envers les représentants de la nation française dans l'Inde avait été commandée et approuvée par lui.

Pas plus qu'un mois auparavant, lord Clive n'était décidé à se prononcer sur le premier point. Mais l'amiral avait outrepassé ses ordres, et il n'hésita pas à l'en blâmer, ainsi qu'en fait foi la lettre suivante de Rainier à Binot, en date du 20 juillet, c'est-à-dire quatre jours après l'événement que nous venons de raconter :

Monsieur..., j'ai la satisfaction de vous annoncer que le vaisseau *la Côte-d'Or* est dès ce moment à votre disposition, le gouvernement du fort Saint-Georges m'ayant par sa dépêche du 16 du présent, que je n'ai reçue que ce matin..., signifié son entière désapprobation de la détention de ce vaisseau, en réponse à la lettre que j'écrivis pour soumettre à ses sages et respectables conseils ma conduite dans cette mesure, immédiatement après que je l'eus adoptée...

J'ai l'honneur d'être...

Signé Peter Rainier.

Il est peut-être étrange que, la dépêche de l'amiral à lord Clive étant parvenue dans la même journée, il ait fallu quatre jours pour que la réponse de lord Clive arrivât à sa destination. Était-ce encore

désir de gagner du temps, d'attendre la notification des hostilités qui eût permis de garder le navire si outrageusement arrêté ? La chose n'est pas improbable. Toujours est-il que la lettre du 20 juillet tranchait la question. *La Côte-d'Or,* mise en liberté, se dirigea sans retard vers l'île de France, et une frégate anglaise lui fit l'honneur de l'accompagner jusqu'à la *Ligne*, gracieuseté un peu suspecte qui semble corroborer les soupçons que nous émettions tout à l'heure. Le navire arriva à l'île de France le 3 fructidor (21 août). *Le Marengo*, *la Sémillante* et *l'Atalante* ne l'y avaient précédé que de cinq jours ; et Decaen avait eu la satisfaction de trouver au port N.-O. *la Belle-Poule*, arrivée depuis quelques heures.

Toute la division était donc réunie à l'exception de *la Marie-Françoise*, qui eût pu rejoindre, elle aussi, un peu plus tard, et qui se perdit, il faut bien le dire, un peu par la faute, par la négligence de son capitaine. Elle avait paru le 7 fructidor devant Pondichéry, mais pour gagner aussitôt le large. Binot crut qu'elle était allée se mettre en sûreté au port danois de Tranquebar. Mais deux jours après il la vit reparaître, escortée cette fois d'une frégate anglaise qui, malgré ses protestations, l'emmena à Négapatam, alléguant les ordres de l'amiral Rainier qui s'y trouvait avec son escadre. Il arriva pour *la Marie-Françoise* ce qui était arrivé pour *la Côte-d'Or*. Une fois à Négapatam, on la relâcha ; mais son capitaine, moins actif ou moins prudent que celui de *la Côte-d'Or*, au lieu de gagner l'île de France au plus vite, comme le lui avait recommandé Binot, perdit six jours, du 1er au 6 septembre, à compléter ses approvisionnements. Le 6, la déclaration de guerre était connue de l'amiral anglais, et *la Marie-Françoise* resta en son pouvoir.

III.

Le même jour, 6 septembre, à quatre heures du matin, entraient à Pondichéry 650 hommes du 73e régiment anglais avec une compagnie d'artillerie du roi, commandés par le lieutenant-colonel Monypenny. Le régiment se forma en ordre de bataille sur la place d'armes, ayant à sa gauche deux compagnies de cipayes qui formaient depuis longtemps la garnison de la ville. La compagnie d'artillerie fut détachée avec cent fusiliers auprès des quatre pièces de campagne qui étaient placées sur une petite éminence au bord de la mer ; cinquante autres fusiliers entourèrent la Monnaie où nous avions un poste de cinq hommes.

Vers cinq heures, toutes ces dispositions achevées, le lieutenant-colonel Monypenny et le commissaire Cullen envoient à l'adjudant-

commandant Binot un officier porteur de la sommation suivante :

Pondichéry, 6 septembre 1803.

Monsieur, c'est avec un extrême regret que, conformément aux ordres du très honorable gouverneur en conseil du fort Saint-Georges, nous avons à vous annoncer qu'une déclaration de guerre entre la Grande-Bretagne et la République française a eu lieu dans le mois de mai dernier. En conséquence, nous avons ordre de vous demander que vous et toute la force sous votre commandement civil et militaire vous vous considériez comme prisonniers de guerre.

Dans l'exécution d'ordres aussi peu agréables, nous avons toutefois la satisfaction qu'il est en notre pouvoir de vous assurer que tout respect et attention possibles seront observés de la part du gouvernement britannique...

Signé Monypenny, lieutenant-colonel du 73e régiment, Villiam Cullen, lieutenant-colonel, commissaire britannique de S. M.

Depuis le 1er septembre, c'est-à-dire depuis la restitution de *la Marie-Françoise*, Binot était complètement rassuré ; pour la première fois il se prenait à espérer que la paix ne serait pas rompue et que les tergiversations du gouvernement de Madras allaient avoir un terme. La sommation le surprit et l'indigna plus encore. Il était venu dans l'Inde sur la foi des traités, il avait débarqué ses soldats sur l'invitation même du commandant de la place ; il ne pouvait croire qu'on voulût le retenir lui et les siens comme prisonniers de guerre ; il écrit donc en ce sens à MM. Monypenny et Cullen, demandant qu'il lui soit permis d'en référer au gouverneur de Madras pour que lui et ses hommes puissent regagner l'île de France.

En même temps il fait relever les deux postes de l'Hôpital et de la Monnaie, ce à quoi les Anglais ne s'opposent pas ; et les officiers logés en ville sont prévenus d'avoir à se rendre au plus vite au magasin d'artillerie, près la porte du port, où se trouvait caserné le détachement de la 109e. Vers huit heures, tout le monde était réuni et les soldats sous les armes, quand le capitaine Simonin, porteur de la lettre de Binot, revint avec une nouvelle sommation des commandants anglais :

« ... Nous sommes infiniment fâchés, disaient-ils, de vous annoncer que les ordres que nous avons reçus sont d'une nature à ne pas permettre qu'il y soit dévié *le moindrement*, et tout délai dans l'exécution du contenu de notre lettre de ce matin occasionnerait seulement des conséquences fâcheuses. »

Ils voulaient bien l'assurer pourtant qu'une fois prisonnier il pourrait écrire au gouverneur de Saint-Georges telles lettres qu'il lui plairait *au sujet de sa détention*, elles lui seraient sûrement expédiées.

Indigné de ces façons d'agir, dont la courtoisie hautaine déguisait mal l'insolence, indigné surtout de ce qu'on ne semblait pas même admettre qu'il pût avoir l'idée de se défendre, Binot s'adresse à ses hommes : il connaît assez leur bravoure pour être sûr qu'ils ne voudront pas mettre bas les armes « sans avoir donné des preuves certaines de ce que peut l'honneur outragé chez le soldat français » ; et il répond fièrement à la seconde sommation qu'il ne se rendra pas « avant d'avoir reçu des assurances positives sur son renvoi à l'île de France ».

Le détachement de la 109e comprenait, en dehors de ses dix-huit officiers, cent soixante-dix-neuf hommes, dont une dizaine alors à l'hôpital et vingt autres sans fusils. Ces derniers devaient être laissés à la garde du quartier. Binot réunit autour de lui les officiers sans troupe auxquels était destiné le commandement du bataillon de cipayes à organiser ; il en forme un petit peloton qui prend la tête de la colonne. Officiers et soldats étaient pleins d'ardeur, et quand les commandants anglais déclarèrent au capitaine Simonin qu'ils allaient faire marcher leur artillerie et leur infanterie : « Très bien, leur répondit ce brave officier ; mais vous pouvez compter que nous vous épargnerons la moitié du chemin. » Il était en effet convenu qu'on fondrait sur l'ennemi à son premier mouvement en avant.

Cette attitude énergique donne à réfléchir aux Anglais. Au lieu d'avancer comme ils avaient menacé de le faire, ils envoient dire au général Binot qu'ils consentent à l'envoi d'un plénipotentiaire à Madras. En conséquence, de part et d'autre parole est donnée que, jusqu'au retour dudit plénipotentiaire, aucun acte d'hostilité ne sera commis ; et les Anglais consentent même à quitter la ville pour aller camper au Champ de Mars.

Avant la fin de ce même jour, 19 fructidor (6 septembre), le colonel Mainville et le capitaine Pariset, officiers de cipayes, étaient délégués par Binot à Madras, porteurs de la lettre qui suit :

A M. le gouverneur du fort Saint-Georges[1].

C'est avec la plus étrange surprise que j'ai reçu ce matin une lettre de la part de MM. Monypenny... et Villiam Cullen..., dans laquelle ils me signifient d'après vos ordres d'avoir à me constituer prisonnier de guerre avec mon détachement et tous les employés de l'administration civile.

J'ai l'honneur d'observer à Son Excellence, M. le gouverneur, qu'envoyé par le gouvernement français pour reprendre possession de ses établissements dans l'Inde, ce n'est que sous l'agrément de M. le gou-

1. Lord Clive venait d'être remplacé par lord Bentinck qui était entré en rade de Madras le 29 août précédent.

verneur de Madras, son prédécesseur, sous la protection du pavillon britannique, et sous la promesse de me rendre ces établissements aussitôt l'arrivée de la réponse de Son Excellence, M. le gouverneur général, marquis de Wellesley, que je me suis décidé à débarquer avec mes troupes ; que j'ai apporté la plus grande attention à ne m'immiscer en rien, pendant nos trois mois de séjour, dans le commandement de la place, et que j'ai tout lieu de me flatter que M. le gouverneur sentira, comme moi, combien j'ai le droit dans la circonstance d'invoquer en ma faveur le droit des gens.

Je suis donc fondé à demander à M. le gouverneur qu'il me soit accordé et à tous les individus militaires et civils qui sont sous mes ordres un libre passage pour l'île de France, ainsi que les moyens suffisants pour nous y transporter avec armes et bagages.

J'attends avec impatience la réponse de Son Excellence, et dans le cas où elle se rendra à mes demandes, je lui promets d'avance que la tranquillité publique de cette place ne sera troublée en aucune manière jusqu'à notre embarquement.

J'ai l'honneur de vous prévenir, M. le gouverneur, que le colonel Pennmark-Mainville est chargé de cette dépêche, et autorisé à suivre ma demande et à recevoir votre réponse.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Signé Binot.

Binot se faisait peu d'illusions sur la réponse du gouverneur de Madras ; en attendant qu'elle arrivât, ce qui devait bien demander trois ou quatre jours, il se met en mesure de parer à toutes les éventualités. De crainte d'une surprise, des factionnaires sont placés aux différentes avenues qui conduisent au quartier, lequel se transforme en véritable atelier d'armes. Il n'y avait guère qu'une soixantaine de fusils tout à fait en bon état, les autres étaient plus ou moins endommagés ; on les répare tant bien que mal, et l'on parvient à armer presque tous les soldats, grâce à la générosité d'un habitant, le citoyen Taillade, qui fournit trente fusils de chasse, deux espingoles, vingt-quatre paires de pistolets. Le plus grave, c'est que la poudre manquait ; les Anglais, qui s'en doutaient un peu, avaient emmené avec eux tous les marchands noirs qui en vendaient. On se tire pourtant d'embarras ; on parvient, quoiqu'avec beaucoup de peine, à se procurer du salpêtre, du soufre ; et, pendant que les soldats travaillent avec ardeur à fondre des balles, le pharmacien Fourneret leur fabrique de la poudre pour cinq mille cartouches.

Les employés civils étaient loin de montrer le même courage et le même zèle patriotique. A l'exception de deux [1], qui associèrent bra-

1. L'un était un chef de bureau des finances, Biancourt, marié, père de huit enfants ; l'autre, un jeune homme, nommé Lasauvagère.

vement leur sort à celui des soldats, les autres se réunirent pour délibérer s'il ne leur conviendrait pas de faire un arrangement particulier avec les Anglais. Faute de pouvoir s'entendre sur ce point, ils convinrent que chacun resterait chez soi, attendant tranquillement l'issue de l'affaire.

Le 23 fructidor (10 septembre), un renfort inattendu arriva aux Anglais. Un vaisseau de guerre de cinquante-quatre canons, le *Sherness*, passant dans l'après-midi en vue de Pondichéry et apercevant les signaux de secours, vint mouiller dans la rade. Le lendemain de grand matin il débarquait son équipage; et un de ses canots, à sept heures, prenait position avec une pièce de campagne vis-à-vis le quartier français, à demi-portée de fusil.

A dix heures, le colonel Mainville rapportait à Binot la réponse du gouverneur de Madras :

Au colonel Binot.

Monsieur, il m'est ordonné par le très honorable gouverneur en conseil de vous accuser la réception de votre lettre...

Sa Seigneurie le gouverneur en conseil ne peut croire nécessaire dans ce moment de discuter les circonstances particulières qui ont retardé la restitution de l'établissement de Pondichéry aux représentants du gouvernement français; et quoique vous deviez être persuadé que le délai dont vous pouvez vous plaindre a eu des causes qu'on n'a pu vaincre, Sa Seigneurie ne peut penser que ces causes aient aucun rapport à la situation actuelle où se trouvent les troupes françaises à Pondichéry et où elles ont été placées par la déclaration des hostilités entre la Grande-Bretagne et la France.

La situation présente de ces troupes dans leur rapport avec le gouvernement britannique n'étant à aucun égard différente de celle dans laquelle elles eussent été, si la reddition de l'établissement de Pondichéry à l'autorité du gouvernement français avait été effectuée, il est impossible à Sa Seigneurie en conseil de reconnaître aucun fondement pour croire que leur situation diffère de celle des ennemis de la nation britannique ; et sous ce point de vue Sa Seigneurie en conseil a cru nécessaire d'envoyer des ordres à l'officier commandant les troupes britanniques à Pondichéry, de sommer les troupes que vous commandez de se rendre prisonnières de guerre.

Comme vous devez être convaincu que toute résistance que vous auriez intention d'opposer à l'exécution de ces ordres ne peut qu'être sans effet, Sa Seigneurie en conseil a... l'espoir que vous préviendrez la nécessité de recourir à des mesures extrêmes, en cédant à la sommation de l'officier commandant les forces britanniques, à qui Sa Seigneurie en conseil a répété les ordres déjà donnés...

Le secrétaire en chef...

A midi les commandants anglais, s'autorisant de la décision du gouverneur de Madras et prétendant que Binot « s'était engagé sur l'honneur à se conformer à cette décision », le sommaient de tenir sa promesse :

Nous espérons avec confiance, ajoutaient-ils, que comme vous avez fait tout ce que pouvaient faire des hommes d'honneur dans votre situation, et comme votre caractère militaire ni celui de votre nation ne peut être compromis en vous rendant à une force aussi majeure que celle qui vous environne..., vous serez guidé par la même humanité qui a dicté notre conduite envers vous, en vous rappelant que probablement la vie de plusieurs habitants de Pondichéry dépend de votre modération...

Les commandants anglais s'intéressaient si fort au salut des malheureux habitants qu'ils ne se contentèrent pas d'intercéder, comme on le voit, en leur faveur. Ils s'étaient entendus avec eux pour qu'ils agissent de leur côté sur le commandant Binot. Presque en même temps que l'officier porteur de la sommation, arrivait donc au quartier des Français une députation de leurs compatriotes, habitants de la ville, lesquels avaient, au nombre de quatre-vingts, rédigé et signé à l'adresse du commandant Binot une pétition ainsi conçue :

Les habitants de Pondichéry soussignés ont jugé de leur devoir comme Français, et en raison de leur position depuis la prise de Pondichéry, de s'assembler avec l'autorisation du gouvernement anglais, pour vous représenter les dangers imminents qui pourraient résulter pour leurs personnes, leurs fortunes et la conservation de la ville, de votre persévérance dans vos dispositions à vouloir résister aux forces supérieures réunies contre vous. Leur opinion est : qu'après les tentatives et les moyens énergiques que vous avez employés pour obtenir les conditions que vous avez cru pouvoir exiger, vous pouvez sans blesser les lois de votre propre honneur et de celui des braves troupes que vous commandez, vous rendre à leur vœu, qui sous tous les rapports leur paraît s'accorder évidemment dans la circonstance présente avec l'honneur, la raison et la nécessité.

Les habitants soussignés se flattent que vous voudrez bien considérer le malheur dans lequel ils ont constamment gémi, depuis dix ans, n'ayant pas même joui un instant des bienfaits de la paix, et que des voies de fait dont il serait impossible d'empêcher les suites peuvent les plonger dans des désastres de toute espèce qui ne peuvent que répugner à vos sentiments d'humanité...

Suivent les signatures.

Binot n'ignorait pas les sentiments des pétitionnaires ; il savait

que l'un d'eux, un sieur Rainville, dans la maison duquel ils s'étaient assemblés, avait eu, les jours précédents, l'audace de faire venir chez lui le pharmacien Fourneret afin de lui défendre de fabriquer de la poudre, cela pouvant faire du tort à la ville. Quand il eut donc reçu la pétition, devinant vite de quoi il s'agissait, il ne se donna pas même la peine de la lire, la mit dans sa poche et congédia sur-le-champ les délégués.

A l'égard des Anglais, dont il ne fallait pas songer à se débarrasser aussi cavalièrement, son parti était pris. Il ne leur avait nullement engagé sa parole de se conformer à la décision du gouverneur de Madras ; s'il pouvait les amuser jusqu'à la nuit, il sortirait de la ville par la porte de Madras, gagnerait rapidement Vilnour, où l'ennemi avait ses magasins ; il tâcherait de s'en emparer par un coup de main, d'y mettre le feu après avoir approvisionné sa troupe le mieux possible, puis il continuerait sa route vers le pays de Tanjaour, dont le roi, il le savait de source certaine, était résolu en ce moment même à tenter les derniers efforts pour secouer le joug britannique. Il était difficile sans doute que l'ennemi ne s'aperçût pas de son mouvement dès qu'il commencerait à l'effectuer, mais il comptait que les Anglais n'oseraient pas laisser la ville complètement dégarnie de troupes ; ils seraient ainsi obligés de se diviser, ce qui diminuerait leurs chances en cas de lutte ; et il ne doutait pas qu'en suivant la crête des collines il ne parvînt à leur tenir tête ou à leur échapper. La distance à parcourir n'était pas considérable ; de plus cette partie du pays était complètement dépourvue de troupes anglaises ; enfin les vivres ne lui manqueraient pas : il avait fait cuire du biscuit pour dix jours et les soldats s'étaient par avance munis d'autant de provisions qu'ils en pouvaient emporter. Cette tentative audacieuse avait donc toute chance de réussir, mais à condition que l'on pût gagner la nuit pour l'exécuter.

Il s'agissait d'occuper l'ennemi jusque là. Les commandants anglais, en invitant Binot à se rendre, pour la troisième et dernière fois, l'avaient prié de leur députer deux des officiers dans lesquels il aurait le plus de confiance « pour arranger cette affaire désagréable ».

Binot rédige alors les articles d'une capitulation qu'il envoie porter à deux heures par le colonel Penmarck-Mainville et le capitaine Simonin :

Le détachement de la 109e demi-brigade, avec les officiers... se rendent prisonniers de guerre ; mais le détachement et tous les officiers militaires recevront les honneurs de la guerre, sortiront de leur quartier avec armes et bagages, tambours battant, et déposeront leurs armes sur

la place, à l'exception des officiers qui conserveront leurs sabres ou épées et pistolets. Art. 1er.

Les effets appartenant aux individus leur resteront en propriété... Art. 2.

Les prisonniers seront embarqués pour se rendre en France, dans le délai de trois mois ou plus tôt si faire se peut, sans cependant pouvoir y prendre les armes contre les troupes de Sa Majesté Britannique, qu'après l'an et jour, à moins d'un échange. Art. 3.

Les sept autres articles, moins importants, réglaient la situation, la solde ... des prisonniers de guerre. Après les déclarations si catégoriques du gouvernement de Madras, il ne semblait pas douteux que de telles conditions fussent repoussées ; mais elles pouvaient en provoquer d'autres, et Binot espérait aller de concessions en concessions jusqu'à la fin de la journée. Grand fut son étonnement, je serais presque tenté de dire son dépit, lorsqu'il vit, une demi-heure après, ses deux envoyés rapporter la capitulation signée des commandants anglais. Il est certain que le gouverneur de Madras avait voulu essayer une dernière fois de l'intimidation, mais qu'il avait donné sous main à ses agents l'ordre d'en finir à tout prix. Tous les articles portaient donc la mention « accordé », sauf une légère modification à l'article 3, les mots : « dans le délai de trois mois » étant remplacés par ceux-ci : « avec toute la promptitude possible ».

Binot se trouvait dès lors lié par sa parole ; quoi qu'il lui en coûtât maintenant de renoncer à ce projet d'union avec le roi de Tanjaour, qui eût pu avoir pour les Anglais de désastreuses conséquences, il lui fallut s'exécuter. Il apposa sa signature à côté de celles de ses deux plénipotentiaires ; à trois heures la capitulation était signée.

A quatre, le détachement sortit du quartier et se rendit sur la place d'armes. Il ne s'y trouvait que les colonels Monypenny et Cullen. Le capitaine Bloquet s'avança vers eux : « Messieurs, leur dit-il, voilà cent cinquante braves gens qui n'ont jamais rendu les armes, c'est aujourd'hui la première fois. » Il n'y avait peut-être pas un seul parmi les officiers qui n'eût les larmes aux yeux ; les soldats cassaient les crosses de leurs fusils, que les soldats anglais vinrent ramasser le soir à six heures seulement[1].

Le 13 septembre, le détachement avec ses officiers quitta Pondichéry et fut dirigé sur Madras, où *le Sherness* conduisit peu après les officiers sans troupes. Il ne resta plus alors à Pondichéry que l'adju-

1. Extrait du récit fait par le lieutenant Delhor, chargé par Binot de porter à Decaen la nouvelle et les articles de la capitulation.

dant-commandant Binot, son état-major et les employés civils. Le règlement de la solde de captivité donna lieu à de longues et vives discussions, ainsi que l'envoi à l'île de France de l'officier porteur de la capitulation. Ce ne fut que vers le milieu d'octobre que le gouvernement anglais consentit à délivrer au lieutenant Delhor un passeport l'autorisant à se rendre à Tranquebar pour de là passer à l'île de France sur un bâtiment neutre.

Binot, de son côté, reçut de Madras avis que le parlementaire *la Mathilda* embarquait le détachement français et irait le prendre à Pondichéry avec le reste des prisonniers. Le 26 octobre, en effet, un bâtiment fut aperçu en vue de la rade, et Binot crut que c'était le parlementaire annoncé. C'était bien une frégate chargée de l'escorter, mais qu'un coup de vent en avait séparée presque à la sortie de Madras. Ni ce jour, ni le jour suivant, *la Mathilda* n'ayant paru, le colonel Saint-John, nommé gouverneur de Pondichéry, ne douta plus que les officiers et soldats français n'eussent enlevé le navire au mépris de la parole d'honneur signée par eux. Binot n'était pas éloigné de partager les mêmes soupçons [1] lorsque, le 28, on signala *la Mathilda* à trois lieues au sud. Le capitaine ayant fait prévenir, le 29, qu'il lui était impossible d'approcher plus près et qu'il ne pourrait attendre plus d'un jour, ordre fut donné aux Français de s'embarquer dès le lendemain matin. Il n'y avait dans le port que quelques

1. Il affirme pourtant le contraire dans une lettre à Decaen écrite plus tard du Cap; mais cette affirmation est démentie par cette autre lettre qu'il écrivait au moment même au nouveau gouverneur de Pondichéry, le colonel Saint-John :

« Monsieur le colonel,

« Permettez que sur la nouvelle qui vient de m'être donnée que très probablement le cartel *Matilda*, qui devait me reporter en France, a été enlevé par les prisonniers français, je vous prie de témoigner à Son Excellence, le gouverneur en conseil, combien je suis indigné d'une conduite aussi répréhensible de la part des officiers prisonniers et combien je suis disposé à lui procurer une réparation juste et solennelle.

« Veuillez, M. le colonel, dans le cas où l'enlèvement du vaisseau viendrait à se confirmer, proposer à Son Excellence de m'autoriser d'envoyer au capitaine-général Decaen un officier de mon état-major chargé de réclamer le renvoi du cartel *la Matilda* dans un des ports de Sa Majesté Britannique, ainsi que de tous les prisonniers qui se trouvent à bord, pour être remis à la disposition de votre gouvernement.

« Je prie M. le colonel de croire que je sens parfaitement toute la connaissance (*sic*) d'une violation aussi manifeste d'une parole d'honneur que j'avais donnée pour tous les prisonniers en signant la capitulation du 24 fructidor dernier, et qu'il ne dépendra pas de moi que les infracteurs ne soient punis comme ils le méritent... »

mauvaises barques insuffisantes pour le transbordement des prisonniers. Il fut convenu qu'un certain nombre d'employés civils attendraient à Pondichéry la première occasion, et Binot avec le reste s'embarqua.

La Mathilda était un navire en fort mauvais état, faisant eau de toutes parts, et où n'avait été prise aucune des mesures nécessaires pour loger et nourrir convenablement nos hommes. La traversée en de pareilles conditions ne pouvait manquer d'être pénible, d'autant qu'il était interdit, pendant toute la durée du voyage, de relâcher ailleurs qu'au Cap et à Sainte-Hélène. On mit près de trois mois pour arriver au Cap, du 8 brumaire au 4 pluviôse an XII (30 octobre 1803-25 janvier 1804). Cinq de nos soldats périrent dans l'intervalle, ainsi que plusieurs matelots anglais. En face d'un tel état de choses, Binot était tout disposé à se regarder comme dégagé de sa parole, et il crut un instant que l'occasion allait s'offrir pour lui de rejoindre Decaen à l'île de France.

L'équipage anglais du cartel *la Mathilda* était assez mal composé. Une moitié de ses hommes disparut un jour sur un bâtiment hollandais qu'ils capturèrent à Table-Baie, c'est-à-dire dans la rade même du Cap. Le gouverneur hollandais mit alors sous séquestre *le Cartel*, déclarant qu'il ne le laisserait pas partir avant d'avoir reçu satisfaction du gouvernement anglais. L'affaire traîna pendant trois mois ; puis sur de vagues promesses venues de Sainte-Hélène que les coupables seraient punis, les Hollandais se relâchèrent de leurs premières prétentions et rendirent le cartel. Binot essaya de gagner du temps en réclamant un arriéré qu'il prétendait dû à ses soldats. Le commissaire britannique Shaw se décida à faire droit à ses demandes, et rien ne s'opposa plus, cette fois, au départ. On quitta le Cap le 15 floréal an XII (5 mai 1804).

Le petit détachement de la 109e demi-brigade était décidément perdu pour l'île de France. Decaen dut les regretter plus d'une fois, ces braves gens qui, si loin de la patrie, avaient eu tant à cœur de se montrer dignes d'elle[1].

IV.

Decaen ne connut, par le lieutenant Delhor, les événements de Pondichéry que dans les premiers jours de janvier 1804 ; mais, dès

1. L'adjudant-commandant Binot se distingua plus tard à Austerlitz et mourut à Eylau général de brigade.

le 2 vendémiaire an XII (25 septembre 1803), une lettre du ministre Decrès, en date du 3 prairial (23 mai), lui avait apporté à l'île de France, où nous l'avons vu débarquer le 28 thermidor (16 août), la nouvelle de la déclaration de guerre entre la Grande-Bretagne et la France.

La lettre du 3 prairial, rappelant du reste celle du 20 ventôse précédent, enjoignait à Decaen de se faire reconnaître immédiatement en qualité de capitaine-général des îles de France et de la Réunion, le général Magallon, gouverneur de la première, passant à la seconde en qualité de lieutenant du capitaine-général. Elle lui prescrivait en outre d'appliquer sans retard le décret du 13 pluviôse précédent, lequel modifiait l'organisation des îles en les rattachant d'une façon plus étroite au pouvoir central.

En conséquence, le lendemain 3 vendémiaire (26 septembre), en présence des troupes et des habitants assemblés, le général Magallon remit ses pouvoirs à Decaen, et celui-ci prit la parole :

Citoyens et militaires de tout grade, un *Message* de notre gouvernement va vous apprendre que les injustes prétentions du cabinet anglais ont rallumé la guerre. Ceux d'entre vous qui ont avec moi été témoins de sa perfidie à la côte de Coromandel doivent éprouver un double motif d'indignation ; et tous ensemble, animés des sentiments que ce *Message* a inspirés aux Français de la métropole, nous devons avoir le même désir de vengeance.

Puis il fit donner lecture de la proclamation suivante :

Au nom de la République française.

Le capitaine-général aux habitants des îles de France et de la Réunion.

Les grands intérêts politiques qui ont occupé la sollicitude du gouvernement ont retardé jusqu'à ce moment l'arrivée des ordres annoncés depuis longtemps pour rendre à ces précieuses colonies une organisation stable fondée sur les bases qui doivent en consolider le bonheur.

La perfidie et l'orgueil des Anglais vont encore troubler la paix des nations ; et les mouvements de l'Europe pourront peut-être retarder ou diminuer les avantages attendus de ce bienfait du gouvernement : mais le premier consul qui rend justice aux sentiments généreux des colons, qui ont donné les preuves les plus distinguées de leur dévouement aux véritables intérêts de la France, compte dans cette circonstance particulière sur leur zèle et leur empressement à concourir à l'exécution de ses vues pour la prospérité de ces importantes colonies.

Pour bien comprendre ce langage, légèrement amphigourique, il faut se rappeler quelle situation les événements avaient faite aux

colonies. Abandonnées pour ainsi dire de la métropole pendant les guerres de la Révolution, comprenant qu'elles ne devaient plus compter sur la mère-patrie, elles s'habituèrent peu à peu à s'organiser, à s'administrer elles-mêmes. Elles se donnèrent donc, à l'exemple d'ailleurs de la métropole, des assemblées délibérantes qui furent naturellement amenées à envahir, à usurper les attributions du gouverneur ou du capitaine-général, sans toutefois discuter ni méconnaître jamais son autorité. Nos colons, en effet, n'eurent pas un instant la pensée de mettre à profit les malheurs ou les périls de la France pour briser les liens qui les attachaient à elle. Ceux de l'île de France en particulier firent preuve au contraire du plus ardent patriotisme. Non seulement ils surent garder leur île, mais en outre leurs nombreux et intrépides corsaires firent le plus grand mal au commerce anglais. Je sais bien que leur intérêt se trouvait ici d'accord avec leur patriotisme. Je sais de plus qu'ils avaient fort mal accueilli, à diverses reprises, les décrets ou les agents de la République venant, au nom de l'humanité, réclamer et prêcher l'émancipation des esclaves. Mais, pour être de mauvais « philanthropes », ils n'en étaient pas moins bons Français. J'ai même là sous les yeux, à propos des esclaves, une série de pièces qui prouvent combien les colons se montraient disposés à faire taire leur égoïsme quand il s'agissait de conserver leur indépendance, c'est-à-dire leur qualité de « Français[1] ». Il avait été question de bonne heure de faire concourir les noirs à la défense de l'île, de les armer par conséquent ; la mesure était grave, grosse de dangers peut-être ; et il n'est pas étonnant qu'elle ait rencontré une opposition sérieuse, provoqué d'ardentes protestations. Néanmoins, le 1er floréal an IX (21 avril 1801), fut votée la formation de vingt-deux compagnies de chasseurs noirs, comprenant chacune cinquante hommes. C'est là à coup sûr un vote dont le gouvernement eût dû savoir gré à l'assemblée coloniale.

Mais le gouvernement consulaire, on le sait, n'était pas tendre aux assemblées. Obligé, à son grand regret, d'en respecter au moins la fiction en France, il ne fut pas fâché de les supprimer aux colonies dès qu'il le crut pouvoir faire sans inconvénient. De là l'arrêté du 13 pluviôse an XI, déjà cité, mais resté lettre morte à l'île de France, avant l'arrivée de Decaen, et que celui-ci eut le soin de faire afficher partout, en même temps que sa proclamation[2].

Ledit arrêté conférait le commandement des îles de France, de la

1. Tome 48e de la collection.
2. L'arrêté se trouve au *Moniteur universel* du lundi 18 pluviôse an XI.

Réunion et dépendances au capitaine-général assisté d'un préfet colonial et d'un commissaire de justice, « sur les fonctions desquels il ne peut entreprendre directement ni indirectement » ; ledit capitaine-général, exclusivement chargé de la défense intérieure et extérieure des îles, ayant sous ses ordres immédiats les forces de terre et de mer des deux colonies, les gardes nationales et la gendarmerie... ; nommant de plus à tous les emplois militaires, civils, judiciaires, en ces deux derniers cas sur la présentation du préfet colonial et du commissaire de justice, chacun en ce qui les concerne ; aucune nomination n'était du reste définitive qu'après confirmation par le premier consul.

Ni la proclamation ni l'arrêté ne contenaient, on le voit, un seul mot à l'adresse des administrateurs actuels de l'île.

Les membres du directoire et plusieurs membres de l'assemblée coloniale se mirent en séance dans la journée, comptant sur une notification du capitaine-général. Mais quand ils eurent attendu quelques heures sans rien voir paraître, ils résolurent de faire sonder officieusement le terrain afin de savoir quelle conduite on entendait tenir à leur égard.

Ils auraient pu le soupçonner par avance : Decaen le jour de son arrivée s'était abstenu de leur faire visite et s'était expliqué sur ce sujet avec le général Magallon. Il voulut bien reconnaître que, dans les circonstances particulières où ils s'étaient trouvés, ils avaient pu être amenés à « usurper » des pouvoirs qui ne leur appartenaient pas ; mais il ne pouvait comprendre qu'ils ne se fussent pas démis de leurs fonctions, depuis quelques semaines déjà, dès la première nouvelle de l'arrêté du gouvernement ; il ne leur pardonnait pas surtout d'avoir depuis lors poussé « l'indiscrétion » jusqu'à ouvrir les dépêches adressées au gouverneur par le ministre. Aussi reçut-il fort mal leurs officiers délégués : « Depuis que je suis dans cette île, je n'ai su qu'indirectement, dit-il, qu'il y existait une assemblée coloniale et un directoire » ; puis après avoir exposé les raisons qui l'avaient fait s'abstenir de toute visite antérieure, il ajouta : « ceux dont vous êtes venus me parler peuvent très bien s'en retourner chacun chez eux vaquer à leurs affaires particulières, puisque les publications qui ont été faites dans la matinée leur ont appris, comme aux autres habitants, quels étaient les magistrats que le gouvernement de la République avait chargés de l'administration coloniale. Vous pouvez leur dire qu'on ne leur demandera aucun compte de leurs faits et gestion antérieurs, pour quelque cause que ce soit ; mais aussi que je me plais à penser qu'à partir de ce jour chacun

obéira aux lois et réglements; autrement, que je saurai prendre les mesures pour obliger à cette obéissance ceux qui se permettraient d'en agir autrement. »

Il est possible, comme Decaen l'affirme, que certains membres du directoire et de l'assemblée coloniale se soient trop complu à faire les importants; il est possible, comme il semble l'insinuer, que leur gestion des affaires n'ait pas été irréprochable; il n'en est pas moins vrai que, par égard même pour les habitants dont ils étaient les mandataires, ils méritaient d'être traités de façon moins hautaine, moins cavalière.

Decaen a beau dire que le lendemain on ne s'occupait plus de l'assemblée et du directoire que pour s'amuser de la manière dont il les avait expédiés, j'ai peur qu'il ne se soit fait quelque illusion à cet égard. Il avoue lui-même que, dans les premiers temps de son séjour, on le crut « arrogant et inabordable »; il ne s'en prend, il est vrai, qu'à l'inconséquence du général Desbrulys, sans songer qu'il y était personnellement peut-être pour quelque chose. Ce général, qui commandait en second à l'île de France, et qui avait connu Decaen à l'armée du Rhin, apprenant sa nomination de capitaine-général à Pondichéry, s'était, par manière de plaisanterie, imaginé de dire à quelques habitants : « Vous êtes bien heureux que le général Decaen n'ait pas été envoyé dans cette colonie; il ne vous aurait fait marcher qu'avec son grand sabre. » Le propos ne fut pas perdu, et revint plus tard aux oreilles de Decaen, qui lava la tête d'importance au général Desbrulys, le remerciant de la bienveillance qu'il avait mise à prôner ses belles qualités, tandis que d'autres, lesquels il est vrai n'avaient pas été à même de le connaître en Europe, s'étaient permis à son égard « des dires fort inconsidérés ».

Desbrulys sans doute pouvait avoir eu tort; mais il est regrettable que les premiers actes du capitaine-général aient semblé lui donner raison. Decaen, au fond, n'est nullement un *sabreur;* mais comme tant de libéraux sincères des premiers temps de la Révolution, il s'était vite inquiété, effrayé des violences et de l'anarchie révolutionnaires. Il est de ceux qui durent applaudir sans calcul, sans arrière-pensée à l'avènement d'un pouvoir fort; et cela d'autant plus volontiers que, prêtant généreusement aux autres les sentiments dont il était lui-même animé, il ne concevait pas qu'on apportât dans l'exercice du pouvoir autre chose qu'un désintéressement absolu, un complet oubli de soi-même, avec un dévouement sans bornes aux intérêts grands ou petits de la patrie ou des administrés.

Ses instructions parlaient d'une administration « forte et pater-

nelle ». C'est bien ainsi qu'il la concevait, et ses intentions étaient si excellentes, si honnêtes que les colons durent revenir vite des préventions un instant conçues contre lui. Le grand *sabre* dont avait parlé Desbrulys ne les effraya pas longtemps ; ils comprirent qu'il ne menaçait que les Anglais.

Les îles de France et de la Réunion étaient en effet, et avant tout, un poste de combat : « Vous pourvoirez, lui écrivait le ministre, avec l'activité qui vous distingue particulièrement, à toutes les dispositions de défense qu'exigera la sûreté des îles. Vous savez qu'elles sont le boulevard de la France dans les mers de l'Inde ; que de tout temps elles furent considérées comme le point militaire le plus essentiel pour balancer, inquiéter et combattre la puissance anglaise...

« Le premier consul se flatte que non seulement les îles de France et de la Réunion seront mises par vous à couvert de toute insulte ; mais encore que vous ferez à l'irréconciliable ennemi de la France tout le mal qui dépendra de vous, sans compromettre en aucune manière la sûreté des îles que vous avez à défendre. »

La tâche était lourde. Decaen ne la trouva pas au-dessus de son courage. Pendant huit années, presque abandonné à ses seules ressources, il fera aux Anglais une guerre acharnée, implacable ; avec ses infatigables corsaires, il infligera à leur commerce des pertes énormes ; avec ses agents, ses espions, il essaiera d'agiter, de soulever l'Inde, d'y entretenir ou d'y réveiller les vieilles sympathies françaises. Avec quelques milliers d'hommes, quelques millions de francs, il se ferait fort de jeter à bas l'empire britannique, gigantesque projet qui semble insensé au premier abord, mais qu'il eût réalisé peut-être si son gouvernement eût pu ou voulu le seconder.

On voit par là quel sérieux intérêt s'attache au séjour de Decaen à l'île de France, et combien il doit être curieux d'étudier, dans ses *papiers*, les suites de la rupture de la paix d'Amiens aux Indes.

J. Tessier.

DOCUMENTS INÉDITS RELATIFS AU PREMIER EMPIRE.

NAPOLÉON ET LE ROI JÉROME.

(*Suite.*)

Le traité de Tilsitt, signé le 7 juillet 1807, reconnut dans l'Europe centrale un nouveau royaume, celui de la Westphalie, et pour souverain de cet État le plus jeune des frères de Napoléon, Jérôme, alors âgé de vingt-trois ans.

La Westphalie fut formée : 1° de toute la Hesse électorale ; 2° de contrées enlevées à la Prusse par la conquête, savoir : l'Eichsfeld, le Hohnstein, le Hartz, Halberstadt, Quedlinbourg, la Vieille Marche, le cercle de la Saale, Hildesheim, Paderborn, Minden et Ravensberg ; 3° de contrées démembrées de l'Électorat : la Haute et Basse-Hesse, savoir : Hersfeld, Fritzlar, Ziegenhain, Pleisse, Schmalkalden.

Ces différentes provinces furent unies entre elles par : le duché de Brunswick au nord, par le comté de Schaumbourg à l'ouest, celui de Wernigerode à l'ouest, le comté d'Osnabruck au nord-ouest, pays qui firent partie intégrante du nouveau royaume. On divisa le territoire en huit départements : 1° de l'Elbe au nord-est, chef-lieu Magdebourg ; 2° de la Fulde au sud, chef-lieu Cassel, capitale du royaume ; 3° du Hartz à l'est, chef-lieu Heiligenstadt ; 4° de la Leine au centre, chef-lieu Gottingen ; 5° de l'Ocker au nord, chef-lieu Brunswick ; 6° de la Saale au sud-est, chef-lieu Halberstadt ; 7° de la Werra au sud-ouest, chef-lieu Marbourg ; 8° du Weser au nord-ouest, chef-lieu Osnabruck.

Pour la Westphalie comme pour Naples, l'Espagne, la Hollande, l'empereur consentait bien à affubler ses frères du manteau royal, à poser sur leur tête la couronne et à leur laisser le titre de roi, mais il n'en voulait faire réellement que les premiers préfets de son vaste empire. Les contributions, les impôts, d'après ses idées, devaient venir grossir les revenus de la France, les pays conquis et cédés devaient entretenir une partie de ses armées. Peu lui importait que les États de ses frères fussent accablés, pressurés, ruinés et incapables de subsister, il n'entendait donner qu'un citron dont il avait exprimé le jus.

Ce fut surtout pour le royaume de Westphalie qu'il déploya toutes les rigueurs de son système de fer ; aussi le jeune Jérôme, pendant les sept années de son règne, ne fut-il, par le fait, qu'un roi *in partibus* toujours dans la main puissante de son frère et n'osant se permettre, sans l'autorisation de l'empereur, la révocation d'un agent, le choix d'un ministre.

La correspondance des Français envoyés par le gouvernement impérial en Westphalie, correspondance que nous allons publier en grande partie, fera comprendre mieux que toute autre chose la pression exercée par Napoléon Ier sur le nouveau royaume et sur son jeune souverain.

L'empereur commença par dicter un projet de constitution par lequel il se réservait la moitié des domaines allodiaux des princes dépossédés, fixait le contingent du royaume à 25,000 hommes de toutes armes, dont moitié fournis par la France, mais *soldés* et *entretenus* par la Westphalie ; le conseil d'État, les États du royaume étaient constitués. Le projet, en outre, imposait le Code Napoléon, la conscription comme loi fondamentale et défendait l'enrôlement à prix d'argent.

Cette constitution, signée de lui le 15 novembre 1807, il l'envoya au roi son frère, avec ordre de la promulguer telle quelle et de la faire exécuter, lui laissant pour toute faculté celle de la compléter par des règlements discutés en son conseil d'État.

Le conseil d'État fut divisé en trois sections : justice et intérieur, finances, guerre ; les États furent composés de cent membres ; la Chambre des comptes de vingt membres laissés à la nomination du roi ; le ministère de six ministres à portefeuille : secrétairerie d'État et des relations extérieures, justice et intérieur, finances, commerce et trésor, guerre, haute police.

En attendant l'arrivée à Cassel du nouveau roi, une régence administra au nom de l'empereur, percevant les impôts, faisant rentrer les contributions de guerre et payant les dépenses des troupes françaises qui occupaient le territoire. Les membres de cette régence étaient : le comte Siméon, le comte Beugnot et M. Jollivet, conseillers d'État, le général de la Grange, gouverneur de la Hesse. Elle eut ordre de fonctionner jusqu'au 1er décembre ; mais, comme l'empereur n'avait pas révoqué les administrateurs français, les malheureuses provinces continuèrent à être pressurées au milieu d'un conflit incessant. Tantôt les ordres de la régence étaient méconnus par les agents de l'autorité impériale, tantôt ces derniers étaient forcés de céder le pas au gouvernement provisoire.

Dès qu'il eut connaissance des intentions de Napoléon à son égard

et du traité de Tilsitt, Jérôme, impatient d'avoir des notions exactes sur le royaume dont la couronne lui était donnée, fit partir deux de ses aides de camp, les colonels Morio et Rewbell, avec mission de se rendre en Allemagne et de lui faire des rapports sur les provinces composant ses États.

Nous allons mettre sous les yeux du lecteur deux lettres de Morio et une de Rewbell, adressées à Jérôme avant l'arrivée de ce dernier en Westphalie :

MORIO A JÉROME.

Minden, 2 août 1807.

Votre Majesté sait que Hildesheim est une belle et riche province. Le comté de Schauenburg est encore plus beau. Ce pays est, ainsi que Lippe, Buckeburg, cultivé comme un jardin. Il a des mines de houille, peu productives à la vérité, mais qui peuvent peut-être gagner avec une administration plus éclairée. Les jolis bains de Nenndorf qui ne sont qu'à trois milles d'Hanovre dépendent de Schauenburg.

J'ai oublié de dire à Votre Majesté que les habitants de Hildesheim voulaient prêter de suite, en mes mains, le serment de fidélité à Votre Majesté. J'ai répondu que le serment se prêterait avec la prise de possession qui aurait lieu le 1er septembre.

Toutes les provinces attendent avec impatience ce moment de prise de possession. Effectivement, il arrêtera les réquisitions, la sortie d'argent; et ce jour-là seulement votre peuple se croira un corps de nation. Partout l'intendant général ou l'administrateur général de la grande armée ont ordonné de vendre tout ce qui était en magasin, et de presser la rentrée des fonds, comme si ces pays devaient être rendus à un ennemi.

Votre royaume, Sire, ne cesse pas d'être français, en passant dans les mains de Votre Majesté. Aussi les ressources de l'État sont à ménager par la France comme par nous. La remise au 15 août, de toutes les sommes dues, ferait un bien grand effet en faveur de Votre Majesté. Au reste plus de la moitié des provinces a payé la totalité de l'imposition de guerre.

Schauenburg sera réuni à Minden pour former un département. Tous s'accordent à me dire que Harvensberg doit aussi entrer dans le même arrondissement.

Je vais ce matin visiter l'abbaye de Corvey[1] pour remplir l'instruction de Votre Majesté relativement à la dotation de son ordre de chevalerie.

Minden était tout prussien il y a huit jours. La nouvelle certaine de

1. Ancienne abbaye de Bénédictins d'Allemagne, à 15 lieues de Minden, sur la rive gauche du Weser.

la paix et du traité qui la cède à Votre Majesté, l'a changée totalement. Elle attend avec joie votre arrivée; elle se promet de grands avantages : 1° du rapprochement de la capitale; 2° de la réunion au royaume, de Brunswick, de Hildesheim, de Schauenburg; 3° du commerce avec la France; 4° des routes qu'elle croit voir établies par la ville pour les communications du Rhin avec l'Elbe.

Minden est beaucoup mieux placée que Hammeln pour être place de guerre. Ainsi, dès que l'empereur fait raser la place hanovrienne, il sera plus simple et plus militaire de fortifier un jour Minden, si l'on veut un point fort sur le Weser. Nienburg hanovrien est totalement rasé depuis quelque temps.

Les provinces de Minden et de Harsewinkel envoient aussi des députés à Paris.

On est très content ici de l'intendant M. Sicard, sous-inspecteur aux revues. Il m'accompagne à Corwey et à Paderborn qui sont de son ressort.

Je serai peut-être ce soir à Paderborn; dans tous les cas je serai le 4 au soir de retour à Cassel et partirai le 5 ou le 6 pour Paris, où j'arriverai le 12.

La population de vos sujets ne s'élevant qu'à 1,900,000 et celle des vassaux à 300,000 âmes au plus, il serait possible que l'empereur augmentât votre pays. Alors, Sire, tous les hommes éclairés désirent d'abord quelques arrondissements dans le Hanovre, ensuite le cours de l'Ems.

Osnabruck n'a que 36,000 âmes; et cependant je devrais en faire un département. Le Teklenburg est aux portes de la ville même d'Osnabruck. Si Votre Majesté pouvait obtenir cette petite province, elle arrondirait ce département coupé par Teklenburg. En général, on voudrait avoir le cours de l'Ems depuis sa naissance dans la principauté de Ravensberg jusqu'à son entrée dans la principauté d'Arenberg. Cela vous donnerait une petite portion de la province de Münster avec Teklenburg et Lingen. Je parlerai plus au long de cela dans mon mémoire.

Dans ma première lettre de Cassel, j'ai parlé de l'importance de Schmalkaden, situé près Eisenach, à cause de la fabrique de fusils. Votre Majesté trouvera au Harz les bâtiments d'une ancienne fabrique qui a été détruite par les Français, sous le maréchal prince Bernadotte, et dont les ouvriers ont été envoyés en France. Votre Majesté pourra la rétablir.

J'ai oublié de dire à Votre Majesté qu'elle avait à Brunswick un théâtre français soutenu des fonds du feu duc.

Les forêts de Minden sont mal entretenues. Le grand maître des forêts n'est pas bon. Au reste, dans la plupart des provinces prussiennes, les bois n'ont pas une police très sévère. Les agents sont pourtant instruits. Il manquait la volonté du gouvernement.

MORIO A JÉROME.

Paderborn, 3 août 1807.

Corvey me paraît très propre à la dotation et au dépôt de votre ordre de chevalerie. Les bâtiments sont beaux et spacieux, situés sur le Weser, au centre du royaume. J'aurai l'honneur d'en parler à Votre Majesté, en détail, à mon arrivée à Paris.

Corvey et Paderborn manquent de route. Le premier pays a plus de 5000 âmes par mille.

Dans ces deux provinces, j'ai été reçu en *triomphateur,* au son des cloches et par les magistrats à la tête de tout le peuple des lieux que je traversais. A Paderborn surtout, on m'a rendu des honneurs et fait des fêtes extraordinaires. Le directeur des postes est venu à la tête d'une douzaine de postillons jouant du cor, m'attendre à une lieue. J'ai trouvé une garde d'honneur à cheval à trois quarts de lieue de la ville, et toute la garde nationale à pied en dehors de la ville, avec un peuple immense, criant : Vive l'empereur! Vive le roi Jérôme! On avait placé des signaux sur la route par laquelle j'arrivais et envoyé des estafettes au-devant de moi.

J'ai été conduit en triomphe au milieu de toute la ville jusqu'au palais du comte de Wesghall, chez qui j'étais logé. Le peuple s'est jeté sur ma voiture et l'a dételée. Tout ce que j'ai pu faire alors, a été de mettre pied à terre pour éviter des honneurs que j'ai cru n'appartenir qu'à la personne même de Votre Majesté et non point à son agent. Le peuple n'en a pas moins conduit ma voiture jusqu'au palais qui m'était destiné. Un arc de triomphe avait été dressé en verdure; on y lisait en latin et en allemand : *Vive Jérôme Napoléon, roi de Westphalie.*

Toutes les autorités de la province, toutes les corporations sont venues complimenter en moi l'empereur Napoléon, et leur nouveau roi. J'ai conservé une foule d'adresses en français que je porterai à Votre Majesté. Toutes respirent l'enthousiasme pour le grand empereur et pour son digne et auguste frère; mais toutes ces adresses sont froides à côté de l'ivresse populaire. Jusqu'aux enfants de quatre ans qui étaient *en corps* avec des drapeaux, des branches d'arbres. On a jeté des fleurs sur mon passage dans vingt endroits. Sur mon palier étaient placées des jeunes filles vêtues de blanc, qui ont couvert les marches de fleurs, au moment de mon passage.

Le prince évêque m'a ensuite donné un très beau dîner auquel ont assisté les premières personnes de la province. Tout le peuple était sous les fenêtres avec une musique nombreuse qu'il a interrompue cent fois par des vivat.

Je le répète encore aujourd'hui à Votre Majesté, je ne conçois pas ce qu'on pourra faire pour elle, après ce qu'on a fait pour son envoyé.

On donne ce soir un grand bal pour moi.

J'ai visité la résidence qui est à trois quarts de lieue de la ville. C'est un vieux château qui n'est plus propre qu'à une caserne.

Cette province est presque toute catholique. Elle m'a demandé, comme les autres, la permission d'envoyer des députés à Paris, porter à vos pieds, Sire, l'hommage d'un peuple entièrement dévoué et remercier Sa Majesté l'empereur du cadeau qu'elle leur a fait de son auguste frère.

Les eaux minérales de Briburg sont susceptibles d'un grand accroissement. Votre Majesté a cinq eaux minérales fréquentées dans son royaume, outre une dizaine d'autres sources qui pourraient être exploitées également.

Ce sont deux bonnes provinces que Corvey et Paderborn; mais il reste beaucoup à faire pour elles. Point de débouché, point d'industrie, point de commerce. Tout le monde demande des grandes routes. J'ai assuré que c'était un des premiers objets dont s'occuperait Votre Majesté.

Paderborn a payé toute sa contribution de guerre. Cette capitale est la seule où je n'aie pas trouvé l'accise établie. Les Prussiens n'avaient pas encore osé l'introduire.

Je partirai demain matin à 3 heures pour Cassel où je serai le soir. Je visiterai en route deux maisons royales de Hesse.

Une chronique fort plaisante et fort extraordinaire est la sienne. C'est le 24 juillet 1802 que l'on apprit à Paderborn la fâcheuse nouvelle de la réunion de cette province à la monarchie prussienne; et ce fut le 3 août suivant que le premier agent prussien (général comte Schlamberg) parut dans cette ville. C'est aussi le 24 juillet 1807 que l'on sut à Parderborn la réunion de cette province à la Westphalie; et c'est encore le 3 août que le premier agent du roi de Westphalie est venu dans Paderborn. Il n'y a eu de différence que dans la réception. Toutes les portes et fenêtres étaient fermées pour l'entrée des Prussiens, et des arcs de triomphe ont été dressés pour recevoir les Français.

Le jour même de l'entrée des Prussiens, les agents de cette cour firent ôter de la grande salle de la régence tous les tableaux (assez mal peints d'ailleurs) qui s'y trouvaient. Un seul, jugé un peu meilleur, fut conservé. Ce tableau y est encore, et il se trouve que c'est un saint Jérôme.

Rewbell a Jérome.

Cassel, 5 août 1807.

Votre Majesté m'ayant ordonné de lui rendre compte des moindres détails de ses résidences, j'ai l'honneur de lui envoyer l'état du linge de table et de lit qui se trouve dans les châteaux de Cassel et de Wilhelmshœhe.

Le major Zurwenstein est arrivé aujourd'hni vers les quatre heures avec les chevaux de Votre Majesté. Tous sont en fort bon état. Le pas-

sage continuel des troupes par Cassel, la pauvreté des habitants m'a entièrement détourné de l'idée de loger militairement les gens de l'écurie. J'ai donc pris le parti de conseiller au major d'accorder un traitement de 8 gros à chaque palfrenier, en outre de ses gages, pour sa nourriture. J'espère, Sire, que cette mesure sera approuvée par vous, et qu'elle se trouvera d'accord avec vos sentiments. Je continuerai ce traitement jusqu'à ce qu'il plaise à Votre Majesté de fixer les salaires d'une manière définitive de sa maison, ou jusqu'à ce qu'il lui plaise d'en ordonner autrement.

Les chevaux des aides de camp et leurs domestiques ont été placés provisoirement dans les écuries du château de Wilhelmshœhe où ils seront surveillés très sévèrement. Cette mesure m'a encore paru nécessaire pour éviter, dans les premiers moments, toute espèce de désordre et de mécontentement. La grande surcharge de logement qui pèse particulièrement sur Cassel m'enhardit, quoique Votre Majesté ne m'ait chargé que du gouvernement de Cassel et de Wilhelmshœhe, à lui communiquer quelques réflexions tendantes au bien général de son royaume.

La route militaire depuis plus de sept mois traverse la Hesse; il y a quatre gîtes : *Marbourg, Hosdoy, Wabern et Cassel;* dans ce dernier toutes les troupes qui viennent de France ont séjour.

Les fournitures en tous genres auxquelles les habitants ont dû pourvoir ont épuisé ce pays, qui aujourd'hui peut espérer quelques soulagements. Le moyen de les lui procurer serait d'obtenir une division de la route militaire, surtout pour le retour de l'armée; et cette division peut aisément avoir lieu en dirigeant tout ce qui doit se rendre dans le midi de la France par Marbourg et Strasbourg, ce qui doit se rendre dans l'intérieur, partie par Erfurt, Hanau, Mayence, partie par Brunswick, Cassel et Mayence, et ce qui doit aller dans le Nord, par la Westphalie et Wesel.

Il y aurait par ce moyen, Sire, quatre routes : celles de Wurtzbourg, de Cassel, d'Erfurt et de Wesel. Toutes à la vérité traverseront encore une partie des états de Votre Majesté; mais au moins la charge sera partagée, le fardeau en sera plus supportable, l'écoulement des troupes plus facile.

Il restera à organiser le service sur les différents points d'étape, et à savoir s'il conviendrait mieux de faire un service régulier, que de laisser les administrations locales y pourvoir, comme cela se pratique aujourd'hui.

En Hesse, les magasins de l'État présentent des ressources, que peut-être on ne trouve pas dans les autres provinces; et alors sans approvisionnements formés d'avance, il est à craindre que le service ne manque, surtout s'il se présente des masses.

Toujours est-il, je crois, Sire, avantageux de faire fixer les routes que l'armée prendra et les gîtes où elle recevra ses subsistances, sauf à prendre ensuite telles dispositions que Votre Majesté jugera convenable.

Morio ne se borna pas à envoyer des lettres et des rapports au roi,

il prit des dispositions relatives aux finances, mesure que l'intendant général Daru trouva fort mauvaise et dont il référa à l'empereur par la lettre ci-dessous, écrite de Berlin, en date du 5 août 1807 :

Par suite des dispositions générales prescrites pour la vente de tous les objets qui appartiennent à l'armée, l'administration française était au moment de traiter pour les *sels fabriqués* qui existent dans l'arrondissement de Magdebourg, lorsque M. Morio, colonel aide de camp de Sa Majesté le roi de Westphalie a invité au nom de ce prince M. l'administrateur général des finances à faire surseoir à ces ventes, en lui annonçant qu'on faisait à cet égard des démarches auprès de Votre Majesté.

Je supplie Votre Majesté de me faire connaître si ce sursis doit être maintenu, ou si je dois faire procéder à la vente des sels et autres objets qui doivent être réalisés au profit de l'armée dans la partie de la Prusse échue à Sa Majesté le roi de Westphalie, de la même manière que dans les autres provinces prussiennes, pour tout ce qui a été reconnu être la propriété de l'armée, et inventorié avant l'époque où la remise des provinces sera faite au roi.

L'empereur envoya l'ordre à Daru de ne rien changer aux dispositions prises, et nous ne serions pas étonné que de là date le peu de sympathie que Napoléon témoigna toujours depuis à Morio.

Le roi Jérôme arriva à la résidence de Wilhelmshœhe, près Cassel, à laquelle il donna le nom de Napoléonshœhe, le 7 décembre 1807 ; il adressa une proclamation à ses sujets, choisit neuf conseillers d'État et nomma ministres provisoires : MM. Siméon (justice et intérieur), général Lagrange (guerre), Beugnot (finances), Jollivet (trésor et comptes). Il décréta en outre que les fonctions de la régence du royaume cesseraient à dater de ce jour, et donna l'ordre de tenir à sa disposition les fonds existant dans les caisses de l'État depuis le 1er décembre. Toutes ces dispositions paraissaient fort naturelles et Jérôme ne devait pas supposer que son frère voulût le faire roi d'un pays épuisé par les exigences de la France et hors d'état de faire face même aux premières et aux plus indispensables dépenses. C'est cependant ce qui arriva.

Daru, l'intendant général de la grande armée, homme strict, dur, ayant d'ailleurs des instructions précises, fut chargé de faire verser les contributions de la Westphalie dans les caisses de l'armée française. Il refusa de laisser exécuter l'ordre du roi pour les fonds réclamés par le jeune souverain et en référa de nouveau à Napoléon qui approuva sa conduite.

Jérôme, sans un sou pour l'État, n'ayant pour lui-même que dix-huit cent mille francs empruntés à la caisse des dépôts et consi-

gnations de Paris, se décida à faire exposer à l'empereur par ses nouveaux ministres, anciens membres de la régence, la position financière de la Westphalie.

MM. Beugnot, Jollivet et Siméon firent un rapport duquel il ressortait que le pays était en déficit de six millions ; que l'entretien des troupes françaises coûterait trois millions de plus que la somme affectée au budget de la guerre, et que, par conséquent, le nouveau roi allait commencer son règne avec une dette de neuf millions, somme énorme, à cette époque, pour un royaume comme la Westphalie. Ce rapport exposait en outre : que l'on ne pouvait espérer soutenir les recettes en 1808 sur le pied de l'année 1807, surtout si l'empereur exigeait l'acquittement de la contribution extraordinaire de guerre ; qu'il était impossible d'augmenter les impôts dans un pays privé de tout commerce, où l'agriculture était en souffrance, où les peuples n'étaient pas jadis imposés, les souverains remplacés par le roi, vivant avec leurs revenus et soldant les dépenses de l'État.

Les ministres du roi concluaient à un emprunt et imploraient la bienveillance de l'empereur. Napoléon, avant de prendre une décision, fit étudier la question par son propre ministre des finances qui lui adressa un contre-rapport duquel il résultait : 1° que les revenus de la Westphalie pouvaient être estimés à quatre millions de plus ; 2° que la dépense pour la perception était exagérée ; 3° que néanmoins il était impossible d'exiger immédiatement la contribution extraordinaire de guerre et la contribution ordinaire ; 4° que la proposition d'un emprunt devait être prise en sérieuse considération.

A cet exposé de l'état pitoyable des finances westphaliennes ajoutons encore : qu'il était dû un arriéré de trois mois dans tous les services ; que le roi réclamait le paiement des six premiers mois de sa liste civile, fixée à cinq millions, et le paiement, par anticipation, des six derniers ; que les agents impériaux avaient touché d'avance les revenus et n'avaient acquitté aucune dépense.

Au moment où l'état des choses était ainsi exposé à Napoléon, ce dernier apprit par son frère lui-même un acte de générosité qui lui parut déplacé et ridicule. Jérôme l'informa par lettre du 28 décembre qu'il venait de créer comte de Furstenstein et de donner une terre de quarante mille livres de rente à son secrétaire Le Camus [1]. L'empe-

1. Le Camus, créé par le roi comte de Furstenstein, puis devenu ministre d'État, était un jeune créole que Jérôme avait trouvé dans un de ses voyages maritimes et dont il avait fait son secrétaire particulier. Ce Le Camus avait trois sœurs fort jolies dont l'une épousa le général Morio en premières noces, et en seconde, l'amiral Duperré, et la seconde, M. Pothau, qui joua un rôle en Westphalie. La chronique prétendait que Le Camus était toujours prêt à favo-

reur s'empressa de témoigner son mécontentement à Jérôme par une lettre en date du 5 janvier 1808, et déclara que si son frère trouvait de l'argent pour payer des favoris et des maîtresses, il saurait bien en trouver pour solder ses dettes.

Ce don de la terre de Furstenstein à M. Le Camus ne fut nullement bien vu des Allemands, ainsi que le prétendait le roi Jérôme dans sa lettre à l'empereur. Cette affaire lui fit le plus grand tort dans l'esprit positif et organisateur de Napoléon. Il devait en être ainsi. En effet, n'est-il pas singulier de voir le jeune roi annoncer pompeusement, dans sa lettre du 28 décembre, qu'il a cru devoir imiter ses prédécesseurs dans cette circonstance et faire un don de quarante mille livres de rente à son secrétaire, lorsque trois jours auparavant, le 25, il écrivait pour exposer sa misère, disant qu'il n'avait pas un sou dans sa caisse[1] ?

Outre ce sujet de mécontentement contre son frère, l'empereur en trouva un autre dans une lettre en forme de note qui lui fut adressée de Cassel, par M. Jollivet, à la fin de décembre 1807; la voici :

Le peuple de Cassel s'est singulièrement refroidi depuis l'arrivée du roi. On chante misère, on se plaint. Les choses ne vont pas comme on se l'était promis.

Les Français qui s'étaient rendus en Westphalie se retirent en foule et entièrement mécontents. On se désole à la ville, on se déplaît à la cour où il n'y a, dit-on, ni argent, ni plaisir. Tout le monde est triste.

Le roi ne reçoit pas beaucoup de témoignages de respect. Rarement le salue-t-on dans les rues où il passe souvent à cheval. Il a perdu dans l'opinion publique. Quelques affaires de galanterie lui ont déjà nui. On sait dans le public qu'une des femmes de la reine a été renvoyée à cause de lui. Le premier chambellan (M. Le Camus) avait néanmoins trouvé moyen de retenir cette femme à Cassel pour le compte de son maître. La reine a insisté pour qu'elle en sortît. La police l'en a enfin débarrassée. M. le Camus passe pour un serviteur complaisant de son roi. Une comédienne de Breslau, que le roi y avait connue pendant sa campagne de Silésie, doit avoir été attirée à Cassel par les soins de M. Le Camus et par ordre de son maître. On raconte quelques autres histoires du même genre. Les mères de Cassel qui ont de jolies filles craignent de les laisser aller aux bals et aux fêtes de la cour. La reine est aimée. On craint beaucoup pour son bonheur domestique.

riser les velléités amoureuses de son jeune maître qu'il avait accompagné en Amérique et dans toutes ses courses. Il devint un des personnages du royaume et l'empereur, après avoir refusé longtemps à son frère la faveur de donner à ce ministre le grand cordon de la Légion d'honneur, finit par avoir la faiblesse de le lui accorder, sur les instances du roi.

1. Ces lettres, des 25 et 28 décembre 1807, se trouvent au 3e volume des Mémoires du roi Jérôme; celle de Napoléon, en date du 5 janvier 1808, manque.

Le chef de la police de Cassel (M. La Jarriette) passe pour un brouillon et pour un bavard. Sa police est le secret de la comédie et elle ne sert qu'à indisposer tout le monde. C'est un homme tranchant, plein de jactance et qui veut que personne n'ignore ce qu'il fait. Il paraît surtout attacher de l'importance à être maître de tous les secrets de la poste et il s'y prend de manière à ce que tout le monde le sache. Puis il s'amuse à colporter les histoires d'amour qu'il a surprises; puis il cherche à se donner les airs d'un homme qui a toute la confiance du roi, toute celle de la reine et toute celle des ministres. On le regarde comme un intrigant et comme un sot. Du reste, il ne contribue pas peu à indisposer les habitants de Cassel contre la cour et à leur faire prendre une mauvaise idée du gouvernement. Le tout va fort mal.

Ce genre de lettre en forme de note ou *bulletin* était fort souvent employé par les agents de l'empereur sur son désir, et nous verrons bientôt l'ambassadeur de France à la cour de Cassel, M. le baron de Reinhard, agir de même, par ordre.

Napoléon, loin de venir en aide à son frère Jérôme, maintint ses prétentions sur les domaines, sur la contribution de guerre de vingt-six millions payable en douze mois, et l'intendant-général Daru ainsi que M. Jollivet[1] reçurent des instructions très positives pour exiger une rente de sept millions sur les revenus des domaines. Le dernier, en vertu d'un décret du 3 janvier 1808, fut chargé, sous la direction immédiate de Daru, de l'exécution des articles relatifs aux arrangements avec la Westphalie pour la fixation des contributions arriérées ordinaires et de guerre, pour le partage de tous les domaines dont moitié pour l'empereur et moitié pour le roi, et eut défense d'occuper aucun emploi dans le nouveau royaume.

Jérôme et la reine Catherine quittèrent Napoléonshœhe et firent leur entrée à Cassel, fort bien accueillis par la population ; mais, ainsi que nous l'avons dit, en montant sur le trône le jeune roi se trouva immédiatement aux prises avec les grandes difficultés de la grosse question financière.

La Westphalie pouvait produire un revenu net d'une quarantaine de millions, en y comprenant ceux des domaines ; mais les dépenses du budget s'élevaient à trente-sept millions, il fallait servir trois à quatre millions pour l'intérêt de la dette et l'empereur réclamait vingt-cinq millions de la contribution de guerre. Comment faire face à de pareilles exigences avec une aussi modique ressource ?

1. Jérôme avait une grande antipathie pour Jollivet, parce qu'il voyait en lui, non sans raison, un espion de Napoléon et que d'ailleurs ce conseiller d'État s'était montré fort hostile à son frère Lucien qu'il aimait beaucoup.

Depuis le jour où les troupes françaises étaient entrées dans les pays devant former le royaume de Westphalie, c'est-à-dire depuis le 1er octobre 1806 jusqu'au 1er octobre 1807, le trésor français avait encaissé tous les revenus, ne payant que la partie la plus indispensable des choses locales. Un arriéré considérable existait donc déjà au 1er octobre 1807, et il n'y avait rien dans les caisses du royaume. La rentrée des contributions ordinaires était en outre paralysée par la concurrence que lui faisait la perception de la contribution de guerre, et le roi lui-même, avec les dix-huit cent mille francs de son emprunt à Paris, ne pouvait aller bien loin. Aussi le jeune prince dut-il avoir recours, pour sa personne, à un emprunt de deux millions qu'il fit négocier à des conditions onéreuses avec un banquier juif nommé Jacobson.

Daru, appelé à Cassel auprès de Jérôme, eut un entretien très long avec lui, mais ne céda sur aucune question. Il fut convenu que ce qui restait dû de la contribution de guerre serait acquitté par la Westphalie par douzième, à dater du 1er juillet 1808, au moyen d'obligations ; que le roi conserverait la gestion des domaines jusqu'au partage définitif.

M. Jollivet pour l'empereur, M. de Malchus pour le roi, furent chargés des détails de la liquidation qui traîna encore en longueur et fut un sujet de mécontentement exprimé sans cesse par l'empereur à son frère. Enfin la convention fut signée, à la date du 22 avril 1808, sous le nom de traité de Berlin. La dette de la Westphalie fut totalisée à vingt-six millions, pour l'acquittement desquels il fut remis d'abord douze millions cent trente mille francs d'obligations avec première échéance au 1er mai 1808. Sept millions de revenus annuels furent assurés à l'empereur sur les biens des domaines.

Par la suite, pour s'acquitter envers la France, le gouvernement de Jérôme dut recourir à un emprunt forcé de vingt millions.

Au commencement de janvier 1808, Jérôme éprouva une sorte de satisfaction en recevant la décoration de la Couronne de fer ; il écrivit le 18 à l'empereur, à cette occasion :

Sire, je viens de recevoir par M. Mareschalchi la décoration de la Couronne de fer que Votre Majesté a bien voulu m'envoyer. Cette faveur m'est bien précieuse parce qu'elle me donne une preuve certaine de la continuation des bontés de Votre Majesté.

Nous allons donner une série de lettres écrites en 1808, que nous annotons, et qui n'ont pas trouvé place, pour un motif ou pour un autre, soit dans la correspondance de l'empereur, soit dans les sept volumes des Mémoires du roi Jérôme. Voici d'abord une lettre parti-

culière de M. de Salha à Halgan qui jette un certain jour sur la cour de Cassel et sur le nouveau royaume.

M. de Salha, capitaine de frégate, embarqué avec Jérôme et Halgan, devenu un des aides de camp du roi, brave marin, mais esprit ordinaire, nommé en 1809 comte de Hœne, fut d'abord gouverneur des pages, puis ministre de la guerre après le général d'Albignac. Halgan, resté au service de France, y devint amiral. Il avait commandé le brick *l'Épervier* et était second sur le vaisseau *le Vétéran*, pendant la campagne de Willaumez. Salha et Halgan étaient fort liés. Ce dernier revit le prince Jérôme à Paris, sous le second empire.

Cassel, 18 janvier 1808.

Je tiens trop à votre amitié, mon cher Halgan, pour différer une réponse à votre lettre des premiers jours de cette année, je le suppose, car elle est sans date. Mes regrets de ne vous avoir pas trouvé à Paris sont des plus grands. Cette circonstance eût donné peut-être une direction différente au courant qui m'a mené en Westphalie. Le roi a exigé rigoureusement en partant ma démission. J'ai fait un vrai sacrifice en renonçant à mon titre d'officier français. Prosper[1] a été pour beaucoup dans cette détermination qui peut me laisser encore des regrets à venir. Les vôtres pendant quelques instants ont pu avoir des motifs contraires; s'ils existaient encore, je vous dirais que les événements vous ont parfaitement bien servi. Votre position est mille fois préférable à toute autre ici. Vous conservez un titre réel près de S. M. et vous jouissez en même temps des avantages d'un état dont rien ne vous aurait dédommagé dans ce lieu d'exil; la gêne de la cour, la contrainte d'une étiquette rigoureuse, l'embarras des places, le caractère de courtisan enfin n'avait pas de quoi vous plaire. Le roi travaille de son mieux à organiser et à préparer des moyens de prospérité pour l'avenir, ils ne se réaliseront pas tant que l'on exigera sévèrement la rentrée des contributions dont ce pays était grevé à notre arrivée. Notre liste civile de 5 millions est bien maigre pour deux jeunes souverains également magnifiques dans leurs goûts. Il nous faudrait les coudées franches, au lieu de cela nous sommes contrariés par les volontés du roi des rois, qui a retenu une inspection suprême sur ce nouveau royaume. Nous régnons à demi dans une résidence dont il est bien difficile d'écarter l'ennui. Le roi donne souvent des bals, des parties ou courses de traîneaux, nous avons aussi une Comédie française sous la surintendance de Le Camus, connu aujourd'hui sous le nom de comte de Furtenstein, titre accompagné d'une terre, fief de la couronne, de 11,000 écus valant de revenu net 40,000 francs de France pour lui et ses héritiers. C'est de quoi obtenir la main de la plus belle et de la plus noble Westphalienne. Le grand maréchal Megronnet est aussi pressé par le roi de se

1. Fils de Salha, embarqué sur le bâtiment commandé par Halgan.

marier, le docteur Garnier[1] leur en donne l'exemple ; il épouse la fille d'un payeur, nommé M. Balti, née à Bayonne ; l'amoureux docteur sera au comble de ses vœux d'aujourd'hui en huit et recevra sans doute des témoignages sensibles des bontés de nos jeunes souverains.

En arrivant ici, le roi m'a nommé colonel, ainsi que la plupart de ses aides de camp ; de plus il m'a donné la direction en chef de la maison des Pages, de fort bons appointements, mais qui se fondent ici avec une rapidité extraordinaire, en sorte qu'aucun de nous ne peut se flatter au bout de l'année d'avoir cent louis pour aller chercher des jouissances dont on ressent si fort la privation au milieu d'un peuple apathique si étranger à notre caractère et à nos usages. Ceci est une véritable émigration ; quand reverrons-nous notre heureuse patrie ? La maladie, dite du pays, atteint les Français en Hollande, à Naples, et comment y échapper en Westphalie ?

Ecrivez-moi quelquefois, mon cher Halgan, parlez de moi au général Cafarelli et à toute sa famille pour qui je conserverai toute la vie les sentiments du plus grand attachement et d'une parfaite reconnaissance. Combien j'ai été peiné de ne pas m'être trouvé à Paris avec le digne préfet et de n'avoir pu causer avec lui, je l'ai dit plusieurs fois à l'ami Rouillard dans le peu d'instants où nous nous sommes vus.

Je ne veux pas me laisser entraîner plus longtemps au plaisir de causer avec vous. Prosper vous offre les vœux d'un cœur reconnaissant, et moi ceux de l'attachement le plus durable. Je ne puis vous parler de M. de Chambon parce qu'il est toujours à Paris.

Un mot de souvenir à Dupetit-Thouars, quand vous le verrez.

M. Béranger, directeur de la caisse d'amortissement de Paris, à laquelle Jérôme avait emprunté, avant son départ pour Cassel, une somme de dix-huit cent mille francs, ayant réclamé le versement de cette somme au ministre des finances de Westphalie et n'en ayant pas reçu satisfaction, envoya à Napoléon la note ci-dessous :

17 mars 1808.

Caisse d'amortissement.

Sire, il n'y a pas eu de variations sensibles dans le cours des effets. Je viens de recevoir une lettre du ministre des finances de Westphalie qui me renvoie au trésorier de la Couronne pour le paiement des termes échus de l'emprunt de 1,800,000 francs.

L'empereur écrivit de sa main en marge de cette note :

Renvoyée au roi de Westphalie pour se faire rendre compte pourquoi son ministre se moque ainsi de ses engagements et tire sur une caisse qui n'est pas, j'espère, à ses ordres.

Paris, 17 mars 1808.

NAPOLÉON.

1. Médecin du prince Jérôme sur *le Vétéran*.

Jérome a Napoléon.

Cassel, 2 février 1808.

Sire, je viens de recevoir du général de division Lefebvre-Desnouettes, grand-major de ma couronne, la communication d'une lettre du maréchal Bessières par laquelle je vois qu'il a plu à Votre Majesté de l'appeler auprès d'elle en qualité de colonel des chasseurs de sa garde[1].

J'avouerai à Votre Majesté que j'avais toujours regardé le général Lefebvre comme devant rester à mon service, que j'étais assuré à cet égard par son contentement personnel et par la lettre de passe qui lui avait été expédiée par ordre de Votre Majesté et que, l'ayant nommé depuis général de division et grand écuyer du royaume, cette nouvelle m'a vivement affecté.

Ce n'est pas, Sire, que je ne me regarde toujours comme heureux de faire quelque chose qui soit agréable à Votre Majesté, mais elle sentira encore que j'aurais eu le droit d'attendre, avant tout autre, une communication plus officielle de cette décision.

Dans cet état de choses, j'attendrai à connaître le désir de Votre Majesté avant que de me résoudre à laisser partir le général Lefebvre de mes états, mais je crois ne pas devoir laisser ignorer à Votre Majesté combien j'étais loin de m'attendre à ce changement.

Jérome a Napoléon.

Cassel, 23 février 1808.

Sire, je reçois à l'instant la lettre que Votre Majesté a bien voulu m'écrire de Paris, en date du 16[2]. Je prie Votre Majesté de croire que je n'ai absolument en vue que de faire tout ce qui peut lui convenir; si j'ai mal fait dans cette circonstance, c'est par ignorance. Je ferai cependant observer à Votre Majesté que je n'avais désigné un ministre pour Vienne que d'après la lettre de M. de Champagny, écrite de Milan, dont j'ai envoyé la copie à Votre Majesté. J'ai eu tort de choisir M. de Merweld, mais j'ignorais absolument ce qui se passe. Il m'avait fait cette demande, il est riche et avait des parents à Vienne; j'ai encore cru bien faire, j'en ai rendu compte à Votre Majesté qui ne m'a rien répondu; cependant il ne partira pas, mais je désirerais savoir (comme

1. Napoléon n'aimait pas laisser au service de ses frères ses bons officiers généraux, aussi ne voulut-il pas abandonner en Westphalie Lefebvre-Desnouettes, qu'il considérait comme un des meilleurs officiers de cavalerie légère. Lefebvre-Desnouettes, colonel des chasseurs de la garde, réfugié en Amérique après Waterloo, périt, le 22 avril 1822, dans le naufrage du paquebot *l'Albion*, sur lequel il s'était embarqué pour la Belgique.

2. Cette lettre de Napoléon nous manque. Elle était relative à M. de Meerweld, dont l'empereur croyait avoir à se plaindre.

il était déjà désigné pour aller à Vienne), si Votre Majesté croit qu'il y aurait de l'inconvénient à l'envoyer à Munich. J'attendrai au reste à connaître les intentions de Votre Majesté. Je le répète, Sire, je n'ai qu'un désir, celui de faire tout ce qui peut convenir à Votre Majesté.

Quant à M. d'Hardenberg, il m'a été proposé par les conseillers de Votre Majesté, ainsi que les sept autres préfets, et, comme je n'en connaissais aucun, j'ai approuvé le travail parce que je ne pouvais le juger, sauf à le rectifier par la suite. Au reste, je puis dire à Votre Majesté que je suis fort content de M. d'Hardenberg et qu'il n'est pas le frère de celui de Prusse, mais un parent très éloigné.

Je prie Votre Majesté d'être persuadée que si je recevais plus souvent de ses lettres, je ferais tout ce qu'elle désire, ne m'étant proposé en montant sur le trône que de rendre mes peuples heureux et de contenter en tout Votre Majesté auprès de laquelle je serais bien plus heureux.

Jérome a Napoléon.

Cassel, 26 février 1808.

Sire, étant informé que M. Jollivet doit se plaindre à Votre Majesté de n'avoir pas été invité à la fête qui a eu lieu pour l'anniversaire de la naissance de la reine, j'ai voulu prévenir Votre Majesté des motifs qui m'ont décidé, afin d'éviter le plus léger doute sur mes intentions qui seront toujours d'être agréable à Votre Majesté.

La fête qui s'est donnée était tout à fait intime et dans une très petite maison de campagne, cependant deux conseillers d'État français y étaient invités, tandis que mon ministre de la guerre ne l'était pas. Ce motif aurait été suffisant, mais il en existe un autre. Il est arrivé plusieurs fois que M. Jollivet, invité à la cour, n'y venait point, non plus que sa femme; que d'autres fois ils s'y rendaient bien, mais se permettaient de sortir du cercle avant que la reine ni moi en fussions sortis, quoique cela leur ait été plusieurs fois reproché.

Je ne rends compte de cette circonstance à Votre Majesté que parce que mon plus vif désir est de la persuader que je n'ai d'autre but que de lui plaire.

Jérome a Napoléon.

Cassel, 12 mars 1808.

Sire, je viens de recevoir la lettre du 6 mars que Votre Majesté a bien voulu m'écrire. Les reproches qu'elle m'adresse sur l'audience des Juifs ne me sont pas applicables ; c'est M. Siméon qui les a convoqués à mon insu et je les ai reçus dans mon cabinet, sans aucune cérémonie, et ignorant absolument tout ce qu'ils allaient me dire. Ceux aussi que Votre Majesté me fait relativement au *Moniteur Westphalien* doivent également être appliqués à MM. Siméon et Beugnot. Ils m'ont proposé

une gazette officielle, ils l'ont dirigée et je me suis borné à leur dire de faire ce qu'ils jugeraient convenable à ce sujet.

M. Beugnot a sollicité depuis huit jours la permission de retourner à Paris pour le mariage de sa fille et pour des affaires particulières, et il n'est resté jusqu'à ce jour à Cassel que parce que j'ai désiré qu'il assistât au Conseil d'État pendant la discussion du projet sur les forêts qui est de la plus grande importance sous le rapport des finances[1].

M. Siméon paraît désirer rester auprès de moi et je le garde avec autant de plaisir que j'en aurais eu à conserver M. Beugnot, s'il l'avait accepté.

Je prie Votre Majesté de croire que dans toutes les circonstances je chercherai toujours à faire ce qui pourra lui être agréable.

JÉROME A NAPOLÉON.

Cassel, 13 mars 1808.

Sire, je viens de recevoir à l'instant la nouvelle de Vienne que le comte Charles de Grüne, nommé ministre de l'Autriche près de moi, était sur son départ pour Cassel. Je supplie Votre Majesté de me dire qui je dois envoyer à Vienne.

Le roi de Prusse auquel je n'ai fait d'autre communication que celle de mon avènement au trône, a jugé à propos de m'écrire, en outre de la réponse à cette notification, une lettre particulière dans laquelle il m'exprime le désir qu'il a que nous établissions le plus tôt possible entre nous les communications qu'il désire de voir subsister. Comme j'ignore où nous en sommes avec ces deux cours, je désire que Votre Majesté veuille me dire ce que je dois faire et qu'elle soit persuadée, quant aux insinuations faites à Vienne par l'entremise du ministre de Hollande, que c'est une légèreté de ma part dont je sens la conséquence et qui n'est due qu'à la présence de ce ministre auprès de moi que j'ai chargé, lors de son départ pour Vienne et sans réflexion, de ma communication.

J'espère que Votre Majesté n'a pu me supposer d'autres motifs ni intentions dans cette circonstance et je me plais à croire qu'elle connaît trop bien la pureté de mon cœur et de mes sentiments pour me taxer un seul instant d'ingratitude.

On voit par cette lettre combien le jeune roi se faisait petit auprès de son frère, sous la dépendance duquel il était en tout et pour tout. La lettre suivante corrobore ce que nous avançons :

JÉROME A NAPOLÉON.

Napoléonshœhe, 14 mai 1808.

Sire, le comte de Wintzingerode, mon sujet, m'a été présenté der-

1. M. Beugnot fut remplacé au ministère des finances de Westphalie par M. de Bulow, qui passait pour aimer peu les Français.

nièrement. Il m'a demandé d'être envoyé comme ministre plénipotentiaire près la cour de Vienne. Cette mission m'ayant paru trop délicate pour me décider sur le champ, je m'empresse de consulter Votre Majesté afin qu'elle me fasse connaître ses intentions à cet égard.

J'attendrai la réponse de Votre Majesté avant de donner une solution au comte de Wintzingerode.

Le comte de Wintzingerode, ministre de Westphalie à la cour de France en 1810, fut très hostile, après 1815, à son ancien souverain et à la reine.

Au commencement de juin 1808, l'empereur fit écrire par Berthier au roi Jérôme pour se plaindre de ce que les soldats français étaient vexés, refusés dans ses hôpitaux, et que, si cela continuait, il enverrait dans le pays quinze mille hommes.

Les rapports faits à Napoléon à cet égard étaient faux. Ajoutons que les mêmes reproches, aussi injustes, étaient adressés à la même époque aux rois d'Espagne et de Hollande. Il est permis de penser que c'était une sorte de *: garde à vous!* envoyé à ses frères par l'empereur.

Jérôme répondit le 12 juin au prince de Neufchâtel :

Mon cousin, j'ai reçu la lettre que V. A. S. m'a écrite de la part de Sa Majesté l'Empereur et Roi, mon auguste et très honoré frère. J'ai chargé mon ministre de la guerre de répondre à V. A., quant à ce qui concerne les fausses calomnies que l'on se plaît à débiter sur le mauvais traitement qu'éprouvent les Français dans mon royaume.

V. A. S. m'ajoute que si ces prétendues vexations continuent, S. M. l'Empereur enverra 15,000 Français dans mes États ! S. M. peut le faire sans doute ! mais ne doit-elle pas être convaincue que, malgré l'extrême pauvreté de mes sujets, si les Français ne pouvaient plus exister dans les pays au delà de l'Elbe, je n'attendrais aucun ordre pour partager avec eux ce qui pourrait me rester !..... N'est-elle pas bien persuadée encore, que le titre qui m'est le plus cher, est celui de prince français, et que je regarde comme mon premier devoir celui de les faire respecter !

Je répondrai toutefois à V. A. que je suis instruit par mes ministres, et que je me suis assuré par moi-même, dans la tournée que j'ai faite dans mes États : que toutes les plaintes, que toutes les rixes qui ont eu lieu et qui ont indisposé mes sujets, n'ont existé que parce que, depuis mon avènement au trône, les officiers, soldats, voyageurs et courriers français ont continué dans mes États les mêmes vexations qu'ils y exerçaient en temps de guerre, sans réfléchir ni avoir égard à l'inviolabilité et au respect dus à un royaume aussi étroitement allié que dévoué entièrement à la France; mais pouvais-je l'empêcher ?

J'ai chargé mon ministre de la justice de mettre sous les yeux de V. A. S. les différentes plaintes qui sont parvenues au pied du trône,

dans l'espace de deux semaines ; V. A. y verra que des officiers se logent de force chez les bourgeois ; que des soldats battent des paysans et des citoyens paisibles ; que des courriers maltraitent ou tirent des coups de fusils à des postillons ; que des douaniers insultent jusqu'à des officiers et les menacent de leur ôter leur épée ; que des canonniers forcent des corps de garde, etc. ; et tout cela par la seule raison qu'ils sont Français, et que les Westphaliens sont faits pour leur obéir.

Ce que j'ai fait en Silésie en de pareilles circonstances, ce que j'ai fait, dans toutes les occasions où j'ai commandé sous Sa Majesté l'Empereur, je n'ai pas voulu le faire comme roi de Westphalie ; j'ai fermé les yeux sans agir (et la lettre de V. A. S. me prouve que j'avais bien prévu), parce que j'ai craint que S. M. ne m'accusât de partialité.

Cependant l'Empereur peut-il croire que j'oublie un instant que ma première patrie est la France, et que je regarde comme ma plus grande gloire celle de ne l'avoir quittée que pour lui servir d'avant-garde !

J'espère et je me plais à croire que V. A. S., en mettant sous les yeux de S. M. l'Empereur ma lettre et celles de mes ministres, la convaincra que non seulement les rapports qui lui ont été faits sont faux, mais encore qu'ils sont méchants ; et que si quelque chose de ce genre pouvait exister, ce ne serait qu'à moi seul, comme souverain gouvernant par moi-même, et non par mes ministres, qu'il faudrait s'adresser.

Si le roi Jérôme consentait volontiers à exécuter en tout et pour tout les volontés de son frère et à reconnaître sa suprématie même sur les affaires intérieures de ses États, comme il aimait le faste et la représentation, il lui sembla que la création d'un ordre de chevalerie dans le genre de l'ordre de la Légion d'honneur de France ferait bien en Westphalie et attirerait sur son royaume une certaine considération. Il imagina donc une décoration et consulta l'empereur à cet égard par la lettre suivante, datée de Napoléonshœhe, 11 juillet 1808.

Sire, je soumets à l'approbation de Votre Majesté l'institution d'un ordre royal de Westphalie. L'assemblée des États, dont je suis déjà fort content, devant terminer sa mission dans un mois, je désirerais lui communiquer ce projet avant cette époque, si Votre Majesté y consentait.

Je sais que cette institution plaira beaucoup aux Allemands. Votre Majesté connaît leur caractère ; beaucoup d'entre eux ont été obligés de quitter leurs décorations, et rien ne leur sera plus agréable que de voir fonder un nouvel ordre de leur royaume.

J'ai conservé depuis le commencement de l'année, pour la dotation de cet établissement, les revenus de l'abbaye de Quedlimbourg et ceux de la grande prévôté de Magdebourg s'élevant à 300,000 fr. par an ; ainsi rien ne m'arrêtera de ce côté.

Les grand'croix, les commandeurs et les chevaliers jouiront d'un revenu annuel de 2,000 fr., et, indépendamment de la croix que je ne compte pas donner aux simples soldats à moins de circonstances extra-

ordinaires, j'ai l'intention de créer des médailles d'or et des médailles d'argent : les premières, du revenu de 150 fr. ; les autres, de 100 fr.[1].

En outre de cette base générale, il serait nommé parmi les grand'-croix et les commandeurs dix grandes et vingt petites commanderies : les premières, du revenu de 10,000 fr. ; les secondes, de celui de 5,000 fr.

Je remets à Votre Majesté le dessin de cet ordre ; elle y verra l'aigle comme la marque distinctive de notre maison, et le gros bleu comme la couleur du royaume. Je n'ai pas encore adopté de devise.

Au reste rien n'est fait et ne le sera que Votre Majesté ne m'ait répondu. Je lui présente seulement mes premières idées sur ce projet, d'après la connaissance que j'ai du bon effet qui résulterait de son exécution.

On prétend que l'empereur, qui avait souvent le mot pour rire, en examinant le dessin très surchargé de la croix de Westphalie, dit en plaisantant : *Il y a bien des bêtes dans cet ordre-là.*

Néanmoins l'ordre de Westphalie fut créé, suivant le désir de Jérôme, mais il ne subsista pas longtemps.

Le retard de Jérôme dans le paiement à la caisse des dépôts de son emprunt de dix-huit cent mille francs indisposa à tel point l'empereur contre son frère qu'il lui adressa plusieurs dépêches très dures. Jérôme répondit, le 28 juillet 1808, de Napoléonshœhe, une lettre très digne que voici :

Sire, je reçois les différentes lettres que Votre Majesté m'a écrites en réponse à celles que j'ai eu l'honneur de lui adresser. Je ne m'attendais pas à la réponse qu'elle m'y fait. Que puis-je répondre, Sire, à Votre Majesté, lorsqu'elle me dit que ce que je fais n'est pas d'un homme d'honneur ! Sans doute, dans ce cas, je suis bien malheureux puisque je ne peux mourir après l'avoir lu.

Si je n'ai pas payé les 1,800,000 fr. que je dois à la caisse d'amortissement, c'est que je ne les avais pas et que je pensais que l'intention de Votre Majesté n'était pas que je payasse des intérêts ruineux pour m'acquitter envers elle ; mais, Sire, je viens d'ordonner qu'un emprunt égal à cette somme fût fait de suite, n'importe à quel taux ; et, avant trois mois, mes billets seront retirés. Sire, je suis de votre sang, et jamais je ne me suis écarté de la route de l'honneur que Votre Majesté m'a tracée, et, dans les circonstances difficiles, elle trouvera en moi un frère prêt à tout lui sacrifier.

Si Votre Majesté veut me faire l'honneur de croire ce que je lui dis, je puis lui donner ma parole que je n'ai pas entendu parler ni reçu de lettres de M. Hainguerlot[2] depuis mon départ de Paris.

1. Nous ne serions pas étonné que cette pensée des médailles militaires d'un revenu de 100 à 150 fr. n'ait été l'idée mère de la médaille créée par Napoléon III à son avènement au trône.

2. M. Hainguerlot, banquier enrichi dans les fournitures, était un ami de

Une nouvelle inconséquence de Jérôme indisposa encore beaucoup Napoléon à son égard. Le jeune prince aimait le luxe, les fêtes, l'étiquette. Tout en se plaignant de la modicité de sa liste civile, il ne fut pas plus tôt sur le trône qu'il se donna une cour fastueuse copiée sur celle des Tuileries et fort en dehors de toute proportion avec l'exiguïté de ses États; qu'on en juge.

Il créa : un grand maréchal du palais, Meyronnet, son ancien lieutenant à bord de *l'Épervier*, qu'il fit comte de Willingerode; deux préfets du palais, Boucheporn et de Reyneck ; trois maréchaux ou fourriers du palais, les colonels de Zeweinstein et Bongars, M. Barberoux-Wurmb ; un grand-chambellan, le comte de Waldenbourg-Truchsess; quinze chambellans, Le Camus, le comte de Bohlen, le baron de Hammerstein, le baron Bigot de Villandry, le comte de Wesphallen, M. d'Esterno, le baron de Hartz, le comte de Velsheim, Cousin-Marinville, le baron de Munchenhausen, le baron de Sinden, le baron de Spiegel, le baron d'Assebourg, le comte de Meerveld, le baron de Dœrnberg ; un grand-maître des cérémonies, le comte de Bocholtz; huit maîtres ou aides des cérémonies, MM. de Courbon, Marseille-Laflèche, Beugnot, baron de Gondmain, Gardine, comte de Pappenheim ; plus de vingt aides de camp ou officiers d'ordonnance, le colonel de Salha, gouverneur des pages, Gérard, le prince de Hesse Philipsthal, de Spaderborn, Morio, Rewbell, d'Albignac, plus tard ministre de la guerre, Lefebvre-Desnouettes, que nous avons vu rappelé par l'empereur, le colonel Danstoup-Verdun, les généraux Du Coudras et Usslar; un grand-écuyer, six écuyers d'honneur, le comte de Stolberg-Wernigerode, le baron Lepel, le colonel Klœsterlein ; un premier aumônier, l'évêque baron de Wend ; des aumôniers, des chapelains en grand nombre, trois secrétaires des commandements, Marinville, de Coninx, Bercagny ; un grand-veneur, le comte de Hardenberg.

La maison de la reine fut installée sur un pied tout aussi splendide et non moins nombreux : une grande-maîtresse, la comtesse de Truchsess ; sept dames du palais, la comtesse de Gilsa, dont le mari était directeur des haras, la baronne de Pappenheim, MM^mes^ Morio, Blanche Laflèche, Du Coudras, de Witzleben, la princesse de Hohenlohe-Kirchberg ; plusieurs chambellans, les barons de Bodenhausen,

Jérôme ; sa sœur avait épousé un des aides de camp du jeune roi. L'empereur n'aimait ni le banquier ni sa famille et avait fait défense à son frère de le recevoir. Le gendre de M. Hainguerlot fut, par la suite, un M. de Vatry, brillant officier de hussards qui, en 1815, à Waterloo, était l'un des aides de camp du prince Jérôme, et qui ne contribua pas peu, par ses relations et ses démarches sous le gouvernement de juillet, à aplanir les difficultés pour le retour en France de la famille Jérôme Bonaparte.

de Pappenheim, de Bischoffshausen, de Schele ; plusieurs écuyers d'honneur, le marquis de Maubreuil, le baron de Menguersen de Busche, M. de Malsbourg, le baron de Mesenholm ; un secrétaire des commandements, M. de Pfeiffer.

On comprend que Napoléon Ier fut choqué d'un pareil dévergondage de gens inutiles que son frère payait fort cher, lui l'homme de guerre dont les prodigalités allaient toujours chercher les gens utiles dans toutes les professions, ou ceux qui risquaient sans cesse leur existence sur les champs de bataille.

Aussi a-t-on vu qu'il avait tancé son frère d'une façon bien vigoureuse, puisqu'il l'accusait presque de manquer à l'honneur. Avec un peu plus de réflexion et de tenue, le jeune roi eût pu faire sur sa liste civile de cinq millions, surtout en Allemagne, au milieu d'un peuple simple et aux idées antiques, des économies qui lui eussent permis de payer son emprunt, ce qui eût en outre disposé favorablement Napoléon en sa faveur.

Malgré les préoccupations constantes que donnaient à Jérôme l'état déplorable des finances du royaume et la rigidité inflexible de l'empereur à cet égard, malgré les remontrances incessantes de son frère, le jeune roi menait assez joyeuse vie à Cassel et à Napoléonshœhe, entouré de la vertueuse reine, d'un essaim de jolies femmes, de favoris toujours prêts à exécuter ses moindres fantaisies.

Vers le commencement d'août 1808, quelques changements eurent lieu dans les rangs élevés. La secrétairerie d'État, d'abord confiée au savant Jean de Muller, passa aux mains de Le Camus, comte de Furtenstein, marié à la fille du grand-veneur, comte de Hardenberg, riche seigneur allemand. Le général Morio, un instant ministre de la guerre, céda son portefeuille à M. de Bulow, déjà ministre des finances depuis la rentrée en France de M. Beugnot. Jérôme fait connaître les motifs du changement de Morio à son frère, par une lettre en date du 16 août[1]. Ce qui ne l'empêcha pas de rendre le portefeuille au général quelques jours plus tard.

Au mois de septembre 1808, une sorte de petite émeute causée à Brunswick, chef-lieu de l'Ocker, par une circonstance insignifiante, éclata tout à coup. Rapport fut fait au roi, qui envoya cette pièce à son frère en lui demandant ses ordres :

JÉRÔME A NAPOLÉON.

Napoléonshœhe, 8 septembre 1808.

Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté un rapport qui vient

1. Lettre publiée aux Mémoires.

de m'être fait par mon ministre des finances, chargé provisoirement du département de la Guerre, relativement à un événement fâcheux qui a eu lieu les 4 et 5 à Brunswick.

Quelque grands que soient dans cette affaire les torts des gendarmes français, je n'ai rien voulu ordonner à leur égard, sans connaître les intentions de Votre Majesté.

Je soumets donc à Votre Majesté le rapport de mon ministre, ainsi qu'il me l'a présenté, et je la prie de me faire connaître la conduite qu'elle désire que je tienne en cette circonstance.

Rapport au roi Jérôme.

Sire, je reçois des lettres du préfet de l'Ocker, du commandant de place de Brunswick et du colonel Mauvillon, commandant le 2e régiment de ligne, dont je m'empresse de présenter l'extrait à Votre Majesté; elles confirment les détails des événements fâcheux qui ont eu lieu à Brunswick dans les journées du 4 et du 5.

Il résulte uniformément de ces divers rapports que le brigadier de gendarmerie Lefèvre, accompagné des gendarmes Deligny et Chastelan, eut au foyer de la Comédie une dispute avec quelques bourgeois. Ces militaires n'étaient point en uniforme et paraissaient ivres. La querelle s'étant continuée au sortir du spectacle, le brigadier Lefèvre courut chez lui prendre son sabre, et, revenant armé à la rencontre des bourgeois qui ne l'étaient pas, frappa le nommé Lietge, maître vitrier, et le tua sur la place.

Le brigadier Lefèvre meurtri au bras de plusieurs coups de bâton qu'il venait de recevoir dans cette querelle fut, à l'instant même, arrêté sur la place par un détachement de la garde qui rétablit la tranquillité dans la rue, et l'ordre fut donné au juge de paix dans l'arrondissement duquel venait d'être commis ce meurtre, de commencer sur le champ l'instruction de l'affaire.

Cependant le chef d'escadron Béteille, commandant la gendarmerie française, fit mettre le meurtrier en liberté, et ne voulut point déférer à la réquisition du commandant d'armes et du maire de la ville de Brunswick qui demandaient l'arrestation des deux autres gendarmes.

Ce déni de justice produisit une impression fâcheuse, et la populace laissa entrevoir le projet formé d'arracher le gendarme Lefèvre de la maison où il était retiré. Le colonel Schraidt se décida à le faire transporter à l'hôpital dans une chaise et à l'accompagner lui-même avec l'adjudant de place, le maire de la ville, le commissaire de police et quelques autres fonctionnaires publics. La vue de ces magistrats ne put contenir une multitude furieuse, et une grêle de pierres fut lancée contre la chaise et le cortège. Le gendarme Lefèvre en fut presque accablé. Bientôt l'attroupement qui s'était formé autour de l'hôpital fut dissipé par les soins et les instances du commandant Schraidt, mais ayant appris dans la soirée que le peuple voulait encore forcer l'hôpital et

immoler le gendarme Lefèvre à sa vengeance, il fit demander la force armée, et le colonel Mauvillon envoya un détachement de 30 hommes. Cette troupe fut assaillie elle-même par les pierres qu'on lançait de plusieurs maisons et par les injures de la populace.

Le colonel Mauvillon doubla alors son détachement et marcha lui-même en bon ordre avec son régiment à la hauteur de l'hôpital. Cependant plusieurs soldats ayant été blessés par le peuple, il fit tirer quelques coups de fusil en l'air pour l'effrayer. Toutes les avenues furent occupées, et, après plusieurs tentatives, fermes et prudentes à la fois, on parvint à dissiper les attroupements; une femme a été tuée et un bourgeois blessé; le colonel Mauvillon pense que c'est par les bourgeois eux-mêmes qui, à ce qu'il dit, ont tiré plusieurs coups de fusil de leur côté. La ville fut parcourue toute la nuit par des patrouilles, et la tranquillité n'a plus été troublée.

Il paraît que les autorités civiles et militaires ont parfaitement rempli leur devoir, et qu'elles ont été constamment animées du meilleur esprit. Le colonel Mauvillon fait le plus grand éloge du zèle et de l'activité qu'ont déployés le commandant et l'adjudant de place; il s'applaudit aussi de la discipline et du calme manifestés par les soldats du 2e régiment, en butte aux coups et aux insultes de la populace; le dernier des recrues est demeuré ferme à son rang et a obéi avec intelligence et promptitude à tous les ordres de son chef.

Aussitôt que l'ordre a été rétabli, on a fait arrêter les hôtes des maisons d'où ont été lancées les pierres contre la force armée.

Tous les rapports attestent que les gendarmes français qui ont donné lieu à ce désordre ont eu le premier tort; plusieurs témoins certifient que la dispute a été provoquée par eux, et que l'effet en a été d'autant plus prompt et d'autant plus funeste qu'ils étaient depuis longtemps haïs des bourgeois à cause de leurs vexations et de leur insolence.

Le colonel de Bongars[1], envoyé sur les lieux par Votre Majesté, est parti hier et lui transmettra un rapport plus circonstancié sur ces événements.

Cassel, 8 septembre 1808.

Napoléon lui répondit, le 14 septembre, qu'il fallait punir le gendarme français, mais surtout l'allemand qui avait été cause de l'émeute ; qu'on l'assurait que la police était mal faite en Westphalie ; que bientôt il aurait des émeutes plus sérieuses, et que si les gendarmes français lui étaient inutiles, il n'avait qu'à les renvoyer en France.

Étant à Erfurt, l'empereur donna l'ordre de désigner pour la Westphalie, comme ministre de famille, le baron de Reinhard, diplomate distingué, qui se rendit immédiatement de Coblentz à Paris pour y recevoir du duc de Cadore, ministre des relations extérieures, les

1. Aide de camp du roi, chef de la gendarmerie.

instructions les plus détaillées et les plus précises. Le baron de Reinhard arriva à Cassel à la fin de décembre 1808. Il trouva le corps diplomatique composé des ministres dont les noms suivent : de Wurtemberg, baron de Geinengen ; de Saxe, comte de Schœnburg ; de Bavière, comte de Leichenfeld ; de Hollande, chevalier de Huygens ; de Darmstadt, baron de Moronville ; de Prusse, M. Kuster ; du prince primat, comte de Beust ; du grand-duc de Bade, baron de Seckendorff, chargé aussi des affaires de Francfort ; d'Autriche, comte de Grüne ; de Russie, prince de Repnin.

Un peu avant l'arrivée de Reinhard, le roi Jérôme, blessé des actes arbitraires et du sans-façon des agents français, même infimes, expédia son aide de camp, le général Girard, à l'empereur, avec les deux lettres ci-dessous, datées du 11 décembre :

Sire, le général Girard, mon aide-de-camp, aura l'honneur de remettre cette lettre à Votre Majesté ; je le charge de passer au dépôt du 1er régiment des chevau-légers[1] pour tâcher de remonter les hommes à pied ; j'espère que Votre Majesté est plus contente de mon régiment.

J'ai écrit plusieurs fois à Votre Majesté, et je n'ai pas reçu un mot de réponse ; j'espère cependant qu'elle n'est pas fâchée contre moi, car je n'ai rien fait pour cela, et qu'au contraire le but de toutes mes actions est de vous plaire.

Ma santé est tout-à-fait rétablie, on me conseille cependant de changer d'air pendant quelques semaines ; si Votre Majesté n'est pas de retour à Paris en janvier et qu'elle l'approuve, j'irai passer huit jours à Amsterdam, à la fin du mois de janvier.

Sire, en m'abstenant de toutes réflexions, j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté plusieurs notes plus arbitraires l'une que l'autre, en la priant de vouloir bien mettre ses décisions sur chacune d'elles et de me les faire connaître.

J'espère que Votre Majesté voudra bien arrêter les prétentions, tous les jours plus fortes, de ses agents en Westphalie, dont les titres très-subalternes de quelques-uns ne modèrent pas des mesures humiliantes pour moi et d'après la continuation desquelles, il me serait impossible de gouverner plus longtemps ce pays.

Habituellement, l'empereur ne répondait pas aux justes réclamations de ce genre que lui adressaient ses frères. C'est ce qui eut lieu encore dans cette circonstance et força Jérôme à envoyer de nouveau à Paris, au commencement de février, un autre de ses aides de camp, le général Morio.

Dès son arrivée à Cassel, Reinhard avait envoyé au duc de Cadore

1. Les escadrons de ce régiment, dans lequel servait le fameux marquis de Maubreuil, étaient alors en Espagne et son dépôt dans une ville de la Westphalie.

(Champagny) de longues lettres publiées au 3e volume des Mémoires du roi Jérôme.

Champagny lui répondit de Paris, les 21 et 26 janvier 1809 :

Monsieur, j'ai reçu les différentes dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser depuis le nº 1 jusqu'au nº 6 inclusivement. J'ai eu soin de rendre compte à Sa Majesté Impériale des détails les plus intéressants qu'elles renfermaient.

Vous êtes chargé, Monsieur, d'appeler l'attention de Sa Majesté le roi de Westphalie sur la rédaction des gazettes qui se publient dans ses États. Il est important qu'elle soit confiée à des hommes habiles et sûrs qui, lisant avec soin les gazettes de Vienne et de Presbourg, s'attachent à réfuter et à combattre surtout par l'arme toute puissante du ridicule les articles de ces gazettes qui pourraient être dirigés contre la France ou la Confédération du Rhin. Ceux qui prêtent des idées de guerre à l'Autriche, se plaisent à faire une longue énumération de ses forces militaires, ignorant apparemment ou plutôt feignant d'ignorer que la France a encore 150,000 hommes en Allemagne, qu'un même nombre de troupes françaises se trouve en Italie, que la Confédération du Rhin peut mettre au premier signal 120,000 hommes sur pied, que la conscription qui s'organise en ce moment donnera 80,000 hommes de nouvelles levées, et qu'enfin la retraite des Anglais permet à Sa Majesté Impériale de disposer en cas de besoin d'une grande partie des troupes qui se trouvent en Espagne.

En vous faisant connaître les intentions de Sa Majesté Impériale, je suis sûr que vous ne négligerez rien pour en assurer la complète et parfaite exécution. Je vous prierai seulement de vouloir bien m'instruire des mesures qui seront prises à cet égard par le gouvernement westphalien.

J'ai reçu, Monsieur, vos dépêches des 13 et 15 janvier nº 8 et 9. Sa Majesté les a eues l'une et l'autre sous les yeux et a lu la seconde avec plaisir. Son intention est que vous entriez dans les plus grands détails sur toutes les parties de l'administration du royaume de Westphalie, que vous parliez de la conduite du Roi, de celle des ministres, des opérations du gouvernement. Elle veut être informée de tout avec la plus grande exactitude afin de pouvoir éclairer et guider, si besoin est, la marche d'un gouvernement qui l'intéresse à tant de titres. Elle me charge de vous dire que vos dépêches ne seront point vues, et qu'on ignorera la source des renseignements que vous aurez donnés et dont elle croira faire usage. La délicatesse qui vous fait craindre d'employer les chiffres aurait l'inconvénient extrême de gêner votre franchise. Sa Majesté veut donc que vous écriviez souvent en chiffres; dès que vous vous en servirez habituellement, cela paraîtra tout simple; qui, d'ailleurs, peut y trouver à redire? et comment même le saura-t-on, à moins qu'on ne viole le secret de vos dépêches, et qu'on ne prouve ainsi combien la précaution de chiffrer est nécessaire?

Dans les cas graves, s'il en survenait, et pour faire connaître des actes très importants du gouvernement du Roi, vous expédieriez des courriers extraordinaires.

Sa Majesté désire encore qu'à vos dépêches vous joigniez des bulletins non signés, et contenant les nouvelles de société, les bruits de la ville, les rumeurs, les anecdotes vraies ou fausses qui circulent, en un mot une sorte de chronique du pays propre à le bien faire connaître.

Une autre lettre que vous recevrez en même temps que celle-ci, vous instruit des intentions et vous transmet les ordres de Sa Majesté relativement aux Français qui sont ou qui voudraient entrer au service du Roi.

Ainsi, il ressort bien nettement de ces deux lettres de Champagny à Reinhard que l'empereur voulait avoir auprès de Jérôme, comme auprès de ses frères Joseph et Louis, sous le nom de ministres de famille, des hommes chargés d'une sorte d'espionnage politique et particulier.

A dater de la réception des ordres de Champagny, la correspondance entre lui et Reinhard ne fut plus interrompue.

Reinhard écrit de Cassel, le 3 février 1809 :

Monseigneur, Votre Excellence peut être assurée que dans tout ce qui dépendra de moi, son intention sera remplie, et je ne cesserai point d'insister auprès du gouvernement westphalien pour que la mesure proposée reçoive sa prompte exécution.

M. d'Esterno, ministre du roi à Vienne, ayant demandé un congé pour affaires de famille, on a saisi cette occasion pour y envoyer M. le baron de *Linden,* ministre de Westphalie près le prince Primat, et qui est regardé ici comme une des colonnes de la diplomatie Westphalienne. M. de Linden connaît déjà Vienne; il s'y est rendu sous le prétexte de terminer un procès. Sa mission est secrète, et ce n'est pas M. de Furstentein qui m'en a fait la confidence. Cependant il m'a fait lecture d'une lettre écrite de Munich et de Vienne que j'ai facilement reconnue comme étant l'ouvrage de cet agent. Elle m'a paru écrite avec justesse. M. de Linden attribue en grande partie les faillites qui ont eu lieu en Autriche, à ce que les spéculations en denrées coloniales que plusieurs maisons avaient faites, sur la foi de l'engagement pris par leur gouvernement de prohiber l'entrée des marchandises anglaises, avaient été trompées par l'admission dans le port de Trieste d'une très grande quantité de ces marchandises. Il fait un tableau qui me paraît assez vrai de la fermentation guerrière qui s'est emparée des têtes autrichiennes, et de la faiblesse du gouvernement qui, incapable de diriger le mouvement des esprits, risque d'en être compromis et d'y céder peut-être, s'il ne le partage point, et donne la mesure de son incapacité et de son irrésolution à ses propres sujets s'il le partage. Il dit que deux députés des insurgés espagnols ont été admis récemment à Trieste. Il ajoute que les États des différentes provinces ont été convoqués pour

délibérer sur une solde à accorder aux milices, et que comme on avait promis à la France que cette milice n'en aurait point, la curiosité publique attendait le gouvernement à la tournure qu'il donnerait à sa proposition.

Quant à M. le comte de Grüne, nommé par la cour de Vienne pour résider à Cassel, il déclare qu'il est prêt à partir, mais que n'ayant pas encore reçu ses lettres de rappel, du poste de Copenhague, il est obligé d'attendre que sa première mission soit terminée dans les règles. M. de Grüne attendra; son gouvernement attendra; il n'y a que la France qui soit prête.

Nous arrivons maintenant aux curieux bulletins prescrits par l'empereur et dans lesquels se reflètent les petites intrigues de la cour de Westphalie :

BULLETIN.

Cassel, ce 5 février 1809.

Monsieur le comte de *Wernigerode,* grand-maréchal du Palais, part demain pour Marseille.

« Eh bien! grande-maîtresse, dit-il en riant il y a quelques jours à Madame la comtesse de Truchsess, je pars; tâchez de mettre ce temps à profit, je resterai un mois, et si vous ne l'empêchez, je reviendrai ! » — « Un mois! grand Maréchal ! c'est bien court, mais nous verrons. » Le mois ne sera pas mis à profit; car Madame la Comtesse aussi part aujourd'hui pour aller revoir Monsieur son père, en attendant que son mari la rejoigne pour son voyage d'Italie. Ce voyage et la démission acceptée de Madame la grande-maîtresse se trouvent dans le *Moniteur Westphalien* d'hier. Voici un mois de la vie de Madame de Truchsess.

BULLETIN.

5 février 1809.

La semaine dernière a vu se renouveler dans l'intérieur du palais les tracasseries qui avaient déjà eu lieu avant l'arrivée de la légation française à Cassel. Mme de Launay, fille de M. Siméon, ayant profité au premier bal masqué de la liberté du déguisement, avait fait quelques plaisanteries à M. de Pappenheim. Ces choses, fort innocentes d'elles-mêmes, furent le lendemain rapportées à la Reine, non telles qu'elles avaient été dites, mais empoisonnées et commentées avec la charité qu'on a dans les cours, en sorte que le lendemain il n'était bruit que des propos de Mme de Launay et du mécontentement de la reine contre elle.

M. Siméon en fut aussi affligé que sa fille : il alla trouver le roi à qui il se plaignit décemment de Mme *de Truchsess*, auteur de ces bruits. Le Roi s'emporta contre elle; il dit que c'était une *faiseuse d'histoires*, qu'elle mentait, que son père mentait, que son frère mentait, et qu'il n'y avait que le mari qui valût quelque chose dans la famille.

Le soir, la grande-maîtresse ayant paru devant le roi, en fut froide-

ment accueillie : elle pleura, jeta les hauts cris, s'évanouit. En dernier résultat, elle a offert sa démission qui a été acceptée avec plaisir par le roi, mais (on croit) avec peine par la reine qui lui est fort attachée.

Mme de Truchsess joint à de la beauté beaucoup de grâce et de séduction dans l'esprit. Elle était l'ornement d'une cour qui pourtant n'est pas dépourvue de beautés, mais son goût pour l'intrigue et pour les tracasseries gâte toutes ses heureuses qualités. Il paraît que le but secret de toutes ses manœuvres était de regagner le cœur du roi. On ne peut expliquer que de cette manière plusieurs parties de sa conduite qui, sans cela, paraîtraient hors de toute mesure. Il est vrai qu'on ne serait pas juste non plus, si on la jugeait d'après ce qu'en disent ses ennemis.

Son goût pour écrire ne peut être ni aussi vif ni aussi actif qu'on le suppose : il y a certainement eu dans sa conduite beaucoup de choses étourdies qu'on a revêtues de fausses couleurs ; comme elle maltraitait tout le monde, tout le monde la traitait avec rigueur, et souvent d'innocentes plaisanteries ont pu être données pour un secret désir de perdre ce qui l'entourait. Quoi qu'il en soit, comme elle passait presque toutes ses journées en tête-à-tête avec la reine à qui elle avait persuadé qu'il n'était pas de sa dignité de vivre avec les autres dames, on disait que pour charmer l'ennui de cette solitude, elle amusait la reine en lui racontant des histoires et des anecdotes qui n'avaient pas tout-à-fait pour objet de mettre les Français en grand crédit auprès de Sa Majesté.

Elle annonce qu'elle accompagnera son mari qui part sous peu de jours pour l'Italie. Mais elle est si redoutée qu'on n'ose se livrer à la joie, et en effet il se pourrait qu'elle se décidât, pour le plaisir de désoler ses ennemis, à ne pas désemparer.

Avant-hier, 3 février, il y a eu bal masqué à la cour. La reine y a dansé dans un quadrille polonais composé de toutes personnes de l'intérieur. Comme le nombre de celles présentées à la cour est très borné, on était convenu d'admettre au bal beaucoup d'étrangers. L'ordre était de ne se point démasquer : le roi s'y est fort amusé, il s'est travesti plusieurs fois ; la reine a paru également prendre part au divertissement où on a pu voir que le génie et la variété des travestissements étaient entièrement dirigés vers le but de plaire à Leurs Majestés.

La comtesse de Truchsess, grande-maîtresse de la maison de la reine, était jolie et intrigante. Elle avait été bien, disait-on, avec le jeune roi. La reine l'aimait beaucoup. On l'appelait plaisamment sa gouvernante. M. de Truchsess était un brave homme qui, renvoyé dans ses terres à cause des intrigues de sa femme, fut remplacé à la cour, dans ses hautes fonctions, par le colonel Salha. L'ancien capitaine de frégate Salha était de Marseille, où il avait de la famille et des intérêts. Voilà ce qui explique les deux bulletins de Reinhard, du 5 et 6 février, et le troisième du 16 du même mois.

BULLETIN.

16 février 1809.

Mme la comtesse de Truchsess avait donné sa démission le 3 au soir. Le lendemain en s'éveillant, elle la trouva acceptée sur sa table de nuit. On prétend qu'elle ne s'y attendait pas. Le dimanche après, 5 février, il y eut cercle et bal à la Cour ; on prétend qu'elle avait demandé à y être reçue dans son rang de grande-maîtresse. Elle fut invitée : quant au rang, on lui déclara qu'elle aurait celui de femme de grand dignitaire : elle vint pourtant. En entrant dans la grande salle, à chaque pas qu'elle faisait en avant, on aurait dit qu'elle allait en faire un autre en arrière. Sa figure décomposée travaillait à prendre une contenance : elle aborda en hésitant les premières dames; elle se remit après quelques saluts qui lui furent rendus. Pour entrer dans la salle du bal où étaient le roi et la reine, les dames furent appelées par classes : les dames du palais ; les dames des grands dignitaires ; Mme de Truchsess allait entrer seule : elle hésita. Enfin il s'en trouva une seconde; les dames des ministres d'État; les dames des ministres étrangers ; les dames présentées ; les demoiselles invitées. Il y en avait d'assez vieilles ; malgré cela, le bal était fort beau.

Mme de Truchsess joua son rôle admirablement pendant le reste de la soirée. Le surlendemain, son mari en donna une chez elle ; les billets portaient qu'il y aurait un violon. C'était pour ouvrir sa maison, dont l'ameublement venait d'être achevé. Du corps diplomatique on n'avait invité que le ministre de France avec sa femme, et celui de Bavière avec la sienne, parente de Mme de Truchsess, et qui, la veille, avait porté un toast à : « *ce qui vient d'arriver.* » Il y eut un violon et point de bal ; des tables de jeu et point de jeu ; des groupes et point de conversation; un souper pourtant, car on mangea beaucoup pour sortir d'embarras. A en croire Mme de Truchsess, elle était enchantée de ce que cela s'était enfin arrangé : elle projetait le voyage d'Italie, de Naples surtout où elle trouverait ses parents (avec lesquels elle était encore brouillée la veille) ; celui de Paris sûrement, si la Cour y était; celui de Kœnisgsberg où son mari a des terres. *Elle craignait seulement qu'on ne le pressât trop de revenir.* En attendant, *on la pressait de partir,* et elle choisit pour son départ le jour où M. Siméon donna un bal masqué auquel le roi et la reine ont assisté.

Mme de Launay avait reçu du Roi un cadeau de quelques schaals et d'une robe magnifique. Le jour du bal de son père, la Reine lui fit un accueil extrêmement gracieux. Sous tous ces rapports, son triomphe fut complet. L'assemblée n'était pas nombreuse, mais elle était choisie. La gaieté, l'élégance, le bon goût y régnaient.

Le jour même du départ de Mme de Truchsess, le roi envoya l'intendant-général de la liste civile pour faire l'inventaire des meubles de son palais. Cet hôtel avait été occupé par le ministre des finances qui, pour faire place à Mme de Truchsess, alors en faveur, avait été obligé de l'*évacuer en vingt-quatre heures;* aussi M. D'Albignac, grand-écuyer,

dit-il au roi : « *Vive ce départ, il vous donne quatre-vingts mille livres de rente.* »

Les fêtes du carnaval se terminèrent par un grand bal masqué donné par le maréchal du palais. Mille billets avaient été distribués : neuf cents personnes au moins furent présentes; le roi avait envoyé des billets aux notables de Münden, petite ville à quelques lieues de Cassel, qui s'était distinguée dernièrement par la promptitude et l'activité des secours qu'elle avait portés à un village incendié. Ils arrivèrent soixante-quinze en dix voitures : ils se crurent transportés dans un monde enchanté; un d'eux avait perdu son billet, et son désespoir était de penser à ce que dirait le roi de son impolitesse lorsqu'il s'apercevrait de son absence. Le roi et la reine furent reçus par des bergers et des bergères portant des guirlandes, et formant un berceau sous lequel passèrent Leurs Majestés. Le bal fut ouvert par un quadrille espagnol. Il est impossible de peindre la variété, l'élégance et le mouvement de cette fête. M. le général Du Coudras fit jouer des pantins avec un talent unique. La reine avait arrangé une foire. Dans une douzaine de boutiques, ses dames distribuaient de petits cadeaux. La reine avait une cassette remplie de bijoux ; elle était d'une gaieté délicieuse ; quelques-uns prétendaient que sans s'en douter elle se réjouissait de n'avoir plus *de gouvernante*. Le bal se prolongea jusqu'à cinq heures du matin.

Comme on avait engagé tout le monde à faire quelques folies, les membres du corps diplomatique s'étaient réunis pour représenter un jeu d'échecs, et, puisqu'il devait y avoir un roi battu, on était convenu de prendre le costume de mameluck. Seize enfants devaient faire les pions. Cependant à la Cour on trouva avec raison que dans une telle foule un tel nombre d'enfants pourrait avoir des inconvénients, et le projet fut abandonné. Le ministre de France, invité par une députation de ses collègues à se mettre à la tête d'une mascarade représentant un bey d'Égypte avec son harem, y consentit. La procession se présenta devant le Roi et la Reine; quelques présents, quelques vers furent offerts et agréés : tout se passa en pantomime ; le Roi trouva l'exécution noble : elle parut faire plaisir généralement.

A une heure, quelques personnes choisies se rendirent au souper dans l'appartement de la Reine : dans ce nombre furent les ministres de France et de Hollande. Les épouses des autres ministres y furent invitées sans leur mari. Cette distinction fut très-sensible à ces derniers. Le ministre de Saxe s'en plaignit à M. de Furstenstein; celui de Bavière avait fait un voyage exprès, dit-on, pour ne point risquer d'être exclu du souper. M. de Furstenstein a répondu qu'il y avait eu erreur. D'autres sans doute et avec raison ont cru y voir une distinction faite en faveur des ministres de famille ; mais comme la Cour ne s'est point expliquée à cet égard, les préférences et les exclusions ont l'apparence d'être personnelles.

Baron du Casse.

(*Sera continué.*)

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Enseignement public. — Il y a quatre mois nous exprimions ici notre opinion sur les importantes réformes accomplies par le Conseil supérieur de l'instruction publique. Sa session de décembre n'aura pas été moins fructueuse pour le progrès de notre haut enseignement. Sans avoir la prétention de croire que notre opinion ou nos conseils aient eu aucune part dans les mesures qui viennent d'être adoptées, on nous permettra de constater avec satisfaction qu'elles sont conformes à ce que nous avons toujours réclamé, soit dans cette *Revue*, soit ailleurs. L'identité des conclusions auxquelles sont presque toujours arrivés ceux qui se sont préoccupés de la réforme de notre instruction publique, même sans s'être concertés entre eux, est un argument bien fort en faveur de leur justesse.

Nous avons demandé que le stage dans les lycées imposé aux candidats à l'agrégation fût remplacé par un séjour dans les facultés. Le Conseil supérieur vient de décider que cette mesure serait applicable aux boursiers d'agrégation. Nous comptons bien qu'il étendra cette faveur à tous les licenciés qui feront dans les facultés trois ans d'études. Il faut encourager les vocations professorales. La voie difficile et ingrate qui s'ouvrait naguère devant tous les aspirants professeurs non normaliens, cette voie qui les conduisait du baccalauréat à la licence par la maîtrise d'études, et de la licence à l'agrégation par la régence dans les collèges, cette voie était faite pour rebuter tous ceux que ne poussait pas une vocation irrésistible ou la nécessité de gagner le pain quotidien. En ouvrant la voie bien plus attrayante de l'enseignement supérieur, on multipliera dans une grande proportion les vocations professorales, et les professeurs que l'on aura ainsi formés seront bien supérieurs à ceux qui se formaient dans l'enseignement même et qui pour la plupart n'arrivaient même pas à la licence.

On a peine à le croire en effet, mais la moitié des professeurs de nos collèges communaux ne sont pas même licenciés ; c'est-à-dire

qu'ils ont tout juste autant d'instruction qu'un médiocre élève de rhétorique. La licence elle-même suffit-elle à faire un bon professeur? Et à supposer que le titre de licencié ès-lettres puisse suffire à un professeur d'humanités, n'est-il pas inouï que ce titre ait été considéré jusqu'ici comme suffisant pour des professeurs d'histoire et de philosophie? Le Conseil supérieur vient de remédier à un si fâcheux état de choses, en opérant une réforme que nous avons réclamée depuis longtemps dans la *Revue,* en modifiant le programme de la licence ès-lettres et en variant les épreuves selon que le candidat se destine aux lettres, à l'histoire ou à la philosophie. Deux épreuves écrites restent communes à tous les candidats : une dissertation française et une composition latine sur un sujet d'histoire littéraire grecque ou latine; tous les candidats auront aussi à expliquer des auteurs grecs, latins et français, et un auteur allemand ou anglais. La partie spéciale de l'examen se composera : pour les lettres, d'un thème grec, d'une composition de grammaire grecque, latine ou française accompagnée d'une question de métrique, d'interrogations sur les trois littératures grecque, latine et française, et sur les institutions grecques et romaines; pour l'histoire, d'une composition d'histoire grecque ou romaine, d'une composition d'histoire du moyen âge ou moderne accompagnée d'une question de géographie, d'interrogations sur l'histoire et la géographie; pour la philosophie, d'une composition de philosophie dogmatique, d'une composition d'histoire de la philosophie et d'interrogations sur la philosophie et l'histoire de la philosophie. Enfin le candidat pourra se faire interroger sur une ou deux des matières de l'enseignement de la faculté qui ne figurent pas dans le programme, et les points obtenus par ces interrogations (notées de 0 à 10 tandis que les autres le sont de 0 à 20) viendront s'ajouter au total des points mérités pour les autres matières, et qui doivent atteindre à l'oral 60 pour entraîner l'admission.

On remarquera la présence dans le programme de la licence d'interrogations sur les *Antiquités grecques et romaines.* Nous demandions tout récemment que ces antiquités figurassent dans le programme d'agrégation des lettres et qu'on leur consacrât la troisième heure accordée à l'histoire dans les lycées de la troisième à la rhétorique. Nous considérons l'innovation introduite par le Conseil supérieur comme un acheminement à ce que nous désirons.

Nous avons oublié de dire que l'épreuve des vers latins a été conservée à titre facultatif (avec une note de 0 à 10 points). Nous croyons que la plupart des candidats l'oublieront aussi.

Nous dépasserions de beaucoup les limites qui nous sont imposées si nous exposions en détail tous les heureux résultats que nous

attendons de cette réforme de la licence. Disons seulement qu'elle fournira aux Facultés un public d'élèves sérieux, qu'un beaucoup plus grand nombre de jeunes gens s'y prépareront, maintenant qu'elle ne sera plus une répétition des exercices de la rhétorique des lycées, qu'elle portera sur des matières nouvelles et intéressantes, qu'elle répondra dans une certaine mesure à l'enseignement supérieur donné par les Facultés. Cette réforme et le grand nombre de bourses de licence créées par le gouvernement attireront vers le professorat beaucoup de jeunes gens qui n'y auraient point songé en d'autres temps, et hâteront le moment où il ne sera plus possible d'enseigner, même dans le plus petit collège, sans être au moins licencié. Nous ne nous lasserons pas de le répéter; il y a en France une moitié de nos professeurs de collège qui ne sont que bacheliers; il n'y a parmi nos professeurs de lycées que les élèves de l'École normale, c'est-à-dire la moitié environ, qui aient fait des études d'enseignement supérieur, tandis que dans d'autres pays, en Allemagne par exemple, il n'y a pas un seul professeur de gymnase qui n'ait fait au moins trois ans d'études supérieures. Il est temps de faire cesser cette infériorité qui a pour résultat une infériorité intellectuelle pour la nation tout entière. Exigeons d'abord la licence de tous nos professeurs. Ce premier résultat obtenu, nous exigerons de tous l'agrégation.

La réforme de la licence, les bourses de licence et d'agrégation ont donné une vie nouvelle aux Facultés. On a vu s'étaler sur les murs de la vieille Sorbonne des affiches d'une forme nouvelle où sont inscrits côte à côte les cours de la Faculté des Lettres, ceux du Collège de France, et ceux de l'École des Hautes-Études qui peuvent être utiles aux candidats aux divers ordres d'agrégation. Pour la première fois (chose étrange à dire) il a été reconnu que les cours d'histoire de notre haut enseignement doivent servir à former des historiens, les cours de lettres des philologues et des humanistes, les cours de philosophie des philosophes. Pour la première fois, les barrières se sont abaissées entre des institutions d'enseignement supérieur dont la séparation éparpille et diminue nos ressources matérielles et intellectuelles, et l'on a pu prévoir pour un avenir peut-être peu éloigné la reconstitution d'une des grandes institutions de la vieille France : l'*Université de Paris*[1].

1. Par une curieuse coïncidence, M. Gambetta, dans le discours qu'il a prononcé dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne à l'inauguration des cours de l'Association polytechnique, a parlé de l'*Université de Paris*. Nous voudrions voir dans cette parole autre chose qu'un terme oratoire, l'expression d'un vœu pour l'avenir.

Une innovation non moins importante a été introduite cette année dans l'organisation de la Faculté des lettres. Au lieu de ne faire, comme autrefois, chaque semaine qu'une leçon publique et une conférence, beaucoup de professeurs font aujourd'hui une leçon et deux conférences. Par une modestie d'autant plus regrettable qu'elle a pour résultat de laisser ignorer à beaucoup d'étudiants les ressources que la Faculté peut leur offrir, cette seconde conférence ne figure pas sur l'affiche générale des cours. Espérons qu'au prochain semestre la Faculté aura le courage d'afficher hautement cette réforme d'autant plus méritoire qu'elle est toute spontanée, et qu'elle a pour cause le sentiment de l'utilité qu'ont aujourd'hui les cours du haut enseignement et de l'insuffisance du temps qui leur était jusqu'ici consacré. En voyant ce zèle des membres du haut enseignement pour leurs fonctions professorales, l'administration universitaire et le Conseil supérieur comprendront la nécessité de les décharger de la besogne fastidieuse et écrasante du baccalauréat. Les cours, au lieu de commencer en décembre, de s'arrêter tout le mois d'avril et de finir en juin, commenceront en novembre, et continueront sans interruption jusqu'à la fin de juillet. Le baccalauréat, au lieu d'être un diplôme important décerné par les Facultés et donnant accès à diverses carrières, ne sera plus qu'un certificat d'études secondaires donnant entrée dans les Facultés, et l'on exigera la licence pour toutes les carrières libérales ou administratives pour lesquelles le baccalauréat suffit aujourd'hui[1].

Publications de documents. — La collection des Documents inédits vient de s'enrichir de plusieurs volumes importants. Nous ne parlerons aujourd'hui que du t. III des *Mélanges historiques* et du t. II du Cartulaire de Cluny. Le volume des Mélanges contient trois séries de documents d'un intérêt très différent. M. de Mas Latrie a publié, malheureusement sans notes, sans notices explicatives, une série de quelques pièces se rapportant aux relations commerciales et politiques de la France avec Venise aux XIIIe, XIVe et XVe siècles. La plupart de ces pièces sont surtout importantes pour l'histoire du commerce, mais il en est aussi qui jettent un jour très vif sur certains points de l'histoire politique, par exemple les lettres de la septième section concernant l'expédition projetée contre Constantinople par Charles de Valois, frère de Philippe le Bel, ou le projet de croisade

1. La nouvelle loi militaire proposée par le gouvernement aux Chambres a ce grand mérite d'offrir une prime aux jeunes gens qui font des études d'enseignement supérieur. Elle n'accorde la réduction du service militaire à un an qu'aux jeunes gens qui à 26 ans auront acquis le titre de licencié ou l'un des diplômes de fin d'études dans les écoles du gouvernement.

de Philippe VI (sect. XI), ou les lettres écrites à la suite de la croisade de Nicopolis (sect. XIX), ou les documents relatifs à la domination de la France à Gênes (sect. XXI-XXIII), etc. Ce qui est particulièrement curieux, c'est de voir Venise poursuivre toujours ses projets commerciaux en Orient, soit par la guerre contre les infidèles, soit par des traités d'alliance avec eux. — Les *Testaments enregistrés au Parlement de Paris sous le règne de Charles VI*, et publiés par M. Tuetey, se composent de quarante-huit testaments particulièrement curieux choisis entre les nombreux actes du même genre qui nous ont été conservés. Parmi les moyens que la royauté mit en œuvre pour enlever à l'église la connaissance d'actes de la vie civile aussi importants que les testaments, il faut placer en première ligne le principe d'après lequel le roi seul pouvait connaître des testaments de ceux qui avaient manifesté leur volonté de s'en remettre au souverain. C'était alors le Parlement qui veillait à l'exécution du testament. Les actes publiés par M. Tuetey, outre quelques détails utiles à l'histoire des mœurs et des idées, sont surtout précieux pour l'histoire de l'industrie et de l'économie domestique. Chaque pièce est précédée d'une excellente notice biographique sur le testateur, puisée aux sources. — Ce qui sera le principal intérêt du volume des Mélanges pour la plupart des lecteurs, c'est les *Maximes d'État et Fragments politiques* de Richelieu, publiés par M. Hanotaux, qui les a découverts dans le vol. 521 des Mélanges de Clairambault à la Bibliothèque nationale. Ces fragments, dont plusieurs sont de la main même de Richelieu, sont en partie le premier jet des pensées qui se retrouvent dans le testament politique et nous fournissent ainsi une nouvelle preuve de l'authenticité du testament. On y trouve pêle-mêle des anecdotes, des jugements sur les contemporains, des vues sur la politique à suivre à l'égard de l'Espagne et des protestants, des notes géographiques sur les passages des Alpes, des pensées morales où le devoir de la clémence tient une place qui étonne, des réflexions hautaines et désabusées où se retrouve le génie altier du cardinal. On reconnaît bien Richelieu dans cette maxime : « Aux affaires d'État, il n'est pas comme des autres ; aux unes il faut commencer par l'éclaircissement du droit ; aux autres par l'exécution et possession » ; dans ses jugements amers sur les Français : « Un des maux de la France est que jamais personne n'est dans sa charge. Le soldat parle de ce que devrait faire son capitaine, le capitaine des défauts qu'il s'imagine que fait son maître de camp, et ni les uns ni les autres ne sont à faire leur devoir » ; enfin dans ses principes de conduite à l'égard des jésuites : « Il faut réduire les jésuites à un point qu'ils ne puissent nuire par puissance, mais tel aussi qu'ils

ne se portent pas à le faire par désespoir; auquel cas il se pourrait trouver mille âmes furieuses et endiablées qui, sous prétexte d'un faux zèle, seraient capables de prendre de mauvaises résolutions qui ne se répriment ni par le feu ni par autres peines. »

Le second vol. du *Cartulaire de Cluny* par M. Bruel nous conduit de l'année 954 à l'année 986. Il contient 848 chartes. La plupart sont des chartes de donation, de vente ou d'échange. Leur intérêt principal est de nous faire connaître l'étendue des possessions de Cluny, de nous montrer avec quelle incroyable rapidité s'accroissaient les richesses d'un monastère, enfin de nous permettre de préciser les limites du royaume de Bourgogne et celles du royaume de France. D'autres pièces ont un intérêt plus spécial. Tels sont les actes de guerpissement (nos 1226, 1249, etc.) et les deux placites qui nous montrent les formes de la justice carolingienne pleinement observées au xe siècle (nos 979, 1179); tels sont les actes nombreux relatifs à des églises qui nous font voir quelle était la condition de la plupart des églises de campagne. Ces églises appartenant à des particuliers sont données au monastère de Cluny, qui les cède ensuite en précaire ou en bénéfice à des prêtres qui en toucheront les revenus, à charge de les entretenir et d'y acccomplir les offices (nos 1073, 1139, 1228, 1321, etc.). On voit par d'autres pièces par quelles formalités un vassal pouvait vendre des terres. Le comte Charles autorise son sergent Rotbold à recevoir le prix des terres qu'il veut vendre au chanoine Warnier; mais c'est le comte qui donne à Warnier ces terres (no 1094). Nous trouvons une concession de marché et de monnaie (no 1127), des donations d'esclaves cédés avec leurs enfants, leur pécule et sans terre (no 1198). Le no 1052 contient la donation par Conrad de l'abbaye de Saint-Amand, près Saint-Paul-Trois-Châteaux, au monastère de Cluny. Ce qui est curieux, c'est que Lothaire confirme cette donation comme suzerain de Cluny, bien que Saint-Amand fût hors de son royaume (no 1067). Plusieurs pièces du plus grand intérêt émanent de la chacellerie d'Otton Ier (nos 1228, 1229, 1262, 1295). Nous y voyons la cour du palais accompagner Otton en Italie, Otton prendre l'abbé de Cluny sous sa protection, et Cluny jouer déjà ce rôle intermédiaire entre la France et l'Allemagne qui lui donnera une influence universelle au xie siècle et en fera une pépinière de papes. Cluny a des terres en Italie, en Allemagne, dans toutes les parties de la Bourgogne et de la France. Lothaire, Conrad, Otton, l'archevêque de Lyon la prennent à l'envi sous leur protection. La pièce 1108, par laquelle est conclu un pacte entre Burchard, archevêque de Lyon, et les moines de Cluny, est des plus curieuses. Espérons que M. Bruel hâtera l'impression de ces documents si pré-

cieux, afin d'arriver à leur donner toute leur valeur par une introduction digne d'un recueil aussi exceptionnellement riche et intéressant.

M. Gabriel Fleury a fait précéder son *Cartulaire de l'abbaye cistercienne de Perseigne* (Mamers, Fleury; Le Mans, Pellechat) d'une notice historique où il a très bien utilisé les renseignements que lui fournissaient les actes pour reconstituer l'histoire d'une des maisons les plus importantes de l'ordre de Citeaux, fondée par Guillaume Talvas, comte de Ponthieu et d'Alençon, baron de Sonnois, et qui fut l'objet des faveurs des comtes d'Alençon et des comtes du Perche. Il a également montré ce que nous apprennent ces actes sur l'organisation et la vie intérieure du monastère, sur l'étendue de ses biens et de ses revenus. Il finit comme presque tous les autres monastères par tomber entre les mains d'abbés commendataires, et par servir d'asile à un petit nombre de moines qui y vivaient largement, servis par d'assez nombreux domestiques. Les pièces du cartulaire sont intéressantes; on y trouvera en particulier à trois reprises mentionné un fait curieux : le comte d'Alençon donne au monastère un bourgeois avec ses biens et tous ses descendants pour s'occuper des affaires du couvent dans la ville où il réside. Mais le plan adopté pour la publication nous paraît défectueux. La première partie est la reproduction du ms. Q de la bibl. du Mans qui comprend les principaux titres de l'abbaye émanés des comtes d'Alençon, des barons de Sonnois, des rois d'Angleterre, de saint Louis, etc.; la seconde est un inventaire des titres relatifs à l'abbaye et à ses dépendances dressé par Gaignières et conservé à la Bibl. nat., f. de Gaignières, n° 5474. La troisième partie est une série de pièces in-extenso recueillies par M. Fleury aux Archives nationales, à la Bibl. nat., aux archives de la Sarthe. Par suite de cette disposition, beaucoup de pièces qui se trouvent in-extenso dans la première ou la troisième partie sont aussi en analyse dans la seconde; la première et la troisième partie suivent l'ordre chronologique, la seconde suit l'ordre géographique et contient d'ailleurs des mentions que rien n'explique (ainsi p. 135, *les droits de justice*). Il aurait mieux valu fondre le tout dans un cartulaire unique.

Nous ne pouvons juger la publication des *Registres d'Innocent IV* par M. Élie Berger (Thorin; fait partie de la bibliothèque des Écoles d'Athènes et de Rome) d'après un seul fascicule qui ne contient que les actes de la première année du pontificat (1243-1244); mais nous pouvons nous rendre compte de l'extrême importance de cette publication et du soin avec lequel M. Berger a exécuté ses copies, ses analyses et ses notices. Cette seule année compte 747 numéros; la

plupart de ces pièces sont inédites et c'est la vie entière de l'église qu'elles nous retracent, car nous sommes arrivés à l'époque où la papauté veut avoir partout l'œil et la main. M. Berger n'indique pas si une pièce a été imprimée ou non, mais comme il renvoie aux numéros correspondants des registres de Potthast pour toutes les pièces qui s'y trouvent mentionnées, on peut y recourir pour savoir où elles ont été publiées. M. Berger n'a pas non plus ajouté de notes à ses textes ni même cherché à déchiffrer les initiales ou à rectifier les noms laissés en blanc. Il a différé ce travail jusqu'au moment où, l'impression étant finie, il pourra procéder à un récolement général. Nous croyons qu'il a bien fait et s'est épargné ainsi de nombreuses erreurs. Les registres d'Innocent IV sont la première grande publication due au libéralisme par lequel le pape Léon XIII a ouvert aux savants les archives du Vatican. Nous sommes heureux que la France et notre École française de Rome aient été les premières à profiter et à faire profiter la science du régime nouveau. Nous espérons que le travail si bien commencé, sous la direction de M. Geffroy, ne sera pas interrompu et qu'en particulier nous pourrons, grâce aux actes des papes d'Avignon, reconstituer l'histoire encore si obscure de ces pontifes, français par leur naissance comme par leur résidence.

M. R. Chantelauze vient de rendre un signalé service à tous ceux qui désiraient se procurer les *Mémoires de Philippe de Commynes*[1] et qui ne pouvaient plus trouver à aucun prix le seul bon texte, celui de Mlle Dupont. Une heureuse fortune a mis à sa disposition un manuscrit jusqu'ici non employé par les divers éditeurs et qui, écrit au commencement du XVIe siècle, a appartenu à Diane de Poitiers et passé à la famille de Montmorency-Luxembourg. Ce manuscrit n'apporte point en général d'amélioration sensible au texte de Mlle Dupont, et il offre de nombreuses incorrections ; mais il a cette importance qu'il est copié non sur un imprimé, mais sur un manuscrit et, à ce que croit M. Chantelauze, sur l'original de Commynes. Le nouvel éditeur n'a point voulu faire une nouvelle édition critique, mais fournir un texte aussi correct que possible qui à la fois remplaçât pour les lecteurs le texte de Mlle Dupont et donnât une collation complète du manuscrit nouveau. Aussi a-t-il reproduit le manuscrit Montmorency en donnant en note les variantes de l'édition Dupont, sauf dans les cas où, la leçon Dupont étant évidemment meilleure, il a rejeté la leçon du nouveau manuscrit en note. Il n'a point non plus fait un commentaire historique nouveau, ni cherché à ajouter des pièces justificatives aux amples collections de Lenglet-Dufresnoy et de Mlle Dupont. Il s'est borné à faciliter l'intelligence

1. *Mém. de Ph. de Commynes*, p. p. R. Chantelauze. F. Didot et Ce. 1 v. gr. in-8°.

de son texte par un glossaire et une syntaxe de Commynes, et par un index des noms propres contenant les éclaircissements historiques indispensables sur chaque personnage. Il n'a point surchargé un volume déjà fort gros, et en se bornant à donner un bon texte de Commynes, il a fait une œuvre modeste et utile dont tous les amis de notre vieille littérature et de notre ancienne histoire lui seront reconnaissants. Le volume est magnifiquement imprimé et enrichi d'illustrations qui toutes ont un intérêt historique. Il est fâcheux qu'un portrait de François Ier soit donné (p. 533) comme un portrait de Louis XII.

Il ne se passe point de mois pour ainsi dire sans qu'il ne paraisse quelque ouvrage ou quelque recueil de documents sur l'époque révolutionnaire en province. C'est par ces travaux de détail que l'on arrivera à juger exactement ce que fut l'état de la France pendant ces grandes et terribles années. Nous avons déjà signalé les recherches de M. Mège sur le Puy-de-Dôme, de M. Sarot sur la Manche[1]. Voici M. Salomon de la Chapelle qui nous fournit des documents très complets sur l'histoire des tribunaux révolutionnaires de Lyon dans ses deux ouvrages intitulés : *Histoire judiciaire de Lyon et des départements de Rhône-et-Loire et du Rhône depuis* 1790 (Picard, 2 vol. in-8°), et *Histoire des Tribunaux révolutionnaires de Lyon et de Feurs*. Le premier de ces ouvrages est surtout intéressant pour l'histoire de l'organisation judiciaire et l'on y verra à quels résultats conduisit l'application du principe de l'élection aux fonctions judiciaires. Le second ouvrage contient toutes les pièces relatives à la répression, ou pour mieux dire, aux vengeances qui suivirent en 1793 la soumission de Lyon révoltée. Il n'y a pas de lecture qui fasse pénétrer plus profondément dans la psychologie de la Terreur que celle de ces documents où le fanatisme, la sottise, la férocité, la lâcheté, s'étalent avec une si naïve et déclamatoire impudence. Jamais la phraséologie révolutionnaire n'a atteint un plus haut degré de lyrisme que dans les lettres de Fouché qui devait être le plus vil des royalistes après avoir été le plus vil des républicains, et de Collot d'Herbois, ce cabotin devenu proconsul, heureux d'avoir devant lui un public qu'il est sûr de faire trembler sans crainte d'être sifflé. Ils ne cachent pas d'ailleurs le mobile intéressé qui fut la cause d'un grand nombre de crimes de la Terreur. « L'opulence, qui fut longtemps et exclusivement le patrimoine du vice et du crime, est restituée au peuple. Les propriétés des riches conspirateurs lyonnais sont immenses,

1. Signalons encore deux ouvrages assez importants, mais qui n'ont point été envoyés à la Revue : l'*Histoire de la Révolution dans l'Ain* par M. Ph. Le Duc, et *Douai pendant la Révolution* par M. de Christé.

et elles peuvent porter l'aisance et le bien-être parmi des milliers de républicains. »

A Périgueux, les commis-greffiers du tribunal civil ont entrepris la publication complète de tous les documents du *Tribunal criminel et révolutionnaire de la Dordogne sous la Terreur* (Périgueux, Cassard frères, in-4°). Les deux livraisons que nous avons sous les yeux s'étendent jusqu'au 15 mars 1793, et contiennent des affaires d'émeutes et d'émigration. On y verra, non sans surprise, qu'au tribunal révolutionnaire de la Dordogne, les interrogatoires étaient faits avec une assez grande conscience, et que les jugements étaient empreints d'une véritable indulgence. On trouvera à la fin de la deuxième livraison une affaire curieuse causée par l'élection des volontaires à Rouffignac. On sait en effet qu'une fois le premier élan patriotique passé, on eut l'ingénieuse idée de faire élire les volontaires par les habitants de la commune. On choisissait naturellement ceux qu'on n'aimait pas, et c'est ainsi que les patriotes de Rouffignac avaient élu comme volontaires des hommes qu'ils déclarent « d'un incivisme notoire ». M. Mège nous avait montré dans le Puy-de-Dôme ce système inique produisant des bataillons réactionnaires.

M. Wallon a voulu raconter à nouveau l'*Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris* (Hachette ; deux volumes sur cinq ont paru), qui pourtant pouvait être considérée comme suffisamment connue depuis le consciencieux travail de M. Campardon. Il semble qu'un homme de la réputation de M. Wallon, et dans sa haute situation, au lieu de reprendre, en la développant, l'œuvre d'autrui, aurait dû choisir un sujet encore neuf où il aurait pu faire preuve d'originalité dans les idées et dans les recherches. Puisqu'il voulait, ainsi que le prouve sa préface, tirer de la première République des leçons pour la nouvelle, pourquoi ne pas donner une histoire constitutionnelle de la Révolution ? Ce sujet, qui n'a jamais été traité à fond, méritait de tenter l'auteur de la constitution de 1875. Mais nous reconnaissons que si l'histoire du Tribunal révolutionnaire offre moins de nouveauté, elle excitera davantage la curiosité du grand public. Les *Causes célèbres* ont un attrait auquel personne ne résiste, qui captive le plus grave des rêveurs comme le plus frivole des mondains. Et quelles *Causes célèbres* que celles de Marie-Antoinette, de Charlotte Corday, des Girondins et de Mme Roland ! On a beau les connaître par cœur, on les relit toujours ; on espère toujours que le 9 thermidor éclatera avant qu'André Chénier ait été guillotiné. Il faut le dire d'ailleurs, M. Wallon est à la fois plus complet et plus ému que M. Campardon. Le livre du consciencieux archiviste n'a guère été lu que des érudits ; celui de M. Wallon le sera de tout le

monde; et si nous sommes tentés de nous plaindre en voyant cinq gros volumes consacrés à un sujet dont tous les chapitres offrent une si lugubre ressemblance, nous nous en consolons par la pensée qu'après cela du moins on ne recommencera plus l'histoire du Tribunal révolutionnaire.

Je ne connais pas de document plus précieux pour la connaissance de l'époque révolutionnaire que les *Lettres de Coray au Protopsalte de Smyrne, Dimitrios Lotos* (Firmin Didot), dont le marquis de Queux de Saint-Hilaire vient de nous donner une traduction française. Nul mieux qu'un étranger ne reflète la moyenne des idées régnantes, surtout quand cet étranger est un savant intelligent et candide à la fois qui continue à étudier Hippocrate en dépit du 10 août et du 21 janvier. Des documents comme les lettres de Coray sont la meilleure réfutation des théories qui ne voient dans la Révolution que l'explosion des instincts déréglés de la populace et le résultat de la volonté perverse de quelques meneurs, et qui ne tiennent aucun compte de l'immense et généreux enthousiasme qui a inspiré, soutenu et fait triompher la Révolution. Cet enthousiasme, Coray en est le témoin naïf; et l'on verra chez lui de quelles acclamations fut accueillie la constitution civile du clergé, la suppression des ordres religieux; quelle responsabilité dans les excès révolutionnaires revient aux prédications furieuses des prêtres réfractaires et à l'agression des puissances étrangères unies aux émigrés, quel élan de patriotisme jusqu'au milieu de 1793 souleva la France entière pour résister à l'invasion. Avec la même sincérité, Coray reflète le revirement de sympathie qui se produisit en faveur du roi à partir du 20 juin 1792, la réprobation que causa son exécution chez les âmes non fanatisées, en dépit de sa culpabilité évidente, enfin l'horreur grandissante causée par les violences des révolutionnaires. Malheureusement ces lettres si précieuses s'arrêtent à la fin de janvier 1793.

C'est aussi à titre de documents historiques que nous pouvons faire figurer dans ce bulletin les *Mélanges de feu François Thurot* (Firmin Didot), publiés par son neveu Ch. Thurot. Né en 1768, F. Thurot appartenait à une génération qu'on peut appeler la génération de 89, car elle arrivait à l'âge viril au moment même où l'avènement d'un ordre de choses nouveau semblait lui ouvrir une libre et glorieuse carrière. Cette génération est loin d'avoir donné à la France ce qu'elle promettait. L'échafaud, les guerres de la Révolution, les guerres de l'Empire l'ont décimée; et combien de ceux qui n'ont pas péri ont été moralement anéantis par la Terreur et le despotisme napoléonien! S'il faut en juger pourtant par quelques-uns de ses représentants, par les savants surtout qu'elle a produits, cette génération promet-

tait beaucoup. Elle avait été formée à l'école sévère et saine de la philosophie du XVIIIe siècle ; elle considérait comme les qualités françaises par excellence non l'esprit, le brillant, l'éloquence, mais la clarté, la logique, la justesse, la précision ; elle connaissait la science étrangère, reconnaissait ses mérites, et ne tenait point à patriotisme de ne pas lui emprunter ce qu'elle avait de bon ; elle avait enfin dans le caractère comme dans l'intelligence je ne sais quoi d'honnête, de sérieux, de franc et de ferme qui lui venait à la fois d'une forte éducation classique, d'une philosophie qui préférait la logique à la rhétorique, d'un fonds solide de connaissances scientifiques et d'un amour de la liberté que les plus rudes épreuves ne purent ébranler. On verra dans les articles de critique philologique, historique et philosophique de Fr. Thurot, comme dans la notice que lui a consacrée son ami Daunou, ce qu'étaient et comment écrivaient les hommes de cette génération. Si Fr. Thurot avait fait école, l'Université ne serait pas restée pendant si longtemps étrangère au mouvement philologique qui faisait la gloire de l'Allemagne ; il n'aurait pas fallu attendre jusqu'à la troisième génération pour voir naître ou renaître en France l'enseignement supérieur. Le romantisme et le doctrinarisme qui ont régné de 1820 à 1850 ont été en contradiction absolue avec l'esprit de cette génération de 1789, et il semble que par un phénomène d'atavisme, ce soit la génération actuelle qui ait repris cette tradition du XVIIIe s. Elle ne s'est d'ailleurs jamais entièrement perdue, et il est en particulier bien remarquable de voir que Fr. Thurot a eu un successeur, et pour ainsi dire un double de lui-même dans son neveu, M. Ch. Thurot, comme lui helléniste et philosophe, philologue de premier ordre, penseur pénétrant, montrant dans son caractère comme dans sa pensée les mêmes qualités de droiture, de bon sens et de courageuse et primesautière franchise. Si l'on recueillait les articles de critique de M. Ch. Thurot, on croirait lire le second volume des Mélanges de Fr. Thurot. Nous parlions tout à l'heure d'atavisme ; voilà un des cas les plus curieux que nous connaissions d'un phénomène d'hérédité bien connu, d'oncle à neveu.

Ce sont encore des documents historiques que les *Discours de M. Gambetta,* publiés par les soins de M. J. Reinach (Lévy), et dont le premier volume vient de paraître. Tous les discours de M. Gambetta sont des actes ; ses principaux actes ont été ses discours, et le rôle capital qu'il a joué dans l'histoire de ces douze dernières années fait de ce recueil de discours un vrai livre d'histoire. C'est l'histoire la plus vivante, la plus colorée, la plus éloquente. Depuis le procès Baudin jusqu'au 4 septembre, nous retrouvons là toutes les émotions de ces années étranges et funestes.

Livres nouveaux. — Antiquité. Quoique nous laissions en dehors de notre cadre les livres qui concernent les époques préhistoriques, nous croyons devoir signaler l'ouvrage du Dr Gustave Le Bon sur *l'Homme et les Sociétés*, leurs origines et leur histoire (Rothschild, 2 vol. in-8°. 1er vol. : l'Homme ; 2e vol. : les Sociétés), car on y trouvera réunis sous une forme à la fois élevée et attrayante tous les faits recueillis et toutes les idées élaborées par les sociologistes et anthropologistes contemporains. M. Le Bon a refait, sur un plan plus vaste, le livre de Tylor sur les sociétés primitives, et il y a joint toute une philosophie de l'homme et de la nature qui est directement inspirée des grands psychologues et physiologues anglais contemporains, Mill, Bain, Spencer. Nous laissons aux philosophes le soin de juger cette partie de l'œuvre de M. Le Bon, en nous bornant à remarquer que si l'on examine dans son ensemble le mouvement philosophique contemporain, on verra qu'il se rattache surtout au sensualisme du siècle dernier, transformé il est vrai par les sciences naturelles. M. Cousin et son école croyaient avoir à jamais anéanti et remplacé Condillac et l'idéologie sensualiste. Aujourd'hui c'est l'école de Condillac qui, à vrai dire, triomphe partout ; le romantisme philosophique a fait son temps comme le romantisme littéraire. Le livre III du premier volume, consacré au développement physique de l'homme, c.-à-d. au tableau des temps préhistoriques, et les livres II et III du 2e volume, consacrés à la formation des sociétés, sont ceux qui offrent le plus d'intérêt pour les historiens. Le dernier livre en particulier, qui étudie le développement du langage, de la famille, de la propriété, de la religion, de la morale, du droit et de l'industrie, contient une esquisse très complète de ces questions d'origines, toujours très délicates et dangereuses à traiter, parce que les hypothèses et les théories philosophiques y tiennent une grande place, mais qu'il est impossible de négliger si l'on veut se former une idée d'ensemble sur le développement de l'humanité. Nous ne pouvons entrer dans la discussion des idées de M. Le Bon, car chaque chapitre nous fournirait matière à contestation, mais nous recommandons son ouvrage comme un programme largement et nettement tracé d'après lequel chacun peut classer et coordonner ses propres idées.

Moyen age. — On hésite à formuler un jugement sur le *Saint Martin* de M. Lecoy de la Marche (Tours, Mame). Il y a quelque puérilité à juger au nom de la critique historique un livre qui s'affiche comme n'étant point un livre d'histoire, mais un livre d'édification et d'hagiographie ; d'un autre côté, il serait injuste de passer sous silence ou de condamner sommairement une œuvre qui joint à de réelles qualités littéraires des recherches, sinon très approfondies,

du moins très étendues, qui témoigne d'un labeur considérable, et qui contient même une excellente dissertation sur la chronologie de la vie de saint Martin, fixée désormais entre les dates de 316-397. Comme livre de luxe, le Saint Martin de M. Lecoy de la Marche mérite tous les éloges. L'impression, les illustrations laissent bien loin derrière elles tout ce qui a été exécuté jusqu'ici dans le même genre soit par la maison Didot, soit par M. Mame lui-même. Quelques-unes des gravures, en particulier celles qui sont dues à M. Luc Olivier Merson, cet artiste d'un sentiment si original, si élevé, si mystique et si tendre, méritent la qualification de chefs-d'œuvre. Ajoutons que toute la dernière partie du livre, consacrée au culte de saint Martin, est un recueil fort intéressant, quoique un peu confus, de tous les faits qui nous prouvent le rôle immense joué dans l'Église par la mémoire et le nom de saint Martin. On regrette seulement que le rôle historique du sanctuaire de saint Martin comme centre religieux de la Gaule, du nom de saint Martin comme patron principal de la Gaule mérovingienne, enfin de l'abbaye de Saint-Martin qui fut liée à l'histoire même de la monarchie, n'ait pas été plus nettement et spécialement mis en lumière.

Si nous nous adressons à M. Lecoy comme à un historien qui doit nous apprendre ce qu'on sait de positif sur saint Martin et tracer la limite entre le domaine historique et le domaine légendaire, nous éprouvons une cruelle déception. Que M. Lecoy admette les miracles racontés par Sulpice Sévère (*ce Salluste du Ve s.!*) comme authentiques, nous ne lui en ferons pas un crime ; mais il devrait se dispenser d'en entreprendre la défense, car cette défense est également superflue pour les croyants comme pour les incrédules. Nous n'admettons pas non plus qu'il reproche à la critique moderne de repousser les miracles tout en croyant aux légendes germaniques transmises par Grégoire de Tours, quand c'est au contraire la critique moderne qui a montré dans Grégoire de Tours cet élément poétique et légendaire. Enfin nous ne saurions admettre le manque absolu de critique avec lequel M. Lecoy de la Marche, pour grossir nos connaissances sur la vie de saint Martin, accepte une foule de légendes et de traditions qui n'ont point pour elles l'autorité d'un témoin oculaire comme Sulpice Sévère et qu'aucun devoir religieux n'oblige à admettre. Le passage sur le voyage de saint Martin avec saint Maximin à Rome, accompagnés d'un ours qui porte leurs bagages (et qui a laissé son nom au village d'Orsières en Valais), celui sur le sang de saint Maurice recueilli à Agaune et rapporté à Tours par saint Martin, celui sur l'identification de Zachée avec saint Silvain de Levroux

sont la négation même de la critique historique. Je sais bien que M. Lecoy ne se fait pas le défenseur absolu de ces traditions ; mais la façon dont il exprime ses doutes ne vaut guère mieux qu'une acceptation aveugle. A propos du dernier fait cité, M. Lecoy dit gravement : « L'éclaircissement de ce fait demanderait des recherches approfondies, pour n'aboutir *peut-être* qu'à des résultats incertains. » Ce qui est surtout fâcheux, c'est que M. Lecoy accepte les traditions locales qui font évangéliser par saint Martin toutes les parties de la France, tous les pays rhénans, et même la Suisse (Uri, Schwytz, Unterwalden, alors des déserts), et qu'il donne comme preuve du passage de saint Martin l'existence d'églises paroissiales qui lui sont consacrées. La simple lecture de la table qu'il a dressée lui-même des églises paroissiales de France placées sous l'invocation de saint Martin aurait dû suffire à lui montrer la fragilité d'un pareil argument. Il s'en sert pourtant pour tracer l'itinéraire de saint Martin ! On ne s'étonne pas qu'un esprit aussi prévenu croie que l'inquisition « a fait prévaloir la douceur sur la violence », et que l'Église a toujours eu horreur du sang. Ce qui étonne davantage, c'est qu'il ne connaisse pas mieux le droit canonique, qu'il pense qu'il y avait des chorévêques en France au ve s., et que les évêques étaient nommés par les évêques voisins en présence du peuple, tandis qu'ils l'étaient par le peuple avec l'approbation des évêques. Il y a même là un peu plus qu'une simple erreur ; il y a une citation de saint Cyprien qui est tout à fait différente du texte réel, tant M. Lecoy a peur qu'on ne croie au droit du peuple de choisir les évêques (p. 173-174). Ce droit est pourtant la pratique constante de l'Église jusqu'aux temps carolingiens, mais l'ordination ne peut évidemment procéder que des évêques, qui ont seuls la tradition apostolique. La manière dont M. Lecoy cherche à concilier les partisans de l'apostolicité de l'église de Tours avec leurs contradicteurs (p. 180-181) fera, je le crains, sourire les uns et les autres. Il persuadera difficilement les philologues de l'identité de Leerda et de *Lauriacum*, les ethnographes sérieux de l'origine slave de saint Martin, et peut-être même les diplomatistes de l'authenticité de la charte d'Étienne Ier. D'ailleurs toute cette discussion sur le lieu d'origine de saint Martin est d'une extrême faiblesse, et l'on souffre de voir M. Lecoy discuter sérieusement des arguments qui ont tous le caractère de la falsification et de la légende. Enfin je crois que tous les lecteurs éprouveront une véritable fatigue à voir M. Lecoy se faire d'une manière si constante l'interprète des volontés de Dieu ; « Dieu voulait que, Dieu avait décidé que », ces formules reviennent sans cesse avec une insistance indiscrète. M. Lecoy va jusqu'à dire que Dieu avait placé un mendiant sur le chemin

de saint Martin « par une sorte de curiosité paternelle ». Dieu curieux! Cela ressemble presque à une plaisanterie. Tout récemment nous critiquions vivement un auteur qui a nié, dans son livre sur la Société française au moyen âge, la grande et salutaire influence de l'Église. Quand nous voyons aujourd'hui M. Lecoy traiter comme des faits historiques les légendes les plus décriées, nous dire qu'en Gaule l'élément celtique avait disparu, que les éléments romain et germanique étaient impuissants, que le christianisme *seul* a produit tout ce que la France a eu de grandeur, de vertus, de moralité, on est tenté de pardonner à M. Rosières ses paradoxes et sa partialité. M. Lecoy se trompe bien s'il croit par ces exagérations rendre service à l'Église qu'il aime d'un amour si filial. Elle a accompli dans l'histoire d'assez grandes choses pour n'avoir pas besoin qu'on la loue aux dépens de la vérité.

Bien que le livre de M. Petit de Julleville sur *les Mystères* (Hachette, 2 vol. in-8°) soit un ouvrage d'histoire littéraire, nous croyons devoir le signaler ici, car le théâtre du moyen âge offre encore bien plus d'intérêt au point de vue de l'histoire générale de la civilisation qu'au point de vue spécial de la littérature. Les liens qui le rattachent aux formes mêmes du culte, au drame liturgique, son rôle dans la vie religieuse et nationale, ce qu'il nous révèle sur les sentiments, les idées, les mœurs du peuple, sa décadence et sa mort qui sont la conséquence même de la décadence de la vieille France féodale et municipale et de l'avènement de la France monarchique de l'ancien régime, tout cela fait de l'histoire de notre théâtre du moyen âge un chapitre très important de l'histoire de la civilisation française. M. de Julleville est le premier à nous donner une étude complète sur ce théâtre depuis le moment où il ébauche ses premiers essais dans les drames liturgiques, jusqu'à celui où la royauté, la magistrature et l'église s'unissent au XVIe s. pour interdire la représentation des derniers mystères. Il n'a négligé aucun détail de ce vaste sujet; il a analysé tout ce qu'il a pu connaître en fait de miracles et de mystères imprimés ou manuscrits; il a relevé soigneusement toutes les mentions de représentations venues jusqu'à nous. Il y aura sans doute des additions à faire au livre de M. de Julleville. Elles prendront tout naturellement leur place dans le cadre qu'il a tracé. Tel qu'il est, son livre traite d'une manière complète un point important de l'histoire du moyen âge, et selon toute apparence restera le livre classique sur la matière.

Temps modernes. — M. A. E. Borély, archiviste de la ville du Havre, vient de commencer une *Histoire de la ville du Havre et de son ancien gouvernement* (Havre, Lepelletier), dont le premier volume

donne une idée très favorable. La préface, remplie de considérations trop longues et trop générales sur l'art d'écrire l'histoire, et le premier livre consacré à l'histoire du pays de Caux jusqu'au XVIe siècle, auraient beaucoup gagné à être réduits des deux tiers. La vraie préface qui convenait à un livre de ce genre était une étude bibliographique et critique de tous les livres publiés sur le Havre et un exposé précis des sources manuscrites ou imprimées qui ont servi de base à l'ouvrage. Une notice exacte sur les archives municipales du Havre nous serait beaucoup plus utile que des considérations nécessairement superficielles sur la religion des Gaulois ou sur les invasions normandes[1]. Il serait utile de savoir en quoi le recueil de documents relatifs à la fondation du Havre, publié par la Société d'histoire de Normandie, est insuffisant et incomplet. Mais M. Borély ne se donne même pas la peine dans son appendice de distinguer les pièces qu'il publie pour la première fois de celles qui ont déjà paru dans le recueil que nous venons de citer. Malgré l'estime où nous tenons le livre de M. Borély, ou plutôt à cause de cette estime même, nous ne pouvons nous empêcher de protester contre des procédés aussi peu scientifiques. Cette réserve faite, nous sommes heureux de rendre hommage aux recherches très étendues de M. Borély et à la nouveauté des résultats auxquels il est arrivé. Grâce à lui nous possédons l'histoire du Havre presque jour après jour depuis sa création jusqu'à la fin du règne de Henri II, nous savons l'origine du nom de la ville (cf. *Rev. hist.*, XIV, 286), nous sommes définitivement débarrassés de toutes les légendes nées de l'ignorance et de la vanité locale. Les chapitres relatifs au commerce sont des plus instructifs et nous trouvons en particulier au ch. II du l. IV l'analyse d'un document des plus précieux. C'est « le livre des acquits et coutumes de la prevosté d'Harfleur » de 1387, qui nous donne un tableau de l'activité commerciale à l'embouchure de la Seine dès la fin du XIVe siècle. Nous aurions même désiré que M. Borély publiât in extenso en appendice ce document d'une importance capitale. Il aurait avantageusement remplacé d'autres pièces déjà publiées.

Nous recommandons à ceux qui s'intéressent à l'histoire de la Réforme et à l'histoire du Béarn la modeste et excellente petite brochure de M. Bourgeon sur la *Réforme à Nérac* (1530-1560. Fischbacher). Il a recueilli, non seulement dans la correspondance des réformateurs, mais aussi dans les archives de Condom, de l'hôtel de ville d'Agen, de Lot-et-Garonne, d'où il a tiré d'intéressants

1. M. B. paraît croire que l'*Iccius Portus* de César a pu être situé sur l'emplacement du Havre. Cette opinion ne peut se soutenir.

documents inédits qu'il donne en appendice, les détails les plus précis sur le lent et pacifique développement de la Réforme dans la capitale de l'Albret sous l'influence de Marguerite de Valois et de Jeanne d'Albret. Nous espérons que M. Bourgeon continuera son travail pour la période qui suit 1560.

Le livre de M. Franck Puaux sur les *Précurseurs français de la tolérance au XVIIe s.* (Fischbacher) nous fait connaître un point très important et très ignoré de l'histoire des idées. Les persécutions dont les protestants furent victimes à partir de 1661, et surtout depuis la révocation, les protestations qu'ils firent entendre contre les violences dont ils souffraient, mais aussi la nécessité où ils se trouvaient de maintenir dans les églises du refuge l'unité de la foi calviniste, donnèrent naissance entre les protestants et les catholiques, et dans le sein du protestantisme même, à une série d'ouvrages de polémique où les droits de la liberté de penser, les principes de la tolérance furent discutés avec une ardeur extrême. Les noms de Huisseau, de Pajon, de Basnage de Beauval, de Jurieu, de Bayle, de Papin, de G. Huet, des Saurin sont les plus fameux parmi ceux qui prirent part à ces controverses. Rien de plus triste et de plus touchant que de voir un esprit puissant et un noble caractère comme Jurieu, tout en protestant contre les atrocités dont ses coreligionnaires sont victimes, réduit à reconnaître le droit du prince de persécuter l'hérésie, parce qu'il sent que la tolérance absolue n'est possible qu'avec la pleine liberté de la pensée, et qu'il tremble de voir cette liberté pénétrer dans le sein même de son église. Il fournit aux catholiques des armes pour justifier Louis XIV, et pourtant personne n'a plus noblement, plus éloquemment plaidé la cause des réfugiés. M. Puaux a parfaitement montré par une série de faits que la plus grande part de responsabilité dans la persécution contre les protestants revient non à Louis XIV, mais à l'épiscopat français, et d'autre part comment les querelles intestines du protestantisme, l'intolérance presque fatale du point de vue calviniste, ont laissé à la philosophie du XVIIIe s. l'honneur de proclamer et de propager le principe de la tolérance. Pourtant les protestants avaient beaucoup contribué à élaborer et à formuler ces principes, et M. Puaux a rendu un véritable service à l'histoire des idées morales en mettant ce fait en lumière.

Nous n'avons pas pu étudier comme nous l'aurions voulu le livre de M. E. Bos sur les *Avocats aux conseils du roi* (Marchal-Billard), mais en attendant que nous puissions lui consacrer un article spécial, nous tenons à l'annoncer. Il traite un point important de l'ancienne histoire judiciaire de la France, et paraît puisé aux sources

originales, bien qu'elles ne soient pas indiquées avec toute la précision désirable. C'est au XVIIIe siècle qu'est consacrée la plus grande partie du volume, et les piquantes anecdotes n'y manquent pas.

Revues nouvelles. — La *Revue de l'histoire des religions*, dirigée par M. Vernes et éditée par M. E. Leroux[1], vient d'achever sa première année. Ce qui jusqu'ici constitue surtout l'originalité et l'importance de ce recueil, ce sont les bulletins critiques consacrés aux travaux publiés sur l'histoire des diverses religions. Nous signalerons surtout ceux de M. Vernes sur la religion chrétienne et la religion juive, de M. Maspero sur la religion égyptienne, de M. Barth sur les religions de l'Inde, de M. Guyard sur la religion assyro-babylonienne, de M. Decharme sur la mythologie grecque. Aucune revue existante ne nous offre un tableau aussi complet des travaux relatifs à l'histoire des religions, et à ce point de vue le recueil dirigé par M. Vernes est un indispensable instrument de travail pour les orientalistes comme pour les humanistes, pour les théologiens comme pour les philosophes. Il a été plus difficile à la direction de se procurer un nombre suffisant de bons articles de fond. Le nombre des travailleurs est trop restreint, surtout en France, et ce sont des articles originaux français, écrits spécialement pour la revue, qui devraient en remplir la plus grande partie. Si érudits et intéressants que soient des articles comme celui de M. Goldziker sur le culte des saints chez les Musulmans, ils ne peuvent attirer les lecteurs français, et quelque important que soit l'ouvrage de M. Wellhausen sur l'histoire des Israélites, de pures analyses ne doivent pas prendre la place des articles de fond. C'est sur ce point que M. Vernes devra porter toute son attention. Les comptes-rendus critiques devraient aussi être plus nombreux et plus approfondis. C'est par des comptes-rendus bien faits qu'une revue peut le mieux répandre les principes d'une saine méthode scientifique et d'une critique exacte. Telle qu'elle est, la Revue d'histoire des religions tient déjà dans la presse savante d'une manière très honorable une place jusqu'ici inoccupée. Avec quelques efforts, nous croyons qu'elle peut devenir excellente et arriver même à se faire lire du grand public.

La difficulté principale pour la revue de M. Vernes est qu'elle doit se créer son public. L'avantage de la *Revue internationale de l'enseignement* (Masson, mensuelle, 24 fr. par an ; rédacteur en chef : M. Dreyfus Brisac) est d'avoir un public tout préparé. Elle succède au Bulletin de la Société de l'enseignement supérieur et elle a pour premiers souscripteurs les membres de cette société. Elle trouvera

1. Paraît tous les deux mois. 25, 27,50 et 30 fr. par an.

en outre des lecteurs naturels parmi les membres de notre enseignement ; l'intérêt qui s'attache aujourd'hui à toutes les questions d'instruction publique, l'obligation pour tous les professeurs devenus électeurs pour le conseil supérieur de se faire sur ces questions des idées personnelles, augmenteront encore le succès de la nouvelle revue. Le premier numéro donne une idée très complète de ce que sera la Revue, de son caractère international et de la variété de sujets qu'elle embrassera. Après un article judicieux de M. Dreyfus Brisac sur les récentes réformes de l'enseignement secondaire, nous y trouvons une lettre de M. Albert Sorel sur l'enseignement de l'histoire diplomatique, un article très intéressant de M. Nœldeke sur les écoles supérieures de filles en Allemagne, une étude de M. Jacquinot sur l'université Harward aux États-Unis, l'article *Collège* de d'Alembert, tiré de l'Encyclopédie, une série de correspondances de l'étranger, une analyse des travaux de la dernière session du Conseil supérieur de l'instruction publique par M. Marion, les Actes de la Société de l'enseignement supérieur, des nouvelles pédagogiques, les documents officiels relatifs à l'enseignement, une bibliographie. Nous souhaitons à la nouvelle revue tout le succès qu'elle mérite, en France et à l'étranger, et nous croyons dès aujourd'hui son succès assuré.

G. Monod.

ITALIE.

TRAVAUX MODERNES.

Seizième siècle. — C'est à de courageux et savants Vénitiens qu'on doit la publication la plus importante pour l'histoire générale de l'Italie au xvie s. que nous ayons à signaler depuis notre dernier bulletin. MM. Niccolo Barozzi, Guglielmo Berchet, Federico De Stefani et Rinaldo Fulin, qui portent tous un nom connu dans la science, ont entrepris de faire imprimer les *Diarii*[1] de Marin Sanuto. Pour le moment, il n'est question que des douze premiers tomes, qui sont en tout, comme on sait, au nombre de cinquante-huit. Ce sera une publication très utile pour tous ceux qui voudront s'occuper du xvie siècle, de cette période où les antiques institutions tombent en décadence et où commence pour les Italiens une ère nouvelle. Afin que l'ouvrage soit vraiment commode à consulter, M. De Stefani publiera, si je ne me trompe, un index analytique, comme il a fait

1. *I Diarii di Marin Sanuto.* Tip. Marco Vizentini. Venezia, 1878 e seq.

pour la partie géographique. M. le professeur Riccotti a tiré des volumes encore inédits et particulièrement du XXXIXe la relation[1] neuve et curieuse d'une sédition qui éclata à Turin, le 6 juillet 1525, au cri de : « Italie, Italie! »

Le savant collaborateur de la *Revue* M. le professeur Cesare Paoli a donné une monographie remarquable sur la magistrature appelée *balia* dans la république de Sienne[2]. L'auteur nous donne en quelques pages une idée exacte de la *balia;* il indique comment elle se forma, ce qu'elle fut, quelles furent son autorité et sa durée. Il nous apprend que cette charge, qui finit presque au XVIe siècle par devenir permanente, n'était d'abord qu'une institution passagère et extraordinaire créée seulement dans certaines circonstances. D'abord les *balie* se présentent rarement, elles deviennent ensuite plus fréquentes et on finit par en créer si souvent qu'elles semblent être la magistrature suprême. Elles étaient bien en effet une magistrature suprême, mais seulement pour un temps et pour un but déterminé. La *balia* était une dictature exercée ou en temps de guerre ou dans des circonstances qui exigeaient le secret et la célérité et dans lesquelles on voulait éviter la lenteur et la publicité des conseils et des magistratures ordinaires. M. P. étudie cette charge jusqu'à la chute de la république et en le faisant il jette une lumière nouvelle sur les institutions politiques de Sienne.

Un ouvrage que nous tenons à signaler, au moins pour la partie qui se rapporte aux temps modernes, est celui de M. le professeur Joseph Müller : *Documenti sulle relazioni delle città toscane coll' Oriente e coi Turchi fino all' anno* M D XXXI. (Firenze, 1879). Le professeur de littérature grecque à l'université de Turin a recueilli, d'abord avec l'aide de Carlo Milanesi, puis, après la mort de celui-ci, à la suite de recherches exclusivement personnelles, de nombreux documents relatifs au commerce des Italiens avec le Levant, et il les a annotés. Il a ainsi complété l'œuvre de Flaminio dal Borgo. Nous n'avons que des éloges à accorder à l'habile professeur, qui avait déjà acquis par son travail sur Girolamo Morone la réputation d'un historien sagace.

M. le professeur Berti, l'un des orateurs les plus distingués de la chambre des députés, s'est consacré depuis plusieurs années à l'étude du mouvement religieux en Italie. Il a publié d'importants documents sur Galileo Galilei, il est l'auteur d'une étude sur Tommaso Campa-

1. *I Diarii di Marin Sanuto e una sommossa in Torino nel* 1525. Spigolature di Ercole Ricotti. Tip. Reale, Torino, 1880.

2. *Del Magistrato della Balia nella Republica di Siena. Notizie e Documenti.* Siena, Bargellini, 1879.

nella; il a écrit sur Giovanni Valdes et sur quelques-uns de ses disciples, sur Cesare Cremoncino et sa controverse avec l'inquisition de Padoue et de Rome. L'année dernière il a fait imprimer une nouvelle monographie sur Giordano Bruno[1]. Ce sont de nouveaux documents sur l'infortuné dominicain, qui, dans sa vie toujours agitée, ne put trouver la paix ni en Suisse, ni en France, ni en Angleterre, ni en Allemagne. S'étant retiré à Venise, il fut arrêté, remis à l'inquisition et condamné. M. Berti a entrepris de nous faire connaître par ces travaux le mouvement intellectuel et la liberté de penser en Italie aux XVIe et XVIIe siècles.

MM. Alberto Puschi[2] et Giov. Livi[3] se sont occupés aussi du XVIe s. L'un a traité du conflit qui s'éleva à cette époque entre l'Autriche et Venise pour la possession d'Aquilée et de Murano, l'autre des relations entre l'historien Guichardin, gouverneur pour le pape, et le banni Domenico d'Amoretto di Bretti. Tous deux enploient une méthode critique et ont rendu service à l'histoire, bien que Livi n'ait pas réussi à résoudre toutes les questions que soulève son sujet.

Dix-septième siècle. — J'ai déjà eu occasion de parler autrefois du baron Gaudenzio Claretta, à propos du tome Ier de son ouvrage : *Storia del regno e dei tempi di Carlo Emanuele II*. Je suis amené à en parler de nouveau aujourd'hui par la publication du deuxième et du troisième volume[4]. Le deuxième contient la suite du récit avec de nombreux documents en appendice; dans le troisième se trouve le mémorial autographe de Charles-Emmanuel. Je n'entreprendrai pas de faire un compte-rendu de cet ouvrage, je dirai seulement que le travail est fait avec beaucoup d'exactitude, une grande abondance de renseignements et que tout le récit est tiré de documents des archives royales de Turin. On connaît l'importance des relations de Charles-Emmanuel II avec la cour de Louis XIV, que notre duc avait pris pour modèle; l'auteur s'est étendu sur la situation intérieure du Piémont et la culture intellectuelle des Piémontais, dont il donne une idée supérieure à celle qu'on s'en fait généralement. Parmi les documents je ne signalerai qu'une lettre de recommandation de Cromwell au duc en faveur des Vaudois de Pignerol, une lettre du cardinal Mazarin à la duchesse Christine, une de la duchesse au cardinal, un abrégé auto-

1. *Documenti intorno a Giordano Bruno da Nola*. Roma, 1880.

2. *Attinenze tra casa d'Austria e la republica di Venezia dal* 1529 *al* 1611. *Cenni storici*. Trieste, Lloyd Austro Ungherese, 1879.

3. *Il Guicciardini e Domenico d'Amoretto. Narrazione storica*. Bologna, Romagnoli, 1879.

4. *Storia del regno e dei tempi di Carlo Emanuel II*. Tomi II e III. Genova, Sordo Muti, 1878-79.

graphe des demandes que le duc charge son ministre à Paris de faire au roi de France. Le troisième volume nous fait connaître les pensées secrètes, les grands projets, la vie intime du duc.

L'usage s'est répandu, principalement dans les provinces vénitiennes, de publier, à l'occasion des mariages, au lieu de sonnets et de madrigaux, quelques documents historiques. C'est à ce genre de publication qu'appartient la *Relation sur l'état de la république vénitienne* adressée par Don Alfonse della Queva, ambassadeur d'Espagne, au roi Philippe IV[1]. Cette relation contient une statistique de la population, des monastères, des oratoires, des confréries, des écoles, des hôpitaux, des églises, des revenus, etc., des principales villes de la république. On voudrait que de pareilles publications fussent plus fréquentes et plus répandues.

Dix-huitième siècle. — *Marco Foscarini e Venezia nel secolo XVIII* d'Emilio Morpurgo et *La Storia di Venezia nella vita privata dalle origini alla caduta della Republica*[2] di G. Molmenti ne nous font pas sortir de l'histoire vénitienne. On a reproché à M. Morpurgo de dépeindre le gouvernement de la république sous des couleurs trop sombres et quelquefois peu fidèles. Il n'a pas une idée très exacte du gouvernement vénitien, quoique son travail ne soit pas inutile pour faire connaître la constitution de Venise. L'ouvrage de Molmenti passe pour être très original, il nous présente les Vénitiens tels qu'ils furent réellement dans leurs réunions de société, leurs fêtes privées et publiques, leur goût pour les divertissements et le luxe. M. Molmenti s'est servi, comme M. Morpurgo, de documents nouveaux.

Un travail qu'on peut rattacher au XVIIIe siècle, bien qu'il soit consacré, pour la plus grande partie, aux siècles précédents, est celui que M. Gaudenzio Claretta a publié sous le titre : *Sui principali storici piemontesi e specialmente sugli storiografi della real casa di Savoia*[3]. C'est un ouvrage critique de longue haleine, mais moins un travail de critique historique qu'une série de biographies des principaux historiens du Piémont depuis l'origine jusqu'aux dernières années du XVIIIe siècle. Il parle de la chronique de Novalaise, d'Ogier Alfieri, de Guillaume et de Secondino Ventura, d'Antonio Astesano, de Béatrix de Savoie qui brilla au premier rang dans les cours d'amour, d'Agnesina de Saluces, de la chronique d'Hautecombe, de celle qu'on attribue à Cabaret ou à Jean Servion, de Pierre Dupin, premier historiographe de la maison de Savoie, de Guillaume Fichet,

1. *Relazione dello stato della Republica Veneta, di don Alfonso della Queva, ambasciatore di Spagna mandata al re Filippo IV, nel secolo* XVII. Bassano, 1878.
2. Torino, Roux e Favale, 1880. — 3. Torino, 1878. Paravia.

de Pierre Lambert, de Domenico della Bella, d'Humbert Foglietta, de Guichard, de Monod, de Guichenon, etc. Ses recherches forment autant de divisions qu'il y a de princes de Savoie. Il ne me paraît pas inutile de reproduire l'index, qui donne une idée de la manière dont le travail a été conçu et exécuté. Introduction. — Des temps anciens jusqu'au temps d'Emmanuel-Philibert. — L'époque de Charles-Emmanuel Ier et de Victor-Amédée Ier. — La régence de Madame royale Chrétienne de France. — Le règne de Charles-Emmanuel II. — La régence de Jean-Baptiste. — Le règne de Victor-Amédée II. — Le règne de Charles-Emmanuel III. — Le règne de Victor-Amédée III. — Les dernières années du XVIIIe s. — Giuseppe Vernazza dans ses études et ses relations littéraires.

Le professeur et écrivain Vernazza avait déjà occupé l'auteur en 1862, il en avait fait le sujet d'un mémoire qui parut à cette époque. Le présent travail est une véritable histoire des études en Piémont, qui corrige et complète celle de Quadrio et celle de Vallauri.

Pour le XVIIIe s., nous n'avons plus à signaler que trois lettres de Melchior Cesarotti[1], dont l'une contient une appréciation de l'histoire de Russie de Voltaire.

Dix-neuvième siècle. — Le troisième volume de l'histoire de la monarchie piémontaise[2] de Nicomède Bianchi me fournit une transition pour passer du XVIIIe s. au XIXe. Je ne m'étendrai pas sur cet ouvrage, non plus que sur celui de M. Massari : *La vie et le règne de Victor-Emmanuel II de Savoie, premier roi d'Italie*, dont la *Revue* a rendu compte. J'ajouterai seulement que toute la presse italienne s'est beaucoup occupée de ces deux publications, ce qui est une preuve incontestable de leur mérite et de leur importance. — Vittorio Bersezio, auteur de la *Bulle de savon*, des *Misères de M. Travetti* et de plusieurs bons romans à portée sociale, a abordé l'histoire dans ses *Trente ans de la vie italienne*[3]. C'est une histoire de l'Italie pendant les trente dernières années où nos principaux hommes politiques et littéraires sont passés en revue. Les remarques fines n'y manquent pas, non plus que les anecdotes, les renseignements de tout genre. Peut-être exprime-t-il parfois ses opinions d'une façon un peu tranchante, et propre à blesser la susceptibilité de certains lecteurs. Mais cela ne diminue pas sensiblement la valeur de l'ouvrage, qui rendra service, comme celui de Massari, au futur historien de Victor-Emmanuel. — Un autre historien, qui s'est occupé aussi du règne du roi que nous pleurons, est M. Domenico Ghetti, qui, prenant pour point

1. *Tre Lettere di Melchiorre Cesarotti*. Tip. del Seminario. Padova, 1879.
2. *Storia della monarchia piemontese*. Torino, Fratelli Bocca, 1879.
3. *Trent anni di vita Italiana*. Torino, Roux e Favale.

de départ la chute de l'empire de Napoléon, en 1814, arrive jusqu'en 1870, jusqu'au moment de la translation de la capitale à Rome[1]. Il avait de nombreuses difficultés à vaincre, et, s'il n'y a pas toujours réussi, il n'en apporte pas moins, lui aussi, son tribut à l'histoire du roi *galantuomo*. — On ne peut parler de la dernière période de notre histoire sans mentionner les *Mémoires autobiographiques* (1795-1859)[2] du comte Giov. Arrivabene, publiés récemment. Les faits que d'autres écrivains nous font connaître, tels qu'ils sont arrivés, par des recherches historiques et par des documents, M. Arrivabene les fait vivre devant nous, en nous associant à la vie véritable, aux joies, aux espérances, aux désillusions, aux douleurs privées des patriotes italiens de 1821 à 1859.

Milan pendant la domination de Napoléon, d'après les poésies, les caricatures et les autres témoignages du temps[3], par M. Giovanni de Castro, est la continuation de l'étude du même auteur intitulée : *Milan et la république cisalpine, d'après les poésies,* etc.[4]. M. de C. parle de la consulte de Lyon, des relations entre Napoléon et Melzi, de Talleyrand et de ses intrigues politiques, des réformes accomplies alors dans la république, puis du royaume d'Italie, en accordant toujours une attention particulière aux affaires de Lombardie, des grandes questions comme des petites, même des bavardages des littérateurs, etc. Il a consulté le *Moniteur*, les ouvrages de Thiers, de Bonfadini, de Lanfrey, de Verri, de Botta, de Melzi d'Eril, de Bianchi, de Cantù, le *Giornale storico*, l'Archivio de Milan ; il s'est servi des écrits de Monti, Salvioli, Foscolo, Lattanzi Porta ; il ne néglige pas les chansons populaires, les satires, les inscriptions, les opuscules du temps. L'ensemble du travail est une peinture exacte de la vie politique et littéraire des Milanais de cette époque.

M. Taddeo Grandi a écrit une biographie historique de Ciro Menotti[5] qui retrace les événements politiques de 1821 et 1831 à Modène. Ciro Menotti fut un des nombreux et généreux héros du patriotisme italien et l'auteur a fait un utile et noble usage de son temps en l'employant à mettre sa vie en lumière, bien que d'autres et notamment Otto Vannucci, dans ses tomes II et III des *Martyrs de la liberté italienne de 1794 à 1848*, en eussent déjà longuement

1. *Storia dell' Indipendenza Italiana dalla caduta dell' Impero Napoleonico nel* 1814 *al compimento degl' Italici destini nel* 1879 *a Roma*. Loescher, 1879.

2. *Memorie della mia vita*. 1795-1859. Firenze, Barbera, 1880.

3. *Milano durante la dominazione Napoleonica giusta le poesie, le caricature ed altre testimonianze dei tempi*. Milano, Fratelli Dumolard, 1880.

4. *Milano e la republica Cisalpina giusta le poesie,* etc.

5. *Ciro Menotti e i suoi compagni o le vicende politiche del* 1821 *e* 1831 *in Modena. Cenni storico-biografici*. Milano, Natale Battozzati, 1880.

parlé. L'ouvrage comprend trois parties : la première parle de Giuseppe Andreoli, d'Antonio Panizzi et d'autres patriotes, et sert d'introduction (p. 1-89). La deuxième s'occupe de Menotti, de Vincenzo Borelli, de Giuseppe Ricci et d'autres compagnons de conspiration et de souffrance de Menotti et comprend 176 p. La troisième partie est, à mon sens, inutile ou pouvait du moins être fondue avec la seconde. Il me semble que ce travail, qui porte partout la marque d'un vif amour de la patrie et de la liberté, ne répond pas exactement au but de l'auteur, qui était de mettre surtout en relief la figure de Ciro Menotti. Le fils de Ciro, Achille, a trouvé aussi un biographe dans M. Leonardo Salimbeni[1]. Achille Menotti ne se distinguait pas par une grande intelligence, mais c'était un homme droit et de caractère. Journaliste et homme politique, il rentra bientôt dans la vie privée et mourut dans l'obscurité. — M. Alberto Tanzi a publié 102 lettres d'un autre patriote, le docteur Domenico de Rossetti[2], et M. Benedetto Prina dans ses *Scritti biografici*[3] a parlé de Luigi Sani, de Giov. Berchet, de Samuel Biava, de Giov. Finazzi, de Federigo Sclopis.

Puisque je parle de lettres et de biographies, je ne dois pas passer sous silence deux publications qui ont plus d'importance que les précédentes, et à cause des personnages dont elles s'occupent, et à cause de leurs auteurs. Je veux parler de l'ouvrage du sénateur Marco Tabarrini sur *Gino Capponi, son temps, ses travaux, ses amis*[4], et de celui du professeur Angelo De Gubernatis : *Manzoni et Fauriel étudiés d'après leur correspondance inédite*[5]. En perdant le marquis Gino Capponi, nous avons perdu un de nos esprits les plus élevés, un de nos hommes publics les plus éminents. Son histoire de la république florentine, ses nombreux écrits politiques, littéraires, économiques, sa généreuse hospitalité, sa part directe et indirecte dans les phases principales de notre période de révolution, lui ont fait beaucoup d'admirateurs et d'amis. M. Tabarrini, en recueillant et en publiant les mémoires de son illustre ami[6], nous a fourni le moyen de connaître l'homme en même temps qu'il a payé un dernier tribut d'affection à celui qu'il pleurait.

1. *Achille Menotti. Ricordi biografici con lettere e scritti del medesimo.* Modena, 1880.

2. *Lettere del Dot. Domenico de Rossetti.* Milano, 1879.

3. *Scritti biografici.* Milano, Societa editrice Lombarda, 1880.

4. *Gino Capponi, i suoi tempi, i suoi studi, i suoi amici.* Firenze, Barbera, 1879.

5. *Il Manzoni ed il Fauriel studiati nel loro carteggio inedito.* Roma, Barbera, 1880.

6. *Scriti editi e inediti di Gino Capponi* per cura di Marco Tabarrini. 2 vol. Firenze, 1877.

M. de Gubernatis nous offre dans son étude sur la correspondance de Manzoni et de Fauriel l'exemple de deux amitiés sincères. Après nous avoir dit ce que furent Claude Fauriel et Julie Beccaria, l'auteur nous parle longuement de Manzoni avant sa conversion et publie un grand nombre de ses lettres à Fauriel. Il étudie et explique la conversion de Manzoni, décrit sa vie dans sa famille et à Brusuglio, fait comme la genèse de ses tragédies, *Le comte de Carmagnole* et *Adelchi,* de son hymne de *La Pentecôte*, raconte le voyage de Fauriel en Italie et enfin donne d'abondants extraits de ses dernières lettres qui sont pleines de détails sur sa vie privée. Un appendice de cinquante-quatre lettres termine l'ouvrage qui a obtenu les éloges de la critique en Italie et à l'étranger et qui rend service non seulement à l'histoire littéraire, mais aussi à l'histoire politique. C'est pour cette raison que je m'en occupe dans ce bulletin. Je terminerai en disant deux mots du dernier travail de Cantù, *Les trente dernières années*[1], qui contraste avec les idées libérales et l'esprit unitaire qui animent tous les ouvrages dont je viens de parler. C'est une continuation de son histoire universelle de 1849 à 1879. Les événements qui ont marqué la renaissance de notre pays, la campagne malheureuse de 1849, les mouvements révolutionnaires qui ont éclaté dans diverses parties de la péninsule, la guerre de Crimée, la guerre de 1859 dont la grande majorité des Italiens garde un souvenir reconnaissant à la France, la guerre contre les troupes pontificales, les annexions, l'expédition des mille, la chute du pouvoir temporel, forment la matière de l'ouvrage. Tout le monde connaît les idées de Cantù, il est donc inutile de dire que, fidèle à son point de vue, il critique vivement la révolution qui a fait notre unité.

Carlo Falleti-Fossati.

ROUMANIE.

Si jamais le réveil d'une nationalité a été dû à un travail conscient, a été, pour ainsi dire, le résultat de l'étude et le fruit d'une idée, c'est bien le cas de la nationalité roumaine. Pendant que la vie nationale s'éteignait presque tout à fait en Moldavie et en Valachie dans le courant du XVIIIe siècle, époque de la domination des Grecs du Phanar, en Transilvanie l'impulsion donnée à la langue roumaine par les protestants continua de travailler à la régénération

1. *Gli ultimi trent' anni.* Torino, Roux e Favale, 1879.

du peuple roumain. Les réformés voulaient imposer aux Roumains leur religion, et, pour y arriver, ils traduisaient en roumain les livres sacrés. Ceux-ci, pour empêcher leur propagande, entreprirent eux-mêmes la traduction des livres de leur rite, et c'est ainsi que le peuple roumain apprit à se connaître comme appartenant à une race différente de celle de ses oppresseurs.

Vers le milieu du XVIIIe siècle, un évêque *roumain-uni*[1], Innocent Micul ou Klein, ami des lettres et des arts, envoya à ses frais en Italie plusieurs jeunes Roumains, entre autres Georges Schinkaï et Pierre Maïor, pour y faire leurs études théologiques. Ces jeunes gens, jetés tout d'un coup des versants des Carpathes dans l'enceinte sacrée de la ville éternelle, d'où étaient parties les légions de Trajan pour conquérir la Dacie, s'adonnèrent bien plutôt à l'étude de l'histoire qu'à celle de la science pour laquelle ils avaient été envoyés. De retour dans leur pays, ils entreprirent de faire connaître aux Roumains leur origine, par deux ouvrages mémorables : l'*Histoire pour le commencement des Roumains dans la Dacie*, de *Pierre Maïor*, et la *Chronique des Roumains* par *Georges Schinkaï*[2].

Ces deux écrits sont des ouvrages d'érudition, surtout le second, qui ne le cède en rien aux « Rerum italicarum scriptores » de Muratori, eu égard surtout à l'extrême variété des sources de l'histoire roumaine et aux difficultés de se les procurer.

C'est à ces deux écrivains que revient l'honneur d'avoir montré aux Roumains qu'ils sont un peuple de race latine, fils et descendants des glorieux Romains dont la domination s'était étendue sur tout le monde connu de leur temps. Fiers de leur origine, les Roumains lettrés qui se formèrent à leur école voulurent racheter la décadence de leur peuple par les mérites de ses ancêtres. A ceux qui le dénigraient ils opposaient ses anciens parchemins ; à ceux qui le calomniaient ils répondaient en montrant les hauts faits de ses ancêtres. Ils habituèrent ainsi peu à peu le peuple roumain à se considérer comme le continuateur de l'histoire roumaine, comme le descendant direct du peuple roi, et non seulement comme une nation qui y puisait son origine. Ainsi prit naissance l'*école latiniste* qui soutenait en histoire la pureté de la race roumaine, et, comme conséquence, voulait à tout prix purifier la langue roumaine des éléments étrangers qui s'étaient introduits dans son organisme. Comme la langue roumaine contenait un nombre infiniment grand

1. On appelle *Roumains-unis* ceux des Roumains qui, par une transaction avec l'église catholique, ont embrassé en partie les dogmes de cette religion.

2. *Istoria pentru inceputul Românilor in Dacia de Petru Maior*. Buda, 1812. — *Hronica Românilor* de Georgie Sincai din Sinca. Iassy, 1854.

de mots d'origine slave et que les Roumains étaient confondus avec les Slavons, c'est surtout par rapport à eux que fut appliquée la purification de la langue roumaine. Il en résulta une langue nouvelle qui n'était souvent comprise que par ceux qui l'écrivaient. C'était une école analogue à celle de Ronsard, à la différence que, pendant que chez le poète des princes c'était plutôt une tendance à l'archaïsme, chez les Roumains c'était le seul moyen de prouver leur origine latine, de montrer qu'ils étaient Romains et non Grecs ou Slavons.

Cette école donna naissance à une foule d'historiens et de linguistes : *Cipariu*, *Papiu Ilarian*, *Laurian Maxime*, *Hodoche*, *Babèche*, *Mocioni*, *Baritz*, etc., tous originaires de Transilvanie et dont la plupart vinrent plus tard s'établir en Roumanie et y continuer les traditions de l'école où ils s'étaient formés. La plus haute expression du système de cette école, dans le domaine historique, est l'*Histoire des Roumains*[1] par M. Laurian, qui commence à la fondation de Rome et arrive jusqu'à nos jours, sans faire aucune différence entre les Romains d'autrefois et les Roumains d'aujourd'hui. Il va si loin qu'il ignore l'ère chrétienne et réduit toutes les dates de l'histoire roumaine à des années calculées d'après la fondation de Rome. L'année 1504 devient par exemple l'an de Rome 2257, et ainsi de suite.

C'est cette même école qui produisit le dictionnaire de l'Académie[2], dont les auteurs furent MM. Laurian et Maxime, ouvrage d'un pédantisme excessif, qui remplit le vocabulaire roumain de mots latins, complètement étrangers, et relègue dans un glossaire, comme devant être exclus, les vocables les plus poétiques et les plus expressifs de la langue roumaine.

Une direction, tout aussi peu justifiée, fut introduite par cette école dans la jurisprudence. Elle voulait faire adopter aux Roumains l'organisation républicaine romaine, régler la propriété par une loi

1. *Istoria Românilor*. Iassy, 1855.

2. L'Académie roumaine a été fondée en l'année 1866 dans le but spécial de déterminer l'orthographe et d'élaborer une grammaire et un dictionnaire. Elle portait à l'origine le nom de « société littéraire ». Le 1er septembre 1867, elle fut changée en « société académique » composée de trois sections : l'une littéraire philologique, l'autre historique archéologique et la troisième pour les sciences naturelles. En 1879, elle fut élevée au rang d'institution de l'état roumain. Elle dispose de fonds assez importants, par suite de plusieurs riches donations, dont la principale est celle du défunt Nasturel-Herescou. Par les prix annuels qu'elle distribue aux travaux les plus méritoires, elle encourage les occupations littéraires et scientifiques. Dominée à l'époque de sa fondation par l'école latiniste, son esprit a été tout à fait renouvelé, par le décès de plusieurs membres anciens et la réception de nouveaux et elle est devenue une institution de plus en plus profitable aux Roumains.

agraire à l'exemple des Gracques et poussait la hardiesse jusqu'à demander l'abolition du culte chrétien et le retour aux divinités payennes de la religion romaine. Ces idées furent professées pendant plusieurs années consécutives (1855-1863), à l'université[1] de Jassy, par Siméon Barnoutz, l'un des chefs de la révolution roumaine de 1848, en Transilvanie[2].

Toutefois cette école, quelque erronés que fussent ses principes, a rendu à la nation roumaine un service réel. En accentuant avec tant de force l'idée que les Roumains étaient d'origine latine, elle attira sur eux l'attention des savants de l'Europe, qui ne tardèrent pas à se convaincre de la justesse de leurs prétentions. Il était nécessaire que les Roumains soutinssent la thèse de leur latinité immaculée, pour que cette idée se fît jour à travers les prétentions des adversaires, qui tendaient à en faire des Slavons. De nos jours elle a été réduite à sa juste valeur; mais il n'en est pas moins vrai que, sans le puissant appui qu'elle trouva dans ses premiers défenseurs, elle n'aurait jamais vu le jour.

L'école latiniste est aujourd'hui en pleine décadence en Roumanie, et, à l'exception de deux ou trois adeptes insignifiants, elle a pour ainsi dire disparu. Son dictionnaire est devenu une curiosité littéraire; ses œuvres historiques, à l'exception de Schinkaï, sont oubliées, ses théories juridiques abandonnées. En Transilvanie, au contraire, elle compte encore de nombreux adhérents. La cause en est que les Roumains de Transilvanie cherchent, dans un renfort de latinisme, un contrepoids à l'influence allemande et hongroise du milieu où ils vivent. Le besoin d'affirmer leur nationalité n'a point disparu pour eux, car ils subissent une domination étrangère, qui a intérêt à l'étouffer. La Roumanie libre, ayant échappé à ce danger, n'a plus besoin de défendre une prétention insoutenable. Quoi qu'il en soit, on voit que les Roumains trouvent dans cette idée le palladium de leur nationalité.

L'école latiniste a été minée et renversée surtout par les travaux d'une société littéraire de Jassy, la « Jounimea » (jeunesse)[3]. Son

1. La Roumanie possède deux universités, l'une à Jassy, l'autre à Bucarest. Elles comprennent chacune quatre facultés : droit, sciences, lettres et médecine et manquent toutes les deux de théologie. Leur organisation est semblable à celle des universités belges.

2. Elles se trouvent exposées dans son ouvrage posthume : *Dereptulu publicu alu Românilor* de Simeon Barnutiu. Iassy, 1867.

3. Cette société fut formée en 1864 par l'initiative de plusieurs jeunes gens instruits et éclairés, entre autres MM. Maïoresco, Pogor, Carp et Negrouzzi. Elle compte aujourd'hui une cinquantaine de membres, dont la plupart sont des collaborateurs du journal de la société. Son organisation est tout à fait

organe, les « Convorbiri literare » (entretiens littéraires), fondé en 1867, compte aujourd'hui quatorze années d'existence, et jouit d'une publicité assez étendue. C'est pour ainsi dire le seul recueil littéraire de la Roumanie libre. Il peut paraître assez extraordinaire que le seul organe littéraire du pays paraisse à Jassy, ex-capitale de la Moldavie, pendant que Bucarest, capitale actuelle de la Roumanie, manque tout à fait de journal littéraire[1]. L'explication de ce fait anormal nous est donnée par l'état intellectuel du pays. En Roumanie, les hommes cultivés sont relativement assez rares. Ceux qui se trouvent dans la capitale s'adonnent à la politique, qui absorbe toutes leurs facultés. Jassy au contraire menant une vie plus retirée des affaires publiques, les hommes intelligents et instruits qui s'y trouvent s'adonnent plus facilement aux occupations désintéressées de la littérature. Par la même raison les recueils littéraires sont plus nombreux en Transilvanie, où le rôle politique des Roumains est à peu près nul; mais ces recueils sont loin d'avoir l'importance littéraire des Convorbiri.

Le premier qui attaqua d'une manière sérieuse et avec succès les productions de l'école latiniste fut M. Maïoresco, ex-ministre et ex-professeur de l'Université de Jassy. Par sa critique de la poésie roumaine, du système orthographique de M. Cipariu et des idées de l'école Barnoutz, il posa les jalons de la nouvelle école. Possédant une érudition peu commune et un talent supérieur d'exposition, s'exprimant dans une langue facile, élégante et à la portée de tout le monde, il ne tarda point à exercer une influence décisive sur le mouvement littéraire. Ses adversaires mêmes, qui sont très nombreux, à cause de son caractère incisif et tranchant, durent reconnaître en lui un maître. Toute une pléiade d'auteurs roumains : poètes, historiens, philologues, romanciers, soutinrent par leurs productions les théories critiques de Maïoresco et c'est ainsi que se forma en Roumanie la « nouvelle direction » dont les représentants les plus autorisés sont MM. Jacques Negrouzzi, Ganea, Pogor, Slavici, et les poètes Serbanescou, Eminescou, Bodnarescou, Mathilde Cougler et Veronica Miclea.

libre; il n'y a ni président, ni secrétaires, ni statuts; on y cause librement, on examine les ouvrages soumis à sa censure et qui, après avoir été approuvés, passent dans les Convorbiri. Le journal est dirigé par M. Jacques Negrouzzi, qui a fait les efforts les plus méritoires pour mener à bonne fin une entreprise tant de fois échouée avant lui. La société tient tous les ans, pendant l'hiver, une série de conférences publiques très goûtées, sur des sujets philosophiques. Depuis que M. Maïoresco s'est établi à Bucarest, il y a organisé une société littéraire, dans le genre de celle de Jassy.

1. Il y paraît un journal scientifique, la *Revue scientifique*, sous la direction de M. Aurelian. Il est très peu répandu.

Une seconde école historique se forma dans les derniers temps par l'initiative de M. Hasdeu, originaire de Bessarabie et actuellement professeur de philologie comparée à l'université de Bucarest. Possédant à fond tous les dialectes slavons, ainsi qu'une très vaste érudition, il est l'un des plus profonds connaisseurs des sources de l'histoire roumaine. Nommé directeur aux archives de l'état, il publia un recueil d'un intérêt capital pour l'histoire des Roumains : les « archives historiques », qui contiennent une foule de documents anciens, pour la plupart traduits sur les originaux slavons. M. Hasdeu pense avec raison que bien des questions relatives à l'histoire des Roumains ne peuvent être résolues qu'à l'aide de la linguistique. Ainsi par exemple les éléments qui ont constitué la nationalité roumaine, les endroits habités par les Roumains au temps du moyen âge[1], le mode d'introduction de l'élément slavon dans la nationalité roumaine, etc. Dans son *Histoire critique des Roumains*, dont le premier volume et une partie du second sont les seuls qui ont apparu, M. Hasdeu s'efforce d'élucider plusieurs de ces questions à l'aide de la philologie. Le linguiste pourtant paraît l'emporter sur l'historien et M. Hasdeu s'est insensiblement éloigné de l'histoire pour ne s'adonner qu'à la philologie. Il publie en ce moment un ouvrage plus étendu sur la langue parlée par les Roumains dans le XVIe siècle, époque d'où datent les plus anciens monuments en langue roumaine. Cette école ne compte pourtant que bien peu d'adeptes, dont le principal est M. Tocilescou, qui a publié plusieurs études intéressantes sur l'histoire roumaine.

Deux autres historiens de grand mérite sont MM. Odobescou et Papadopoulo-Callimaque. Le premier s'occupe surtout d'archéologie et a publié, en dernier lieu, une étude très minutieuse sur la grande couronne du trésor de Novo-Cerkask, une antiquité scythique des plus remarquables. Ses investigations le conduisent aux conclusions suivantes : L'étude de ce joyau, comparé à tant d'autres objets de métal et de pierres précieuses, découverts en Russie et dans la Sibérie méridionale, nous a convaincu que les Scythes ont exercé avec un certain succès l'art de l'orfèvrerie, auquel ils attachaient un grand prix ; que, d'après les localités, ils employaient les procédés industriels et suivaient les idées esthétiques de la Grèce ou de la Perse, pays avec lesquels ils vivaient en contact, des deux côtés de

1. Les auteurs autrichiens et hongrois soutiennent, qu'à la suite de l'abandon de la Dacie trajane par l'empereur Aurélien, les colonistes romains auraient quitté ce pays et auraient passé le Danube, d'où ils ne seraient revenus, dans le pays qu'ils habitent aujourd'hui, que dans le courant du XIIIe siècle.

l'immense territoire occupé par eux, et que, enfin, selon toute probabilité, c'est chez eux que prit naissance et se développa l'art si brillant de l'orfèvrerie cloisonnée, qu'ils ont ensuite transmis aux peuples gothiques des premiers siècles du christianisme. Ceux-ci le transportèrent dans tous les recoins de l'Europe, à partir de Novo-Cerkask en Russie, jusqu'à Petrosa en Roumanie, à Boloksa en Hongrie, à Saint-Maurice en Suisse, à Monza en Lombardie, à Ravenne dans la Romagne, à Charnay dans la Bourgogne, à Pouan dans la Champagne, à Tournay en Belgique, à Envermeu en Normandie, à Kent en Angleterre, à Gourdon dans l'Aquitaine, à Guarrazar et à Oviédo en Espagne et dans une foule innombrable d'autres endroits des pays germains et scandinaves.

C'est ainsi que l'orfèvrerie cloisonnée, art de prédilection des Goths, qui a été, à l'aurore des temps modernes, la première manifestation esthétique des populations du nord de l'Europe, a son origine, non dans la décadence du goût classique de la Grèce et de l'Italie pas plus que dans un emprunt inexplicable fait aux nations cultivées de l'Orient : Iraniens, Hindous ou Egyptiens, mais bien dans l'adoption et la modification d'un art spécial, pratiqué et développé dans le courant de longs siècles, parmi les peuplades barbares de l'immense, riche et mystérieuse Scythie.

M. Papadopoulo-Callimaque explore une autre partie de l'histoire roumaine, les temps obscurs des Gètes, Daces et Romains. Il a publié dans les Convorbiri une étude aussi curieuse que savante sur les écrits perdus qui traitaient de la Dacie. Cette étude ne sert malheureusement qu'à mettre en lumière l'intérêt extraordinaire que les anciens portaient à cette province de l'empire romain, et qui poussa un nombre considérable d'auteurs à en traiter d'une manière spéciale. Il a publié encore dans le courant de cette année une dissertation sur Lucius Apuléius et Dioscoride, relative aux noms daces de plantes citées par ces deux auteurs.

Un autre auteur, M. de Theodorescou, a fait paraître un travail intéressant sur les mœurs que les Roumains ont héritées de leurs ancêtres, et l'année qui vient d'expirer compte aussi quelques publications historiques pour les écoles, qui ne sont que des résumés des travaux rapportés plus haut.

Parmi les étrangers qui se sont occupés dans les derniers temps d'histoire roumaine, nous citerons M. Teutschlander, pasteur protestant de Bucarest, qui a écrit une histoire de Michel le Brave, prince de Valachie (1553-1601) ; M. Pic et M. Hunfalvy, qui traitent tous les deux la question de la demeure des Roumains au moyen âge. Le

premier se prononce pour la persistance des Roumains dans la Dacie ; le second, qui est Hongrois, s'efforce de prouver le contraire.

Publications historiques. — La publication capitale des trois dernières années sont les documents extraits des archives de Vienne par feu le chevalier Eudoxe de Hourmouzaki. Ce Roumain, étant fort bien vu par la cour d'Autriche, obtint la permission de fouiller dans les archives impériales, pour en tirer des documents relatifs à l'histoire roumaine. Comme sa permission s'étendait même aux archives secrètes, il en profita pour extraire les documents pleins d'intérêt relatifs au rapt de la Bucovine. Ces révélations intéressent non seulement les Roumains, en leur découvrant les trames mystérieuses par lesquelles l'Autriche réussit à étendre sa domination sur une partie de la Moldavie, mais bien aussi l'histoire générale, en ce qui concerne surtout la pénétration de la politique perfide, astucieuse et rapace de l'Autriche, et forment un excellent commentaire du partage de la Pologne.

Cette publication comptera 7 volumes in-4°, dont trois, les IIIe, VIe et VIIe, ont déjà paru. Elle mettra au jour plusieurs milliers de documents sur la Roumanie, qui jetteront une lumière nouvelle sur bien des parties de son histoire. Comme les textes sont publiés dans la langue originale (français, allemand, italien et grec), ils pourront être consultés aussi par les étrangers. L'édition est très soignée et ne le cède en rien aux plus belles éditions étrangères dans ce genre. Elle sort de l'imprimerie de M. Soccec et Cie, sous la surveillance d'une commission d'historiens qui ont pour secrétaire M. Slavici.

Une seconde publication, faite sous les auspices de l'Académie, est celle des travaux historiques du prince Démètre Cantemir, hospodar de Moldavie en 1711, écrivain célèbre de son temps, dont l'histoire du progrès et de la décadence de l'empire ottoman, écrite en latin par l'auteur, a été traduite dans la plupart des langues européennes.

Ad. Xenopol.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Weltgeschichte von Leopold von Ranke. Erster Theil. *Die ælteste historische Vœlkergruppe und die Griechen.* In zwei Abtheilungen. Leipzig, Verlag von Duncker u. Humblot. 1881. In-8° (x, 375, vi, 300 ss.).

Cet ouvrage est un don important que le patriarche des historiens contemporains fait à la science historique, un témoignage d'une vigueur d'esprit bien rare chez un vieillard en même temps que le résultat d'une longue activité intellectuelle. On se tromperait en effet si l'on ne considérait l'histoire universelle dont la première partie est sous nos yeux que comme le dernier fruit de ses studieux loisirs. Ranke n'était pas encore sorti du presbytère thuringien où il est né, qu'il avait entrepris l'étude des peuples de l'antiquité tant orientale qu'occidentale ; il s'est livré à cette étude sous la sévère discipline de l'école de Pforta et comme étudiant en philologie à Leipzig sous la direction de Gottfried Hermann. Il s'enthousiasma alors pour la poésie grecque, pour Thucydide et pour Platon. Il puisa dans l'étude des œuvres de Niebuhr et de Savigny les principes de la critique historique, qu'il appliqua aux annalistes du moyen âge, aux historiens et aux chroniqueurs modernes. Sa méthode historique n'est autre que la méthode philologique.

Quand Ranke, après des travaux considérables sur l'histoire du moyen âge et sur l'histoire moderne, fait entrer aussi l'histoire de l'antiquité dans le cercle de ses compositions historiques, il ne fait donc que revenir aux études de sa jeunesse, auxquelles il n'a du reste jamais entièrement renoncé dans ces dernières années. Je rappellerai que ses leçons à l'université de Berlin comprenaient aussi l'antiquité, qu'il a fait plusieurs lectures à l'Académie de Berlin sur les antiquités romaines de Denys d'Halicarnasse ; sa critique d'autres historiens originaux, tels que Josèphe et Diodore, se rattache aussi à des études de jeunesse sur ces auteurs. Il nous dit lui-même (I, 161 et 164) que le travail sur la société homérique a été écrit depuis longtemps, il se réfère à ses études sur les écrits de Platon (I^2, 76), qui ne datent certainement pas d'aujourd'hui. Mais quoiqu'il eût jeté depuis longtemps déjà les bases du présent ouvrage, et que beaucoup de ses parties reposent sur des travaux antérieurs, il y a récemment ajouté des choses nouvelles, il a tiré parti des derniers résultats de la science et en a fait le point d'appui de son exposé. Il est rare qu'il y mêle la critique des travaux de ses prédécesseurs : une fois seulement (I, 356, note) il remarque au sujet de Grote qu' « une opinion préconçue nuit quelquefois à la valeur de son

excellent ouvrage ». On rencontre plus souvent un mot de reconnaissance, par exemple la mention de son frère Ferdinand, mort en 1876, « aussi savant qu'aimable » (II, 63, note).

On ne pouvait attendre de Ranke une histoire universelle jetée dans le moule ordinaire, une encyclopédie à l'usage de la jeunesse et de ceux qui veulent sans étude fatigante avoir un aperçu des événements les plus importants. Les premières œuvres de Ranke ont déjà pour caractère distinctif de passer rapidement sur les faits connus pour insister sur des points de vue du haut desquels il groupe les faits, surtout de saisir et de peindre les caractères dominants et leurs mobiles. Cela donne souvent à son exposition l'air d'une esquisse, mais en même temps le caractère de l'originalité, d'un esprit qui domine des matériaux pour la plupart inconnus avant lui. Il n'en est pas différemment de l'histoire universelle. Elle ne s'adresse pas seulement à des amis de l'histoire, mais à des lecteurs instruits. On se demandera parfois pourquoi l'auteur glisse rapidement sur tel ou tel chapitre, qui peut passer pour un anneau important dans la chaîne des événements, on rencontrera des conclusions dont on chercherait vainement les prémisses ici. Mais qui pourrait chercher chicane à Ranke, au lieu de se féliciter de l'instruction variée et du jugement mûr que ce maître de la critique historique déploie en retraçant le cours de l'histoire universelle?

Je m'attacherai à faire ressortir dans un rapide aperçu les faits principaux de l'exposé qui forme cette première partie.

Dans la préface, R. délimite sa tâche : « L'histoire commence avec « l'écriture... Comment l'historien aurait-il la témérité de vouloir « découvrir les secrets du monde primitif et les rapports de l'humanité « avec Dieu et avec la nature ? On doit laisser ces problèmes aux « sciences naturelles et aux conceptions religieuses (p. v). L'histoire ne « commence que lorsque les monuments deviennent intelligibles et « lorsque des écrits dignes de foi sont à notre disposition (p. vi). La « tâche de l'historien qui entreprend une histoire universelle est de « découvrir l'enchaînement des faits, de suivre la marche des grands « événements qui unissent et dominent tous les peuples (p. vii). L'his- « toire universelle dégénèrerait en fantaisies et en raisonnements phi- « losophiques, si elle quittait tout-à-fait le solide terrain des histoires « particulières, mais il lui est également interdit de s'y renfermer. « L'histoire de l'humanité se manifeste dans celle des nations. Il y a « une vie historique qui circule d'une nation à une autre, d'un groupe « de peuples à un autre (p. viii). Pour comprendre cette vie générale, « on ne peut négliger les principes de la critique historique, car l'his- « toire faite d'une façon critique peut seule être considérée comme de « l'histoire (p. ix). Ainsi l'auteur veut rappeler les progrès que l'huma- « nité a accomplis au point de vue matériel et social, mais plus parti- « culièrement aussi dans son développement religieux (p. x). »

Le premier chap., *Amon-Ra*, *Baal*, *Jehova et l'ancienne Égypte*, s'occupe des plus anciennes conceptions religieuses, qui particulièrement

en Egypte sont dominées par les conditions physiques et naissent de la nature particulière du pays. R. ne cherche pas à fixer la chronologie, il insiste au contraire sur le développement de la civilisation. La reine Haschop-Makara fit entreprendre la première navigation dont les documents nous aient conservé le souvenir (p. 17) ; les poésies héroïques et les inscriptions qui rapportent les guerres de Ramses II Miamun constituent un véritable fragment d'ancienne histoire égypto-chananéenne en présence desquelles les histoires forgées au temps d'Alexandre dans un but de gloriole nationale et dont Sésostris est le héros ne peuvent être prises en considération (p. 27).

La religion égyptienne a un caractère local ; la religion de Baal un caractère universel. Celle-ci formait la croyance commune aux peuples commerçants et rayonnait, d'après R., de deux centres principaux : la Syrie et Babylone. Née d'une observation profonde des forces de la nature, elle dégénère en une idolâtrie sauvage et grossière.

En opposition avec le culte d'Amon Ra et de Baal se présentent l'idée et le mot de Jéhova ; R. les étudie l'un et l'autre surtout dans le récit de la création qui se trouve dans la Genèse (p. 30). Il dit de la législation mosaïque (p. 37) : « On ne pourrait imaginer une plus sublime « introduction des idées morales dans l'humanité... Avec le simple « développement d'un culte naturaliste national il n'y aurait pas eu « d'histoire de l'humanité. Celle-ci ne trouve un terrain, une base, « qu'avec le monothéisme, qui se détache du naturalisme. Il fonde « une société civile, qui répudie la violence. »

Le deuxième chap. est consacré au *royaume d'Israël*. R. ne détermine pas tout ce que Moïse doit à la sagesse de l'Egypte ; il ne parle qu'en passant de la circoncision, cérémonie originairement égyptienne, car « Israël a emprunté aux Égyptiens tout ce qui pouvait se concilier « avec l'idée d'une religion dont le culte n'avait rien de naturaliste » (p. 43). Son tableau de la civilisation israélite est animé par le vif intérêt qu'elle lui inspire ; ses chefs, tels que la tradition les représente, sont vivants pour lui. Moïse est à ses yeux « la personnalité la plus « élevée de l'histoire ancienne (p. 42), le Josué de l'histoire a plus d'im- « portance que le fabuleux Sésostris (p. 45). Dans le cercle des idées et « des forces religieuses et nationales il n'est pas de figures plus impo- « santes que Debora et Gédéon; elles appartiennent aux races qui « remontent à Joseph et à son épouse égyptienne (p. 51). Dans l'histoire « de Saül tout a une grande vérité intime, tout est en même temps « symbolique (p. 55). Le roi succombe dans son conflit avec l'autorité « religieuse que le prophète veut maintenir ; Saül est la première figure « tragique dans l'histoire universelle » (p. 59).

« David a sur Saül l'avantage d'être à la fois roi et prophète ; il n'a « pas de Samuel à craindre (p. 63). Mais le sentiment de race, qui for- « mait l'âme de l'état juif, se manifeste déjà sous son règne en oppo- « sition avec la royauté. David flottait toujours entre des influences « diverses » (p. 75). Pendant cette lutte Salomon monte sur le trône,

c'est un roi « qui ressemble aux Pharaons » ; « c'est l'idéal des grands monarques orientaux de tous les temps » (p. 74). Le chapitre se termine avec la division du royaume d'Israël. R. jette encore un regard sur les livres de Samuel et des Rois. Il leur attribue une grande valeur pour l'histoire politique. « On n'a jamais mieux représenté comment un « peuple, attaqué de tous côtés, change sa constitution, renonce à « la république et se soumet à l'autorité unique d'un roi. L'opposition « naturelle entre les tendances religieuses et les efforts du pouvoir civil « pour conquérir son entière indépendance, sont de tous les temps. Les « rois... cependant ne doivent pas être considérés seulement comme des « types, ce sont des hommes en chair et en os. Ce n'est pas sans satis- « faction et sans instruction qu'on les étudie » (p. 79).

Le troisième chap. porte le titre : *Tyr et Assur*. R. ne s'est pas arrêté longuement sur l'importance des Phéniciens comme intermédiaires entre les pays du Nil et de l'Euphrate, entre les Indes et la région méditerranéenne ; il n'a étudié à fond ni les constitutions des villes phéniciennes, ni leur activité artistique, ni leur colonisation. Il dit de Tyr : « Il n'est pas sûr que ce soit une colonie de Sidon, comme on l'affir- « mait dans l'antiquité (p. 81) » ; des institutions qui ont formé aussi le régime de Carthage il dit seulement qu'au temps où la royauté israélite est devenue puissante, une constitution monarchique s'est introduite aussi à Tyr (p. 83). Il a mis au contraire beaucoup de vie, en s'aidant de traits légendaires, dans le portrait des prophètes de combat, Elie et Elisée, ces adversaires d'Achab et de Jézabel, « la première « femme dans l'histoire du monde qui ait fait alliance avec les puis- « sances de la nuit » (p. 85). R. explique d'une façon originale et intéressante comment la reine et sa race ne reçurent aucun appui de Tyr, leur patrie : il dit que « cela tient surtout à l'essor du royaume d'As- « syrie et à son extension jusqu'au littoral de la Méditerranée » (p. 87).

Dans l'histoire de l'Assyrie R. néglige entièrement Ninus, Sémiramis, Sardanapale, comme des symboles ou des créations mythologiques et suit en partie les récits israélites, en partie « les inscriptions cunéiformes découvertes de notre temps et qu'on est arrivé à peu près à déchiffrer » (p. 88). Il décrit de la façon suivante le caractère du royaume assyrien : « Assur n'avait pas une base nationale large : il n'avait ni une religion subordonnée aux conditions du sol comme l'Égypte, ni une religion fondée sur l'observation du ciel et des astres comme Babylone ; c'est une association guerrière appartenant à la race sémitique qui s'était fortifiée dans sa lutte avec les indigènes et qui subjugue successivement tout ce que la force des armes peut lui donner » (p. 102). L'idée que les Israélites se faisaient de Dieu, représentée par Isaïe, « l'esprit le plus puissant, le penseur le plus remarquable parmi les prophètes » résiste à l'épreuve de la lutte contre Sennacherib. « ... Jehova lui aussi était « considéré et honoré comme un dieu national... Mais, en même temps « que la nation passait pour sa propriété particulière, il était par

« essence le maître de toutes les créatures terrestres, le dieu universel. « C'était précisément dans les circonstances critiques que cette idée « atteignait toute sa force et sa clarté... » (p. 103).

« Le puissant royaume assyrien s'effondra tout à coup dans des cir- « constances qui ne nous ont été transmises nulle part d'une façon « authentique (p. 111). La Babylonie continua le rôle d'Assur. Nebu- « kadnezar chasse Necho d'Égypte, saccage Jérusalem et tourne ses « armes contre la Phénicie. Tyr seule lui résiste ; on ne voit pas clai- « rement si elle a réellement été soumise » (p. 118). Selon moi, la situation du royaume de Babylone et de Nebukadnezar en particulier n'a pas dans l'ouvrage de R. toute l'importance qu'elle mérite.

Le quatrième chap. traite du *royaume médo-perse*. Ranke revient encore sur la chute du royaume assyrien, la plus grande puissance sémitique. Son importance consistait en ce que les rois d'Assyrie, en même temps qu'ils concentraient la puissance en eux, « protégeaient le monde auquel ils commandaient contre l'invasion des éléments étrangers. C'est lorsqu'elle ne réussit plus à les repousser que la puissance assyrienne s'écroule (p. 121). Les rois d'Assyrie ne purent arrêter les invasions des Barbares, des Cimmériens, des Scythes : les populations de leur empire furent obligées de s'entendre avec les envahisseurs. En triomphant des Scythes, Cyaxares de Médie, personnage incontestablement historique, fonda sa renommée de souverain. Le centre de gravité de l'histoire du monde se déplaça par là vers l'est, et les peuples de race aryenne prirent une place prépondérante.

L'avènement des Perses Achéménides, l'histoire de Cyrus et de Cambyse n'ont pas enfanté moins de fables que l'origine de la royauté médique. Des témoignages authentiques nous présentent Darius comme le véritable fondateur et l'organisateur du royaume. C'est à lui que sont dus le calme et l'organisation solide qui succèdent aux conflits de la civilisation primitive. « Darius est, si on peut s'exprimer ainsi, une figure monumentale dans l'histoire » (p. 153). « La religion persane, « fondée sur le monothéisme, autorise la prétention du roi à dominer « le monde comme représentant de la volonté divine, mais elle tolère « cependant dans les provinces les cultes indigènes et est accessible aux « influences étrangères, venues de Mésopotamie » (p. 144).

Dans le cinquième chap. : l'*Ancienne Hellas*, R. peint l'époque héroïque et la société homérique, à l'aide des poèmes d'Homère « où l'éclatante réalité du fond fait disparaître le voile poétique qui l'enveloppe » (p. 165). « Les conceptions religieuses ne se forment pas sous « l'influence du clergé ni de la politique, elles doivent leur origine à « une imagination poétique féconde. Certains dieux sont particuliers à « certains pays ; l'ensemble des dieux représente la nationalité, celle-ci « n'a pas du moins d'autres représentations » (p. 167).

R. passe ensuite à l'histoire proprement dite, qu'il ne retrace pas d'une manière complète, mais dont il fait ressortir les périodes importantes. Il n'insiste pas sur la division du peuple grec en plusieurs races

et néglige ainsi, selon moi, un côté éminemment caractéristique de la formation des États et de la civilisation en Grèce. Il passe rapidement sur les Eoliens et sur les Achéens qui en sont sortis aussi bien que sur les Ioniens, les supposant suffisamment connus : les Doriens tiennent seuls une place importante. A l'occasion de la fondation de l'état de Sparte et de la législation spartiate, il remarque que « les Doriens n'a-« néantirent pas l'ancienne population (achéenne), comme firent les « Israélites, mais la soumirent » (p. 168), mais il ne décrit pas d'une façon précise la situation des sujets et des serfs (Périèques et Hilotes). Lorsque dans un chapitre suivant (II, 110) parlant de l'époque d'Agésilas, il dit que l'admission des Périèques et des Hilotes au service militaire était en contradiction avec le caractère de la république de Lycurgue, il faut se rappeler qu'on avait recours à leur service précisément déjà dans la première période de l'hégémonie spartiate. En parlant de l'introduction du pouvoir des Éphores, R. a omis d'indiquer comment cette institution se rattachait au principe du gouvernement de Sparte, que Thucydide a mis si bien en évidence en disant (IV 80) que les Spartiates ont créé la plupart de leurs institutions pour s'assurer des garanties contre les Hilotes. Des traits importants de la constitution athénienne ont été aussi négligés. Ainsi R. ne parle des lois de Dracon que pour signaler leur dureté et passe sous silence l'abolition de la vengeance privée (p. 185); l'ostracisme institué par la constitution de Clisthènes n'est mentionné qu'incidemment (p. 244). L'assertion que Pisistrate rétablit des liens étroits entre Délos et la Grèce pour faire échec à la monarchie universelle des Perses et qu'il nourrit des sentiments opposés aux Orientaux (p. 198, 210), me paraît prêter à de grandes objections. L'impression de cette partie de l'ouvrage aurait dû être surveillée avec plus de soin. Ainsi p. 182, n. 3, au lieu de Pisistrate il faut lire Périandre; p. 185 Geleon au lieu de Teleon; p. 197 Lygdamis au lieu de Lygdamos; p. 207 Psammetic III au lieu d'Amasis; p. 214 *es reute sie* au lieu de *freute;* p. 242 : Themistocles führte die Unterhandlungen; II, p. 56, lisez Scyros au lieu de Thasos.

Le sixième chapitre traite des *Luttes des Grecs avec la monarchie persane.* R. fait ressortir à bon droit le progrès continu de la puissance perse jusqu'aux batailles de Platée et de Mykale, notamment les conquêtes faites sous Darius dans le nord, y compris la Thrace et la Macédoine. Le retour de ce roi de son expédition contre les Scythes n'a pas le Volga pour point de départ, comme le dit R. d'après Hérodote, mais s'accomplit par les steppes situés en deçà du Dniester. Dans l'histoire des guerres médiques l'évacuation d'Athènes est parfaitement caractérisée : « Il faut compter cette résolution parmi les plus magna-« nimes que connaisse l'histoire du monde; elle rappelle celle des « gueux s'embarquant avec tous leurs biens pour sauver leur liberté. « Mais l'abnégation des Athéniens est encore beaucoup plus grande. On « pourrait être tenté de mettre l'abandon d'Athènes au même niveau « que l'incendie de Moscou, mais pourquoi comparer? Cette action a

« son caractère local, original, qui en fait l'essence et la grandeur » (p. 230). C'est un portrait vivant et vrai que celui de Thémistocle, « l'un « des hommes les plus éminents que présente l'histoire de l'humanité, « abstraction faite de ceux qui sont à demi légendaires, toujours grand, « sinon toujours digne de louange » (p. 246). Il faut reconnaître que Pausanias est pour la postérité une figure assez effacée, c'était une raison de plus pour mettre en relief Archidamos, ce roi qui fit passer la suprématie de la maison des Agides dans celle des Eurypontides, soutint Sparte dans la crise la plus difficile et rétablit son hégémonie dans le Péloponèse. Le chapitre se termine au moment où s'établissent entre les Grecs et le grand roi des rapports d'amitié, auxquels l'auteur rattache ce qu'on appelle la paix de Cimon. Je suis tout à fait d'accord avec lui quand il dit : « ce n'était pas une paix formelle, mais une entente qui assura la tranquillité générale » (p. 256). Au contraire les termes dans lesquels il parle ensuite de cette sorte de paix me paraissent aller trop loin (p. 338, 349).

Le septième chap., plus étendu que les autres et divisé pour cette raison en plusieurs parties, s'occupe de la démocratie athénienne et de ses chefs jusqu'aux premières années qui ont suivi la guerre du Péloponèse. Les caractères sont ici encore tracés sur le vif et d'une main sûre, ce que R. doit à son étude de Thucydide. Il dit (p. 371) : « Les « hommes de cette époque éveillent encore aujourd'hui la sympathie et « l'antipathie, parce que les luttes politiques et religieuses qu'ils repré- « sentent sont de celles qui recommencent à chaque époque dans « d'autres conditions et sous d'autres formes. » Je signalerai notamment les portraits de Périclès, de Cléon, d'Alcibiade. R. dit de Périclès en concluant : « Au milieu des plus vastes entreprises son âme « visait toujours à l'idéal et au beau. Sa double action, ayant pour « résultat d'une part de fortifier la religion par les progrès qu'il faisait « faire à l'art, et de l'autre de faire une place à la science libre par le « développement de la philosophie, cette double influence contradic- « toire dans ses effets a fait donner son nom à une des plus grandes « périodes de la civilisation. C'est l'immortalité telle qu'elle existe ici- « bas » (p. 303). Voici comment il juge Cléon, le bouillant et l'arrogant démocrate athénien : « Tout consistait pour lui a tirer parti d'un avan- « tage momentané, ce qui était le moyen de s'assurer la majorité des « voix. La pensée que la guerre, si elle recommençait de nouveau, pou- « vait avoir une issue malheureuse pour Athènes, ne l'occupait pas ; la « considération de l'intérêt général de la Grèce lui était étrangère » (p. 314). Parlant d'Alcibiade, R. dit : « Alcibiade est un exemple écla- « tant de la part que la volonté et le hasard ont dans la destinée humaine. « Il ne fut jamais tout à fait un citoyen, mais, obéissant à des mobiles « personnels, il vécut dans une époque où la puissance d'Athènes et « sa grandeur particulière semblaient s'identifier. Entravé et menacé « dans sa carrière victorieuse par ses adversaires, il se tourna vers l'an- « cien ennemi de sa patrie ; il ne voulait qu'anéantir ses ennemis

« politiques, mais il ruina les fondements de la puissance d'Athènes. « Il espéra encore la sauver, en s'alliant avec l'ennemi extérieur qu'il « avait excité et qu'il réconcilia avec sa patrie pour lutter contre l'autre. « Mais tandis qu'il se montrait encore une fois à la tête d'Athènes, et « que de grandes espérances lui étaient permises, cette alliance lui fit « défaut. Les deux ennemis se réunirent encore une fois contre lui, et « Athènes et lui succombèrent ensemble » (p. 369).

Je ferai les observations de détail suivantes : lors de la perte d'Amphipolis, Thucydide avait défendu avec son escadre le port d'Eion (p. 320) ; le récit de la défaite des Athéniens en 424 à Tanagra (p. 316) et à Delion, dans le territoire de Tanagra (p. 321), peuvent induire en erreur ; la restitution d'Amphipolis à Athènes stipulée par la paix de Nicias (p. 322) n'a pas eu lieu (cf. II, 126) ; l'île de Melos fut soumise dans l'hiver de 416 (p. 330 note).

Après avoir parlé de l'amnistie, « la première dont l'histoire fasse mention », R. passe à la partie suivante : « ce n'était plus l'antique et « victorieuse Athènes... Elle avait échoué dans le dessein de devenir la « puissance dirigeante de la Grèce ; mais le développement intellectuel, « auquel ses efforts dans ce but l'avaient conduite, ne pouvait être com- « promis par aucun échec matériel. Athènes était devenue par là le « centre de la culture intellectuelle de l'humanité. Dans une histoire « universelle, on peut négliger bien des courants qui n'ont pas eu une « importance décisive pour l'ensemble, on doit même le faire, mais on « doit accorder d'autant plus d'attention à la civilisation qui est « devenue le bien commun des autres nations et des siècles suivants » (p. 375).

Cette conclusion indique le contenu du huitième chap. avec lequel commence la deuxième partie de ce volume : *Antagonisme et formation des idées sur les choses divines dans la littérature grecque ;* car leur examen a sa place dans l'histoire universelle parce qu' « elles représentent les grandes idées, qui sont la source de la vie intime du monde intellectuel ». En se plaçant à ce point de vue, R. s'occupe des anciens philosophes dans les colonies grecques et d'une façon particulièrement nette et vivante des poètes Pindare, Eschyle, Sophocle, Euripide. Voici la remarque qu'il fait au sujet de ce dernier (p. 35) : « Je ne sais si Euri- « pide a réalisé ce qu'exige la théorie de la tragédie ; mais c'est dans « toute la force du terme un homme du plus grand talent et qui a su « en tirer le meilleur parti. Déjà pendant sa vie ses œuvres obtenaient « de la réputation jusqu'en Sicile ; peu à peu elles ont gagné le cercle « entier du monde grec, puis du monde romain, soit par elles-mêmes « soit par leurs imitations. On a remarqué avec raison qu'elles sont « devenues un des éléments les plus importants de la culture posté- « rieure. Certainement elles ont aussi beaucoup contribué à former les « sentiments régnants » (II, 35). C'est pour cela que R. revient sur la façon dont la religion y est comprise.

On ne s'étonnera pas si dans cet exposé la comédie ne trouve pas

de place. L'auteur ne s'occupe d'Aristophane que pour repousser la vérité historique de ses comédies, notamment en ce qui concerne Cléon (I, 305) et Socrate (II, 63).

R. dit d'Euripide pour conclusion qu'il a traité les légendes héroïques qui formaient le patrimoine intellectuel de la nation, de telle façon qu'il les a profondément ébranlées et presque ruinées... « La philosophie et l'histoire étaient devenues dès lors une nécessité » (II, 37).

R. passe ensuite à Hérodote et à Thucydide. Il reconnaît à Hérodote le mérite d'avoir écrit la première histoire digne de ce nom. « L'his-« toire ne pouvait croître exclusivement sur le sol national ; les nations « ne prennent conscience d'elles-mêmes que par leur contact avec « d'autres. Un esprit large peut parler avec équité des deux groupes « ethniques en lutte. Hérodote est constamment équitable » (p. 41). R. remarque de Thucydide que chez lui « l'impartialité conduit à l'objectivité » (p. 49). Il manifeste une admiration décidée pour ce grand historien, qu'il est d'usage dans la jeune génération de déprécier et de dénigrer.

Puis vient un tableau de la vie intellectuelle à Athènes, Anaxagoras, les artistes, notamment Phidias et Polygnote, les sophistes, et en face d'eux Socrate, Platon et Aristote, particulièrement les théories politiques de ces philosophes. Nous citerons encore dans cette partie les lignes suivantes (p. 67) : ce qu'il y a de tragique dans la destinée de Socrate, c'est que « le développement libre et grand, auquel il a eu la « plus grande part, vrai et noble en soi, se trouvait en conflit avec les « tendances alors dominantes pour une réorganisation de l'État, c'est que « l'intérêt général et humain se heurtait avec l'intérêt patriotique et « actuel, l'idée de la divinité avec les croyances du culte en vigueur » (p. 68).

Le neuvième chapitre expose *les conflits perso-grecs de la première moitié du IVe siècle*, l'époque d'Agésilas, d'Evagoras (qui n'est pas nommé), d'Epaminondas. Ici l'auteur aurait dû rappeler — ce qui est essentiel pour la dissolution de l'hégémonie spartiate — que bientôt après la révolte de Thèbes, les Athéniens furent poussés en 378 par la perfidie des Spartiates à s'unir avec les Thébains et à provoquer les Hellènes à une alliance avec Athènes pour protéger la liberté maritime. L'auteur fait remarquer qu'après la bataille de Leuctres et l'invasion des Thébains en Laconie, les Athéniens, effrayés des succès des Thébains, assistèrent les Spartiates, et il ajoute en passant (p. 106 et suiv.) qu'Athènes avait rétabli l'ancienne confédération de Délos dans un esprit hostile aux Perses, ce qui n'est tout à fait exact dans aucun sens. La soumission de l'Asie antérieure et de l'Egypte par Ochus avec le concours de mercenaires grecs, qui forme la conclusion du chapitre, amène R. à remarquer « que ni les Perses ni les Grecs ne formaient « alors une puissance indépendante. Le régime intérieur de la Grèce « était soumis à l'influence du grand roi ; la puissance extérieure de

« celui-ci reposait sur l'appui qu'il trouvait dans les aptitudes guerrières « des Grecs » (p. 117).

A côté de ces deux états, s'en élève un nouveau, *la Macédoine*, dont le rapide et puissant développement forme le sujet du dixième chapitre, un des mieux remplis de l'ouvrage. Le point de vue général qui le domine est énoncé sous la forme suivante : « l'histoire de la Macédoine se résume dans l'influence réciproque du monde grec et du monde macédonien » (p. 121). Nous embrassons d'un coup d'œil les circonstances dans lesquelles Philippe, « ce roi belliqueux et intelligent, » s'avance à pas sûrs vers l'objet de son ambition; son adversaire, Démosthènes, est apprécié aussi comme il le mérite. « La valeur de ses « discours, dit R. (p. 140), réside dans des exhortations générales, qui « s'inspirent d'une grande pensée, et qui sont exposées avec une « logique qu'on peut qualifier d'irrésistible. Car l'éloquence de Démos- « thènes consiste non dans des mots ambitieux, mais dans une argu- « mentation triomphante et qui reste cependant entièrement populaire. » En forme de conclusion, R. caractérise Philippe en ces termes : « Philippe « s'appropria dans son ensemble le monde grec, sans tenir compte d'un « but politique plus élevé. Le caractère de sa politique, on pourrait dire « de sa mission, réside dans cette réunion d'une armée tout à fait « propre aux grandes entreprises, la première de son temps, entière- « ment soumise à ses ordres avec une civilisation vraiment nationale, « mais ayant acquis en même temps une importance universelle » (p. 153). Le chapitre sur Alexandre le Grand présente un intérêt particulier ; R. y a donné plus libre carrière à la narration. Il fait comprendre la nécessité de la guerre contre les Perses par le lien qui existait entre leur empire et les affaires de la Grèce, au moment où la guerre éclata, et d'autre part il met en lumière l'importance universelle d'une entreprise d'où dépendaient les conditions de la vie ultérieure du monde. « Alexandre unissait aux idées helléniques la puissance de la fantaisie. « En forçant les Grecs à le suivre, il avait aussi la pensée de reprendre « la guerre avec les Perses, et d'ouvrir par là à la civilisation hellé- « nique une carrière plus étendue. Alexandre est du petit nombre de « ces hommes dont la biographie se confond avec l'histoire du monde. « Son impulsion amène le développement d'une lutte commencée plu- « sieurs siècles auparavant et sur laquelle repose le progrès de l'huma- « nité en général » (p. 171). On trouvera un intérêt et un attrait particuliers dans l'examen de la question de savoir si Alexandre aurait dû terminer ses conquêtes par l'Égypte (p. 188), dans l'examen final des circonstances qui pas à pas le conduisirent de plus en plus loin dans ses entreprises, et de l'attitude qu'il adopta en face des religions étrangères (p. 214 et suiv.). « Ses victoires marquent autant de progrès de la « civilisation, particulièrement autant de conquêtes pour l'industrie et « le commerce, auxquels il ouvrait partout de nouveaux marchés, qu'il « aimait à appeler de son nom. Le mélange du polythéisme avec les « grandes aspirations de la civilisation est la marque du temps. La reli-

« gion de l'humanité qui surgit plus tard a toujours fermement con-
« servé les mêmes liens avec les idées scientifiques et civilisatrices »
(p. 217).

Le onzième chap. : *Origine du royaume macédo-hellénique*, retrace d'abord les conflits soulevés par la succession d'Alexandre et la guerre lamiaque, catastrophe dont la mort de Démosthènes est un symptôme. « Au moment où la liberté d'Athènes périssait, la voix de son plus « éloquent défenseur devenait muette. Il n'y avait plus de place pour « lui dans ce monde » (p. 230). Dans l'exposé des complications qui suivirent, des vains efforts qui eurent pour but de fonder un royaume unitaire jusqu'à l'établissement de monarchies particulières, R. a pris à tâche de mettre en relief d'une façon vivante les personnages les plus importants. Il a en particulier fait ressortir l'importance considérable et permanente de la fondation à Alexandrie d'une métropole nouvelle pour le développement de la littérature et de la science grecques. « Les « sciences grammaticales d'une part, les sciences physiques et mathé- « matiques de l'autre, florissaient en même temps à Alexandrie ; elles « forment une base pour tout le développement scientifique ultérieur « du monde » (p. 258).

Le 12e chap. est intitulé : *Coup d'œil sur Carthage et Syracuse.* Denys l'ancien et Agathocle y figurent en première ligne.

Un appendice est consacré à une étude sur la chronologie d'Eusèbe. Une autre étude sur les sources de Diodore, historien dont R. fait un usage tout particulier, est réservée pour le volume suivant.

On voit par ce rapide aperçu que le grand historien nous donne dans cette première partie une partie d'une véritable histoire universelle, propre par le fond et par la forme à attacher le lecteur et à le faire penser. Sur bien des points particuliers ses idées ne seront pas partagées par tout le monde, mais quiconque est resté sensible à ce qui est noble et grand se sentira élevé par le point de vue idéal auquel Ranke s'est placé pour étudier et pour décrire le développement de la civilisation humaine. Puisse le vénérable maître achever, dans l'esprit où il l'a esquissée, l'œuvre commencée avec une si noble confiance!

Arnold Schæfer.

Essai sur les pouvoirs du gouverneur de province sous la République romaine et jusqu'à Dioclétien, par Edgard Marx. Paris, Thorin, 1880. 1 vol. in-8°, VII-157 p.

Le travail de M. Marx, plus développé que ne le sont en général les thèses de doctorat en droit, est de nature à rendre de réels services. Il résume clairement et presque toujours d'une manière assez exacte les renseignements qui se trouvent disséminés dans des ouvrages considérables ou dans des monographies qu'il est parfois difficile de se procurer. Les professeurs de nos collèges communaux, dont les bibliothèques

sont d'ordinaire si pauvres, le consulteront avec fruit et y trouveront d'utiles informations, pour l'explication des Verrines notamment et de quelques autres plaidoyers de Cicéron. Je soumettrai cependant à l'auteur quelques observations, ne serait-ce que pour lui prouver que j'ai lu son volume avec une sérieuse attention.

Le VIe chapitre, sur la responsabilité des gouverneurs de province, est écourté et insuffisant; il semble avoir été ajouté après coup et comme par acquit de conscience. Je n'insiste pas sur ce reproche, M. M. avouant lui-même que ce chapitre VIe n'est qu'une sorte d'appendice, où il s'est simplement proposé de donner sur la question quelques renseignements sommaires.

Ce chapitre, comme les cinq autres, est divisé en deux sections : 1° la période républicaine; 2° la période de l'empire. Il en résulte un peu d'embarras et de lenteur dans l'exposition. Il me semble qu'une autre division aurait été préférable; il aurait mieux valu dans une première partie énumérer et définir les pouvoirs du gouverneur de province sous la République et ensuite exposer, dans un tableau d'ensemble, les changements que ces pouvoirs ont subis sous les empereurs.

Au point de vue de la composition, je me permettrai d'adresser encore un autre reproche à l'auteur. Dans son IIe chapitre, il traite des attributions du gouverneur en matière militaire et de police; au 3e § p. 45, il dit quelques mots de l'entretien et de la subsistance des troupes, sans parler en aucune façon de la marine. Il faut aller jusqu'à la page 60, c'est-à-dire jusqu'à la fin du chapitre, pour trouver quelques détails, empruntés au *de Suppliciis*, sur l'entretien et l'équipement de la flotte. Puisque M. M. observe partout ailleurs la division qu'il s'est tracée, on ne comprend pas pourquoi ces renseignements, fournis par les Verrines, n'ont pas été rattachés à la première section, qui traite de la période républicaine.

Voici encore quelques remarques de détail : p. 4, M. M. semble croire que le pouvoir du consul ou du préteur à Rome était exactement le même que celui du proconsul ou du propréteur en province. Il est évident que les expressions dont il se sert ne rendent pas exactement sa pensée. M. M. sait aussi bien que personne combien cette assimilation est fausse. Il cite à plusieurs reprises la lettre de Cicéron à son frère Quintus I, 1; il n'est pas possible qu'il n'y ait pas lu ce passage : « quod si haec lenitas grata Romae est... », où la distinction qu'il paraît oublier est marquée très nettement par Cicéron.

P. 5. « La magistrature, il est vrai, est en principe de courte durée, mais l'usage des prorogations s'est introduit. Pour ne citer qu'un exemple, César, après l'année réglementaire, sera prorogé pour une période de cinq ans dans son proconsulat des Gaules. » Le fait qui concerne César n'est pas rapporté exactement; de plus, l'exemple ne me paraît pas bien choisi. La loi Vatinia et la loi Pompeia-Licinia, qui fixent successivement la durée des pouvoirs de César, sont des mesures politiques d'un caractère tout particulier, et c'est méconnaître ce carac-

tère que de les donner comme exemples d'un développement régulier et normal des institutions républicaines.

P. 79. L'auteur parle des sénateurs de la ville de Salamine, dans l'île de Chypre, assiégés par un escadron de cavalerie et tenus si étroitement enfermés que cinq d'entre eux moururent de faim. Son récit est exact, mais il n'aurait pas fallu citer ce fait comme un exemple de la rapacité des publicains. Scaptius, qui dirige si rigoureusement les opérations militaires contre le sénat de Salamine, agit pour le compte de Brutus et non d'une société de publicains, comme M. M. semble le croire. Il lui eût été facile de reconnaître sa méprise en se reportant au texte même de Cicéron, *ad. Att.* VI, 1. D'une manière générale, il est regrettable que l'auteur n'ait pas cru devoir recourir aux textes eux-mêmes, au lieu de se borner comme il le fait d'ordinaire, — je le crois du moins, — à consulter les index. Il aurait pu ainsi préciser et rectifier bien des détails, qui restent vagues ou erronés. J'ajouterai encore, et je prie M. Marx de me pardonner cette remarque un peu minutieuse, que l'impression est trop souvent incorrecte[1].

R. Lallier.

Die Verwaltungs-Beamten der Provinzen des Rœmischen Reichs bis auf Diocletian von Joseph Klein. Ersten Bandes erste Abtheilung : Sicilien und Sardinien. Bonn, 1878, Strauss. In-8°, VIII-292 p.

L'auteur dit avec raison dans sa préface que son ouvrage porte avec lui sa justification. Si en effet l'on compare les listes qu'il a dressées des agents de l'administration romaine en Sicile et en Sardaigne à ce qu'on trouve dans des ouvrages plus anciens, comme les Annales des Romains de Pighius et les Annales de Marlianus, on est frappé de l'abondance des matériaux qu'il a rassemblés et mis en œuvre. C'est un véritable service qu'il vient de rendre à la science historique.

L'ouvrage commence par une courte introduction sur la conquête de la Sicile par les Romains, l'organisation qu'ils donnèrent à cette province et les modifications qu'ils y apportèrent jusqu'au temps de Dioclétien. Puis vient la liste des gouverneurs qui se sont succédé depuis C. Flaminius (527 a. u. c.) jusqu'à Q. Annius Annianus Postumianus (probablement sous l'empereur Alexandre Sévère) ; il n'y en a guère moins de 122 ; celle enfin des légats, des questeurs et des procurateurs de la Sicile et de Malte. Pour la Sardaigne, l'auteur compte seulement

1. Je ne parle pas seulement des fautes qui se sont glissées çà et là dans les citations latines ; mais le nom de M. Belot, l'auteur de l'*Histoire des chevaliers romains*, est presque toujours estropié ; p. 8, l'*Esquisse d'une histoire de la conquête et de l'administration romaines dans le nord de l'Afrique* est attribuée à M. Boissier. Il est vrai que, dans l'index bibliographique qui est en tête du volume, l'ouvrage est restitué à son véritable auteur, M. Boissière.

89 gouvernements, 2 légats, 4 questeurs et 3 procurateurs dans la Corse. L'auteur ne fait pas la biographie proprement dite de ces magistrats ; mais il a recueilli tous les faits relatifs à leur administration et à leurs affaires privées. Cette partie est traitée avec une grande abondance et une grande exactitude de détails. La philologie et l'histoire littéraire peuvent y trouver leur compte aussi bien que l'histoire ancienne. Nous y rencontrons par exemple le procurateur de la Sicile, M. Pompeius Macer, le poète bien connu, l'ami d'Ovide et de Tibère (p. 180) ; Lucilius Junior, l'ami de Sénèque et l'auteur du poème didactique l'Aetna (p. 183) ; le proconsul L. Sestius Quirinus, l'ami d'Horace, qui lui a dédié la quatrième ode du livre I (p. 92) ; et beaucoup d'éminents personnages de l'empire que mentionnent Tacite, Dion, Suétone et autres historiens.

L'auteur est au courant de tout ce qui a été publié sur son sujet. Rien, dans les auteurs anciens ou modernes, ne lui a échappé. Le plus souvent, il adopte les conclusions de ses prédécesseurs, il est fort rare qu'il les attaque et qu'il ose exprimer une opinion personnelle. C'est néanmoins ce qui a lieu à l'égard de Pighius, sur lequel il porte une critique sévère et juste. Du reste, M. Klein n'a pas su distinguer suffisamment les faits certains des faits probables ou hypothétiques. Il en est de même pour ses listes de fonctionnaires : pour beaucoup d'entre eux on ignore l'année exacte où ils étaient en charge ; il fallait donc en faire une étude à part, et non les ranger au hasard dans une seule liste. A ces remarques générales j'ajouterai certaines critiques de détail sur des points mal compris ou inexacts.

Ainsi je considère comme erronés les renseignements relatifs aux gouverneurs installés en Sicile au temps de la première guerre servile. Sur ce point, l'auteur est resté trop fidèle aux opinions de Lehmann (*Philologus* XXII, p. 711) et de Buecher (*Die Aufstænde der unfreien Arbeiter*), et il n'hésite pas à représenter leurs hypothèses comme des faits prouvés (p. 44 et suiv.). Ainsi Florus dit, II, 7, 7 : « capta sunt castra praetorum ; nec nominare ipsos pudebit, castra Manlii, Lentuli, Pisonis, Hypsaei. » Diodore, XXXIV, 2, 18 sqq., raconte d'autre part : « Καὶ μετὰ βραχὺ ἐκ Ῥώμης ἥκοντι στρατηγῷ Λευκίῳ Ὑψαίῳ ἔχοντι στρατιώτας ἐκ Σικελίας ὀκτακισχιλίους εἰς πόλεμον καταστάντες οἱ ἀποστάται ἐνίκησαν ..... Κατὰ δὲ Σικελίαν ηὔξετο τὸ κακὸν καὶ πόλεις ἡλίσκοντο αὔτανδροι καὶ πολλὰ στρατόπεδα ὑπὸ τῶν ἀποστατῶν κατεκόπησαν, ἕως Ῥουπίλιος ὁ Ῥωμαίων στρατηγὸς τὸ Ταυρομένιον ἀνεσώσατο Ῥωμαίοις, etc. » Les consuls Calpurnius Pison et Fulvius Flaccus ayant commandé en Sicile avant Rupilius, consul de l'année 622, il faut, dit M. Klein, placer les 4 préteurs cités par Florus entre les années 616-619, et par conséquent il est probable que Florus les a énumérés dans l'ordre inverse [1]. Mais il n'est pas prouvé que les défaites mentionnées par Diodore pendant et après l'administration

1. P. 46, Popilius Laenas war *demnach* im J. 615 Gouverneur der Insel, den im folgenden Jahre L. Plautius Hypsaeus ablœste... Piso war *somit* im J. 617, Lentulus im J. 618, und Manlius im J. 619 Prætor von Sicilien.

d'Hypsaeus doivent être identifiées avec les pertes essuyées par les 4 préteurs et rapportées par Florus. Tout ce qu'on peut tirer du récit de Florus, en le dégageant des exagérations évidentes qu'il contient, se réduit à ceci : quatre préteurs de Sicile ont fait aux esclaves une guerre si malheureuse que les préteurs eux-mêmes et leurs officiers furent mis en déroute et que plusieurs furent même forcés d'abandonner leur camp. Lorsqu'ensuite Diodore nous parle d'un grand nombre de défaites essuyées par l'armée romaine avant même l'arrivée d'Hypsaeus (XXXIV, 2, 16), il est évident que les préteurs énumérés par Florus peuvent être rangés à meilleur titre avant et après Hypsaeus. Quant à l'ordre dans lequel ces préteurs se sont succédé, nous sommes hors d'état d'en rien dire. Plus loin, l'auteur est forcé de reconnaitre l'exagération de Florus (p. 51) : « Contre le témoignage unanime des anciens, dit-il, que P. Rupilius mit fin à la guerre des esclaves en Sicile, l'assertion de Florus au sujet de la coopération de Perperna est sans valeur. En tout cas, il y a ici une erreur ; il est probable, comme le suppose Brœcker (Pauly, *Real-Encyclop.* V, 1356, 3), que Florus a pris le consul M. Aquillius, successeur de Perperna en Asie, 625, pour le consul de l'année 653 M. Aquillius. » La conjecture de Brœcker me semble très forcée : au contraire, Perperna aura commandé comme préteur en Sicile au temps de la première guerre des esclaves, et Florus l'aura pris pour Rupilius.

Je trouve aussi fort contestable ce que notre auteur rapporte sur le frère de L. Aelius Seianus, L. Seius Tubero (p. 93) ; celui-ci, d'après M. Klein, aurait été proconsul de Sicile entre 727 et 731. Acceptons l'an 729 comme l'année de son consulat, cinq ans au moins auparavant il exerça la préture à Rome (Dion, 53, 14) et s'il avait alors trente ans (Dion, 52, 20), L. Seius Tubero était né au plus tard en l'an 694. En conséquence, en 771, quand il a été nommé avec Germanicus consul suffectus, il avait déjà 77 ans et fut tué par Tiberius à l'âge de 83 ans. Mais ce n'est pas lui le vieillard dont parle Tacite (*Annal.* IV, 29, Lentulus senectutis extremae, Tubero defecto corpore), mais son coaccusé Lentulus. En 769, le père de Seius, qui avait lui-même 75 ans selon le compte de M. Klein, était encore *praefectus praetorio* pour être envoyé l'année suivante comme *praefectus* en Égypte. Tout s'explique au contraire si l'on renonce aux hypothèses de Landolina et si l'on identifie L. Seius Strabo père avec le proconsul L. Seius qu'on voit sur les monnaies de la Sicile.

Quant à l'empereur Septime Sévère, l'auteur n'ajoute rien aux résultats obtenus par Hœfner, que l'auteur a tant de fois sévèrement attaqué. Il démontre que Sévère a commencé par être comme advocatus fisci et qu'il ne fut nommé questeur provincial pour la Bétique qu'après avoir exercé la quaestura urbana en 926 (p. 114), il prouve très clairement à mon sens que les inscriptions attribuées à l'époque de l'invasion des Maures en 926 (C. I. L. II, 1120, 2015) sont d'une date postérieure. Au reste, après de longues recherches, Hœfner est obligé de reconnaitre (*Untersuchungen zur Geschichte des Kaisers L. Septimius Severus,* p. 71)

que tout ce qu'on a écrit sur les différentes époques pendant lesquelles Sévère avait exercé ses différentes fonctions publiques se fonde sur de vagues conjectures.

L'auteur rapproche avec raison (p. 103) le passage de Pline (*Hist. nat.*, VII, 12, 55) sur le proconsul Sura, du récit donné par Valère Maxime (IX, 14, *Ext.* 3). Ces deux auteurs ont certainement puisé dans Cornelius Nepos, à qui l'on doit la partie principale des récits du 7e livre de Pline. Bien que nous puissions ainsi suivre plus exactement la carrière du gouverneur Sura, il ne faut pas oublier que Cornelius Nepos est peu scrupuleux à l'égard des titres officiels de la République : il est donc possible qu'il ait donné le titre moderne de proconsul à un gouverneur du temps de la République.

L'auteur est généralement resté fidèle à son principe de citer complétement les passages des écrivains, mais quelquefois il tronque les citations, comme, par exemple, sur la mort d'Atilius Regulus (p. 200) et sur l'abdication de Scipion Nasica (p. 233). Pour finir relevons une faute d'impression regrettable : p. 269, l. 28, lisez : « Henzen 7420 a vv » au lieu de « Henzen 7520 a vv. » Toutes ces chicanes n'ont en somme qu'une importance secondaire. Dans la plupart des cas l'auteur, en citant avec exactitude les principaux passages des écrivains et en transcrivant avec une extrême fidélité les inscriptions et les légendes des monnaies, met le lecteur en état de se former une opinion indépendante. En résumé, les recherches de l'auteur ont enrichi à un très haut degré l'histoire de la politique extérieure de l'empire romain, de sa constitution et de son administration, et nous n'hésitons point à recommander son ouvrage à tous ceux qui voudraient avoir une connaissance plus approfondie de l'histoire romaine.

Hermann Haupt.

Real Encyclopedie der Christlichen Alterthümer unter Mitwirkung mehrerer Fachgenossen bearbeitet und herausgegeben von F. X. Kraus. Erste Lieferung. Freiburg im Breisgau, Herder'sche Verlagshandlung, 1880.

Nous avions déjà en France le *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* de l'abbé Martigny (2e édit. 1877). L'Angleterre avait le *Dictionary of christian antiquities* de MM. Smith et Cheltham (1876). Il était bien surprenant que l'Allemagne n'eût encore aucun répertoire de ce genre sur une si riche et si neuve matière. M. Kraus, professeur à l'Université de Fribourg, a entrepris de combler cette lacune de la littérature allemande. Disons tout de suite que nul n'y paraissait mieux appelé par ses travaux antérieurs ni plus capable d'y réussir.

Certes l'Allemagne ne manquait pas de manuels d'archéologie chrétienne ; mais ils n'étaient plus au courant. Depuis une trentaine d'années, l'étude des monuments chrétiens a pris un développement extraor-

dinaire. Des catacombes explorées par M. de Rossi est sortie, comme ressuscitant sous nos yeux, l'Église du IIIe et du IVe siècle. Ces découvertes ont précisé et même modifié sur des points importants les notions historiques que l'on avait de cette époque. En tout cas, il est impossible de refaire cette histoire sans en tenir compte. C'est donc un vrai service rendu aux études historiques que la publication d'un semblable livre qui, non seulement les résume avec critique et méthode, mais les présente dans cet ordre alphabétique qui rend les recherches si faciles.

Nous n'avons sous les yeux que la première livraison de cette encyclopédie, laquelle commence avec le mot *Abdankung, Abdicatio,* et s'arrête au mot *Asceten*. Elle suffit pour donner du plan, de la méthode et de l'exécution de l'ouvrage l'idée la plus nette et la plus favorable. Venant après le Dictionnaire de l'abbé Martigny, il en profite de toutes les manières, le complète, le corrige et lui sera, nous semble-t-il, infiniment supérieur. Ce qu'il y avait de meilleur à prendre dans celui-ci, je veux dire les planches et figures, M. Kraus l'a pris. Quant au texte de l'ouvrage français, on y regrettait l'absence de critique et de connaissance directe des travaux anglais, allemands ou russes. Il exposait une riche matière ; mais la bibliographie était absolument insuffisante. En constatant ces lacunes, nous venons de marquer les mérites et l'avantage du dictionnaire allemand que nous annonçons au public. On y trouve cette plénitude d'informations, ce scrupule dans les détails et les citations, ce soin d'épuiser pour chaque article l'histoire et la littérature du sujet, en un mot ces qualités de méthode qui inspirent la confiance et dont l'érudition allemande donne toujours un exemple et des modèles que nous avons tant de peine à imiter.

Avant de se mettre à l'œuvre, M. Kraus a fort nettement délimité ce qu'il appelle l'archéologie chrétienne. Les uns la font descendre jusqu'à la fin du moyen âge, d'autres plus bas encore. M. Kraus, pour lui laisser son véritable caractère et ne pas mêler des époques essentiellement différentes, la borne à la première période de la vie de l'Église, c'est-à-dire à celle qui a été dominée par la civilisation gréco-latine et qui va jusqu'au moment où le monde et l'Église changent à la fois d'aspect par l'arrivée des barbares. Il comprend dans l'archéologie : les habitudes de la vie privée et publique des chrétiens, l'organisation ecclésiastique, le culte, les monuments, en un mot tout le côté extérieur de la première société chrétienne. Il faut lire dans cette première livraison l'article *Archéologie*, rédigé par M. Kraus lui-même, pour voir après quelle préparation, avec quelle compétence, avec quelle méthode précise et quel plan arrêté le savant professeur de Fribourg procède à sa grande tâche. Voilà pour l'ensemble.

Une lecture attentive de quelques articles spéciaux montre que ce procédé méthodique et rigoureux n'est pas moins suivi dans le détail. Nous avons étudié à cet égard les articles *Abraxas, Agapen, Agnus Dei, Altar*. L'épreuve leur a été des plus favorables. Ce n'est pas que très souvent ne se reconnaisse le point de vue dogmatique des auteurs de

cette encyclopédie. Ils sont catholiques et évitent avec soin d'entrer en conflit avec la tradition de leur église. Mais cette prudence n'exclut pas généralement la critique. Elle ne leur fait taire aucun texte ni méconnaître aucun résultat scientifique avéré. Bref, c'est de la prudence et de la réserve, non du parti pris ni de l'infidélité. Tout au plus sont-ils conduits à des interprétations plus que contestables qu'il n'est pas difficile de corriger. Nous n'en citerons qu'un exemple assez curieux. Il est pris à l'article *Altar*. L'auteur, M. Schmid, ne doute pas que dès les premiers jours, dès le temps même des apôtres, il n'y ait eu des autels dans les synagogues chrétiennes. Il nous dit sérieusement que, dans les lettres de saint Paul (I Cor. X, 21), l'autel chrétien se nomme aussi τράπεζα κυρίου et s'efforce de prouver la synonymie de θυσιαστήριον et de τράπεζα avec des textes de prophètes (Es. XLI, 22, Malach. I, 7) et avec des paroles de saint Athanase, d'après lesquelles « Christ aurait dressé pour ses apôtres le saint autel où il aurait offert le pain céleste donnant la vie éternelle, savoir son corps sacré. » Un peu plus loin, il ajoute qu'il a vu à Rome cette table-autel où aurait officié Jésus, conservée avec l'autel qui servait à saint Pierre dans la maison de Pudens. Il est évident que c'est le sacrifice qui fait l'autel et qu'il ne put y avoir d'autel dans l'Église chrétienne que du jour où la cène, qui était d'abord un repas comme le mot l'indique, devint un vrai sacrifice. Cela eut lieu de bonne heure, nous n'en disconvenons pas ; mais cela n'est pas primitif.

Cette observation, nécessaire pour classer et caractériser le livre, n'a pas le moins du monde pour but de lui contester sa valeur scientifique.

Cette valeur ne dépend point de quelques erreurs d'interprétation. L'interprétation en ces matières dépend du lecteur. Tout ce que nous demandons au savant c'est de nous donner les documents dans leur intégrité, dans leur rang et leur valeur relative. Or, sur ce point, la nouvelle encyclopédie allemande est satisfaisante. La méthode historique est exclusivement suivie ; l'exposition est impartiale et aussi objective qu'elle peut l'être et la disposition de la matière en chaque article est seulement réglée par l'ordre chronologique. On sait que les documents de l'archéologie sont de deux sortes : d'abord les documents littéraires et ensuite les monuments subsistants ou restitués. Jadis l'archéologie se faisait avec les textes des Pères et autres auteurs contemporains. Les monuments étaient ou peu connus ou négligés. Aujourd'hui l'on serait tenté de renverser ce rapport. Ce serait une exagération en sens contraire. Les textes littéraires ont besoin des monuments qui leur servent de contrôle. Mais l'explication des monuments ne va pas non plus sans les documents littéraires. M. Kraus et ses collaborateurs nous semblent avoir très heureusement combiné ces deux genres d'informations. Sur chaque sujet, après une courte définition le plus souvent étymologique, on nous donne d'abord, classés par ordre, les textes patristiques ; puis viennent les monuments figurés qui présentent la chose aux yeux, enfin les opinions des savants. De cette manière cha-

cun peut vérifier les assertions et contrôler les jugements des auteurs mêmes de l'encyclopédie.

Parmi les collaborateurs de M. Kraus, je relève les noms de MM. Heuser, Schmid, Krüll, Kellner, Münz, Peters de Waal, Mosler, Dippel, etc., tous archéologues distingués. Plus tard, quand l'ouvrage sera plus avancé, nous y pourrons revenir et porter un jugement plus motivé. Mais, dès à présent, nous pouvons dire que si la suite tient les promesses de ce premier fascicule, la littérature historique des premiers siècles de l'Église se trouvera enrichie d'une nouvelle œuvre du plus grand mérite et de la plus grande utilité[1].

A. Sabatier.

Histoire du servage, par A. Tourmagne. Paris, Guillaumin, 1879, in-8°. — **Histoire de l'esclavage,** par A. Tourmagne. Paris, Guillaumin, 1880, in-8°.

Ces deux ouvrages prêtent singulièrement à la critique ; nous n'insisterons donc ni sur l'absence de plan, ni sur les répétitions sans nombre, ni sur les défauts de style qui en rendent la lecture extrêmement pénible. Nous avons malheureusement des reproches plus graves encore à adresser à l'auteur, et il nous faut aborder immédiatement la critique de détail, et signaler des erreurs historiques qu'on n'est pas habitué à voir relever dans les comptes-rendus de cette Revue.

Cette tâche ingrate est cependant nécessaire, car certains lecteurs pourraient se laisser séduire aux titres mêmes des deux volumes que M. T. a publiés, et à l'intérêt que présente le sujet qu'il a abordé.

M. T. se proposait d'étudier l'histoire de l'esclavage et celle du servage depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à nos jours. Cette œuvre de vulgarisation, assurément fort difficile, aurait sans doute été utile, si M. T. s'était tenu au courant des travaux de l'érudition et avait eu préalablement les connaissances générales, nécessaires pour une étude où il allait être obligé de toucher à tout. Nous laissons au lecteur le soin de juger si M. T. a rempli ces deux conditions essentielles.

Passons rapidement sur l'histoire de l'antiquité orientale. Évidemment l'auteur ne connaît pas les graves problèmes que soulève cette histoire, ni les publications, non pas même récentes, mais modernes auxquelles elle a donné lieu. Il cite comme une autorité le dictionnaire de Dézobry et Bachelet, et suit le plus souvent M. Jacolliot, qu'il appelle tantôt Jacoliot, tantôt Jacoliat. Il établit ainsi des théories sur des hypothèses historiques reconnues aujourd'hui sans fondement. Il croit à Sémiramis ; il n'a que des données vagues sur l'Assyrie et la Babylonie, etc., etc.

1. Depuis que cet article a été écrit, nous avons reçu les livr. 2 et 3 de l'Encyclopédie. Elles justifient de tous points les éloges que nous avons accordés à l'œuvre de M. Kraus.

M. T. commet des erreurs à propos de l'histoire grecque et romaine, bien qu'il ait suivi M. Wallon, « dont l'érudition, dit-il (Esclav. p. 192), ne pourra jamais être dépassée ». Il est vrai que M. T., qui écrit en 1880, applique cet éloge, qui n'est pas mince, à l'édition de 1847. Il ne connaît pas l'édition de 1879, qui dépasse précisément en érudition celle de 1847, et où il aurait trouvé des renseignements utiles. Il faut croire d'ailleurs qu'il a lu ou copié avec précipitation ce livre qui est son seul guide, car il écrit sans sourciller que : « les affranchis couvraient de leurs *chevaux* (lisez tombeaux) la voie Appienne » (Escl. p. 84) ; il arrange à sa façon les citations faites dans l'ouvrage qu'il suit [1] ; il a sur l'histoire littéraire et l'histoire des idées les notions les plus inexactes, il place Sénèque et Perse après Plutarque et Dion Chrysostôme ; enfin la chute de l'empire d'Occident a lieu, d'après lui, sous Augustule en 435.

Nous ne parlons pas de l'appareil d'érudition qui se trouve au bas des pages sous forme de notes ; car les renvois, ou bien n'ont aucun rapport avec la phrase à laquelle ils s'appliquent, ou sont impossibles à vérifier [2].

A partir du moyen âge les deux ouvrages se suivent, se complètent, et souvent se répètent. L'histoire du servage, j'ai regret à le dire, ne fait que grossir la liste des erreurs que fournirait suffisamment à elle seule l'histoire de l'esclavage. Bornons-nous à quelques citations qui montrent que véritablement M. T. ne peut pas demander que ses théories, si théories il y a, soient discutées : « Les lois des Lombards et des Visigoths, la loi Salique, celle des Alemans et des Bourguignons..... ne sont à vrai dire que des copies informes du code Théodosien, appropriées aux mœurs de ces différents peuples » (Escl. p. 213). — « Au traité d'Andelot, *la patrie* fait place à la seigneurie » (Serv. p. 26). « Sous Charlemagne les seigneurs régnaient en souverains sur leurs terres » (Serv. p. 31). — « Pépin en 763, Charles Martel et enfin Charlemagne [3] » (Escl. p. 196). — « Les croisés rapportèrent d'Orient le *texte oublié des lois romaines,* dernier reste de la civilisation gréco-bysantine » (Serv. p. 159). — « Rabelais, Montaigne, Amyot..... sont nos premiers écrivains français, qui, chose nouvelle, s'expriment

1. La phrase de Pline (Panégyr. de Trajan, X, 88) : « Plerique principes, etc. » devient ceci : « les affranchis étaient les maîtres des citoyens et les esclaves les maîtres des affranchis » (Escl. p. 84).

2. Ceci par exemple D. XLVIII. V — L. 23. Dig. XXXVIII. 112 ? — C. J. LIV. t. XLII — C. Just. LXXI — ou bien Corpus Juris, t. II (Escl. p. 275) — C. Just. I (Escl. p. 276). — Collect. des conciles, t. II. — Ailleurs des fautes d'impression comme : Tacite amic. XI, 23 — ou bien à propos de l'année 1783, Rapports des préfets au ministère. V. Biblioth. nat. — Augustin Thierry. — La Bruyère. Champier, médecin du roi, etc., etc.

3. V. pour la Chronologie des rois cette page et la page 173 ou la page 25 (Serv.).

dans notre langue[1] » (Serv. p. 305). — Nous avons vu avec quel dédain et quel orgueil aux États de 1584 la noblesse accueillit le Tiers... elle déclara qu'entre la noblesse et le Tiers il y avait autant de différence qu'entre le maître et le valet » (Serv. p. 384)[2]. — « La superbe du grand roi (Louis XIV) déchaîne contre lui toutes les puissances, l'Angleterre exceptée, c'est la ligue d'Augsbourg (1686). *Pendant dix ans nos armées ne cessent de fouler l'Allemagne. Puis vient une nouvelle guerre pour la succession d'Espagne, à la suite de laquelle on se bat pendant dix ans* » (Serv. p. 342). — « Notre armée, après avoir *succombé dans une guerre stérile contre la Prusse* et péri de froid et de misère, *fait peu après la guerre des Pays-Bas* où Maurice de Saxe commande l'armée » (Serv. p. 416). — Le Canada dut *être cédé en* 1713 *à la suite de la guerre insensée de la succession d'Espagne* (Escl. p. 346). — Par compensation nous avons aujourd'hui « *Touranne* » (Escl. p. 346), mais en revanche « *le Portugal a la Sénégambie* » (Escl. p. 379). — « L'empereur Alexandre exécutant ce testament politique du grand Nicolas, *son aïeul* » (Serv. p. 569). — « Le Bangweolo (M. T. écrit en 1879) est la source la plus élevée du Nil » (Escl. p. 416).

Nous en passons et beaucoup, car il y a peu de pages de ces deux volumes où quelque erreur, lapsus, faute d'impression, etc., ne soit à relever[3]. Ni le lecteur, ni M. T., n'attendent sans doute que dans ces conditions nous nous attachions à chercher et à discuter le système de l'auteur sur les graves questions qui ont été le sujet de ses études. Que M. T. n'ait pas résolu toutes ces questions, nous ne songerions pas à lui en faire un reproche ; mais il ne semble pas avoir vu quelles étaient au juste les questions à résoudre, ni combien elles sont obscures et délicates. Il s'est borné, croyons-nous, à compiler quelques ouvrages, la plupart de seconde main, et à coudre les unes au bout des autres les notes prises dans ses lectures.

Avec un pareil procédé, et n'étant pas soutenu par des connaissances générales solides, M. T. n'a pu produire que les deux ouvrages que nous venons d'analyser, c'est-à-dire deux volumes confus, et d'où aucune théorie vraiment historique ne se dégage. Tels qu'ils ont été compris,

1. V. dans ce chapitre les idées de l'auteur sur l'art du moyen âge et de la renaissance.

2. Il est vrai qu'ailleurs M. T. attribue ces paroles aux nobles des États de 1614, c'est là un exemple des nombreuses contradictions de l'auteur.

3. Voici quelques citations prises au hasard qui prouveront au lecteur que la critique n'est pas trop sévère : « Arcadius commence en Orient une longue série de *princes inconnus* qui finit en 1453 » (Escl. p. 90). — Le légat Castelnau en 1210 dirigeant la croisade des Albigeois (p. 118, Servage). — Chateaubriant visitant Tunis à la fin du siècle dernier (Escl. 243). — « Charles V, mineur en 1364 » (Serv. p. 131). — « Le Code noir en 1685, *longtemps après la retraite* (?) de Colbert » (Escl. p. 331). — « La capitation *sous Colbert* produisant 35 millions » (Serv. p. 499). — *Lacktigal* (*sic*), Stanley, Livingstone ont exploré l'Afrique (Escl. p. 410).

ils auraient encore pu être utiles comme résumés. Mais les résumés sont faits pour les lecteurs de demi-instruction, et ceux-ci risqueraient d'acquérir bien des idées fausses s'ils se fiaient aux renseignements de M. Tourmagne.

Cela est fâcheux, car, nous tenons à le dire en terminant, M. Tourmagne est animé d'idées généreuses et libérales; il a parfois entrevu la vérité, mais sans l'appuyer sur de véritables preuves. Il a compris l'intérêt du sujet, il l'a traité avec un vif et louable sentiment de sympathie pour les classes inférieures de l'ancien régime, mais nous estimons qu'il ne l'a pas traité avec une compétence suffisante.

Les monnaies royales de France, depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XVI, par H. Hoffmann. — Paris, 1878, chez l'auteur, 33, quai Voltaire. In-fol. xv et 215 ff., cxviii planches. 120 fr.

L'importance acquise par l'étude des monuments originaux relatifs à notre histoire est connue de tous ; à notre époque on contrôle les récits des anciens chroniqueurs non seulement à l'aide des chartes et des documents manuscrits, mais à l'aide de monuments d'une moindre importance tels que les sceaux et les monnaies qui sont les reflets très exacts et très précis de leur époque. La numismatique, malgré l'exiguïté des monuments qu'elle embrasse, a révélé à plusieurs reprises des faits très curieux ; les invasions, les guerres civiles, les embarras financiers ont leur contre-coup dans la monnaie ; c'est ainsi que tout dernièrement la découverte d'un denier parisis est venue nous apprendre qu'Étienne Marcel avait frappé monnaie dans Paris au nom de Charles le Mauvais.

On sera sans doute étonné en apprenant qu'il y a peu de temps encore, le meilleur et le plus complet ouvrage que nous eussions sur la numismatique française datait de Louis XIV ; je veux parler du *Traité des monnaies* par le dauphinois Le Blanc, qui composa son ouvrage par ordre du roi. Indiquer l'époque de sa publication, c'est dire combien d'erreurs et d'omissions involontaires il doit contenir. On y trouve en effet d'assez nombreuses erreurs de classification et des monnaies fort douteuses empruntées à Naultin et aux autres anciens auteurs. En outre beaucoup de découvertes récentes sont venues augmenter dans une notable proportion le nombre de nos monnaies nationales. Le livre de Le Blanc était donc à refaire et M. Hoffmann, antiquaire bien connu de tous ceux qui s'adonnent aux études numismatiques, s'en est chargé. Il a corrigé les erreurs, comblé les lacunes, et continué l'ouvrage jusqu'en 1789.

Ce volume, imprimé avec un grand luxe et orné de planches superbes dues au burin expérimenté de M. Dardel, est immédiatement devenu classique. L'auteur n'a pas eu la prétention de composer un ouvrage

exclusivement scientifique, c'est plutôt un excellent catalogue, mais un catalogue d'où la recherche et la science ne sont pas absentes.

On y trouve peu de dissertations étendues sur les attributions des monnaies douteuses ou contestées, mais en tête de chaque règne on peut lire le catalogue des monnaies baronniales contemporaines de la période qui va suivre, la liste des ateliers monétaires dans lesquels a été frappée la monnaie royale, les noms des principaux graveurs et maîtres des monnaies qui en ont gravé les coins, et l'énumération des signes secrets à l'aide desquels on peut reconnaître les produits des divers ateliers. Le livre de M. Hoffmann est donc un excellent guide dont l'utilité est très appréciée par les numismatistes qui en font un usage constant ; il trouvera naturellement sa place dans toutes les bibliothèques archéologiques et est destiné à propager et à populariser une science qui rend des services incontestables aux études historiques.

L'artiste, aussi bien que le savant, a tout à gagner dans l'étude de notre numismatique nationale. Les monnaies d'or des XIVe et XVe siècles sont de charmants spécimens de l'art du moyen âge ; les testons de François Ier, de Henri II, les pièces franco-italiennes sont parfois des chefs-d'œuvre dus aux meilleurs artistes français et italiens de la renaissance ; enfin les écus d'or et d'argent de Louis XIII sont les plus beaux produits de la gravure en médailles française.

Est-ce à dire que l'ouvrage de M. Hoffmann soit tout à fait exempt de fautes ? non certainement. Il présente quelques lacunes, mais elles seront facilement comblées par un supplément. Je ne saurais au surplus approuver absolument l'indication des prix placée à côté de chaque médaille décrite ; ces prix sont trop arbitraires, et seraient-ils même absolument exacts au moment où le livre a paru, ils tendraient à se modifier constamment suivant le goût des amateurs et l'importance des trouvailles nouvelles qui ont lieu chaque jour. Enfin, pourquoi l'auteur, qui a donné avec tant de raison le poids des monnaies d'or, n'a-t-il pas fait la même chose, sinon pour les monnaies d'argent, du moins pour les pieds forts ou étalons de ce métal qui indiquent très exactement le poids assigné théoriquement à chaque monnaie? Malgré ces quelques critiques de détail, l'ouvrage de M. Hoffmann est toujours égal et souvent supérieur aux ouvrages du même genre publiés dans les contrées voisines de la France, et il laisse loin derrière lui tout ce qui a été tenté de pareil pour notre numismatique nationale.

ROMAN.

Société archéologique de Touraine. — **Registres municipaux de la ville de Tours,** publiés avec des notes et des éclaircissements par J. DELAVILLE LE ROULX, archiviste paléographe, membre de la Société archéologique de Touraine. — Tours, Georget-Joubert, et Paris, Al. Picard, in-8°, VIII-440 p., avec un fac-similé, 1878. — Prix : 15 fr.

Ainsi que le dit l'éditeur dans sa préface, peu de villes ont conservé une série de registres municipaux aussi complète que la ville de Tours; et, parmi ces documents, il faut placer en première ligne les registres de comptes dont la série, depuis 1358 jusqu'à nos jours, a subsisté presque sans lacunes. Nous n'avons pas besoin de faire ressortir tout l'intérêt que pouvait présenter une semblable publication. Les comptes d'une ville retracent à peu près toutes les phases de son gouvernement municipal; mais ce n'est pas à ce seul point de vue que les registres des receveurs municipaux de Tours sont intéressants. Ils commencent précisément à une époque où, grâce à la guerre de Cent Ans, la ville de Tours joua un rôle capital dans l'histoire générale de la France; son importance s'accrut encore vers la fin du XIVe siècle, et au XVe aucune ville ne fut mieux placée pour prendre part à la lutte entre Anglais et Français, lutte dont ces comptes nous retraceront plus ou moins complètement toutes les péripéties. Si donc nous sommes bien aises de voir publier la partie de ces documents qui a trait à la première partie de la guerre de Cent Ans, c'est avec la plus grande impatience que nous attendons les innombrables éclaircissements qu'ils nous fourniront sur sa seconde période, la plus embrouillée et la plus difficile à étudier. Et il faudra sans doute un assez grand nombre de volumes pour atteindre le XVe siècle, puisque le présent tome ne comprend que les années 1358-1366; mais on peut dès maintenant juger de l'intérêt que présente cette publication par la multitude de renseignements que contient ce volume sur les principaux personnages de l'époque, en particulier sur Du Guesclin.

Importants au point de vue historique, les comptes municipaux ne le sont pas moins au point de vue de la langue, grâce au grand nombre de mots, de termes de construction surtout, qu'ils font connaître ou dont ils fournissent le véritable sens; il y a là les matériaux d'une histoire complète des fortifications de Tours et l'archéologue y trouvera son compte aussi bien que l'historien. C'est même une des parties dans lesquelles M. D. aurait pu, croyons-nous, retrancher davantage; très souvent une simple analyse aurait suffi; du reste M. D. a employé ce système dans un certain nombre de cas, car, avec raison, il n'a point voulu publier les comptes *in extenso*; le travail qu'il a entrepris est de trop longue haleine pour qu'on hésite à en retrancher tout ce qui ne présente pas un intérêt de premier ordre.

Quant au texte lui-même il nous a paru correctement établi; les registres originaux sont décrits avec soin, et de nombreuses notes topographiques et historiques puisées aux meilleures sources, soit manuscrites, soit imprimées (Archives départementales d'Indre-et-Loire, Archives nationales, Rymer, etc.), éclairent suffisamment toutes les difficultés que pourrait présenter l'intelligence de ces documents. Les personnages cités dans les comptes ont été soigneusement identifiés par M. D. et parfois même il en donne de courtes biographies qui permettent bien de juger de l'importance des renseignements nouveaux

apportés par son texte. Pour quelques fonctionnaires souvent cités, il a fait plus : il a publié en appendice un certain nombre de pièces inédites destinées à les faire mieux connaître.

Une table générale des noms d'hommes et de lieux termine le volume et rend faciles toutes les recherches. Ajoutons que l'exécution typographique est des plus soignées. Bref, nous souhaitons à M. D. de mener à bonne fin une publication qui avait tenté plus d'un érudit, mais qu'aucun n'avait encore osé entreprendre.

E. M.

La ville de Sézanne et l'abbaye du Reclus, notes historiques par le comte Édouard de Barthélemy. (*Extrait des mémoires de la Société académique de l'Aube.*)

M. Edouard de Barthélemy n'a pas eu la prétention d'écrire l'histoire de Sézanne, quoique cette histoire n'ait pas été sérieusement étudiée jusqu'ici ; il a voulu seulement réunir sur cette ville quelques notes qu'il avait recueillies soit dans les archives de la Marne, soit dans la collection intitulée *Topographie de Champagne*, à la Bibliothèque nationale. Sézanne, qui n'est aujourd'hui qu'un chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Épernay, était autrefois un centre administratif considérable. C'était le siège d'un bailliage royal, d'une élection, d'une maîtrise des eaux et forêts, d'un grenier à sel ; c'était, au point de vue religieux, le chef-lieu d'un archidiaconé de l'évêché de Troyes. M. de Barthélemy, après avoir parlé de la compagnie de l'arquebuse, donne d'intéressants détails sur la collégiale de Saint-Nicolas, sur l'église paroissiale et sur les différents couvents de la ville. Il termine son travail par une note sur l'abbaye du Reclus, qui faisait partie de l'ancien diocèse de Troyes ; cette note renferme l'indication d'un certain nombre de titres inédits, datés de 1187 à 1292, qui concernent cette abbaye, et qui sont conservés aux archives de la Marne, dans un état déplorable de dégradation.

Mes souvenirs. Récits de Nicolas-Zacharie Simonnot, chanoine de l'église de Troyes. — Troyes, imp. Bertrand-Hû, 1878. In-8° de 134 pages. Tiré à 150 exemplaires.

Il y a souvent d'utiles renseignements historiques dans les biographies ou les mémoires publiés par les familles. Il importe surtout de faire connaître ces publications, lorsqu'elles sont destinées à ne pas sortir d'un cercle restreint et qu'elles ne sont pas mises en vente. Tel est le cas des *Récits de Nicolas-Zacharie Simonnot, chanoine de l'église de Troyes*. Cette autobiographie, écrite d'une plume facile et correcte, met en relief quelques traits de la vie bourgeoise et ecclésiastique du siècle dernier. La rude instruction que le jeune Simonnot reçut chez un curé

de village y est racontée avec de curieux détails. Devenu chanoine de la cathédrale, Simonnot prit part aux luttes contre le jansénisme; poursuivi par le bailliage, il fut forcé de sortir de Troyes lorsque l'évêque de cette ville, Poncet de la Rivière, en fut exilé. Obligé de quitter l'habit ecclésiastique, le chanoine revêtit un pourpoint vert, prit l'épée, et sous cet accoutrement se rendit à Avignon, où il accomplit une mission assez mystérieuse, qu'il laisse deviner plutôt qu'il ne l'explique. Le récit de son voyage est la partie la plus piquante de son autobiographie. Revenu à Troyes après deux ans d'absence, Simonnot fut chargé plus tard d'une des charges du chapitre, et rencontra dans l'exercice de ses fonctions de sérieuses difficultés lors des troubles provoqués de 1770 à 1775 par la cherté des grains. Le chapitre avait fait établir des moulins économiques, d'après un mécanisme nouveau, contre lequel se soulevèrent les préjugés populaires. Les différents épisodes qui forment les *Récits* du chanoine Simonnot sont accompagnés d'une savante introduction, d'une conclusion et de notes, dues à la plume érudite de M. Léon Pigeotte, qui s'est fait connaître depuis longtemps par sa collaboration à l'*Histoire des comtes de Champagne*, de M. d'Arbois de Jubainville, et par d'autres publications estimées.

A. B.

Un évêque au moyen âge. Notice historique sur Aimon Ier de Chissé, évêque de Grenoble de 1388 à 1427, par l'abbé Charles Bellet. Paris, Alphonse Picard; Lyon, Auguste Brun. 1880. In-8° de XIII-117 p. — Titre rouge et noir. Une photographie.

La notice que M. l'abbé Bellet vient de publier sur l'évêque de Grenoble Aimon Ier de Chissé ne vaut assurément pas mieux que ses travaux antérieurs sur Jost de Silenen, sur les invasions en Dauphiné et sur la mission de saint Crescent dans les Gaules. La partie proprement historique de ce nouveau travail n'offre en résumé qu'une nomenclature aride d'un certain nombre d'actes ou de faits que l'auteur s'est contenté de puiser, plus ou moins exactement, dans quelques ouvrages imprimés et principalement dans les travaux diplomatiques de M. l'abbé Ulysse Chevalier. L'on conçoit donc aisément que la biographie du personnage que M. Bellet a eu la prétention de retracer soit fort incomplète, car il eût été de toute nécessité de compulser avec soin, tout au moins, les archives de l'ancien évêché de Grenoble, qu'Aimon de Chissé administra pendant une période de près de quarante ans. Mais si, au besoin, l'on peut excuser M. Bellet, auquel la science paléographique paraît complètement étrangère, d'avoir rassemblé fort peu de documents sur le sujet qu'il voulait traiter, l'on ne saurait cependant lui pardonner la facilité avec laquelle il a reproduit certaines erreurs, et la légèreté qui lui a fait commettre d'inconcevables anachronismes. Sans avoir la prétention de relever, dans ce rapide compte-rendu, les erreurs de

toute nature qui fourmillent dans le travail de M. Bellet, que l'on nous permette toutefois d'en signaler quelques-unes. Ainsi, à la page 2, copiant purement et simplement le *Dictionnaire historique des départements du Mont-Blanc et du Léman,* de Grillet, M. Bellet avance que Aimon Ier était fils de Gérard de Chissé, trésorier-général de Savoie, et que sa sœur Péronne épousa Pierre II de Sales, septième aïeul du saint évêque de Genève. Or, le Pourpris historique de la maison de Sales, publié en 1659, par l'un des membres de cette famille, l'évêque Charles-Auguste de Sales, ouvrage dans lequel Grillet a puisé une partie de ces renseignements, apprend bien qu'une Péronne, fille de Gérard de Chissé, épousa, en 1353, Pierre II de Sales, seigneur de Montpitton et vidame de la Roche, mais ne commet point la faute de la donner pour sœur à l'évêque Aimon, qui probablement alors n'était point encore né et qui appartenait du reste à une autre branche de la même famille. La généalogie des Chissé, que Jean de la Croix de Chevrière, président au parlement de Grenoble, fit dresser, en 1678, par le généalogiste Guy-Allard, d'après les documents originaux que l'on conservait alors dans le château de Sallanches, où naquit l'évêque Aimon, relate que ce dernier était fils de Guillaume de Chissé et que le testament de l'un de ses oncles, du nom de Henri et de l'année 1366, contenait une clause de substitution en faveur de ses cinq neveux, Sudris, François, Pierre, Henri et Aimon, seuls enfants de son frère Guillaume.

A la page suivante, on lit que l'église collégiale de Sallanches fut approuvée par deux bulles de Clément VI, à Avignon, en 1388 et en 1390. Or le pape Clément VI, qui siégeait à Rome, était mort depuis le 11 septembre 1362.

Plus loin, page 10, note 1, M. Bellet avertit qu'on trouvera parmi les pièces justificatives (*toutes inédites*) un document fort curieux, qui montre en détail comment s'opérait, au moyen âge, l'élection du doyen du chapitre de Grenoble. Nous ajouterons que cette pièce, que du reste l'on ne s'attendrait pas à trouver dans une notice sur l'évêque Aimon Ier de Chissé, auquel elle est complètement étrangère, puisque elle date de l'année 1455, a été adressée au Comité des travaux historiques, dès 1876, par M. le chanoine Auvergne, secrétaire-général de l'évêché de Grenoble.

Enfin, à la page 25, M. Bellet n'a pas craint de formuler la conclusion suivante, à l'occasion du schisme qui désolait l'Église : « *Ce fut alors,* dit-il, *un moment de cruelles perplexités pour les consciences chrétiennes. L'évêque de Grenoble, pas plus qu'un autre, ne sut y échapper et ne put connaitre la vérité sur les prétentions des deux pontifes rivaux.* » Et sur quoi appuyait-il ce raisonnement? il nous l'apprend lui-même à la suite : « *C'est ce qui nous est indiqué par des lettres apostoliques qu'il reçut; l'une venait de Martin V, à Rome, l'autre de Benoît XIII, à Avignon, et toutes les deux étaient conçues en des termes identiques et affectueux pour notre prélat.* » Ici l'ignorance de l'auteur ne saurait être mise en doute, car trouvant deux lettres apostoliques, transcrites à la suite du

testament de l'évêque Aimon (pièces justificatives, n° VII) et datées toutes deux de la neuvième année des pontificats des papes Benoît XIII et Martin V, il n'a point hésité à penser qu'elles devaient être de la même année, alors que la première, celle de Benoît XIII, est datée du 12 août 1403, époque à laquelle les évêques de France reconnaissaient l'autorité du souverain pontife d'Avignon, que n'avaient point encore déposé les conciles de Pise et de Constance, et que la seconde, au contraire, postérieure de plus de vingt ans à la première, ne porte que la date du 7 décembre 1425, époque à laquelle Benoît XIII était mort et le schisme éteint.

A la suite de sa notice historique, M. Bellet a publié neuf pièces justificatives, extraites des Archives départementales de l'Isère, ce qui pourrait tendre à prouver qu'il a consulté ce riche dépôt public; mais il n'en est rien : il s'est contenté simplement de prier l'un de ses amis de lui procurer, au hasard, quelques textes qui se rapporteraient à l'épiscopat d'Aimon Ier, et tout le travail de M. Bellet se réduit à avoir transmis à son imprimeur les transcriptions qu'il a reçues. Bien plus, il ne s'est point même donné la peine d'en vérifier la ponctuation, d'y corriger certaines fautes d'inattention, ni de supputer les dates de celles de ces pièces que ne lui fournissait point la *Notice analytique sur le cartulaire d'Aimon de Chissé,* de M. l'abbé Chevalier. Ainsi la pièce justificative n° 1 porte la date du 18 mars 1394 au lieu de 18 mars 1395, et la pièce n° 8 indique en vedette la date de 1445, alors que dans le titre l'on y voit celle de 1443.

En résumé, la seule valeur que présente le travail de M. l'abbé Charles Bellet est d'avoir été édité avec un luxe typographique qu'il est loin de mériter, et qui une fois de plus donne pleinement raison au proverbe : *L'habit ne fait pas le moine.*

Em. Pilot de Thorey.

Les communes de l'arrondissement de Lille. Documents historiques et archéologiques par Victor Becquart. Lille, Danel, 1879, in-4°, xiv-796 p.

L'histoire locale est généralement peu connue, et en dehors du cercle des sociétés savantes il n'est presque personne qui s'en occupe. Le public se contente de répéter les traditions qu'il a reçues, de les amplifier et de les défigurer, sans essayer même de démêler le fonds de vérité renfermé dans ces légendes. C'est pour remédier à cette incurie et répandre dans les campagnes le goût des études historiques que M. Becquart a fait un livre des mille et une notes qu'il avait réunies d'abord sans aucun but déterminé. Nous allons voir que son œuvre est méritante à tous égards.

Tout son travail consiste à prendre successivement toutes les com-

munes de l'arrondissement et à grouper sous le nom de chacune d'elles l'indication topographique, la situation administrative et économique, le chiffre de la population, l'indication de nationalité et de religion, les noms des différents hameaux, les armoiries de la commune, une explication philologique de son nom, l'histoire détaillée des événements dont elle a été le théâtre, quelques notes archéologiques s'il y a lieu, enfin la nomenclature détaillée des notabilités qui ont pu l'illustrer. Quand l'occasion se présente, il fait revivre pour le lecteur la *fête des nieules,* les *calabres,* la *fête des louches à pot,* la *société de rhétorique,* le *roi de l'Épinette,* et une foule d'autres coutumes locales fort curieuses. Les légendes, qui offrent peut-être un intérêt moindre au point de vue historique quoiqu'elles servent parfois de jalons à l'histoire, n'ont pas été négligées. C'est ainsi que M. Becquart nous fait assister aux touchantes amours de *Gauthier d'Attiches* et d'*Alliaumes de Villers au Tertre.*

A ce court aperçu de l'ouvrage de notre auteur nous nous permettrons, pour être juste, quelques critiques qui portent toutes sur des infiniment petits. Les étymologies sont, ce nous semble, trop souvent tirées de la langue celtique. D'autres sont un peu fantaisistes, telles que celle de Loos (*Laus Mariae* « exclamation naturelle aux dévots à Marie »). *Lutosa*, qui a donné Leuse dans le Hainaut et Louses dans la Champagne, serait peut-être plus admissible. Autre exemple : *Launoy* vient bien « du latin *alnetum,* » mais ce n'est pas « par une transformation facile du roman *alnoi.* » *Launoy* est formé du mot *alnetum* avec prosthèse de l'article comme dans le mot *Lille, illa insula.*

L'archéologie n'est pas toujours traitée avec le respect qu'elle mérite. Ainsi on regrette de trouver une phrase comme celle-ci : « L'église actuelle, qui date de 1469 et remplace celle qui fut détruite par un incendie en 1468, est du style ogival primitif ou à lancettes. » Nous doutons que les architectes de 1469 aient jamais construit quelque chose dans le style ogival primitif. La position du *Vicus Helena* à Evin Malmaison est plus contestable que ne le pense l'auteur. Nous ne voyons pas non plus très clairement ce que M. Becquart entend par le petorium que possédaient plusieurs seigneuries.

Sur le terrain historique, quelques rectifications nous paraissent également nécessaires. Ainsi ce n'est pas « Thery Ier » mais Thierry III qui, en 673, a gratifié l'abbaye de Saint-Vaast. Les noms de l'abbé Joran et du prieuré de Fives nous indiquent assez que « l'abbaye de Saint-Quentin de Reims » n'est autre que l'abbaye de Saint-Nicaise. En parlant de Fives, nous regrettons que M. Becquart ne se soit pas aidé de Marlot qui en a fait l'histoire. Une autre lacune est de n'avoir point mentionné les saints titulaires des églises, dont la nomenclature est parfois si utile à l'érudit. Enfin une dernière réflexion nous est suggérée par l'insuffisance des notes de renvoi ; l'indication suivante : « (2) Manuscrit de la Bibliothèque nationale » ne permettrait certainement pas de retrouver le passage auquel il est fait allusion.

Quoi qu'il en soit de toutes ces critiques qui ne portent, comme nous

le disions au début, que sur des points de détail, nous nous plaisons à reconnaître que l'auteur s'est parfaitement tiré d'un travail qui nécessitait tant de redites, et qu'il a atteint le but qu'il se proposait de mettre à la portée des campagnes la vérité historique sur les faits qui les intéressent, surtout si, comme il en a l'idée, M. Becquart fait entrer dans les récompenses scolaires des communes rurales les pages où il a consigné leur histoire.

H. Loriquet.

Die Würzburger Chronik. Eine quellenkritische Untersuchung von Gustav Buchholz. In-8°, 78 p. Leipzig, Duncker et Humblot, 1879.

On sait qu'en Allemagne la critique des sources est une branche des études historiques qui jouit d'une très grande faveur et dont l'enseignement est le but principal des exercices pratiques des *séminaires*. Une preuve de l'intérêt porté à cette science (peut-être faudrait-il dire à cet art), est la foule de dissertations critiques que chaque année voit éclore. Dans le nombre, il faut assigner une place honorable à celle qui va nous occuper.

La chronique de Wurzbourg, qui en fait l'objet, a été rédigée au XIe siècle ; nombre d'annalistes l'ont employée, Ekkehard, l'auteur bien connu d'une chronique universelle, a fait d'elle un très grand usage. Elle importe donc grandement à la critique des sources historiques de cette époque. Le texte qui nous en est parvenu s'arrête à l'année 1057. Par l'étude des sources qui en sont dérivées, M. Waitz et beaucoup d'autres après lui ont reconnu qu'à l'origine cette chronique avait dû être continuée, qu'elle avait une suite, malheureusement disparue. M. B. a entrepris de restituer ce texte perdu ; le travail est difficile, mais non pas impossible ; M. Giesebrecht l'a bien prouvé[1]. Pour cela, il commence par faire l'histoire de la partie connue de la chronique de Wurzbourg : jusqu'à l'année 1045 elle suit l'Epitome Sangallensis ; M. B. apporte, à l'appui de ce fait déjà connu, des preuves nouvelles et plus concluantes. Il montre qu'à partir de l'année 1045, l'auteur de la chronique devient plus indépendant ; d'abord cette indépendance lui fait commettre plusieurs erreurs ; mais, peu à peu, il s'habitue à cette nouvelle manière de procéder, et, pour les années 1055 à 1057, son travail est une source contemporaine très précieuse.

Ce n'est qu'après cette étude préliminaire que la restitution peut être entreprise. Il ne sera pas sans intérêt de retracer ici la méthode que M. B. a suivie : il prend chacune des sources dérivées et la compare, année par année, avec la partie conservée de la chronique de Wurz-

1. En 1841, M. Giesebrecht restituait le texte des annales d'Altaïch ; en 1867, le manuscrit même en fut retrouvé et montra l'excellence de son travail. Plus tard, en 1870, une restitution analogue a été faite par M. Scheffer Boichorst pour les annales de Paderborn.

bourg durant les trente dernières années de celle-ci. Cette comparaison lui permet de faire le départ entre les sources qui ont puisé directement dans la chronique et qui lui donnent tous les éléments de la restitution, et celles qui sont d'une dérivation secondaire et dont il ne tiendra que rarement compte. Il établit ainsi une filiation qu'un tableau rendra plus claire que tout exposé :

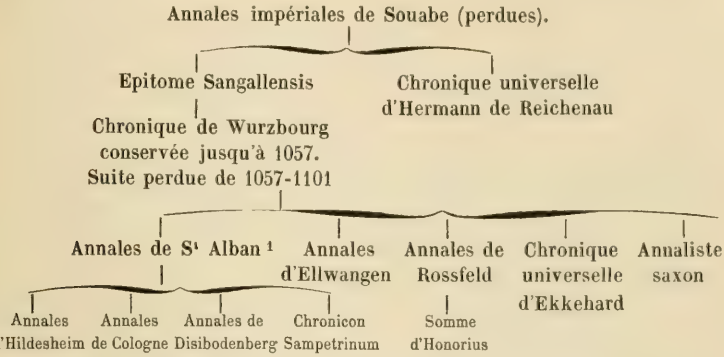

Ce même travail de comparaison permet à M. B. de se rendre un compte exact de la manière dont chacun des auteurs des sources dérivées a employé la chronique de Wurzbourg ; il obtient ainsi les règles à suivre pour découvrir le texte qu'il cherche. Il sait désormais que si l'œuvre d'Ekkehard ne renferme que la teneur assez modifiée de cette chronique, c'est dans les Annales de Saint-Alban qu'il en trouvera le texte même, toutefois avec quelques lacunes. Pour les combler, il devra s'adresser aux Annales d'Ellwangen et de Rossfeld qui lui serviront de plus à compléter et à contrôler tout son travail. Il déduit de l'étude de l'annaliste saxon que seul, parmi les sources de dérivation directe, cet auteur ne pourra pas lui servir, tandis que la Somme d'Honorius, quoique d'une dérivation secondaire, lui permettra souvent de compléter les lacunes accidentelles du texte des Annales de Rossfeld.

M. B., grâce à cette méthode, retrouve non seulement le contenu, mais souvent les termes mêmes de la chronique de Wurzbourg. De l'examen critique du texte qu'il vient d'exhumer, il conclut que des années 1057 à 1089, il y a eu une longue interruption dans la rédaction de la chronique ; mais, vers l'année 1089, un auteur inconnu reprend le récit à l'année 1057 et le mène jusqu'à l'année où il écrit, puis, à partir de cette année, il rédige une chronique contemporaine d'une grande valeur. Il ne semble pas qu'il l'ait continuée au delà de l'année 1101.

Qu'on ne croie pas qu'un travail de ce genre ne soit qu'un tour de

1. M. B. joint comme appendice à son travail un essai de restitution d'une partie perdue des Annales de Saint-Alban de 1102-1119. Ces annales ont donné naissance à sept sources dérivées ; nous avons omis dans le tableau les moins importantes.

force sans portée. La restitution d'un texte dans lequel ont puisé tant d'annalistes et qu'un chroniqueur comme Ekkehard a pris pour guide ne peut être sans valeur. Le travail de M. B. fait honneur à son sens critique et fournit à l'histoire des sources un document intéressant. Enfin l'auteur, grâce à la clarté avec laquelle il expose et applique sa méthode, donne à son étude un intérêt très général et qui dépasse de beaucoup les limites du XIe siècle. C'est là ce qui explique pourquoi nous nous sommes arrêté à analyser un peu longuement une brochure de 78 pages.

Édouard Favre.

H. W. Farnam. **Die innere franzoesische Gewerbepolitik von Colbert bis Turgot.** 1 vol. in-8°, VIII-85 p. (Forme le 4e fasc. du t. I des *Staats- und socialwissenschaftliche Forschungen* publiées sous la direction de G. Schmoller).

Le travail de M. F., qui fait suite dans la collection dirigée par Schmoller à celui de Lamprecht (cf. *Rev. hist.*, XIII, 170), se renferme dans un cadre plus étroit, mieux déterminé et a par cela même un caractère plus précis. La période industrielle qui s'écoule entre Colbert et Turgot, entre le représentant le plus éminent de la protection et de la réglementation et le partisan éclairé de la concurrence et de la liberté, nous intéresse doublement en ce qu'elle nous fait assister à la décadence du système auquel Colbert a attaché son nom et à la propagation des doctrines économiques dont Turgot devait se faire le champion dans le gouvernement. C'est surtout sur la décadence de l'organisation industrielle perfectionnée par Colbert que le livre de M. F. appelle notre attention. Cette décadence tenait à deux causes : d'abord aux vices inhérents au régime corporatif; puis aux sacrifices que l'État obéré demandait sans cesse aux corporations, sacrifices qui détruisaient l'équilibre de leur budget et les obligeaient à emprunter et à mettre des impôts sur les matières premières, sur les produits manufacturés, sur les brevets d'apprentissage et les lettres de maîtrise.

L'auteur, qui est, si nous ne nous trompons, un Américain dont son double titre de *master of arts* et de *doctor der Staatswissenschaften* suffirait à attester l'application et les aptitudes, a écrit un livre utile sur un sujet qui n'avait pas encore été traité sur ce plan. Les observations qui suivent n'infirment nullement le jugement favorable qu'il mérite dans son ensemble.

Lorsque M. F. parle du passé lointain des corporations, il commet certaines inexactitudes bien excusables, puisque ses recherches personnelles ne pouvaient s'étendre jusque-là et qu'il n'avait d'autre guide que l'ouvrage de Levasseur. Il y a de l'équivoque à dire que les corporations ont une origine locale, car il s'en est formé partout. Ce qui est vrai, c'est qu'elles ont subi des influences locales et qu'elles n'ont servi pendant longtemps qu'à satisfaire des besoins locaux. — Les statuts des chandeliers de 1031 (et non 1061) sont apocryphes. — Les circonstances

qui ont inspiré l'ordonnance de 1350 ne sont pas indiquées. — Ce n'est pas seulement à partir du xve siècle que l'État prit une part des amendes et que les gens de métiers eurent besoin de son autorisation pour se réunir. — M. F. nous parle (p. 11) de rapports annuels adressés par les gardes-jurés à la police sur l'état de leur industrie avec leurs propositions en vue de son développement. Ces rapports seraient bien précieux. Existent-ils encore? — L'auteur qui s'est servi de l'ouvrage de Foncin, qui a eu recours à la collection Rondonneau, paraît n'avoir pas connu le premier volume de la correspondance des intendants publié par M. de Boislisle; il y aurait relevé quelques faits curieux sur les points suivants : Ateliers publics (n° 163). Prêt à l'industrie (165). Couturières de Rouen érigées en corporation malgré l'opposition des tailleurs (185). Papeteries de Vire : un protestant est arrêté pour avoir tenté d'embaucher des ouvriers papetiers pour les fabriques qu'il avait établies à Southampton (192). Procès nombreux des corps de métiers (260). Travaux publics pour procurer du travail aux pauvres (310, 312). Points d'Aurillac (578). Monopole de l'importation des toiles peintes assuré à la compagnie des Indes (598). Marques apposées sans contrôle préalable (1078). Décadence des manufactures de soieries de Tours. Provenance de soies brutes fixée par arrêts (1608). Nous sommes loin de prétendre que M. F. aurait pu tirer parti de tous ces faits dans son travail, mais nous pensons que plus d'un aurait mérité de l'arrêter.

G. F.

Biblioteca della società romana di storia patria. Il regesto di Farfa di Gregorio di Catino pubblicato da S. Giorgi e U. Balzani. Vol. II. Roma, presso la Società, 1879. 1 vol. in-fol. de xvi-251 p.

On connaît l'importance du fameux regeste de Farfa. Tout ensemble chronique et cartulaire, ce document de premier ordre que nous devons à un moine du xie siècle, Gregorio di Catino, a été bien souvent consulté, cité, transcrit en partie. Historiens, jurisconsultes lui ont emprunté des textes de premier ordre : tout récemment, par exemple, Brunner trouvait dans un diplôme de l'an 816, conservé dans notre regeste, le meilleur peut-être et le plus solide de ses arguments à l'appui de sa théorie de l'inquisitio. Il nous montrait le privilège d'inquisitio étendu au monastère de Farfa dont les affaires contentieuses seront traitées désormais de la même manière que celles qui intéressent l'empereur lui-même : « Sic iliam inquirationem sicuti nostram regiam et imperialem causam inquirere deberetis[1] ».

La *Società romana di storia patria* a décidé la publication intégrale de ce volumineux monument historique : MM. Giorgi et Balzani qui ont entrepris, sous le patronage de la Société, cette œuvre considérable, nous

1. Brunner, *Zeugen-und Inquisit. Beweis*, p. 90. — Cf. *Il regesto di Farfa*, t. II, p. 193.

donnent aujourd'hui la première partie du regeste, laquelle ne dépasse pas l'année 857 (le document le plus ancien compris dans le volume est de l'an 705). Ce vol. est un t. II. Le t. Ier, non encore publié, sera consacré à l'introduction. Nous ne pouvons que féliciter MM. Giorgi et Balzani : ces deux savants n'en sont pas à leur début. Ce nouveau et beau travail répond entièrement à ce que nous attendions d'eux. J'eusse toutefois préféré, pour ma part, un plus grand nombre de notes : dues à leur érudition, ces notes n'eussent fait qu'ajouter à la valeur du texte. Les noms propres sont traités, quant aux majuscules, avec une irrégularité dont il m'a été impossible de deviner la clef. Je crains que les éditeurs ne se soient guidés purement et simplement sur le ms., ce qui serait fâcheux. On pourrait leur soumettre çà et là de bien rares critiques. Par ex., je lis dans un acte de l'an 821, à la p. 208, ces mots : « sine *marriotione* et de omni causa, etc. », *marriotione* m'est très suspect. Ce passage avait été jadis transcrit autrement ; on avait lu : « sine *marritione*, » etc.[1]. Le manuscrit donne-t-il vraiment *marriotione?* En ce cas, une note eût été bien placée ; car *marritione* paraît être la bonne leçon[2] ; *marritio* est synonyme de *dilatio*[3].

Je ne finirais point si je voulais relever dans cette excellente publication tous les textes précieux au point de vue juridique ou historique.

On a beaucoup discuté récemment sur le sens du mot *adramire :* je remarque dans le regeste le passage suivant : (acte de 821) « Et testimonia exinde ramivit. Et talia dare non potuit qualia ramita habuit. Et qualia exinde dedit in praesentia Rothaldi et Norteperti aepiscoporum seu istius Leonis nullum proficuum ei testificati sunt[4]. »

Je n'étudierai pas ici incidemment le sens du mot *adramire* à l'occasion duquel des observations si fines et si importantes ont été présentées, tout récemment, par un savant français[5] : je ne me demanderai pas jusqu'à quel point cette expression peut contenir quelquefois la notion voisine qui s'attache au mot *festuca*[6]. Je me contente de signaler en passant cette charte de Farfa.

Le beau volume que je viens de faire connaître au lecteur est sorti des presses de Vigo, à Livourne : il fait grand honneur à cet imprimeur. Un fac-similé très bien choisi et très curieux, de bonnes photographies qui nous donnent une idée très suffisante des miniatures du ms. terminent le volume : je remarque, parmi ces photographies, un Louis le Débonnaire sans barbe et un Charlemagne barbu.

Paul Viollet.

1. Brunner, *Die Entstehung der Schwurgerichte,* p. 82.
2. Cf. Du Cange, *Glossarium,* t. IV, édit. Didot, p. 301.
3. Cf. Brunner, *loc. cit.,* p. 81, note 2.
4. P. 207, 208.
5. Marcel Thévenin, *Contributions à l'histoire du droit germanique.* Paris, 1880, p. 13-32.
6. Voir sur la *festuca* quelques pages excellentes dans l'essai que je viens de citer, p. 33 et suiv.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

1. — Revue des questions historiques. — 1er janv. 1881. — Vigouroux. La Bible et l'Égyptologie : le passage de la mer Rouge par les Hébreux. (« Les Hébreux, en quittant l'Égypte, partirent des environs du Tell el Maschuta actuel, dans l'ouadi Toumilat; ils se rendirent de là vers le désert d'Arabie. Arrivés à la lisière du désert, au lieu de marcher vers le nord, dans la direction de la Méditerranée, ils tournèrent vers le sud, du côté de la mer Rouge... Là ils ne pouvaient plus être sauvés que par un miracle; ce miracle fut fait. » Il n'est plus désormais question de critique historique, et l'article échappe à notre compétence.) — Callery. Les premiers États généraux; origine, pouvoirs et attributions. — An. de Gallier. L'Assemblée constituante de 1789 (refait les chapitres que M. Taine a consacrés à cette grande Assemblée dans son *Histoire des origines de la France contemporaine*; mêmes conclusions rigoureuses, mais moins de talent). — La Sicotière. Les articles secrets; pacification de la Vendée en 1795. (Il n'y eut jamais d'articles secrets écrits, ni même discutés ou arrêtés verbalement; il a pu y avoir des ouvertures faites par les chefs royalistes aux négociateurs républicains, relatives au rétablissement de la royauté ou à la mise en liberté des enfants de Louis XVI, mais on ne peut savoir quels en furent les termes.) — L'abbé Duchesne. Le 1er *Liber pontificalis* (maintient contre M. A. Lipsius que l'origine première de ce livre ne peut remonter plus haut que le pontificat d'Hormisdas † 523. Entre le catalogue libérien ou philocalien de l'an 354 et la 1re réd. du *Lib. pontif.*, il n'y a eu aucun essai de l'histoire des papes divisée en notices biographiques. Le catalogue dit léonien terminé à Xystus III n'a jamais existé. Enfin le *Lib. pontific.* n'a pu etre rédigé qu'après la mort de Symmaque † 514). — Comptes rendus : *Hergenrœther*. Histoire de l'Église, t. I (remarquable). — Acta recognitionis exuviarum S.S. Antonini martyris patroni principis et Victoris episcopi primi Placentiae (discutable). — *Tollemer*. Journal ms. d'un sire de Gouberville (1553-1562 (intéressant). — *Bozon*. Le cardinal de Retz à Rome (intéressant). — *Marolles*. Paris en 1677 (bon). — *Dancoisne*. Les médailles religieuses du Pas-de-Calais (décrit 366 médailles, dont 70 seulement sont modernes). — *Séré Depoin*. La grêle, le grand hiver, la disette à Pontoise en 1788-89 (bon chapitre d'histoire locale). — *Millot*. Inventaire des archives de Chalon-sur-Saône, de 1221 à 1790. — *Darche*. Le bienheureux Jean Gerson (médiocre).

2. — Revue critique. N° 50. — *Lenormant.* Les origines de l'histoire, d'après la Bible (suite et fin dans les nos 51 et 52. Critiques assez nombreuses, mais qui n'empêchent pas de reconnaitre la science et le talent de l'auteur). — *Münch.* Aufschlüsse über das pæpstliche Archiv (intéressant, mais cause une certaine déception). = N° 51. *Peter.* Zur Kritik der quellen der ælteren rœmischen Geschichte. — *Vollgraaf.* Greek writers of roman history (bons). = N° 52. *Ceuleneer.* Essai sur la vie et le règne de Septime Sévère (consciencieux, mais diffus et confus). — *Teutsch.* Die Reichslandvogteien in Schwaben und im Elsass zu Ausgang des XIII Jahrb. (sans valeur). = 1881. N° 1. Urkundenbuch der Stadt Strassburg bearbeitet von W. *Wiegand* (textes bien édités, commentaire insuffisant). = N° 2. *Bœhmer.* Regesta Imperii neu herausgg. von J. Ficker (1re livr. de cette excellente réédition). = N° 3. Mélanges p. p. le cercle philologique et historique de Copenhague (contient un travail de M. Ussing sur la signification de l'expression *provinciæ consulares et prætoriæ*). — *Riess.* Das Geburtsjahr Christi (effort laborieux et vain pour concilier les contradictions sur la date de la naissance de J.-C.). — *Babeau.* La ville sous l'ancien régime (mérite une place dans toutes les bibliothèques à côté de Tocqueville et de Taine).

3. — Revue celtique. Vol. IV, nos 3-4. Déc. 1880. Comptes rendus : *Blanc.* Épigraphie antique du département des Alpes-Maritimes (bon ; le critique a été bien inattentif, car l'ouvrage de M. B. fourmille de fautes énormes). — *Sacaze.* Épigraphie de Luchon (bon). — *Vallentin.* Visite au musée épigraphique de Gap (inscr. inédites ; cf. plus loin, analyse de la *Revue du Dauphiné*). — *Wynn.* The history of the Gwydir family (bonne monographie locale rédigée au XVIIe s. par Wynne † 1627, publiée avec des notes par M. A. Roberts).

4. — Revue politique et littéraire. N° 21. — Levasseur. Esquisse d'une ethnographie de la France d'après le docteur Lagneau (fin dans le n° 23). = N° 22. Frere-Orban. La mission de M. de Brouckere en 1850. — Debidour. L'armée française pendant la Révolution (d'après le livre de M. Jung. Intéressant). = 1881. N° 2. — Lavisse. Formation de l'État prussien (leçon d'ouverture pénétrante et brillante).

5. — Revue archéologique. 1880. N° 10. — Schlumberger. Monuments numismatiques et sphragistiques du moyen âge byzantin (Méreaux, tessères, sceaux de fonctionnaires de l'assistance publique à Byzance). — Le dieu Esus à propos des tricéphales, lettre de M. H. Martin à M. Al. Bertrand (admet, comme ce dernier, l'identité d'Esus avec le grand dieu de l'autel de Reims et de l'autel de Saintes). = N° 11. J. de Baye. Sépultures franques de Joches (Marne). — Thedenat. Noms des deux premiers Gordiens (trad. du *Zeitschrift für numismatik*). = N° 12. E. Desjardins. Les inscriptions romaines du musée d'Amiens. — H. Bonnardot. L'abbaye royale de Saint-Antoine-des-Champs.

6. — Revue des études juives. N° 2. Oct.-déc. 1880. — Bardinet. Antiquité et organisation des Juiveries du comtat Venaissin (expose

d'une facon très intéressante l'organisation politique, financière et judiciaire de la Juiverie d'Avignon ; ses fonctions civiles et religieuses, ses établissements d'instruction et de bienfaisance. L'auteur conclut en disant : « Chez les Israélites du Comtat, le niveau moral s'élève, pendant qu'il baisse, du moins à ce qu'on prétend, chez leurs coreligionnaires des autres pays d'Europe... »). — Loeb. Bulles inédites des papes (3 bulles contre le Talmud d'Innocent IV, 12 août 1247 ; d'Alexandre IV, 23 août 1258 ; d'Honorius IV, 18 novembre 1286). — Alf. Morel-Fatio. Les lettres des juifs d'Arles et de Constantinople (sont une fabrication espagnole du xvie s., œuvre d'un vieux chrétien, ou réputé tel, plus plaisant au fond que méchant). — Loeb. La controverse sur le Talmud en 1240 (précise la portée des accusations dirigées contre le Talmud sous saint Louis, et récemment reproduites par M. Valois dans son *Guillaume d'Auvergne*).

7. — Nouvelle Revue historique de droit. Nov.-déc. 1880. — Rod. Dareste. Fragments inédits de droit romain, d'après un ms. du mont Sinaï. — Esmein. Études sur les contrats dans le très ancien droit français. — Prost. Étude sur le régime ancien de la propriété à Metz ; texte et glossaire.

8. — Revue générale de droit. 4e année. 1880. 6e livr. Nov.-déc. — Lefort. Les institutions et la législation des Gaulois ; suite. — De Croos. Études sur les jurisconsultes de l'ancienne France. François Bauduin (jurisconsulte du xvie s., qui eut fort à batailler avec les chefs du parti calviniste).

9. — Revue des Deux-Mondes. 15 nov. — Laugel. Les régiments suisses au service de la France pendant les guerres de religion (d'après le livre de M. de Segesser, *Ludwig Pfyffer u. seine Zeit*). — Jurien de la Gravière. Le drame macédonien, 3e art. Le siège de Tyr. — An. Leroy-Beaulieu. Nicolas Milutine (la mission de Milutine en Pologne ; suite le 1er déc. : Nicolas Milutine, Tcherkasski et Samarine en Pologne). = 15 déc. Montégut. Les dernières années du maréchal Davout (d'après la publication de la marquise de Blocqueville. Fin dans le n° du 15 janv.). — O. d'Haussonville. Le salon de Mme Necker. VI. Le contrôle général (1er janv. 1881 : VI. Le salon de la rue Bergère et le second ministère. Très intéressant).

10. — Le Correspondant. 10 déc. 1880. — Biré. La légende des Girondins ; fin. — Chantelauze. Philippe de Commynes ; 4e art. (mission de Commynes en Italie) ; 5e et dern. art. le 15 janv. (Commynes à Argenton ; sa vie privée, d'après des documents inédits). — H. de La Ferrière. Catherine de Médicis et la première guerre civile, d'après sa correspondance inédite ; 3e et dernier art. (montre Catherine prenant à cœur la royauté et la France, ne voulant les livrer ni aux Guises, ni à l'Espagne ; sa perversité morale ne doit pas faire oublier ses talents politiques et les services qu'à certains moments elle sut rendre). = 25 déc. Lacointa. Le plan d'études des bénédictins de Sorèze en 1759. — C. M.

La princesse d'Eboli (d'après le livre de M. G. Muro, dont nous avons déjà parlé). = 25 janv. Marquis de Vogüé. Mme de Maintenon et le maréchal de Villars (d'après leur correspondance inédite. Nous avons déjà annoncé, et M. de Vogüé répète ici qu'il veut faire connaître et apprécier Villars d'après ses mémoires originaux, et sa correspondance publique ou privée. — Le présent travail est un fragment de l'ouvrage qu'on nous promet. Les lettres de Villars, très intéressantes, se rapportent aux années 1703-1708).

11. — Revue de France. 15 décembre 1880. — O. de Vallée. André Chénier et les Jacobins; suite dans le n° du 1er février. — 1er janvier 1881. Comte d'Ideville. Le maréchal Bugeaud ; suite (documents allant jusqu'au départ de la duchesse de Berry de Blaye).

12. — Le Spectateur militaire. 15 déc. 1880. — A. de Rochas. Les vallées vaudoises, étude de topographie et d'histoire militaires; suite, avec une carte. Voy. suite 15 janv. (très intéressant).

13. — Revue de Gascogne. Déc. 1880. — Abbé Dubord. Souffrances de Solomiac et des pays voisins au XVIIe s. — T. de L. Lettres de Marca à diverses personnes; suite en janv. et fév. = Fév. 1881. Cabié. La prise de Cazères de Marsan ou de Cazères sur Garonne en 1376 (Froissard donne Cazères sur Garonne; la chronique des comtes de Foix écrite par Del Verms donne Cazères de Marsan; l'auteur déclare n'être pas en état de prendre parti entre les deux autorités). — Abbé Dubord. Les biens communaux de Solomiac. — Lauzun. Lettres de Marguerite de Valois.

14. — Revue du Dauphiné et du Vivarais. Juillet-août 1880. — J. Roman. Le livre de *Marseille sans miracles* (récit par H. Robin, pasteur, d'une conférence qu'il eut en 1644 avec le sieur Bizot, jésuite; ce livre fut condamné à être brûlé, l'auteur et les imprimeurs décrétés d'ajournement. M. Roman prouve qu'il ne faut voir dans ce fait qu'un épisode du violent conflit qui éclata alors entre la chambre criminelle du parlement de Grenoble et la chambre de l'Édit). — Vallentin. Visite au musée épigraphique de Gap (publie un certain nombre d'inscr. romaines provenant de la Batie-Mont-Saléon, Chorges, Briançon, Aiguilles, Embrun et Gap). = Sept.-oct. Id. La voie d'Agrippa, de Lugdunum au rivage massaliote. = Nov.-déc. Prudhomme. Notice historique sur la villa de Bourgoin (travail fait avec critique sur des pièces d'archives la plupart inédites). — Savigné. Documents pour servir à l'histoire de la ville de Vienne pendant la période révolutionnaire.

15. — Revue du Lyonnais. Déc. 1880. — Comte de Lupé. Documents pour servir à l'histoire des guerres de religion en Languedoc au XVIe s. (publie une « Instruction à M. de Serres, en may 1579, desputé vers M. le duc Casemir par les églises du Languedoc »). — Niepce. Les monuments d'art de la primatiale de Lyon; fin. — Lettres inédites de Ch. Delescluze et de Quinet à M. Chadal, à Bourg, en 1868. = Compte

rendu : *Guigue*. L'obituaire de l'abbaye de Saint-Pierre de Lyon, du IXe au XVe s. (important pour l'histoire lyonnaise).

16. — Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français. 15 déc. 1880. — F. DE SCHICKLER. La congrégation évangélique de Cracovie (d'après la chronique de cette communauté rédigée en 1655-1657 par le pasteur A. Wengierski, et qu'une version allemande a seulement permis de connaître en son entier l'année dernière). — Deux fragments du ms. original des Mémoires de Jacques Fontaine (curieux pour l'histoire de la révocation de l'édit de Nantes). — GAGNEBIN. La famille de Boyve (rectification à l'art. sur cette famille, publié dans la *France protestante*). — Registres de l'ancienne église réformée de Châtillon-sur-Loing.

17. — Bulletin archéologique et historique de Tarn-et-Garonne. T. VIII, 3e trim. 1880. — L'abbé DAUX. Les statuts du chapitre de Saint-Antonin en 1548. — TAUPIAC. Villelongue, judicature, circonscription et origines; fin. — Abbé GALABERT. Les prêtres dans les campagnes au moyen âge. — Mgr B. DE MONTAULT. L'anneau d'investiture du musée de Montauban; fin. — Variétés : dépôt d'armes fait par J. de Solatges, gouverneur de Caussade, 1467. Comptes des dépenses faites par les deux envoyés de Caylus en 1415, pour aller prendre à Cahors le mandement de la communauté. Compte pour une représentation de mystère à Caylus (ces trois documents, fort courts, sont rédigés en langue vulgaire du pays).

18. — Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme. T. XIV. Valence. Chenevier et Pessieur, 1880, in-8° de 450 p. avec planches : — Annales de Michel Forest, par J. BRUN-DURAND. — Grignan religieux, par l'abbé FILLET. — Recherches sur les évêques originaires du diocèse de Valence, par l'abbé Cyprien PERROSSIER. — Maurice Bressien, par A. LACROIX. — Le milliaire récemment découvert à Valence et la voie d'Agrippa, par Florian VALLENTIN. — Documents inédits sur le siège de Mérouillon (1626), par le marquis de MONCLAR. — Le trésor de Saveyron (Drôme), par le comte Fernand de la SIZERANNE. — Les statuts de l'église de Saint-Bernard de Romans, par Ulysse CHEVALIER. — Une enseigne d'apothicaire à Vesc, par A. LACROIX.

19. — Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, 5e série, t. IV, 1879, in-8°, LVI-498 pages. — A. CASTAN. L'épitaphe de la prêtresse gallo-romaine Geminia Titulla (inscription de la première moitié du IIIe siècle, dans laquelle une prêtresse du culte de Mercure est qualifiée *Mater Sacrorum*). — HUART. Notice sur lord Brougham, grand chancelier d'Angleterre (travail récompensé dans le concours académique ouvert à Cannes, en 1879, pour le centenaire de lord Brougham). — CASTAN. Le premier livre imprimé en Franche-Comté (ce premier livre est un bréviaire imprimé à Salins en 1484, par Jean des Prés, antérieur d'une année au missel produit dans la même ville, et que l'on

considérait comme le premier volume imprimé en Franche-Comté). — Id. La table sculptée de l'hôtel de ville de Besançon et le mobilier de la famille Gauthiot d'Ancier (bel ouvrage de menuiserie, vraisemblablement exécuté d'après un dessin de l'architecte Hugues Sambin, vers 1581 : la description est suivie d'extraits de deux inventaires du mobilier d'une famille qui fut un instant, à Besançon, la rivale de la maison de Granvelle). — Lettre de Vauban à Louvois sur la citadelle de Besançon (cette lettre, en date à Dunkerque du 21 octobre 1677, est extraite du dépôt de la guerre : Vauban y exprime l'avis qu'il serait plus dangereux qu'utile de couronner d'ouvrages défensifs les hauteurs qui dominent la citadelle de Besançon). — Castan. Les origines montbéliardaises du ciseleur François Briot et du monnayeur Nicolas Briot (documents établissant que le ciseleur François Briot était de Montbéliard et qu'il y avait fait, en 1615, les premiers essais du balancier ou monnayoir inventé par son parent Nicolas Briot). — Poly. Le Cromlech de Villers-les-Luxeuil (description d'un cercle de pierres levées appartenant à une région qui passe pour être privée de ce genre de monuments). — Castan. Le missel franc-comtois de la bibliothèque de la chambre des députés (restitue à l'abbaye de Saint-Claude, dans le Jura, un missel que l'on disait provenir de l'église métropolitaine de Besançon : les armoiries que l'on y remarque sont rétrospectivement adjugées au fondateur de l'abbaye, saint Romain, et à saint Claude, restaurateur de ce même monastère). — Poly. La grotte de Chaux-lez-Port, dans la Haute-Saône, fouilles de 1870 (description de cette grotte et des ossements préhistoriques qu'on y a trouvés). — Castan. La retraite de Gaston d'Orléans en Franche-Comté, et ses trois séjours à Besançon en 1631 et 1632 (histoire, faite d'après les pièces d'archives, d'un événement qui servit de prétexte à Richelieu, en 1636, pour livrer la Franche-Comté en pâture aux suédois de Weymar : en appendice est la reproduction d'un pamphlet du duc d'Orléans, imprimé à Besançon en avril 1631, et dont aucun historien n'avait encore parlé). — Id. De l'éducation musicale du compositeur Guillaume du Fay (témoignage des relations de ce contrapuntiste avec un chanoine de Besançon qui avait été chantre au Vatican, entre les années 1431 et 1447). — Id. Notice sur les tombeaux des archevêques de Besançon (dalle funéraire de Thiébaud de Rougemont, mort à Rome en 1429, et inhumé dans la vieille basilique de Saint-Pierre-du-Vatican; riche tombeau de Quentin Ménard, mort en 1462 et ayant eu sa sépulture dans la basilique de Saint-Étienne-de-Besançon; dessins des deux monuments et notices sur les deux prélats).

20. — Archives historiques du Poitou. T. IX. — Ce vol. est tout entier consacré aux lettres de Jean Besly, historiographe du Poitou (1612-1647), publiées, avec une introduction historique, par M. Apol. Briquet. Nous consacrerons à ce vol. un art. spécial.

21. — Revue d'Alsace. Oct.-déc. 1880. — Fischer. Le comté de la Petite-Pierre sous la domination palatine; fin (coutume de la Petite-Pierre; fiefs qui en relevaient; liste chronologique de ses pasteurs, 1554-1873). — Mossmann. Matériaux pour servir à l'histoire de la guerre de Trente-Ans, tirés des archives de Colmar; suite (sièges de Rheinfelden et de Brisach, en 1643). — Et. Barth. Notes biographiques sur les hommes de la Révolution à Strasbourg et aux environs.

---

22. — Messager des sciences historiques de Belgique. 1880, 3e livr. — Le domaine de Bouchot près de Bruxelles; quelques souvenirs historiques; suite dans la 4e livr. — Eenens. Les provinces belges ont reconquis, en 1830, l'indépendance gouvernementale perdue en 1795; suite (les événements de 1813); suite dans la 4e livr. (1814). — Van Even. La dernière abbesse de Valduc (Victoire Schlüter morte en vend. an V; l'abbaye fut supprimée le 21 oct. 1795, — non 1796, — comme on l'imprime deux fois à tort, p. 350). — Proost. Le comte d'Ulefeld, épilogue de la conspiration ourdie en 1663 contre le roi de Danemark Frédéric III (intéressant). — E. de Barthélemy. L'amiral de Coligny (analyse des œuvres de MM. Tessier, Delaborde et Lionel de l'Aubespin). = 4e livr. De l'exterritorialité (curieuses applications de ce principe sous les archiducs Albert et Isabelle).

---

23. — The Academy. 4 déc. 1880. — *Christie.* Étienne Dolet (biographie intéressante; important pour l'histoire de l'humanisme). — *Jenkins*, Canterbury. *Jones,* Salisbury (ces deux bonnes monographies ouvrent une série de *Diocesan histories* entreprise par la *Society for promoting christian knowledge.* L'entreprise est louable; l'histoire du diocèse de Canterbury est fort estimable et instructive). — *Turner.* Haworth past and present (inutile). — *Hannay.* The history of Acadia (rien de nouveau). = 11 déc. *E. de Bunsen.* The Angel-Messiah of the Buddhists, Essenes and christian (tissu d'absurdités). = 18 déc. *Phear.* The aryan village in India and Ceylon (observations faites avec intelligence et critique sur l'organisation du village, surtout au Bengale). — *O' Brien.* The parliamentary history of the Irish land question, 1829-1869 (bon résumé historique). = 24 déc. *Thomson.* A bibliography of the State of Ohio (contient l'indication de 1,300 vol., avec des notes instructives). = *Clark.* Cambridge; brief historical and descriptive notes (intéressant). = 15 janv. 1881. *Gairdner.* Letters and papers of the reign of Henry VIII; t. V (textes importants; préface insuffisante). = 22 janv. *Gill.* Historical sketches of savage life in Polynesia (rapporte les traditions historiques des habitants de la petite île de Mangaia, surtout d'après leurs chansons). — *Budge.* The history of Esarhaddon, king of Assyria (bon travail critique). — *Morpurgo.* Marco Foscarini e Venezia nel sec. XVIII (bon). = 29 janv. *Hamilton.* Calendar of state papers, Domestic series 1640 (important; dans la préface, raconte très bien, et d'une façon toute

nouvelle, comment fut dissous le Court Parlement ; mais le reste est plutôt insuffisant).

24. — The Athenæum. 25 déc. 1880. — Revue des ouvrages d'histoire et de littérature publiés sur le continent en 1880 (Belgique, par Laveleye et Frédéricq ; Bohême, par Schulz ; Danemark, par Petersen ; France, par Masson ; Allemagne, par Zimmermann ; Hollande, par F. van Campen ; Hongrie, par Vambéry ; Italie, par A. de Gubernatis ; Norvège, par Jaeger ; Pologne, par Belcikowski ; Portugal, par T. Braga ; Espagne, par J. Riaño ; Suède, par Ahnfelt). — *Fyffe.* A history of modern Europe, t. Ier, 1792-1814 (récit clair, agréable, mais sans originalité ni profondeur ; cf. une réponse de l'auteur dans le n° du 8 janv.). — Scott. Le grand-père de Caxton et le père de Chaucer (cf. 20 janv.). = 1er janv. 1881. *Leader.* Mary Queen of Scots in captivity (travail consciencieux, mais qui ajoute peu à ce que nous savons déjà du sujet). — *W. Rye.* Norfolk antiquarian miscellany (bonne monographie). — *Rylands.* Lancashire inquisitions (publie d'instructives *inquisitiones post mortem,* 1603-1611). = 8 janv. Schuyler. Revue des ouvrages littéraires publiés en Russie en 1880. = 29 janv. *Skene.* Celtic Scotland ; t. III (excellent ; M. Skene est « le Niebuhr de l'histoire d'Écosse). »

25. — The nineteenth century. Octobre 1880. — Lord chief Justice d'Angleterre. La chasse, son histoire et ses lois ; suite en déc. = Nov. Torrens. Le gouvernement de Londres. = Déc. Tennyson. Le comte Russell pendant la question d'Orient. = Janv. 1881. Sir B. Frere. Les Basoutos et la constitution du cap de Bonne-Espérance.

26. — The Westminster Review. Oct. 1880. — Caroline von Linsingen et le roi Guillaume IV (les lettres de Caroline de Linsingen ont fait croire à un mariage secret entre cette personne et Guillaume IV ; mais qui nous garantit l'authenticité de cette correspondance ? Ce fait de mariage secret est plus que problématique).

27. — The fortnightly review. 1er août 1880. — Fiske. Pourquoi les colonies américaines se sont séparées de l'Angleterre (pour défendre ce principe de la législation anglaise, que la couronne n'a pas le droit de lever des taxes non consenties ; la victoire de l'Amérique fut la victoire des idées politiques de l'Angleterre). = 1er sept. La prise de la Bastille racontée par un contemporain (ce contemporain est L.-G. Pitra, député aux États généraux ; M. Aug. Craven a traduit ce récit tel qu'il l'a trouvé dans un exemplaire ms. de la correspondance de Grimm pour 1791. Récit intéressant. Il serait à désirer qu'il fût publié dans sa forme originale, en français). — Grant Allen. Sommes-nous Anglais ? (Réponse : « Bien que le peuple actuel de la Grande-Bretagne soit complètement germain *en forme,* il est largement et passe surtout celtique *en matière* »). = 1er nov. Cromie. Jomini, Moreau et Vandamme. = 1er fév. 1881. Leslie. Léonce de Lavergne.

---

28. — Historische Zeitschrift. Nouv. série, vol. IX, 2e fasc. (1881). — Nitzsch. L'empire allemand et Henri IV; fin. — Paulsen. La fondation des universités allemandes au moyen âge (utile résumé des travaux publiés sur la matière). = Comptes rendus : *Strauss*. Gesammelte Schriften. — *Herzog* et *Plitt*. Realencyclopædie f. protestant. Theologie und Kirche (nouv. édition améliorée, mais encore bien inégale). — *Weiss*. Lehrbuch der Weltgeschichte (nouv. édition, augmentée plutôt qu'améliorée). — *Justi*. Geschichte der alten Persiens (ouvrage destiné au grand public, mais que les érudits de profession pourront étudier avec fruit). — *Mirza*. Le livre des rois, depuis les origines de l'histoire jusqu'à la fin des Sassanides (en Perse; — livre curieux, en ceci surtout que l'auteur est un prince persan, fils de Feth Ali Chah). — *Ziemiecki*. De l'influence exercée par la civilisation phénicienne (en polonais; — fait avec critique). — *Mommsen*. Rœmische Forschungen, vol. II (reproduit en général des art. déjà publiés dans l'Hermès; important). — *Peter*. Zur Kritik d. Quellen d. ælteren rœmischen Geschichte (d'utiles remarques sur les plus importants des historiens qui nous sont parvenus; mais ne cherche pas à établir les sources où ils ont puisé eux-mêmes). — *Dahn*. Die Alamannenschlacht bei Strassburg 357 ap. J.-C. (bon). — *Zeumer*. Die deutschen Stædtesteuern, XII-XIII Jahrh. (importante contribution à l'hist. financière de l'empire d'Allemagne). — Revue des publications historiques parues en Hongrie dans le courant de 1879. — Revue des publications historiques de la Suède en 1878-79.

29. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. N° 40. — *Joel*. Blicke in der Religionsgeschichte zu Anfang des 2 christl. Jahrhunderts (remarquable). = N° 42. *Jurien de la Gravière*. La marine des Anciens. (compte rendu très élogieux). — *Riezler*. Geschichte Baierns. II (analyse de ce second vol. par l'auteur lui-même; ce t. II va jusqu'en 1347). = N° 43. *Waitz*. Einhardi Vita Karoli magni (indications minutieuses sur la constitution de ce nouveau texte destiné aux classes). — *Hessels* et *Holder*. Lex salica (éditions très importantes, qui n'enlèvent pas encore cependant toute valeur à celle de Pardessus). — *Tobler* et *Molinier*. Itinera hierosolymitana (textes publiés avec beaucoup de soin). = N° 47. *Delattre*. Les inscr. historiques de Ninive et de Babylone (bon résumé des travaux antérieurs). — *Schaefer*. Die biblische chronologie (un des meilleurs travaux sur la chronologie qui ait paru depuis Ideler et Bœckh). = N° 48. *Sarauvv*. Die Feldzüge Karl's XII (livre trop ambitieux, contestable sur bien des points). = N° 51. *Bernheim*. Geschichtsforschung und Geschichtsphilosophie (remarquable et suggestif). = 1881. Nos 1-2. *Kullberg*. Svenska Riksrådets Protokoll, t. II, 1630-1632 (textes importants et publiés avec soin). — *Koppmann*. Hanserecesse, t. V, 1401-1410 (important). — *Dümmler*. Pœtæ latini ævi Carolini (l'auteur lui-même expose l'importance que peut offrir aux historiens l'étude de ces poètes).

30. — Nachrichten von der k. Gesellschaft d. Wissenschaften

zu Gœttingen. N° 19 (6 nov. 1880). — Pauli. Les chroniques de Radulfus Niger (important).

31. — Neues Archiv. Vol. VI, 2e livr. — Ewald. Voyage en Espagne dans l'hiver de 1878-79 (notices sur les mss. latins conservés à l'Escurial dans la bibliothèque royale de S. Lorenzo; — à Madrid, dans la bibliothèque nationale, celle du noviciat de l'Université centrale, l'Académie royale d'histoire, la bibliothèque privée du roi, l'*Archivio histórico nacional,* le *Museo arqueológico nacional,* la bibliothèque particulière de don P. de Gayangos; — à Tolède, dans la bibliothèque du chapitre; —à Valladolid; — dans la bibliothèque universitaire de Salamanque; — à Séville, dans la bibliothèque colombine et celle de l'Université; — à Cordoue, Grenade, Cadix, Barcelone; enfin dans la bibliothèque publique de Lisbonne). — Holder-Egger. Sur une chronique provenant d'Altzelle (notice et extraits de cette chronique qui aurait dû prendre place dans le t. XXIV des *Scriptores* des *Mon. Germ.*). — Id. Sur Folcwin de Saint-Bertin et Folcuin de Lobbes (ces deux personnages n'en font qu'un en réalité, comme Pertz l'avait déjà prétendu. De quelques sources utilisées par ce Folcwin). — Bresslau. Une lettre de l'archevêque Bardo de Mayence, entre 1031-1051. — Dümmler. Vers du xie s. — Wattenbach. Extraits pris à Stuttgart et à Schaffouse. — Ewald. Sur les lettres des papes de la collection britannique. — Bernhardi. Les annales de Peutinger (ne sont qu'un extrait du *Chronicon Elwacense*).

32. — Deutsche Rundschau. Août 1880. — R. Pauli. Marie Tudor, reine de France (étude intéressante sur la reine Marie, seconde femme de Louis XII). — Un mémoire russe secret de 1864 (intéressant pour l'histoire des relations de la Russie et de l'Allemagne). = Nov. Geffcken. Le prince Albert (d'après l'ouvrage de M. Martin). — Un mémoire russe secret concernant la lutte turco-grecque de 1868-1869. — Un voyage à Paris en 1801 ; fin. = Déc. Hillebrand. Catherine II et Grimm.

33. — Mittheilungen des deutschen archæologischen Institutes in Athen. Jahrg. 5. Heft 2. — Kœhler. Contributions à la topographie de l'acropole d'Athènes (rapprochements des documents relatifs à la statue de Minerve). — J. Schmidt. Butin de voyage (texte de beaucoup d'inscriptions inédites recueillies en Béotie et en Phocide). — Lolling. Fouilles à Palamidi (tombes préhistoriques).

34. — Hermes. Bd. XV. Heft 3. 1880. — Olshausen. Les Elyméens de la mer Caspienne dans Polybe et Ptolémée (l'auteur les identifie avec les habitants des pays montagneux de Dilem). — A. Reusch. Pour servir au *Corpus inscriptionum atticarum II.* (Recherches chronologiques.) — Neumann. L'étendue de la chronique de Malalas dans le ms. d'Oxford. — H. Droysen. Mélanges épigraphiques (1. La grandeur des lettres dans les inscriptions grecques. 2. Le mois attique intercalaire. 3. Le calendrier éphésien de l'empire. 4. Pour servir à l'histoire de l'al-

phabet grec employé dans les légendes monétaires). — Blass. Nouveaux fragments sur papyrus d'un historien conservés au musée de Berlin (l'auteur est peut-être Théopompe. Les fragments traitent de l'histoire attique au temps de Solon et de Clisthènes). = Kirchhoff. Copie d'une inscription complétant les documents imprimés sous le nº 2693e du *Corpus inscr. Gr.* = Th. Mommsen. Le décret de Commode pour le *saltus Burunitanus* (trouvé à Tunis par le médecin français Dumartin. D'une grande importance pour la connaissance de la situation économique de la province d'Afrique, dont l'auteur traite à fond). — Dessau. Sur quelques inscriptions de Cirta.

35. — Gorres-Gesellschaft historisches Jahrbuch. Redig. von G. Hüffer. Bd. 1. Heft 4. 1880. — Pastor. La correspondance du cardinal Contarini pendant sa légation en Allemagne, 1541 (suite. Lettres 75-127). — Grauert. Le décret du pape Nicolas II de 1059 (critique très complète du travail de Scheffer-Boichorst. Le roi d'Allemagne pouvait avant l'élection exclure les « personæ minus gratæ ». La constitution pontificale sur le décret d'élection de 1059 doit être considérée comme exacte dans toutes ses parties essentielles. Toutes ses dispositions sont claires et bien réfléchies). — Grisar. Un tableau de la vie synodale en Allemagne pendant le siècle qui a précédé la Réforme (s'occupe des *Synodi Brixinenses* du xve s., que Bickell a fait récemment connaître, et des efforts qui s'y sont fait jour pour la liberté et la réforme de l'Église).— Rübsam. Les mss. de la bibliothèque de Fulda (elle était à la fin du xvie s. encore la plus riche et la plus précieuse bibliothèque de l'Allemagne, elle disparut sans presque laisser de traces dans le cours du xviie et du xviiie s.). — Rübsam. Deux fragments d'un ms. de Weingarten (1. Élection de Rodolfe de Habsbourg. 2. Expédition de Conradin de Hohenstaufen en Italie et apparition du faux Conradin). = Comptes-rendus crit. *Kaufmann*, Deutsche Geschichte bis auf Karl den Grossen. Bd. I. (Compte-rendu complet de Baumann. Œuvre très importante.)

36. — Alemannia. VIII Jahrg. Heft 2. — Birlinger. Sermons militaires provenant de la place forte de Kehl (suite). — Birlinger. Traité ascétique d'Augsbourg (suite). — Buck. Les noms de fleuves allemands (montrent qu'ils s'accordent tous non seulement dans leur racine, mais souvent aussi dans leur flexion avec les noms des fleuves anciens de la Gaule, de la Grande-Bretagne, de l'Espagne et de l'Italie. Recherches comparatives très approfondies et très importantes sur la formation et la dérivation des noms de fleuves). — Birlinger. Urbarium von Beuron (commencement du xive s.).

37. — Zeitschrift für Kirchengeschichte, t. IV, livr. 2. — Théodor Brieger, Constantin le Grand, sa politique religieuse. — Hermann Reuter. Études sur Augustin (2e art.). — Revue critique des travaux relatifs à l'histoire de l'église. I. Rud. *Buddensieg*. Travaux des années 1876-1878, relatifs à l'histoire de la réforme, et publiés en Angleterre. = Analectes 1. Karl Joh. Neumann. Note sur un ms.

de Pseudo-Justin de Tübingue, qui contient la *lettre à Diognète*. — 2. Otto Waltz. Epistola Reformatorum. — 3. G. Kawerau. Lettres et documents relatifs à la controverse de l'antinomisme. — 4. Otto Waltz. Dicta Melanthonis. — 5. Mélanges. Les Béguines dans la Hesse. — Jérôme de Prague à Cologne. = Livr. 3. Albrecht Ritschl. Etude sur l'ouvrage intitulé *Das Buch von geistlicher Armut*. — Daniel Voelter. La secte de Hall et l'origine de la légende de l'empereur Frédéric II. — Revue critique des travaux relatifs à l'histoire de l'Église. II. *Karl Benrath*. Travaux des années 1876-1879, relatifs à l'histoire de la réforme en Italie. — Analectes. 1. A. Ericson. Essais strasbourgeois pour servir à l'histoire du colloque de Marbourg. — 2. G. Kawerau. Lettres et documents relatifs à la controverse de l'antinomisme. — 3. Mélanges. Le patriarche Anastase n'a point été condamné à perdre la vue. — Traduction italienne de l'écrit de Luther, intitulé : *An den christlichen Adel deutschen Nation* ; l'auteur de cette traduction.

38. — Theologische Studien und Kritiken. Jahrg. 1881. Heft 1. — Erhardt. Les doctrines économiques des réformateurs (ii. Zwingli, Melanchthon, Calvin. Ce dernier était en avance sur la plupart de ses contemporains comme intelligence de la vraie nature de la vie sociale, de l'échange, de la production et de la consommation). — Kawerau. Cinq lettres sur la mort de Luther (écrites par Andr. Friedrich, Joh. Agricola et Phil. Melanchthon. Particularité sur la mort et l'inhumation de Luther).

39. — Theologische Quartalschrift. Jahrg. 62. Heft 3. 1880. — Funk. L'interpolateur des lettres d'Ignace et l'interpolation des constitutions apostoliques. — Brüll. Pour servir à l'histoire des origines de la primatie dans l'Église (combat l'opinion récemment émise par Friedrich, d'après laquelle Jacques, évêque de Jérusalem, aurait eu originairement la primatie).

40. — Archiv für katholisches Kirchenrecht. 1880. Heft 5. — Lah. De unione Bulgarorum cum ecclesia Romana ab anno 1204-1234 (Polémique contre Drinov et Golubiuski).

41. — Zeitschrift für vergleichende Rechtswissenschafft. Bd. II. Heft 3. 1880. — Hofmeister. La scène du jugement sur le bouclier d'Achille. Iliade XVIII, 497-508 (il s'agit du paiement d'un *wehrgeld* pour la victime d'un meurtre, sur la fixation duquel les anciens du peuple, arbitres choisis par les deux parties, ont à décider).

42. — Jahrbücher für die deutsche Armee u. Marine. Bd. 37. Heft 2. 1880. — Gopčevic. L'expédition française en Égypte en 1798-1801, d'après une relation contemporaine (suite). — Caractère des opérations militaires dans la guerre de sécession américaine.

43. — Neue militærische Blætter. 1880, octobre. — L'intendance française pendant la guerre de 1870-71. = Novembre. Koenig. Histoire des rapports entre la Russie et l'Angleterre dans l'Asie antérieure et centrale. — Stiehler. Biographie de Hans Rudolf von Werdmüller

(général au service de Zurich, de la France, de Venise, de l'Autriche, pendant la guerre de Trente Ans).

44. — Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft. Jahrg. 36. Heft 1. 1880. — Müller. Ægidii Romani de regimine principum libri III abbreviati per M. Leoninum de Padua (d'après un ms. de Bamberg. Suite dans le fasc. 3). = Heft 3. Hanssen. Fragments pour servir à l'histoire du régime de la marche en Allemagne depuis l'origine jusqu'à la disparition de la communauté agraire (suite). — Bruder. La question des corporations ouvrières traitée par les jurisconsultes du XVIIe et du XVIIIe s.

45. — Unsere Zeit. Herausg. v. Rud. v. Gottschall. Jahrg. 1880. Heft 12. — Mæhly. L'histoire de l'empire romain (revue et critique des derniers travaux).

46. — Nord und Süd. Herausg. v. P. Lindau. Bd. XV. Novembre 1880. — Alf. Stern. Charles de Clausewitz (examen de la biographie du général, publiée par C. Schwartz en 1878). — L. v. Stein. Le socialisme et le communisme américains (suite). — Brückner. Pour servir à la physiologie des prètendants (l'auteur professe qu'il est bon d'étudier en même temps, à la manière des naturalistes, des personnages historiques qui ont surgi et agi dans des circonstances analogues).

47. — Neue Mittheilungen aus dem Gebiete historisch-antiquarischer Forschungen. Herausgegeben von dem Thüringisch-sæchsischen Vereine für Erforschung des vaterlændischen Alterthums. Bd. XV, 1. 1880. — Wolters. Contribution à l'hist. du *Neues Stift* à Halle (fondé en 1559 pour combattre la Réforme, dissous en 1541. Texte du *Breviarus ecclesiae collegiatae* écrit en 1532). — Witschel. Le nom de la ville d'Eisenach (Eisenach = rivus glacialis). — V. Mülverstedt. Heraldica spuria (recherches sur le blason des rejetons légitimes des princes et des comtes. La bande et particulièrement la traverse est une brisure habituelle). — Wachter. Notes historiques sur la ville de Halle, de 1564 à 1512 (texte d'un texte très important pour l'histoire de Saxe). — Menzel. Le couvent des Augustins à Sangerhausen (histoire, situation économique et possessions du couvent, renseignements approfondis tirés des documents sur la vie des moines). — Schum. Acta varia Erfurtina inedita (texte de 13 documents de 1241 à 1525). — Opel. Privilegium du conseil municipal de Merseburg de 1569 (texte). — Rothe. Les villages disparus du cercle de Zeitz.

48. — Mittheilungen des Vereins für die Geschichte und Alterthumskunde von Erfurt. Heft 9. 1880. — Documents sur l'histoire de M. Amplonius de Fago de Rheinbergen (fin allant du 22 sept. 1423 au 22 déc. 1433). — Von Reitzenstein. Remarques sur l'histoire de Mühlberg en Thuringe par Hesse (généalogie des comtes d'Orlamünde et des comtes de Mühlberg). — Werneburg. Sur ce qu'on appelait les « drei Gleichen » (Orlamünde était déjà avant le XIe s. dans la pos-

session des comtes de Weimar, d'où se détacha au XIe s. le rameau des comtes d'Orlamünde. Il est inexact que les possesseurs du château de Mühlburg se rattachent à la famille des comtes d'Orlamünde. Il n'y a jamais eu de comté de Mühlburg).

49. — Mittheilungen des Vereines für Geschichte und Alterthumskunde in Hohenzollern. Jahrg. 13. 1880. — Schmid. Le mariage de la comtesse Maria de Hohenzollern avec le comte d'Empire Paul André de Wolkenstein, 1626 (hist. de la famille de Wolkenstein; biographie du *minnesænger* Oswald de Wolkenstein qui vivait sous l'empereur Sigismond. Texte des pièces relatives au mariage). — Locher. Les seigneurs de Neuneck (indication d'après les documents des membres de cette famille et de ses possessions. Regestes de 1438-1482). — Miscellanea et rapports sur des fouilles.

50. — Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein, insbesondere die alte Erzdiœcese Kœln. Heft 35. 1880. — Cardauns. Regestes de Conrad de Hostaden, archevêque de Cologne (1238-1261. Travail très solide). — Arnim di Miranda. Richard de Cornouailles et ses rapports avec Aix-la-Chapelle (pour le souci du bien-être matériel de la population et la faveur qu'il accorda à la liberté communale, Richard, l'empereur germanique d'origine anglaise, peut être mis à côté des princes allemands. L'opinion que le nombre des électeurs fut arbitrairement fixé à sept par le pape Urbain IV, est inexacte. Détails abondants sur le séjour de Richard dans le Bas-Rhin en 1257, 1258, 1262, sur les constructions entreprises par lui à Aix, et sur les insignes de son couronnement donnés par lui à la cathédrale de cette ville). — Floss. Jean-Gaspar Kratz (né en 1698, mort martyr au Tonkin, 1737. D'après des lettres qui peignent d'une façon complète les persécutions dans l'Indo-Chine). — Ennen. Règlements du château de Blankenheim (au XVIIe s. Contribution importante à l'histoire des mœurs). — V. Oidtmann. L'engagement du château et du bailliage de Godesberg (à l'archevêque de Cologne, 1469). — Koch. Le caractère féodal du domaine royal d'Eschweiler. — Stein. La famille de Siegen à Cologne.

51. — Zeitschrift des Aachener Geschichts-vereins. Bd. 2 (fin). 1880. — V. Oidtmann. Les seigneurs de Schwarz-Bongard (d'après les documents), — Eckertz. Le livre de confraternité et le nécrologe de l'abbaye de Gladbach (texte et commentaire. *Excursus* sur les noms en vieil allemand contenus dans les articles, sur les notices qui concernent les empereurs d'Allemagne, sur l'institut des « inclusi » et « inclusae »). — Le comte Guillaume de Mirbach, sentences inédites du pays de Juliers. — Michel. Herzogenrath, capitale du franc alleu du même nom (fin. 1537-1818). — Kessel. Annales aquenses (description du ms.). — Adlung. Un poste d'observation romain dans l'Eifel (dans le voisinage du village de Sotenich). — Bellesheim. Sur 2 mss. du British museum (1. Nécrologe de l'ancien couvent prémontré de religieuses

à Heinsberg. 2. Ordinarium divini officii domus S. Joh. Baptistae urbis Aquisgran. 1462).

52. — Mittheilungen des Vereins für hamburgische Geschichte. Jahrg. 3. N° 2. 1880. — Koppmann. Observations sur la topographie du vieux Hambourg à la fin du xiie s. — Voigt. Remarques sur l'institution primitive des *praetoren* de Hambourg. — Liebold. Le docteur Lüder Reventlow (astronome du xvie s.). = N° 3. Koppmann. La bataille dite d'Eppendorf, livrée le 2 février 880 entre les Saxons et les Normands (ce n'est pas à Eppendorf, mais vraisemblablement à Hambourg qu'elle fut livrée). = N° 8. Wohlwill. Les villes hanséatiques au congrès de Radstadt (d'après des lettres, des rapports d'agents diplomatiques et des documents officiels. Les menaces de Talleyrand arrachèrent du résident Schlüter en 1798 la promesse que les villes hanséatiques contribueraient aux préparatifs de la guerre contre l'Angleterre par une subvention de 10 à 12 millions).

53. — Zeitschrift des Harz-Vereins für Geschichte und Alterthumskunde. Jahrg. 13. Heft 1 et 2. 1880. — Jacobs. Le dominicain comte Elger von Honstein (mort en 1242. Biographie et tableau de la vie religieuse en Thuringe au xiiie s.).— Boysen. Dat Bok der Bedechtnisse und Des Rades Bok zu Hildesheim (remarques sur le recueil des décisions du conseil de ville d'Hildesheim au xive et au xve s. Texte du recueil). — Toepke. Liste des étudiants de l'université d'Heidelberg originaires du Harz (1386-1662). — Nebe. Conrad de Crosigk, évêque d'Halberstadt (mort en 1225. Biographie. Violemment ému par le meurtre de son ami l'empereur Philippe de Souabe, il se fit moine en 1208). — Jacobs. Le séjour du czar Pierre le Grand dans le Harz (1697). — Stenzel. Les monnaies découvertes à Güntersberge dans le Harz (description d'environ 160 monnaies de Gœttingen, Goslar, Hambourg, etc.). — Stenzel. Les monnaies découvertes à Walthausen (description d'environ 750 monnaies d'argent du xve et du xvie s. — Kawerau. Pour servir à l'histoire de plusieurs couvents pendant la guerre des paysans.

54. — Mittheilungen des Vereins für Geschichte des Stadt Nurnberg. Heft 2. 1880. — Lochner. L'extinction de la famille noble des Vorchtel (au commencement du xvie s.). — Kamann. Les pèlerinages de Nurembergeois à Jérusalem au xve s. (notamment d'après les récits de voyage de Hans Lochner et de Jœrg Pfinzing. Très intéressant et très complet). — Contributions à l'histoire du commerce de Nuremberg, 1370-1430. — Comptes-rendus : *Binder*. Charitas Pirkheimer (bon). — *Von Eberstein*. La guerre de Mangold d'Eberstein contre Nuremberg (bon). — *Baader*. La guerre de Jean Th. v. Absberg contre la ligue souabe (très bon). — *Stockbauer*. Droit commercial de Nuremberg au xvie s. (très insuffisant).

---

55. — Œsterreichische Militær-Zeitschrift. Jahrg. 21. Bd. 3.

Heft 9. 1880. — F. G. Exposé des opérations de la principale armée des alliés du 22 février au 22 mars 1814 en France (suite).

56.— Compte-rendu de la commission impériale archéologique pour l'année 1877. Pétersbourg, 1880.— Rapport sur des antiquités importantes découvertes en Crimée, parmi lesquelles une inscription relative au roi Parisade II, du Bosphore, et à ses successeurs.

57. — Russische Revue. 9e année, 1880. Fasc. 1. — Brückner. Arssenij Mazejewitsch ; contribution à l'histoire de la lutte entre l'État et l'Église sous le règne de Catherine II. = Fasc. 3. Eichelmann. La ligue des neutres en 1780 (l'idée d'une telle ligue n'était pas nouvelle ; c'est le Danemark qui lui a donné une portée plus générale ; c'est la diplomatie russe à qui revient l'honneur d'avoir organisé la ligue ; la Suède y fut toujours très favorable). = Fasc. 5. Schulze. Les antiquités de Mycènes découvertes par Schliemann (étude critique ; comparaison avec les antiquités trouvées en Russie). — Brückner. Le portrait de Catherine II ; ses lettres à Grimm ; fin au fasc. 6. = Fasc. 8. B. von Kœhne. Essais sur l'histoire des rapports de la Russie avec l'Allemagne : l'ambassade de Poroschin à Berlin en 1654. Un portrait de Frédéric le Grand et la voiture du couronnement de Catherine II. = Fasc. 10. Recherches ethnographiques sur la population de l'ancienne Cappadoce ou Lasistan.

---

58. — Archivio storico italiano. T. VI, 6e livr. — Saltini. Histoire du grand duc de Toscane Ferdinand Ier (texte d'une biographie inédite due à Pietro Usimbardi, premier secrétaire du duc et évêque d'Arezzo). — Caffi. Giacomello del Fiore, peintre vénitien du xve s. — Reumont. Les deux Cabot, notes historiques. — Falorsi. La correspondance de Francesco Melzi (à propos de l'ouvrage intitulé : *Francesco Melzi d'Eril, duca di Lodi, memorie, documenti e lettere inedite di Napoleone I e Beauharnais*). = Comptes-rendus : *Comparetti*. Relazione sui papiri ercolanesi. — *Sathas*. Documents inédits relatifs à l'histoire de la Grèce au moyen âge. — *Melzi*. Somma Lombarda (bon, quoique contenant de fausses identifications de noms de lieux). — *G. de Castro*. Fratellanze segrete. = Variétés : Lupi. L'origine et le sens du mot *Parlascio*.

59. — Archivio storico per le provincie napoletane. 5e année, fasc. 4. — Faraglia. Giovanni Miriliano ed i monumenti di Jacopo, Ascanio e Sigismondo Sanseverino (les trois fils de la comtesse de Saponara sont morts empoisonnés en 1516). — Maresca. Correspondance de la reine Marie-Caroline avec le cardinal Ruffo en 1799 ; fin. — Ferrajoli. La disgrâce de l'abbé Galiani en 1769 (Choiseul aurait demandé le rappel de Galiani pour le punir de paroles imprudentes ; Galiani aurait déclaré à l'ambassadeur de Danemark que son maître, le roi de Naples, n'était pas disposé à entrer dans le pacte de famille).

— Volpicella. Les statuts et l'administration municipale des villes de Bitonto et Giovenazzo, au xvie s. — G. de Blasiis. Ascanio Filomarino, archev. de Naples, et ses procès ; suite.— Volpicella. Mémoire de Leonardo Zocchis, employé à la monnaie royale de Naples (sur les monnaies, leur valeur et ceux qui les ont fait frapper, 6 déc. 1555. = Comptes-rendus : *Sommi*. Dell' assedio di Cremona, cronaca inedita (Crémone, assiégée en 1446, fut énergiquement défendue par un Giacomaccio Gicarna de Salerne). — *De Sanctis*. Ricordi storici di Mola di Bard. — *Lorenzo*. Memorie da servire alla storia sacra e civile di Reggio e delle Calabrie.

60. — Archivio veneto. Vol. XX, 2e part. — Giuliari. Histoire monumentale, littéraire et paléographique de la bibliothèque capitulaire de Vérone. — Bocchi. Des puissances qui ont possédé Adria et des changements survenus dans son régime municipal (donne la liste de ses magistrats jusqu'en 1511. Mémoire fait d'après les documents, mais qui est loin d'épuiser le sujet). — Lampertico. Aurelio dall'Acqua et la fondation de la *Mensa Aureliana-Capitulare Mussariorum monete anni MCCLXXVIII et subsequentorum* (fin). — Giomo. Les rubriques des *Libri misti* du sénat aujourd'hui perdus (suite). — *Baracchi*. Transcription des chartes du xie et du xiie s. conservées dans l'*Archivio notarile* de Venise. = *Variétés :* Cipolla, l'*Isola Cenense*.

61. — Nuove Effemeridi siciliane. Juillet-août 1880. — Carini. La pourpre et la couleur propre dans la diplomatie, et surtout dans celle des actes siciliens, fin.

62. — Rivista europea. 1er déc. 1880. — Beltrani. Leonard Bufalini et son plan topographique de Rome, 1551. = 1er janv. 1881. Histoire des prétendants, esquisses historiques par M. Brüchner (publié dans le *Nord und Süd*), suite le 15 janv. = 1er fév. Celesia. Les rois successeurs de Janus ou les Ligures dans le Septimontium. — Les derniers biographes de Napoléon Ier.

63. — Accademia dei Lincei. Séance du 16 janv. 1881. — Carutti. Notice nécrologique sur Carlo Bon-Compagni. — Narducci. Additions à la partie imprimée des *Scrittori di Italia* de Mazzucchelli tirées de la bibliothèque Alessandrina de Rome. — Lumbroso. Les momies du moyen âge. — Schupfer. Sur la *lex romana Utinensis* (monument intéressant pour le droit romain du moyen âge, que l'auteur attribue au ixe s. et, contrairement à l'opinion des jurisconsultes allemands, à l'Italie). — Lanciani, Fiorelli. Découvertes d'antiquités.

64. — R. Accademia di Scienze (Turin). 1880. — V. Promis. Notice sur trois sceaux piémontais inédits (Ranieri, évêque d'Alba, 1224. — Andrea, abbé de Saint-Michel della Chuesa in val di Suza, 1306. — Le cardinal Bonifacio Ferrero, 1535).

65. — Atti della Accademia di Udine. 2e série, t. III, 1880. — Joppi. L'art de l'imprimerie dans le Frioul (le 1er livre imprimé en

Frioul, à Cividales, est de 1480). — M. Antonini. Les archives des notaires de la province d'Udine. = Comptes-rendus : *P. Antonini*. Del Friuli, ed in particolare dei trattati da cui ebbe origine la dualità politica di questa regione (bon). — *Campbell*. La vita di fra Paolo Sarpi. = T. IV. Occioni-Bonaffons. Du mouvement religieux en Italie au xvie s. — Id. Sur la famille de Colleredo. — Putelli. L'ancien château d'Udine. — Depuis 1876, l'académie d'Udine publie un *Annuario statistico* dont nous avons reçu les deux premières années, 1876 et 1878. Ces deux vol. ne contiennent absolument que des données statistiques étrangères au cadre de notre Revue.

---

66. — Aarsberetninger fra det Kgl. Geheimearchiv. Vol. VI, cah. 5. — Documents sur la guerre de Kalmar 1611, et sur la guerre contre les Suédois, 1657-60.

67. — Historisk Tidsskrift. 5e série. Vol. II, cah. 2. — Paludan-Müller. Les voyages de Chrétien Ier en Allemagne et en Italie, 1474-75. — Schiern. Engelstoftiana (souvenirs et anecdotes notées par le professeur L. Engelstoft). — Compte-rendu critique. Les ouvrages de Kr. Erslev sur le pouvoir du roi et les possesseurs des fiefs au xvie s. (excellents). — Mollerup. Catalogue de la littérature étrangère en 1879 sur l'histoire de Danemark.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres vient de perdre deux de ses membres les plus éminents : M. Aug. Mariette, à qui l'Égyptologie doit ses découvertes les plus considérables en fait de monuments religieux et historiques, et la création de l'incomparable musée de Boulaq, est mort le 19 janvier. A côté de ses nombreux mémoires sur *la Mère d'Apis* (1856), sur *Abydos* (1869), sur *Karnak* (1875), sur *Dendérah* (1878-1880), il a publié en 1867 un *Aperçu de l'histoire ancienne d'Égypte.*

M. Paulin Paris, né en 1800, mort le 13 février 1880, a consacré sa belle, longue et laborieuse carrière à l'étude de notre ancienne littérature. Personne n'a plus contribué que lui à en mettre l'étude en honneur et à en faire connaître les monuments, par sa collaboration à l'*Histoire littéraire de la France,* par ses cours au Collège de France, par ses éditions des *Grandes Chroniques de Saint-Denis,* de la *Chanson d'Antioche,* de *Garin le Loherain,* de *Guillaume de Tyr,* etc., soit enfin par son ouvrage sur les *Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi.* Il laisse un travail presque achevé et fort important sur *François Ier*. Nous lui devons aussi l'édition des *Historiettes de Tallemant des Réaux.*

— M. Casimir Gaillardin, né à Doullens le 7 septembre 1810, est mort à Paris le 29 décembre 1880. Il a consacré sa vie entière à l'enseignement de l'histoire, et tous les élèves qui depuis 1845 ont entendu ses leçons au lycée Louis le Grand ont conçu un sentiment de respectueux attachement pour ce maître laborieux, instruit et dévoué. Son *Histoire du moyen âge* (1835-1843) était un très bon livre pour l'époque où elle a été écrite. Son *Histoire de Louis XIV* (6 vol.) contient des parties bien étudiées ; malheureusement l'absence d'une forte méthode scientifique et l'étroitesse du point de vue auquel se plaçait M. G. enlève à cette œuvre une grande partie de son autorité et de sa valeur.

— M. l'abbé Crosnier, décédé le 2 sept. dernier à Nevers, avait publié un certain nombre d'ouvrages sur les antiquités du Nivernais, entre autres un *Tableau synoptique de l'histoire du Nivernais et du Donziais ; Études sur la géographie de la Nivernie pendant les cinq premiers siècles de notre ère*, etc. (voy. Polybiblion, 5e livr., nov., p. 438).

— M. l'abbé Baudiau, décédé le 17 sept., avait publié une *Histoire du Morvan* et une *Histoire d'Entrain.*

— M. P. Riant a consacré une courte étude à *Trois inscriptions relatives à des reliques rapportées de Constantinople par des croisés allemands* (extrait des Mém. de la Soc. des Antiquaires, t. XL). La première de

ces inscriptions se compose des mots *Her Minne* gravés sur un morceau de la vraie croix conservé à Vicence. M. R. traduit ces mots de vieux allemand par : *Alta Memoria* (pourquoi pas *Domini Memoria ?*). La seconde se trouve sur un reliquaire de la cathédrale de Münster. Elle doit se lire :

Articulum Pauli, praesul, dedit hunc, Hermanne,
Henricus Cesar tibi, rex Byzancius illi.

Et doit se traduire : « Évêque Hermann, le César Henri t'a donné cet orteil de Paul, qu'il a reçu du roi de Byzance. » M. R. l'a traduit à tort par : le César Henri, roi de Byzance, a donné cet orteil de Paul à l'évêque Hermann. La dernière inscription qui entoure un magnifique reliquaire à trente *loculi,* appartenant à M. Chalandon, de Lyon, raconte l'histoire d'un prêtre qui a volé une relique de la vraie croix. M. R. croit que ce fait se rapporte à l'époque de la 4e croisade.

— M. Ch. Graux a consacré sa thèse latine de doctorat ès lettres *De Plutarchi Codice Malvitensi* (Klincksieck), à l'étude du ms. de Madrid N. 55, qui contient d'excellentes leçons jusqu'ici négligées. Sa thèse française, *Essai sur les origines du fonds grec de l'Escurial,* est à la fois un chapitre de l'histoire de la renaissance en Espagne et un chapitre de l'histoire de Philippe II. Don Diego Hurtado de Mendoza, le diplomate érudit et poète, y occupe la place d'honneur. Il faut lire le travail de M. Graux pour comprendre tout ce que les recherches, en apparence les plus arides, peuvent offrir d'intérêt et même de charme quand elles sont exposées avec art et éclairées par des vues d'ensemble.

— M. L. Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône, vient de consacrer une excellente étude au *Besan d'or sarrazinas pendant les croisades* (Marseille, typ. Barlatier-Feissat, 48 p.). Cette monnaie arabe, que les chrétiens imitèrent à Tripoli et à Tyr, joue un grand rôle dans l'histoire politique et économique de l'Orient au moyen âge. M. B. en a étudié de près les variétés, la valeur, les lieux d'origine, et montré les liens qui rattachent cette question de numismatique à l'histoire des croisades.

— M. J. Delaville Le Roulx a tiré des archives de Malte et de la Bibliothèque nationale une série de pièces qui lui ont permis de reconstituer l'histoire de l'*Hôpital des chrétiens à Saint-Jean d'Acre* (Nantes, Soc. des Bibliophiles bretons, 24 p.), fondé en 1254 par l'archevêque Gilles de Tyr, sous le vocable de saint Martin, pour les pauvres chrétiens de la province de Tours. Il dura jusqu'à la chute d'Acre en 1290.

— M. Ch. Gravier, qui dirige tous ses travaux vers l'histoire des voyages des Normands en Amérique, a consacré son discours de réception à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen aux *Normands sur la route des Indes* (Rouen, imp. Cagniard, 51 p.). Le résultat de ce travail fort érudit est en somme, bien que M. Gravier soit d'un avis contraire, qu'il est impossible de constater aucun voyage des Normands en Amérique antérieurement à l'an 1500.

— Les registres des conclusions du conseil de ville et les registres des causes du bailliage et de la prévôté de Châlons présentent, de 1422 à 1429, une lacune dont les historiens locaux ont profité pour prêter aux Châlonais un rôle plus patriotique que celui qu'ils ont joué. Un érudit de Châlons, M. Louis Grignon, a essayé de suppléer à la disparition de ces registres, où il se refuse à voir un simple effet du hasard, à l'aide de comptes municipaux, et il a prouvé, dans une brochure in-32 de 39 p. (*Notes sur l'Histoire de Châlons;* Châlons, imp. Martin), fort digne d'attention sous son aspect modeste, que Châlons avait reconnu Henri VI dès 1422, et que, de 1417 à 1429, elle était restée bourguignonne.

— M. Albert Babeau a consacré un excellent travail, tiré tout entier de documents d'archives inédits, aux séjours des *Rois de France à Troyes au XVIe siècle.* (Troyes, L. Lacroix). Quatre chapitres sont relatifs à Louis XII, François Ier, Henri II et Charles IX, et un cinquième aux gouverneurs de Champagne. Quant à Henri IV, M. B. avait déjà consacré une monographie spéciale à son séjour à Troyes. L'étude si précise et si pittoresque de M. B. est doublement intéressante au point de vue de l'histoire des mœurs et de l'industrie et au point de vue des relations des rois avec les villes.

— M. Tamizey de Larroque, qui étudie depuis longtemps la vie de l'érudit Peiresc, recueille avec soin toutes les lettres qui lui ont été adressées. Il nous donne aujourd'hui en brochure, après les avoir publiées dans la Revue de Marseille et de Provence, vingt et une lettres de *César Nostradamus,* le fils de Michel Nostradamus, à la fois médiocre poète et piètre historien. Ses lettres sont fort amusantes et curieuses pour l'histoire littéraire du XVIIe s. (*Les correspondants de Peiresc.* II. César Nostradamus. Lettres inédites, écrites de Salon à Peiresc en 1628-29. Marseille, typ. M. Olive). Il faut lire p. 6 : 23 *août* pour 23 *avril*, et p. 21 : *Junius* pour *Tunius.*

— Sous le titre *Gilles Corrozet et Germain Brice* (in-18, Champion) M. Alf. Bonnardot a publié une description en partie nouvelle de 19 éditions des *Antiquités de Paris* et de 9 éditions de la *Description de Paris.*

— M. A. Durieux a tiré des archives communales de Cambrai des détails intéressants et neufs sur une famille de peintres cambrésiens peu connus, les Vermay. Les trois membres de cette famille qui ont acquis à leur nom une illustration locale, Henri Ier, Ponthus et Henri II, ayant exécuté plusieurs de leurs travaux pour des cérémonies publiques célébrées à Cambrai, la brochure de M. Durieux (*Les Peintres Vermay;* Cambrai, Renaut) ne sort pas de notre cadre autant qu'on pourrait le croire, et c'est pour cela que nous la signalons à nos lecteurs.

— M. J. Favier continue, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine,* ses études sur l'Université de Pont-à-Mousson. Après avoir exposé, dans un premier article, quelle était la vie des étudiants, il examine comment on devenait bachelier et maître ès arts, quels étaient

les programmes des études, et le cérémonial de la collation des grades. Cet intéressant travail donne une idée très exacte de ce qu'était au siècle dernier l'enseignement secondaire. Un appendice contient la liste des *Agonothètes* de l'Université, avec la description des livres donnés en prix chaque année (tirage à part chez Sidot, à Nancy).

— Notre collaborateur, M. Alf. Leroux, archiviste de la Haute-Vienne, vient de publier une *Notice historique sur l'hôpital de Magnac-Laval en Basse-Marche,* aux XVIIe et XVIIIe siècles (Limoges, Ducourtieux). Ce travail est entièrement fait d'après les archives anciennes de l'établissement.

— M. Eug. Müntz a publié dans la *Gazette des Beaux-Arts* (oct.-nov. 1880) et fait tirer à part un curieux article sur *Raphaël, archéologue et historien d'art ;* il montre, non seulement les emprunts faits par Raphaël à l'antiquité, mais les efforts qu'il fit pour s'opposer à la destruction des marbres antiques, et entre autres de ceux qui porteraient des inscriptions. Il établit l'authenticité d'un rapport adressé sur le résultat de ses études archéologiques au pape Léon X en 1517 ou 1518. M. H. Grimm avait nié que ce rapport fût l'œuvre du grand artiste. Cette étude est reproduite dans le beau livre que M. Müntz vient de consacrer à *Raphaël* (Hachette).

— M. l'abbé Ul. Chevalier vient de constituer à Valence un comité pour l'histoire ecclésiastique de tous les diocèses compris dans l'ancien Dauphiné et dans le Vivarais. Ce comité a pour organe un Bulletin trimestriel dont le prix d'abonnement est de 3 fr. par an.

— M. Deschamps de Pas entreprend la publication d'un grand *Dictionnaire historique du Pas-de-Calais,* qui comprendra environ 13 vol. ; une des dernières livraisons parues se rapporte à Saint-Omer. Sur ce dernier point, le travail de M. Deschamps se trouve complété par un livre que M. le baron Dard vient de faire paraître, la *Bibliographie historique de la ville de Saint-Omer,* contenant la description de 562 ouvrages imprimés ou mss. (Arras, Sueur-Charruey).

— Nous recevons de M. Breuillac-Laydet un travail intéressant sur *la Juridiction consulaire à Niort* de 1565 à 1790 (in-8°, Niort, Clouzot). Cette ville dut d'abord à la navigation de la Sèvre, puis à ses foires, un développement commercial si important qu'elle fut la cinquième à laquelle fut accordé un tribunal consulaire. M. B.-L. a fait une histoire abrégée de ce tribunal et l'a fait suivre de la liste de ses membres.

— Mme la marquise Forbin d'Oppède vient de publier (Plon) une nouvelle édition du *Règlement donné par la duchesse de Liancourt à la princesse de Marsillac, sa petite-fille, pour sa propre conduite et pour celle de sa maison.* Mme de Liancourt était janséniste ; aussi retrouve-t-on dans ce *Règlement* la morale élevée et austère de Port-Royal. Mme Forbin d'Oppède a fait précéder cet opuscule d'une préface intéressante sur les maisons de La Rochefoucauld et de Liancourt.

— M. E. Caro a réuni en deux volumes (Hachette) une série d'études sur la *Fin du XVIII*e *s.* Aucune sympathie de nature ni d'esprit ne porte M. Caro vers le XVIIIe s. ; mais il a une large et bienveillante compréhension des choses qui lui permet d'en parler sans se faire jamais, comme il le dit lui-même, « ni détracteur ni apologiste ». Est-il, comme il le désire, « critique et juge ? » Nous n'oserions l'affirmer. En tout cas il est un très brillant, très aimable interprète. Ses articles sur Jean-Jacques Rousseau, sur André Chénier, surtout sur Diderot inédit, sont des morceaux très intéressants où le XVIIIe s. est étudié sous ses trois aspects si étroitement associés : philosophique, littéraire et politique.

— M. N. de Wailly vient de publier chez Hachette une nouvelle édition du texte de l'*Histoire de saint Louis* par Joinville. Entre autres corrections heureuses, M. de W. a mis à profit celles qu'avait proposées M. G. Paris. Ce texte, accompagné de notions sur la grammaire et la langue de Joinville et suivi d'un glossaire, est surtout destiné à l'étude de l'ancien français ; il ne sera pas moins utile aux historiens qui pourront lire en un format commode et pour un prix modéré (1 fr. 75) un des plus charmants chroniqueurs du moyen âge.

— La *Bibliothèque des écoles et des familles,* publiée par la même librairie, s'est augmentée de plusieurs vol. Nous avons déjà signalé la vie de *Turenne* par M. G. Duruy, les voyages de *Marco Polo* par M. Vidal Lablache, la vie de *Richelieu* par M. B. Zeller, celle de *Sully* par M. Lavisse (XIV, 232), enfin celle de *Du Guesclin* par M. Debidour (XV, 256) ; mentionnons aujourd'hui les biographies de *Bayard* et de *Kléber* par M. d'Aubigné, et un très intéressant abrégé de la *Conquête du Mexique,* d'après Prescott. Ces petits livres (1 fr. chaque) peuvent rendre de grands services aux élèves, maintenant surtout qu'au baccalauréat on peut donner pour l'épreuve en français un sujet d'histoire aussi bien que de littérature. Les élèves de rhétorique devraient, avant leur examen, avoir lu ces petits livres, qui s'adressent directement à eux.

— Un des derniers volumes de la Bibliothèque des merveilles (Hachette) est consacré aux civilisations anciennes que les fouilles des villes anciennes ont mises au jour. Dans *les Villes retrouvées,* M. G. Hanno fait revivre à nos yeux Thèbes d'Égypte, Ninive, Babylone, Troie, Carthage, Pompéi et Herculanum. L'introduction donne quelques indications sur les temps préhistoriques, les villes phéniciennes, juives, syriennes et étrusques. Ce charmant volume, écrit avec vivacité et avec goût, illustré avec soin, sera excellent pour les élèves de sixième qui commencent à étudier l'antiquité.

— Nous signalerons un certain nombre de publications relatives à l'histoire du Dauphiné qui ont paru en 1880 : *Recherches sur l'emplacement de la civitas et de l'évêché Rigomagensium (province ecclésiastique d'Embrun),* par J. Roman. Grenoble, F. Allier père et fils, 1880, in-8° de 55 p. — *Dissertation histor. sur la mission de saint Crescent, disciple*

de l'apôtre saint Paul, évêque et fondateur de l'église de Vienne dans les Gaules au Ier siècle de l'ère chrétienne, par l'abbé Charles Bellet. Lyon, Brun, Valence, Lantheaume, 1880, in-8° de 43 p., titre rouge et noir. — *Note critique concernant Syagrius II, évêque de Grenoble* (614), par l'abbé Charles Bellet. Vienne, T.-J. Savigné, 1880, in-8° de 16 p. — *Alfred de Terrebasse : Opuscules* (*histoire, archéologie*). Vienne, Savigné, 1880, pet. in-12 de XIV-252 p. encadrées de filets rouges, titre rouge et noir (c'est une réimpression de 17 notices publiées par M. de Terrebasse et précédée d'une préface de M. H. B. (Hugues Bertin). — *Histoire des antiquités de la ville de Vienne, manuscrit inédit de Pierre Schneyder, publié avec une notice historique,* par E.-J. Savigné. Vienne, Savigné, 1880, 1 vol. in-12. Un portrait à l'eau-forte et une gravure. — *Notes pour servir à l'histoire de Grenoble,* par E. Pilot de Thorey. Grenoble, Xavier Drevet, 1880, in-8° de 190 p. — *Souvenirs historiques sur Bourgoing ; titres et documents divers relatifs à cette ville,* par Louis Fochier. Vienne, Savigné, 1880, in-8° de 512 p., avec un portrait à l'eau-forte. Ce livre est une étude excellente, une des meilleures monographies d'histoire provinciale que nous ayons vues depuis longtemps. — *Inscription funéraire romaine récemment découverte à Die (Drôme),* par Casimir Guérimand. Grenoble, Dupont, 1880, in-8° de 15 p. (extr. du *Bull. de l'Académie delphinale*). — *Le Dauphiné avant l'histoire. Ancienneté de l'homme en Dauphiné et accessoirement en Provence et en Savoie,* par Florian Valentin. Grenoble, Dupont, 1880, in-8° de 34 p. (extr. du *Bull. de l'Académie delphinale*). — *Numismatique gauloise. Le trésor de Saveyron* (*Drôme*), par le comte Fernand de la Sizeranne. Valence, Chenevier et Pessieux, 1880, in-8° de 34 p. et 3 pl. (extr. du *Bull. de la Société d'archéologie de la Drôme*). — *Recherches historiques sur Hugues, évêque de Die, légat du pape saint Grégoire VII,* par l'abbé Jules Chevalier. Montélimar, Bourron, 1880, in-8° de 34 p. — *Spécimen du langage de Savines* (*Hautes-Alpes*) *en* 1442, *document inédit,* publié par Paul Guillaume. Forcalquier, 1880, in-8° de 14 p. — *Essai sur les origines monastiques dans le diocèse de Valence (Ursulines),* par le chanoine Madal. Valence, Céas, 1880, gr. in-8° de 64 p. — *Humbert d'Albon, évêque du Puy* (1127-1144), par Charles Rocher. Le Puy, Marchessou, 1880, in-12 de 51 p. (extr. de l'*Annuaire de la Haute-Loire,* 1880). — *Chroniques dauphinoises et documents inédits relatifs au Dauphiné pendant la Révolution. Les savants du département de l'Isère et la Société des sciences, des lettres et des arts de Grenoble,* 1794-1810, par A. Champollion-Figeac. Vienne, Savigné, 1880, gr. in-8° de XV-360 p. Titre rouge et noir. Un portr. à l'eau-forte.

— Mentionnons encore un certain nombre de publications que nous n'avons pu connaître que par leur titre, par suite de la négligence que mettent les auteurs ou les éditeurs de province à communiquer leurs ouvrages aux recueils savants : *Abord,* Histoire de la Réforme et de la Ligue dans l'Autunois ; *Béziat,* Histoire de l'abbaye de Caunes, au diocèse de Narbonne ; *Bonnin,* Cartulaire de Louviers, t. IV ; *Daux,* Histoire

de l'Église de Montauban, t. I ; *Dancoisne,* Histoire des établissements religieux britanniques fondés à Douai avant la Révolution française ; *Daguin,* Les évêques de Langres, fasc. I ; Chronique d'Étienne de Cruseau, t. I ; *Choron,* Recherches sur l'instruction primaire dans le Soissonnais ; *Chevreul,* Lettres de Longuet de Gergy ; *Chauvet,* Essai historique sur la paroisse de Gyé-sur-Seine ; Cartulaire de l'église de Sainte-Menehould ; *Bonnabelle,* Étude sur les seigneurs de Ligny de la maison de Luxembourg ; *Baudiau,* Histoire d'Entrain ; *Filhol,* Histoire d'Annonay, t. I ; *Favre,* Histoire de Niort depuis ses origines ; *Duhamel,* Une ligue au XIVe s. ; *Drouyn,* Essai hist. et archéol. sur l'ancien diocèse de Bazas ; *Dessailly,* Authenticité du testament de saint Remi ; *Des Diguères,* la Vie de nos pères en Basse-Normandie ; *Guillotin de Corson,* Pouillé historique de l'archevêché de Rennes ; *Lecesne,* Hist. d'Arras, t. I ; *Lecoy,* Notes et documents sur la ville de Saint-Quentin dans la seconde moitié du XVIe s. ; *Legué,* Urbain Grandier et les possédées de Loudun ; *De Meissas,* Évangélisation des Gaules ; *Pigeon,* Hist. de l'ancienne église Saint-Gervais d'Avranches ; *Prarond,* Topographie historique d'Abbeville ; *Redier de la Vilatte,* Études sur les historiens du Languedoc ; *De Ternas,* Hist. de la terre et du comté de Belleforière ; *Cte de Soultrait,* Armorial historique et archéologique de la Nièvre ; *Saint-Ferréol,* Notice sur Brioude ; *Saint-Aulaire,* Portraits de famille, 1750-1860 ; *Chapellier et Glay,* Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges, t. VI.

— M. Paul de Félice a consacré sa thèse de licencié en théologie à une *Étude sur l'Octavius de Minucius Felix* (Blois, imp. Marchand, 147 p.). C'est l'étude la plus complète que nous possédions en français sur ce curieux spécimen de l'apologétique chrétienne au IIe s. M. de F. admet avec M. Aubé que l'Octavius est une réponse à Fronton et non à Celse ; mais il en place la composition entre 156 et 160, c'est-à-dire immédiatement après la composition du discours de Fronton. Il donne une analyse très développée et même un peu prolixe des arguments de Cecilius et d'Octavius, et montre ce qu'il y a d'incomplet au point de vue chrétien dans les arguments de Minucius Felix. Il suppose que l'Octavius n'était que l'introduction d'une série d'écrits apologétiques.

— M. Richard, archiviste de la Vienne, vient d'étudier dans une brochure fort intéressante *Les origines du monastère de Saint-Maixent* (Saint-Maixent, imp. Reversi, 46 p.). Nous reproduisons ses conclusions : « Vers le milieu du Ve s. un prêtre, du nom d'Agapit, se retira avec quelques compagnons dans la forêt de la Sèvre et y construisit un monastère dont il dédia l'église à saint Saturnin, évêque de Toulouse. Vers l'an 480 il y reçut un nouveau disciple du nom d'Adjutor (ce nom n'est-il pas un qualificatif ?), à qui, quelques années après, il laissa la direction de sa communauté. Celui-ci, qui avait pris le nom de Maixent, reçut, en 507, au moment de la bataille de Vouillé, la visite de Clovis. Ce prince lui donna de grands biens et en particulier la villa de Milon, aujourd'hui ferme de Milan. » M. R. fait remarquer avec raison que la

seule vie ancienne et originale de saint Maixent est celle qui se trouve publiée dans les *Acta SS. Ord. S. Benedicti,* et que celle des Bollandistes n'est qu'un remaniement. M. Monod a commis à cet égard une erreur dans ses *Études sur Grégoire de Tours,* p. 82.

— M. A. Daniel vient de faire paraître pour la septième fois son très utile répertoire intitulé : l'*Année politique* (Charpentier). L'index qui le termine en rend l'usage très commode.

— Les livres élémentaires d'histoire vont se multipliant. M. Choublier a publié chez Delalain une *Histoire sommaire de la France* jusqu'à l'avènement d'Henri IV conforme au programme de la huitième, tellement sommaire qu'elle ne peut offrir aucun intérêt pour de jeunes enfants. Nous préférons de beaucoup celle de M. George Duruy, publiée chez Hachette, et où le côté biographique et anecdotique a été particulièrement développé. De nombreuses gravures y parlent aux yeux de l'enfant; la fantaisie tient malheureusement trop de place dans ces gravures. — L'*Histoire élémentaire de la France,* de M. Cons (Delagrave), est aussi conçue d'après ce système d'abréviation à outrance qui nous paraît contraire à toute saine pédagogie ; mais les récits qui accompagnent chaque chapitre sont très intelligemment composés.

— M. de Lauwereyns de Roosendaele vient de consacrer une brochure du plus vif intérêt au *Procès des Jésuites au XVIIIe s. à Saint-Omer* (Saint-Omer, imp. Fleury-Lemaire). Il y raconte, pièces en main, la très curieuse histoire de l'expulsion des Jésuites qui possédaient les deux collèges de Saint-Omer, le collège wallon et le collège anglais, expulsion accomplie en dépit des protestations du Conseil d'Artois, qui y perdit, à la suite de sa lutte contre le Parlement de Paris, son caractère de cour souveraine. — M. A. Douarche a consacré son discours de rentrée de la cour d'appel de Bourges à la fameuse *Banqueroute du P. Lavalette* (Pedone-Lauriel).

Allemagne. — La science de la mythologie et des antiquités germaniques a perdu, dans la personne du Dr Wilhelm Mannhardt, un travailleur méritant. On lui doit, entre autres ouvrages : *Gœtterwelt der deutschen und nordischen Vœlker* (Berlin, 1860); *Wald- und Feldkulte der Germanen,* 2 Bde. Berlin, 1875-77.

— Le Dr Charles-Georges Bruns, professeur de droit romain à l'Université de Berlin, mort récemment, était né le 24 février 1816 et travaillait à Berlin depuis 1861. Son principal ouvrage est intitulé : *Das Recht des Besitzes im Mittelalter und in der Gegenwart.*

— Le D^r Fr. Mook, mort si malheureusement le 23 décembre en traversant le Jourdain, a publié, outre un travail sur Théophaste Paracelse (1876), un ouvrage très intéressant intitulé : *Ægyptens vormetallische Zeit,* où il a tiré parti de toutes les antiquités égyptiennes de l'âge de pierre.

— Le 3 janv. est mort le comte Hector de Hundt, membre de l'Académie de Bavière, à l'âge de 72 ans. Ses nombreux travaux, insérés

surtout dans les recueils de cette Académie et de la Société historique de la Haute-Bavière, sont exclusivement consacrés à l'histoire bavaroise. Nous citerons notamment : *Gesch. des Klosters Scheyern,* 1862 ; *Ueber die baierischen Urkunden aus der Zeit der Agilolfinger,* 1874.

— G. H. F. Nesselmann, professeur à l'Université de Kœnigsberg, orientaliste et numismatiste, est mort le 7 janvier.

— Le Dr H. Contzen, directeur des archives et professeur à Würzbourg, est mort dans cette ville le 4 janv. 1881, à l'âge de 73 ans. Il est l'auteur d'une histoire de Bavière.

— Le 30 déc. 1880 est mort A. Ruge, né le 13 sept. 1803, connu comme éditeur des *Deutschen Jahrbücher,* banni comme révolutionnaire, en 1843, par le gouvernement saxon. Il fonda à Paris, avec le socialiste Marx, les *Deutsch-französischen Jahrbücher*, organe des aspirations communes de la France et de l'Allemagne. Outre des traductions de l'anglais (Buckle, *Gesch. der Civilisation)* on possède ses mémoires sous le titre : *Aus früherer Zeit,* 4 Bd. 1862-1867.

— Le professeur Baumgarten, de Hasbourg, connu par son histoire d'Espagne, et l'historien suisse G. v. Wyss, de Zürich, ont été nommés membres de la commission historique de l'Académie des sciences de Bavière.

— Les barons Ernest et Charles de Stockmar, de Berlin et de Cobourg, ont protesté récemment contre les Mémoires de Caroline Bauer, publiés par A. Wellmer, et qualifié de mensongères les accusations de celle-ci contre leurs ancêtres.

— Les collections de feue Ludmilla Assing-Grimelli, provenant de Varnhagen von Ense, sont entrées à la Bibliothèque de Berlin ; elles passent pour renfermer beaucoup de matériaux importants et inédits.

— Le 11e vol. de la *Deutsche Biographie* vient de paraître, il contient les noms Hassenpflug à Hensel.

— La question des Templiers vient d'être reprise en Allemagne ; dans un livre intitulé *Geheimlehre und Geheimstatuten des Tempelsherren Ordens,* M. Prutz conclut à l'hérésie des Templiers, qui professaient le manichéisme. M. Prutz ne considère pas comme authentiques les statuts secrets de l'ordre des Templiers, publiés en 1877, à Halle, par le Dr Merzdorf.

— M. Otto Posse va faire prochainement paraître un nouveau vol. du *Codex diplomaticus Saxoniæ regiae,* où il retrace l'histoire primitive des Wettin.

— On dit que M. Stier, directeur de gymnase à Zerbst (Anhalt), vient de découvrir une relation du second voyage de Vasco de Gama aux Indes en 1502-1503, relation écrite en hollandais par un compagnon du grand navigateur.

— Deux nouveaux vol. des Mémoires de Metternich viennent de paraître en allemand et en français. Ils embrassent les années 1816-1829.

— M. Güterbock va publier un index et un lexique destinés à compléter la *Grammatica celtica* de Zeuss.

— Dans une dissertation de Gœttingen sur la patrie d'Hugo Falcandus, M. Friedrich Schrœter soutient contre M. Hillger, par des arguments très forts, que le chroniqueur sicilien n'est pas le même qu'Hugues Foucaut, abbé de Saint-Denis. C'est plutôt, d'après M. Schr., un Sicilien de naissance, qui, malgré l'occupation française de 1168, put rester dans son pays. Il était encore en Sicile un an après, et il a composé son ouvrage en Apulie. Le traité, écrit à la requête de Pierre de Blois, est tout à fait distinct de l'histoire. M. Schr. est d'accord avec le ms. de Paris 6262 pour considérer l'auteur comme le trésorier de l'église Saint-Pierre de Palerme, probablement le prédécesseur du Pierre auquel sa lettre de 1190 est adressée.

— Le prof. Hugo Lemcke a inséré dans le programme du gymnase de N.-D. à Stettin de 1879 une description des mss. de la bibliothèque capitulaire de Cammin qui existent encore. Il a indiqué avec soin les souscriptions des scribes et les renseignements historiques qu'ils fournissent sur l'histoire locale; l'histoire proprement dite n'est représentée que par le chap. final de Mart. Polonus « Romanum — defunctus », qui est rattaché à une compilation sur l'histoire. Le Cod. 23 contient des sermons prononcés au concile de Constance et suivis de notices nécrologiques sur plusieurs doyens de la cathédrale; le Cod. 27 renferme des lettres de Pétrarque.

— La collection des *Geschichschreiber der deutschen Vorzeit* s'est augmentée de la vie de saint Norbert, suivie de la biographie du comte Gottfried von Kappenberg et d'extraits de sources diverses, le tout publié par les soins du Dr Hertel, et de la chronique d'Otto de Freising 6 et 7 livres, traduite par le Dr Kohl.

— Le 25e vol. des *Scriptores rerum germanicarum* a paru. La commission a publié également un demi-volume de la collection des *Poetae latini medii Ævi,* qui contient les poètes latins de la période carolingienne jusqu'à Angilbert et Naso, et est dû aux soins de Ern. Duemmler. La préface paraîtra avec la seconde partie du volume.

— La *Société pour l'étude de la Transylvanie* entreprend la publication de sources pour servir à l'histoire de ce pays. La première partie du premier volume a paru récemment. Ce volume contient les comptes conservés dans les archives d'Hermannstadt de 1380 à 1516.

— Les villes libres et impériales d'Allemagne ont joué au xve siècle un rôle considérable dans l'histoire constitutionnelle, politique et religieuse d'Allemagne. Les empereurs ont pu espérer un instant trouver en elles l'appui que la féodalité princière ne pouvait ni ne voulait leur donner. M. H. Finke a étudié avec le plus grand soin les relations des villes avec Sigismond pendant les huit premières années de son gouvernement (*Kœnig Sigmunds Reichsstædtische Politik.* Bocholt, Temming). Il a en particulier tiré de nombreux renseignements des archives de Strasbourg.

— M. Georges Weber vient de poser la dernière pierre au monument de sa vie scientifique et pédagogique en publiant le t. XV de son *Allgemeine Weltgeschichte* (Leipzig, Engelmann). Il ne lui reste plus qu'à publier l'index des t. XIV-XV. Cette œuvre magistrale, commencée en 1857 et qui est arrivée en vingt-trois ans à son entier achèvement, est de toutes les histoires universelles que nous connaissons la plus complète, la plus au courant des derniers résultats de la science, celle qui, sans négliger les faits, donne le plus de place au développement général de la civilisation. Nous ne connaissons pas de livre que nous puissions plus utilement recommander aux professeurs d'histoire chargés d'un vaste enseignement pour lequel ils ne peuvent sur tous les points recourir aux sources ou aux ouvrages d'érudition. Ils trouveront en tête de chaque période des indications de sources très bien choisies, et regretteront seulement que lorsque M. Weber fait une citation, il n'indique jamais la provenance. Ajoutons que, malgré l'ardent patriotisme de M. W., ses récits et ses jugements sont d'ordinaire impartiaux. Cet éloge ne peut, il est vrai, s'appliquer à l'histoire de la guerre de 1870. Mais sur ce point la légende allemande est trop fortement implantée dans les esprits, pour qu'on puisse s'en écarter sans risquer d'être mis à l'index des familles comme des écoles.

— M. Aug. Deppe vient de consacrer une brochure de 114 p. à la guerre des Romains en Allemagne, dans les années 14-16 ap. J.-C. (*Der Rœmische Rachekrieg in Deutschland u. die Vœlkerschlacht auf dem Idistavisusfelde.* Heidelberg, Weiss). L'auteur de cette consciencieuse et minutieuse étude cherche à éclairer les historiens anciens par une connaissance exacte de la topographie et des antiquités du territoire qui a été le théâtre des événements.

— M. Otto von Breitschwert a consacré ce qu'il appelle « ein geschichtlicher Essay » à Aquilée, cette ville deux fois célèbre, comme port de commerce dans l'antiquité, et au moyen âge comme siège d'un patriarchat puissant. (*Aquileja, das Emporium an der Adria vom Enstehen bis zur Vereinigung mit Deutschland.* Stuttgard, Bonz.) Cette agréable monographie a surtout pour but de signaler Aquilée à l'attention des archéologues, des hommes politiques et des économistes.

— M. W. Martens a étudié dans une brochure de 71 p. l'histoire du roi lombard Liutprand (*Politische Geschichte des Langobardenreichs unter Kœnig Liutprand*, 712-744. Heidelberg, Hœrning). Ce travail, soigneusement fait, a un très grand défaut; c'est de laisser de côté la question la plus intéressante, celle du caractère de Liutprand, des tendances de son gouvernement, des idées qui dirigeaient sa politique avec Rome, avec l'Empire grec et avec les Franks. M. M. étudie et classe les faits ; il ne fait pas voir les causes qui les amènent.

— Les personnes qui voudraient s'instruire d'une manière rapide et agréable sur l'histoire des Postes depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours trouveront un excellent résumé de cette question dans

la brochure de M. Ilwof : *Das Postwesen* (Graz, Leuschner et Lubensky).

— La maison Lorentz de Leipzig a commencé cette année la publication d'une bibliographie slave générale.

— La Société historique de la Basse-Saxe à Hanovre a l'intention de publier le cartulaire de la ville d'Hamelu, et a chargé de cette publication M. le Dr Meinardus.

Angleterre. — L'Angleterre vient de perdre un de ses écrivains les plus originaux et les plus puissants. Thomas Carlyle est mort le 5 février dernier. Il était né le 4 déc. 1795 dans le Dumfriesshire. Il apporta dans ses travaux historiques un point de vue des plus bizarres. Il n'avait aucune théorie politique déterminée; il aimait tout ce qui est grand, puissant, les fortes personnalités qui séduisent et entraînent l'humanité, et en même temps il avait un amour pour les souffrants et les faibles qui donnait une teinte quasi socialiste à ses écrits. Peu lui importait presque les œuvres, pourvu que l'homme eût du génie ou du cœur. Il a exposé sa philosophie de l'histoire avec un prodigieux esprit et une éloquence étrange dans son *Heroes and Hero-Worship*. Il a été successivement l'apologiste de *Cromwell*, le despote mystique (1841), et de *Frédéric II*, le plus réaliste des despotes. Même dans sa *Révolution*, son premier ouvrage historique (1837), l'horreur des crimes disparaît devant l'enthousiasme que lui cause la grandeur du drame. On a dit parfois de Carlyle qu'il était un voyant; mais il n'avait rien du don de divination historique qui fait la grandeur de Michelet, et qui récrée l'âme des personnages du passé; il était plutôt un *halluciné*, c'est-à-dire qu'il savait, avec des couleurs souvent bien disparates, faire vivre et mouvoir des tableaux enfantés par ses imaginations. Mais ce qu'il montrait, c'était toujours l'âme, les sentiments, les visions de Carlyle, non celles des hommes dont il racontait l'histoire.

— Il s'est fondé en Angleterre, à l'instar de la France, une Société pour l'avancement des études grecques. Cette Société publie un *Journal of hellenic studies*, dont les deux premiers numéros ont paru au commencement de janvier (voy. *Academy*, 15 janv.).

— La librairie Rivington, de Londres, va publier une *Ecclesia anglicana*, par Jennings, et *A church history to the council of Nicæa*, par M. Wordsworth, évêque de Lincoln.

— M. le Dr W. Simpson, qui a déjà publié des documents relatifs à Saint-Paul de Londres, va publier (chez E. Stock) un ouvrage intitulé : *Chapters from the history of old Saint-Paul's*.

— M. le chanoine Bourke, déjà connu par son ouvrage sur l'Origine aryenne de la race et du langage gaéliques, prépare une Histoire d'Irlande.

— La librairie Murray va publier des extraits du journal de lord Paget, qui commandait la brigade de cavalerie légère à Inkermann et à la Tchernaia.

Belgique. — M. le baron VAN BEMMEL, décédé à Bruxelles le 19 août dernier, était un critique distingué. Auteur de quelques livres d'hist. (*Hist. de Saint-Josse-ten-Noode; Hist. de Belgique empruntée aux récits des écrivains contemporains*), il était plus connu comme directeur de la *Revue de Belgique* et d'autres entreprises encyclopédiques, telles que la *Patria Belgica,* auj. complète en 3 vol., et la *Belgique illustrée, monumentale et pittoresque,* encore en cours de publication.

— L'Académie royale d'histoire de Belgique a mis au concours les sujets suivants : 1° Étude sur l'organisation des institutions charitables en Belgique au moyen âge, et jusqu'au XVIe s.; — 2° Exposer, d'après les sources classiques et orientales, l'origine et le développement de l'empire mède. Le prix, pour chacune de ces questions, est une médaille d'or de 800 fr.; terme utile, le 1er février 1882.

— La Commission royale d'histoire a publié en 1880 : le t. II de la *Correspondance du cardinal de Granvelle* (4 oct. 1566-14 sept. 1567) éditée par M. Poullet; le t. VI de la *Chronique de Jean d'Outremeuse* (1302-1340), éditée par M. Borman; le t. II et dernier de l'*Istore et croniques de Flandres,* éd. par M. K. de Lettenhove, contenant entre autres la chronique de Baudouin d'Avesnes. — Le Bulletin de la Commission contient une seconde série des *Analectes Diplomatiques* de M. A. Wauters, comprenant quatre-vingt-deux actes de 1088 à 1405; huit documents de 1568 communiqués par M. E. Poullet, un travail de M. Piot sur les *Guerres en Belgique pendant le dernier quart du* XVIIe *s.*, un travail de M. Devillers sur *le Hainaut après la mort de Marie de Bourgogne* (1482-1483), et cinquante-quatre chartes inédites de Baudouin IV, Baudouin V et Baudouin VI.

— Le *Bulletin archéologique* de Liège a publié dans sa dernière livraison le texte, que l'on croyait perdu, du traité de paix conclu au mois de juillet 1359 entre l'évêque de Liège et le chapitre de Saint-Lambert, d'une part, et le comte de Namur, d'autre part, touchant les limites de la franchise de Dinant.

— M. Ch. RAHLENBECK, bien connu par ses travaux sur les Pays-Bas au XVIe s. et sur l'Inquisition néerlandaise, vient de publier un nouveau livre, *Metz et Thionville sous Charles-Quint*, gr. in-8°, 362 p.

— M. Frédéric FABER vient de terminer son grand ouvrage en cinq volumes, *Histoire du théâtre français en Belgique depuis ses origines jusqu'à nos jours.* La période de la République et de l'Empire intéresseront spécialement le lecteur français.

Danemark. — Livres nouveaux. *Reinhardt.* Valdemar IV Atterdag. — *Otto Vaupell.* Le comte de Griffenfeld (vol. I). — *Troels Lund.* Histoire du Danemark à la fin du XVIe siècle (vol. II, III). — *Thorsen.* Les Runes du Danemark (vol. II). — Ier cahier du manuscrit Esromensis.

Espagne. — La *Revista de Ciencias históricas* de Barcelone publie une *Bibliothèque historique de Catalogne* et un extrait des inventaires et catalogue des archives de Simancas.

— Le t. LXXII de la *Coleccion de documentos históricos para la historia de España* contient une relation des événements de Flandre et de France au temps d'Alex. Farnèse, par Al. Vasquez.

— Le R. P. Tailhan, s. j., prépare une édition de la chronique attribuée à Isidore de Beja, à laquelle il adjoindra deux chroniques inédites découvertes dans le ms. du Fuero juzgo, appartenant autrefois à l'église de Saint-Isidore-de-Léon.

— Dom J. Muñoz y Riviero prépare un *Manual de paleografia diplomatica española,* accompagné de 179 planches, représentant des types variés de l'écriture espagnole du xie au xviie s.

— La librairie Perez Dubrull de Madrid a publié, sous le titre de *Galeria de Jesuitas ilustres,* 35 portraits de Jésuites espagnols, d'après les « cartas de edification » inédites que possède l'Académie royale d'histoire. Ces textes sont publiés par le P. Fita y Colomé.

États-Unis. — M. Henry Preble vient de publier, sous le titre *History of the flag of the United States of America,* un recueil agréable, mais composé sans critique, de récits relatifs à des événements militaires ou à des expéditions scientifiques, dans lesquels l'étendard des États-Unis a paru avec éclat.

— M. Denman W. Ross, poursuivant ses études sur l'histoire des institutions primitives, vient de publier un mémoire intitulé *The theory of village communities,* où il discute et attaque la doctrine exposée surtout par MM. Maine et de Laveleye. Il déclare s'en tenir aux doutes exposés par M. Fustel de Coulanges dans un article du *Journal des Savants* (fév. 1880), que nous avons analysé en son lieu. (Cambridge, Massachusetts, Ch. Sever.)

— MM. Fors, Howard et Hulbert viennent de mettre en vente les deux premiers volumes d'une grande publication illustrée, intitulée : *les Cent plus grands hommes de l'Histoire.*

— M. J.-G. Palfrey, de Boston, achève le 5e et dernier vol. de son *History of New England.*

Italie. — Le fameux archéologue Ercole Visconti qui, depuis 1835 jusqu'en 1870, a dirigé à Rome toutes les fouilles pontificales, est mort le 14 octobre 1880. Il était âgé de 79 ans. Les fouilles d'Ostie sont son principal titre de gloire. Il fut en 1877 un des fondateurs de la *Società romana di storia patria.* Il a consacré neuf volumes à l'histoire des familles nobles de l'État pontifical.

— Le 14 décembre 1880 est mort à Turin Carlo Bon Compagni, de la famille des comtes de Mombello, sénateur, professeur à Turin, membre des académies de Turin et des *Lincei* et de la Commission royale d'histoire du Piémont, aux publications de laquelle il a pris part. Ses études ont eu surtout pour objet la jurisprudence, la pédagogie et la politique. Parmi ses travaux historiques, son *Histoire de la littérature chrétienne des onze premiers siècles* (1848) mérite une mention.

— Le Dr Karl Benrath a publié récemment à part une étude curieuse sur une collection de jugements de l'Inquisition romaine, provenant des archives du Vatican et conservés aujourd'hui dans la bibliothèque du collège de la Trinité de Dublin. Cette collection embrasse la période de 1564 à 1659, et a paru sous le titre : *Atti degli archivi Romani nella Biblioteca del collegio della Trinità di Dublino.* (Firenze.)

— M. P. Vigo, l'auteur d'une bonne étude sur *Uguccione della Faggiuola* dont nous avons rendu compte dans un nº précédent (XIV, 173), a publié dans le 8e vol. des *Annali* des *RR. Istituti technico e nautico* de Livourne (1880) un court article intitulé : *I giudizi di Dio nell' Antichità.* Il a noté dans Homère, Sophocle, Tite-Live, etc., certains passages où l'on trouve des exemples analogues aux ordalies, aux jugements par le feu ou autres, si usités dans le moyen âge primitif. Il est à remarquer que tous ces faits appartiennent à l'histoire légendaire.

— Dans un opuscule intitulé *Abelardo ed Eloisa secondo la tradizione popolare* (Roma, libreria centrale), M. Sabatini étudie la légende d'Abélard et d'Héloïse dans les poèmes bretons plus ou moins interpolés qu'a publiés M. de la Villemarqué, dans un petit poème italien intitulé : *Vita, conversione e morte di Pietro Barliario, nobile salernitano e famosissimo mago,* dans les légendes des Abbruzzes. C'est aller un peu loin que de parler aussi du beau drame de M. de Rémusat. M. Sabatini publie, dans la seconde partie de la brochure, les textes dont il parle dans la première ; enfin il donne un essai de bibliographie relative à son sujet.

— Le 19 déc. 1880 l'Académie royale des *Lincei* a tenu une séance solennelle en présence du roi, de la reine et du duc d'Aoste, et sous la présidence du commandeur Quintino Sella, qui a prononcé un discours remarquable. La réunion avait pour but de proclamer le résultat du concours pour les prix fondés par le roi et que l'Académie est chargée de distribuer. Nous signalerons les récompenses suivantes qui ont plus de rapport que les autres avec les sciences historiques : Prix de philologie (10,000 fr.), à M. Pio Rajna, pour son travail intitulé : *Les origines de l'épopée française.* Prix d'archéologie (10,000 fr.) à l'ingénieur Rodolfo Lanciano pour l'ouvrage intitulé : *Topographie de Rome antique : Aqueducs ; recueil épigraphique sur le régime des eaux à Rome.* Les distinctions suivantes ont aussi été accordées dans un concours ouvert par le ministère de l'instruction publique : Carlo Giambelli, *Les écrivains de l'histoire auguste étudiés dans leurs sources* (récompense de 3,000 fr.) ; M. Schipa, *Alfano Ier, archevêque de Salerne* (mention honorable) ; Carlo Falletti-Fossati, *La politique de Sienne de* 1494 *à* 1530 (mention honorable). Le prix Cossa, pour une histoire critique des théories financières en Italie du xvie s. au milieu du xixe (1,000 fr.), a été décerné au professeur Giuseppe Riva, de Modène.

— Un recueil complet des bans rendus par les gouverneurs et légats pontificaux de Bologne, de 1560 à 1869, au nombre de 55,000, reliés en 174 volumes, a été donné à la bibliothèque municipale de cette ville par

les frères Merlani, imprimeurs, dont la maison a toujours été l'imprimerie du gouvernement local.

— Le 33e vol. (série II) des Mémoires de l'Académie royale des sciences de Turin a paru. Parmi les Mémoires de la section des sciences morales nous signalerons : Ermanno Ferrero, La Révolution anglaise de 1688 et l'envoyé de Savoie à Londres.

— M. Isid. del Lungo a publié la 2e partie du tome I de son ouvrage sur Dino Compagni et sa chronique. Dans cette partie l'auteur détermine l'époque où elle aurait été écrite par Dino, avec quel but et avec quels matériaux ; il expose ses vicissitudes, termine la biographie de son auteur et discute les opinions de Scheffer Boichorst et de Fanfani.

— M. Th. Wierzbowski vient de publier une double table alphabétique et chronologique qui sera fort utile à ceux qui étudient l'histoire de Pologne. En voici le titre : « Synopsis legatorum a latere, legatorum natorum, nuntiorum ordinariorum et extraordinariorum, internuntiorum, delegatorum, commissariorum, collectorum et subcollectorum denarii S. Petri, exactorum decimae, praedicatorum cruciatarum, inquisitorum haereticae pravitatis apostolicorum in Polonia terrisque adjacentibus 1073-1794. » (Romae, typis elzevirianis in aedibus ministri Thesauri.)

— M. Victor Ceresole a publié à Venise (tip. Antonelli), à l'occasion des noces du comte N. Papadopoli avec la baronne Hélène de Hellenbach, un recueil fort intéressant et fort bien annoté de pièces relatives aux *Relazioni tra la Casa degli Aldobrandini e la Repubblica di Venezia* 1588-1617, tirées des archives des Frari et de la bibl. de Saint-Marc. Nous signalerons parmi ces documents, comme intéressants pour la France, les dépêches de Martino Cavalli (7 nov., 29 déc. 1600), envoyé à Lyon par la République de Venise pour assister au mariage de Henri IV et de Marie de Médicis. — M. Ceresole nous donne la bonne nouvelle de la prochaine publication des dépêches de Paolo Paruta, ambassadeur de Venise auprès de Clément VIII, qui sera due à M. R. Fulin.

— Le *R. Istituto lombardo di scienze e lettere* a mis au concours les sujets suivants : 1° prix de l'Institut (1,200 fr.), « delle fratellanze artigiane in Italia nel medio evo e ne'tempi moderni » ; 2° prix Cossa (1,000 fr.), exposer les théories économiques, financières et administratives en Toscane pendant les xve-xviiie s. — Exposer la théorie économique du commerce international en Italie au xviiie s. Temps utile, le 31 mai 1882. Espérons que cette fois l'Institut sera plus heureux qu'en 1880 ; il avait mis au concours les sujets suivants : prix ordinaire, les théories monétaires en Italie, surtout aux xvie-xviiie s. ; prix Cossa, Histoire des doctrines économiques en Lombardie aux xvie-xviiie s. ; aucun concurrent ne s'était présenté.

— Louis Manin, le dernier doge de Venise, mort en 1802, a laissé des Mémoires dont une copie se trouve aujourd'hui aux Archives de l'État à Venise.

Norvège. — Dans un tumulus, nommé Kongshaûgen (le tumulus du roi), situé près de la petite ville de Sandefiord à l'entrée du golfe de Christiania, on a trouvé et exhumé un navire presque entièrement conservé du IXe ou du Xe s., du temps des *vikings*. Ce navire, qui a 23 mètres entre la proue et la poupe et 5 mètres entre les deux bords, a été transporté en deux parties à Christiania, et se trouve maintenant exposé dans une maison, bâtie exprès dans le jardin des musées nationaux, dont il sera le plus bel ornement. Le navire a 16 trous à rames de chaque côté; comme il fallait deux hommes pour servir alternativement chaque rame, l'équipement du bateau a dû être au moins de 64 hommes, et très probablement de 75 à 80. Le bateau est construit en chêne, les planches sont jointes avec des clous de fer, et tout le travail en est très beau. Les rames, dont plusieurs sont conservées, sont de 6 mètres; il y a aussi un mât, qui pouvait être enlevé en cas de vent contraire, un grand gouvernail attaché à tribord et une foule de boucliers, peints en jaune et noir, attachés aux bordages. Au centre du bateau avait été construit un mausolée en bois pour le chef défunt; mais tous les objets en métal qui ont dû s'y trouver avaient été déjà enlevés. Pourtant on a trouvé des objets non moins précieux pour nous, par exemple de petites barques de 4 à 7 mètres, des lits entiers, des ornements, des objets de cuisine, etc. M. Nicolaysen, qui a avec beaucoup de soin exhumé cette trouvaille précieuse, en prépare une description avec des gravures et planches qui paraîtra prochainement. Cette découverte nous confirme l'exactitude de l'historien-poète Abbon qui nous dit dans son *De bello Parisiaco,* II, 220-221 :

Rex Sinric, geminis ratibus spretis, penetravit
Cum sociis ternam quinquagenis.

Cent cinquante hommes dans deux barques, cela fait justement soixante-quinze hommes par barque. Au vers 115 du l. I il évalue à 40,000 le nombre des Normands, et au vers 25 du l. I le nombre des barques à 700, ce qui donne 57 hommes par barque. Ces évaluations doivent nous inspirer confiance, et qui sait si la barque de Sandefiord n'est point une de celles qu'Abbon a vues sillonnant la Seine?

— M. Sophùs Bugge qui, dans une séance de l'Académie des sciences à Christiania en novembre 1879, a émis sa nouvelle théorie sur l'influence des idées chrétiennes et gréco-romaines sur la mythologie du nord, a été empêché par une maladie de mettre la dernière main à la publication qu'il projetait sur ce sujet. Il est maintenant rétabli et son livre sur l'origine de la mythologie du nord est déjà sous presse. Il paraîtra cette année en norvégien et en allemand (Munich).

Russie. — M. Zost vient de publier avec un grand luxe, pour le deuxième centenaire de l'annexion de la Sibérie à la Russie (1882), une curieuse description du royaume de Sibérie (*Opisanie Sibirskago Tsarstva*) attribuée à un certain Remezof, de Tobolsk. Le ms. de cet ouvrage avait été découvert en 1740 à Tobolsk par Müller; il était entré depuis à la bibliothèque de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg.

— M. Korsakov a publié l'an dernier à Kasan un important ouvrage sur le règne d'Anne Ivanovna (*Votzarenie Imperatrîtzî Annî Ioannovnî*). L'auteur publie, entre autres documents importants, le texte du traité imposé par le parti de la noblesse à cette impératrice lorsqu'elle monta sur le trône, traité qui, on le sait, limitait les prérogatives impériales. Ce document était contenu dans une enveloppe sur laquelle Catherine II avait écrit : « Défense d'être montré à qui que ce soit, sans un ordre exprès. »

Suisse. — La librairie G. Bridel vient de mettre en vente l'édition nouvelle de l'*Histoire de la Confédération suisse,* à laquelle M. L. Vulliemin n'a cessé de travailler pendant les deux dernières années de sa vie. Il en avait lui-même revu presque tout le texte et surveillé l'impression jusque près du milieu du second volume.

— M. E. Lehr, professeur de législation comparée à l'Académie de Lausanne, vient de publier une bonne monographie sur la *Handfeste* de Fribourg (texte latin de 1249 ; versions française et allemande du xve s. ; traduction moderne, commentaire, glossaire, etc.).

— M. le chancelier de Stürler vient de publier le tome III des *Fontes rerum Bernensium* (1271-1299). La *Revue* en rendra compte prochainement.

— Le tome II des *Chroniques bâloises,* éditées, sous les auspices de la Société d'histoire de Bâle, par MM. W. Vischer, A. Stern et H. Boos, renferme la première partie (sept. 1473-juin 1476) du journal du chapelain Knebel (*Johannis Knebel capellani ecclesiae Basileensis diarium*), qui n'était connu jusqu'à présent que par la traduction abrégée de M. Buxtorf-Falkeisen (1851-55). M. le professeur Vischer en donne aujourd'hui le texte d'après le manuscrit autographe de Bâle, et rend accessible à tous, par les notes précises et concises dont il l'accompagne, l'un des ouvrages les plus utiles à consulter pour l'histoire de la guerre de Bourgogne.

— M. l'archiviste Strickler vient de publier une nouvelle livraison de son *Aktensammlung zur Schweizerischen Reformationsgeschichte* (IV, 1 : 11 octobre-27 novembre 1531). C'est, pour un laps de sept semaines, un ensemble de 1119 pièces, qui serviront grandement à élucider l'une des époques les plus critiques et les plus controversées de l'histoire de la Confédération suisse au xvie siècle.

— Le tome II de l'ouvrage de M. P.-A. de Segesser sur *Louis Pfyffer et son temps* est en ce moment sous presse.

— La plus récente livraison (t. VI, 1re partie) de l'*Histoire du peuple de Genève depuis la Réformation jusqu'à l'Escalade,* par M. A. Roget, est presque entièrement consacrée aux rapports de Genève avec la France pendant le règne de François II et la première année du règne de Charles IX (conjuration d'Amboise ; colloque de Poissy, etc.).

— M. le professeur J.-B. Galiffe vient de publier sur le *Refuge italien à Genève* un volume qui renferme la liste, dressée d'après les lieux

d'origine, des Italiens que la persécution religieuse a successivement amenés à Genève depuis le milieu du XVIe siècle jusqu'aux premières années du XVIIe. Une introduction étendue (caractéristique du Refuge italien ; origines et organisation de l'église italienne de Genève; dénombrement sommaire de la colonie italienne, etc.) fournit au lecteur tous les renseignements nécessaires pour l'orienter dans un sujet encore peu connu.

— M. Th. Dufour a récemment mis au jour deux *Relations de l'Escalade* qui portent la date du 14 et du 15 décembre 1602, et une lettre particulière du 4 janvier 1603 qui retrace avec animation l'état des esprits à Genève pendant les semaines qui suivirent la tentative nocturne du duc de Savoie. La première de ces pièces est anonyme ; les deux autres sont dues à la plume du pasteur Simon Goulart.

— M. le professeur E. Ritter a fait paraître en brochure (40 p. in-8°) le très intéressant mémoire qu'il avait inséré dans la *Zeitschrift für neufranzœsische Sprache und Literatur* sur *les Confessions et la Correspondance de J.-J. Rousseau* (débrouillement chronologique de certaines parties de la correspondance ; Jean-Jacques et Mme d'Épinay, etc.).

— Un mémoire du même auteur, inséré dans les *Étrennes chrétiennes* pour 1881 (p. 180-247), jette un jour très vif sur les relations de J.-J. Rousseau avec le professeur Jacob Vernet, et cite, entre autres pièces curieuses, une page de Vernet (*Lettre d'un citoyen,* 1768) qui méritait d'être tirée de l'oubli, parce qu'elle touche à l'origine des idées politiques de Jean-Jacques. On sait que M. J. Vuy est remonté, pour les expliquer, jusqu'à l'article 78 des Franchises d'Adhémar Fabri (1387). C'était vraiment chercher midi à quatorze heures, car l'article en question n'a pas du tout la portée que M. Vuy lui attribue[1], et Rousseau ne peut guère en avoir eu connaissance avant l'époque où il fut amené, par la condamnation de l'*Émile* et du *Contrat social,* à étudier de plus près l'histoire ancienne de sa patrie. Quoi qu'il en soit, Jacob Vernet nous met sur une voie plus sûre, quand, après avoir exposé le mécanisme assez compliqué de la constitution genevoise, il continue en ces termes : « M. Michel de Crest[2] chercha, il y a 38 ans, à troubler cet ordre, à renverser tout l'équilibre dont j'ai parlé. Piqué contre le gouvernement à cause de la perte d'un procès, il forma avec le sieur Lenieps un plan démocratique. Il est bon qu'on le connaisse, afin de voir le rapport qu'il a avec tout ce qui se passe. Ce plan se trouve dans un des ouvrages de M. Micheli, imprimé par ses soins à Bâle en 1745, et intitulé : *Supplication à LL. EE. de Zurich et de Berne.* Il n'admet aucun partage du

1. Il y est dit simplement que les citoyens demeureront en possession des franchises, alors même qu'ils n'en feraient pas usage, et que l'évêque ne pourra jamais invoquer contre elles le fait de la prescription, ni se prévaloir d'une dérogation qui n'aurait pas été consentie par les citoyens.

2. Patricien genevois qui, le premier, revendiqua pour les citoyens le droit de voter l'impôt; il en fut puni par le bannissement et la confiscation de ses biens.

pouvoir ; il donne tout au peuple ; il en fait un despote qui a les droits suprêmes d'une manière inhérente, illimitable et inaltérable.

« Ç'a été un grand malheur pour nous que M. Rousseau, trop ami du sieur Lenieps à Paris, ait adopté toutes ces idées et les ait revêtues de l'éclat de son style. Son *Contrat social* n'est qu'une théorie générale pour servir de base à ce système ; et ses *Lettres écrites de la montagne* sont une application directe de ce même système à notre république, jusque-là qu'il se sert de tous les raisonnements et de tous les arguments de M. Micheli. »

— M. A. de Gonzenbach a trouvé dans les papiers d'Erlach quatre lettres du duc de Rohan-Chabot, de sa femme, de Marguerite de Béthune, veuve de Henri de Rohan, et de son fils Tancrède, écrites au sujet de cet infortuné jeune homme qui, après avoir été élevé en secret par son père pour des raisons politiques, fut enlevé par sa sœur et transporté en Hollande, afin de lui ravir sa part d'héritage; d'où un procès fameux entre la veuve de Henri de Rohan et sa fille. On lira avec plaisir les pages consacrées par M. de G. à la *Lebens- und Leidensgeschichte des jungen Tancred v. Rohan* (Berne, Wyss., 15 p.).

— On trouve dans une dissertation de Carl Henking, publiée à Zurich : *Gebhard III bischof von Constánz* 1084-1110, un *excursus* sur les sources des *Casus monasterii Petrishusen* au point de vue de l'histoire d'Henri IV. Il mentionne comme Giesebrecht de la *Vita Geb.*, aujourd'hui perdue et qu'il faut distinguer d'un écrit polémique passionné dans le sens de Grégoire, que Berthold de Zwifalten a aussi utilisé. Il tient compte également d'une source favorable à Henri IV, qui a servi aussi à Gallus Oheim et aux *Casus S. Galli*, probablement les Annales de Saint-Gall.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

(*Nous n'indiquons pas ceux qui ont été jugés dans les Bulletins et la Chronique.*)

Aubugeois de la Ville du Bost. Histoire du Dorat, avec le plan de la ville. Poitiers, Oudin, viii-282 pages in-8°. Prix : 5 francs. — Blancard. Essai sur les monnaies de Charles Ier, comte de Provence. Paris, Dumoulin, 1879. — Caron. Michel Le Tellier, son administration comme intendant d'armée en Piémont, 1640-1643. Pedone-Lauriel, clxix-321 p. in-12. Prix : 5 fr. — Castets. Turpini historia Karoli magni et Rotholandi ; texte revu et complété. Maisonneuve, xii-96 p. in-8°. Pr. : 4 fr. — Clos. Notice historique sur Castelnaudary et le Lauragais. Toulouse, Privat, 106 p. in-8°. — Curie-Seimbres. Essai sur les villes fondées dans le sud-ouest de la France aux xiiie

et XIVe s. sous le nom général de bastides. Toulouse, Privat, 424 p. in-8°. — DOUBLE. L'empereur Charlemagne. Fischbacher, 288 p. in-12. — DUPUY (Ant.). Histoire de la réunion de la Bretagne à la France. Hachette, 2 vol. XV-447-500 p. in-8°. — GAUFRÈS. Claude Baduel et la réforme des études au XVIe s. Hachette, X-354 p. in-8°. — LAUWEREYNS DE ROOSENDAELE. Les otages de Saint-Omer, 1360-1371. Saint-Omer, Fleury-Lemaire. — LEHEC. Généalogie des Bourbons de France, d'Espagne, de Naples et de Parme. Châteauroux, Nuret, II-249 p. gr. in-4°. Pr. : 10 fr. — ROBERT (Ul.). Version latine du Pentateuque, antérieure à saint Jérôme. Didot, CXLII-330 p. in-4°. — SCIOUT. Histoire de la constitution civile du clergé. Didot, 3 vol. 465, 497, 763 p. in-8°. Pr. : 18 fr. — VELLOT. Vie d'Artus Prunier de Saint-André, 1518-1616, d'après un ms. inédit de Nicolas Chorier. Picard, LXV-390 p. in-8°. Pr. : 9 fr. — WEBER. Le Sipylos et ses monuments (ancienne Smyrne). Ducher, 124 p. in-8°. Pr. : 6 fr.

HEISTERBERGK. Ueber den Namen Italien; eine historische Untersuchung. Fribourg en Brisgau, Mohr, IV-166 p. in-8°. Pr. : 4 m. — MOMMSEN. Rœmische Forschungen, t. II, IV-556 p. in-8°. Berlin, Weidmann. — PETER. Zur Kritik der Quellen der ælteren rœmischen Geschichte, VIII-166 p. in-8°. Halle, Buchh. d. Waisenhauses. — PETERSEN. Quaestiones de historia gentium atticarum. Schlesvig, Bergas. Pr. : 3 m. — RICHTHOFEN. Untersuchungen über Friesische Rechtsgeschichte, 1re part. Berlin, Besser. Pr. 15 m. — ZIELINSKI. Die letzen Jahre des zweiten punischen Krieges. Leipzig, Teubner, 175 p. in-8°.

BUDGE. The history of Esarhaddon, king of Assyria 681-688. Londres, Trübner et Cie, XVI-163 p. in-8°. — FORSTER et BLACKBURN-DANIELL. Life and letters of Ogier Ghiselin de Busbecq. Londres, Kegan et Cie, 2 vol. 418-341 p. in-8°. Pr. : 24 sh. — FYFFE. A history of modern Europe. T. I, VIII-540 p. in-8°. Londres, Cassell et Ce. Pr. : 12 sh.

Marquis de LA FUENSANTA DEL VALLE, RAYON et ZABALBURU. Colleccion de documentos inéditos para la historia de España. Vol. 75, IX-584 p. in-8°. Madrid, Ginesta. Pr. : 48 reales.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande. Vol. 35. Mélanges. 314 p. in-8°. Lausanne, Bridel.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

Albert Sorel. Vergennes et sa politique 273
A. Tratchevsky. La diplomatie de Vergennes ou la France et l'Allemagne sous Louis XVI; fin 1
A. Gazier. Grégoire et l'Église de France (1792-1802) . . . 47, 283

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

J. Loiseleur. Les nouvelles controverses sur la Saint-Barthélemy 83
A. de Boislisle. Fragments inédits de Saint-Simon 303
J. Tessier. Le général Decaen aux Indes. 349
Baron du Casse. Documents inédits relatifs au Ier Empire : Napoléon et le roi Jérôme. 110, 382

BULLETIN HISTORIQUE.

Alsace. — (R. Reuss) 154
Angleterre. — Temps modernes (S.-R. Gardiner) 162
France. — (G. Fagniez, G. Monod) 142, 413
Italie. — Moyen âge (Falletti-Fossati). 432
Roumanie. — (Xénopol) 439

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. de Gonzenbach et réponse de M. Rod. Reuss relatives à Jean-Louis d'Erlach 222

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Aus der Petersburger Gesellschaft 220
E. de Barthélemy. La ville de Sézanne 471
Becquart. Les communes de l'arrondissement de Lille . . . 474
Bellet. Un évêque au moyen âge 472
Bianchi. Storia della monarchia piemontese. 214
Buchholz. Die Würzburger Chronik 476
Colomb. Blücher in Briefen aus den Feldzügen 1813-1815 . . 218
Deseille. Le pays boulonnais 185
Du Sein. Histoire de la marine de tous les peuples 175
Farnam. Die innere franzœsische Gewerbepolitik von Colbert bis Turgot 478

Pages

Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy. Anciens évêchés de Bretagne. 195
S. Giorgi e U. Balzani. Regesto di Farfa 479
Gœcke. Das Grossherzogthum Berg, 1806-1813 207
Hesse. Geschichte der Stadt Bonn, 1791-1815 207
Hoffmann. Les monnaies royales de France. 468
Huhn. Geschichte Lothringens 206
Klein. Die Verwaltungs-Beamten der rœmischen Provinzen . 459
Kraus. Encyclopedie der christlichen Alterthümer 462
Lallié. Les noyades de Nantes 208
Delaville Le Roulx. Registres municipaux de la ville de Tours 460
Le Roy de Sainte-Croix. L'Alsace en fête 174
— Le chant de guerre pour l'armée du Rhin. 174
— La Marseillaise et Rouget de Lisle . 174
— L'Alsacien qui rit, boit et chante . 174
— Les danses d'Alsace 174
— Anniversaires glorieux de l'Alsace . 174
Marx. Étude sur les gouverneurs des provinces romaines . . 457
Massari. La vita ed il regno di Vittorio Emmanuele II. . . 217
Maulde (R. de). Anciens textes de droit français 186
Pattison. Milton 204
L. von Ranke. Weltgeschichte 446
Rayet. Monuments de l'art antique 170
Recueil de traités relatifs à la paix avec l'Allemagne . . . 216
Revue des études juives 169
Robinet. Le procès des Dantonistes 210
Samwer et Hopf. Nouveau recueil général de traités 216
Schultz. Das hœfische Leben zur Zeit der Minnesinger. . . 202
Secrétan. Galerie suisse 219
Sickel. Monumenta Germaniae historica (diplomata). . . . 183
Simonnot. Mes souvenirs 471
Tourmagne. Histoire du servage 465
— Histoire de l'esclavage 465
Vreede. La Souabe après la paix de Bâle 207
Willems. Les Elzevier 172
Wittich. Struensee 199
Yriarte. Florence 171

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres. 232
2. Académie des Sciences morales et politiques. 234
3. Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux . . . 231
4. Archives historiques de la Gironde 231
5. Archives historiques du Poitou 486

Pages
6. Bibliothèque de l'École des chartes 227
7. Bulletin archéologique et histor. de Tarn-et-Garonne . 485
8. Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme . . 485
9. Bulletin de la Société des sciences histor. de l'Yonne . 235
10. Bulletin de la Société d'Hist. du Protestantisme franç. 234, 485
11. Le Cabinet historique. 227
12. Le Correspondant 230, 483
13. Journal des Savants 228
14. Mémoires de la Société académique de l'arrond. de Boulogne-sur-Mer 235
15. Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai. . . 235
16. Mémoires de la Société d'émulation du Doubs . . . 485
17. Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest. . 234
18. La Nouvelle Revue 230
19. Nouvelle Revue historique de droit 228, 483
20. Revue archéologique 482
21. Revue celtique 482
22. Revue critique 227, 482
23. Revue de France 230, 484
24. Revue de Gascogne 232, 484
25. Revue des Deux-Mondes. 229, 483
26. Revue des études juives 482
27. Revue des Questions historiques 202, 481
28. Revue du Dauphiné et du Vivarais 226, 484
29. Revue du Lyonnais 232, 484
30. Revue générale du droit 483
31. Revue historique et archéologique du Maine 231
32. Revue politique et littéraire 228, 482
33. Le Spectateur militaire 229, 484

ALSACE.

1. Revue d'Alsace. 487

BELGIQUE.

1. Messager des sciences historiques de Belgique . . . 236, 487

ANGLETERRE.

1. The Academy 236, 487
2. The Athenaeum 237, 488
3. The Contemporary Review 237
4. The Fortnightly Review 488
5. The Nineteenth Century. 488
6. The Westminster Review 488

ALLEMAGNE.

1. Abhandlungen d. k. Akad. d. Wissenschaften (Berlin) 241
2. Alemannia 491
3. Annalen des histor. Vereins f. d. Niederrhein. . . . 494

Pages
4. Archiv für katholisches Kirchenrecht 492
5. Deutsche Rundschau 490
6. Forschungen zur deutschen Geschichte 238
7. Gœrres-Gesellschaft. Jahrbuch 491
8. Gœttingische gelehrte Anzeigen 489
9. Hermes 490
10. Historisch-politische Blætter f. d. katolische Deutschl. 239
11. Historische Zeitschrift 489
12. Historischer Verein von Oberpfalz (Festschrift) . . . 243
13. Jahrbücher f. d. d. Armee und Marine 492
14. Jarbücher f. national-Œconomie und Statistik . . . 240
15. Mittheilungen d. d. archæologischen Instituts (Athen.) 490
16. Mittheilungen d. Vereins f. d. Geschichte v. Erfurt . 493
17. Mittheilungen d. Vereins f. Gesch. d. Stadt Nürnberg. 495
18. Mittheilungen d. Vereins f. Gesch. in Hohenzollern . 494
19. Mittheilungen d. Vereins f. Hamburgische Geschichte. 495
20. Monastbericht d. k. preuss. Akad. d. Wissenschaften (Berlin) 241
21. Monatsschrift f. d. Gesch. West-Deutschlands. . . . 243
22. Nachrichten v. d. k. Gesells. d. Wissens. zu Gœtting. 489
23. Neue Jahrbücher f. Philologie u. Pædagogik 240
24. Neue Militærische Blætter 492
25. Neue Mittheilungen aus d. Gebiete hist. Forschungen. 493
26. Neues Archiv 490
27. Neues Archiv f. sæchsische Geschichte 241
28. Nord und Süd 493
29. Rheinisches Museum für Philologie. 239
30. Sitzungsberichte d. k. Bayer. Akad. d. Wissenschaft. 242
31. Theologische Studien und Kritiken 492
32. Theologische Quartalschrift. 492
33. Unsere Zeit 493
34. Verhandlungen und Festschrift d. histor. Vereins von Oberpfalz 242, 243
35. Zeitschrift d. d. morgenlænd. Gesellschaft 240
36. Zeitschrift d. Aachener Geschichtsvereins 494
37. Zeitschrift d. Harz Vereins f. Geschichte 495
38. Zeitschrift f. d. gesammte Staatswissenschaft. . . . 493
39. Zeitschrift f. d. Geschichte d. Oberrheins 243
40. Zeitschrift fur Kirchengeschichte 491
41. Zeitschrift f. preussische Geschichte. 244
42. Zeitschrift f. vergleichende Rechtswissenschaft . . . 492

AUTRICHE-HONGRIE.

1. Archiv d. Vereins f. siebenbürgische œsterr. Landeskunde 246
2. Mittheil. d. Vereins f. Gesch. d. Deutsch. in Bœhmen 246
3. Œsterreichische militær-Zeitschrift 495
4. Sitzungsberiche der k. Akad. d. Wissensch. (Vienne). 245

Pages

5. Sitzungsberichte der k. bœhmischen Gesellschaft d. Wissenschaften (Prague) 245

RUSSIE.

1. Compte-rendu de la commission impériale archéolog. 496
2. Russische Revue 496

ITALIE.

1. Accademia dei Lincei. 497
2. Accademia di Scienze (Turin) 497
3. Archeografo triestino 249
4. Archivio storico, artistico di Gori 248
5. Archivio storico italiano. 246, 496
6. Archivio storico lombardo 247
7. Archivio storico marchigiano 248
8. Archivio storico per le provincie napoletane 496
9. Archivio storico veneto 497
10. Atti dell' Accademia di Udine. 497
11. Nuove Effemeridi siciliane 248, 497
12. La Rassegna settimanale. 249
13. La Rivista Europea 248, 497

ÉTATS-UNIS.

1. The Nation 250

DANEMARK.

1. Aarsberetninger fra det Kgl. Geheimarchiv 498
2. Historisk Tidskrift. 498

Chronique et Bibliographie 231, 499
Liste des Ouvrages déposés au bureau de la Revue . . . 239, 518
Erratum. 239

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

D
1
R6
t.15

Revue historique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY